



HAL
open science

Entre solidarité et exploitation : Marchés ethniques du logement et du travail et insertion urbaine des migrants chinois en banlieue parisienne.

Juan Du

► **To cite this version:**

Juan Du. Entre solidarité et exploitation : Marchés ethniques du logement et du travail et insertion urbaine des migrants chinois en banlieue parisienne.. Sociologie. Université Sorbonne Paris Cité, 2018. Français. NNT : 2018USPCC038 . tel-02137794

HAL Id: tel-02137794

<https://theses.hal.science/tel-02137794>

Submitted on 23 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat

de l'Université Sorbonne Paris Cité

Préparée à l'Université Paris Diderot

Ecole doctorale EESC - 382

URMIS - Unité de recherche « Migration et société »

Entre solidarité et exploitation

*Marchés ethniques du logement et du travail et insertion
urbaine des migrants chinois en banlieue parisienne*

Par Juan DU

Thèse de doctorat de Sociologie

Dirigée par Emmanuel MA MUNG et Mahamet TIMERA

Présentée et soutenue publiquement à Paris le 27/09/2018

Président du jury : ROCCA Jean-Louis / Professeur à Sciences Po

Rapporteuse : LEVY-VROELANT Claire / Professeure à l'Université Paris Saint-Denis

Rapporteuse : SALZBRUNN Monika / Professeure à l'Université de Lausanne

Examinatrice : TREMON Anne-Christine / Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne

Directeur de thèse : TIMERA Mahamet / Professeur à l'Université Paris Diderot

Co-directeurs de thèse : MA MUNG Emmanuel / Directeur de recherche émérite au CNRS

Titre :

Entre solidarité et exploitation. Marchés ethniques du logement et du travail et insertion urbaine des migrants chinois en banlieue parisienne

Résumé :

Cette thèse s'intéresse à l'*agency* (capacité d'agir) telle qu'elle se manifeste dans la vie quotidienne des migrants chinois en situation défavorable en France. Les enquêtes ont été effectuées dans deux quartiers en banlieue parisienne qui accueillent de nombreux nouveaux arrivants « par le bas », et qui commencent leur vie migratoire par une période irrégulière. En dépit d'une double exclusion dans la société d'accueil à la fois de la part des politiques migratoires et du marché, les immigrants chinois réussissent généralement à sortir de l'ornière. Comment y parviennent-ils ?

En s'appuyant sur l'accès au logement et au travail, deux domaines essentiels dans l'expérience migratoire, cette thèse tente de répondre à cette problématique en se focalisant sur les marchés ethniques. Non seulement les liens interpersonnels, mais aussi les liens communautaires basés principalement sur l'ethnicité, sont mobilisés comme ressources.

Cette thèse entend d'abord mettre en lumière les marchés ethniques du logement et du travail, afin de mieux comprendre le mécanisme qui fait fonctionner cette économie ethnique. D'autre part, elle entend mettre en relief trois questions essentielles autant bien sur le plan académique que sur le plan politique : l'approche émique, en insistant sur les perspectives des migrants eux-mêmes, la tension entre l'importance des ressources communautaires dans la vie quotidienne des migrants chinois et ses contraintes éventuelles, et le faux dilemme entre communauté et intégration.

Mots clefs :

marché ethnique du logement ; marché ethnique du travail ; insertion urbaine ; intégration ; ethnicité ; temporalité ; migrants chinois ; biffins chinois

Title :

Between solidarity and exploitation. Ethnic housing and labor markets and urban integration of Chinese migrants in the Paris suburbs

Abstract :

This thesis has as its main object of interest the forms of agency manifested in the everyday life of Chinese migrants in disadvantaged situations in France. This is studied through fieldwork conducted in two neighborhoods in Paris suburbs, which received a great number of arrivals “from the bottom”, who began their life as migrants through an undocumented period. Despite a double exclusion in the host society from migration policies and from the market, Chinese immigrants usually manage to pull themselves out. How did they achieve this?

By investigating the access to housing and work, two essential domains in the migration experience, this thesis attempts to address this problem with a focus on ethnic markets. In those markets, both interpersonal relationships and community bonds based on ethnicity are mobilized as resources.

This thesis aims first to bring to light ethnic markets in housing and work, in order to achieve a better understanding of the mechanisms that enable this ethnic economy to function. Both in scholarly and political perspectives, this thesis emphasizes three essential questions: the emic approach, in which the perspectives of migrants themselves are privileged, the tension between the importance of community resources in the everyday life of Chinese immigrants and their constraints, and finally the false dilemma between community and integration.

Keywords :

Ethnic housing market; ethnic labor market; urban integration; integration; ethnicity; temporality; Chinese immigrant; Chinese ragmen

A mes parents

Remerciements

En tapant ces dernières lignes, un torrent de sentiments me submerge. Tout ce que j'ai vécu durant ce marathon académique, la confusion, la frustration, l'enthousiasme, la souffrance, l'excitation, le bonheur, semblent condenser dans ce moment où les derniers mots se fixent sur l'écran. Alors que j'approche de la fin de cette thèse, et je ressens une profonde gratitude envers toutes les personnes qui m'ont accompagné pour mener à bien cette recherche.

Je remercie tout d'abord mes directeurs de thèse, Emmanuel Ma Mung et Mahamet Timera, qui ont su orienter ma recherche avec leurs connaissances érudites tant sur les migrations que sur la méthodologie. Je leur suis aussi reconnaissante pour leurs suivis réguliers tout au long de la thèse, leurs remarques originales et constructives et leur esprit d'ouverture.

Je remercie également les membres du jury d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail et plus spécialement Claire Lévy-Vroelant et Monika Salzbrunn qui ont donné leur accord pour être les rapporteuses de cette thèse.

Un grand merci à Jean-Louis Rocca, Camille Salgues, Leïla Simon, Roxane Rocca, Aurore Merle, Catherine Legeay-Guillon, David Serfass, Armelle Chandellier pour leurs relectures patientes et minutieuses. Merci à Hou Renyou pour ses aides précieuses à la bibliographie et la mise en page.

Je tiens ensuite à remercier Jean-Louis Rocca, Camille Salgues, Judith Audin, Aurore Merle, Zhang Lun et Tang Xiaojing pour leur soutien constant et pour la qualité de nos échanges. Plus généralement, j'apprécie beaucoup les échanges avec Emmanuel Caron sur le logement de migrants chinois en Chine, Tang Lingyue sur la sociologie du travail, et Hou Renyou sur des terrains variés. Un grand merci à Ji Zhe, pour son soutien constant et généreux.

Je remercie les chercheurs ayant commenté ou enrichi les horizons de ma recherche, Tania Angeloff, Xiaohong Xiao-Planes, Isabelle Thireau, Gilles Guilleux et Pun Ngai. Je remercie également aux professeurs Ying Xing, Zhao Bingxiang, Fang Huirong, Shen Yuan, Guo Yuhua qui m'ont encouragée à continuer sur cette voie académique. Merci à Lü Peng et Bai Zhonglin pour leurs soutiens constants. J'ai beaucoup appris grâce aux échanges avec professeur Wang Chunguang et son équipe, à Paris et à Pékin.

Cette thèse n'aurait jamais pu avoir été achevée sans le soutien financier de nombreuses institutions. Je remercie mon laboratoire de recherche d'avoir financé mes deux colloques. Merci à Anne-Christine Trémon pour m'avoir acceptée dans son projet de recherche « Réseaux chinois à Paris », dans lequel j'ai beaucoup appris. Merci au département d'Etudes chinoises de l'Inalco pour m'avoir permis de terminer cette recherche dans le cadre d'un contrat d'ATER. Je tiens à remercier mes collègues pour m'avoir acceptée dans l'équipe d'enseignement : Frédéric Wang, Catherine Capdeville, Jean-François Huchet, Li Jinjia, Christine Lamarre, Liu Hong, Odile Roth.

J'exprime également ma gratitude aux institutions qui m'ont chaleureusement accueillie : l'association Pierre ducerf, le premier lieu de rencontre avec les migrants chinois à Paris, où j'ai appris beaucoup et j'apprécie toujours, merci à Stéphane, Sabine, Chen Qian, Richard, Daniel, pour n'en citer qu'une partie. Un grand merci à Alhassana Diallo pour m'avoir acceptée à travailler dans le centre social, avec des collègues supers : Anne Largeaud, Muriel, Maly...

Merci à la mairie de Bagnolet et d'Aubervilliers pour leurs soutiens précieux. Merci aux directeurs et directrices des écoles qui ont accepté les demandes d'entretien.

Je tiens mes remerciements à deux groupes d'études en ligne : merci à You Tianlong d'avoir créé un groupe d'échanges instantanés qui rassemble de nombreux jeunes chercheurs travaillant sur la migration ; merci à l'autre groupe qui partage sans réserve les informations sur la sociologie du travail.

Je salue mes amis Yuan Zhongjun, Liang Yan, Gong Ke, Luo Yanling, Nan Nan, Chuang Yahan, Du Qing, Leïla Simon, Clio Simon, Kader, Roxane, Daniele, Zhang Chao, Yang Chen, Zillia, Ni Yuzhen, Huang Duoduo, Song Maike, Tashi Kyi, Battar, Song Na, Zhou Xiyin, Lei Yang, Li Qi, Lu Yushan, Wang Wenqing, Wang Su, Hong Tao, Song Ningsi, Chloé Lombardo, Xu Lufeng, Ho Chih-yang, Liu Lu, Jiang Xiaoyi et Mirabelle Ma-Jacques. Merci de m'avoir accompagnée dans cette longue traversée.

Je suis très reconnaissante aux membres de ma famille pour leur compréhension et leur solidarité. Merci à mes parents, qui ont malgré eux, soutenu mon choix de vie et pardonné mon absence. Merci à mon frère et ma belle-sœur qui sont à côté de mes parents. Merci profond à mes beaux-parents pour leurs soutiens sans réserve.

Merci spécial à Xun.

Le plus grand remerciement va à tous mes enquêtés, grâce auxquels les échanges furent si riches et desquels j'ai tant appris. Je les souhaite de bien réussir leurs projets migratoires. Ce travail leur est dédié.

Table des matières

INTRODUCTION	13
TROIS VAGUES MIGRATOIRES	15
EVOLUTION DES CARACTERES DES IMMIGRES CHINOIS	20
CARACTERES DEMOGRAPHIQUES	20
L'ILLEGALITE : CE QUI CARACTERISE DES IMMIGRES CHINOIS DE LA TROISIEME VAGUE.....	26
LES IMMIGRES CHINOIS EN FRANCE : UNE IMAGE CONTRADICTOIRE	32
« LES CHINOIS SONT TRAVAILLEURS ».....	33
« LES BONS ELEVES ASIATIQUES »	34
LA LITTERATURE SUR L'IMMIGRATION CHINOISE.....	35
LA LITTERATURE SUR L'ECONOMIE ETHNIQUE	39
LA LITTERATURE SUR L'ECONOMIE INFORMELLE	41
DOUBLE EXCLUSION : LA RESTRICTION DES POLITIQUES MIGRATOIRES ET L'EXCLUSION DU MARCHE	42
ORGANISATION DES CHAPITRES	44
METHODOLOGIE	47
DESCRIPTION DU QUARTIER ENQUETE.....	47
UNE INVITATION AU NOUVEL AN CHINOIS DE BAGNOLET : DECOUVERT DU QUARTIER DE LA NOUE	51
DEUX ENTREES : PAR UNE HABITANTE DU QUARTIER ET PAR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MUNICIPAL OTTO.....	54
DES ENQUETES ANTERIEURES (EXPERIENCES, LEÇONS ET L'INTERET DEVELOPPE) : ENQUETE MULTI-SITES.....	56
« LES INTERMEDIAIRES » OU LA METHODE « BOULE DE NEIGE » ? ENTRETIENS, OBSERVATION ET PARTICIPATION	59
L'AUTOANALYSE DE « JE » : A QUI LES HABITANTS PARLENT ?.....	62
LES CADEAUX	68
LA RELATION ENQUETEUR-ENQUETE : UN PROCESSUS DE CONSTRUCTION	69
GLOSSAIRE DES IMMIGRANTS CHINOIS : UN LANGAGE METISSE ET INVENTE DANS LA MIGRATION	71
ENQUETE DIFFICILE A CLORE.....	74
ENQUETE DE MULTI-SITE ET COMPARAISON ASYMETRIQUE	74
DEFINITION DE L'OBJET DE RECHERCHE	77
CHAPITRE 1 MARCHE ETHNIQUE DU LOGEMENT	85
1.1 QUARTIER DE LA NOUE. PRESENTATION GENERALE.....	85
1.2 L'EXCLUSION DU MARCHE FORMEL LOCATIF	92
1.3 LE MARCHE ETHNIQUE DU LOGEMENT : UNE STRATEGIE POUR L'ACCES AU LOGEMENT	97
1.4 CARACTERISTIQUES DU MARCHE ETHNIQUE DU LOGEMENT.....	104
1.5 <i>DAPU</i> : UNE FORME EXTREME DE MARGINALITE RESIDENTIELLE	111
1.6 <i>DAPU</i> : QUELQUES HYPOTHESES.....	120
CONCLUSION DU CHAPITRE	136
CHAPITRE 2 RELATIONS DES MIGRANTS CHINOIS AVEC L'ESPACE URBAIN.....	139
2.1 LE LIT : L'ESPACE DE L'INTIMITE ?.....	140
2.2 TRAVAIL ET RELIGION : USAGES VARIES DE L'ESPACE RESIDENTIEL.....	142
2.3 RELATIONS AVEC LES ESPACES EXTERIEURS DU DOMICILE	150
2.4 LE PROCESSUS DE CONCENTRATION : L'HISTOIRE DE L'ARRIVEE DES MIGRANTS CHINOIS DANS LE QUARTIER.....	160
CONCLUSION DU CHAPITRE : ENTRE QUARTIER DE TRANSIT ET QUARTIER DE SEDENTARISATION	168
CHAPITRE 3 L'INSERTION URBAINE DES MIGRANTS CHINOIS.....	171
3.1 RENOVATION URBAINE.....	172
3.2 LE PROBLEME DE L'INSECURITE A BAGNOLET ET A AUBERVILLIERS	187
3.3 AUTO-ORGANISATION DES HABITANTS CHINOIS : TROUVER SA PLACE DANS LA VILLE.....	206
CONCLUSION DU CHAPITRE	220

CHAPITRE 4 LE MARCHE ETHNIQUE DU TRAVAIL.....	223
4.1 DOUBLE EXCLUSION ET L’ECONOMIE ETHNIQUE	224
4.2 METHODOLOGIE DE LA QUESTION DU TRAVAIL	227
4.3 SECTEURS D’ACTIVITES	234
4.4 PARCOURS PROFESSIONNELS DES MIGRANTS CHINOIS	237
4.5. ACCES AU TRAVAIL.....	241
CHAPITRE 5 LES CONDITIONS DE TRAVAIL : « REGLES DE JEU » DE « GENS DE WENZHOU »	261
5.1 INTRODUCTION.....	261
5.2 LE CONTRAT DE TRAVAIL ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	269
5.3 NEGOCIER ENTRE SOI OU FAIRE INTERVENIR LES INSTITUTIONS DE L’EXTERIEUR ?.....	288
5.4 CONSEQUENCE : MENACE D’EXCLUSION	294
CHAPITRE 6 « TOUT SOLDAT PORTE DANS SA GIBERNE LE BATON DE MARECHAL » : LES PERCEPTIONS ET LES REPRESENTATIONS DU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS MIGRANTS CHINOIS	297
6.1 UN BON BOULOT ? UNE ETUDE SUR LES PERCEPTIONS.....	299
6.2 LA LITTERATURE SUR RAPPORT SALARIAL	309
6.3 LA SUREXPLOITATION : UNE TYPOLOGIE.....	310
CONCLUSION DU CHAPITRE	323
BIFFINS CHINOIS : UNE ACTIVITE ECONOMIQUE EN DEHORS DE L’ECONOMIE ETHNIQUE ?	325
L’HISTOIRE DE MONSIEUR YANG.....	326
QUI SONT LES BIFFINS CHINOIS ? UNE DESCRIPTION SOCIOLOGIQUE.....	329
UNE ACTIVITE ECONOMIQUE EN DEHORS DE L’ECONOMIE ETHNIQUE.....	332
CONCLUSION GENERALE	339
LE LOGEMENT DES IMMIGRES CHINOIS	339
LA SOCIOLOGIE DU TRAVAIL AU PRISME DE L’ECONOMIE ETHNIQUE.....	341
LE LOGEMENT ET LE TRAVAIL : DEUX DOMAINES ETROITEMENT LIES	341
RESSOURCES ETHNIQUES : UN PROCESSUS DE MARCHANDISATION ?	343
S’INTEGRER : LE POINT DE VUE DES IMMIGRES	345
PERSPECTIVES POUR DE FUTURES RECHERCHES	347
SOURCE EN LANGUE FRANÇAISE ET ANGLAISE	349
SOURCE EN LANGUE CHINOISE.....	361

Table des illustrations

FIGURE 1 PREMIERE VAGUE MIGRATOIRE	16
FIGURE 2 DEUXIEME VAGUE MIGRATOIRE	17
FIGURE 3 TROISIEME VAGUE MIGRATOIRE 1	19
FIGURE 4 TROISIEME VAGUE MIGRATOIRE 2	20
FIGURE 5 LE MONUMENT DANS LE PARC DE BAUDRICOURT A LA COMMEMORATION DES CHINOIS QUI MEURENT POUR LA FRANCE PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE	31
FIGURE 6 PLAN DE LA VILLE DE BAGNOLET : LES SEPT QUARTIERS	49
FIGURE 7 PLAN DU QUARTIER DE LA NOUE	86
FIGURE 8 ENTREE DU PARC RESIDENTIEL LA NOUE	87
FIGURE 9 PLAN DE LA DALLE LA NOUE	90
FIGURE 10 IMAGE 1 DU SITE HUARENJIE	99
FIGURE 11 IMAGE 2 DU SITE HUARENJIE	100
FIGURE 12 LOYER DU QUARTIER DE LA NOUE (IMAGE PRISE LE 13/10/2016)	102
FIGURE 13 PLAN DU LOGEMENT DE MONSIEUR NIU YESE	116
FIGURE 14 PLAN DU LOGEMENT DE MONSIEUR TU SHANGBEI	118
FIGURE 15 PLAN DU LOGEMENT DE LA FAMILLE WENG	141
FIGURE 16 PLAN DU LOGEMENT DE LA FAMILLE ZENG	145
FIGURE 17 UNE SCENE DU JEU AUX CARTES, AU CAFE CHINOIS	152
FIGURE 18 DES AFFICHES SUR LA VITRE DU CAFE CHINOIS	154
FIGURE 19 UNE PHOTO DU QUARTIER PRISE PAR UN JEUNE HABITANT	156
FIGURE 20 UNE PHOTO DU CAFE CHINOIS PRISE PAR UN HABITANT	157
FIGURE 21 DES ENFANTS JOUENT SUR L'ESPACE VACANT	158
FIGURE 22 UNE HABITANTE CHINOISE EN TRAIN DE CUEILLIR DES FEUILLES DES PISSENLITS	159
FIGURE 23 CUISINE COMMUNE DE L'IMMEUBLE N°72	177
FIGURE 24 PORTE D'ENTREE DE L'IMMEUBLE N°70	179
FIGURE 25 AVERTISSEMENT D'INTERDICTION D'ENTRER ECRIT EN CHINOIS	182
FIGURE 26 MANIFESTATION POUR LA SECURITE A BAGNOLET	211
FIGURE 27 DEUX VERSIONS DE L'APPEL A LA MANIFESTATION	212
FIGURE 28 NOUVEL AN CHINOIS DANS LE QUARTIER	215
FIGURE 29 AFFICHE DU NOUVEL AN CHINOIS 2015 ET LES PROGRAMMES	216
FIGURE 30 ACTIVITES DU NOUVEL AN CHINOIS	218
FIGURE 31 UNE ANNONCE D'OFFRE D'EMPLOI	246
FIGURE 32 UNE ANNONCE DE DEMANDE D'EMPLOI	247
FIGURE 33 UNE PUBLICITE DE CIGARETTES EN CHINOIS SUR LE MUR DE L'IMMEUBLE	252
FIGURE 34 PUBLICITES DE COIFFURE ET DE CIGARETTES	253

Avertissement

Anonymat : Tous les noms des personnes ont été changés pour assurer l’anonymat des enquêtés. Seules les personnalités publiques (auteurs, hommes politiques, responsables des associations ou du centre) ont été nommées telles quelles dans le texte.

Les quartiers enquêtés ont été désignés par leur vrai nom, étant donné qu’il s’agit d’un point de référence important pour les enquêtés.

Transcription phonétique : La transcription phonétique des caractères chinois retenue pour le format de la thèse est le *hanyu pinyin*. Dans le corps du texte, cette transcription apparaît en italique sans les tons. Lorsqu’il s’agit d’une photo, elle sera suivie par la traduction française entre parenthèse.

Traductions : Tous les extraits cités dont la langue originale est le chinois ont été traduits dans le contexte, mis à part quelques mots sur lesquels on a travaillé en tant que tels et qui sont en italiques.

Les citations en anglais ont été laissées telles qu’elles.

Citations : Les abréviations de références (*op. cit.* et *ibid.*) comptent uniquement à l’intérieur de chaque chapitre.

Introduction

Je n'oublierai jamais ma première expérience avec le marché de la location. En juin 2010, j'ai dû chercher un logement. Au début, j'ai cherché sur le site PAP¹. « C'est déjà loué » était la réponse récurrente lors des premiers appels aux propriétaires. De nombreuses annonces exigeaient une caution parentale, procédure quasi impossible pour un étranger. Après plusieurs tentatives, j'ai décidé de rester constamment devant l'écran de mon ordinateur pour pouvoir appeler les propriétaires dès la publication des annonces. Une semaine plus tard, un propriétaire acceptait de me faire visiter son appartement situé près de la Place de Nation. J'y suis venue avec un dossier épais, soigneusement préparé. Il comprenait mes pièces d'identité, mes relevés bancaires et un contrat de travail à temps partiel. De plus, une copine chinoise, qui travaille dans la finance avait accepté d'être mon garant.

Dès mon arrivée à l'adresse indiquée, j'ai été choquée par la queue d'attente. Je ne me rappelle plus à quel étage exact se trouvait l'appartement mais la queue se prolongeait jusqu'au trottoir. C'était un studio d'à peine 20 mètres carrés et plusieurs personnes l'ont visité avec moi. Le propriétaire était derrière une petite table pour recevoir les dossiers de candidature. Il y avait déjà un tas de dossiers. J'ai donné le mien, fait un petit tour dans le studio et suis partie. L'ensemble n'a pas duré plus de cinq minutes. Bien sûr, cette visite n'a rien donné.

Une semaine plus tard, j'ai pu faire une autre visite, au sud de Paris. Celle fois-là, j'ai ajouté dans mon dossier les soldes bancaires de mes parents pour justifier que je serais capable de payer le loyer. Malgré tous mes efforts, je n'ai pas été choisie par la propriétaire.

Le jour de déménagement s'approchait. Je n'avais plus le choix et j'ai commencé à chercher sur le site *Xin Ouzhou* (« Nouvelle Europe ») dont la plupart des usagers étaient des étudiants chinois. J'ai parcouru toutes les annonces récentes, parmi lesquelles des Chinois qui rentreraient en Chine pour les vacances d'été louaient leur appartement pour un ou deux mois. D'autres déménageraient, cherchaient des locataires futurs pour reprendre leur logement. J'ai finalement trouvé une annonce qui me convenait : il s'agissait un studio dans le quartier de Montmartre. La locataire de l'époque était une étudiante chinoise. D'après elle, le studio de 16

¹ PAP est un site internet « de particulier à particulier » qui exclut les intermédiaires lors de location ou de l'achat.

m² était au rez-de-chaussée, avec un loyer de 630 euros. Le loyer était élevé, mais j'avais calculé que vue ma situation financière, il m'était quasiment impossible d'accéder à un logement sur le marché formel. Je n'avais d'autre choix qu'accepter ce loyer.

Néanmoins, la locataire de l'époque a exigé une somme supplémentaire égale à un mois de loyer. Il s'agissait d'une somme liée aux « problèmes laissés par l'histoire² » (*lishi yiliu wenti*), un terme que j'ignorais auparavant. Elle m'a expliqué qu'elle avait payé une agence immobilière pour trouver ce studio, donc elle voulait récupérer cette somme auprès du futur locataire. Je n'avais pas le choix : je devais vite trouver un logement car mon dernier contrat de location expirait. De plus, plusieurs annonces postées sur le site Nouvelle Europe faisaient référence à ces « problèmes laissés par l'histoire ». A la fin, j'ai payé la somme et obtenu le studio. La locataire m'a conseillé de reporter cette somme sur le prochain locataire.

Cette expérience m'a révélé les difficultés pour accéder au logement. Ce marché du logement « dominé » par les propriétaires suppose de présenter un dossier solide : une caution parentale, un garant, un contrat de travail en CDI, un bon salaire qui doit être au moins le triple du loyer de location, etc. Ces conditions sont difficiles à remplir pour les étudiants étrangers. En outre, les relations avec les agences immobilières ou avec les propriétaires nécessitent une bonne maîtrise du français. Et bien sûr, un titre de séjour est souvent exigé.

L'accès au logement n'est déjà pas facile pour des étrangers comme nous, qui avons des garants et maîtrisons la langue française. Imaginons les difficultés des immigrés chinois qui sont moins bien lotis ! En raison de leur statut irrégulier, ils ne peuvent fournir ni titre de séjour ni contrat de travail. En outre, ils ne parlent pas français. Ces obstacles les empêchent d'accéder à un logement sur le marché formel et entraîne, quelle que soit leur volonté, une exclusion de fait. Mais alors comment trouvent-ils un logement ?

Lors des enquêtes pour mon mémoire de master en 2010, j'ai rencontré une famille chinoise résidant dans le 11^{ème} arrondissement. Toute la famille vivait dans un appartement d'une vingtaine de mètres carrés. De plus, la mère fabriquait des vêtements chez elle avec des amies. Elle m'a parlé des « *dingfei* » (voir le chapitre 1), des milliers euros qu'elle avait dû payer pour obtenir ce logement. D'après elle, les « *dingfei* », ou les « problèmes laissés par

² Ce terme fait sourire les Chinois, car il s'agit d'un terme hérité du début des réformes (1978) et qui désigne les conflits créés par les politiques musclées de la Chine communiste, surtout dans la révolution culturelle (1966-1976).

l'histoire » sont systématiques sur ce marché parallèle que les immigrés chinois ont créé grâce aux réseaux chinois.

Ces pratiques migratoires nous invitent à réfléchir sur un ensemble de questions concernant l'organisation de la vie quotidienne des immigrés et, en particulier, sur les difficultés qu'ils rencontrent dans la société d'accueil, et les ressources qu'ils mobilisent pour résoudre leurs problèmes. Exclue du marché formel, quelle est leur capacité d'agir (*agency*) ? Existe-il un marché ethnique qui englobe tous les domaines de la vie quotidienne des immigrés chinois ? Quelles sont les conséquences du recours aux ressources ethniques sur leurs relations avec la société d'accueil ?

Pour répondre à ces questions, cette thèse se focalise sur le logement et le travail, deux des domaines les plus essentiels de la vie quotidienne. La vie quotidienne est souvent négligée dans les études sur les migrations des Chinois, car l'attention académique se focalise souvent sur les phénomènes les plus visibles comme la coexistence de commerçants chinois riches et puissants et de travailleurs chinois misérables. Pourtant, nous partons de l'idée que l'étude de la vie quotidienne peut nous apprendre beaucoup de choses sur les migrations chinoises.

Trois vagues migratoires

D'un point de vue historique, on peut distinguer trois grandes vagues d'immigration chinoise vers la France (Ma Mung 2000 ; Poisson 2005 ; Guerassimoff 2006a ; Lévy & Lieber 2009). La première est composée de travailleurs chinois contractuels : 140 000 travailleurs ont été recrutés pendant la Première Guerre mondiale pour travailler à l'arrière du front (arsenaux et usines d'armement) et sur le front (terrassment des tranchées et transport des munitions). Comme l'a décrit Live Yu-Sion dans son livre *Les Chinois en France : un siècle de présence, de 1900 à nos jours* (Live 1994),

« Pendant la Grande Guerre, en effet, la pénurie de main-d'œuvre en France oblige les pouvoirs publics français et le corps expéditionnaire anglais basé dans le nord de la France à recruter des ouvriers en Chine pour pallier le manque de bras dans différents secteurs d'activité économique. Au nombre de 140 000 au total, les travailleurs chinois sont rapatriés dans leur pays à la fin des hostilités. Les quelques milliers (officiellement 3 000) qui choisirent de rester en France au lendemain des hostilités formèrent la première véritable communauté chinoise en France. »

La plupart sont repartis en Chine à la fin de la Grande Guerre, mais quelques milliers d'entre eux sont restés en France, ils « constituent une grande partie des commerçants chinois de l'entre-deux-guerres » (Ma Mung 2000). Cette immigration de guerre est suivie « par l'arrivée de près de 2 000 « étudiants-ouvriers » venus se former dans les universités et les collèges français » (Live 1994). Cette vague migratoire est encore alimentée par l'arrivée entre 1925-35 des Chinois issus du Zhejiang, une province du Sud-est de la Chine (Li 1999a). Le recensement de 1936 dénombrait un peu plus de 2 000 Chinois à Paris, dont une partie déjà employée dans la maroquinerie parisienne (Guillon 1995). Par la suite, ce mouvement migratoire est ralenti par la crise économique des années 30 avant d'être stoppé par la Deuxième Guerre Mondiale. Depuis 1949, à la suite de l'avènement de la Chine communiste, cette immigration a connu un ralentissement en raison de « la fermeture des frontières » (Live 1991). « Le courant migratoire vers la France n'a repris qu'à la suite du rétablissement des relations franco-chinoises (1964), mais il est ralenti par la Révolution culturelle et n'a regagné son cours normal qu'après la mort de Mao Ze-dong (1976) » (*Ibid.*).



Figure 1 Première vague migratoire

La deuxième vague a commencé en 1975, après l'explosion des mouvements nationalistes et des émeutes urbaines dans les pays de l'ex-Indochine (Cambodge, Laos et Viêt-Nam). On constate une croissance rapide de l'immigration asiatique entre 1975 et 1980. On dénombre 20 000 asiatique en 1975 et 104 000 en 1982. Les premiers arrivés furent nombreux à adopter la nationalité française (Guillon 1995). Cette population est principalement constituée de réfugiés originaires de l'ex-Indochine française, dont la majorité est des descendants d'immigrés chinois.



Figure 2 Deuxième vague migratoire

La troisième vague est composée de migrants chinois de la région de Wenzhou (cf. Li 1999b). Ce courant migratoire qui commence dans les années 1980, est souvent considéré comme une vague liée à la première (Lévy & Lieber 2009), car ils ont des liens familiaux avec les Chinois originaires de Wenzhou et Qingtian comme ceux venus à partir de la première guerre mondiale. Ces nouveaux migrants se sont installés d'abord dans le quartier Arts-et-Métiers (le 3^{ème}). Ils ont ensuite essaimé à Belleville (à cheval sur plusieurs arrondissements, le 10^{ème}, 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) et plus récemment aux alentours du Boulevard Voltaire et les banlieues proches du Nord-est de Paris.

Depuis la fin des années 1990, cette troisième vague s'est diversifiée avec de gens venant de la province du Fujian, du Sichuan, du Jiangxi, du Nord de la Chine (Shandong, Hebei, Henan) et du Nord-Est (Jilin, Liaoning, Heilongjiang) (cf. Li 2008a). Les gens du Nord parlent une langue similaire du mandarin, chinois standardisé, ce qui permet tous les Chinois les comprendre ; au contraire, ils ne comprennent pas les dialectes de Wenzhou ou du Fujian. Ces ressources linguistiques permettent de créer parfois un environnement de communication déséquilibré parmi les différents sous-groupes chinois³. C'est cette population dont il sera essentiellement question dans ce travail.

Cette diversification n'est pas seulement géographique, elle est aussi sociologique. Elle est constituée des « laissés-pour-compte » de la réforme du système économique et social chinois à partir des années 1990. Avec l'effondrement des entreprises publiques et la restructuration/privatisation de l'économie chinoise, on a assisté à des licenciements massifs dans le secteur public. Non seulement plusieurs dizaines de millions d'employés ont perdu leur poste mais c'est l'ensemble des travailleurs qui ont dû renoncer à leurs avantages sociaux en matière d'accès au logement, à l'éducation, à la santé, à la retraite (Cattelain, Lieber, Saillard et Nguyen 2005). Rocca et Kernén ont constaté « une crise du travail » et l'apparition d'un chômage massif dans les villes industrielles du Nord-est (Rocca 2000 ; Kernén et Rocca 1998)

« A une multiplication des catégories de « sans-travail » et à une aggravation de la crise salariale s'ajoute une remise en cause de la protection sociale et des avantages sociaux. On assiste à l'émergence d'un phénomène de déclassement matériel (la nouvelle pauvreté) et psychologique des résidents urbains » (Kernén et Rocca 1998 : 14).

Dans les grandes villes du Nord, le chômage massif n'a toujours pas été résolu et de très nombreux ouvriers et employés ont dû émigrer dans le sud de la Chine et à l'étranger.

A côté des immigrants de Wenzhou et du Nord-est, on doit aussi évoquer l'existence de Chinois originaires du Fujian. Cette province du sud de la Chine est connue pour sa longue histoire d'émigration (Ma Mung 2000 ; Li 2005). Même si leur présence en France est récente (cf. Li, Jiang et Yu 2003), ils sont connus à travers le monde pour émigrer encore davantage que les gens de Wenzhou, et on trouve des communautés en Asie du sud-est, au Japon, aux

³ Voir l'article de Zheng (1995b).

Etats-Unis (Li et Zhou 2014), en Israël (Li 2008b), en Angleterre (Pieke et Xiang 2009). Bien évidemment, chaque catégorie de migrants présente des caractéristiques particulières.



Figure 3 Troisième vague migratoire 1



Figure 4 Troisième vague migratoire 2

Evolution des caractères des immigrants chinois

Les différences de profil entre les immigrants chinois peuvent être synthétisées à l'aide de trois éléments : les caractéristiques démographiques, le profil professionnel et le rapport avec la Chine.

Caractères démographiques

Lors de la première vague, les travailleurs chinois recrutés étaient majoritairement originaires de Tianjin (Live 1995 ; Archaimbault 1952). Après la guerre les travailleurs qui sont restés ont été rejoints par les migrants venant de Qingtian et Wenzhou. La plupart des migrants de cette époque sont des hommes jeunes. Ils ne sont que 4 029 Chinois en 1936 (Live 1992 : 156) selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. Rappelons néanmoins que le nombre des Chinois est souvent sous-estimé, aujourd'hui comme hier. Certaines catégories échappent aux statistiques à cause de leur statut irrégulier ou de leur mobilité géographique.

Contrairement à la première vague, les migrants de la deuxième vague migratoire sont des Chinois ou des descendants chinois originaires d'Indochine. « 1975 est donc une année charnière, point de départ d'une forte émigration de réfugiés, parmi lesquels les personnes d'origine chinoise constituent une part importante. » (Ma Mung 2000 : 108). Plus précisément, « entre 50 et 60 % des réfugiés sont d'origine chinoise », selon les enquêtes réalisées dans les années 1980 (Live 1992 : 156). Selon un chiffre du ministère de l'Intérieur, de 1975 à 1987, la France « a officiellement accueilli 145 000 réfugiés indochinois » (*Ibid.*). Ce groupe constitue une part importante de la migration chinoise, qui « représentent entre les deux tiers et les trois quarts des effectifs » (Ma Mung 2000 : 110). Bien que la plupart d'entre eux aient peu de contacts avec la Chine, ils se considèrent, culturellement, comme Chinois.

A la différence des deux vagues précédentes, la troisième vague est plus massive et se compose surtout d'immigrés venant directement de Chine continentale dont la majorité est originaire de la région de Wenzhou et ses alentours. Le nombre exact des Chinois est difficile à estimer⁴, à cause des migrations illégales. Les immigrés de Wenzhou sont surreprésentés jusqu'à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Par la suite, l'origine se diversifie : Fujian, Nord-est, Tianjin, Shandong, Henan, Jiangxi, Sichuan, etc. Selon l'Insee, il y avait 102 280 Chinois en France en 2015, dont 41 214 hommes et 61 066 femmes⁵. On constate donc un renversement de la répartition des sexes.

Concernant l'âge, j'ai constaté que la plupart des migrants ont entre 25 et 50 ans, avec un nombre croissant de personnes âgées. Cette observation est confirmée par les chiffres de l'INSEE : en 2015, 66 996 Chinois avaient entre 25 et 54 ans⁶, et 11 843 avaient 55 ans ou

⁴ Les chiffres sur les Chinois en France varient considérablement d'une source à l'autre selon la définition de la catégorie de « Chinois » et les méthodes de recensement. Par exemple, selon les données de Taïwan (la Chine République), les Chinois en France sont estimés à 460 000 en 2012 (site du lien : http://www.ocac.gov.tw/OCAC/File/Attach/1168/File_1861.pdf), alors que selon l'INSEE, en 2015, « il y avait en France métropolitaine 102 280 Chinois. » En outre, d'autres estimations donnent des chiffres entre 60 000 et 70 000 personnes pour la diaspora chinoise en France (<http://www.slate.fr/story/23827/chinois-de-france-ne-veut-rien-dire> consulté le 30/09/2014).

⁵ Lors du recensement de l'INSEE (*ibid.*), seule la nationalité des gens était recensée et non l'origine « ethnique » des personnes. De cette manière, les Français d'origine chinoise ne sont pas pris en compte parmi les « immigrés chinois ».

⁶ Les sources de données sont d'INSEE (*ibid.*).

plus⁷. Cette diversité en termes de démographie induit des changements importants dans les profils professionnels.

Profils professionnels

Les profils professionnels des immigrés chinois ont beaucoup évolué au fil du temps. Lors de la première vague migratoire, il s'agissait d'ouvriers chinois qui étaient recrutés sous contrat entre des entreprises chinoises et françaises, comme Live l'a montré :

« Au début de 1915, les autorités françaises entament donc des négociations avec le gouvernement chinois pour utiliser des travailleurs chinois afin de soutenir l'effort de guerre. Le 14 décembre 1915, au terme de plusieurs mois de pourparlers, une mission française dirigée par le lieutenant-colonel Truptil est envoyée en Chine. La tâche du lieutenant-colonel est de contrôler le recrutement et l'embarquement des ouvriers chinois pour la France. Le 14 mai 1916, des accords sont signés entre la France et la Chine pour le recrutement de la main-d'œuvre chinoise. » (Live 1994 : 9)

Selon Live, des ouvriers chinois envoyés en France étaient aussi recrutés par la Grande-Bretagne :

« ..., pays allié où le service militaire n'est pas obligatoire, envoie un corps expéditionnaire dans le nord de la France. Ce corps militaire avait besoin de main-d'œuvre pour exécuter des travaux de terrassement, de réfection des routes et des chemins de fer et construire des baraquements. Le 5 octobre 1916, le gouvernement britannique, à l'instar de son homologue français, décide donc de recruter des travailleurs chinois dans ses concessions territoriales en Chine.

Entre 1916 et 1918, l'Angleterre recrute ainsi plus de 100 000 travailleurs chinois et la France près de 38 000, dont 10 000 sont mis à la disposition du corps expéditionnaire américain vers la fin de la guerre (février 1918). » (Ibid. : 10)

⁷ Ibid.

Si certains ouvriers chinois étaient au service des opérations militaires, d'autres œuvraient dans les usines françaises pour répondre au besoin de main-d'œuvre de l'époque (1890-1930).

« Durant la décennie 1920-1930, plus d'un millier d'ouvrier et de manœuvres chinois ont travaillé dans les industries des communes de la banlieue ouest de Paris : Puteaux, Colombes, La Garenne-Colombes, Bois-Colombes, Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, etc. [...] Les premiers Chinois à arriver à Billancourt furent des travailleurs recrutés pendant la première guerre mondiale. Ils étaient affectés aux usines Renault en 1917. ... Au lendemain de la première guerre mondiale, cette première présence chinoise à Boulogne-Billancourt est renforcée par l'arrivée des ouvriers chinois restés en France à la fin des hostilités [...] » (Ibid. : 25-26)

Relatée dans *Chinois de France*, l'histoire de Lu Houcheng, un ouvrier chinois de l'époque, présentée dans l'ouvrage : *un siècle de présences*, nous donne une image qui évoque bien la période.

« Je suis né en 1894 dans une bourgade située non loin de Tianjin. (...) En 1919, j'ai eu de la chance. Un colonel m'a envoyé travailler à l'usine du Creusot, à l'usine Schneider ... Il y avait 3 000 Chinois qui travaillaient au Creusot à ce moment-là. C'était en majorité des Chinois du Shandong, tous recrutés par la Compagnie Huimin. » (Live 1995 : 12)

Archambault insiste aussi sur la présence de Chinois dans les usines françaises,

« Après l'armistice, (...), seuls demeurèrent les ouvriers spécialisés qui avaient fait reconnaître leurs droits en 1917 et quelques manœuvres employés dans les usines » (Archambault 1952 : 281).

En bref, outre des boutiques de chinoiserie et des salons de pédicure, les travailleurs chinois de la première vague se concentrent plutôt dans de grandes usines. S'ils habitent près de l'usine, notamment dans plusieurs rues en banlieue ouest de Paris, on ne repère guère d'économie ethnique à l'époque, car ils travaillent en général pour des employeurs français. A la même époque on trouve aussi un petit nombre d'immigrés originaires de Qingtian travaillant comme colporteurs dans les années 1920 et 1930 (Archambault 1952).

Les réfugiés de la deuxième vague migratoire s'investissent beaucoup, quant à eux, dans la restauration ; ce qui a contribué à « la diversification des activités économiques et professionnelles des Chinois de Paris » (Live 1992 : 168).

« Des entrepreneurs ont investi dans des branches jusque-là inconnues : confection, hôtellerie, immobilier, imprimerie, bijouterie, pâtisserie, coiffure, cordonnerie, boucherie, agence de voyages, sociétés boursières, etc. Des grandes entreprises commerciales se sont créées : Tang Frères, Paris-Store, le Centre Commercial Chinois sont les trois importantes sociétés de distribution des produits alimentaires. » (Ibid.)

Les immigrés chinois de la troisième vague, quant à eux, travaillent rarement à l'usine. Ils se concentrent plutôt dans le secteur tertiaire, en particulier dans la restauration ou dans les ateliers de fabrication, tels que la confection ou la maroquinerie. « Cette dernière vague d'immigration a favorisé la diversification des activités économiques et professionnelles des Chinois du 3^{ème} arrondissement par la multiplication des restaurants, l'implantation de commerces d'alimentation, des magasins de bijoux de fantaisie, des boutiques de location de cassettes-vidéo, etc. » (Ibid. : 164).

Pourquoi cette évolution du profil professionnel des immigrés chinois ? Trois facteurs nous semblent déterminants.

1. Depuis les années 1970, le recul progressif de la grande production industrielle ou manufacturière et l'essor du secteur tertiaire ont changé la structure des emplois.
2. Depuis 1975, le durcissement des politiques migratoires a empêché, sinon interdit l'entrée massive de travailleurs étrangers (Taboada-Leonetti 1989). La politique d' « immigration zéro » laisse peu de possibilités légales à la migration, la mondialisation par le bas comme la nomme Portes (Portes 1999). Illégaux, il est compliqué pour eux de trouver un travail à l'usine.
3. Dans les années 1980, avec l'arrivée massive des réfugiés politiques d'Indochine et leur concentration dans les zones urbaines, les commerces asiatiques se multiplient (Live 1995 ; Guillon et Taboada-Leonetti 1986).

Rapport avec l'Etat chinois⁸

Le rapport des Chinois d'outre-mer avec l'Etat chinois est une question complexe. Comme le dit Ma Mung : « l'attitude de la Chine envers les Chinois installés à l'étranger a oscillé entre l'hostilité et la bienveillance intéressée en passant par l'indifférence » (Ma Mung 2000 : 39). Cette question est marginale par rapport à notre problématique, nous ne l'abordons que de manière succincte.

En tant que travailleurs sans qualification, les ouvriers migrants chinois de la première vague étaient sous le contrôle des entreprises françaises et chinoises, et avaient peu de contact avec le gouvernement chinois. Par contre les étudiants et les commerçants gardaient, eux, un lien politique étroit avec la Chine (cf. Li 2000). Ce sont les étudiants qui ont introduit le marxisme et le communisme en Chine. De même, les Chinois d'outre-mer ont pris une importance politique majeure à l'époque. En raison de la situation politique et économique catastrophique du pays, les Chinois d'outre-mer sont devenus une ressource importante, à la fois économique et politique, capable de redresser le pays.⁹ A tel point que lors de la création du *Guomindang* (Parti Nationaliste), les dirigeants considèrent que « les Chinois d'outre-mer sont la force principale de la révolution » (*Ibid.* : 40).

Les rapports entre les Chinois de l'Asie sud-est et la Chine sont tout aussi complexes. Tout d'abord, l'argent envoyé par les émigrés constitue parfois la première source de devises étrangères (*Ibid.*) et est à l'origine du financements d'une grande partie des infrastructures (routes, écoles) dans les villages de départ (Guerassimoff 1997). Par la suite, dans les années 1970, la multiplication des conflits dans plusieurs pays de l'Asie du sud-est, ont conduit le gouvernement chinois à prendre des mesures, et par exemple à créer des « fermes de Chinois d'outre-mer » (*Huaqiao nongchang* 华侨农场) pour les accueillir.

Quant aux immigrés de la troisième vague migratoire, on peut dire, d'une manière rapide qu'ils coopèrent activement avec l'Etat chinois ; un Etat chinois qui lui aussi est favorable à cette coopération (cf. Li 1995). A partir des années 1980 et 1990, le gouvernement chinois cherche à attirer les investissements des Chinois d'outre-mer en leur concédant de nombreux

⁸ Pour savoir de plus, voir l'ouvrage *L'Etat chinois et les communautés chinoises d'outre-mer* de Carine Guerassimoff (1997).

⁹ A cette époque-là, la Chine était sous régime de la République de Chine (1912-1949), la RPC (république populaire de Chine) n'a été fondé qu'en 1949.

avantages (Ma Mung 2000 : 41-42 ; Guerassimoff 1997 ; Thunø 2001). Du côté des migrants, de nombreuses associations ont surgi depuis les années 1990 (cf. Li 1995, 2015). Ces associations varient quant à leur forme mais on peut les regrouper en deux catégories : les associations rassemblant des migrants de la même origine géographique et les associations de commerçants. Leur premier objectif est de permettre à leurs membres de survivre mais celles qui acquièrent visibilité et importance développent des relations avec l'Ambassade de Chine (Pina-Guerassimoff 2006). Du côté du gouvernement chinois, c'est le Bureau des Affaires des Chinois d'outre-mer qui est chargé des relations avec ces associations.

L'illégalité : ce qui caractérise des immigrants chinois de la troisième vague

Les deux premières vagues migratoires sont peu touchées par la question de la clandestinité. La première vague est surtout composée de travailleurs sous contrat, alors que la deuxième est majoritairement constituée de Chinois ou descendants des Chinois qui sont reconnus par le gouvernement français comme réfugiés politiques.

Au contraire, la majorité des immigrants chinois de la troisième vague ont des trajectoires largement déterminées leur statut juridique : « immigré légal », « sans-papiers » ou « immigrés clandestins ». Cette situation est due au tournant politique des années 1970, qui conduit le gouvernement français à restreindre considérablement les migrations. L'inquiétude par rapport au statut juridique devient un sentiment partagé par l'ensemble des migrants chinois. Dans le langage, cette inquiétude se traduit par l'omniprésence du terme « statut » (*shenfen* 身份 en chinois). Il s'agit d'avoir « un statut reconnu par la loi », ou « un titre de séjour ».

Dans ce cadre, les immigrants chinois, comme les autres immigrants, sont classés et se classent en deux statuts : ceux qui ont « le statut », et ceux qui n'en ont pas. Obtenir le « statut » devient une étape essentielle dans le parcours migratoire. Ce terme « statut » englobe plusieurs situations juridiques, la naturalisation, l'obtention d'une carte de résidence valable 10 ans, le titre de séjour temporaire d'un an qui peut être accordé à des « étudiants », des « salariés » ou pour des raisons liées à la « vie privée et familiale ». De plus, les titres différents impliquent des droits et des durées de séjour variés des détenteurs. La simplification de cette diversité de

titres dans un seul mot « statut » met ainsi l'accent sur l'importance d'avoir un statut pour les immigrés, quel que soit le titre.

En fait, le mot « statut » en chinois a un sens qui va au-delà du simple statut juridique. Quelqu'un qui a un « statut » désigne une personne qui a une certaine réputation sociale, un statut social plus ou moins important. Ce n'est pas « n'importe qui ». Le seul cas où le « statut » se limite au domaine juridique concerne l'utilisation en Chine continentale de l'expression *shenfen zheng* (身份证 en chinois), carte d'identité en français. Pour le reste, il apparaît clairement que le mot est « réinventé » par les immigrés chinois en fonction de leur expérience migratoire. « Obtenir un statut » devient un grand moment pour les immigrés, un synonyme de grand succès, qui exprime la fierté d'avoir atteint un objectif.

Le mot « statut » change totalement la vie de l'immigré¹⁰ : la fin de plusieurs années voire une dizaine d'années de vie dans l'illégalité, de vulnérabilité en matière de travail et de logement, la crainte des contrôles d'identité, la souffrance, les efforts, etc. Toutes les expériences négatives de la migration se résument en ce mot et disparaissent derrière ce mot.

Parmi les immigrés chinois « sans-papiers » ou ceux qui en train de demander leur « régularisation » selon le langage officiel, ou obtenir le « statut » selon le langage de l'immigré chinois, l'angoisse de l'illégalité se manifeste d'une manière ponctuelle. Cela ne veut pas dire que l'angoisse est ponctuelle. Bien au contraire, c'est un sentiment permanent, mais qui s'exprime seulement à un certain moment, quand le sentiment profite d'un moment propice pour sortir en mots.

« Lors de ma permanence d'écrivain public, j'ai rencontré un habitant du quartier qui m'a demandé de lui expliquer un courrier de la Préfecture de Seine-Saint-Denis. Dans le courrier, la préfecture lui demande de fournir un document nécessaire pour traiter sa demande de régularisation. Nous avons eu quelques échanges à ce sujet-là. « Ce serait bien d'obtenir un titre de séjour ! Mais si on ne me l'accorde pas, qu'est-ce que je peux faire ? Personne ne m'a invité à venir ici¹¹ ! »

¹⁰ Voir Fassin et Morice (2001) sur l'importance du statut dans la vie des sans-papiers.

¹¹ Note du journal ethnographique, le 05/11/2014.

« *Personne ne m'a invité à venir ici !* » est une expression intéressante qui montre que les immigrés ont conscience d'être « non désirés ». Ce qui les distingue toute de suite de ceux qui sont en situation régulière.

Ce malaise est perçu par les personnels du centre OTTO, « j'ai l'impression que les immigrants chinois se sentent coupables d'être en France » (Mandana, animatrice, 2013). Le sentiment de « culpabilité » constitue un sujet essentiel dans les études de l'immigration, dès les travaux de Sayad sur les immigrants algériens. Selon lui,

« Il suffit que surviennent un 'accident' de parcours, un léger écart dans les comportements, pour que surgisse le sentiment de la faute, de la faute originelle, qui est consubstantielle à l'acte d'émigrer. Culpabilité, culpabilisation et autoculpabilisation ; accusation et auto-accusation : voilà qui est constitutif indissociablement de la condition de l'émigré et de la condition de l'immigré. » (Sayad 1999 : 201)

Si le sentiment de culpabilité des immigrants algériens s'enracine dans les relations historiques entre la France et l'Algérie, les immigrés chinois souffrent, curieusement, du même sentiment de culpabilité sans pour autant avoir un lien historique avec la France. Avec l'arrivée massive des immigrés chinois sur le territoire français, l'implantation de nombreux commerces asiatiques et leur concentration dans divers quartiers de la capitale, de plus en plus de travaux académiques portent sur l'immigration chinoise. Or, la présence nombreuse des Chinois reste souvent une énigme pour le grand public, « pourquoi viennent-ils ces Chinois ? ». De plus, comparée avec les pays de départ des autres groupes d'immigrés, tels ceux venant du Maghreb, ou ceux de l'Afrique subsaharienne, la Chine est très éloignée linguistiquement et géographiquement de la France. La France n'a qu'une histoire coloniale très limitée avec la Chine (les concessions françaises de Shanghai, Tianjin, Hankou et Canton).

Ce malaise implique plusieurs choses. Premièrement, il définit le rapport entre les immigrés chinois et les politiques migratoires. Comme les immigrés chinois se sentent souvent illégitimes par rapport à leur présence en France, ils critiquent peu les politiques migratoires. Au lieu de les mettre en cause, ils ont plutôt tendance à considérer que c'est leur faute s'ils ne remplissent pas les conditions pour être régularisés. Avec pragmatisme, ils regardent les politiques migratoires comme une donnée par rapport à laquelle ils doivent agir. Ils cherchent à s'adapter aux contraintes, à répondre aux critères exigés en mobilisant les ressources qu'ils possèdent. Dans ce cadre, on peut considérer qu'ils font preuve d'*agency* (capacité d'agir).

Deuxièmement, les élites chinoises, économiques ou culturelles cherchent à légitimer leur présence en France d'une autre manière, en reconstruisant une histoire chinoise en France. Ye Xingqiu, un artiste originaire de Yueqing (une ville proche de Wenzhou dans le Zhejiang), né en 1953 et arrivé en France en 1980, essaie de reconstruire l'histoire des Chinois en France. Patron d'une boutique de souvenir dans la rue du temple à Paris, situé à côté du local de l'association des Chinois résidant en France, il consacre beaucoup de son temps à « combler la lacune [de l'histoire des Chinois en France] et reconstruire une mémoire collective des Chinois de France »¹². Cela a abouti à plusieurs livres publiés en chinois, en dehors du champ scientifique et dont le plus connu est *Chinois de France : Trois siècles d'histoire*¹³. Selon lui, l'histoire de la présence des Chinois en France commence dans les années 1700, lorsque s'installe à Paris Arcade Huang, un protestant chinois originaire du Fujian. Dans la préface d'un autre livre qu'il a écrit avec Liang, il note :

« *Aujourd'hui, nous reconsidérons l'histoire des interactions entre la France et la Chine, ainsi que les trajectoires de plusieurs générations de migrants chinois qui résident en France. C'est très important, tant du point de vue de la signification historique que pratique*¹⁴. » (2014 : 12)

Outre les élites intellectuelles, les élites économiques participent aussi activement à la création de l'histoire de la migration chinoise, et cherchent à coopérer avec les autorités locales. En 1998, un monument a été érigé dans le parc Baudricourt situé en plein cœur du quartier asiatique *Triangle de Choisy* (Guillon et Taboada-Leonetti 1986). Ce monument a été érigé par le ministère français de la Défense, la mairie du 13^{ème} arrondissement, le Conseil pour l'intégration des communautés d'origine chinoise en France et la société Tang Frères, fondée par des Chinois du Laos. Lors de l'inauguration de ce monument, plusieurs hommes politiques, français et chinois, étaient présents, tels que le maire du 13^{ème} arrondissement, l'ancien ministre de la justice Monsieur Jacques Toubon, M. Jean Marie Bockel, Secrétaire d'Etat français à la défense et aux Anciens Combattants, M. Jean-Marie Le Guen, vice-Président de l'Assemblée

¹² Extrait traduit du chinois en français auprès l'entretien de la RFI avec Monsieur Ye en 2009. Voici le lien de site de l'entretien : http://www1.rfi.fr/actucn/articles/114/article_14585.asp

¹³ Ce livre est en chinois, peut être trouvé dans la librairie le Phénix, une librairie spécialisée de l'Asie et de la Chine. Voici le lien pour consulter les informations sur ce livre : <http://www.librairielephenix.fr/livres/chinois-france-trois-siecles-histoire-chinois-9782916578040.html>

¹⁴ Traduction en français du texte en chinois.

nationale et l'ambassadeur chinois de l'époque Monsieur Kong Quan¹⁵. En rappelant la longue histoire oubliée de la présence des Chinois en France et l'importance de leur contribution, tant économique que militaire, les Chinois se rassurent sur la légitimité de leur présence. Pendant cette cérémonie rituelle, la présence des hommes politiques français est essentielle car elle manifeste la reconnaissance officielle de l'histoire des Chinois sur le territoire français. Malgré tout, malgré le monument et la cérémonie, le malaise persiste pour la plupart des Chinois.

¹⁵ Reportage sur cette cérémonie publié sur le site officiel de l'Ambassade de la Chine : <http://www.amb-chine.fr/fra/zfzj/t521577.htm>



Figure 5 Le monument dans le parc de Baudricourt à la commémoration des Chinois qui meurent pour la France pendant la première guerre mondiale

Ces dernières années, ce ne sont pas seulement les élites chinoises mais la plupart des immigrants chinois qui s'intéressent à l'histoire des Chinois en France, comme on peut le constater lors des commémorations qui se déroulent chaque année à Nolette (La Somme).

Monsieur Ke, le patron du café chinois du quartier La Noue, participait le 6 avril 2014 à la cérémonie du souvenir des ouvriers chinois morts pour la France et l'Angleterre pendant la première guerre mondiale. Ils étaient des dizaines des Chinois venus en groupes au cimetière

de Nolette à Noyelles-sur-mer, le plus grand cimetière chinois d'Europe. Il m'explique qu'ils « viennent régulièrement lors de la fête de Qing Ming ». Cette fête, placée dorénavant dans le calendrier officiel est « une tradition réinventée » (He et Rocca 2013) par le gouvernement chinois. On y vénère les ancêtres et on entretient les tombes.

Alors que les 880 ouvriers chinois enterrés dans le cimetière sont originaires de la province du Shandong et de la région du Zhili (aujourd'hui divisée en une province, Hebei, et deux municipalités, Pékin et Tianjin), les participants sont majoritairement des immigrants originaires de Wenzhou. Au sein de ces manifestations, l'accent est mis sur « l'ethnie » au détriment des différences géographiques et de la diversité des vagues migratoires. Le discours est communautaire et patriotique et tente de construire une histoire cohérente et homogène. « Nous sommes tous Chinois¹⁶ » tel semble être le slogan. Les immigrants chinois semblent se considérer davantage comme des Chinois de France que comme des Chinois en France.

Les immigrants chinois en France : une image contradictoire

Les études sur les immigrants chinois en France donnent une image contradictoire de ce groupe d'immigré. D'un côté, les immigrants chinois font partie des groupes minoritaires « qui réussissent » : le taux de commerçants dans la population chinois¹⁷ est plus élevé que dans les autres groupes, comme le montre les données¹⁸ de l'INSEE de 2006. Les commerçants chinois sont nombreux et les boutiques asiatiques sont visibles partout. Dans de grandes villes internationales, comme Paris ou New York, il existe des « Chinatown », c'est-à-dire une « [...] territorialisation ethnique des activités » (Ma Mung 1992 : 7), un espace urbain où les activités économiques sont caractérisées par une forte ethnicité. Dans un contexte compliqué sur le plan économique et politique - l'arrivée de plus en plus de Chinois, la montée en puissance de la Chine à l'échelle internationale, le développement des échanges économiques entre les deux pays - les médias français sont méfiants par rapport à la puissance économique des migrants

¹⁶ Conversation informelle avec Monsieur Ke, le 27 mai 2017.

¹⁷ Le terme « commerçant chinois » fait référence à la catégorie de « part d'artisan, commerçant et chef d'entreprise » de l'INSEE.

¹⁸ Le pourcentage des Chinois qui sont devenus commerçants est de 13%, occupant la deuxième place après les Brésiliens, alors que le taux est très faible pour d'autres groupes, 3% pour les Maliens, et 5% pour les Sénégalais, 8% pour les Algériens et les Marocains.

chinois en France. En décembre 2011, sur la couverture du magazine *Mégapolis* on trouve une photo de Monsieur Wang, une des personnes-clefs de la communauté chinoise. En titrant « va-t-il racheter Paris¹⁹ ? », le media montre au public une image des Chinois qui réussissent et qui se font menaçants, proche de l'imaginaire du « péril jaune ».

D'un autre côté, l'image du Chinois migrant est souvent misérable : des travailleurs qui travaillent dans les conditions pénibles, et qui vivent dans la précarité. On parle de formes d'exploitation extrême (Gao, Lévy et Poisson 2006), voire d'une « nouvelle forme d'esclavage » (Gao et Poisson 2005). De plus, ces dernières années, la présence des Chinois sur les marchés aux puces et de travailleuses chinoises du sexe sur les trottoirs parisiens, renforcent cette image.

Comment comprendre cette image contradictoire d'une même population migrante ? L'approche par la vie quotidienne peut nous permettre de dépasser cette contradiction. Il ne s'agit pas de se limiter à la sociologie de la migration chinoise mais aussi d'aborder la question de l'organisation de la communauté et de ses fractures. Grâce à une réflexion nourrie d'études sur l'économie ethnique, l'économie morale, la sociologie urbaine et la structure du logement, nous pourrions essayer de comprendre comment la solidarité et l'exploitation peuvent coexister chez les migrants chinois, comment l'intégration à une communauté peut aussi aller de pair avec des formes extrêmes d'exploitation intra-communautaire.

« Les Chinois sont travailleurs »

Un stéréotype émerge dès que l'on parle du travail des immigrants chinois : « les Chinois sont très travailleurs ». Ce stéréotype signifie deux choses très différentes : au sens des politiques migratoires, être « *travailleurs* » est perçu comme positif : ces immigrants ne constituent pas de *charges* pour la société d'accueil. Selon les données d'INSEE (cité par Jounin 2014), le taux de chômage des migrants chinois est le plus bas parmi les migrants. En 2006, il

¹⁹ Lien du site : <https://sachaheron.wordpress.com/category/news/> Wang Xuesheng, le PDG d'Eurasia, est le grand patron des entrepôts d'Aubervilliers (plus de 400 000 mètres carrés de locaux loués à 1 200 sociétés <https://www.lci.fr/societe/m-wang-discret-seigneur-daubervilliers-1566383.html>). En 2011, il a attiré l'attention des médias français avec son projet de rachat d'une partie du port du Havre, pour le commerce franco-chinois. Plusieurs médias, tels que LCI ou Le Monde ont fait des reportages sur lui.

était de 13 % contre 20 % pour l'ensemble des immigrés. Le chômage, une question qui touche toute la société française, ne semble pas être un problème grave chez les immigrés chinois.

A l'inverse, ce stéréotype peut être vu d'une manière négative. Les immigrés chinois ignorent leurs droits, les normes du travail, et ne savent pas profiter de la vie, ils ne pensent qu'à travailler.

« Les bons élèves asiatiques »

Les Chinois sont aussi perçus comme particulièrement performants dans le domaine scolaire. Dans les premières études qui s'intéressent à cette question les enfants chinois et de manière plus générale asiatiques sont souvent considérés comme de « bons élèves ». Anette Goldberg-Salinas (1995) considère que la plupart des élèves correspondent au stéréotype du bon élève asiatique, mais Ida Simon-Barouh (1995) met en question ce point de vue. Elle montre que les résultats scolaires dépendent en fait des différenciations ethniques, familiales, sociales et culturelles à l'intérieur du groupe dit « asiatique ». L'attitude des parents face à l'école et les réactions de la société d'accueil jouent aussi un rôle majeur. Néanmoins, à cette époque il apparaît que le modèle de l'intégration par la réussite scolaire est encore très fort.

Ce modèle commence à être remis en cause avec l'accroissement du nombre d'élèves chinois dans les écoles françaises. Les familles de ces élèves, surtout les jeunes en provenance de Wenzhou, sont en général dans une situation socio-économique difficile et ont une attitude plutôt négative vis-à-vis des études (Wang et Béja 1999 ; Auguin 2005).

Néanmoins, les stéréotypes de l'entrepreneur chinois qui réussit et du bon élève asiatique restent dominants dans la société française.

La littérature sur l'immigration chinoise

L'intérêt du monde scientifique pour la migration chinoise « par le bas » commence très tôt, avec un article de Charles Archambault (1952) qui constate qu'entre 1931 et 1937, il y a une concentration des immigrés chinois « dans l'îlot Chalon, près de la gare de Lyon ». Il note aussi la mobilité de cette population « vers le quartier juif du troisième arrondissement où ils s'établirent boutiquiers, détaillants d'abord, puis bientôt grossistes ou semi-grossistes, fondant parfois des sociétés : c'est-à-dire qu'ils s'associaient à deux ou à trois pour acheter une boutique ».

Depuis les années 1980 et 1990, avec l'arrivée successive des Chinois ou des descendants de chinois d'Indochine, et des migrants originaires de Wenzhou, le monde scientifique s'intéresse à cette « constellation ethnique » (Hassoun et Tan 1986) et mène des recherches sur diverses questions. On a vu que certaines études se sont penchées sur les performances scolaires des enfants asiatiques. D'autres se sont intéressées aux performances économiques des immigrants, ainsi que la concentration du commerce asiatique dans l'espace urbain. Trois tendances apparaissent. La première se focalise sur l'économie ethnique, ou l'entrepreneuriat chinois (F. Pieke 1992 ; Ma Mung 1994, 1996 ; Hassoun 1992) . La seconde se concentre sur les quartiers chinois ou asiatiques (Raulin 1988 ; Guillon et Taboada-Leonetti 1986). Enfin, la diaspora est analysée en tant que lieu de ressource pour des activités économiques (Ma Mung 1992). Ces trois tendances sont souvent associées dans une même recherche ; on ne les sépare ici que pour mieux les analyser. Pourtant, en dehors de quelques articles (Auguin 2010 ; Gao, Lévy, et Poisson 2006), peu d'études s'intéressent aux travailleurs issus de l'immigration qui appartiennent potentiellement à la « classe ouvrière ».

Les premières études empiriques introduisent le concept analytique d'« enclave ethnique » (Portes 1981) ou d'« économie ethnique » (Light et Gold 2000). On favorise les expériences des migrants chinois aux Etats-Unis dans le débat autour de l'hypothèse de l'enclave ethnique (Portes 1981 ; Portes and Zhou 1996) ; une entité qui aurait une efficacité économique plus marquée que le marché dominant. Dans le livre *Chinatown : The socioeconomic potential of an urban enclave* (Zhou 1992 [2010]), l'auteure considère que les travailleurs des *Chinatowns* de New York « acceptent volontairement une certaine exploitation » parce que le travail dans l'enclave permet une accumulation de ressources

économiques plus rapide que sur le marché dominant. Sanders et Nee, dans une série d'articles, remettent en cause cette notion (Sanders et Nee 1987 ; Nee, Sanders et Sernau 1994 ; Sanders et Nee 1996). Leurs travaux sur les Chinois de Californie, mettent l'accent sur la nature asymétrique de la solidarité ethnique (Waldinger 1993), et démontrent que ce sont les patrons qui profitent du rendement plus élevé de l'enclave ; les ouvriers, quant à eux, sont moins payés que sur le marché formel.

Les multiples travaux réalisés dans les divers pays européens sur les migrants chinois permettent d'avoir une vision comparative du phénomène et de relativiser le terrain français. Les études de Pieke et Xiang sur l'Angleterre gardent un point de vue critique vis-à-vis de ces concepts binaires - immigration « légale » / « illégale », « économique » / « politique », « qualifiée » / « non qualifiée » - et montrent qu'ils n'ont qu'un effet mécanique de filtrage des arrivées. Dans « Les Chinois au Royaume-Uni, ou l'illusion de l'immigration chinoise » (F. N. Pieke et Xiang 2009), les auteurs insistent sur l'*agency* (agentivité) des migrants chinois. A travers deux terrains qui se complètent à bien des égards, l'un sur le marché chinois de l'émigration et l'autre sur les migrants irréguliers en Angleterre, ils révèlent que les candidats à la migration « s'approprient ces concepts et les incorporent à des stratégies, lesquelles produisent des pratiques de migration, de travail et de survie qui, à leur tour, engendrent précisément les phénomènes sociaux ayant motivé les choix gouvernementaux et leur servant de justification. » (*Ibid.* : 99)

En Italie et Espagne, les deux pays qui accueillent le plus des migrants chinois originaires de Wenzhou, de plus en plus d'études portent sur cette population d'immigrés. Les travaux de Ceccagno (2002, 2003) nous montrent une diversification de la migration chinoise et de nouvelles tendances concernant les activités économiques. En Espagne, Nieto (2003) et Beltrán (2002) se focalisent sur l'arrivée de la population d'immigré chinois, son évolution, et en particulier sur la composition démographique et le secteur d'activités. A partir d'une concentration dans la restauration, l'auteur constate une diversification des activités dans la confection, la maroquinerie, la décoration ou la construction.

Des recherches ont tenté de synthétiser la situation des migrants chinois dans toute l'Europe, afin de rendre possible des comparaisons. Par exemple, Benton et Pieke (1998) et Roulleau-Berger (2007) ont édité, séparément, un livre sur les Chinois en Europe, qui recueillent des études menées par des chercheurs de différents pays, travaillant sur des thèmes très variés, tels que l'entrepreneuriat, l'économie transnationale, les femmes chinoises, etc. Le

livre de Frank et al. (2004) est par contre un recueil d'études qui s'intéresse spécialement aux migrants du Fujian qui émigraient traditionnellement au Japon et aux Etats-Unis mais qui viennent aujourd'hui en Europe.

Si la majorité des études se focalise sur l'Europe occidentale (Thunø, Benton et Pieke 1998 ; Thunø 2003a, b ; Giese 2003 ; Laczko 2003) et les Etats-Unis, l'Afrique et l'Amérique latine (Lausent-Herrera 2009) commencent à attirer le monde académique. En Afrique notamment, la présence de commerçants chinois et leur réussite économique intéressent les chercheurs. D'un côté, la coopération entre les Etats africains et la Chine conduit de nombreuses entreprises d'État et d'ingénieurs chinois à émigrer, de l'autre, les immigrants par le bas s'investissent, pour la plupart, dans le petit commerce. « Tous les petits marchands rencontrés dans ces villes africaines semblent s'approvisionner principalement à Yiwu, cette ville considérée comme le plus vaste supermarché du monde » (Bertoncello et Bredeloup 2009 : 49). Les auteures parlent d' « une configuration à triple détente » : des bazars, des magasins spécialisés et des supermarchés. Cela provoque une mise en concurrence avec les nationaux et les gens déjà implantés (Bertoncello et Bredeloup 2009 ; 2006). Si l'installation massive des commerçants chinois en Afrique est souvent due au sous-développement des réseaux, ce n'est pas le cas au Mali où ces réseaux fonctionnent depuis la période précoloniale. De fait, les Chinois n'occupent qu'une place marginale dans l'économie malienne. Les candidats à l'installation « ont perçu les difficultés qu'ils rencontreraient dans le secteur de la distribution, d'où une prolifération des 'bars-hôtels', en fait des hôtels fréquentés par des prostitués et leurs clients maliens [...] » (Bourdarias 2009 : 12). Bien que la configuration démographique de l'immigration chinoise en Afrique soit variée, ceux s'adonnent au commerce, ou « *séjourners* » (Park 2009), sont jeunes à Praia et majoritairement masculins à Dakar (Bertoncello et Bredeloup 2006 : 211).

« Immigration ici et émigration là sont les deux faces indissociables d'une même réalité, elles ne peuvent s'expliquer l'une sans l'autre » (1999 : 15), insiste A. Sayad dans son œuvre. Dans cette perspective, ces études sur l'immigration chinoise sont complétées par des études qui déplacent leur terrain du pays d'accueil au pays de départ. Xiang s'est penché sur le rôle des agences d'intermédiaires dans le nord de la Chine (Xiang 2003). Thuno et Pieke ont travaillé sur les attitudes des autorités locales à échelle du village de départ, ainsi que des mesures politiques qui visent à institutionnaliser les émigrés (Thunø et Pieke 2005).

Depuis une dizaine d'années, on assiste à l'émergence d'études sur de nouveaux phénomènes sociaux apparus parmi les migrants chinois dont le plus visible est l'arrivée des prostituées chinoises sur les trottoirs parisiens (Lévy 2005 ; Lévy et Lieber 2009). De jeunes chercheurs travaillent sur la participation politique des migrants chinois dans la société d'accueil (Chuang 2015), sur l'accès différencié aux services psychanalytiques (Wang 2014), ou encore sur les entreprises tenues par les chinoises originaires de Wenzhou à partir d'une perspective comparatiste entre la France et la Chine (Li 2017).

Comme on vient de le voir, ces études se focalisent essentiellement sur les Chinois « visibles », que cette visibilité touche à la configuration urbaine (quartier chinois), économique (marché ethnique), ou même sociale (prostituées) de ce groupe. Ces trois dimensions de visibilité sont en général difficiles à distinguer dans la réalité. La concentration du commerce ethnique dans un lieu donné comme le « Triangle de Choisy, Belleville et Arts-et-Métiers/Temple » concentre la plupart des activités des migrants chinois. Pourtant, le quartier chinois n'est pas peuplé d'une majorité de Chinois.

Ce fait nous permettra de réexaminer la définition du quartier chinois, et notamment de nous intéresser à la problématique du logement des migrants. Où habitent les migrants chinois ? A l'inverse de la situation du *Chinatown*, les quartiers résidentiels où habitent les Chinois sont toujours invisibles, et la vie quotidienne (y compris le temps du travail) et l'habitat de ces migrants restent peu connus. On perçoit le même décalage entre la présence urbaine dans les médias. On parle sans cesse du quartier chinois ou asiatique et de l'économie ethnique des Chinois, mais d'un autre côté, on dit que « les Chinois sont discrets ».

Cette recherche vise à étudier les Chinois invisibles, ou à rendre visibles les invisibles. Les Chinois invisibles sont peu étudiés et pourtant l'invisibilité constitue la forme principale d'existence des migrants chinois. En observant de près de ces migrants, nous pouvons saisir leur vie quotidienne en tant qu'agents sociaux, leurs pratiques quotidiennes, leurs expériences migratoires et leurs stratégies, tant dans le travail que dans l'habitat et mieux saisir la façon dont ils répondent à la régulation par les politiques migratoires et aux différentes exclusions dont ils sont victimes. En outre, on peut comprendre comment, en tant qu'habitants du quartier, ils s'insèrent dans le tissu social. D'une manière plus large, ce travail tente de mieux comprendre les Chinois en France et enrichir le tableau de l'immigration en France.

La littérature sur l'économie ethnique

Depuis la parution de l'ouvrage séminale *Ethnic Economies* d'Ivan Light (1972), les études sur l'économie ethnique et plus spécifiquement sur l'accès au marché du travail des migrants dans les pays d'accueil sont en constante augmentation. Diverses notions sont employées pour analyser le caractère ethnique des activités économiques des migrants : « enclave ethnique » (Portes 1981), « économies ethniques » (Light et Gold 2000), ou « entrepreneuriat étranger ou ethnique » (Waldinger 1986 ; 1990).

La notion d'« enclave ethnique » est d'abord évoquée par Portes et Wilson dans leurs études sur la concentration des immigrants cubains à Miami en 1980. Elle est définie comme une forme d'intégration économique des migrants, « a distinct form of economic adaptation » (Portes et Shafer 2007). Ce phénomène se caractérise par la surreprésentation des migrants dans un même secteur de travail et une forte concentration spatiale.

“The spatial concentration of immigrants who organize a variety of enterprises to serve their own market as well as the general population. A substantial proportion of workers of the same nationality were employer in these firms and the latter were found in a variety of manufacturing and commercial sectors rather than being limited to a single economic niche.” (Ibid.)

En s'appuyant sur ces quatre caractères, Wilson et Portes ont mis en avant leurs hypothèses sur l'enclave ethnique (Portes et Shafer 2007) :

1. L'enclave est un secteur autonome, qui se différencie des autres secteurs ;
2. La rétribution économique du capital humain est plus élevée dans l'enclave que sur le marché dominant ;
3. Avec le même capital humain, l'immigré gagnerait plus en créant son propre commerce qu'en étant employé sur le marché dominant.

Cette notion a eu un grand succès dans le domaine académique, car elle rompt avec la pensée dominante de l'époque, selon laquelle, les migrants, n'arrivant pas à entrer sur le marché dominant, n'ont pas d'autres choix que de rester dans l'économie ethnique.

Un grand débat s'est ouvert autour des mécanismes de fonctionnement de l'enclave ethnique. Par exemple, Borjas et Bates considèrent que l'enclave ethnique constitue une sorte de « piège à mobilité » (*mobility trap*), plaçant les migrants dans « situation défavorable permanente » (Borjas 1986, 1990 ; Bates 1987, 1989). Au contraire, Portes et Bach montrent que les migrants cubains à Miami ont plus de chance de devenir travailleurs indépendants ou employeurs en restant dans l'économie ethnique (Portes et Bach 1985 : 226-232). Loin d'être un « piège à mobilité », l'enclave est davantage une « machine à mobilité » (Portes et Shafer 2007).

Depuis, de nombreuses études insistent sur l'une ou l'autre hypothèse. Les travaux de Zhou, Bailey, Waldinger et de Logan et al. défendent la notion de l'enclave ethnique. Dans son ouvrage *Chinatown à New York*, Min Zhou affirme que l'effet de l'enclave (bas salaires, longues heures) de travail est une réalité. En restant dans l'enclave, les migrants acquièrent des savoir-faire, accumulent du capital social, ce qui faciliterait l'ouverture de leur propre commerce (Zhou 1992 [2010]). Alors que Portes et Jensen considèrent que l'enclave ethnique a les mêmes effets sur les deux sexes (Portes et Jensen 1989), Zhou montre toutefois que ce phénomène est réservé aux hommes ; les femmes, ne travaillent que pour leurs maris ou dans les commerces de leurs parents. Quant à Bailey et Waldinger, ils définissent, dans leur étude, l'enclave ethnique comme un système d'apprentissage (Bailey et Waldinger 1991).

Certaines études montrent que les migrants sont présents dans deux secteurs : l'enclave ethnique et l'économie d'entrepreneuriat, dans laquelle il existe une concentration des employeurs de la même ethnie alors que le pourcentage des employés de la même ethnie n'est pas très élevé (Logan, Alba et McNulty 1994). Pour ces auteurs peu de cas correspondent à la définition rigide de l'enclave ethnique donnée par Portes et Wilson.

Les études critiquant la notion de l'enclave insistent principalement sur deux points. Le premier point met en cause l'intérêt de l'enclave ethnique pour les migrants. Par exemple, Borjas affirme que, « il n'y a aucune preuve que les entrepreneurs immigrés réussissent particulièrement bien » (Borjas 1990 : 163). Bates et Dunham considèrent que l'accès à l'entrepreneuriat est un choix alternatif pour les migrants qui rencontrent une barrière linguistique (Bates et Dunham 1991 : 12). La deuxième critique porte sur l'effet positif de l'enclave ethnique sur les travailleurs qui s'y trouvent. Les études de Sanders et Nee montrent ainsi que l'enclave ne récompense que les migrants porteurs d'un certain type de capital humain (Sander et Nee 1987 : 763).

La notion d'économie ethnique est plus souple et ouverte : la concentration des travailleurs originaires de la même ethnie dans un secteur peut être considérée comme une forme d'économie ethnique. De ce fait, l'économie ethnique est souvent observée chez les migrants (Light et Rosenstein 1995 ; Light et Gold 2000), alors que l'enclave est plutôt un phénomène exceptionnel, dont les caractères ne sont constatés que dans certains groupes d'immigrés aux Etats-Unis (Portes et Shafer 2007).

« L'hypothèse de l'enclave ethnique ne devrait plus survivre longtemps. » a prédit Waldinger dans les années 1990 (Waldinger 1993 : 26). Par contre, la notion d' « économie ethnique » semble plus inclusive. Elle décrit une situation dans laquelle « des travailleurs indépendants, des entrepreneurs et des employés issus d'un même groupe ethnique » sont engagés dans un ensemble d'activités économiques (Light et Gold, 2000 : 4). Le terme « ethnique » est « un ensemble de connections et d'échanges réguliers entre des personnes partageant une origine nationale ou des expériences de migrations semblables » (Waldinger 1993 : 18)

Dans cette thèse, j'adopte le terme d' « économie ethnique » parce que dans mes recherches, les employeurs et les employés sont quasiment tous des Chinois, et qu'ils se concentrent dans certains secteurs d'activités, essentiellement dans l'économie informelle.

La littérature sur l'économie informelle

Les activités informelles désignent un ensemble d'activités et d'échanges qui ne sont ni mesurés, ni déclarés, qui se caractérisent par leur absence d'encadrement juridique (Weber 2007), qui n'entrent pas donc dans le régime fiscal, ni social (maladie, vieillissement, chômage, etc.) Il faut souligner ici que l'informel n'est pas un terme absolu, au contraire, la frontière entre le formel et l'informel est ambiguë et bouge tout le temps.

A l'origine, les théories traitant du « secteur informel », « économie souterraine » (Debare 1992) ou de l' « économie informelle » (Fontaine et Weber 2011; Mozère 2007) concernaient les pays du Tiers Monde (Gaudin et Schiray 1984; Morice et Potot 2010; Hainard et Ischer 2007; Lautier 1994, 2013; Lautier, Miras et Morice 1991). Pourtant, l'économie informelle n'est pas un phénomène que l'on trouve spécifiquement dans ces pays : elle existe également dans les pays dit développés (Castells et Portes 1989). Les activités informelles

exercées dans le Tiers Monde sont très variées, depuis les activités illégales telles que le trafic d'êtres humains, aux activités légales mais non déclarées, en passant par des activités non encore encadrées par l'Etat (par exemple le commerce en ligne). En comparaison, au sein des pays développés, les recherches se concentrent surtout sur les produits illégaux, comme la drogue (Bourgois 2001).

Néanmoins, à partir des années 1980, les recherches sur les activités informelles au sein des économies développées se multiplient. Ces études se penchent plutôt sur les populations les plus vulnérables et marginales de la société, telle que les personnes âgées, les chômeurs de longue durée, les femmes de ménages, y compris les migrants (Rinaudo et Hily 2003 ; Chauvin et Jounin 2011). Des chercheurs demandent si l'économie informelle pourrait être une alternative à l'exclusion économique et sociale (Hainard et Ischer 2007). Si pour certains groupes sociaux, les activités informelles ne sont qu'un travail à côté (Weber 2007) qui sert de complément au revenu du foyer (Weber 2007; Bernard 2005), le travail dissimulé, le travail au noir²⁰ constituent, l'activité principale des immigrés en situation irrégulière (Terray 1999).

Double exclusion : la restriction des politiques migratoires et l'exclusion du marché

Les politiques migratoires ont des influences sur l'immigration même avant leur départ : en classifiant les travailleurs comme « non désirés », elles érigent des obstacles sur le chemin de l'immigration, espérant pouvoir la « gérer ». Dans leurs études sur l'immigration chinoise illégale aux Angleterres, Xiang et Pieke montrent bien que le gouvernement britannique possède la même posture en ce qui concerne l'immigration,

« Cette posture (la gestion de l'immigration), ... exerce une contrainte et une influence réelles non seulement sur la « production » d'émigrants par le pays d'origine, mais aussi sur le déroulement de la migration, ainsi que sur la façon de vivre et de travailler des immigrés. » (2009 : 99)

En France également, malgré sa volonté et ses efforts, la politique de « l'immigration choisie » ne réussit peut-être jamais, au contraire, elle pousse les immigrés potentiels à chercher d'autres chemins, à adopter d'autres stratégies pour réaliser leur projet migratoire, qui coûteront

²⁰ Voir le propos de Jean-François Laé (1989, 1990).

plus chers et mettront les immigrés dans une situation plus vulnérable et plus dangereuse. Le durcissement des politiques migratoires et la fermeture de la frontière sont les deux raisons principales des naufrages tragiques en Méditerranée. En ce qui concerne les migrants chinois en France, si leur parcours est moins tragique, il n'est pas moins aventureux. Parmi mes enquêtés, plusieurs sont parvenus à mettre le pied sur le territoire français après des mois de trajet après avoir traversé toute l'Europe.

Monsieur Tu Shangbei, ancien habitant du quartier de La Noue, a eu un trajet migratoire aventureux. Nos rencontres ont eu lieu à plusieurs reprises, dans le centre municipal du quartier, dans le quartier, chez lui, dans le 13^e arrondissement, etc. Né en 1971 à Fuqing, Fujian, il est parti de Chine en juin 2006, et arrivé en France en janvier 2007. Il est parti seul, laissant sa famille en Chine. Le trajet durait sept mois. A la trajectoire organisée de la tête de serpent (passeur), il est d'abord arrivé à Pékin en autocar, puis à Moscou par le train ; après une dizaine de jours de séjour, il est arrivé à Varsovie en passant par la Biélorussie ; encore une dizaine de jours d'attente, il a pu venir à Berlin en voiture ; là, il a été arrêté par les policiers allemands quand il attendait le train pour la France, et été mis au centre de détention pendant six mois²¹.

Après la sortie du centre de détention, il est finalement arrivé sur le territoire français. Son beau-frère qui était déjà en France l'a accueilli et l'a amené au quartier de la Noue, où il a habité jusqu'à son retour en novembre 2013 en Chine. Monsieur Qin Xiaoshan, un autre habitant du quartier de La Noue, est aussi originaire du Fujian. Il a eu une histoire similaire que son compatriote Monsieur Tu :

Il a pris le chemin en octobre 2002, et arrivé en France en mars, 2003, en passant par la Russie, l'Ukraine, la République Tchèque et l'Allemagne. « Tu as pris le train ? », je lui ai demandé. « Parfois, c'est le train, parfois, c'est la voiture » a-t-il répondu. Parfois il lui arrivait aussi de prendre des camions, ou de marcher à pied dans la montagne. Ce long voyage lui a coûté 13 000 euros, plus 2 300 euros de dépense pendant le voyage. « C'est une période où la sortie coûtait cher, quels ans plus tard, le prix a diminué », a-dit-il. (Note de l'entretien, le 04/12/2013)

La trajectoire migratoire de ces deux cas montre le caractère aventureux que l'émigration prend pour les Chinois comme pour les autres immigrés : le long trajet, les dépenses coûteuses et le danger d'être arrêté ou expulsé ne découragent pas les migrations à l'échelle mondiale.

²¹ L'entretien s'est fait le 15/06/2013, dans un café de Belleville, en présence de son ami, Monsieur Niu Yese.

Même après l'arrivée au pays d'accueil, l'effet de négation ou d'exclusion de la politique migratoire persiste toujours, mais l'exclusion fonctionne différemment : si avant le départ, les politiques migratoires visent à empêcher l'arrivée, après, c'est la négation des droits. Classés comme « immigrés illégaux », ils ne sont pas autorisés à travailler légalement et se retrouvent ainsi exclus du marché du travail formel. En plus, leur façon de vivre et de travailler est également influencée par la crainte du contrôle policier. Outre l'exclusion juridique de la politique migratoire, les migrants illégaux souffrent aussi de l'exclusion provenant du marché formel. Par exemple, le marché du travail dominant et formel, en mettant en valeur les compétences individuelles et les certificats des compétences professionnelles, n'est pas favorable à ces immigrants « par le bas », dont les profils sociologiques répondent peu à ses demandes. Les immigrants chinois sont en général des travailleurs peu qualifiés ou non qualifiés, avec un niveau d'éducation limité. La plupart ont fini leurs études à l'école primaire ou au collège et ne maîtrisent pas la langue française.

En plus d'un statut irrégulier, ces immigrants sans-papiers sont exclus du marché du travail formel. Ainsi, cette exclusion sociale a pour mécanisme une conjonction de différents éléments politiques et économiques. Face à cette double exclusion, comment les migrants chinois réagissent-ils ? En ce qui concerne le logement, première question à résoudre une fois arrivée, comment les migrants chinois trouvent-ils un logement en France, sous les conditions défavorables ?

Organisation des chapitres

L'entrée au terrain n'est jamais un processus simple pour les chercheurs. Ainsi, la thèse commencera par un récit de la négociation de ma propre entrée sur le terrain. En tant que Chinoise, je travaille sur mes compatriotes, ce qui pose une question méthodologique touchant au principe de neutralité. En négociant ma place sur le terrain, j'ai dû préserver à la fois une distance méthodologique et ma proximité culturelle avec les enquêtés. Une telle position permet d'avoir une approche à la fois émique et réflexive des relations avec les enquêtés et les matériaux recueillis (Chapitre Méthodologie).

L'enquête s'est déroulée dans deux quartiers populaires en banlieue parisienne, Aubervilliers au Nord et Bagnolet à l'Est de la capitale. Il s'agit d'une étude comparative et asymétrique, tant l'accès au terrain et le déroulement de l'enquête au sein des deux quartiers

ont été déséquilibrés. En fait, la recherche à Aubervilliers ne joue qu'un rôle de contraste, qui permet de mieux saisir ce qui se passe à Bagnolet, et de mieux problématiser ce que j'y observais.

Arrivée sur le terrain avec un questionnement de sociologie urbaine, je me suis focalisée sur le processus de concentration des migrants chinois dans un espace résidentiel donné, leurs stratégies de logement (*dapu* en chinois ou sous-location en français) face à des situations différentes (chapitre 1), ainsi que leurs relations avec différents espaces sociaux (chapitre 2). Les activités spatiales des habitants chinois ne se limitent pas au foyer mais s'étendent à un espace urbain, ce qui implique l'insertion urbaine de ces migrants (chapitre 3). Les autorités locales prennent conscience de la présence de nombreux migrants chinois dans la ville, elles cherchent activement à les insérer dans leurs réseaux.

La stratégie résidentielle ne peut être séparée de la situation socioéconomique des habitants. Les considérations financières occupent une place essentielle lors du choix d'un logement. Par conséquent, la dimension du travail est examinée comme un élément déterminant des pratiques quotidiennes des migrants chinois. Le chapitre 4 s'intéresse à l'accès au travail, à la concentration des travailleurs sur le marché du travail ethnique. Le chapitre 5 se penche sur les règles de jeu sur ce marché. Si l'ethnicité est mobilisée comme ressource par les migrants lors de l'accès au travail, pour contourner les politiques migratoires et l'exclusion sociale, ce recours aux ressources ethniques crée aussi des contraintes qui pèsent sur les migrants, comme les phénomènes de surexploitation. Le chapitre 6 se focalise ainsi sur les perceptions et les représentations du travail chez les migrants, tout en essayant de comprendre les raisons pour lesquelles les travailleurs immigrés chinois acceptent souvent ces conditions de travail difficiles.

Méthodologie

Description du quartier enquêté

A partir d'avril 2013, j'ai entamé mon enquête de terrain dans le quartier de La Noue de Bagnole, un quartier populaire immigré, avec une population chinoise importante. A l'est de Paris, Bagnole est une ville du département de la Seine-Saint-Denis (93), caractérisée par sa forte concentration de population immigrée, ainsi que ses habitants d'origine populaire²². Située à la porte de Paris, Bagnole est considéré comme « la banlieue de Paris ». Avec ses maires communistes depuis 1928, Bagnole fait partie, depuis longtemps, de la banlieue rouge, « la ceinture de municipalités autour de Paris conquises par le Parti communiste à partir des années 1920, où s'est structurée une identité locale fondée sur la classe ouvrière » (Fourcaut 1995). A partir de 2014, l'élection d'une mairie socialiste met un terme aux mairies communistes de longue date et marque un changement politique important. Comme le montrent de nombreuses études de sociologie urbaine, la banlieue n'indique pas seulement une marginalité spatiale, mais aussi une marginalité sociale, « ces espaces (la banlieue rouge) restent marqués par des taux élevés de logements sociaux et une surreprésentation des classes populaires » (Raad 2017 : 34).

Avec une forme de quasi-triangle, la ville de Bagnole est entourée par Paris à l'ouest, Les Lilas au nord et Montreuil à l'est. Elle est composée de sept quartiers (voir la Figure 6 au-dessous) : au nord, la Dhuis, le Plateau, le Centre et les Malassis ; au sud, les Coutures, le Centre sud et la Noue. La Noue est le quartier le plus petit (en superficie) parmi ces sept quartiers et côtoie la ville de Montreuil. Malgré sa proximité spatiale avec Gallieni, terminus du métro ligne 3 qui traverse la capitale de l'est à l'ouest, le quartier de La Noue est séparé de Paris 20^{ème} par un grand parc départemental de la Seine-Saint-Denis. Pour arriver à La Noue, la solution la plus rapide est de passer par le parc en gravissant les escaliers du parc qui mènent au quartier de La Noue. Pourtant, ce chemin n'est pas le préféré des habitants chinois, pour qui c'est un chemin « dangereux ». Ils l'associent aux vols et agressions violentes perpétrés contre eux. Des habitants différents, quel que soit leur âge et le genre, m'ont prévenue de ce danger à de nombreuses reprises tout au long de mon enquête. En se basant sur leurs expériences, les habitants chinois m'ont conseillé soit de prendre le bus, qui fait un grand détour avant d'arriver à La Noue (qui fait un détour plus grand en retournant à Gallieni), soit de marcher à pied en

²² Cf. Jean-Pierre Lévy (2003).

prenant les rues qui entourent le parc, car « il y a toujours des véhicules, ça rassure ». Les habitants les plus réticents prennent toujours le bus, où l'on se trouve dans un endroit public et plus sécurisé, plutôt que de marcher tout seul dans la rue. Ils suivent ainsi une stratégie privilégiant leur sécurité, dont l'essentiel est d'« éviter d'être tout seul ».

Suivant leurs conseils, je prends le même chemin que les habitants locaux. Après être sortie du métro Gallieni, je traverse d'abord les grands boulevards où circulent de nombreuses voitures et des bus, et en montant quelques marches, je me retrouve devant la rue Robespierre, avec le portillon à l'entrée du parc et ses résidences juste en face. Je tourne à droite quelques mètres après l'entrée et me trouve dans un ensemble de hauts bâtiments, dont un de 30 étages. C'est un chemin raccourci qui aboutit finalement à la rue Capsulerie. Pourtant, les premières fois, J'ai été étonnée et apeurée quand j'ai croisé des jeunes dans ce quartier, qui s'habillaient avec des vêtements de couleurs foncées, souvent avec des capuches, et qui restaient toujours debout ou même immobiles. J'ai transmis mes incompréhensions aux habitants et leur réponse m'a choquée encore plus : « Là ils vendent de la drogue. Les gens que tu as vus sont des guetteurs, ils surveillent, ils vont avertir leurs associés si la police s'approche. »

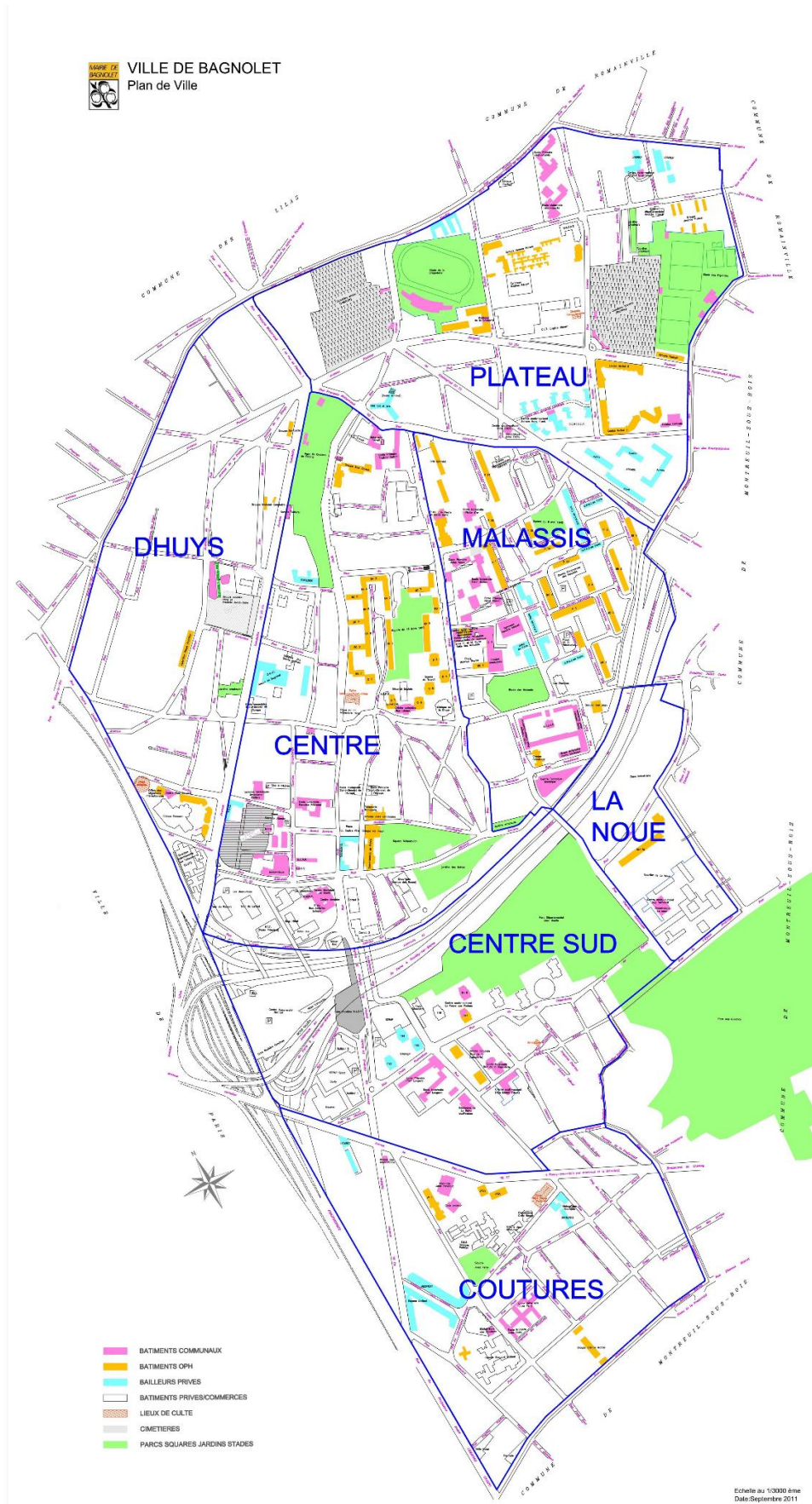


Figure 6 Plan de la ville de Bagnolet : les sept quartiers

En fait, la drogue constitue une question sociale qui touche les quartiers populaires, surtout les plus défavorisés. Elle est ainsi souvent liée aux quartiers dégradés ou dangereux, à la délinquance juvénile (Fernandes 2002) qui relève de la sécurité publique (Setbon 1995), mais aussi à la marginalité sociale (Bergeron 2009) et à la précarité sociale (Jamouille 2000). Or, si les habitants chinois sont fortement préoccupés par les vols violents, ils sont plus indifférents par rapport à la drogue et aux revendeurs. Pour eux, ce n'est pas une affaire qui pose des problèmes de sécurité : « Ne t'inquiète pas, ils ne feront rien contre toi, tu suis ton chemin, eux ils font leur business. » Contrairement à ma réaction relativement forte, de jeune chercheuse, nouvellement arrivée dans le quartier, qui ne m'attendait pas à être confrontée à ce trafic, les habitants chinois sont habitués à ce « business » illicite du quartier Capsulerie, et ils traversent ce quartier tous les jours en le considérant comme le chemin le plus court et le plus sûr.

La dalle de La Noue se trouve au bout de la rue de la Capsulerie.

Ce chapitre de méthodologie porte des réflexions sur trois questions majeures. D'abord, comment travaille-t-on sur l'invisibilité ? Et pourquoi ? Contrairement aux quartiers visibles tels que Belleville, « Triangle de Choisy » et « Temple » du 3^{ème} arrondissement à Paris, qui sont caractérisés par une concentration des activités économiques ethniques dans un espace urbain donné, le quartier la Noue est avant tout un quartier résidentiel, manquant d'activités commerciales concentrées et ethniques, donc complètement ignoré et invisible dans l'espace public. Néanmoins, cette invisibilité n'implique pas que les pratiques de la vie quotidienne des migrants chinois (par exemple, les pratiques concernant l'habitat, les loisirs, le shopping, etc.), qui se déroulent dans l'espace résidentiel, soient moins intéressantes ou moins importantes que les activités économiques, tant pour les chercheurs que pour les habitants.

La deuxième question porte sur le rôle que je joue sur le terrain d'enquête, en tant que sociologue. Trouver une place dans son terrain d'enquête, ici un quartier résidentiel, est une des questions centrales lors du début de la recherche.

Enfin, la question des relations enquêtrice-enquêtés a accompagné ma réflexion durant toute la période de l'enquête de terrain, voire après l'enquête, lors de l'analyse des matériaux recueillis. Par quels aspects sociaux les relations enquêtrice-enquêtés sont-elles influencées ?

Une invitation au Nouvel An chinois de Bagnolet : découvert du quartier de la Noue

Bien que mon enquête de terrain se soit déroulée officiellement en 2013, j'ai eu pourtant des contacts préliminaires avec Bagnolet auparavant. Tous les contacts sont venus de l'association Pierre Ducerf. Créée en 1993, cette association franco-chinoise a pour objectif « d'œuvrer à l'intégration en créant des passerelles et des liens entre la population chinoise et le milieu environnant français (institutionnel ou non-institutionnel) »²³. Le nom que l'association porte indique son lien étroit avec l'immigration chinoise, ainsi que l'origine des immigrants chinois du 3^{ème} arrondissement où se trouve son local. « Issus d'un courant migratoire centenaire, les plus vieux Chinois de France sont originaires de deux localités de la province du Zhejiang : Qingtian, district réputé dans toute la Chine grâce à ses gisements de pierre et ses figurines en « Pierre de Qingtian²⁴ » et le port de Wenzhou (à environ 60 km de Qingtian) dont l'emblème est un animal : « le Cerf ». « Pierre » « Ducerf » est, en fait, la juxtaposition de deux éléments évoquant l'origine géographique de ces plus anciens Chinois de France. »²⁵ A part promouvoir des activités culturelles, l'association Pierre Ducerf joue également un rôle important dans le monde social, en proposant des cours de français aux migrants adultes, des cours du soutien scolaire pour les enfants, venus en France en bas âge ou nés en France, des accompagnements à but scolaire, professionnel, médical, administratif voire juridique²⁶. J'ai connu cette association en octobre 2009, un mois après mon arrivée en France. A cette époque-là, je me préparais à faire un mémoire de master sur les enfants chinois à l'école française. Pour faire mon enquête de terrain, j'avais contacté l'association et étais devenue enseignante bénévole pour le soutien scolaire. De cette manière, j'ai connu beaucoup de familles chinoises qui habitaient pour la plupart à Paris, dont certaines venues d'Aubervilliers, mais aucune famille de Bagnolet. Bagnolet et ses habitants chinois ne sont devenus visibles qu'en 2012.

²³ Tiré du site officiel de l'association : http://www.pierreducerf.com/?page_id=214.

²⁴ La présence de la pierre dans l'histoire de l'immigration de Qingtian en Europe se retrouve fréquemment dans des livres sur l'immigration chinoise, académiques ou non, la thèse de Live (2010) pour les premiers, et les recueils de Ye (2014) pour les derniers. Une légende détaille l'aventure et la trajectoire migratoire du premier migrant originaire de Qingtian, mettant en scène la relation que les migrants chinois de la première vague avaient avec leur pays de départ et leurs activités économiques initiales (colporteur). Ainsi, autour de la pierre de Qingtian se concrétise le début de l'immigration chinoise par le bas et non organisée, en France.

²⁵ Extrait du site officiel de l'association : http://www.pierreducerf.com/?page_id=214.

²⁶ En ce qui concerne le rôle que l'association joue dans l'accueil des migrants, voir Pette (2014).

Au début de l'année 2012, j'ai reçu une invitation à la fête du Nouvel An chinois de Bagnolet qui m'avait été transmise par l'association Pierre Ducerf. C'était alors la première fois que j'entendis parler du quartier de « La Noue » situé à Bagnolet, et cela a suscité mon intérêt. En général, seuls les quartiers chinois avec des caractéristiques de « centralité minoritaire » (Raulin 1988) – il s'agit ici de commerces chinois – ont la volonté et la capacité d'organiser les défilés du Nouvel An chinois. Ainsi, tous les défilés du Nouvel An chinois se déroulent dans les quartiers caractérisés par une grande concentration de commerces asiatiques, tels le « Triangle de Choisy » dans le 13^{ème}, ou le quartier « Temples /Arts-et-Métiers » dans le 3^{ème}, ou encore Belleville et Aubervilliers, dont la plupart des activités sont organisées par des associations de commerçants chinois du quartier. Le quartier « La Noue » de Bagnolet n'entrait pas dans ce cadre. Il était donc surprenant d'entendre qu'un tel défilé ethnique allait y avoir lieu, car cela signifiait l'existence d'un quartier chinois peu connu. Sur la lettre d'invitation, on voyait que le défilé était organisé par « la ville de Bagnolet et l'Association Union Franco-Chinoise de La Noue ». Avec l'association Pierre Ducerf, on a essayé d'organiser une rencontre avec Monsieur Arui, le Directeur de l'association locale Union Franco-Chinoise mais il ne nous a jamais répondu (en fait, il était gravement malade à cette époque-là). A ce moment-là, j'ai pris conscience de l'existence d'une communauté chinoise à Bagnolet, mais je n'étais pas pressée de la contacter toute de suite, car j'étais occupée à entamer des enquêtes ailleurs, à Paris et à Aubervilliers, en faisant de l'accompagnement scolaire.

A partir de 2012, j'ai eu mes premiers contacts avec les habitants de ces deux villes, en travaillant comme médiatrice sociale de l'association Pierre Ducerf. L'association travaille souvent en collaboration avec ses partenaires, dont la plupart sont des institutions d'éducation et de santé. J'étais convoquée pour faire de l'interprétation quand ces institutions avaient besoin d'interprète pour des familles chinoises. Ainsi, la recherche se mélange avec le travail (social), ce qui paraît déroger au principe de neutralité demandé lors de l'enquête ethnographique. Pourtant, ce principe est remis en cause par des chercheurs, pour qui « il n'y a pas d'extériorité absolue du chercheur » (Weber 2007). Je regarde ce travail comme une forme d'observation participante, qui m'a permis d'accompagner les Chinois vers toutes sortes d'institution, tant publiques que privées.

Malgré tout, en le faisant, je me suis rendue compte que ce type de travail avait ses contraintes. Tout d'abord, les rencontres sont le plus souvent ponctuelles, il n'y a pas d'accompagnement dans la durée, de sorte qu'il était difficile pour moi d'avoir des interactions

plus profondes avec les gens rencontrés, sans parler de la confiance qui s'établit dans l'interaction à long terme. Je doutais ainsi de la validité des entretiens réalisés auprès des différentes personnes n'appartenant pas au même milieu d'interconnaissance (Beaud et Weber 2010).

En outre, le rôle de « traductrice de l'association », que les immigrants chinois m'avaient assigné lors des rencontres dans le cadre associatif, m'empêchait également de demander de faire des entretiens, demande en rupture avec la position qu'ils me donnaient. La multiplication des rôles (traductrice/médiatrice ou jeune chercheuse qui cherchent à connaître ses enquêtés potentiels) m'a gênée, car au début, le rôle de traductrice primait sur tous les autres, surtout celui de jeune chercheuse. Après réflexion, j'ai trouvé que le rôle de « traductrice de l'association » prédominait lors de mes interactions avec les immigrants chinois, puisque j'étais supposée intervenir comme traductrice dans le cadre bien défini de l'association. Il était difficile de m'imposer comme chercheuse. Après avoir pris conscience de cette contrainte structurelle, je n'étais plus pressée de faire des entretiens directement. Au contraire, j'ai changé de méthode et fait des observations au sein de l'association ou lors de mes accompagnements. Je considérais toutes ces rencontres, échanges de discours, partages d'expériences, accompagnements vers les institutions comme un champ d'observation, et surtout comme une période préparatoire pour reformuler mes questions scientifiques et aussi pour les recherches futures.

Rétrospectivement, ce travail s'est avéré indispensable pour mes recherches, pour deux raisons : Premièrement, ce travail me demandait de réfléchir sur ce qu'était la « communauté chinoise » ? S'agit-il une « communauté imaginée » au sens d'Anderson ou bien cette communauté existe-t-elle vraiment ? Qui sont les immigrants chinois quand on parle d' « étudier cette population » ?

Deuxièmement, grâce à ce travail, j'ai rencontré des Chinois dans différentes situations, avec des problèmes très variés, une expérience indispensable pour avoir une connaissance, élémentaire, généraliste et rapide sur les situations des immigrants chinois, dans un temps limité.

A cette époque, les partenaires principaux de l'association se trouvaient en général à Paris, de temps en temps à Aubervilliers même. Depuis la fin janvier 2012, la ville de Bagnolet a contacté l'association pour envisager une coopération sous le programme de PRE (Programme Réussite Educative). Avec leur accord, j'ai commencé à travailler en tant que médiatrice sociale dans deux écoles de Bagnolet depuis le mois de mars, une fois toutes les

deux semaines. Les deux écoles ne se trouvent pas dans le quartier de « La Noue » mais de l'autre côté de la ville, dans le quartier « Dhuys » qui est proche de la mairie. Selon l'école et la mairie, il y avait beaucoup de familles chinoises dans ce quartier. Pourtant, le travail dans les écoles est limité, de même dans le cadre de l'école et l'association, aucune rencontre avec les parents d'élève au sein de l'école n'a pu aboutir à des entretiens approfondis.

Bien que je fusse préoccupée d' « établir mon terrain » à l'école, un terrain présumé sensible et délicat, en créant des liens de confiance avec les parents d'élève et les institutrices, je ne me bornais pas à l'établissement scolaire, et j'étais prête à accepter toutes les autres informations ou à explorer d'autres terrains potentiels. Lors des échanges occasionnels avec les parents, l'expression « en haut de la colline » a été mentionnée plusieurs fois, ainsi que l'expression « là-bas, il y a beaucoup de Chinois ». Ces expressions m'ont beaucoup intéressée, et j'ai cherché à visiter le « haut de la colline » dont ils parlaient. Il m'est arrivé même une fois qu'un parent d'élève pointait du doigt la direction vers le « haut », un endroit que j'ignorais à ce moment-là, qui deviendrait mon terrain d'enquête principal un an plus tard.

Deux entrées : par une habitante du quartier et par le centre social et culturel municipal OTTO

L'entrée sur le terrain de « la Noue » devint possible après avoir rencontré une dame chinoise du quartier. Pendant que je fréquentais les deux écoles, j'avais été également sollicitée par l'association pour accompagner une habitante chinoise de Bagnolet depuis février 2012. Comme c'était une affaire de violence conjugale, cet accompagnement se faisait sur le long terme, avec plusieurs rencontres. Grâce à ces rencontres particulières, j'ai pu établir une relation d'interaction relativement approfondie avec elle. Ayant appris qu'elle habitait « en haut », j'ai pensé, tout au début, que cela me permettrait de connaître ce quartier voire d'y entrer grâce à elle. Pourtant, j'avais des craintes, car la raison pour laquelle nous nous étions rencontrées (son divorce) m'a empêché de le faire. Parmi les Chinois, il est plutôt mal vu d'aider les couples à divorcer²⁷. Ainsi, pour cacher la vraie raison de notre rencontre, et aussi pour protéger cette

²⁷ Pour la société chinoise, le divorce d'un couple est très mal vu, surtout pour les femmes, et c'est autant mal vu, si pas plus, pour ceux qui aident les couples à divorcer. On a un proverbe chinois qui dit, 宁拆十座庙, 不毁一桩婚, en français, on préfère détruire dix temples que ruiner un mariage. La sévérité de la vision sociale par rapport au divorce et à ceux qui aident à divorcer s'est beaucoup diminuée aujourd'hui mais persiste plus ou moins, surtout dans les groupes sociaux moins éduqués, car l'idée sur le droit de divorce des femmes et la protection des femmes se lie étroitement avec l'éducation et la modernité. La mauvaise image sociale donnée sur le divorce est

dame, j'ai décidé de chercher d'autres manières d'entrer dans ce quartier. Pourtant, ma proposition de rendez-vous avec Monsieur Arui, le président de l'époque de l'association Union Franco-chinoise (une association locale) était toujours sans réponse. Dans cette situation bloquée, je n'ai pas eu d'autres choix que de demander à la seule habitante que je connaissais. Après avoir écouté mon projet de recherche, elle était d'accord pour m'aider, bien qu'elle n'ait pas bien compris ce que je faisais. On a finalement fixé une date de visite.

Un dimanche du printemps 2013, j'y suis allée comme prévu. Elle est venue me chercher à l'arrêt de bus. Nous ne sommes pas allées chez elle tout de suite, elle m'a d'abord amenée dans un restaurant chinois qui se trouvait en bas d'un grand immeuble (en fait c'est le bâtiment 3) pour rejoindre son mari et ses amis. Ils y buvaient et grignotaient ensemble. Ils parlaient des choses et des gens que j'ignorais complètement. Elle m'a présentée à tout le monde en tant qu'amie, et non en tant que jeune chercheuse qui mènerait une enquête sur le quartier et ses habitants. Ils n'ont fait aucun commentaire. Après un moment, tout le monde est rentré chez soi et je suis allée chez elle.

Cette première rencontre m'a permis de constater des phénomènes intéressants, tels que l'appropriation de l'espace commercial du restaurant via leurs activités. J'ai pu également pénétrer dans leur espace résidentiel, voir l'état du fonctionnement du bâtiment (neuf étages avec ascenseur, en panne depuis plus d'un an) et aussi l'arrangement de l'espace du domicile. Lors de ma visite, ils ont fait venir une coiffeuse chinoise qui s'est installée dans la cuisine et a coiffé toute la famille. Entre temps, il y a eu de nombreux allers et venues, les amis vus plutôt au restaurant sont venus avec leurs enfants pour se faire coiffer. A partir de cette scène de la vie quotidienne, je me suis rendue compte qu'ils étaient des amis très proches.

Malgré ces phénomènes intéressants que j'ai pu constater lors de ma première visite, j'avais conscience que ce premier contact ne saurait approfondir la relation. Je resterais toujours une « étrangère » pour eux, en raison de la distance culturelle et linguistique. Comment faire en sorte que ce premier contact amène à une recherche durable ? Comment rester plus longtemps dans cette communauté, de sorte que je puisse maintenir un contact régulier avec le quartier et ses habitants ?

également constatée parmi les immigrants chinois étudiés, dont la plupart est venue de la zone rurale et avec un niveau d'éducation relativement bas.

Je me suis demandée si j'allais faire un séjour d'une certaine durée dans le quartier et y habiter moi-même, avant d'avoir pu prendre contact avec le centre social du quartier par l'intermédiaire de l'association Pierre Ducerf. Lors de ma première rencontre suivie d'un entretien avec le directeur du centre, il m'a présenté la situation générale des habitants chinois, tandis que je lui ai fait part de mon projet de recherche. Il m'a donc suggéré de faire un stage dans le centre, ce qui me permettrait d'avoir un contact plus régulier avec les habitants. C'était ainsi que j'ai trouvé ma place dans le quartier, que j'ai endossé un nouveau rôle social, une position qui me permettrait d'avoir un contact stable de longue durée avec les habitants, en pouvant justifier ma présence par mon statut de stagiaire. Notons que je ne suis pas entrée dans le quartier comme habitante, de cette manière, j'ai pu garder une place neutre, ni totalement à l'intérieur, ni totalement à l'extérieur.

Des enquêtes antérieures (expériences, leçons et l'intérêt développé) : enquête multi-sites

Avant de m'installer définitivement à Bagnolet en 2013, j'avais fait des recherches à Paris et à Aubervilliers, deux villes où des habitants chinois étaient plus nombreux à l'association Pierre Ducerf où j'étais bénévole. J'ai conscience que l'identité des enquêtés potentiels était liée à l'association : la majorité des Chinois que j'ai pu rencontrer sont de nouveaux arrivants (moins de dix ans pour être plus précise), principalement originaires de Wenzhou, malgré la diversification de l'immigration chinoise. Par contre, les Chinois d'Asie du sud-est ou les nouveaux arrivants d'autres régions de Chine étaient rarement vus au sein de l'association, même si l'association cherchait à servir tous les Chinois ou immigrés d'origine chinoise quelle que soit leur région d'origine.

- A Aubervilliers

Avant de mener une enquête de terrain permanente à Aubervilliers, j'y avais fait des visites ponctuelles, soit sur demande de l'association Pierre Ducerf, soit pour des visites personnelles. A partir de février 2014, j'ai proposé à Madame Li, une collègue chinoise, salariée de l'association Pierre Ducerf, travaillant pour la plupart de temps dans des institutions publiques telles que l'école ou la PMI à Aubervilliers, de l'accompagner en tant que stagiaire dans son travail, afin de pouvoir « observer » et « participer ».

Le quartier « Quatre Chemins-Villette », où se déroulait principalement l'enquête de terrain, est un quartier résidentiel populaire et d'immigrés. Il fait partie d'Aubervilliers, une commune de banlieue parisienne. Comme Bagnolet, Aubervilliers appartient également à des villes de « banlieue rouge ». Avec des mairies communistes successives entre 1945 et 2008, la mairie est revenue au Parti socialiste à partir de 2008, mais, le Parti Communiste Français (PCF) a repris la mairie après l'élection en 2014.

Située au nord de Paris (la Porte de la Villette), Aubervilliers est une ville du département de la Seine-Saint-Denis (93), caractérisée par sa forte concentration de la population immigrée (avec une population de nationalité étrangère de 28 856 en 2013, soit 37,3% de la population d'Aubervilliers, contre 22,4% en Seine-Saint-Denis²⁸), ainsi que ses habitants d'origine populaire (avec 1 113€ comme médiane du revenu fiscal des ménages en 2013, contre 1 395€ en Seine-Saint-Denis et 1 682€ en France métropolitaine²⁹). En ce qui concerne la composition démographique, la ville d'Aubervilliers compte une population maghrébine importante. Néanmoins, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, la présence des habitants chinois est devenue de plus en plus manifeste, et la population chinoise constitue aujourd'hui une des populations minoritaires les plus importantes à Aubervilliers, avec 3 317 Chinois recensés en 2010³⁰. Selon les autorités locales, « le nombre de Chinois a très considérablement augmenté depuis 1999 et aujourd'hui, il est devenu la deuxième communauté étrangère la plus importante d'Aubervilliers. »

Depuis les années 2000, Aubervilliers a constaté une diversification de la population chinoise. Malgré une présence prédominante des Chinois originaires de Wenzhou, de plus en plus d'immigrés chinois venus du Fujian se sont installés dans cette ville proche de la capitale. De plus, parmi les habitants chinois, on rencontre des immigrés venant de la région Nord-est (anciennement appelée « la Mandchourie », une région mentionnée à plusieurs reprises dans les médias français et aussi dans des recherches scientifiques³¹, en raison de la présence sur le trottoir parisien de prostituées chinoises), et de différents endroits du Nord de la Chine, tels que

²⁸ Sources venues de l'Observatoire de la société locale, Mairie d'Aubervilliers. Consulté le 03/11/2017 sur le site la ville d'Aubervilliers : <http://www.aubervilliers.fr/Les-donnees-locales>.

²⁹ Il s'agit de médiane du revenu fiscal disponible des ménages par UC et par mois en 2013, en basant sur le recensement l'INSEE en 2013. Les données statistiques sont disponibles sur le site de la ville d'Aubervilliers : <http://www.aubervilliers.fr/Les-donnees-locales>. Consulté le 03/11/2017.

³⁰ Cette donnée d'INESS est venue de la ville d'Aubervilliers.

³¹ Voir Zhao Yeqin (2009).

Qingdao (une ville du Shangdong), les provinces du Hebei (proche de Pékin) et du Henan, et la municipalité de Tianjin.

Dès qu'on sort du métro Aubervilliers-Pantin-Quatre Chemins (ligne 7), on se trouve au carrefour de deux grands boulevards, Avenue de la République et Avenue Jean Jaurès. Il s'agit d'un quartier très animé, avec plein de commerces du quartier, de pharmacies, cafés-bars, boucheries, de restaurants chinois, de boulangeries orientales, en passant par des épiceries, des supermarchés ou des salons de coiffure. Après avoir quitté les artères principales, on se trouve dans un endroit plutôt calme, dominé par des immeubles résidentiels. Malgré la répartition des immigrés chinois dans toute la ville, le quartier Quatre Chemins-Villette, jouxtant directement Paris et Pantin, constitue un des quartiers où se concentrent ces habitants chinois. La concentration des habitants chinois est plus manifeste dans les immeubles situés aux 2, 4 et 6 de la rue des cités, dont l'immeuble du 4 est composé de 19 étages, d'une hauteur de 65 mètres environ, alors que l'immeuble du 2 possède 13 étages et l'immeuble du 6, 17 étages. Beaucoup d'appartements de ces immeubles sont la propriété de Chinois, et l'accès des immigrés chinois est plus simple que l'accès au marché locatif public. Plusieurs institutions publiques, telles que l'école et la PMI, se trouvent également dans le quartier, à proximité de ces immeubles résidentiels. De nombreux habitants chinois travaillent à Aubervilliers, dans le secteur commercial des entrepôts, dans la restauration, les supermarchés chinois, ou les ateliers de confection, etc.

Pourtant, ce quartier est considéré par les habitants chinois comme un quartier dangereux. A partir de 2015, même les habitants chinois de Bagnolet, qui voulaient déménager, m'ont exprimé leur volonté d'éviter le quartier Quatre Chemins, classé en zone de sécurité prioritaire (ZSP) en 2013. Les habitants rencontrés m'ont conseillé d'éviter de marcher seule dans les rues isolées ou quand il fait nuit. Madame Li, interprète et médiatrice chinoise, m'a expliqué qu'elle ne travaillait jamais le soir et quittait le quartier avant qu'il ne fasse nuit.

- A Paris

Quand j'ai fait des enquêtes de terrain dans le cadre de mon master de sociologie entre 2011 et 2012, les familles chinoises que j'ai rencontrées n'habitaient pas toutes dans les quartiers asiatiques ou chinois. Quelques familles chinoises du quartier « Arts-et-métiers », en particulier des locataires, se concentraient dans certains immeubles, au lieu de se disperser dans tout le quartier. La plupart des familles rencontrées résidaient dans les 11^{ème} et 20^{ème}

arrondissements, un peu au-delà des quartiers dits « chinois » que sont « Arts-et-métiers/République » et Belleville. J'ai rencontré également une famille chinoise installée exceptionnellement dans le 17^{ème} arrondissement, où elle était la seule famille chinoise de son bâtiment. Les familles immigrées rencontrées dans le cadre de l'association sont majoritairement des nouveaux arrivants, qui sont plutôt vulnérables. De cette manière, l'auteure est sollicitée, en général, comme interprète pour ces familles, pour les accompagner dans des institutions différentes, comme la PMI et l'école.

« Les intermédiaires » ou la méthode « boule de neige » ?

Entretiens, observation et participation

La méthode dite « Boule de neige » est la plus utilisée par les chercheurs travaillant sur des groupes sociaux ou dans des sociétés dont les liens interpersonnels sont très étroits. Prenons la société chinoise comme exemple : de nombreuses études qualitatives en sciences sociales, menées par des chercheurs tant chinois qu'étrangers, ont recueilli leurs matériaux via cette méthode de « boule de neige ». Pourtant, en employant cette méthode lors de mon enquête de terrain à Bagnolet, j'ai rencontré des barrières, et cela m'a invité à réfléchir sur les situations (la confiance ou la méfiance) des habitants-immigrés chinois, ainsi que sur les méthodes de recherche.

J'ai commencé par chercher un "intermédiaire" vers le quartier ou la communauté chinoise. Au début, cela a fonctionné. Grâce à Monsieur Sun, le patron du restaurant chinois en bas du bâtiment 3, et Monsieur Ke, le patron du café chinois du bâtiment 4, j'ai pu recueillir beaucoup d'informations générales par rapport au quartier et aux habitants chinois. Pourtant, ce type de contact reste très limité. En dehors de ces rencontres, j'ai pu croiser des habitants qui fréquentent ces endroits à la fois publics et commerciaux ; par contre, en dehors de ces rencontres toutes superficielles, je n'avais plus de contacts avec les habitants, et cela sans parler des contacts plus approfondis pour pouvoir faire un entretien.

Après avoir commencé mon stage au sein du centre, j'ai pu trouver une place appropriée au sein du quartier. J'ai fait la connaissance de Madame Jin, une habitante chinoise du quartier, qui m'a présentée à ses amis. Pourtant, cet essai de "boule de neige" n'a pas fonctionné. Ses amis restaient toujours réticents vis-à-vis de ma présence. Ce fut le cas aussi quand j'ai essayé

de me faire connaître auprès des habitants en me présentant régulièrement dans les espaces publics tels que les restaurants ou les cafés. Les habitants chinois m'ont à peine saluée.

Il est donc devenu impossible de demander aux patrons, personnes connues du quartier, de me présenter à d'autres habitants. Le problème n'est pas qu'ils ne voulaient pas le faire, mais plutôt que cela ne débouchait sur rien. Bien qu'ils connaissent presque tous les habitants du quartier et qu'ils veulent me présenter aux habitants qu'ils connaissent, les habitants restaient toutefois méfiants vis-à-vis de moi.

Dans ce cas-là, la méthode « boule de neige » n'a pas marché dans ce quartier. Les contacts restaient entre nous, et n'arrivaient pas à s'étendre à d'autres, bien qu'il s'agisse d'un quartier d'interconnaissance. La confiance - un préalable pour faire avancer « la boule de neige » et être présentée à un inconnu, pour avoir ensuite des interactions et enfin un entretien - n'a fonctionné que parmi les membres d'une même famille. Dans certains cas, la femme ou le mari a même refusé ma demande d'entretien avec l'autre, en m'expliquant, « je peux t'informer, je connais tout ce qui concerne mon conjoint ». C'était un obstacle que je n'avais pas prévu. Je sentais une méfiance à mon égard, non sans lien avec leur statut d'« immigrés irréguliers » et leur présence en France non justifiée.

Ainsi, j'ai dû trouver une autre méthode pour connaître le plus d'habitants possible, puisque la méthode « boule de neige » ne marchait pas. En même temps, comme j'avais commencé mon stage au centre, j'ai essayé de rester plus longtemps dans le quartier, en parlant avec les habitants, en fréquentant les endroits où ils allaient, afin de me faire connaître. Ainsi, l'accompagnement individuel doublé d'une observation participante est devenu ma méthode principale.

- Le mythe de l' « entretien »

A la différence de l'entretien semi-directif composé de questions plus ou moins encadrées mais ouvertes, cette méthode participante me permet d'observer comment vivent les habitants chinois, leurs difficultés, leurs interactions avec les institutions publiques ou privées, ainsi que leur bonheur et soucis, en les accompagnant dans la vie quotidienne.

Au début, je ne me suis pas rendue compte de l'efficacité de l'observation participante, à cette époque-là, j'étais préoccupée de connaître les habitants, de créer des liens avec eux, afin d'avoir des rendez-vous avec ces enquêtés pour faire des entretiens semi-directifs. J'étais

tellement préoccupée par l' « entretien », qu'après une longue période d'observation, j'étais angoissée du fait que ma présence régulière au quartier n'aboutissait pas à de nombreux entretiens. J'ai parlé de mon angoisse à mes deux directeurs, et grâce à ces échanges, j'ai commencé à réfléchir autrement aux différentes méthodes de recherche.

Bien entendu, l'entretien est une méthode efficace qui nous permet de recueillir autant de matériaux que possible dans un temps donné. Cette méthode est tellement efficace, qu'elle prend une part essentielle dans les manuels d'enquête. L'entretien prend ainsi une place essentielle dans les enquêtes sociologiques, surtout pour les jeunes doctorants. Entre doctorants, on échange sur le nombre et la longueur des entretiens qu'on a déjà faits, on s'interroge pour savoir si ce nombre et cette longueur sont suffisants pour défendre la validité de notre recherche. L'importance de l'entretien est tellement mise en avant, que l'entretien devient l'essentiel de la recherche : plus on fait d'entretiens, plus convaincant est la conclusion des recherches. L'efficacité et l'importance de l'entretien est bien évidemment indéniable, mais quand l'entretien devient le seul critère efficace pour juger la qualité de recherche, cela doit nous questionner sur le mythe de l' « entretien ». N'étant qu'un moyen d'enquête, la validité de l'entretien n'est pas déterminée par le nombre. Une recherche ethnographique basée sur cent entretiens ne sera pas plus valide que celle basée sur cinquante entretiens. Par contre, l'entretien est un moyen efficace couplé avec les informations provenant d'autres méthodes, tels que l'observation participante. Imaginons une recherche ethnographique qui fait de nombreux entretiens dans une période courte, sans avoir d'interaction à long terme avec les enquêtés par avance, croyons-nous alors à la validité de cette recherche ? Si les chercheurs ne connaissent pas bien leurs enquêtés, comment peuvent-ils interpréter les discours des enquêtés ? Dans ce sens-là, plusieurs entretiens ne suffisent pas, il faut une interaction à long terme pour avoir des connaissances pour interpréter les informations. Le risque en effet est que l'enquêté veuille donner une image de sa situation éloignée de la réalité. Parfois cette image est quasiment une légende créée de toutes pièces pour se protéger. Ainsi, il ne faut pas non seulement écouter ce que les enquêtés veulent dire, mais aussi observer ce qu'ils font. En comparant les discours et les pratiques, on peut comprendre les discours transmis lors de l'entretien, ce qui nous permet de mieux saisir la complexité et les différentes représentations de soi des enquêtés (voir l'encadré 1 à la fin de ce chapitre).

L'autoanalyse de « je » : à qui les habitants parlent ?

L'entretien n'est jamais un simple moyen de prélever d'information, c'est surtout un moment de rencontre et d'échange. Dans ce sens-là, pour bien comprendre les informations que l'enquêtrice a reçues, et aussi pour les analyser, il est indispensable ici de faire une analyse autoréflexive sur l'enquêtrice elle-même. Cette analyse est nécessaire pour comprendre la position de l'enquêtrice dans son terrain, sa relation avec les enquêtés, les réactions des enquêtés, ainsi que la situation dans laquelle les propos sont recueillis. Avant tout, face aux enquêtés, qui suis « je » ?

Trois aspects sont décisifs : d'abord, je suis Chinoise. Ensuite, je suis étudiante. Troisièmement, je parle français. D'abord, donc, je partage la même nationalité que mes enquêtés. On partage la même culture, et on communique plus facilement du fait que la plupart des immigrants chinois parlent le mandarin. Cela a facilité mes contacts avec eux. Néanmoins, cette proximité culturelle soulève un problème méthodologique.

Proximité culturelle et proximité sociale

Si l'on regarde les recherches antérieures, on constate qu'une différence est faite entre deux sortes de terrain : le terrain se déroule soit dans une société autre, soit dans sa propre société. Les œuvres d'anthropologie portent majoritairement sur la société et la culture de l'autre. Ainsi, garder la distance, ou le principe de neutralité est devenu le principe essentiel de l'enquête ethnographique. Après la guerre, et avec la décolonisation, l'anthropologie a du même coup entamé une décolonisation de la discipline elle-même, elle a ainsi un regard moins exotique de la culture de l'autre, nourri par des critiques sur le culturalisme. De plus en plus d'anthropologues s'orientent vers leur propre société et leur propre culture. Cette transformation provoque des discussions à l'égard de la méthodologie : comment les chercheurs gardent-ils une extériorité ? Comment peuvent-ils garder une distance sociale et culturelle avec leurs terrains et les enquêtés ?

Avec la circulation mondiale de la population, de plus en plus de sociologues et anthropologues s'intéressent à un autrui dont la culture se trouve dans leur propre société.

A la fin du 20^{ème} siècle et au début du 21^{ème} siècle, avec la mondialisation plus rapide et plus étendue, on constate des vagues de migrations massives à l'échelle de la planète. Depuis cette période, certains chercheurs issus d'un groupe ethnique non occidental travaillent sur leur

propre groupe. Cela pose des défis méthodologiques pour les chercheurs, surtout pour savoir comment traiter la proximité sociale et culturelle entre l'enquêteur-trice et les enquêtés. C'est le défi que je rencontrais : en tant que Chinoise qui travaille sur l'immigration chinoise en France, comment puis-je surmonter ces défis méthodologiques ? Comment puis-je garder la distance nécessaire pour mener une recherche neutre et scientifique ?

S'il est vrai que la proximité culturelle existe entre moi et les enquêtés, on peut toujours, néanmoins, se demander s'il y a une proximité sociale.

1. Tout d'abord, en tant qu'étudiante étrangère, je suis détentricrice d'un titre de séjour « étudiant », alors que les enquêtés sont pour la plupart des immigrants irréguliers ou régularisés mais ayant une expérience de vie clandestine. Une fois régularisés, ils ont un titre « VPF » (« vie privée et familiale », qui a des droits différents du titre « étudiant » dans différents aspects de la vie). De cette manière, nous ne partageons pas la même expérience migratoire.
2. Ensuite, je n'ai qu'une expérience professionnelle dans le secteur de l'enseignement, alors qu'eux ont souvent occupé de nombreux postes variés. La plupart d'entre eux ont commencé à travailler très jeunes.
3. De plus, les enquêtés sont majoritairement originaires de la région de Wenzhou, de la province du Zhejiang et de Fuqing, de la province du Fujian, alors que je viens d'une ville de la province du Jiangsu dont peu d'immigrés sont originaires, et ne maîtrise donc pas leurs dialectes. Nous devons employer le mandarin, le chinois standard, pour se comprendre. Ainsi, je suis plus ou moins considérée comme une « étrangère » par les enquêtés, au vu de mes différences linguistiques et géographiques.
4. Enfin, être chercheuse-femme sur le terrain me donne aussi un statut particulier. Pour les enquêtés, je suis une fille, d'une trentaine d'années mais qui n'a toujours pas fini ses études, qui n'est pas encore mariée (au début du terrain), n'a pas d'enfants non plus, ce qui est très étrange pour eux. Car, à l'âge d'une vingtaine d'années, la majorité d'entre eux sont mariés, ont des enfants, ou sont entrés sur le marché du travail. Par exemple, Madame Liu Taohua, habitante de la Noue, du même âge que moi, a deux enfants scolarisés à l'école primaire. Pour eux, une femme mariée sans enfant, aurait probablement des problèmes de santé qui ferait, « qu'elle n'est pas capable d'avoir un bébé ». Madame Pan Hou, née en 1990, subissait déjà cette pression sociale, n'ayant pas d'enfants à 24 ans. Au travers de ces aspects, j'ai pu prendre une distance sociale

avec les enquêtés, ce qui me permettait de réfléchir à la relation entre l'enquêtrice et les enquêtés.

Ainsi, en négociant ma position sur le terrain, j'ai montré, au début, deux faces de l'enquêtrice.

D'abord, du point de vue des habitants, l'enquêteur est un « autrui » et « intrus », qui apparaît dans leur quartier. Cela pose la question de la confiance : au début, les sujets de conversation entre les habitants, tels que le travail, la famille ou le statut juridique (avec titre de séjour ou non) étaient rarement mentionnés avec moi. J'ai l'impression que la confiance n'est pas fondée seulement sur l'ethnicité, mais aussi sur d'autres critères, par exemple, l'expérience de la même trajectoire migratoire. La question était ainsi de savoir quoi faire pour établir une relation de confiance avec ces habitants.

Deuxièmement, l'enquêtrice devient elle-même une sorte de ressources. Lors de l'interaction avec les habitants, la position de l'enquêteur dans le terrain varie en même temps qu'évolue la relation de confiance. Cette position est négociée au fur et à mesure, suivant le déroulement de l'enquête de terrain.

Florence Weber a retracé brièvement l'évolution de la méthodologie de l'ethnographie et montré le principe de neutralité comme principe essentiel pour l'anthropologue. Néanmoins, en traçant son parcours d'enquête dans le terrain avec les enquêtés, elle a mis en cause ce principe, en insistant sur le fait « [qu']il n'y a pas d'extériorité absolue du chercheur » (Weber 2009 : 29). Dans mon terrain d'enquête, cette extériorité n'a jamais existé, les enquêtés, tant les habitants chinois que les personnels du centre social et culturel ont toujours cherché à m'imposer un rôle, ou une position. Ils cherchent, en mobilisant leur connaissance, à comprendre ma présence sur leur territoire. Une fois arrivée sur le terrain, je suis d'emblée considérée comme une interprète, puisque je maîtrise à la fois le chinois et le français ; de temps en temps, je suis vue comme une journaliste, surtout quand je demande à faire des entretiens avec eux ; parfois je passe pour une espionne, quand je pose trop de questions sensibles, sans expliquer mon rôle de chercheur. A la fin, après des interactions sur le long terme, je suis devenue une amie, pour certains habitants qui fréquentent le centre et qui demandent mes services en tant qu'écrivain public.

Le rôle d'interprète

Lors du premier contact avec le quartier et les habitants, je me suis présentée comme une étudiante faisant ses études en France et menant une étude sur l'immigration chinoise³². Je n'avais aucune attention de cacher ma future présence régulière dans le quartier. J'ai tout expliqué clairement au directeur du centre lors de notre première rencontre, et les jours suivants, il m'a présentée aux Chinois qu'il connaissait en disant que je menais une enquête sur la communauté chinoise dans le quartier. Pourtant, ces derniers ne comprenaient pas ce que cela voulait dire. En même temps, j'ai essayé d'établir une relation amicale et de confiance en proposant de les aider grâce à mes compétences linguistiques. Cette négociation explique mon rôle d'aujourd'hui comme écrivain public, car il s'agit d'une position définie conjointement par les habitants, le centre social et culturel du quartier et moi-même. Tout cela définit également les matériaux que j'ai pu recueillir.

Voici tout d'abord, un extrait du journal d'enquête qui donne l'exemple de mon rôle en tant qu'interprète.

« Le 15 avril 2013 lundi gris

(J'étais dans le centre et parlais avec une animatrice ; une habitante chinoise est passée et a commencé à me parler.)

Elle a sorti une feuille remplie des phrases en français de son sac, me l'a montrée, en disant que c'était pour le cours de français qui lui posait assez de difficultés. Elle m'a demandé de lui expliquer.

...

Passées trois heures de l'après-midi, je suis sortie avec Stéphane³³ pour compter ensemble les noms chinois sur les boîtes aux lettres. ... Devant le restaurant chinois de Monsieur Sun, on voyait quelques mamans chinoises bavardant entre elles et s'occupant des enfants. ... Une dame m'a fait venir, m'a montré une lettre de l'école qu'elle ne comprenait pas, et m'a demandé ce que je voulais boire (elle voulait m'offrir une

³² Avoir un statut d'étudiant est plutôt un avantage dans les enquêtes, cet avantage est pointé par Beaud et Weber dans leur livre (2010).

³³ Président de l'association Pierre Ducerf, avec qui j'ai fait connaissance quand je donnais des cours de soutien scolaire dans cette association entre 2009 et 2012, et qui faisait un stage à ce centre quand j'ai entamé mon enquête de terrain dans le quartier. Ses aides ont facilité mes contacts avec le centre.

boisson³⁴). J'ai expliqué que ce n'étais pas la peine et commencé à lire sa lettre. En fait, sa fille passait en 6^{ème} en septembre prochain, donc l'école avait envoyé ce type de courrier pour connaître le « choix du collège » des parents. Il y avait également un autre papier joint à la lettre, qui donnait des explications sur la dérogation.

...

Vers 18h, j'ai reçu un appel de Monsieur Qin Qianniu que j'ai rencontré hier (lors de la permanence juridique organisée par l'association Union Franco-chinoise³⁵), il m'a demandé quand je serais libre, car il voulait que je l'aide à préparer ses dossiers de demande de régularisation. ... Vers 19h, je suis descendue au McDonald's et j'ai rencontré Monsieur Qin Qianniu. Il était bavard et poli. Il m'a demandé si je pouvais l'accompagner le lendemain après-midi à la préfecture pour déposer son dossier de demande de régularisation. Son rendez-vous avec la préfecture avait été pris par quelqu'un du syndicat, qui devait l'accompagner, M. Qin Qianniu était lui-même syndiqué à la CGT. J'ai vérifié son dossier et mis en ordre toutes ses pièces justificatives. En fait, j'ai trouvé que son dossier était bien classé. Il m'a expliqué qu'il avait été préparé par une avocate chinoise auparavant. Il m'a demandé également de l'accompagner le lendemain matin à sa banque et à la CPAM. » (Extrait du journal ethnographique, le 15/04/2013)

Selon ces extraits du journal ethnographique, on voit bien que, du fait que je maîtrise à la fois le chinois et le français, les habitants me prennent tout de suite comme interprète, une ressource leur permettant éventuellement de faciliter la vie dans la société française.

Le rôle de journaliste

Parfois, je suis prise pour une journaliste :

« (J'étais dans le hall du centre avec deux dames chinoises, Madame Cai et Madame Huang, nous avons eu une conversation informelle. Après j'ai posé des questions sur

³⁴ Cette proposition renvoie à la théorie du cadeau de M. Mauss, sur laquelle on revient dans la partie ci-dessous.

³⁵ Il s'agit d'une association locale, organisée par les habitants chinois eux-mêmes. Dimanche le 14 avril 2013, quelques jours juste après mon arrivée dans le quartier, elle a organisé une permanence juridique pour les immigrants chinois. Des nombreux chinois étaient venus, tant du quartier que de Paris. Deux avocats français sont intervenus avec deux juristes chinoises sur des sujets différents, les droits d'étrangers, la régularisation en particulier. C'est à cette occasion que j'ai rencontré Monsieur Qin Qianniu qui s'était assis à côté de moi. Pourtant, la permanence juridique n'a pas été reconduite, elle a été organisée seulement une fois, je n'ai jamais entendu reparler de cette permanence depuis.

l'habitation et les habitants chinois.) Madame Huang m'a demandé si j'étais journaliste. J'ai répondu que non, que ce que je voulais faire, c'était un rapport à rendre à l'école, et que leur vie intime serait protégée. J'ai expliqué que je voulais retracer l'histoire de l'arrivée des immigrants chinois dans ce quartier en parlant avec des « vieux » habitants comme elles. Elle m'a proposé de voir une personne s'appelant « Mi Lan » qui y habitait depuis une trentaine d'années. Quand j'ai demandé des informations plus précises sur cette « Mi Lan », elles m'ont dit qu'elle était originaire de Wencheng³⁶. Elles ne savaient pas comment s'écrit son nom, mais tout le monde l'appelait « Mi lan », elle habite au Bâtiment 3. » (Un extrait du journal ethnographique, le 23/12/2015, mercredi, soleil)

Le même doute comme quoi je serais une « journaliste » s'est posé quand j'ai proposé à Madame Sun de faire un entretien avec elle. C'était un mercredi après-midi en avril 2016, lors de la permanence de l'écrivain public. Elle hésitait un peu, ne comprenant pas ce que je voulais faire. Je lui ai expliqué mes recherches, d'une manière simple et facile à comprendre ; elle m'a demandé : « Est-ce que tu vas mettre (mon histoire) dans un journal ? » J'ai répondu : « Pas vraiment ». Je lui ai expliqué que, normalement c'était mes directeurs et l'université qui pouvaient lire ce que j'écrivais ; si jamais ma thèse était publiée, elle serait lue par des lecteurs en nombre limité. Elle a finalement accepté ma proposition d'entretien et m'a donné son numéro de téléphone pour que l'on puisse fixer une date.

Le rôle d'espionne

J'ai rarement été soupçonnée d'être un agent espion de la préfecture. Cela m'est arrivé une fois au début d'une permanence d'écrivain public. Un habitant venu pour la première fois, en entendant mes questions, m'a demandé si je travaillais pour la préfecture. Après ma réponse négative, il m'a expliqué qu'il avait entendu dire que certains Chinois travaillaient en tant qu'interprètes pour la préfecture et qu'ils aidaient la préfecture à rapatrier les immigrants chinois. Ainsi, j'ai compris sa réaction. Cette sorte de personnes est généralement considérée comme des traîtres envers leurs compatriotes.

³⁶ Wencheng est une subdivision administrative de la ville-préfecture de Wenzhou.

Les amis

Tout au long de l'enquête, et avec l'établissement progressif de la confiance avec les habitants, plusieurs habitants qui fréquentent le centre, principalement des femmes, sont devenus très proches de moi. Voici deux cas détaillés pour illustrer les interactions entre nous, en tant qu'enquêtrice et enquêtés, mais aussi en tant qu'écrivain public (du secteur social) et habitants.

« Comme j'étais seule avec Madame Cai, on a parlé un peu. Elle m'a demandé si j'étais libre ce soir-là, car elle voulait m'inviter à manger. J'ai accepté son invitation. Ensuite, je suis descendu au centre commercial avec elle et son fils cadet. On a mangé ensemble au McDonald's. Lors du repas, elle ne m'a pas demandé de traduire des courriers, comme les autres le faisaient auparavant, on a parlé de nos vies comme des amies. »
(Un extrait du journal d'ethnographie, le 23/12/2015, mercredi, soleil)

Au contraire de certains habitants qui viennent me voir seulement pour des services de traduction, Madame Yan Shouyi me demande toujours si je vais bien, si mon travail et mes études avancent bien. Elle m'a proposé plusieurs fois d'aller manger chez elle.

Avec les habitants de ce genre-là, c'est plus facile pour moi de proposer un entretien, et pour eux, d'accepter ma demande. Ce lien personnel sert également de garantie sur la fiabilité des matériaux que l'on recueille.

Les cadeaux

Les cadeaux des habitants montrent leur sympathie à mon égard. Mais surtout, ils pensent que c'est un échange réciproque. On remarque, dans l'extrait cité ci-dessus, que les habitants chinois me donnaient toujours quelque chose quand ils me demandaient de faire l'interprète, par exemple, une boisson, un repas dans un petit restaurant ou un *fast food*. La plupart de temps, ce type d'échange réciproque se passe immédiatement, sans délai, sous forme de cadeaux offerts (fruits, raviolis, gâteaux régionaux). Lors de la période de Noël et du Nouvel An, j'ai souvent reçu des chocolats (de marque Ferrero Rocher, qui est une des rares marques de chocolat connues en Chine). Il faut souligner que ces échanges ne se voient pas souvent dans la traduction professionnelle et commerciale. Bien qu'ils soient au courant que mon travail

d'écrivain public est rémunéré, ils m'offrent de temps en temps des cadeaux comme une reconnaissance de mes services, et par ce geste ils rétablissent une relation qui leur convient mieux. Ces cadeaux et ces échanges nous renvoient à la théorie du don de M. Mauss (1924). Prenons un exemple : une habitante m'a demandé de l'aide pour la traduction d'une lettre de l'école, et en échange, elle a proposé de m'offrir une boisson. Pour elle, cela nous remet dans une relation égale, et les échanges de cette fois-ci peuvent être clos. Pourtant, les services que je propose font partie de l'échange, ce que j'attends en retour est seulement la coopération dans les enquêtes. Ainsi je n'ai aucune intention de clore l'échange, c'est pourquoi je refuse souvent des cadeaux. Ce que j'attends, en tant qu'enquêtrice, c'est une série d'échanges par la suite et un entretien éventuel. Afin d'avoir plus d'interactions, j'ai l'intention de maintenir et prolonger ce cycle d'échanges.

La relation enquêteur-enquêté : un processus de construction

La relation enquêtrice-enquêté est loin d'être une relation statique. Au contraire, il s'agit d'un processus en construction, toujours en mouvance et qui est défini par un ensemble de rapports sociaux entre les deux parts. Ces rapports sociaux se déclinent dans plusieurs aspects, tels que la classe sociale, le genre, le statut juridique en France, les conditions économiques, l'âge, etc. Les habitants qui fréquentent le centre sont en général des habitantes : une partie y vient pour emmener leurs enfants à jouer dans la ludothèque, une autre vient me voir pour demander des services d'interprétation. Ce public est principalement composé de femmes qui ont arrêté de travailler après avoir donné naissance aux enfants. Peu d'hommes arrêtent leur travail pour s'occuper des enfants.

Il faut souligner ici que l'effet du rapport de genre ne fonctionne pas séparément, mais s'imbrique avec des aspects comme l'âge et les conditions économiques. En général, les enquêtés les plus difficiles à contacter sont des entrepreneurs hommes de plus d'une quarantaine d'années. Avec le rapport du genre et de l'âge, on me considère souvent comme « une petite fille » ; être « patron » implique que leurs conditions économiques sont nettement meilleures que celles des étudiants étrangers comme moi qui font encore des études. En outre, être « patron » marque aussi l'ancienneté de leur présence en France, leur relative maîtrise du français, c'est pourquoi ils n'ont pas besoin de mon aide. Sans une telle relation d'échanges réciproques, la

relation de confiance, nécessaire pour les futures enquêtes, devient difficile à établir. Ce qui empêche parfois les conversations avec les habitants de ce type.

Au début de l'enquête, j'ai rencontré une seule fois un habitant de ce genre, Monsieur Ren. Il est d'origine de « ville de Wenzhou » comme il a souligné et a une cinquantaine d'années. Il est propriétaire de son appartement situé au bâtiment 1. Il m'a dit qu'il avait plusieurs commerces à Aubervilliers et qu'il était aussi propriétaire du restaurant chinois du bâtiment 3. Il buvait toujours de la bière. Lorsque j'ai essayé de lui poser des questions sur la date de son arrivée, au lieu de me répondre, il m'a demandé :

« Quel âge as-tu ? »

« Tu n'étais peut-être pas encore née quand je suis arrivé en France », a ajouté-t-il.

Ces échanges, malgré leur brièveté, illustraient sa sensibilité au rapport de pouvoir dans les interactions. Il n'acceptait pas que moi, une jeune fille, étudiante, lui pose des questions ; il pensait que je tentais de dominer la conversation et le prenait comme un défi à sa supériorité, en termes de genre et d'âge, supériorité économique mais aussi supériorité de l'ancienneté qui est traduite par sa présence plus longue en France.

En outre, la classe sociale constitue également un facteur important lors de l'accès dans un terrain. Durant mon enquête, j'ai trouvé qu'il était plus facile d'interviewer les classes populaires que les classes moyennes ou supérieures. Bien entendu, trouver un terrain lié aux classes populaires et y entrer n'étaient pas facile. Pourtant, une fois entré, le recueil des matériaux n'était pas très compliqué. Les enquêtés étaient moins sensibles vis-à-vis des questions concernant leurs statuts juridiques ou leurs trajectoires migratoires. Comme presque tous les migrants chinois avaient une expérience de migration irrégulière, une telle expérience n'était donc pas un thème tabou pour eux.

De cette manière, lors de l'enquête de terrain, j'ai dû ajuster mon rôle et ma position, en fonction des profils sociologiques des enquêtés, en mettant l'accent sur un type de capital ou en minimisant d'autres types. Dans l'enquête, lors de l'interaction avec les habitants, j'ai mis moins l'accent sur mes études et le capital culturel, et partagé avec eux les difficultés que j'ai moi-même rencontrées lors des démarches administratives. En même temps, j'ai mis l'accent sur leurs points forts, en espérant minimiser mon autorité en tant qu'étudiante faisant des études supérieures, afin de m'approcher d'un rapport idéal moins autoritaire et plus égalitaire.

Glossaire des immigrants chinois : un langage métissé et inventé dans la migration

Lors de mes contacts avec les habitants chinois, j'ai constaté qu'ils employaient des mots différents du langage qu'on utilise couramment en Chine. Au début, j'ai dû demander des précisions pour comprendre ce que désignaient ces mots-là. Je me suis rendue compte qu'on ne partageait pas toujours le même langage sociolinguistique. J'ai grandi et été scolarisée jusqu'à 26 ans en Chine : le langage que j'utilise est composé principalement du chinois courant et formel de Chine et du français appris à l'école, alors que celui que les migrants utilisent est influencé par leurs expériences migratoires dans la société d'accueil. Les étudiants comme moi, ont plusieurs manières pour s'exprimer :

- Pour les institutions ou des choses qui ne trouvent pas de correspondance en Chine, nous gardons l'appellation en français, surtout celles que l'on utilise le plus souvent (exemple la Caf) ;
- Nous les traduisons du français en chinois, ce qui correspond plus ou moins à ce qui existe en Chine. Les deux méthodes se mélangent souvent au quotidien.

Pourtant, les immigrants chinois parlent un autre langage en parlant de certaines choses concernant leur vie quotidienne en France. Un exemple, pour la CPAM, je l'appelle soit CPAM ou l'assurance maladie en français, soit « bureau de l'assurance maladie » en chinois ; par contre, les immigrants en parlent comme du « bureau de *fuli* ». En fait, le mot chinois « *fuli* » porte plusieurs sens, tel que le bien-être, ou l'aide sociale ou les prestations, qui sont marqués tous par le caractère social. Selon la même logique, la carte vitale devient la « carte de *fuli* », et le numéro de sécu le « numéro de *fuli* ».

Ce langage est à la fois nouveau et étranger pour l'enquêtrice, qui peut s'en servir comme d'un outil permettant d'accéder au monde des immigrants, et pour voir la relation qu'ils entretiennent avec la société d'accueil, ainsi que la manière, métissée et créative, par laquelle ils entrent en contact avec la société française. Autrement dit, dans ce registre de langage, se cristallisent des relations sociales entre les immigrés, avec la France comme pays d'accueil et la Chine comme pays de départ. En parlant avec eux, j'ai pu recueillir des mots « nouveaux », avec lesquels j'ai constitué un glossaire des immigrants chinois :

- *Hongri* – littéralement jours rouges, c'est pour dire les jours fériés et les dimanches, parce que ces jours-là sont marqués en rouge sur le calendrier. Cette expression n'existe pas en Chine³⁷. On emploie des expressions officielles comme le dimanche, le jour férié ou les vacances pour les dire.
- *Gongsi* – sociétés, une expression généralisée qui veut dire toutes sortes de magasin, telle que le supermarché, la pharmacie, etc. Par contre, ce mot est rarement employé quand les Chinois parlent de commerce qu'ils ouvrent eux-mêmes, ils disent plutôt « boutique » (*dian*) et « usine » (*gongchang*). Ce mot existe en Chine mais porte la même signification que le mot « société ». On va aux *Gongsi* pour travailler, jamais pour faire les courses ; pour les immigrants chinois en France, les *Gongsi* sont plutôt l'endroit où nous faisons des courses.
- *Fuli* - prestations sociales. Dans le contexte de migration, ce mot désigne précisément l'assurance maladie ; ainsi, la CPAM est appelée « bureau de *Fuli* », la carte vitale devient « la carte de *Fuli* », et « numéro de *Fuli* » pour le numéro de Sécu.

Ce mot existe en Chine et possède deux significations. La première implique les aides sociales pour la population la plus vulnérable, et la deuxième désigne l'ensemble des produits, des avantages, des services ou des primes qu'une société offre à ses employés à part les salaires.

- *Bai fen bai fuli* - 100/100, pour dire AME (Aide médicale d'Etat). Les immigrés la comprennent d'une manière toute simplifiée, cette aide prend 100% en charge les dépenses médicales pour les immigrés en situation irrégulière.
- *Zuogong* - Travailler, faire son boulot. Un terme qu'on emploie rarement en Chine. En Chine, on emploie « *shangban* » souvent pour un travail stable, avec dignité sociale, et « *dagong* » pour un travail précaire, caractérisé souvent par un travail physique et peu de dignité.
- *Dapu* – sous-louer une pièce ou même un lit chez quelqu'un, d'une manière non-déclarée ; une sorte de cohabitation qui est populaire parmi les immigrants chinois ; une stratégie de l'accès au logement pour les immigrés les plus vulnérables.
- *Dapu de* - les sous-locataires, ceux qui font de la sous-location non déclarée.

³⁷ Ce mot ne se voit que dans le titre d'un film chinois, « *Hongri* », littéralement « soleil rouge », qui raconte la guerre civile entre le Parti Communiste et le Parti National.

- *Fangdong*, propriétaire littéralement – désigne, en général, les personnes qui sous-louent une part de son habitation, qu’elles soient le propriétaire ou le locataire en titre. Ce mot montre un lien direct entre les deux parties, peu importe leur statut véritable.
- *Shenfen* – titre de séjour, avoir un statut régularisé, pourtant, ce mot désigne, à l’origine, la réputation sociale des gens.
- *Zhizhang* – des papiers, qui désignent toutes sortes de papiers justificatifs, tels que la facture d’électricité, la facture de téléphone, l’avis d’imposition, l’affiliation à l’assurance maladie, etc. En Chine, ce mot désigne les papiers dans leur sens d’origine et non des documents justificatifs. Ce mot doit être traduit directement du français et porte, dans le contexte de l’immigration, un sens spécifique.
- *Zouluzhi* – littéralement « papier à marcher », qui désigne en fait l’attestation du dépôt de dossier de régularisation fournie par la préfecture, qui est valide pendant quatre mois et peut être renouvelé une fois, sous condition que la décision de demande ne soit pas encore accordée. C’est un mot spécifique des migrants, inventé en se basant sur les expériences migratoires et qui n’existe pas en Chine.
- Outre ces nouveaux mots, les migrants chinois repèrent les lignes du métro par couleurs au lieu des numéros. Plusieurs enquêtés comptent les nombres d’arrêts pour descendre au bon arrêt, en se basant sur un arrêt important, tel que Châtelet, République ou Bastille.

Ce langage employé par les immigrants chinois en France constitue un système sociolinguistique qui est différent à la fois de la langue chinoise et française. Ce système sociolinguistique ne montre pas seulement comment les immigrants mobilisent leurs connaissances pour comprendre la société d’accueil, mais reflète également la relation entre ces immigrants et leur pays de départ, la Chine. Par exemple, le mot « papiers » est traduit en chinois comme *zhizhang*, qui porte le sens original. Grâce à cette traduction, on pourrait savoir la relation entre les immigrants chinois, surtout ceux des deux dernières vagues, et l’Etat chinois. Comme le langage d’écriture employé par les institutions administratives est très formel, les Chinois éduqués ou qui fréquentent ces institutions doivent s’habituer à ce langage écrit. « Papiers » trouve également sa traduction correspondante au sein de ce langage, néanmoins, cette appellation chinoise n’est pas adoptée par les migrants chinois. Par contre, le mot *Zhizhang* qu’ils emploient ne porte que son sens original de « papiers » en Chine. Il s’agit d’un des mots caractérisés par l’expérience migratoire. Tous ces emplois ou non-emplois

signifient que les immigrants chinois avaient peu de contacts avec les institutions administratives chinoises avant d'arriver en France, c'est la raison pour laquelle ils maîtrisent peu le langage d'écrit. Leur expérience des institutions administratives s'est formée en France, lors d'interactions avec ces institutions.

Ainsi, le langage des migrants chinois est marqué par leur trajectoire migratoire et entre dans la vie quotidienne. De cette façon, les migrants chinois ont inventé un système sociolinguistique, basé sur leurs connaissances et expériences dans le pays d'accueil. Lors des échanges, j'emploie leur langage, ou le langage indigène, pour parler.

Enquête difficile à clore

Une fois engagée, l'enquête devient difficile à clore. Jusqu'à maintenant, en pleine rédaction de ma thèse, le retour au terrain régulier en tant qu'écrivain public persiste, car une relation est déjà établie entre moi et les habitants chinois, surtout ceux qui fréquentent le centre pour demander de l'aide. En fait, la relation ce n'est pas seulement établie entre moi et les habitants chinois, à travers mon travail comme écrivain public, c'est aussi une relation, ou un modèle de communication entre les habitants chinois et le centre qui est le représentant de la ville municipale dans le quartier. Une fois que la demande est formulée, la relation est établie, et paraît difficile à terminer, tant pour moi que pour le centre. Pour moi en tant qu'enquêtrice, cela devient un terrain difficile à clore. Je continue d'y retourner régulièrement, pour jouer mon rôle d'écrivain public, plus que mon rôle de chercheuse.

Enquête de multi-site et comparaison asymétrique

Au cours de mes enquêtes de terrain, j'ai travaillé sur plusieurs sites, plusieurs arrondissements à Paris, puis Aubervilliers et Bagnolet. Ces différents sites constituent, malgré moi, une enquête multi-sites, qui rend une étude comparative possible. Pourtant, il s'agit d'une comparaison asymétrique, avec le quartier de La Noue de Bagnolet comme terrain d'enquête principal, et le quartier Quatre Chemins/Villette comme terrain contrasté. Dans ce sens-là, la ville d'Aubervilliers sert de miroir, dans lequel certaines questions, qui seraient restées invisibles s'il n'y avait pas eu de comparaison, ressortent.

« *La comparaison n'aura donc pas pour objectif de démontrer l'analogie entre deux objets d'études, mais d'enrichir l'étude de l'une des villes par la connaissance d'un autre terrain. (...) La comparaison permet d'accentuer les spécificités ou les processus en œuvre au cas par cas, tout en relativisant les facteurs déterminants.* » (Spire 2011 : 19)

L'importance et l'intérêt de la comparaison sont indéniables dans les études de sciences sociales, et cette méthode est « particulièrement intéressante pour une réflexion sur les migrations et l'altérité » (*Ibid.* : 30), car

« (...) *la comparaison offre la possibilité de diminuer la production de l'altérité en prenant de la distance par rapport au terrain. (...) Comme le soulignent Jean-Pierre Simon et Ida Simon-Barouh (1990), les études comparatives apparaissent particulièrement pertinentes pour l'analyse des rapports entre étrangers et ville dans la mesure où elles permettent de s'interroger « sur les conditions sous lesquelles [les étrangers/immigrants] réussissent plus ou moins à s'intégrer [en ville] ; et sur les expériences de transformations identitaires et structurelles de la collectivité immigrante et de la société d'accueil » (1990 : 12).* » (*Ibid.*)

Pourtant, pour quelles raisons parlerais-je ici d'une comparaison asymétrique ?

D'abord, il est impossible de trouver deux terrains identiques qui pourraient permettre une comparaison systématique. A la réalité, les terrains non identiques sont la norme. Dans la recherche, deux terrains non identiques ne nous empêchent pas d'accéder à la découverte du problème et des réflexions, comme A. Spire a souligné dans son livre,

« *Cette approche [la démarche comparative] ne prétend pas comparer terme à terme deux objets de recherche. Il s'agit davantage de déceler, par un aller-retour entre deux objets de recherche, le poids des invariants dans les processus signalant le maintien des étrangers en ville et ceux relevant de la structure de la ville, autrement dit du local.* » (Spire 2011 : 19)

Ensuite, si l'on revoit la partie ci-dessus, on remarquera que l'entrée sur le terrain est un processus de négociation. Rien n'est défini, et l'entrée sur le terrain d'enquête est avant tout un processus relationnel. Les tissus urbains du quartier, les politiques locales, les relations entre les habitants et l'enquêtrice, les relations des habitants eux-mêmes, les configurations sociales

des habitants, etc. peuvent influencer l'entrée sur le terrain, l'efficacité du recueil des matériaux, ainsi que la quantité et la qualité des données. Tout cela implique que l'entrée sur deux terrains différents ne peut pas se faire de façon identique.

En outre, « *la quête d'un terrain 'autre' auquel le chercheur doit s'adapter impose un processus d'immersion qui requiert du temps. ... Des séjours autant que possible prolongés ont ainsi été conduits afin d'avoir accès, par la répétition des rencontres et des contacts, à certaines données de terrain qui ne se dévoilent pas immédiatement.* » (Spire 2011 : 30) Si je compare avec mon enquête à Aubervilliers, j'ai un accès plus profond dans le quartier de Bagnolet, où le séjour sur place à long terme est plus envisageable, où les contacts avec les habitants sont plus systématiques, et où les données recueillies sont plus riches. C'est tout naturellement que Bagnolet est devenu le terrain principal, alors que pour enrichir mon point de vue porté sur Bagnolet, le quartier d'Aubervilliers ne s'est imposé, dans ces études, que comme terrain contrasté.

La comparaison, « *elle permet d'envisager ensemble deux objets distincts, à condition que la confrontation de ces derniers soit pertinente (Detienne, 2000 ; Dufaux, Gervais-Lambony, 1994a, 2003c).* » (cf. Spire 2011 : 19) Dans ses études menées à Lomé et Accra sur les interactions entre étrangers et espaces urbains, Spire a trouvé que, « la comparaison consiste (ra) ici à adopter une méthode mettant en valeur les points communs des interactions entre les étrangers d'Afrique de l'Ouest et deux villes dans le but de distinguer ce qui relève du structurel de ce qui relève du conjoncturel. » (*Ibid.*)

En ce qui concerne mes recherches sur les immigrants chinois résidant en banlieue parisienne, le terrain d'enquête à Bagnolet a commencé à partir de février 2013, alors que celui d'Aubervilliers s'est déroulé de février 2014 à octobre 2014. Comme il y avait des chevauchements sur les deux terrains, j'en ai profité pour mieux saisir et déceler les questions, avec des va-et-vient entre Bagnolet et Aubervilliers. Par exemple, après avoir vu l'association Union Franco-chinoise, symbole de l'auto-organisation des habitants chinois du quartier, j'ai cherché également le même type d'établissement à Aubervilliers, afin de bien saisir les manières avec lesquelles les habitants chinois interagissent avec les autorités locales. Finalement, sans le trouver, cela m'a incité à réfléchir en retour sur l'existence de l'association Union Franco-Chinoise à Bagnolet, en quoi elle pouvait être un cas particulier et comment elle avait pu voir le jour. En outre, en ce qui concerne l'accès au travail, les habitants chinois emploient en général les mêmes moyens, peu importe leurs quartiers d'habitation. Cette sorte

de comparaison, ces va-et-vient m'ont permis d'approfondir mes réflexions sur les deux quartiers, mais aussi sur la migration chinoise à une échelle plus étendue, et ce pendant les démarches de terrain ou lors de l'analyse des données recueillies. Pendant mes enquêtes, je n'ai pas cherché à comparer terme à terme ces deux terrains. Pour moi, « *la comparaison a été conçue comme un outil de réflexion propice à une démarche de terrain, et non comme un objectif en termes de résultats.* » (Spire 2011 : 30)

Grâce à cette démarche, on pourra faire ressortir certaines questions sociologiques qui auront été dissimulées s'il n'y a pas de comparaison, telles que le manque du sentiment de sécurité que l'on trouve parmi les habitants chinois dans tous les deux quartiers (voir le chapitre 3), ou l'insertion urbaine de manière différente (voir le chapitre 3). De plus, j'espère que cette méthode comparative pourra mener à une étude qui « tempère l'interprétation les résultats de son enquête ethnographique, appelle une prise de recul nécessaire sur ses conclusions »³⁸.

Définition de l'objet de recherche

Comme la plupart de mes enquêtés sont des nouveaux arrivants qui sont arrivés en France après 2000, ils sont considérés comme la migration du « premier âge »³⁹, celle qui partage souvent les caractéristiques que l'on trouve chez les autres migrants du même âge : problèmes de logement, victimes de l'exploitation ou surexploitation, barrière linguistique, etc. De cette manière, l'objet de cette recherche est bien les travailleurs migrants, qui appartiennent à l'immigration par le bas, peu qualifiée ou non qualifiée.

Avec l'arrêt de l'immigration massive au milieu des années 1970, tous les migrants *non désirés* par l'Etat ont vécu plus ou moins de période illégale, au sens juridique, peu importe au moment de l'entrée ou au séjour (pour ceux qui sont arrivés avec un visa valide mais sont restés après l'expiration du visa). Ainsi, les migrants chinois que j'ai rencontrés sur le terrain d'enquête sont ou ont été en situation illégale. Les autres catégories d'immigrés chinois, tels que les réfugiés politiques, les étudiants chinois faisant leurs études en France, les expatriés, les migrants techniques ou les diplomates, ne sont pas inclus dans cette enquête.

³⁸ Voir <https://remi.revues.org/6983>

³⁹ Voir le propos Sayad, 1997, « Les trois 'âges' de l'émigration algérienne en France ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15(1): 219-304.

Encadré 1 :

Madame Zheng, entre mensonge et réalité : la complexité d'une représentation du moi

Madame Zheng, une habitante bagnoletaise, est originaire de Tianjin, une municipalité autonome (au rang de province) près de Pékin, la capitale de la RPC. Arrivée en France en 2005 à l'âge de 47 ans, elle fait partie de la vague des nouveaux arrivants des années 2000. Depuis son arrivée en France, elle habite toujours au quartier de la Noue, en *dapu*, une forme de sous-location non déclarée. Elle avait un copain de même origine qu'elle, avec qui elle s'est séparée en 2015. Elle s'est mariée en Chine, et son mari a immigré, avant elle, aux Etats-Unis. Tout au long de nos interactions, elle n'a jamais donné la raison pour laquelle elle ne l'y rejoint pas. Elle a également un fils, marié et père d'un enfant, qui habite en Chine. Selon Madame Zheng, c'est un fonctionnaire qui a bien réussi sa carrière. Une famille : trois membres, tous dispersés dans un pays différent.

Comparée avec d'autres habitants que j'ai rencontrés, Madame Zheng est un cas spécial. Si l'on compare les propos qu'elle m'a tenus lors de notre premier entretien, avec ses pratiques et ses discours dans nos interactions postérieures, on remarque des incohérences importantes, que l'on ne peut pas réduire à de simples mensonges. Néanmoins, c'est justement à partir de ces incohérences, réticences, ruptures, que l'on peut dégager, son histoire et son passé, en tant qu'immigrée, et saisir la représentation de soi qu'elle essaie de montrer aux autres.

Ma première impression d'elle est,

« Elle porte des vêtements propres et élégants, elle a l'air d'être une femme venant d'un bon milieu social. Elle sort une feuille de son sac sur laquelle sont écrites plusieurs phrases en français. Elle me la montre et m'explique que c'est pour ses cours de français, qui lui posent d'ailleurs quelques difficultés. Elle me demande de lui expliquer le sens de ces phrases. Il s'agit d'une conversation en français. Elle est très sérieuse, et note des explications en chinois sur les mots qu'elle ne comprend pas. Elle commente chaque phrase en chinois, pour que je puisse la corriger. Je remarque qu'elle a un accent du Nord et lui demande si elle est venue du Nord. Elle me répond « oui », sans donner de plus amples précisions. »

Selon cet extrait du journal d'enquête, Madame Zheng se distingue des autres immigrés chinois dans plusieurs aspects :

1. Différente des autres habitants-immigrés que je cherche à rencontrer et à découvrir, elle a pris l'initiative de me connaître, ce qui m'a immédiatement impressionné lors de notre première rencontre au centre. Il paraît qu'elle y vient souvent car elle connaît tout le personnel, et m'a directement demandé la motivation de ma venue quand elle m'a vue. Elle prend l'initiative de se renseigner sur toutes les sortes de ressources potentielles, telles que le centre, l'association Union Franco-chinoise, son professeure de langue française, Stéphane et moi-même. Les autres habitants-immigrés, attendent que nous venions les chercher.
2. Malgré les difficultés, elle apprend le français d'une manière sérieuse et motivée, ce qui la diffère aussi de la majorité des immigrés chinois ayant un niveau de français assez bas, qui abandonnent vite l'apprentissage du français en déclarant qu'ils sont « incapables de le maîtriser ».
3. Elle se distingue aussi par ses vêtements. Elle porte aussi un parfum Dior. Ces pratiques et son goût raffinés, que j'ai remarqué lors de nos multiples interactions, sont autant d'éléments qui illustrent ses efforts pour se démarquer de l'image « d'immigrée chinoise », qu'elle exécère. Etant elle-même une immigrée chinoise, elle a sa propre perception de ce qu'est un « immigré chinois ». Ne les appréciant pas, elle ne souhaite pas être considérée comme eux. Aussi, elle réalise tous les efforts possibles pour s'en distinguer.
4. Différente des autres, elle est très sensible au rapport de pouvoir. Peu après mon arrivée au centre, elle m'a prévenue que je devais faire attention à ma relation avec la professeure de français car je pourrais représenter une potentielle concurrente. En outre, Madame Zheng accord beaucoup d'importance à la ponctualité, qui n'est autre qu'un « indice d'une relation de pouvoir » (Beaud et Weber 2010 : 94). Elle n'hésite pas s'énerver chaque fois que quelqu'un est en retard, estimant que c'est un acte de non-respect. Pourtant, au centre, rares sont les personnes soucieuses de l'heure, car le centre est un espace social et plutôt populaire.

Quand elle m'a demandé de réaliser son interprétation, elle souhaitait être la personne qui domine la conversation. Quand ses propos n'étaient pas clairs, j'ai

essayé de l'interrompre pour lui demander des explications, toutefois, elle a immédiatement réagi d'une manière autoritaire et impérative, « ne parle pas, laisse-moi finir d'abord. »

5. Madame Zheng est une personne très prudente. Lors de mes échanges avec d'autres habitants, je pose systématiquement des questions sur leur origine géographique : « vous venez d'où ? ». Généralement ils répondent, par le nom de leur ville de naissance ou de leur comté. Madame Zheng ne joue pas ce jeu. Quand je lui ai demandé si elle « venait du Nord » (bien que je connusse la réponse), j'attendais d'elle qu'elle me communique le nom de sa ville. Toutefois, elle a seulement répondu « oui ». Madame Zheng est tellement prudente que le premier entretien avec elle n'a pas du tout été concluant.

A la vue de son attitude positive et, de sa compréhension, je lui ai proposé un entretien après nos premières rencontres. Elle a accepté sans hésitation : « ça me fait grand plaisir de parler avec toi. » J'étais très heureuse, on a échangé des numéros de téléphone, et elle est partie travailler.

Quelques jours après, je l'ai contactée pour l'entretien. Peu après le début de l'entretien, je me suis rendue compte qu'il était impossible de faire un entretien avec cette dame-là. Malgré, son image ouverte, qui m'a impressionnée lors de notre première rencontre, et le fait qu'elle ait accepté l'entretien sans hésitation, rien ne se passait comme je le souhaitais. Elle a non seulement détourné presque toutes mes questions, mais aussi donné parfois des informations fausses. Pour la question « pourquoi venez-vous en France ? », elle m'a fournie la réponse suivante : « je suis venue voyager en Europe en groupe. Après notre arrivée en France, j'ai trouvé que la France était pas mal, un pays très beau, alors je suis restée. » Elle était en situation irrégulière lors de notre rencontre en 2013, et elle était, comme tous les autres immigrés, préoccupée de son statut irrégulier et cherchait partout les informations et les ressources pour sa future régularisation. Contrairement aux autres qui disaient qu'ils émigraient pour de raison économique, la raison que Madame Zheng m'a donnée est tellement légère, qu'il nous semble qu'émigrer en France, un pays si loin de la Chine, y séjourner d'une manière irrégulière, n'est pas une décision prise après réflexion, ni un projet bien organisé, mais est par contre une décision par hasard, ou un évènement aléatoire.

Dans ses discours, elle mettait l'accent sur le côté aléatoire et romantique de ses pratiques migratoires, par contre, elle ne mentionnait même pas un mot sur le côté économique

et pragmatique, comme si les difficultés par rapport au travail, au logement et à la régularisation, qui concernent tous les autres immigrés, ne sont pas des questions qui la concernent. Par exemple, pour la régularisation, elle montrait également cette contradiction entre les discours et les pratiques. D'un côté, elle disait au personnel du centre que le titre de séjour n'est pas important pour elle, et de l'autre côté, lors du décès de sa mère, peu avant son dépôt de la demande de régularisation, elle n'est pas retournée en Chine, car le retour éventuel en Chine est considéré comme une rupture sur sa présence de dix ans sur le territoire français, une condition préalable pour être régularisée.

En ce qui concerne la vie migratoire (accès au logement, au travail, à la régularisation, etc.), elle rencontre autant de difficultés que les autres immigrés, sinon pas plus. Pourtant, elle fait tous ses efforts pour se distinguer des autres immigrés chinois.

Pour comprendre cette distinction et la contradiction entre ses discours et ses pratiques, il est important de la prendre comme une immigrée historicisée, en prenant en compte son histoire avant l'immigration, c'est-à-dire, sa vie en Chine. Bien qu'elle reste assez silencieuse par rapport à sa vie avant l'immigration, j'ai pu recueillir certaines informations après plusieurs rencontres.

Contrairement à la plupart des immigrés chinois qui sont d'origine rurale, elle est une citadine de Tianjin, une municipalité autonome⁴⁰, près de Pékin. Différente des autres, elle a suivi une scolarisation supérieure. Selon elle, elle était *manager* de deux cents personnes, c'est-à-dire une cadre. Elle avait une vie digne en Chine. Pourtant, suite aux réformes et à la privatisation des années 1990s, ils ont tous deux avec son mari perdu leur poste, et se trouvaient dès lors dans une situation difficile, confrontés à un déclassement aigu.

Une fois arrivée en France, elle a trouvé des ruraux qu'elle méprisait auparavant qui sont devenus des patrons. Ce contraste lui a engendré une frustration relative, puisqu'elle se considère comme originaire de la classe moyenne urbaine et différente des autres qui sont plutôt de classe populaire. Ainsi, cela n'a fait qu'accroître sa motivation pour montrer sa différence par rapport aux autres immigrés chinois. S'intégrer dans la société française, connaître la

⁴⁰ Tianjin fait partie d'une des quatre municipalités en Chine, les trois autres sont Pékin, Shanghai et Chongqing. Les municipalités autonomes sont au rang de province, ne dépendent plus de la province où elles se situent mais directement de l'autorité centrale. Ainsi, elles constituent le plus haut niveau hiérarchique pour une ville en Chine. Avec le système du *Huji*, les citoyens de ces municipalités jouissent des avantages dans plusieurs aspects, tels que l'accès au logement et au travail, donc ils sont souvent considérés comme les favorisés, voire supérieurs que les ruraux.

« culture française » et l’apprécier, tout cela constitue sa manière de se distinguer. En se rapprochant de la culture française, elle obtenait un sentiment de supériorité. Cette distinction peut être considérée comme un effort de s’écarter de l’image des « immigrés chinois défavorisés ». Ce qui l’effraie, c’est être amalgamée aux autres immigrés chinois qu’elle méprise. Pour elle, la hiérarchie au sein des immigrés chinois est définie par la distance sociale et culturelle avec la société française dominante.

Ses efforts de distinction sont pluriels et variés : le style de vêtements (des vêtements élégants, des parfums de grandes marques, etc.), l’apprentissage de la langue française, les comportements (elle passe régulièrement au centre, pour connaître plus d’habitants français ou de d’autres origines ; garder une distance avec d’autres habitants chinois, etc.), le style de vie (garder plusieurs bouteilles de vin rouge chez elle ; boire un verre de vin rouge tous les soirs), le discours direct (ses discours sur la raison pour laquelle elle est venue en France ; sa passion sur le vin français et le fromage), ainsi que la préférence lors de l’accès au travail (« Je travaille pour les Français », « Je ne suis pas venue en France pour travailler pour des Chinois », « On apprend quoi auprès de ces Chinois paysans ? »).

Néanmoins, en réalité, elle se trouve dans la même situation que « ces immigrés chinois » et emploie aussi les mêmes stratégies pour accéder au logement. Elle est logée chez une famille chinoise d’origine de Wenzhou, avec un loyer de 250 euros par mois. Pour accéder aux informations de la régularisation, elle doit demander aux autres immigrés chinois, et reste ainsi dans les réseaux communautaires.

Bien que Madame Zheng soit un cas spécial, elle fonctionne comme un miroir des immigrés chinois « normaux », parmi lesquels elle se sent pourtant mal à l’aise, faisant tous les efforts pour s’en écarter. Pourtant, elle dépend de leurs liens et de leurs ressources communautaires. Ainsi, les discours qu’elle donne constituent une représentation de moi imaginée, mais les pratiques démontent ses conditions de vie réelles. La contradiction réside dans cet écart entre l’imaginé et le réel. C’est juste à partir de sa particularité que reflètent certaines questions en communs parmi les immigrés chinois par le bas.

Première partie :

Marché ethnique du logement

La majorité des travailleurs migrants chinois sont entrés en France d'une manière clandestine, ou continuent à y séjourner après l'expiration de leur visa, ainsi, ils doivent faire face à différentes contraintes qui les placent dans une situation défavorable et les rendent vulnérables.

Dans cette situation, les migrants chinois doivent faire face à une *double exclusion* : non seulement ils sont exclus de la légalité et des droits associés qui sont définis par les politiques concernant l'immigration, mais ils sont également exclus du marché dominant. Ainsi, cette double exclusion s'inscrit donc sur un double registre, politique et économique. Non seulement la double exclusion a « un effet mécanique de restriction ou de filtrage des arrivées » (Xiang et Pieke 2009 : 99), mais elle complique aussi les « pratiques de migration, de travail et de survie » (*Ibid.*). Les migrants ne sont pas seulement objet de gestion de la part des politiques migratoires, ils sont aussi des sujets qui ont leur propre *agency* (capacité d'agir) et réagissent aux circonstances, s'adaptent, et s'approprient le langage des politiques publiques. En travaillant sur l'accès au logement, l'appropriation de l'espace et l'insertion urbaine des migrants chinois, cette partie vise à montrer comment les migrants chinois, en tant qu'agents sociaux, s'approprient les catégorisations politiques et économiques, et les incorporent à leurs stratégies, afin de survivre dans une situation défavorable, sur le plan social, économique et politique, ou même dans l'espoir d'une amélioration dans l'avenir.

Chapitre 1

Marché ethnique du logement

1.1 Quartier de La Noue. Présentation générale

1.1.1 Présentation du quartier enquêté : configuration sociale et tissu urbain

Délimité par l'autoroute E15 (au nord), la rue de la Noue (à l'est, qui est une des frontières entre Bagnolet et Montreuil), la rue de l'Épine Prolongée (au sud) et la rue Charles Delescluze (à l'ouest), le quartier de la Noue est séparé du reste de la ville et occupe une position excentrée. Le quartier est composé de deux parties : une zone industrielle au nord, puis l'ensemble d'habitation au sud, séparé par l'avenue Jean Lolive. La partie d'habitations est composée de deux ensembles de logement, qui sont séparés par des espaces publics (espace jeux d'enfants, par exemple) : au nord, on voit un ensemble d'habitations caractérisé comme bâtiments OPH (les Offices Publics de l'Habitat) (en jaune sur Figure 7), où on trouve peu d'habitants chinois ; au sud, ce sont six bâtiments en copropriété sur une dalle (en bas de Figure 7), « le parc résidentiel La Noue », l'endroit où je fais mon enquête de terrain (Ci-après, lors de la mention de « la Noue » ou « le quartier de la Noue », cela signifie cet ensemble d'habitat, au lieu du quartier du sens de la catégorisation municipale).

La dalle de La Noue est divisée en trois niveaux : la partie résidentielle se trouvant au-dessus, les entrepôts et le parking sous la dalle. L'ensemble de l'habitat est composé de six bâtiments de hauteurs différentes, avec des espaces publics au milieu (en rose, voir Figure 7), y compris un centre municipal (Centre OTTO, où j'ai eu mon premier contact avec le quartier) et plusieurs associations, dont un local d'association chinoise (Union Franco-Chinoise). Les six bâtiments sont désignés par des numéros, du bâtiment 1 au bâtiment 7. Le bâtiment 6 était réservé à un usage de bureaux mais a été déconstruit en 2007. Sur le plan, on voit bien que le quartier est un espace « isolé », fortifié par quatre rues. Une seule ligne de bus passe dans le quartier, avec deux arrêts de bus installés, l'un au nord, l'autre à l'ouest. Les habitants descendent à l'arrêt le plus proche de leurs bâtiments.



Figure 7 Plan du quartier de La Noue

En 2008, la mairie de Bagnole a lancé un projet de rénovation urbaine du quartier La Noue, une entreprise d'architecture a réalisé ainsi des analyses urbaines et sociales des habitants du quartier, les résultats ont été rédigés et mis en ligne sous forme d'un rapport « Diagnostic social ». A partir de ces données quasi officielles, on a une esquisse des habitants du quartier, y compris les Chinois. En outre, je les comparerai avec celles que j'ai observées moi-même cinq ans plus tard.

Le quartier de la Noue est d'abord un quartier populaire. Selon le rapport *Diagnostic social* effectué en 2008⁴¹, « une surreprésentation des catégories socio-professionnelles basses et moyennes : 61% sont employés, contre 36% en Seine-Saint-Denis ... une sous-représentation des catégories socio-professionnelles supérieures : 8% sont cadres ou en profession intermédiaire, contre 31% dans le département. » (*Diagnostic social* 2008 : 7) Par conséquent, les revenus du foyer sont assez modestes, « une moyenne du revenu salarial à 1 186 €/mois, soit 30% inférieur à la moyenne salariale de l'Ile-de-France (1 703 €/mois) » (*Diagnostic social*

⁴¹ Vu que ce rapport est basé sur une enquête menée dans le quartier et avec une interprète chinoise, on peut penser que les données de ce rapport sont fiables. Cela est expliqué dans la méthodologie, « Il a été alors décidé qu'une interprète interviendrait à mi-temps, pendant un mois (novembre), puis pendant une semaine (avril), auprès des personnes originaires chinoises maîtrisant mal le français. Son intervention s'est avérée très utile et a suscité une meilleure implication au projet de cette population asiatique. » (2008 : 2)

2008 : 9). En plus, « des locataires sont plus modestes que les propriétaires », « la moyenne salariale chez les propriétaires : 1 358 €/mois », alors que celle chez les locataires est 1 014 €/mois (*Ibid.*). Selon mes échanges avec les habitants, « propriétaire pauvre » est une expression mentionnée à plusieurs reprises. Elle réfère au problème des « charges impayées », un gros problème qui gêne énormément la gestion copropriétaire dans le quartier⁴². Pourtant, ce sujet ne sera pas traité dans cette thèse, afin de mieux se concentrer sur la problématique principale.



Figure 8 Entrée du parc résidentiel La Noue

Le quartier de La Noue est aussi un quartier d'immigrés à distribution démographique mixte, avec 54% des habitants qui sont immigrés, alors que le moyen du pourcentage de la Seine-Saint-Denis est de 26%.

⁴² Voir Habouzit (2017) pour savoir plus sur la situation compliquée et paradoxale lors de l'accèsion à la propriété de la classe populaire.

Les habitants chinois y occupent une proportion importante, pourtant le chiffre varie selon les sources différentes : selon le rapport *Diagnostic social*, en 2008, « 25% sont originaires d'Asie du Sud-est, principalement de Chine. La plupart des personnes originaires de ce pays viennent d'une région portuaire, le Zhejiang, dont la sous-préfecture est Wenzhou. » (*Diagnostic social* 2008 : 6)

La proportion des Chinois est alors « un tiers (des habitants) », selon l'estimation du directeur du centre social et culturel OTTO, lors de notre première rencontre.

Ce pourcentage atteint le maximum chez les habitants chinois eux-mêmes, qui estiment constituer « au moins la moitié » de la population. Ces migrants chinois sont dispersés dans les six bâtiments résidentiels (bâtiment 1, 2, 3, 4, 5 et 7), et des concentrations sont constatées dans les bâtiments 1, 3 et 4.

1.1.2 Une petite enquête quantitative sur la répartition des habitants chinois

Après mon arrivée dans le quartier en avril 2013, j'ai mené une petite enquête moi-même sur la proportion des habitants chinois. Ce que j'ai observé, en particulier, la prédominance des habitants chinois dans le quartier et leur concentration dans les trois bâtiments 1, 3 et 4, correspond au rapport *Diagnostic social*. Néanmoins, les proportions exactes sont évoluées.

D'une manière générale, dans le rapport, il y a 42 foyers chinois recensés dans les bâtiments 1, 2 et 3, occupant 29% de la totalité du recensement (143/193), alors que les statistiques fournies par l'observation des boîtes aux lettres montrent que la proportion a évolué : 33 foyers chinois sur les 60 foyers dans le bâtiment 1, 10 sur 36 dans le bâtiment 2 et 39 sur 97 dans le bâtiment 3. Les foyers chinois dans ces trois bâtiments représentent 42% de l'ensemble des foyers. Pour le bâtiment 4, d'après le rapport, les habitants originaires d'Asie du sud-est représentent 30%, dont 23% de Chinois ; aujourd'hui, la proportion de copropriétaires chinois représente un tiers. Selon le rapport, 12% des habitants du bâtiment 5 et bâtiment 7 sont

des Asiatiques, dont la plupart sont chinois⁴³. La proportion d'habitants chinois est donc prédominante dans ce quartier immigré.

Le bâtiment 1 est au nord-est de la dalle, c'est une barre de neuf étages comptant 60 logements répartis sur trois cages d'escalier (1A, 1B, 1C). D'après les données du *Plan sauvegarde des Syndicats secondaires 1, 2 et 3* (2006 : 4), deux-tiers des occupants du bâtiment 1 sont originaires asiatiques. Je suis allée compter les noms chinois sur la boîte aux lettres, et les résultats sont : 10 noms chinois sur 20 boîtes aux lettres à la cage 1A ; 13 sur 20 pour la cage 1B et 10 sur 20 pour la cage 1C, donc 55% des ménages sont des Chinois, moins que l'on imagine. Mais en considérant le fait qu'il y a plusieurs noms sur une boîte aux lettres, ainsi que le fait que l'on n'a pas compté les noms mongols ou cambodgiens, la proportion de deux-tiers du *Plain sauvegarde* est crédible. La mauvaise gestion de la copropriété se manifeste par plusieurs aspects : il n'y a pas de gardien, et l'accès à l'intérieur du bâtiment est facile car la porte magnétique ne marche plus. L'état de propreté de la cage 1A n'est pas dans une situation très agréable : des groupes d'insectes au rez-de-chaussée (au mai), des ordures sur le sol, mauvaise odeur.

Le bâtiment 2 se trouve au nord de la dalle, c'est une barre délimitée à l'est par le bâtiment 1 et à l'ouest par le centre social et culturel OTTO. La plus petite barre de La Noue compte 36 logements répartis sur cinq étages et trois cages d'escalier (2A, 2B, 2C). Les logements sont spacieux, en majorité T3 et T4. Les habitants ont des origines très diverses : Iran, France, Chine, Maghreb, Inde, etc. Selon mes calculs, deux noms chinois sur 12 boîtes aux lettres pour 2A, avec huit noms sur l'une et quatre pour l'autre ; 3 sur 12 pour 2B, dont une avec 3 noms dessus, et 2 coexistent avec d'autres noms non-chinois ; 5 sur 12 pour 2C, dont une avec 6 noms au-dessus, et une autre avec 5 noms, 2 ou 3 noms pour le reste ; sur la porte de l'ascenseur de la cage 2C, j'ai vu une annonce rédigée en français et en chinois. Pas de gardien. Le code d'entrée marche, mais la porte est souvent ouverte.

⁴³ Pourtant, j'ai eu des difficultés à entrer à l'intérieur de ces deux bâtiments, car ils ne sont accessibles qu'avec la clé-badge. De plus, j'ai rencontré très peu de Chinois habitant dans le bâtiment 5, et seulement quelques-uns dans le bâtiment 7. Pour cette raison, j'ai gardé les chiffres du rapport dans le texte.

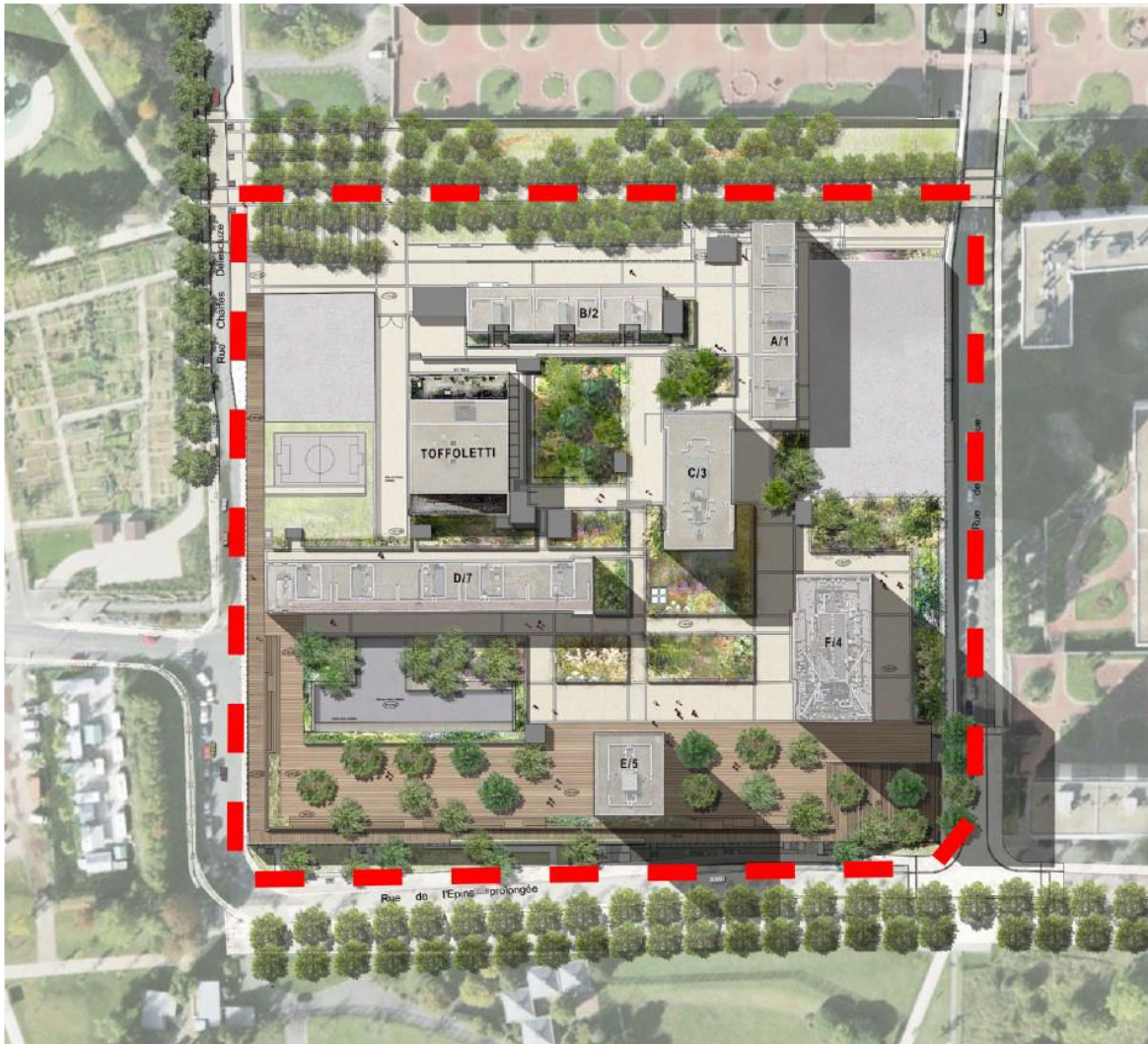


Figure 9 Plan de la dalle La Noue

Le bâtiment 3 est au cœur de la dalle, c'est une tour de 15 étages avec 98 logements plutôt spacieux (en majorité T3 et T4), en plus des locaux d'activité en rez-de-dalle : deux boutiques, dont un restaurant géré par une famille originaire de Fujian ; l'autre était une boucherie et a fermé ses portes durant mon enquête. Comparée avec le constat « (les habitants du bâtiment 3 sont) majoritairement de nationalité française, plus des ménages d'origine asiatique » du *Diagnostic social*, la proportion a déjà changé, avec 44 noms chinois comptés sur les 98 boîtes aux lettres.

Le bâtiment 4 est l'immeuble de grande hauteur (IGH) de La Noue. Cette tour de 30 étages représente 229 logements avec des locaux commerciaux en rez-de-dalle et trois niveaux de sous-sol. Ce bâtiment est en travaux depuis juin 2012, donc les locaux commerciaux du côté

des travaux ont été obligés de fermer, ce qui a provoqué des tensions entre les commerçants et le syndicat des copropriétaires et aussi l'entreprise d'architecte. Il ne reste aujourd'hui que deux boutiques en rez-de-dalle, un tabac-café et une épicerie à côté, gérés par une famille originaire de Wenzhou, la ville natale de la majorité des immigrants chinois en France. Même si les deux boutiques ne sont pas réservées aux Chinois, elles offrent un espace public qui leur sert de lieu de rencontre et qui facilite les interactions entre les habitants chinois (plus de détails dans le chapitre 2). Dans le bâtiment 4, « un peu moins d'un tiers sont de nationalité chinoise » (Plan de sauvegarde II Bâtiment 4 2008 : 28). Cet immeuble est sécurisé avec un couple de gardiens, l'un s'occupe de la sécurité, l'autre est responsable de la sécurité incendie.

Le bâtiment 5 est une tour de 12 étages représente 48 logements, dont le rez-de-chaussée sert de hall uniquement sans logement. Il faut avoir un code ou une clé pour entrer.

Le bâtiment 7 est une barre de 15 étages. Les 144 logements sont répartis entre cinq cages d'escalier (7A, 7B, 7C, 7D, 7E). Monsieur Sun, un habitant enquêté, est propriétaire dans ce bâtiment, me dit qu'il n'y a pas beaucoup d'habitants chinois, surtout dans les cages 7A, 7B et 7C.

Au sud du Centre OTTO, il y a un espace sportif, où viennent souvent les enfants du quartier. En outre, le terrain étendu devant le restaurant chinois sert aussi comme espace des loisirs pour les enfants, surtout les enfants chinois.

Parmi ces six bâtiments, on voit souvent des affiches à la fois en français et en chinois dans les quatre premiers bâtiments, où la proportion des Chinois est importante. Ces affiches annoncent souvent le règlement de la copropriété, un événement concernant la fonction de l'immeuble (par exemple, « l'ascenseur est en panne, prenez l'escalier, svp »), ou des activités sociales ou culturelles.

Malgré une forte proportion de Chinois présents dans cet espace urbain, ce quartier n'est pourtant jamais considéré comme un « quartier chinois », ni par les habitants chinois ni par d'autres habitants. Cela invite à se demander ce qu'est ou ce que serait un « quartier chinois ». Contrairement aux quartiers chinois connus comme Belleville, le « Triangle de Choisy » du 13^{ème} (Guillon et Taboada-Leonetti 1986) ou les entrepôts commerciaux au nord d'Aubervilliers, le quartier de La Noue de Bagnolet n'est pas connu comme « chinois » et n'a donc pas de visibilité, ni pour la société française (à part la mairie de Bagnolet bien sûr), ni pour

les chercheurs. Avant tout, il est évident que le pourcentage des habitants ne suffira pas à cette définition.

1.2 L'exclusion du marché formel locatif

1.2.1 L'accès au logement : double exclusion

L'accès au logement constitue l'un des aspects les plus importants de la vie des migrants, dans la mesure où trouver un endroit pour s'abriter est la première question à résoudre pour les migrants à leur arrivée, voire avant leur départ. Ils subissent, pourtant, une double exclusion lors de l'accès au logement dans la société d'accueil. Cette double exclusion se présente tout d'abord par le pourcentage faible des Chinois bénéficiant d'un logement social, et ensuite par les difficultés à accéder à un logement locatif dans le marché dominant du logement.

- Peu de présence des migrants chinois dans le logement social

Plus précisément, les immigrants chinois sont exclus du marché du logement public, principalement par leur statut juridique. Comme une grande partie de l'immigration chinoise « par le bas », lors des premières années de séjour en France, est en situation irrégulière, ils sont exclus du logement social, une institution spécifique qui n'accueille que des Français ou des migrants légaux ou régularisés.

Ce constat est, en premier lieu, affirmé par ma propre observation empirique (peu d'habitants chinois dans les logements sociaux en face de la dalle résidentielle de La Noue) et ce que Nicolas Jounin (2014) a constaté dans ses travaux. Dans une étude sur les migrants, il a remarqué la différence du comportement sur la question de l'habitation : pour les migrants chinois, « s'il y a bien concentration, c'est plus dans les quartiers que dans des institutions spécifiques. » (*Ibid.* : 145-146) La majorité des migrants chinois cherchent à louer un logement sur le marché privé.

Ce constat est également soutenu par les données quantitatives. Nous utilisons ici des données présentées dans un article de Nicolas Jounin⁴⁴ (2014) pour indiquer l'écart entre l'immigration chinoise et d'autres immigrés lors de l'accès au logement social. En 2008, en ce qui concerne la « part HLM des ménages ordinaires » de la population immigrée, les migrants chinois, avec 7% des ménages chinois résidant dans un HLM, représentent le pourcentage le plus bas parmi tous les migrants, alors que la moyenne de l'ensemble des immigrés est de 27%. Cette proportion est loin des autres groupes de migrants : environ 30-40% pour la plupart des groupes concernés, 71% pour les Mauritaniens, 55% pour les Congolais, 55% pour les migrants originaires de la République du Congo, même les migrants brésiliens, qui occupent l'avant-dernière place, occupent 14% des logements HLM, soit le double du pourcentage des Chinois. (Données citées de N. Jounin 2014 : 137).

A partir de cette comparaison sur les différents pourcentages des ménages immigrés dans les HLM, nous pouvons constater que les migrants chinois sont sous-représentés dans le logement public ou les foyers des travailleurs par rapport aux autres groupes migratoires. Tout cela est une invitation à mener des recherches sur le marché du logement privé, afin de bien comprendre l'accès au logement de cette population migratoire.

- Marché dominant du logement locatif : un accès difficile

Faute de pouvoir trouver une place au logement social, les immigrants chinois se tournent vers le marché du logement privé pour trouver un logement. Pourtant, leurs situations ne sont pas favorables non plus dans le marché dominant qui préfère les locataires ayant un dossier dit « solide », autrement dit, ceux qui ont une bonne situation socioéconomique. Les immigrants chinois subissent ainsi une exclusion du marché privé du logement. Le mécanisme de l'exclusion est souvent mis en œuvre via les agences immobilières.

A Paris, comme dans la plupart des métropoles, la demande pour la location ou l'achat et la vente d'un logement est tellement importante, que depuis longtemps ce marché est dominé par l'offre. L'agence immobilière choisit les locataires selon les critères donnés par les propriétaires pour qui la préoccupation majeure est d'éviter le non règlement du loyer.

⁴⁴ La source des données de N. Jounin est du recensement de l'INSEE. Son tableau synthétise une série de données disponibles sur le site de l'INSEE, dans Bernard et al. (2011), ou communiquées par le service statistique du ministère de l'Intérieur. Les données en romain datent de 2006, les données en italique de 2008.

Malgré la diversité des critères, il y a des points communs : les pièces d'identité, les justificatifs de ressources, la garantie, etc. En particulier, la demande d'une garantie exclut directement les nouveaux arrivants venant d'arriver, il est presque impossible pour eux de trouver un garant en France, sauf s'ils ont des amis ou de la famille très proche qui sont déjà installés. Le justificatif de ressources exige un travail régulier, stable, et, si possible, un contrat CDI ; en outre, les salaires doivent être au moins le triple du loyer, ce qui exclut une grande partie des travailleurs migrants, car ils ne reçoivent qu'un salaire modeste. En fait, le marché du logement formel préfère des gens ayant un travail stable, avec un salaire digne, ou venant de familles relativement à l'aise. De cette manière, les migrants « sans papier », venant d'arriver, n'ayant pas de travail, ni de justificatif de ressources, sont exclus du marché du logement locatif formel qui favorise les groupes économiquement favorisés. Les migrants, incapables de fournir ces justificatifs exigés, représentent, pour le marché locatif, un risque élevé, par conséquent ils se trouvent en une situation très défavorable face aux choix de l'agence immobilière, quand ils ne sont pas exclus complètement. Ainsi, leur marginalité sociale se traduit par une forme de marginalité spatiale, en l'occurrence, une marginalité résidentielle.

Il est important de noter qu'en pratique peu de migrants tentent leur chance sur le marché du logement formel. La plupart vont directement sur le marché informel. Cela implique que l'exclusion des immigrants prend une forme finalement à la fois plus discrète et plus extrême : l'absence au marché du logement dominant. Comment comprendre cette absence des migrants chinois ? Le sentiment que c'est « impossible » est tellement profondément enraciné, se diffusant via les réseaux sociaux qui tendent à renvoyer une image amplifiée ou grossissante de la réalité, que les nouveaux arrivants renoncent avant de tenter leur chance sur le marché dominant : les expériences vécues des anciens migrants sont suffisantes pour les décourager, ils considèrent d'emblée que c'est « impossible ». Avec la barrière de langue en plus, la plupart des immigrants chinois, une fois arrivée en France, cherchent un abri directement sur le marché ethnique du logement. L'exclusion montre ici sa forme extrême : les migrants renoncent avant d'essayer, autrement dit, les immigrants de bas se retirent ou s'absentent du marché dominant du logement locatif.

Il existe toutefois des propriétaires qui ne louent leurs logements qu'aux étrangers. Néanmoins, il est important de montrer que cette sorte de facilité s'accompagne souvent de demandes supplémentaires, comme des dépôts de garantie plusieurs fois supérieurs à ce qui est d'ordinaire demandé, un paiement de plusieurs mois de loyer en avance, un loyer plus élevé que

le prix moyen, un contrat de bail ne correspondant pas aux normes, une retenue de garantie sur des arguments de mauvaise foi, voire des comportements illégaux. Bien entendu, ces propriétaires profitent de la situation vulnérable des immigrants qui sont exclus du marché dominant, afin de maximaliser son profit. En conclusion, on voit là une des raisons institutionnelles de l'émergence des marchés secondaires ou informels du logement, à savoir le fait que le seuil de l'accès au logement dominant est très élevé pour les migrants, mettant en action une exclusion sous forme généralisée.

1.2.2 L'accès au logement des migrants chinois : problématiser la question de l'habitat

L'intérêt académique porté sur l'accès au logement des migrants ne se dément pas, et cela reste l'un des thèmes les plus recherchés parmi les études sur l'immigration en France (De Rudder 1976, 1983, 1987 ; Patrick Simon 1999 ; Nadir Boumaza 1987 ; Blanc-Chaléard 2001 ; Lévy-Vroelant 2006, pour ne citer que quelques-uns). Le travail de Véronique de Rudder est parmi les premiers en France à traiter de l'habitation des migrants comme une question sociale. Pourtant, la plupart des études se focalisent sur le logement social, surtout les HLM, ou les foyers des travailleurs migrants (De Rudder-Paurd 1976 ; De Rudder 1983, 1987 ; Raad 2017, pour ne citer que quelques-uns), pour plusieurs raisons. Bien entendu, à l'époque, la plupart des migrants étrangers, majoritairement des migrants maghrébins et sub-sahariens, sont venus travailler en France sous contrat, ils sont logés dans des foyers de travailleurs. Ainsi, le foyer des travailleurs constitue le type d'habitation le plus typique de l'époque.

Or, la concentration de nombreux migrants dans un espace urbain donné, qu'il s'agisse de logements sociaux ou de foyers de travailleurs, constitue un phénomène social et politique décisif pour comprendre l'intégration des migrants. La concentration des migrants dans un logement social constitue ainsi le domaine privilégié des études sur le logement, ce qui nous demande à tenir une attitude réflexive sur le rapport entre objets de recherche et le politique, un sujet déjà argumenté par A. Sayad :

« La subordination objective de la science au politique, telle qu'elle se trouve réalisée dans ce domaine (peut-être plus que partout ailleurs) en raison de l'imposition d'une problématique qui est celle de l'ordre social (en toutes ses formes, démographique,

économique, sociale, culturelle et, par-dessus tout cela, politique), oblige à s'interroger sur les conditions sociales de possibilité de la science globale (empruntant à toutes les disciplines de la science sociale) du phénomène migratoire en sa double composante d'émigration et d'immigration ; à s'interroger, plus particulièrement, sur les conditions sociales d'émergence de certaines questions qui n'existent comme objets sociaux qu'à la condition qu'on les construise, d'abord, comme objets de discours et, seulement après, comme objets de science. [...] la sociologie de l'émigration et de l'immigration est inséparable de cette attitude réflexive qui consiste à s'interroger, à propos de chaque aspect étudié, sur les conditions sociales qui ont rendu possible l'étude, c'est-à-dire la constitution de l'aspect considéré en objet d'étude et sur les effets sur ce même aspect de l'étude qui en est faite. » (Sayad 1999 : 15-16)

On portera ce point de vue à l'égard de l'habitat des migrants dans la sociologie de l'immigration. Si certaines questions, telles que les banlieues, les HLM ou les logements sociaux, gagnent plus de visibilité, car elles sont importantes politiquement, d'autres questions comme le marché du logement privé des immigrants sont alors moins visibles et moins intéressées par le regard politique. Différentes des études sur les premiers, les travaux portant sur le dernier sont beaucoup moins nombreux. Or, comment les données ci-dessus ont montré, à la différence des autres migrants, les migrants chinois sont peu présents sur le marché du logement public, mais se concentrent sur le marché du logement privé, qui reste encore un domaine peu exploré.

Or, l'espace résidentiel est d'une importance capitale pour les immigrés, y compris les Chinois.

- Tout d'abord, c'est le lieu dont ils ont en premier besoin lors de leur arrivée dans le pays d'accueil pour s'abriter, et également le « théâtre » le plus important de leur vie quotidienne.
- Deuxièmement, en France, un pays où l'identité voire l'existence doit être attestée par toutes sortes de documents, une pièce justificative de domicile constitue l'un des aspects les plus essentiels de la trajectoire migratoire.
- Troisièmement, l'espace résidentiel peut servir en même temps comme espace éventuel de travail, surtout pour les immigrés précaires : cette transformation de l'utilisation de l'espace – de logement d'habitation à un usage mixte travail-résidence – est parfois indispensable pour la survie des immigrants.

En outre, l'espace résidentiel est l'un des éléments les plus directs et les plus concrets de l'état économique et social des immigrés. La manière dont l'espace d'habitation est disposé reflète, dans une certaine mesure, les rapports internes au sein d'une famille et, surtout, les rapports entre les différents occupants du logement.

Comme la préférence d'un « bon » locataire du marché et les critères qu'il exige excluent les migrants chinois du marché du logement dominant et les poussent vers des marchés marginaux, les migrants chinois n'ont pas d'autres choix que de recourir à la communauté, ou aux informations qui circulent parmi ses compatriotes. C'est pourquoi le privilège donné par les migrants chinois à un accès au logement via la communauté chinoise ne doit pas être considéré simplement comme un repli ou la preuve du communautarisme des Chinois. Au contraire, il s'agit d'une réponse, d'un choix et d'une stratégie à la double exclusion, par les politiques migratoires et par le marché. Ici, nous cherchons à comprendre l'*agency* (capacité d'agir) des immigrants imbriqués dans ce mécanisme d'exclusion à travers une description et des analyses sur le marché ethnique du logement des immigrants chinois.

1.3 Le marché ethnique du logement : une stratégie pour l'accès au logement

1.3.1 Définition du marché ethnique du logement

En reprenant l'expression de « marché ethnique du travail » (Ma Mung 2000), je définis les pratiques des migrants chinois autour du logement comme participant d'un « marché ethnique du logement ». Au sein de ce marché, les acteurs principaux, à savoir les propriétaires, les locataires-bailleurs et les sous-locataires, sont souvent issus d'un même groupe ethnique. Les informations circulent, la plupart du temps, dans les réseaux communautaires, et restent ainsi peu accessibles pour les gens de l'extérieur. De plus, le fonctionnement du marché ethnique diffère de celui du marché immobilier classique. Enfin, le premier jouit d'un certain degré d'autonomie par rapport au second.

Plus précisément, il s'agit d'un marché du logement à deux couches. En général, le propriétaire loue son logement à une famille, et signe un contrat de bail qui définit les droits et les obligations de l'un et l'autre, avec un loyer plus élevé que le prix moyen. Ceci constitue la

première couche, qui est définie par une relation légale. Après, ce sont les locataires qui font les choix selon leurs situations et leurs besoins. Certaines familles préfèrent occuper le logement toutes seules, d'autres sous-louent une partie de l'espace résidentiel, et ainsi deviennent « sous-bailleurs ». Ils forment, avec les sous-locataires non déclarés, la seconde couche du marché.

Notons que les habitants chinois sont indifférents de la distinction entre le propriétaire et le sous-bailleur, en fait, ils emploient toujours le terme « *fangdong* » (bailleur, en chinois 房东) peu importe s'ils parlent du bailleur - propriétaire ou sous-bailleur - locataire en titre. Cela a provoqué des confusions au début de mon enquête. Cette référence au « bailleur » au lieu de « propriétaire » implique que les habitants chinois ne s'intéressent qu'à la relation contractuelle établie par le fait de la location ou sous-location.

1.3.2 Accéder au logement : deux moyens majeurs

Deux moyens principaux sont employés par les immigrants chinois pour accéder au logement par l'entremise du marché ethnique : soit ils y accèdent par l'intermédiaire de liens interpersonnels, soit par l'Internet, un moyen effectif pour accéder aux informations concernant les logements disponibles.

En ce qui concerne le premier moyen, les migrants chinois obtiennent les informations sur le logement par l'intermédiaire des réseaux interpersonnels, comme des membres de famille, des amis ou des collègues. Les informations circulant par ce moyen, limitées par les liens interpersonnels peu étendus des migrants dans le pays d'accueil, sont néanmoins très restreintes. Ainsi, les migrants ne se limitent habituellement pas à un seul moyen, ils emploient souvent les deux moyens en même temps : ils demandent des informations auprès de leurs connaissances pendant qu'ils font des recherches sur l'Internet, à savoir le site *Huarenjie*.

En 2006 SINOCOM SARL a ouvert *Huarenjie*⁴⁵ (Avenue des Chinois [d'outre-mer] en français), un site de communication et de partage qui déclare son objectif ainsi : « fournir une plate-forme riche et efficace d'information et socialisation locale pour les Chinois en Europe, même partout dans le monde ». Maintenant, ce site est devenu la communauté en ligne la plus connue chez les immigrés chinois en France, en Espagne et en Italie, si ce n'est dans toute

⁴⁵ « *Huaren* » dans le nom du site « *Huarenjie* » veut dire les Chinois d'outre-mer, ce qui désigne la clientèle visée de ce site.

l'Europe. Dans ces dernières années, la société s'est également développée en Angleterre, au Japon, en Allemagne et même en Roumanie et cherche de nouvelles coopérations commerciales et des partenaires dans d'autres pays du monde qui sont également des pays de destination pour les Chinois.



Figure 10 Image 1 du site Huarenjie⁴⁶

⁴⁶ Les pays affichés sont : France, Italie, Espagne, Angleterres, Japon, Allemagne, Roumanie, mais d'autres pays sont disponibles. Les internautes cliquent au-dessus pour choisir le pays où ils séjournent ou auxquels ils s'intéressent. Les forums les plus vivants sont les trois premiers.

Ce site a pour objectif de faciliter la circulation de toute sorte d'information dans la communauté chinoise : logement, emploi, achat/vente d'un commerce, voyage, restaurant et karaoké, forum de communication où les internautes chinois peuvent échanger leurs idées sur la vie en France, la vie familiale, les questions sentimentales, la relation parents-enfants, etc. Une image de l'en-tête du site ci-dessous nous montre tous les secteurs concernés.



Figure 11 Image 2 du site Huarenjie

Sous la grande barre de Figure 1-5, on voit deux blocs, l'un en bleu se penche sur « la vie », l'autre sur « la communauté ». Dans le bloc « la vie », on voit plusieurs sujets fondamentaux, tels que le logement, l'emploi et le recrutement, l'achat et la vente de commerce, loisirs et voyages, etc. Dans le bloc « la communauté », on peut voir des sujets populaires comme Bavardage sur la France, Secrets sentimentaux, Rencontres, Questions et réponses, etc.

Ce site est un forum gratuit. Avant que l'Internet devienne populaire parmi les Chinois d'outre-mer, les derniers utilisaient un autre moyen : ils affichaient des petites annonces sur les murs extérieurs des boutiques asiatiques où il y avait une forte fréquentation. Aujourd'hui, avec le développement technique et la popularisation des appareils informatiques tels que l'ordinateur ou les smartphones, Internet a un rôle de plus en plus important dans la vie quotidienne des migrants chinois, surtout dans leur recherche du logement et du travail. Plusieurs enquêtés ont trouvé leurs logements via ce site.

Madame Pipa, ancienne habitante du bâtiment 1, connaît le quartier La Noue par son frère aîné, qui y était installé avant elle. En 2002, l'année de son arrivée en France, elle est arrivée au quartier La Noue car elle était logée chez lui. Bien qu'elle ait quitté deux fois le quartier, elle est y revenue en 2010 en reprenant le contrat de bail de son frère. Elle y a habité

jusqu'en 2016, où elle a acheté son propre appartement qui se trouve tout près du quartier La Noue.

Comme Madame Pipa, Monsieur Ke Tianjie est arrivé dans ce quartier en novembre 2001 car il avait des familles qui résidaient au bâtiment 2.

Monsieur Qin Xiaoshan est un migrant chinois originaire du Fujian. Il réside dans ce quartier par le même moyen. Pourtant, à la différence des deux premiers enquêtés, son accès au logement était payant :

(Une fois arrivée à Paris) Il y avait un habitant de sa ville qui est passé à la gare pour le chercher et puis l'a amené dans le logement dans le quartier où il séjourne toujours. Ce « service d'accueil » lui a coûté 300 euros. (Note d'entretien le 04/12/2013 au centre)

D'autres enquêtés ont pu accéder au logement grâce aux annonces de location publiées sur Internet. Madame Zhou Liuying, une migrante chinoise originaire de Wenzhou que je connais depuis longtemps, qui vivait chez sa sœur aînée jusque début 2014, a finalement trouvé une chambre pour elle dans le 3^{ème} arrondissement de Paris via le site *Huarenjie*.

La comparaison entre ces deux moyens montre que l'offre du logement via Internet est plus abondante que celle à laquelle on peut accéder via le réseau d'interconnaissances. En revanche, passer par l'entremise d'Internet comporte plus de risques.

A partir de ces cas mentionnés ci-dessous, nous avons constaté que les offres du logement viennent souvent des migrants chinois eux-mêmes. C'est pourquoi on trouve parmi propriétaires des migrants dans la majorité des cas leurs propres compatriotes, sinon des Chinois originaires de l'Asie du sud-est, même s'il reste une proportion minoritaire de propriétaires non chinois. En outre, une part des informations sur le logement ne circule qu'au sein de ces réseaux, dont les acteurs sont majoritairement des Chinois. C'est justement dans ce sens que nous définissons la formation d'un marché ethnique du logement.

1.3.3 Contrat de bail : un enjeu important du marché du logement

Les droits et les obligations entre les propriétaires et les locataires sont généralement définis par le contrat de bail. Quand j'ai travaillé comme écrivain public, j'ai fait souvent des demandes auprès de la Caf pour les habitants. En remplissant les formulaires, il faut toujours le contrat de bail, ainsi, j'ai vu de nombreux contrats de bail. En général, les informations personnelles de deux côtés, les informations et états du logement, les droits et les obligations des deux côtés, ainsi que la date de validité du contrat sont bien indiquées, conformément à ce qu'exige la loi. Pourtant, si l'on fait plus attention aux détails, surtout à la répartition de la somme entre le loyer et les charges, on voit les ruses adoptées par les propriétaires. Par exemple, pour un logement de 60 m² que le locataire doit payer plus de 1 000 euros mensuellement, le loyer coûte un peu plus de 400 euros, alors que les charges sont à 600 euros. Selon le contrat, le loyer au mètre carré est environ 7 euros, qui est beaucoup moins que le prix moyen, 17 à 18 euros/m² selon le site *MeilleursAgents*. De cette manière, le propriétaire semble louer pour pas cher, mais en réalité il se rattrape sur les charges.

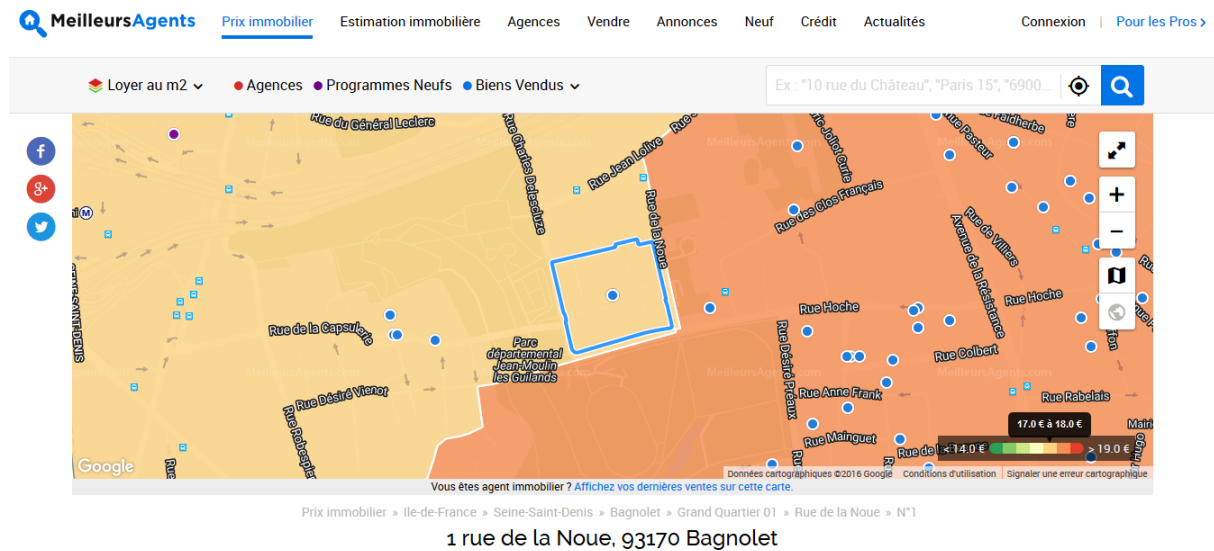


Figure 12 Loyer du quartier de La Noüe (Image prise le 13/10/2016)

(Sur cette image, on voit que le loyer au m² est 17 à 18 euros en moyenne.)

En ce qui concerne les charges, selon différentes sources dont plusieurs habitants du quartier, les charges sont les plus élevées pour le bâtiment 4, et varient entre 600 à 800 euros par saison, cela veut dire que dans le quartier les charges coûtent au maximum un peu plus de 200 euros mensuels, donc bien inférieures à celles indiquées sur le contrat de bail. En comparant les prix moyens et ceux pour des habitants chinois, on comprend la ruse : en ajustant la répartition de la somme entre le loyer et les charges, ils font baisser le loyer, ou les revenus fonciers, afin de baisser la somme totale lors de la déclaration des ressources auprès des Impôts.

Il est important de souligner ici que ces arrangements de la part des propriétaires se font au détriment des droits sociaux des locataires. Dans les calculs de la Caf sur les allocations, surtout celle du logement, le loyer a un poids important. Or, avec un loyer *modeste*, selon la somme indiquée sur le contrat de bail, ou la quittance de loyer, il est presque impossible pour une famille, composée de deux salariés avec un enfant, d'obtenir l'allocation logement. Les locataires chinois qui savent bien cela sont en colère, pourtant, ils ne peuvent rien faire face à leurs propriétaires, « tous les propriétaires font ça », « je suis sûre qu'il ne corrigera pas (la somme du loyer) », disent-ils souvent. Dans cette reddition des locataires face aux abus des propriétaires, on entrevoit un rapport de pouvoir inégal entre les premiers et les seconds.

Malgré cela, le locataire en titre est protégé par le contrat et peut accéder aux droits associés au logement. Une fois le contrat de bail signé, le locataire peut afficher son nom sur la boîte aux lettres, sur les factures d'électricité ou de gaz, en bref, il a le droit d'avoir toutes sortes de papiers justificatifs qui justifient son existence, au sens administratif, sur le territoire français. En revanche, ce n'est pas le cas pour les locataires qui sous-louent chez d'autres : ceux-là n'ont pas de sécurité pour leur location et ne peuvent pas justifier leur existence non plus. Ces papiers justificatifs joueront pourtant plus tard, souvent des années après, un rôle essentiel dans les démarches de régularisation. Nous parlerons de ce point-là ci-dessous dans la partie « *dapu* » (sous-location).

Pour ces migrants vulnérables, l'accès au logement est donc facilité par un certain nombre de « ressources résidentielles » : l'information en particulier, mais aussi la possibilité de loger chez des connaissances, des propriétaires qui ont l'habitude de loger ce type de migrants et y trouvent eux aussi leur intérêt, des locataires prêts à donner des sous-locations etc. On voit qu'il se forme alors un phénomène circulaire, d'intensification : une fois que les premiers Chinois se sont installés dans le quartier, l'accès est facilité pour de nouveaux arrivants, ce qui

représente une concentration plus grande des « ressources résidentielles » dans le même quartier, attirant de nouveaux migrants et ainsi de suite.

Madame Mu Lan, habitante chinoise originaire du Fujian, est locataire du bâtiment 4. Elle m'a parlé de ses idées sur l'évolution de l'accès au logement.

Elle m'a dit qu'avant, on pouvait gagner de l'argent en sous-louant son appartement. (...) Selon elle, il était impossible de louer un appartement à des propriétaires Français, car, d'un côté, les Chinois ne parlaient pas le français, de l'autre côté, il faut un titre de séjour ; en plus, à cette époque-là, il y avait beaucoup de gens mais peu de logements accessibles. Maintenant, il y a de plus en plus des gens qui ont le titre de séjour, et de plus en plus des gens qui ont un logement, donc il est plus facile de louer un logement d'aujourd'hui qu'avant. (Note d'entretien le 19/10/2016)

1.4 Caractéristiques du marché ethnique du logement

En 2013, M. Walddi, un habitant originaire du Bangladesh, est passé nous voir au centre. Il devait trouver un logement le plus vite possible, sinon il risquait de se trouver dans la rue. Sans titre de séjour et presque sans ressources, il n'avait qu'un petit budget pour le loyer, 100 euros environ. Mon collègue français m'a demandé de l'aide. Cette semaine-là, un après-midi, j'ai croisé quelques habitants chinois que je connaissais bien et leur ai demandé s'ils connaissaient des logements disponibles. Une habitante m'a dit qu'elle avait entendu parler d'un Chinois qui voulait sous-louer une chambre. En bavardant, elle a soudainement désigné un homme qui marchait dans notre direction avec ses enfants sortis de l'école en me disant, « c'est lui. » Je lui ai expliqué la situation du Monsieur Walddi, il a accepté et on a organisé une visite tout de suite. Bien que le Bangladais ne l'ait pas pris finalement, jugeant que le loyer était très cher pour lui (pour une chambre individuelle de 15 m², le loyer mensuel était de 250 euros s'il était seul à l'habiter, 300 euros à deux), on voit à travers ce processus certaines caractéristiques de ce marché ethnique, en particulier l'accès facile au logement : il est possible d'accéder à un logement en moins d'une semaine. Ainsi, il semble que l'intermédiaire des réseaux communautaires est un moyen fiable et efficace d'accéder au logement dans le quartier de La Noue.

Dans la partie suivante, nous allons analyser les caractéristiques de ce marché du logement. Le marché ethnique du logement diffère du marché dominant par plusieurs caractéristiques que nous pouvons résumer comme suit : d'un côté, il s'agit d'un marché qui facilite l'accès au logement des migrants, majoritaire chinois mais non exclusive (comme le cas de Monsieur Walddi), pourtant, cet avantage s'accompagne souvent de conditions particulières, telles qu'un loyer élevé et/ou de frais supplémentaires. De l'autre côté, ce marché ethnique est caractérisé par un *turn-over* rapide.

1.4.1 Accès aisé, loyer élevé et frais supplémentaires

- Accès relativement aisé

Contrairement à l'exclusion qu'ils subissent sur le marché du logement formel, les migrants chinois ont plus de facilités à accéder aux informations concernant le logement et un accès plus facile au logement sur le marché ethnique. Plusieurs personnes évoquent ce point d'un « accès relativement facile », tant parmi les habitants chinois que parmi le personnel du centre OTTO. Outre le directeur du centre, qui l'a précisément évoqué lors de notre première rencontre, les différents membres du centre, y compris l'auteure, ont diverses occasions de le constater auprès des habitants chinois dans les échanges quotidiens.

Une collègue du centre qui cherchait un logement en a trouvé un en peu de temps, grâce aussi au réseau communautaire des Chinois. Après que le propriétaire de son ancien appartement au bâtiment 2 l'a informée qu'il allait récupérer son appartement, il lui a fallu trouver un autre logement dans un délai court. Comme elle s'occupait, à l'époque, du secteur des familles du quartier, elle connaissait bien les familles chinoises. Peu après, une dame chinoise qu'elle connaissait lui a dit que son locataire chinois venait de déménager, donc elle pouvait lui louer son appartement se trouvant au bâtiment 4. Ainsi, elle est arrivée à trouver un logement en l'espace d'un mois.

Néanmoins, cet accès facile est accompagné souvent d'une contrepartie, telle que le loyer relativement élevé et les frais supplémentaires.

- Loyer élevé et frais supplémentaires

Pour les habitants chinois du quartier, les loyers en 2014 étaient, pour une chambre seule, de 300 euros par mois ; ce prix peut être négocié à 250 euros si le sous-locataire était seul à l'occuper ; pour une petite chambre individuelle de 3 m² environ, qui est souvent convertie à partir d'un cagibi, le prix varie entre 120 et 150 euros, charges comprises.

Outre les loyers relativement élevés, les locataires doivent aussi payer des frais supplémentaires pour accéder à un logement souhaitable. Parmi ces frais supplémentaires, ceux que l'on rencontre le plus souvent sont le *jieshao fei* (frais d'honoraire), *xiezi fei* (frais de signature) et *ding fei* (frais de remplacement).

D'abord le *jieshao fei* : en fait, ce terme ne correspond pas exactement aux frais d'honoraire que l'agence immobilière fait payer. Il désigne plutôt les frais payés pour les informations. Cela fonctionne ainsi : si un intermédiaire, soit un individu soit une organisation, fournit des informations sur un logement, et que le bénéficiaire de ces informations arrive finalement à louer ce logement, le locataire doit payer une somme d'argent à cet intermédiaire pour lui avoir présenté (*jieshao*) ce logement.

Il y a ensuite, le *xiezi fei* ou les frais de signature. Certains propriétaires directs, sans intermédiaire, font payer le locataire une somme d'argent lors de la signature du contrat de bail, cela est appelé le « *xiezi fei* » qui coûte plusieurs centaines d'euros.

Enfin, il y a le *ding fei*, les frais de remplacement. Il est nommé ainsi parce qu'il s'agit des frais payés au locataire précédent, au moment de reprendre le contrat de bail de ce dernier. Dans ce cas-là, le locataire précédent propose au propriétaire de trouver un nouveau locataire pour reprendre son contrat de bail. En pratique, il propose une somme d'argent qui inclut toutes ses dépenses sur le logement, comme les frais d'honoraire, les meubles, ou les frais de remplacement éventuellement, qui peut aller de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'euros. Le nouveau locataire prochain, s'il veut le logement, n'a pas d'autre choix que d'accepter, de reprendre ces dépenses du locataire précédent, tout en espérant pouvoir à son tour transférer ces frais sur le prochain locataire. Ce sont des frais que l'on paie mais que l'on considère comme des frais temporaires, que l'on récupérera auprès du prochain locataire lors du déménagement.

Il y a des logements dont l'accès exige le paiement de ces trois sortes de frais, mais parfois seulement une ou deux. Les migrants chinois estiment avoir beaucoup de chance quand ils trouvent un logement sans ces frais-là. Plusieurs habitants de la Noue m'ont raconté leur expérience concernant sur l'accès au logement et les frais supplémentaires.

Madame Zhu, amie de Madame Jin, est une habitante originaire de Wenzhou que je connais depuis mon entrée au quartier. Elle habite au bâtiment 3 avec sa famille. Avant de déménager ici, elle habitait à Belleville (Paris).

Je lui ai demandé pourquoi elle a déménagé à la Noue, alors qu'elle trouve la vie à Belleville si pratique. Elle m'a dit que le logement de Belleville était à la fois petit et cher. Pour un logement d'une vingtaine de mètres carrés, vide, sans aucun meuble, elle devait payer plus de 700 euros comme loyer. Même comme ça, son logement n'était pas le plus cher, certains logements de la même taille coûtaient 1000 euros. Elle s'est plainte, « les logements des Chinois exigent toujours le jieshao fei, le ding fei, le xiezi fei, etc. etc., ça coûte vraiment trop cher pour prendre un logement. » Son logement actuel (du bâtiment 3) lui coûte 2 500 euros juste pour le ding fei, « pour prendre cet appartement, ça nous a coûté à peu près 7 000 euros, 2 500 euros pour le ding fei, deux mois de loyer comme garantie, ça faisait 4 000 euros, plus les dépenses pour les meubles et d'autres, 7 000 au total. » (Note d'entretien le 17/06/2013)

Madame Zhu n'est pas la seule qui a dû payer cher pour accéder au logement. Madame Mu Lan, habitante chinoise du bâtiment 4, a vécu les mêmes expériences :

Madame Mu Lan est venue avec son fils cadet. Elle apportait des papiers à photocopier, dont un contrat de bail. Ainsi, on a abordé la question du logement. Elle m'a dit que son appartement est un deux pièces, un salon et une chambre, 48 m², le loyer est d'un peu plus de 850 euros par mois, « en plus le loyer augmente chaque années ». Elle trouve le loyer trop cher. (...) J'ai vu le nom du propriétaire, que ce n'était pas un Chinois, j'ai demandé d'où il venait, elle a dit d'abord qu'il était Indien, puis s'est ravisée : il est Palestinien. Elle a ajouté, « j'ai repris le logement d'un Chinois ». Je lui ai demandé si elle avait payé pour le reprendre. Elle devenait, « oui, très cher ! » Elle a donné au total plus de 3 000 euros au locataire précédent, dont 1 400 euros, deux mois de loyer, comme garantie, le reste était le ding fei pour le dernier.

(...)

Je lui ai dit que ces frais-là m'intéressaient. Elle m'a expliqué qu'avant, comme certains logements étaient destinés à servir de lieu de travail, les frais de remplacement de ces logements étaient très élevés. Depuis, chaque fois que ces logements passent d'un locataire à l'autre, les frais se transmettent également. Elle avait vu un logement qui

permettait de travailler à Montreuil, « c'était tout petit, au rez-de-chaussée. Dedans il y avait deux machines à coudre et une machine ourleuse. Toute la famille vivait au-dessus (c'est-à-dire sur un lit superposé). Il demandait cinq à six milles euros des frais de remplacement ! » Selon elle, à l'origine, les frais de remplacement étaient pour les machines reprises par le locataire prochain.

(...) Elle a aussi payé le xiezi fei (les frais de signature) à son propriétaire, 200 euros.

(Note d'entretien le 19/10/2016)

Je lui ai demandé qu'est-ce qui faisait qu'un logement convenait ou non pour travailler. Elle n'a pas expliqué directement, par contre, elle m'a dit que son appartement actuel ne convenait pas pour travailler, son propriétaire n'a même pas voulu qu'elle insère un clou au mur. Peu avant, elle avait séparé un espace individuel dans le salon, où elle comptait dormir seul avec son fils cadet, mais le propriétaire a exigé qu'elle le défasse quand il l'a découvert.

Ce phénomène ne se limite pas au quartier où j'ai fait les enquêtes, à partir des matériaux ci-dessus, on voit qu'il se retrouve à Bagnolet, à Montreuil, et aussi à Paris. En 2009, quand j'ai fait mon mémoire de master sur la relation entre les familles chinoises et l'école française, j'avais déjà entendu parler de ces frais-là. A l'époque, une enquêtée, Madame Weng, vivait avec sa famille dans le 11^e arrondissement. Pour leur appartement de 25 m², elle devait payer plus de 3 000 euros en frais de remplacement.

En outre, ces frais n'existent pas seulement pour les immigrants chinois, mais aussi pour les étudiants chinois. Comme nous l'avons mentionné au début de l'introduction, les derniers les nomment littéralement « le problème laissé par l'histoire », pourtant, cette nomination discrète et littéraire n'arrive pas à masquer sa nature, qui est pour l'essentiel la même chose que le *ding fei* (frais de remplacement).

Ces expériences se répètent donc sur des sites différents, tant à Paris qu'en banlieue. Elles montrent que l'accès au logement, s'il paraît relativement facile pour les immigrants chinois, est toujours accompagné de contreparties, comme les loyers plus élevés, des frais supplémentaires, etc. C'est un phénomène généralisé pour les Chinois qui cherchent un logement en France, surtout pour ceux qui sont en situation de vulnérabilité.

1.4.2 *Turn-over* rapide

Une autre caractéristique importante est la mobilité relativement élevée (ou le *turn-over* rapide) des habitants chinois. Cette mobilité varie selon le type de locataire : elle est plus élevée chez les sous-locataires que chez les locataires. Les locataires qui signent les contrats de bail paient cher pour accéder au logement et préfèrent donc s'installer pour longtemps, afin de baisser les dépenses entraînées par les déménagements.

En général, on change de logement avec l'évolution de la famille, par exemple, avec l'arrivée d'un nouvel enfant, ou lorsque les enfants grandissent et ont davantage besoin d'un espace individuel. Or, pour les familles chinoises, il y a deux moments importants : le passage en sixième, tout d'abord : préoccupées par la réputation de l'école et ses qualités éducatives, les familles chinoises, si la situation financière leur permet, vont déménager pour faire entrer leurs enfants dans un « bon » collège.

Ensuite, le moment où les familles ouvrent leurs propres commerces. Comme les sites de commerce se trouvent souvent ailleurs, toutes les familles déménagent pour s'installer près des commerces. Ce phénomène peut se constater aussi bien à Bagnole qu'à Aubervilliers. La directrice d'une école à Aubervilliers nous a fait part de son constat que beaucoup d'élèves chinois changeaient d'école parce que leurs familles déménageaient vers d'autres villes pour acheter un commerce.

En revanche, parmi les sous-locataires, on voit un *turn-over* rapide⁴⁷. Comme le contrat de bail n'existe pas entre les sous-bailleurs et les sous-locataires, les deux côtés sont plus libres pour faire des choix. Chaque fois que la vie du sous-bailleurs évolue, ou que les projets migratoires du sous-locataire changent, cela se perçoit dans le changement de logement, avec des déménagements et des emménagements fréquents. Plusieurs enquêtés ont dû changer plusieurs fois de logement en moins d'un an.

Monsieur Niu Yese, migrant chinois d'une quarantaine d'années, originaire du Fujian, est détenteur d'un titre de séjour. Il vit tout seul en France, son épouse et ses enfants sont restés en Chine. Il fait souvent l'aller-retour entre les deux pays, c'est pourquoi une chambre sous-louée chez d'autres lui convient bien. Il sous-loue un lit (dans une chambre avec plusieurs lits)

⁴⁷ Cette caractéristique est aussi constatée parmi les habitants asiatiques dans le quartier chinois du 13^{ème} arrondissement. Voir Triangle de Choisy (Guillon et Taboada-Leonetti 1986).

chez d'autres pendant plusieurs mois et résilie sa sous-location avant son départ pour la Chine. Une fois revenu en France, il retourne toujours au quartier de la Noue et cherche à nouveau une sous-location.

Si les déménagements répétés de Monsieur Niu Yese sont de son fait, en lien avec ses projets migratoires, Monsieur Ke Tianjie a dû quant à lui déménager à contrecœur. J'ai pu constater qu'en 2015 il avait déménagé plusieurs fois en l'espace quelques mois, il m'a expliqué cependant que les autres années ses déménagements sont moins fréquents.

« DJ : Tu as une chambre tout seul ... tu as déménagé plusieurs fois pendant ces années-là ?

Ke TJ : Bien sûr. Mais, je ne fais pas partie des gens qui déménagent fréquemment, je ne déménage qu'une fois toutes les quelques années.

DJ : Pourquoi ?

Ke TJ : Parce que j'habite chez les gens de ma région, ils n'ont ... ils ne cherchent pas des sous-locataires, c'est ça.

DJ : Mais pourquoi tu as dû déménager ?

Ke TJ : Ah, soit quand il [le propriétaire] faisait venir son fils de la Chine, soit quand il achetait son propre logement et ne prenait plus de locataire. (DJ : il achetait son appartement et s'en allait ?) Oui.

DJ : Sinon, tous les combien d'années tu déménages ?

Ke TJ : En général, je déménage tous les deux ou trois ans. »

(Entretien le 29/01/2015 au centre)

Malgré leur mobilité fréquente, les habitants chinois, surtout ceux qui sous-louent chez d'autres, reste toujours dans le même quartier. Madame YXJ, quand elle a déménagé en 2014, a changé seulement d'étage, mais elle est restée dans le bâtiment 4. Plusieurs habitants font la même chose. Résider dans un quartier *familier*, qu'ils connaissent bien, leur assure, sans doute, un sentiment de sécurité qu'ils ne trouvent pas ailleurs. De cette manière, ils peuvent mieux vivre leur mobilité forcée.

1.5 *Dapu* : une forme extrême de marginalité résidentielle

Au début de l'enquête, les habitants chinois que j'ai rencontrés étaient majoritairement des migrants en famille, souvent avec leurs enfants. Au fur et à mesure que l'enquête avançait, j'ai commencé à croiser des migrants dont les conditions de vie étaient différentes. Ils vivaient souvent seuls en France, et n'avaient accès au logement que sous la forme du *dapu* (sous-location chinoise). Ils n'avaient de la sorte pas l'adresse postale valide, pas des papiers justificatifs de leur présence en France ; ils avaient de projet d'avenir différents que la plupart de migrants chinois, plusieurs ont abandonné leurs projets migratoires et sont retournés volontairement en Chine, malgré le prix qu'ils avaient payé pour venir en France.

L'existence de ces migrants a attiré mon attention, si l'accès au logement par l'intermédiaire du marché ethnique nous montre l'agentivité des migrants, face à des contraintes structurelles, alors pourquoi choisissent-ils une telle stratégie résidentielle (la sous-location sans contrat) qui leur nuit dans la vie quotidienne et dans leur projet migratoire ? On va voir ci-après ce qu'est le *dapu*, les relations de cohabitation à l'intérieur de la résidence, les inconvénients de cette forme d'habitation et comment les sous-locataires chinois s'adaptent à ces inconvénients.

1.5.1 *Dapu* : une définition descriptive

Selon mes observations, la sous-location est fréquemment pratiquée dans le quartier. En général, les propriétaires ou, plus souvent, les sous-bailleurs, sous-louent une part de leur logement à d'autres. Alors que les propriétaires ou les sous-bailleurs vivent majoritairement avec leurs familles, les sous-locataires sont le plus souvent des migrants seuls, il y a peu de couples. Les sous-locataires chinois sont presque tous des immigrés sans-papiers, n'ayant pas de travail régulier donc pas de revenus stables, ce qui correspond à leur marginalité résidentielle.

Cette sous-location est appelée « *dapu* » selon la terminologie des migrants chinois. *Dapu* signifie littéralement « improviser un lit ». Ce mot peut être employé comme un nom mais surtout comme un verbe, « Je *dapu* chez quelqu'un ».

Au sens restreint du terme, *Dapu* désigne la collocation de plusieurs personnes dans une seule chambre, chaque personne ne disposant que d'un lit, une situation qui correspond au terme de marchand de sommeil en français. Cependant, chez les habitants chinois, ce terme porte un sens plus généralisé qui correspond à la sous-location non déclarée. Dans la situation la plus générale, c'est un sous-bailleur qui sous-loue une chambre à quelqu'un d'autre en échange d'un loyer. C'est pour cette raison que la plupart des cas relèvent de la sous-location.

En fait, les deux parties ont des droits et des obligations différents. Par exemple, les sous-locataires s'engagent en général seulement au paiement régulier du loyer ; ils ont peu de contact avec le bailleurpropriétaire. Le locataire en titre qui est le sous-bailleur recueille les loyers de chaque sous-locataire chaque mois, et paye lui-même un loyer au propriétaire. Les frais d'eau, d'électricité et d'internet sont compris dans le loyer. L'eau est comprise dans les charges ; l'électricité et la connexion réseau sont aux frais du locataire officiel. La cuisine et la salle d'eau sont des espaces communs. Le sous-bailleur a son propre nom sur la facture EDF et sur la boîte aux lettres : ce n'est pas le cas pour les sous-locataires. Leurs noms n'apparaissent jamais sur les pièces justificatives de domicile comme la facture EDF, ni sur la boîte aux lettres – tout cela les entraîne dans une situation délicate, surtout quand on leur demande les pièces justificatives de domicile, le document le plus demandé lorsqu'on entame une démarche administrative. Ainsi, ces sous-locataires deviennent des habitants « invisibles » du quartier : ils y vivent mais n' « existent » pas au sens administratif.

1.5.2 Trois formes de *dapu*

Le *dapu* prend trois formes. La première est une chambre individuelle, la *baojian* (chambre privée), qui coûte 300 euros par mois. Il y a aussi une forme particulière de *baojian*, qui, malgré son nom, n'est qu'une chambrette adaptée à partir d'un *cagibi* d'une taille inférieure à quatre ou cinq mètres carrés. Les loyers de ces chambrettes varient entre 120-150 euros par mois. La deuxième forme est représentée par la collocation de deux personnes dans une chambre, chaque lit étant isolé par des rideaux autour, pour avoir un espace privé. Cette sorte de logement coûte 150 euros par mois. La troisième forme s'appelle *chuangwei* (espace de couchage). Une chambre contient 8–12 lits, dont chacun coûte quelques dizaines d'euros (jusqu'à 100 euros). Plusieurs enquêtés *dapu* chez d'autres, sous une forme ou une autre.

Depuis son arrivé au quartier de la Noue, Monsieur Ke Tianjie, célibataire, sous-loue toujours une chambre individuelle chez d'autres. Quand je l'ai rencontré en 2013, il habitait tout seul dans une chambre au bâtiment 7b, le loyer était négocié à 250 euros par mois.

Monsieur Niu Yese est marié mais vit seul en France, son épouse et ses enfants sont restés en Chine. Pour son logement en 2013 toujours, il avait choisi de partager une chambre avec une autre personne. Le sous-bailleur était un couple de Wenzhou, avec deux enfants ; il y avait trois les sous-locataires originaires du Fujian et un du Nord, ils étaient huit dans un appartement de 66 m². Monsieur Niu Yese payait 150 euros de loyer mensuel.

Monsieur Tu Shangbei, l'ami de Monsieur Niu Yese, habitait dans le même bâtiment, à un autre étage. Comme son ami, il est aussi marié, mais vit tout seul ici, alors que sa femme et son enfant sont restés en Chine. En 2013 il était logé chez une famille de Wenzhou et payait 140 euros par mois pour sa chambrette d'environ 3 m², convertie à partir d'un cagibi.

Pourtant, aujourd'hui dans le quartier, on ne rencontre que très rarement des cas de la troisième forme. Le *chuangwei*, espace de couchage, qui était une forme d'habitation très populaire entre 2003 et 2008, avec l'arrivée de nombreux nouveaux migrants seuls, en provenance surtout du Fujian, semble ne plus exister que dans la mémoire des migrants. Dans le quartier de La Noue, j'ai eu la chance de rencontrer deux habitants chinois originaires du Fujian, qui avaient pratiqué le *dapu* sous sa forme du *chuangwei* et étaient prêts à me raconter leurs expériences. Monsieur Qin Xiaoshan habite dans le quartier depuis son arrivée en France en 2003. Durant les premières années, il était logé chez un compatriote et a vécu ainsi dans cette forme de collocation, avec plusieurs personnes dans la même chambre. Pour lui, c'était une expérience désagréable, surtout le matin, quand il fallait faire la queue pour aller aux toilettes ou pour se laver.

Comme Monsieur Qin Xiaoshan, Monsieur Tu Shangbei n'a jamais quitté le quartier de La Noue après son arrivée en France en 2007. Lors des entretiens, il occupait une chambrette individuelle, mais les expériences antérieures du *chuangwei* constituent une composante importante de son expérience comme migrant.

« Après la sortie du centre de détention (en Allemagne), il est arrivé sur le territoire français. Son beau-frère qui était déjà en France l'a accueilli et l'a amené dans le quartier de la Noue. Il a été logé dans une famille originaire de la même ville, et la femme du « propriétaire » (ainsi qu'il l'appelle, même s'il s'agit, en fait, du locataire qui

a signé le bail.) est une voisine du village. Il y avait trois lits superposés dans une chambre pour six personnes et il en avait un qui coûtait 110 euros par mois. Il a aussi eu l'expérience des « marchands de sommeil » : dans un T4, ils étaient 25 personnes, « quoi que tu fasses, il faut toujours faire la queue », a-dit-il. Il a vécu comme cela (un seul lit dans une chambre surpeuplée) pendant deux ou trois ans. » (Note d'entretien le 15/06/2013)

Après, Monsieur Tu Shangbei a partagé une chambre avec un ami originaire du Fujian. Suite à l'arrivée de la femme de son ami, il a commencé sa vie dans un cagibi aménagé en chambrette.

Entre ces trois types d'habitation, il a préféré la chambrette individuelle, pour la tranquillité. Lors de la période de sous-location, il a eu des mauvaises expériences : des gens qui buvaient beaucoup, ou qui faisaient venir leurs amis pour jouer au mah-jong tard dans la soirée. Ils faisaient tellement des bruits qu'il n'arrivait pas à dormir : il a souffert du bruit et des rythmes de vie différents de ses colocataires. Pourtant, malgré la tranquillité que lui a apporté la chambrette, il se sentait isolé et coincé, à l'étroit dans un espace privé si réduit : « quand je n'avais pas de travail, il fallait que je sorte, je restais toujours dehors, sinon, la petite chambre m'étouffait. C'était pire qu'une prison⁴⁸. »

Cette forme d'habitat *chuangwei* a laissé une forte impression aussi sur les voisins, qui s'en souvenaient même après des années. Le 4 juin 2013, lors d'une réunion du projet de rénovation concernant les propriétaires du bâtiment 1 et 3, la proposition d'installer une entrée sécurisée avec les badges a provoqué des désaccords, car chaque foyer n'avait que deux badges. Des propriétaires chinois ont demandé s'il était possible d'en avoir davantage, un propriétaire français a répondu ironiquement, « bien sûr ce n'est pas suffisant pour les Chinois, ils sont dix dans trois pièces. »

Quand Madame Mu Lan m'a parlé de cette forme, elle avait un ton étonné, « dix ou huit personnes cohabitaient dans une même chambre ! Les femmes se mélangeaient avec les hommes ! La première fois quand j'ai vu ça, je ne pouvais pas imaginer comment ils vivaient⁴⁹. »

⁴⁸ Entretien réalisé le 15/06/2013 dans un café à Belleville.

⁴⁹ Echanges informels le 19/10/2016.

1.5.3 Réaménager l'espace résidentiel

Pour pouvoir loger au maximum de sous-locataires, ces trois formes d'habitation s'accompagnent souvent d'un réaménagement de l'espace résidentiel. Cette appropriation de l'espace résidentiel à leurs besoins est souvent observée chez les habitants chinois. A nouveau, le cas de Monsieur Niu Yese et son ami Monsieur Tu Shangbei le montre bien :

« Monsieur Niu Yese habitait dans un appartement de trois pièces, 66.34 m², au 11^e étage du bâtiment 4. Je lui ai demandé si le logement a été réaménagé, car selon le plan du bâtiment 4 (que j'avais trouvé sur Internet et imprimé), la chambrette où habitait le sous-locataire du Tianjin devait être une salle d'eau. Il l'a confirmé, en fait, c'était son sous-bailleur qui a converti le rangement en salle d'eau, et l'ancienne salle d'eau en une chambrette, car l'ancienne salle d'eau avait quatre à cinq mètres carrés, alors que le rangement n'avait que deux, donc impossible de loger une personne (voir la Figure 13).

Monsieur Niu Yese partageait la chambre avec une autre personne de sa région. Deux lits posés contre les murs en parallèle, le sien proche de la porte, l'autre proche de la fenêtre ; les lits étaient entourés de rideaux. Entre les deux lits se trouvaient une commode et une petite table. L'espace au-dessous du lit était rempli de bric-à-brac. A côté de la fenêtre, il y avait une armoire. Entre l'armoire et la porte, on pouvait poser une table, qui servait souvent pour manger. Une planche était fixée au bout de chaque lit, sur laquelle poser un ordinateur. Avec cet ordinateur, Monsieur Niu Yese pouvait voir sa famille en Chine dans des conversations vidéo. Il regardait aussi des programmes de divertissement en chinois. La chambre faisait 13.43 m².

Le salon de séjour avait également été réaménagé (voir la Figure 13). Le salon avait deux entrées, une s'ouvrait sur le couloir, l'autre sur la cuisine. Le salon était ainsi séparé en deux, une partie était réaménagée en chambrette de 3.2 mètres de long et à peu près 2 mètres de large (aucune fenêtre), qui était sous-louée à un Chinois du Fujian. Les sous-bailleurs habitaient dans l'autre partie du salon, alors que leurs enfants occupaient la deuxième chambre liée au salon. »

(Note d'entretien le 15/05/2013)

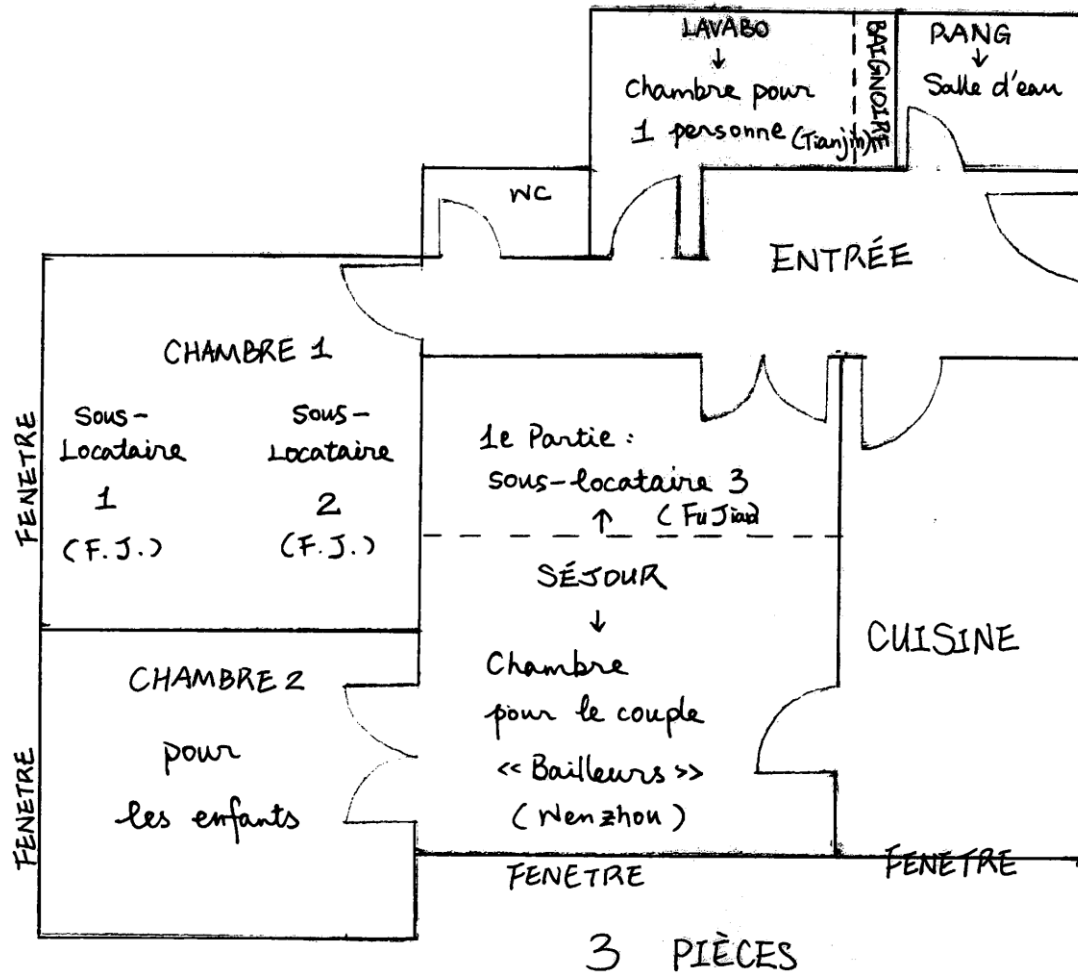


Figure 13 Plan du logement de Monsieur Niu Yese

Au printemps 2013, Monsieur Tu Shangbei m'a invitée une fois manger chez lui, ainsi, j'ai pu voir de près comment était sa chambrette et ses conditions d'habitation.

« Monsieur Tu Shangbei a fait une soupe, et m'a invitée. Il habite au 18^e étage du bâtiment 4, chez une famille de Wenzhou qui est sous-bailleur. Le bâtiment 4 est l'immeuble le plus grand du quartier et est en travaux sur les façades. Deux entrées, dont une donne sur l'ascenseur pour les étages impairs, l'autre sur l'ascenseur pair mais qui est fermée pendant les travaux. On prend l'ascenseur. La lumière est en panne et ne fait que clignoter. Sa chambre est tout petite, à gauche de l'entrée, il s'agit à l'origine d'un cagibi. L'appartement en face de l'escalier est aussi en travaux, on entend constamment des bruits de perceuse, c'est très bruyant. Quand Monsieur Tu Shangbei

ouvert sa porte, je sais à quoi m'attendre parce qu'il m'a déjà tout dit, mais je suis toutefois étonnée quand je vois vraiment la chambre en question devant mes yeux.

La porte ne peut pas s'ouvrir complètement, elle s'ouvre aux trois quarts et s'arrête contre le lit. Le lit occupe la majeure partie de l'espace. A côté du lit il y a une petite table, sur laquelle est posé un ordinateur qui est en train de diffuser les programmes de divertissement de la Chine. Il m'explique qu'il n'éteint jamais son ordinateur et le laisse toujours allumer comme ça. Au-dessus de table et du lit, des planches simples sont fixées, qui servent à mettre des vêtements et des objets d'usage quotidien. Il y a des clous dans le mur, avec des vêtements pendus dessus. Pas de fenêtre, sauf sur la porte, mais qui est couvert par des posters. Il y a une ouverture qui est faite en bas de la porte, pour la ventilation.

Pour m'accueillir, Il sort une chaise pliée et la met devant la porte, car il n'y a plus de place dans sa chambrette. Monsieur Niu Yese s'est assis sur le lit, alors que Monsieur Tu Shangbei reste au debout. En profitant de ma position (devant la porte), je peux observer un peu les lieux. Des packs des bouteilles d'eau et du lait sont entassés sur un côté du couloir, de l'autre côté il y a un frigidaire, de sorte qu'il ne reste qu'un passage étroit pour qu'une personne puisse passer. Le salon de séjour est occupé par les sous-bailleurs eux-mêmes. Il y a deux portes pour le salon, dont une bloquée par le frigidaire.

(...)

(Selon le plan du bâtiment 4) La chambrette de Monsieur Tu Shangbei fait 2.48 mètres de longueur, 1.43 mètres de largeur. « 77 centimètres pour le côté le plus court » (voir la Figure 14), me dit-il. Je lui demande comment il pourrait être si précis, il m'explique que, quand il s'ennuie, il mesure la chambrette avec des règles (comme il travaille dans le bâtiment, il a beaucoup d'outil), et il a mesuré déjà plusieurs fois. »

(Note d'entretien le 15/05/2013)

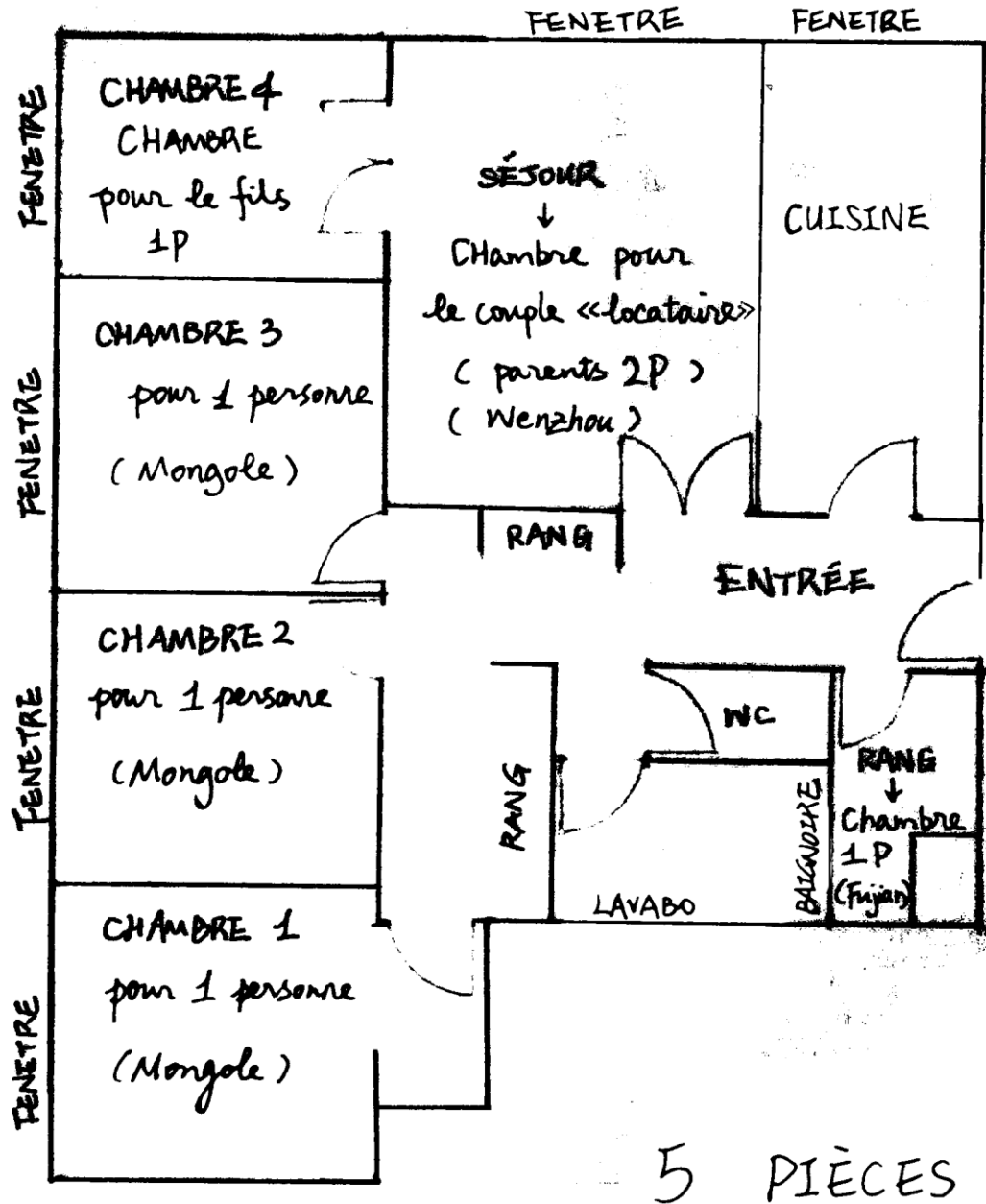


Figure 14 Plan du logement de Monsieur Tu Shangbei

Outre les habitants chinois pratiquant le *dapu*, j’ai eu également l’occasion d’observer l’aménagement de l’espace résidentiel des sous-bailleurs. Madame Pipa, locataire du bâtiment 1, logeait plusieurs personnes chez elle lors de notre rencontre en 2013.

« Vers 18h30, j’ai téléphoné à Madame Pipa, pour savoir si elle passait au centre. (Elle est passée me voir au centre le midi mais je n’étais pas encore là, donc mon collègue a

noté son numéro pour que je puisse la contacter.) Elle a réfléchi et m'a demandé d'aller chez elle, disant que je pourrais manger chez elle après l'avoir aidée. (...) Elle habite au 5^e étage du bâtiment 1A. L'ascenseur est toujours en panne, j'ai pris l'escalier. Deux appartements par étage. Sur la porte en face de chez elle, j'ai vu des lettres d'Asie du Sud, elle m'a dit que c'était une famille indienne. Ou peut-être une famille bangladaise, ai-je pensé, vu qu'il y a beaucoup d'élèves bangladais au cours de français.

C'est un appartement trois pièces, un salon et deux chambres. Sa famille habite dans le salon. Le salon est grand, une vingtaine de mètres carrés, séparé du couloir par une porte. Les deux chambres sont sous-louées à des étudiants (ce qui est assez rare), 280 euros mensuel pour l'étudiant qui vit tout seul, 310 euros pour l'étudiante habitant avec son copain. Ils partagent la cuisine et la salle d'eau. Le loyer total est de 950 euros, donc sa famille paie 360 euros, en plus d'autres frais, comme les factures d'électricité, d'Internet et d'eau, pour un montant de 170 euros environ par mois. Le propriétaire, pour éviter de payer des impôts, a écrit sur la quittance de loyer que le loyer était de 400 euros, plus 100 euros de charges.

Tout est très propre chez elle. On doit être en chaussettes dans l'espace commun, et pieds nus dans leur chambre (qui était le salon à l'origine). A gauche de la porte, contre le mur, il y a le lit double pour le couple, ensuite, une table de chevet, et puis une armoire qui sert de frontière pour séparer le lit des parents et ceux des enfants. Les enfants ont un lit superposé, la fille dort en haut et le garçon en bas. Tous les deux se sont montrés très chaleureux, en me voyant, ils m'ont demandé qui j'étais et comment je m'appelais ; ils m'ont dit leurs prénoms chinois qu'ils venaient d'avoir. Quand je suis allée aux toilettes pour me laver les mains, tous les deux se battaient pour me montrer le chemin. Cela nous a fait rire. En face de la porte, les fenêtres donnent sur une très belle vue sur Paris. A droite, une commode est posée contre le mur ; puis, il y a une table ; proche de la porte se trouve une commode à la hauteur moyenne, sur laquelle est posé un ordinateur, avec comme fond d'écran l'image du garçon quand il était bébé. Tout est bien rangé. (... J'ai rempli les formulaires de la Caf pour eux.) Il était presque 20h quand j'ai fini, donc je suis restée pour dîner avec la famille. La cuisine était grande. Nous avons mangé sur une table pas très grande ; ils ont préparé quatre plats. Madame Pipa m'a servi un verre de Martini, avec des tranches de citron. »

(Note d'entretien le 22/04/2013)

A partir de ces formes d'habitation des habitants chinois, ainsi que de la description de leurs espaces résidentiels, on comprend qu'il est vrai que le marché du logement ethnique offert des « ressources résidentielles » précieuses, et un accès au logement relativement facile. Pourtant, dans la plupart de cas, cet accès s'accompagne d'une forte pression qui s'exerce sur l'espace d'habitation existant, qui sont maximisés à l'extrême.

1.6 *Dapu* : quelques hypothèses

Il ne faut pas prendre les formes d'habitat comme des réalités anhistoriques. Elles-mêmes sont prises dans une temporalité, comme le montre la popularité des *dapu* dans les années 2000, puis leur rapide disparition. Ce n'est qu'en retraçant ces trajectoires de formes d'habitat que nous pouvons mieux comprendre les conditions du logement actuelles. Si le *dapu* est une forme spécifique liée à l'immigration chinoise, faut-il alors l'attribuer à des traits culturels proprement chinois ? Ou à des caractéristiques liées à la situation socio-économique particulière à ces migrants ? S'agit-il en d'autres termes de socio-économie de la précarité ?

En fait, ces formes d'habitat satisfont non seulement la demande en faveur d'une baisse de dépenses de logement chez un certain nombre de migrants, mais aussi celle de l'accès à un logement avec un loyer accessible chez certains autres. D'un côté, l'accès au logement des migrants vivant en famille est plus ou moins conditionné par les types d'appartement prédominants dans le quartier, qui sont souvent des T3 (36%) et des T4⁵⁰ (31%). Ceci présente un agencement architectural adapté au *dapu*. En raison de la taille importante des appartements et de la taille limitée des familles chinoises (moins de trois enfants), nombre de familles locataires de ce type d'appartement trouvent que leurs logements sont très spacieux, et qu'une partie de l'espace résidentiel restée vacante pourrait être mieux utilisée, ou commercialisée. Les loyers élevés (plus de 1 200 euros pour un T4, et de 700 à 1000 euros pour un T3) exercent une pression importante sur leurs revenus modestes. Ainsi, ils préfèrent sous-louer leurs espaces libres à d'autres personnes, afin de compenser leur loyer élevé.

De l'autre côté, les migrants qui sont venus seuls en France, ne sont pas capables de louer un appartement en leur nom propre. Financièrement, ce type de sous-location répond bien

⁵⁰ T4 peut aussi être appelé F4 ou quatre pièces. Il fait référence à un bien composé de quatre pièces : une pièce principale contenant le salon, trois chambres séparées, en ajoutant une salle de bain, une cuisine et des toilettes.

à leurs faibles ressources économiques, malgré des conditions d’habitation difficiles. Monsieur Tu Shangbei m’a ainsi expliqué, « je ne gagne que quelques centaines d’euros par mois, et une chambre seule coûte déjà 300 euros, comment pourrais-je avoir assez d’argent pour ça ? ». Incapables de payer seuls le loyer d’un appartement, les migrants chinois se logent « chez autrui⁵¹ » ou partagent l’espace privé avec un autrui. Nos échanges sur le loyer de Monsieur Tu Shangbei pourraient montrer deux perspectives différentes sur ce qu’est « un loyer raisonnable » :

« C’est le loyer par m² de la chambrette de Monsieur Tu Shangbei qui me préoccupe, c’est très cher ta chambre, 140 euros pour 2.87 m², ça fait 48.78 euros par m², c’est équivalent au loyer des quartiers les plus chers à Paris. » Ma remarque l’a étonné, et puis il m’a ainsi répondu, « mais je ne paie que cinq euros de loyer par jour. »

(Entretien le 15/05/2013)

Si la perspective de l’enquêtrice par rapport à un « loyer raisonnable » repose sur le prix au m², une notion qui néglige les différences socio-économiques entre les différents groupes sociaux, la perspective de Monsieur Tu Shangbei insiste sur les dépenses quotidiennes. La chose la plus importante pour lui est de baisser au maximum ses dépenses de logement.

1.6.1 Qui sont les sous-bailleurs ? Qui sont les sous-locataires ?

Dans le marché ethnique du logement, qui devient plus facilement sous-bailleur, et quel est le profil des sous-locataires ? Une étude systématique des différents aspects des habitants pourrait nous aider à mieux saisir la complexité de la communauté chinoise et la hiérarchie à la fois économique, sociale et résidentielle qui la structure.

Une fois sur le terrain, on constate très vite que les propriétaires et les sous-bailleurs sont majoritairement originaires de Wenzhou ; par contre, les sous-locataires sont des immigrants venant d’autres régions. La région d’origine semble, à premier vue, constituer le principal facteur d’inégalité entre les groupes. Suffirait-elle à expliquer les stratégies variées de logement des habitants chinois ? Or, selon les entretiens et les observations de l’enquête, cette différence

⁵¹ Voir l’article de Béguin et Lévy-Vroelant (2012) qui travaillent sur les jeunes qui habitent à des formes dites alternatives, telles que la colocation, sous-location ou squat.

s'explique plutôt par plusieurs éléments : le réseau interpersonnel des migrants, l'ancienneté dans l'immigration, la situation familiale et le projet migratoire des migrants.

- L'ancienneté et le réseau interpersonnel développé

Pour l'accès au logement, les immigrants chinois ont des difficultés diverses. Les migrants de Wenzhou, qui constituent la majorité des Chinois en France, sont plus nombreux et font partie d'une vague d'immigration plus ancienne que les autres. Contrairement aux immigrants chinois des nouvelles vagues qui sont arrivés en France seuls, sans aucun soutien, ni financier, ni sentimental, les gens de Wenzhou se trouvent insérés dans un réseau interpersonnel dès leur arrivée – ils ont tous plus ou moins quelques membres de leur famille qui y sont déjà installés.

La famille Zhou que je connais depuis 2009 est un bon exemple : quand la petite sœur est arrivée en France, la sœur aînée y était déjà depuis plusieurs années, donc elle a pu loger chez elle jusqu'à son mariage. Quand la deuxième sœur est arrivée, elle a pu trouver un appartement stable, malgré ses conditions défavorables, avec l'aide de la sœur aînée qui s'est présentée comme la garante lors de la location.

Ce réseau interpersonnel apporte un autre avantage, comme ce que nous avons montré plus haut (sous-chapitre 3.2) : pour les habitants de Wenzhou comme Madame Pipa et Monsieur Ke Tianjie, l'accès au logement en sous-location n'est accompagné d'aucun frais supplémentaire, alors que pour Monsieur Qin Xiaoshan, un habitant du Fujian qui n'a pas de famille en France, il fallait payer 300 euros pour que l'on lui trouve une place en sous-location. Aujourd'hui, avec ses réseaux rétablis dans la société d'accueil, il n'a plus besoin de payer pour un nouvel accès du logement.

L'ancienneté d'un migrant dans l'immigration est aussi un élément important pour comprendre la différence de type d'habitations. En général, plus un immigrant est resté en France longtemps, plus facile est son accès au logement, grâce aux liens développés et ressources accumulées avec le temps. Avec l'étendu du réseau interpersonnel, l'accès aux informations devient de plus en plus facile. L'ancienneté plus considérable d'un migrant implique en général la stabilisation de sa situation économique, la régularisation de son statut, et l'investissement plus profond dans la vie locale, des aspects importants qui incitent les migrants à s'investir dans des logements plus stables et qu'ils jugent plus dignes.

- La situation familiale des migrants

La situation familiale influence également l'accès au logement ainsi que le type d'habitat possible. En général, quand ils sont en famille, notamment avec des enfants, les immigrants ont plus de facilité pour accéder au logement normal que les immigrants seuls. Leur situation financière est en général plus stable (au moins un de deux parents travaille, ce qui assure un revenu relativement régulier) et ils sont souvent en mesure de louer un appartement qui correspond mieux à leur besoin spatial.

Par contre, les immigrants seuls, limités par leurs ressources et en demande d'un espace résidentiel minimum (essentiellement pour dormir), n'ont pas ni la volonté ni la capacité d'accéder à un appartement et préfèrent, dans la plupart des cas, une sous-location. Comme le loyer constitue une part importante dans les dépenses des familles chinoises vivant en France, surtout à Paris et ses banlieues, l'investissement minimum dans le logement peut être ainsi considéré comme le témoin d'un effort pour minimiser les dépenses et épargner des ressources faibles. Ainsi, des propriétaires ou des sous-bailleurs en famille, souvent avec des enfants, et des sous-locataires seuls, constitue la combinaison la plus typique pour ceux qui pratiquent le *dapu* dans le quartier enquêté.

- Projet migratoire

L'investissement au logement dépend également du projet migratoire des immigrants. Dans un contexte de globalisation, bien qu'il n'y ait plus de départ définitif pour les immigrants qui font souvent des allers-retours entre le pays d'accueil et leur pays d'origine, ou qui se déplacent entre des pays multiples, nous pouvons distinguer deux sortes d'immigrants, en fonction de leurs projets migratoires : ceux qui ont un projet migratoire « définitif », et ceux dont le projet migratoire reste « non défini ». L'essentiel de la vie des premiers (le mariage, la scolarisation des enfants, le travail, etc.) se passe en France. Ils investissent plus dans le logement, ce qui correspond bien à la situation des immigrants originaires de Wenzhou qui sont en général en famille et ont une forte volonté de rester en France. Dans le cas des seconds, leurs projets migratoires changent en suivant l'évolution de leur situation socio-économique et de la possibilité d'être régularisé. Leurs investissements dans le logement varient également. Les immigrants originaires de différentes villes du Nord de la Chine font partie de cette seconde

catégorie⁵². Vivant en France seuls ou en couple, sans enfants scolarisés, ils ne veulent pas investir énormément dans le logement, surtout pour ceux qui restent temporairement en France. Moins ils dépensent ici, plus ils peuvent envoyer d'argent chez eux en Chine.

La séparation de ces éléments n'est cependant possible qu'en théorie. En pratique, ils sont imbriqués et se cumulent : le réseau interpersonnel d'un migrant s'étend avec l'augmentation de son ancienneté dans l'immigration, et le projet migratoire est lié étroitement à la situation familiale et économique des migrants.

Pour résumer, les sous-locataires sont majoritairement composés des migrants qui vivent seul en France, pour une ancienneté courte. N'ayant pas de projet migratoire clair et défini, avec des revenus très limités, ils préfèrent la sous-location chez d'autres. Certains d'entre eux n'ont même pas l'intention de rester en France, ils ne viennent que pour gagner de l'argent et retourner en Chine avec leur épargne.

Contrairement aux sous-locataires, les sous-bailleurs ont pour la plupart des projets migratoires déterminés - régulariser leur statut et réaliser leurs projets professionnels, qui visent la réussite économique - malgré leurs conditions de vie défavorables. Bien que les sous-bailleurs se trouvent souvent en situation irrégulière, avec des emplois précaires et des revenus modestes, ils attendent avec impatience le moment de pouvoir remplir les conditions de demande de régularisation. De cette façon, le logement est important sur le plan administratif : une adresse postale valide, en plus les justificatifs de domicile, constituent des preuves indispensables pour les migrants lors de la régularisation dans le futur.

Il faut éclaircir que les locataires parmi eux qui choisissent de sous-louer une part de leur espace résidentiel, cherchent plutôt à baisser leurs dépenses de logement plutôt que de tirer profit de cette activité, ce qui les distingue des marchands de sommeil. Les logements qu'ils louent sont ainsi devenus une ressource rare qu'ils peuvent commercialiser. C'est pourquoi certaines familles chinoises, une fois devenues propriétaires, ne prennent plus des sous-locataires car ils considèrent « qu'il est si confortable d'habiter avec sa seule famille⁵³ ! »

⁵² Les gens du Fujian ont des projets migratoires variés, ce qui les distingue à la fois immigrants de Wenzhou et de ceux du Nord. Certains veulent aller en Angleterre et ne considèrent pas la France comme leur pays de destination, si bien qu'ils sont tout le temps prêts à partir. D'autres, surtout des migrants de 20 à 40 ans, suivent le modèle des migrants de Wenzhou et s'installent en France ; d'autres, plus âgés (souvent plus de 50 ans), n'ont pas encore pris leur résolution à rester.

⁵³ Echanges avec Madame Cai le 23/12/2015.

La sous-location n'implique pas que les sous-bailleurs chinois soient indifférents à l'espace privé, ni au confort de l'habitat. En revanche, la demande de confort, quoique secondaire pour les migrants en situation socio-économique vulnérable, est importante et révélatrice de l'amélioration des conditions de vie : une fois leur situation améliorée, les migrants s'intéressent plus à la qualité de la vie et au confort, en s'investissant plus dans leur logement et dans la société d'accueil. Nous présentons ci-dessous deux cas de propriétaires, dont un qui sous-loue son appartement, et l'autre qui ne le fait plus. La comparaison de ces deux cas pourrait nous aider à éclaircir les logiques économiques derrière le *dapu*.

Madame Yan Shouyi, ancienne locataire du bâtiment 3 et propriétaire du bâtiment 2, préfère continuer à sous-louer son appartement à d'autres migrants chinois même après son accès à la propriété. Ancienne salariée dans la restauration, elle a dû arrêter le travail à cause de problèmes de santé. Ainsi, son mari, également salarié dans la restauration, est la seule personne qui travaille pour nourrir la famille, y compris trois enfants. Même si elle touche les allocations sociales (logement, chômage, etc.), sa famille a toujours des revenus modestes. Au cours d'un entretien, *« elle m'a dit qu'elle avait fait le choix d'héberger des personnes extérieures à la famille non pas pour gagner de l'argent, mais pour compenser les dépenses de la vie quotidienne. Ils doivent rembourser plus de 700 euros par mois à la banque, en plus des charges et d'autres frais, cela fait plus de 1000 euros (de dépenses associées au logement). »* (Note de l'entretien le 05/10/2016)

Madame Meng Li, Chinoise originaire du Fujian, est née en 1982 et mariée, avec un fils et une fille. Arrivée en France en 2003, elle est régularisée en 2013 avec son mari. Quand elle était locataire au bâtiment 4, elle était sous-bailleur et a sous-loué son logement à deux personnes, son cousin et le fils de sa cousine. Actuellement propriétaire du bâtiment 7, elle ne veut plus sous-louer son appartement. Elle travaille dans la restauration, alors que son mari travaille dans le bâtiment (la rénovation intérieure). La situation économique de cette famille est plus favorable que la famille de Yan Shouyi, avec tous les deux travaillant à temps plein et un contrat de travail en CDI.

(J'ai cru que Madame Meng Li habitait toujours au bâtiment 4, mais elle m'a amené directement au bâtiment 7. Je lui ai demandé si elle a déménagé, elle m'a dit qu'elle a déménagé depuis un an.)

« DJ : Tu as acheté ton appartement ?

ML : Oui, je l'ai acheté.

(L'appartement se trouve au 12^e étage)

DJ : C'est mieux ici qu'au bâtiment 4 ?

ML : Bien sûr ! Il y a trop de monde au bâtiment 4, mais au bâtiment 7, on utilise ça (elle me montre son badge). Elle ajoute : Mais maintenant ils ont installé ça aussi au bâtiment 4.

*DJ : Tu fais encore le *dapu* maintenant ?*

ML : Non, on ne fait plus, on habite tout seul en famille. C'est beaucoup plus confortable ! »

(Note d'entretien le 19/03/2017)

Les deux familles sont, l'une comme l'autre, propriétaires. Pourtant, elles diffèrent sur deux points : d'une part, les deux parents de la famille Meng Li travaillent, alors que dans la famille de Yan Shouyi, il n'y a que le mari qui travaille ; d'autre part, la famille Meng Li a deux enfants, alors que la famille de Yan Shouyi en a trois. Ces deux points impliquent au final à la fois moins de revenus et plus de dépenses pour la famille de Yan Shouyi. Comme elle l'explique dans l'entretien, Madame Yan Shouyi a choisi de sous-louer leur appartement, limitant ainsi leur propre espace résidentiel. La stratégie concernant l'espace résidentiel reflète de cette façon la situation socio-économique des familles migrantes concernées.

1.6.2 Les attitudes des habitants chinois sur le *dapu*

Le jugement des migrants chinois sur cette forme d'habitation est ambivalent. S'ils trouvent que cette stratégie résidentielle est un moyen efficace pour baisser les dépenses sur le logement, tant pour les sous-bailleurs que pour les sous-locataires, d'un autre côté ils ne veulent pas que cette forme d'habitation soit publicisée, autrement dit, qu'elle devienne un phénomène social qui attire l'attention du public. Les migrants chinois sont mal à l'aise devant la mise sous les projecteurs du *dapu* pour deux raisons principales.

La première raison est sociale : conscients de leurs situations socio-économiques reflétées par le *dapu* (sous-location), les migrants chinois se sentent souvent embarrassés par leurs conditions de vie. Lors de mes échanges avec Madame Cai, elle m'a dit sans cesse, « ne note pas », « ce (le *dapu*) n'est pas bien », quand elle m'a vu prendre des notes. Le même soir, quand on a mangé ensemble, j'ai mentionné à nouveau ce sujet et lui ai demandé pourquoi elle m'avait dit que le *dapu* « n'est pas bien ». Elle a ri et m'a dit tout simplement, « cela me fait

perdre la face (*mianzi*⁵⁴, la réputation sociale d'une manière simplifiée), que tellement de gens s'entassent dans mon appartement. » Le terme *mianzi*, vient de la Chine elle-même, est une notion socio-anthropologique souvent commenté dans les études dans le monde chinois (littératures), dont le sens est riche et complexe ; ici, il renvoie à une situation embarrassante au terme social, économique et culturel.

La seconde raison est plutôt juridique. Pour les propriétaires ou les sous-bailleurs, la sous-location non déclarée oscille entre légalité et illégalité, et risque de soulever des problèmes avec les impôts, ou de leur faire perdre leurs allocations sociales ; en outre, la sous-location qu'ils proposent ne se conforme pas toujours aux critères locaux de ce qu'est un « logement digne », qui correspondent à un espace pour une personne de 9 m² au minimum, 16 m² pour deux personnes, et 21 m² pour trois personnes. De nombreux sous-bail et sous-locations ne remplissent pas ces critères de « dignité » du logement.

Le risque est de devoir réaménager l'espace résidentiel afin de se conformer aux critères, ce qui coûterait cher. Pour les sous-locataires, comme pour les sous-bailleurs, la préoccupation principale n'est pas la dignité du logement, mais l'accès au logement. Paradoxalement, la mise aux normes de l'appartement par rapport à ces critères de dignité les priverait d'un accès au logement car, dans leur situation, un logement « digne » serait au-dessus de leurs moyens. Les discours de Monsieur Tu Shangbei, occupant d'une chambrette de moins de 3 m², montrent non seulement qu'elle a conscience de cette contradiction entre les critères du logement digne et l'accès au logement d'un migrant vulnérable, mais aussi que cela nourrit ses craintes.

« Je lui ai demandé si je pouvais prendre des photos (sur sa chambrette), il a accepté. (...) Mais, après un moment, il avait des craintes, il m'a dit qu'une chambre aussi petite n'est pas supposée être habitable, et que si jamais la municipalité le savait, il n'aura plus de logement, comme il ne pouvait pas se permettre une baojian (chambre privée). Je lui ai assuré que les photos n'étaient pas pour les autorités locales et que, si jamais je les utilisais, ce serait après son retour en Chine. »

(Note d'entretien le 15/05/2013)

⁵⁴ Voir l'ouvrage *Les Chinois de Paris et leurs jeux de face* de Zheng Li-Hua (1995a) sur cette notion socio-culturelle chinoise.

1.6.3 Rapport de pouvoir

Bien que le loyer du logement soit pris en charge par les sous-bailleurs et les sous-locataires, ce n'est pas, entre eux, une relation de colocation. D'une part, ce ne sont que les sous-bailleurs qui ont des contacts avec le propriétaire et qui assurent le paiement régulier du loyer ; sur le contrat de bail, on ne voit que les noms des sous-bailleurs, et les droits et les responsabilités n'existent qu'entre le propriétaire et les locataires en titre. Par contre, pour les gens qui font le *dapu*, ils n'ont aucun contact avec le propriétaire, la majorité d'entre eux ne savent même pas qui est le propriétaire. Leur souci, c'est de payer régulièrement leur loyer auprès de leurs sous-bailleurs. Ce sont des occupants du logement qui n'existent pas sur le contrat de bail.

D'autre part, dans une relation de colocation, le rapport entre les différents occupants est relativement égalitaire, de sorte que les différents aspects de la vie en colocation sont plus ou moins négociables. Les relations que les sous-locataires tiennent avec leurs sous-bailleurs ne sont pas, évidemment, de la même nature. Ce qui se traduit d'abord par la distribution inégale des loyers entre les sous-bailleurs et les sous-locataires. En fait, la part du loyer prise en charge par chaque sous-locataire est décidée par les sous-bailleurs, avec peu de marge pour négocier. En général, les sous-bailleurs paient autant ou moins de loyer que les sous-locataires, alors qu'ils occupent l'espace résidentiel le plus grand. Dans des cas extrêmes, il est possible que les sous-bailleurs ne déboursent pas un sou pour le loyer, comme c'est le cas du sous-bailleur de Monsieur Tu Shangbei. Celui-ci a sous-loué à Monsieur Tu Shangbei sa chambrette (l'ancien *cagibi*) pour 140 euros, et les trois chambres privées à trois migrants mongols à 350 euros chacune soit, au total, 1 190 euros, alors que, selon Monsieur Tu Shangbei, le loyer total ne dépassait pas 1 200 euros mensuel. Autrement dit, la contribution du sous-bailleur au loyer du logement est nulle, alors que la famille du sous-bailleur occupe la plus grande partie de la superficie (le salon et une des quatre chambres).

En outre, le rapport de pouvoir inégalitaire entre les sous-bailleurs et les sous-locataires se voit également dans les règles de cohabitation dans l'espace résidentiel. Qui possède le droit de distribuer l'espace de l'intérieur à des occupants différents ? Qui peut réaménager l'espace du logement ? Et qui définit les règles de cohabitation ?

Premièrement, il existe des droits et des obligations asymétriques entre sous-bailleurs et sous-locataires. Lors de l'accès au logement, les sous-bailleurs, étant locataires en titre, ont le

pouvoir de choisir selon leurs préférences, s'ils veulent un homme ou une femme, un couple ou une personne seule, un Chinois ou un migrant non chinois, etc. Au sein de cette relation informelle, les sous-bailleurs n'ont aucune obligation, sinon de conscience. Ils peuvent arrêter la sous-location à tout moment, mais souvent ne le font que s'ils aient une excuse pour le faire : avoir un enfant de plus, vouloir déménager, ne pas s'entendre avec le sous-locataire etc. Les sous-locataires n'ont qu'une obligation, c'est de s'acquitter régulièrement de leur loyer, sinon, la relation de sous-location risque d'être rompue.

Les échanges avec Madame Zhu montrent bien qu'il s'agit là de la seule véritable obligation des sous-locataires, ainsi que le rapport de pouvoir entre les deux parties. Originaire de Wenzhou, Madame Zhu est détentrice d'un titre de résidence de 10 ans, soit le statut juridique le plus stable pour un migrant étranger, ce qui implique une situation socio-politique relativement sécurisée, et donne une prévisibilité à la vie migratoire, en particulier au projet professionnel et à l'investissement dans l'espace résidentiel. Elle est mariée et a trois enfants, dont deux filles et un garçon. Tous les deux travaillent dans la restauration, et son mari travaille dans le restaurant du frère aîné de sa femme.

Chez elle, ça fait bien rangé et propre. C'est un T4. Elle occupe, avec sa famille, le salon de séjour et deux chambres, et le salon reste le salon, un endroit pour la rencontre des amis, un cas rare lors du dapu. La chambre de plus, la troisième, est sous-louée à un Chinois du Fujian. Le loyer mensuel est de plus de 1 100 euros, dont 300 pris en charge par son sous-locataire, et elle s'occupe le reste. Je lui ai demandé si elle avait exigé une garantie de son sous-locataire, elle a dit non. J'ai demandé, « mais s'il ne payait pas le loyer ? » Elle m'a répondu tout simplement, « alors je lui demanderais de partir. » (Note d'enquête le 30/10/2013)

Ce cas montre que l'obligation absolue du sous-locataire est le paiement du loyer. Selon des échanges avec plusieurs enquêtés, sous-bailleurs et sous-locataires, il semble que le paiement régulier du loyer est devenu un consensus entre les deux parties, une obligation acceptée, une règle tacite de sous-location. Pendant mes quatre ans dans le quartier, je n'entends aucun litige sur le non-paiement du loyer des sous-locataires chinois. Dans ces échanges, elle a mentionné aussi son pouvoir de « faire partir » son sous-locataire. Pour le sous-bailleur, perdre un sous-locataire ne pose que des problèmes mineurs, il faut simplement trouver un autre sous-locataire pour le remplacer, alors que, pour le sous-locataire, l'exclusion par son sous-bailleur

pose un problème beaucoup plus grave d'accès au logement, il doit trouver une autre chambre le plus vite possible pour se loger.

Deuxièmement, les sous-bailleurs possèdent le pouvoir de distribuer l'espace résidentiel, s'attribuant en général la plus grande partie de la superficie et s'octroyant des conditions d'habitation relativement confortables. Ils peuvent aussi se réapproprier certains espaces prédéfinis, en convertissant un salon de séjour en une chambre, et un cagibi en une chambrette. La cuisine, la salle d'eau et le couloir constitue la partie principale de l'espace en commun, alors que le salon de séjour, principal espace de rencontre dans des cas classiques de collocation, n'existe plus dans la sous-location chinoise. Les sous-locataires restent la plupart du temps dans leur chambre. Ils n'accèdent aux espaces communs qu'en cas de besoins, ils n'y restent pas longtemps. Quand j'ai été invitée à manger chez Monsieur Niu Yese ou Monsieur Tu Shangbei, on a mangé dans la chambre au lieu de la cuisine qui était toutefois plus grande. Dans la plupart du temps, les occupants du même logement n'utilisent pas la cuisine en même temps, chacun cuisine à sa tour et mange dans sa chambre. Ainsi, ces espaces communs sont des espaces partagés mais aussi séparés, car ils ne sont le lieu que de peu d'interactions parmi les différents occupants.

Troisièmement, ce sont aussi les sous-bailleurs qui définissent les règles de cohabitation. Certains sous-locataires m'ont dit très clairement : « mon *fangdong* (sous-bailleur) n'aime pas que j'amène des amis à la maison ». Ainsi, quand je suis invitée chez une habitante chinoise, c'était pendant que son bailleur était au travail. Mes rencontres occasionnelles avec des sous-bailleurs nous permettent d'avoir leur point de vue, les rapports de pouvoir se présentant dans ces échanges à travers différents détails.

*« Trois habitantes chinoises m'attendaient quand je suis arrivée (au centre). Elles étaient en train de bavarder. L'une d'entre elles voulait que j'appelle les services d'EDF pour savoir pourquoi elle avait une grosse facture. J'ai pris la facture, à première vue, je me suis trompée sur la période couverte de cette facture et ai cru que c'était une facture de deux mois, qui avait une consommation de plus de mille kWh d'électricité. J'ai commenté ainsi, « vous avez consommé beaucoup. » En entendant, elle s'est enflammée et nous a expliqué sa situation. Quelques temps avant, elle avait cherché des gens pour faire le *dapu* chez elle, et en a trouvé un, « c'est une personne du Nord », a dit-elle, « un homme, originaire de Tianjin. » Selon elle, les habitudes culinaires du Nord sont très différentes, « il cuisine toujours à la vapeur », elle croyait*

que cette manière de cuisine consommait énormément d'électricité. En plus, il faisait souvent venir des amis à manger dans la maison. Elle lui a dit plusieurs fois de n'amener personne chez elle, il s'arrêtait, mais recommençait après quelques jours. A la fin, elle lui a demandé de partir, en retour, il lui a demandé de rembourser la partie du loyer qui correspondait aux jours qui lui restaient. Afin de s'en débarrasser, elle lui a remboursé cette partie du loyer mais n'était pas contente, en disant « je paie pour qu'il parte ». (Je n'ai rien dit, mais pour moi c'était elle qui avait fait partir son sous-locataire en avance, donc il était normal qu'elle rembourse une partie de son loyer.)

Son amie était d'accord et a dit que les gens du Nord aiment cuisiner le fondu mongol, qui consomme énormément d'électricité, et sent très fort. Elle nous a raconté son expérience : avant que ses sous-locataires emménagent, elle a dit clairement qu'ils ne peuvent pas amener n'importe qui à la maison.

La première a répondu qu'elle aussi avait déjà dit ça, mais que son sous-locataire continuait à amener des gens chez elle.

« Parce que tu n'étais pas déterminée », a répondu l'autre, « j'ai été claire dès le début. Le sous-locataire du Tianjin qui était chez moi a trouvé une « madame » et a voulu l'amener à la maison. J'ai voulu la voir avant qu'elle emménage. Il faut que je sache qui c'est, il ne peut pas amener n'importe qui à la maison. Maintenant je ne loge plus des inconnus, il n'y a que mon frère cadet et un de ses amis qui habitent chez moi. »

En outre, elle a conseillé de ne pas sous-louer aux biffins chinois⁵⁵, « si jamais ils apportent des choses sales ou des insectes à la maison, après, c'est pénible pour se débarrasser des insectes ». La première a hoché la tête. »

(Note d'entretien le 16/11/2016)

A partir de ces détails, les sous-bailleurs peuvent faire partir facilement des sous-locataires, et ce sont aussi eux qui définissent les règles de cohabitation à l'intérieur du logement. Comme ce sont les sous-bailleurs qui paient les factures d'électricité, d'eau et d'Internet, ils préfèrent généralement éviter les sous-locataires qui consomment beaucoup d'électricité et d'eau. En outre, leur attitude vis-à-vis des amis de leurs sous-locataires montre que les sous-bailleurs placent leurs sous-locataires sous une étroite surveillance : ils considèrent

⁵⁵ Voir la partie « Biffins chinois ».

toujours ces derniers comme potentiellement porteurs de danger quant à la sécurité (« *amener n'importe qui* ») et à l'hygiène (« *des choses sales ou des insectes* ») de leur habitat.

Discussions : Migrants chinois marginalisés en sous-location

A partir de l'analyse ci-dessus, on constate que les « sous-locataires » du quartier sont un groupe d'immigrés qui cumule plusieurs types de marginalités : marginalité spatiale (habiter dans un quartier d'immigrés en banlieue), judiciaire (immigrés clandestins), économique (travail au noir, travail précaire), sociale (à la marge de la société dominante, en bas de la hiérarchie sociale, ou même « invisibles » pour la société d'accueil, à cause de la barrière linguistique et de l'exclusion spatiale). Si la sous-location est un moyen efficace pour ces migrants marginalisés d'accéder au logement, elle apporte, en retour, des éléments qui participent à la marginalisation de ces migrants. En tant que stratégie d'agir sous contrainte de l'immigrant lui-même, la sous-location est une traduction sur le marché résidentiel du statut socio-économique des migrants chinois. Cependant, elle influence, souvent de manière négative, le statut socio-économique des sous-locataires chinois, en perpétuant des formes plus conventionnelles de marginalité.

Dans le cadre d'une gestion bureaucratique de la migration, fonctionnant à partir de documents et de « papiers », l'accès au logement informel des sous-locataires renforce leur marginalité accumulée dans d'autres aspects de la vie migratoire. Comme on l'a mentionné précédemment, dans la sous-location, les sous-locataires ne peuvent obtenir aucun justificatif de leur présence. Pourtant, une adresse valide joue un rôle clé dans la vie des immigrés en France, surtout lors de leurs contacts avec les institutions publiques ou privées, telles que l'ouverture d'un compte en banque, l'inscription à l'école, la demande d'aide médicale (AME, pour signifier l'Aide médicale de l'État, une aide médicale destinée aux migrants en situation irrégulière), la demande d'une carte « solidarité-transport », ou toute démarche à la préfecture. De cette manière, la sous-location offre aux migrants chinois un accès au logement, mais les prive des droits dont bénéficient les locataires. Dans le quartier de La Noue, il existe souvent une séparation entre l'adresse où on habite et l'adresse postale, traduisant une séparation entre la situation réelle et la situation administrative.

A cause du manque d'adresse, certains sous-locataires ne parviennent pas à demander la carte médicale, voire à déclarer leurs ressources annuelles. Or l'aide médicale d'État et l'avis

d'imposition sont les deux documents les plus importants pour constituer un dossier de demande de régularisation dans l'avenir. Si l'absence de ces documents ne ruine pas tout espoir d'être régularisé, elle prolonge, malgré tout, la période d'attente, et entraîne ces sous-locataires dans une situation précaire, vulnérable, extrêmement marginale. C'est un cercle vicieux.

Cette situation est clairement illustrée par l'exemple de Monsieur Ke Tianjie, immigrant célibataire provenant de Wenzhou. Il vit dans le bâtiment 4, et logeait aussi avant dans le bâtiment 7. Sa situation résidentielle est instable. Les déménagements sont fréquents, mais il reste dans le même quartier. Depuis son arrivée en France en 1998, il pratique le *dapu*. Quand je l'interroge sur le logement qu'il veut, il pense qu'il est « bien sûr mieux de louer moi-même », mais il a « peur que ceci dépasse mes moyens », comme « de toute manière on ne peut pas avoir un emploi stable sans titre de séjour ». Cela fait plus de dix ans qu'il ne dispose pas d'adresse pour demander l'AME et déclarer ses revenus.

« (On l'a accompagné à la mairie pour demander la domiciliation chez le CCAS pour lui) Monsieur Ke Tianjie nous a dit que la dernière fois qu'il a eu l'AME, c'était en 2002. Nous étions tous étonnés. Il a rigolé, « je suis en bonne santé, ce n'est pas la peine de voir un médecin ». Mais, cette fois-ci, il a décidé de demander l'AME. » (Note d'enquête, le 14/02/2014)

La régularisation est donc impossible pour lui. Arrivé en France en 1998, il n'arrive toujours pas à se régulariser, même après à peu près 20 ans de séjour en France.

« Sans EDF, il ne possède pas de « bons papiers », il manque toujours des justificatifs et ne peut pas demander la régularisation. Il n'est pas le seul : beaucoup des migrants du Fujian se trouvent dans la même situation que lui. Faute des moyens, ils retournent en Chine après des années, car ils ne croient pas que la situation s'améliorera avec le temps. Ils abandonnent. » (Extrait du journal ethnographique, le 06/11/2013)

A la différence de certains migrants du Fujian qui repartent, lui reste toujours en France. Il ne veut pas trop parler d'une éventuelle régularisation ou de l'avenir. Complètement découragé par sa situation, il évite de parler de l'avenir ou de ses projets migratoires ou professionnels, car c'est un échec pour lui. Agé de 43 ans (il est né en 1974), il est toujours

célibataire⁵⁶. Pourtant, il ne peut pas non plus retourner en Chine, comme il « n'a rien à faire ». Coincé dans sa situation extrêmement vulnérable et marginale, il est devenu un migrant « en exil » et perdu. Lors des rares moments où il parle de l'avenir, il reste toujours négatif : il pense que tout est « une complète perte de temps ». Il a « pensé rentrer, mais des parents m'ont empêché de le faire. » Il a « presque perdu patience pour ce qui est de la France » : « Je regarde devant moi et il n'y a que des ténèbres »⁵⁷.

Dans ce cas, on peut affirmer qu'au début, la marginalité spatiale n'est qu'une représentation concrète de la marginalité socio-économique dans l'espace urbain, mais qu'en retour elle renforce d'autres caractéristiques de marginalité. Ainsi, les sous-locataires chinois deviennent un groupe d'immigrés « présents » dans la société française mais qui y restent « invisibles ».

Pour sortir de cette précarité, les migrants chinois cherchent des solutions possibles dans les réseaux ethniques : ils paient une compatriote ou une association fréquentée par les migrants chinois pour faire une domiciliation. Le prix varie entre quelques dizaines d'euros à une centaine d'euros. Quand j'ai travaillé au centre OTTO, j'ai reçu parfois des habitants chinois qui voulaient ajouter un nom de compatriote parmi les titulaires de leurs factures d'électricité ou le retirer après un moment. Comme il s'agit d'un comportement communautaire, la domiciliation se trouve partout, suivant la distribution géographique de l'immigration chinoise. Elle se voit surtout à Paris et en Ile-de-France, en particulier à Seine-Saint-Denis, car, selon ce qui se raconte, « pour être régularisé, c'est plus facile en 93 que dans d'autres départements ».

Les migrants chinois ont ainsi leurs préférences quant à l'adresse de domiciliation : par exemple, les demandes déposées à Paris et au département 94 sont considérées souvent comme rarement couronnées de succès. Comme les demandes doivent être déposées auprès de la Préfecture du lieu de résidence déterminé par l'adresse postale, il arrive parfois que des habitants chinois résidant dans un endroit, paient quelqu'un pour avoir une adresse postale à un autre endroit, afin d'avoir plus de chance d'être régularisés. Madame Zhou Liuying, originaire de Wenzhou, était célibataire lors de notre rencontre, elle habitait chez sa sœur aînée dans le

⁵⁶ Il est important de souligner que rester célibataire n'est pas un choix volontaire de Monsieur Ke Tianjie. Il voudrait bien avoir une épouse ou une petite amie mais n'arrive pas à en trouver une. Sa situation précaire en terme socio-économique est un obstacle pour nouer une relation sentimentale.

⁵⁷ Entretien sur messagerie instantanée avec Monsieur Ke Tianjie le 15 mars.

94. Après que sa demande de régularisation a été refusée deux fois par la préfecture de Créteil, elle était découragée et pensait payer une adresse en Seine-Saint-Denis (93).

Notons que la domiciliation n'est pas toujours payante, elle est parfois gratuite si c'est un service entre des amis ou, pour les Chinois rattachés à une Eglise, entre « frères ». Monsieur Niu Yese, migrant originaire du Fujian, est un évangéliste et participe activement aux activités religieuses. Sous-locataire au quartier de la Noue, il n'a pas sa propre adresse postale comme d'autres sous-locataires, mais un frère de son église accepte qu'il utilise son adresse qui se situe dans le 19^{ème} arrondissement de Paris lors des démarches administratives.

Une deuxième voie se trouve en dehors de la communauté. Après l'intervention du centre municipal du quartier et l'enquêtrice, certains habitants chinois commencent à faire leur domiciliation au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), un service gratuit offert par la mairie de Bagnolet pour les habitants en grande difficulté.

Outre ce service municipal, certains habitants profitent de leurs propres réseaux interpersonnels, non communautaire, pour leur domiciliation, c'est le cas de Madame Zheng. Comme l'on a déjà mentionné dans l'Encadré 1, elle est arrivée en France en 2005, à l'âge de 47 ans, toute seule, avec son fils en Chine et son mari aux Etats-Unis. Migrante originaire de Tianjin, ayant un niveau d'éducation plus élevé, elle pense qu'elle est différente des « rustres de Wenzhou », et ne veut pas travailler pour eux. Elle fait des efforts pour apprendre le français et travaille comme femme de ménage pour plusieurs familles françaises. Grâce aux liens qu'elle a tissés avec ses employeurs français, elle a pu utiliser gratuitement l'adresse de l'un de ses employeurs comme son adresse postale⁵⁸. Ainsi, malgré le fait qu'elle est habitante de Bagnolet depuis son arrivée en France, elle a déposé son dossier de régularisation à Paris en 2015, sur la base de cette adresse postale.

⁵⁸ Voir l'Encadré 1 « Madame Zheng » pour avoir plus des détails sur cette migrante chinoise.

Conclusion du chapitre

De par leur condition économique défavorable et leur statut illégal, les migrants chinois sont exclus du marché du logement formel, tant public que privé. Ils n'ont pas d'autres choix que de recourir aux informations circulant au sein de l'immigration chinoise. Les acteurs qui participent à ces échanges d'informations – demandes ou offres de logement – étant quasiment tous Chinois, un marché du logement ethnique émerge. Ce marché ethnique est caractérisé par un accès relativement facile au logement, des contreparties notamment financières et une mobilité relativement plus fréquente qu'ailleurs.

En comparant trois sous-groupe d'immigré chinois : les immigrés venant de Wenzhou, ceux du Fujian et ceux du Nord, nous avons pu comprendre la logique de leurs différents choix des formes de logement : la situation familiale, plutôt que la ville dont ils sont originaires, pèse énormément dans la stratégie de l'habitat, sous l'influence de la politique migratoire qui favorise les immigrants en famille, et exclut les immigrés seuls. L'espoir d'être régularisé, dans le futur, joue également un rôle important dans le choix du logement.

Si le recours au marché ethnique est considéré comme une stratégie de la part des immigrants chinois pour faciliter leur accès au logement, la question se pose des conséquences de cette stratégie. La plupart des études travaillant sur les stratégies des migrants insistent sur l'*agency* (capacité d'agir) que montre la stratégie, et s'arrêtent là, peu de réflexion porte sur les conséquences éventuelles de ces stratégies. Or, la stratégie, souvent considérée comme preuve de l'*agency* des migrants, doit être comprise par rapport aux contraintes dans lesquelles elle prend forme, comme une réaction à des situations défavorables à un moment donné. C'est pourquoi il est impossible que cette stratégie n'ait pas aussi ses propres contraintes. Pour mieux maîtriser les relations entre l'*agency* et les contraintes structurelles, il faut les saisir à travers un processus dynamique : les situations changent, les attentes par rapport à l'avenir évoluent, si bien qu'il n'y a pas une stratégie, mais des stratégies, ou une série de stratégie, qui s'actualisent selon les trajectoires migratoires, en suivant les changements dans la situation socio-économique des migrants. Sans ce point de vue dynamique, il est impossible pour nous de comprendre pourquoi ce recours au marché du logement ethnique place une part des habitants chinois dans une situation de plus grande marginalité.

En résumé, ce marché se caractérise par son fonctionnement informel. Comment ce caractère informel rend-il la condition d'immigré plus vulnérable encore ? Le cas de la sous-

location, tel que nous l'avons étudié ci-dessus, nous a montré le processus de marginalisation des migrants chinois en situation vulnérable.

Le caractère informel du marché ethnique du logement est traduit par plusieurs aspects, d'abord par le statut juridique des acteurs sociaux au sein de ce marché, comme la plupart des sous-locataires sont des immigrants irréguliers. Néanmoins, certains immigrants, même après leur régularisation, continuent à sous-louer chez d'autres, pour des raisons de projets migratoires et des raisons familiales. De même, tous les locataires en titre ne sont pas des migrants réguliers, une partie importante d'entre eux entre dans la catégorie « immigrants illégaux » par le gouvernement français. En comparaison des migrants en sous-location, leur situation est aussi irrégulière, mais plus stable, en termes de logement, de travail et de situation familiale. Avec des projets migratoires plus clairs et déterminés, ils s'investissent plus dans leur habitat, en louant un logement en leur nom propre, car cette forme de location, protégée par la loi, peut leur offrir les justificatifs nécessaires pour leur régularisation au bout de dix ans.

Ensuite, l'informel existe également dans les contrats de bail. Ici on doit distinguer les sous-locataires et les locataires en titre. Les sous-locataires chinois ne signent même pas de contrat de bail, ils n'ont qu'un accord oral avec leur sous-bailleur. Sans contrat formel, ils ne sont pas protégés par la loi. De cette manière, la sous-location informelle à laquelle ils accèdent rend ces migrants plus marginaux et plus vulnérables. On discutera plus loin la question de la marginalité extrême des migrants en *dapu*.

Bien qu'ils signent un contrat de bail, les locataires en titre n'entrent pas totalement dans le marché formel. Les ruses des propriétaires sur le loyer ou les sous-locations qu'ils utilisent comme moyen pour baisser les dépenses quotidiennes, les mettent dans une situation intermédiaire entre le formel et l'informel.

A la fin, les pratiques du logement sont également caractérisées par l'informel. Aussi bien en location qu'en sous-location, de nombreux migrants chinois résident dans des logements non conformes, en particulière aux normes concernant la dignité, l'hygiène et la sécurité. Le *dapu*, forme d'habitation populaire parmi les migrants chinois, implique des appartements surpeuplés, ce qui ne correspond pas aux critères de dignité, lesquels insistent sur l'espace résidentiel minimum pour les occupants. La pression sur l'espace habité, et la concentration des occupants dans un petit logement, font diminuer les espaces à usage commun ; certains espaces destinés à la circulation, comme le couloir, sont également utilisés pour d'autres emplois - dans

le cas du Monsieur Tu Shangbei, le couloir sert à son sous-bailleur pour stocker des packs des bouteilles de lait et d'eau, ce qui gêne la circulation des occupants du logement - représentant un risque pour la sécurité, notamment en cas d'incendie. Certains habitants, comme Monsieur Tu Shangbei, sont conscients du caractère informel de leurs pratiques de logement, ainsi que des conséquences éventuelles si jamais ces formes d'habitation informelles étaient dévoilées (*« si jamais la municipalité le savait, je n'aurai plus de logement »*). Néanmoins, vu leur situation vulnérable, il semble que recourir au marché ethnique est une nécessité difficile à contourner pour les migrants chinois lors de leur accès au logement.

Au travers des différentes formes d'habitat, les migrants chinois accèdent au logement et deviennent ainsi des habitants de la société d'accueil. Ce constat nous conduit à analyser leurs relations avec l'espace urbain à partir à différents niveaux : de l'intérieur du domicile à l'extérieur, tel que le quartier et la ville.

Chapitre 2

Relations des migrants chinois avec l'espace urbain

Mon intérêt académique sur les relations des migrants chinois avec l'espace date de mes études de master en sociologie. En étudiant la scolarisation des élèves chinois en France, ainsi que les relations entre ces familles chinoises et les établissements scolaires français, j'ai rencontré des familles immigrées chinoises. En plus, comme certains entretiens ont été faits au domicile, j'ai eu l'occasion de voir leurs intérieurs et l'espace résidentiel où se déroule leur vie quotidienne. A cette époque-là, j'ai rencontré trois familles pour lesquelles l'espace résidentiel sert en même temps comme espace de travail, un fait qui m'a incité à étudier plus profondément l'aménagement de l'espace résidentiel. Lors de mes études doctorales, j'ai continué à explorer ce thème. Comme pendant l'enquête en master, j'ai été autorisée à entrer chez les gens pour observer de près : la sous-location, l'espace partagé, le surpeuplement, l'atelier de travail au domicile, etc. La problématique de l'espace, qui est beaucoup plus étudiée par les urbanistes et les géographes, mais maintenant aussi par les sociologues, nous permet de poser des questions sur les relations entre les migrants chinois et la configuration sociale où ils se trouvent, dans un bâtiment, un quartier ou une ville.

En étudiant l'espace au domicile, ainsi que les relations avec l'espace extérieur, par exemple, les relations avec les voisins, le quartier où ils appartiennent, les quartiers chinois, ou les institutions publiques, on essaie de comprendre, d'une part, la situation des migrants chinois à partir de leurs conditions d'habitation, de leurs arrangements spatiaux et de leur vie quotidienne qui se déroule dans un espace fermé et peu connu, ainsi que les configurations familiales qui constituent un des facteurs les plus essentiels lors de l'accès au logement ; d'autre part, les interactions quotidiennes des migrants chinois avec l'espace urbain, saisies à différentes échelles.

2.1 Le lit : l'espace de l'intimité ?

On l'a dit, l'espace résidentiel est une expression du statut socio-économique des migrants chinois. De par leur position précaire, les migrants choisissent de minimiser l'espace résidentiel, afin de baisser leur budget logement. Si l'espace à l'intérieur d'un logement est réduit aux seuls besoins primordiaux, comme le sommeil, alors il n'est pas question d'avoir une quelconque vie privée. Comme il n'y a pas de salon de séjour pour accueillir les amis, les pièces sont à usage multiple et flexible, et servent à la fois de chambres à coucher, de salle à manger et de salon de séjour, voire d'atelier de travail. Invitée chez ces familles chinoises, je n'ai pas été surpris par le lit qui saute aux yeux, dès que la porte est ouverte. J'avais déjà pu constater ce phénomène lors de mes enquêtes ethnographiques à Paris pendant mon master de sociologie. Presque tous les enquêtés posaient leurs lits dans le salon, s'il y en avait un.

La famille Weng habite dans un appartement de 25 mètres carrés dans le 11^e arrondissement. L'appartement se compose de trois pièces : une chambre à coucher, une cuisine et une salle d'eau (douche, lavabo et WC). Avant 2011, Quentin partageait un lit avec ses parents dans la chambre à coucher, où il fait aussi ses devoirs devant une petite table (sur laquelle se trouve aussi un ordinateur) à côté du lit.

Depuis 2011, les parents ont installé un lit mezzanine, afin que Quentin puisse avoir son propre lit. Les parents utilisent la cuisine à la fois comme salle à manger et comme atelier de confection ; on y trouve ainsi cinq machines à coudre, ce qui rend la salle encore plus bondée.

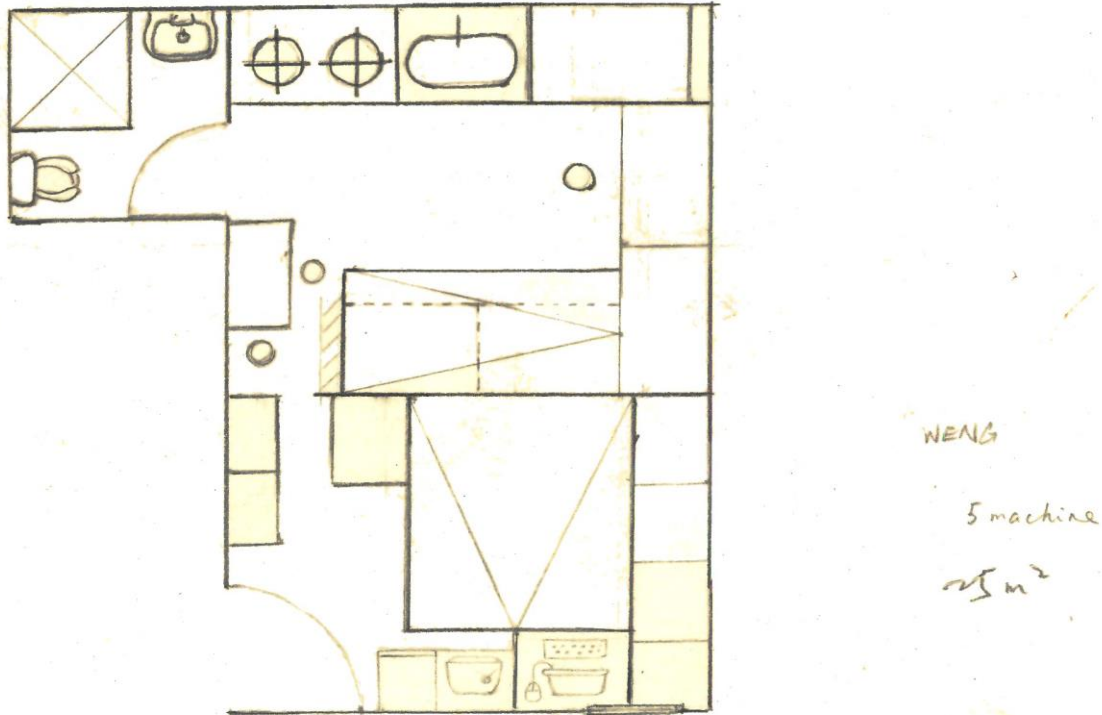


Figure 15 Plan du logement de la famille Weng

Trois ans après, quand je suis entrée sur le terrain d'enquête de La Noue, j'ai retrouvé le même phénomène parmi les migrants en situation vulnérable. Tant chez les sous-locataires (la chambrette de Monsieur Tu Shangbei, voir la Figure 14 et la chambre de Monsieur Niu Yese, voir la Figure 13) que chez les sous-bailleurs (c'est le cas de Madame Pipa, voir la description sur son logement), le lit occupe toujours la plus grande partie de l'espace, selon mes observations.

Plusieurs activités se passent sur le lit : on y dort, on y écrit les devoirs d'école, on y joue à l'ordinateur, on y accueille parfois des amis. La chambre à coucher, en particulier le lit, serait ailleurs considérée comme le lieu de la vie privée par excellence mais, chez les migrants chinois précaires comme chez d'autres groupes marginaux, le lit constitue un endroit central de la vie quotidienne, et il n'y a pas vraiment de vie privée pour eux. La signification du lit dans l'espace résidentiel est aussi constatée dans la vie des hôtels meublés :

« La chambre est cet espace matriciel où présent et passé sont comme condensés. Une fois la porte entr'ouverte, le dernier seuil est passé, et c'est le lit qui s'offre à la vue dès l'entrée [...] La chambre est l'espace ramassé d'une intimité que le tenancier ou les voisins peuvent facilement troubler. [...] Espace du secret, du repli et du rêve, la

chambre est enfin celui de la survie quotidienne : on y mange, on y dort, de cela on parle peu. » (Lévy-Vroelant 2013 : 96-97)

Pourtant, cela ne veut pas dire que les migrants chinois n'ont pas d'idée de la vie privée. En fait, quand leur situation socio-économique s'améliore, les migrants chinois s'investissent de plus en plus dans leur logement. Comme l'on a dit dans le chapitre 2, ils ne sous-louent plus une partie de leurs espaces résidentiels et n'occupent un logement qu'avec leurs propres familles ; ils ne compriment plus leurs espaces d'habitation en gardant les pièces à leurs propres usages, le salon de séjour reste le salon, la chambre est un endroit d'intimité et moins ouverte aux amis, et le lit ne sert plus comme chaise ; ils achètent de nouveaux mobiliers de bonne qualité, et accordent plus d'attention à l'entretien de leurs logements. Bien que l'idée de la vie privée ne soit peut-être pas claire⁵⁹, on voit l'apparition d'un espace intime chez ces migrants chinois.

2.2 Travail et religion : usages variés de l'espace résidentiel

Dans le quartier, certains espaces résidentiels ne sont pas utilisés pour se loger, mais, par exemple, pour travailler ou comme espace de prière. A partir de ces cas, on voit l'*agency* des habitants chinois lors de définition de l'espace.

- « Eglise évangéliste de la maison »

Au bâtiment 4, un appartement est utilisé comme église évangéliste. Le propriétaire de l'appartement est croyant et il prête son appartement, à titre gratuit, pour des pratiques religieuses et d'autres activités. J'ai eu l'occasion de voir cette forme d'église⁶⁰.

⁵⁹ La notion de l'intimité ou la vie privée est un sujet compliqué à discuter, car en Chine, il s'agit d'une notion récente qui est en cours de formation depuis les années 1990, avec la modernisation des conditions de vie et l'influence des idées dites « occidentales » après les réformes et l'ouverture depuis 1978. C'est pourquoi on peut se demander si cette notion existait pour les migrants chinois avant leur départ en Europe. Leur idée de la vie privée est sans doute plus ou moins influencée par la place que cette notion occupe dans le mode de vie français. Au niveau de l'administration et du gouvernement, en particulier de la protection de la vie privée (les données personnelles, etc.), la Chine est davantage connue pour la censure et la surveillance que pour la protection.

⁶⁰ En fait, cette forme d'église est très commune en Chine. Dans le cas le plus fréquent, plusieurs croyants louent une pièce ou vont chez l'un d'entre eux pour se rencontrer, discuter et pratiquer ensemble leurs activités religieuses. Cette forme d'église est appelée « *jiating jiaohui* » en chinois (*house church*, littérairement « église de la maison »), et se voit tant à la ville qu'à la campagne. Normalement, ces « églises de la maison » ne sont pas enregistrées auprès des autorités gouvernementales.

Monsieur Qin Qianniu allait m'amener chez sa sœur cadette qui habite au 8^e étage (logement 81). Je lui ai demandé s'il pouvait m'amener d'abord à l'église, car je l'avais entendu dire qu'il habitait à l'église. Il a accepté. Une fois entré dans l'appartement (logement 142), on peut voir une grande salle qui est utilisée comme lieu de pratiques religieuses collectives, ainsi que trois pièces plus petites et une cuisine. Dans la grande salle, quelques tables sont placées l'une contre l'autre, sur lesquelles on voit plusieurs Bibles ; un piano se trouve à côté de la fenêtre ; à droite du piano, se trouve une commode, sur laquelle est posé un ordinateur portable. Les trois autres pièces sont pour la Grande Classe, destinée aux adolescents, la Petite Classe, destinée aux enfants, et le soutien individuel. Je n'ai pas vu sa chambre et lui ai demandé où elle est. Il a avoué que, en fait, il n'habitait pas dans l'église, mais dans un autre quartier qui est proche de la Noue. Mais le propriétaire du logement l'a autorisé à utiliser l'adresse comme adresse postale. (Note d'enquête, le 19/04/2013)

Cette église correspond à l' « église domestique », une forme populaire très commune en Chine⁶¹ et se voit maintenant aussi en France, avec l'arrivée de migrants chinois chrétiens⁶². Néanmoins, cette forme d'église est peu étudiée à cause de sa petite taille et de son invisibilité car les pratiques religieuses se passent dans un espace fermé. Une étude récente sur les pratiques religieuses (chrétiennes), et leurs relations avec les activités commerciales et l'espace social des migrants originaire de Wenzhou, la recherche ne se focalise que sur les grandes églises qui « pourraient accueillir des centaines, voire des milliers des croyants. » (Cao 2016 : 160) Cette forme d'« église domestique » est peu étudiée.

- Atelier de travail

Si l'appartement ci-dessus est exclusivement dédié à un usage religieux et que personne n'y réside, ce n'est pas le cas quand un espace résidentiel sert aussi de lieu de travail, ce qui implique le mélange des activités productives avec les pratiques reproductives, si l'on reprend ici les termes de Marx. Pour montrer la tension spatiale entre le travail et la résidence au sein des familles d'immigrants chinois, on va donner deux cas, l'un à Paris (cas tiré de l'enquête de master), et l'autre à Bagnolet.

⁶¹ Pan, dans sa recherche, mentionne cette forme d'église « domestique » (2012 : 224).

⁶² Le mot « Christianisme » n'est peut-être pas le terme juste. Pourtant, nous voulons employer ici un terme qui englobe de différentes branches, telles que les évangélistes, car les Chinois enquêtés ne font pas souvent la distinction entre les différentes branches, en disant seulement qu'ils sont « des croyants ».

Arrivée en France en 2003, Madame Zeng habite maintenant dans un appartement d'une vingtaine de mètres carrés dans le 17^e arrondissement, avec son mari et ses deux enfants : sa fille Sophie l'a rejointe en 2005 depuis la Chine, son mari en 2007 (quatre ans après sa femme) et le bébé est né en 2009. Madame Zeng est née en 1973 et a eu son diplôme de l'école primaire. En Chine elle fabriquait des vêtements. En 2009, quand je l'ai rencontrée, elle fabriquait des vêtements « au noir », car elle n'avait pas de papier. Elle apprenait le français dans des associations différentes, mais le parlait très peu. Après la naissance de son deuxième enfant, elle a arrêté les cours de français, car elle devait rester au domicile pour s'occuper de son bébé. Quant à M. Zeng, il est né en 1972 et n'a pas fini ses études à l'école primaire. En Chine, il a tenu des petits commerces, mais a arrêté après. En 2009, il fabriquait des vêtements avec sa femme à la maison. Il ne sait pas parler français. Sophie, leur fille aînée, née en Chine en 1999, est en sixième en 2011.

La première fois quand je l'ai rencontrée à l'association Pierre Ducerf, elle était en CM1. Arrivée à l'âge cinq ans, elle suit la scolarisation française depuis l'école élémentaire et parle couramment français. Ils ont dépensé 49 000 euros au total pour arriver, dont une partie n'est pas encore remboursée.

J'ai été invitée chez eux pour la première fois par Sophie, en mars 2010. Leur appartement se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment, derrière l'ascenseur et à côté d'une petite cour. Selon Madame Zeng, sa famille est la seule famille chinoise dans le bâtiment.

Au début c'était un studio, composé d'une grande salle avec un petit coin cuisine et une salle d'eau. Les Zeng ont aménagé la grande salle, qui a été séparée en deux petites pièces : la première est utilisée comme salle à manger et aussi chambre à coucher pour la mère et les enfants (avec un lit superposé : Sophie dort en haut et la mère en bas avec le bébé) ; la deuxième est utilisée comme atelier du travail, on y trouve quatre machines à coudre ainsi qu'un lit mezzanine au-dessus pour le père. Pendant les premiers entretiens, les parents y travaillaient ensemble. Sophie devait faire ses devoirs dans la première pièce, où est installé l'ordinateur. Il n'y a pas de table pour que Sophie puisse travailler⁶³. Il s'y trouve aussi un frigidaire, sur lequel on voit une photo de Sophie prise en Chine lorsqu'elle avait cinq ans. À côté du frigidaire, il y a une commode, des cahiers, des livres d'école, des vêtements et un peu d'ustensile étaient tassés au-dessus. Au-dessus du frigidaire, on voit un grand papier affiché sur le mur, avec la

⁶³ Les aménagements similaires du *travail à la maison* sont également constatés par Camille Salgues dans son étude sur les enfants de migrants ruraux à Shanghai (Salgues 2012 : 143-146), Chine.

conjugaison au présent du verbe « être ». « C'est mon ancienne maîtresse qui me l'a offert, dit Sophie. »

Ci-dessous un plan du studio de la famille Zeng en 2010, que j'ai dessiné après plusieurs visites chez elle.

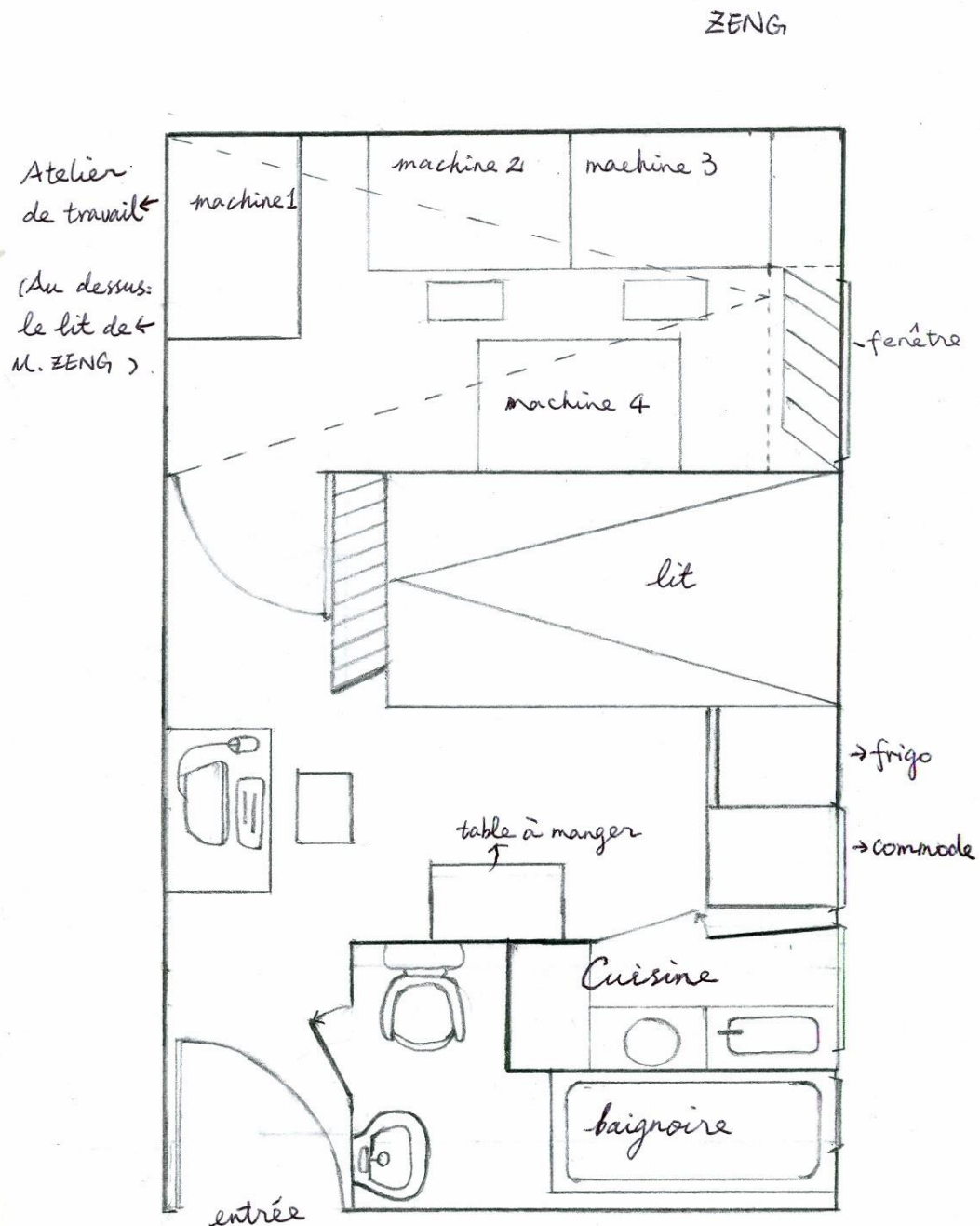


Figure 16 Plan du logement de la famille Zeng

Un an plus tard, Madame Zeng a arrêté de travailler à son domicile et a fait emporter les quatre machines à coudre, que son patron lui avait prêtées. Dans la conversation, Madame Zeng a exprimé, pour la première fois, son opinion sur le travail au domicile,

« Comme je travaillais à la maison, je n'avais pas d'autre choix que d'accepter de les mettre chez nous. Mais maintenant, je ne travaille plus, ces machines-là, elles occupent trop de place, surtout quand l'appartement est si petit. De plus, comme je laisse quelquefois la porte ouverte, si les voisins les voient, ils croient que je travaille encore. Ce n'est pas bien. D'ailleurs, elles sont sales, cela met des poussières d'étoffe partout. »

La famille de Qin Qianniu à Bagnolet vit dans une situation en partie similaire à celle de la famille Zeng. Monsieur Qin Qianniu, qui je connais le mieux dans la famille, est originaire du Fujian. Il est arrivé en France en 2003 et était en train de constituer son dossier de régularisation lors de notre rencontre en 2013. Il vit tout seul en France, ses deux enfants et son épouse sont restés en Chine, ce qui n'est pas très favorable lors de la demande de régularisation. En effet les politiques migratoires favorisent les migrants ayant des liens forts avec la France, comme la maîtrise de la langue française, avoir des enfants scolarisés en France, etc. C'est une personne très déterminée qui mobilise toutes les ressources qu'il peut pour réussir sa demande de régularisation. Du côté du travail, il a été syndiqué à la CGT et eu le soutien du syndicat - une personne du syndicat l'a accompagné à la préfecture lors du dépôt de sa demande. Du côté du logement, il sous-louait au noir dans un quartier proche de la Noue et ne possédait donc pas d'adresse de domiciliation, mais il est parvenu à obtenir gratuitement un justificatif de domicile au bâtiment 4 de la Noue, en mobilisant ses réseaux religieux, comme il est Protestant. A la fin, il a été régularisé en 2014 à titre de « vie privée et familiale » et essayé de faire venir sa famille en France en constituant son dossier de regroupement familial.

Il a de la famille en France : sa sœur cadette, qui est arrivée deux ans après lui, vit avec sa famille au bâtiment 4 dans le quartier de la Noue. Comme la famille de sa sœur était en situation irrégulière lors de notre rencontre en 2013, les membres de la famille travaillaient « au noir » à la maison, comme la famille de Zeng.

« Monsieur Qin Qianniu a ouvert la porte avec la clé. Il faisait sombre à l'intérieur, toutes les portes étaient fermées. Il m'a expliqué qu'un compatriote du Fujian habitait dans la pièce qui se trouvait juste en face de la porte d'entrée, « c'est un biffin⁶⁴, dit-

⁶⁴ Voir la partie sur les biffins chinois.

il. » Ce sous-locataire avait récemment un ami qui est passé dans le quartier, qui était logé chez lui, donc deux hommes sur un lit (j'ai vérifié avec le plan du bâtiment et de l'appartement et trouvé qu'il s'agissait la cuisine au départ). On a ouvert la porte du salon et y est entré, dedans il y avait quatre personnes qui étaient en train de travailler dans la confection, avec cinq machines. Sur le sol s'entassaient des vêtements déjà confectionnés et des tissus pré-coupés. A part sa sœur cadette, les trois autres étaient de mon âge ou plus jeunes, ils sont tous membre de la famille de Monsieur Qin Qianniu, ce sont ses neveux et ses nièces. Le sol du salon était plus haut que d'autres pièces, car ils ont ajouté un autre sol au-dessus, à la hauteur de six ou sept centimètres, pour l'isolation acoustique. Dans le couloir, il y avait un coin de cuisine, qui correspond sur le plan à un rangement. Plus au fond du couloir se trouve une chambre, où habitent le fils de la sœur cadette et sa femme enceinte. Au fond, c'est une salle d'eau. Je n'ai pas vu la chambre de sa sœur cadette, donc lui ai demandé où elle habitait. Il m'a dit qu'elle habitait dans le salon avec son mari, au-dessus des machines, où ils ont installé un lit mezzanine. Toute la famille de sa sœur travaille dans la confection à la maison. (...) Je lui ai demandé s'ils avaient des problèmes avec les voisins, comme ils travaillaient dans leur domicile. Il a dit « oui », surtout avec le voisin du bas. Pour avoir une meilleure relation avec ce voisin, ils lui offrent des cadeaux lors des fêtes, depuis, le voisin ne se plaignait plus (des bruits). »

(Note d'enquête, le 19/04/2013)

Ces deux cas montrent les deux principales raisons pour des migrants chinois de travailler à la maison. D'abord, comme la famille de Zeng et de Qin Qianniu, la plupart des migrants qui travaillent à leur domicile sont en situation irrégulière. L'espace résidentiel leur fournit un endroit de travail sécurisé, à l'abri du contrôle de la police et de l'inspection du travail. Sinon, le contrôle de police ou de l'inspection du travail dans le lieu du travail des migrants irréguliers peuvent les amener au rapatriement, ce qui perturbe leur projet migratoire. Quant à Madame Zeng, bien qu'elle n'ait pas de titre de séjour, ni de permis de travail, son patron accepte qu'elle travaille à l'usine, à condition qu'elle ne travaille que pendant la nuit. Elle y a travaillé pendant un moment, mais après elle a préféré travailler chez elle, parce que « c'est crevant de travailler pendant la nuit, m'a dit-elle, je ne le supporte plus, donc je lui ai dit que je veux travailler chez moi. » Donc le patron vient livrer les tissus chez elle et reprend les vêtements après.

La deuxième raison réside dans l'arrangement familial. Plusieurs migrants chinois préfèrent travailler à la maison, pour être plus disponibles pour s'occuper de leurs enfants. Ce sont plutôt des migrantes qui font ce choix. Dans le cas de la famille de Weng qui habitait à Paris et que j'ai connu en 2010, après l'arrivée de son fils en France, Madame Weng a démissionné de l'usine pour travailler à son domicile, afin de s'adapter aux horaires scolaires de son fils. Millet et Thin (2005) ont conceptualisé ces situations autour des « temporalités familiales », « dans plusieurs familles, les horaires des parents ne concordent pas avec ceux des enfants ». Madame Weng a ainsi expliqué sa raison de travailler à la maison,

« D'abord j'ai travaillé dans une usine, ça n'était plus possible après l'arrivée de mon fils. Si j'avais continué de travailler à l'usine, de 9 heures à 23 heures, il aurait dû se coucher quand je rentrais chez moi, et puis, il ne sait pas cuisiner. Donc j'ai pensé que c'était mieux de travailler à la maison, de cette façon, je suis libre, j'ai du temps pour prendre soin de mon fils. »

Le travail au domicile doit aussi prendre en compte les relations entre les habitants chinois et ses voisins. Les bruits des machines constituent le conflit principal à l'espace résidentiel, car l'espace résidentiel est considéré comme un espace de repos, où l'on n'est pas supposé exercer d'activités productives. Certains enquêtés ont dû arrêter de travailler à la maison ou même déménager, après des plaintes des voisins contre le bruit.

La famille de Zeng ne s'entend pas bien avec ses voisins : ceux-ci se plaignent qu'ils font trop de bruit et les ont même menacés d'appeler les polices, surtout une vieille dame française qui habite au-dessus de chez eux. Selon Madame Zeng, cette vieille dame est très susceptible et tape sur le mur pour rien, même si elle travaille dans la journée (car elle suppose qu'il n'y a pas de problème si l'on travaille la journée). Cette vieille dame-là se plaint du bruit des machines, des cris des enfants, etc., y compris auprès de la mairie.

Madame Zeng, qui souhaite continuer à travailler chez elle et construire une relation plus amicale avec ses voisins, a fait des efforts. Elle exprime son amitié à sa vieille voisine en lui offrant des cadeaux : des plats chinois ou des bouteilles du vin rouge. D'après Madame Zeng, « ça marche, mais ça ne dure pas très longtemps. Après un moment, elle revient nous chercher des ennuis. » Excédée par ces ennuis de voisinage, elle a finalement arrêté de travailler au domicile et profite de la tranquillité que cela lui apporte.

Quant à Madame Weng, elle peut travailler toujours au domicile, parce que dans son bâtiment, il y a plusieurs familles chinoises qui ne lui cherchent pas d'ennuis quand elle travaille. D'ailleurs, elle fait bien attention de ne pas travailler trop tard, elle ne travaille que de 10h à 21h, quand ses voisins sont dehors au travail. Mais elle ne sait pas si elle va continuer de travailler chez elle, comme sa voisine qui est « très sympa » a déménagé, tout dépendra du futur voisin, dit-elle, « s'il/elle se plaint qu'on est bruyant, il faudra que j'arrête. »

La famille de Shen Ying de Bagnolet rencontre également des problèmes avec ses voisins. Cette famille habite dans le quartier de la Noue depuis 2009, mais a dû déménager en 2017, à cause des conflits avec des voisins. Selon Madame Shen Ying, « le voisin en bas est très méchant », il cherche toujours des ennuis et se plaint qu'ils sont bruyants, car ils travaillent dans leur domicile. Il a menacé d'appeler les polices, et il leur a en plus demandé de l'argent à plusieurs reprises. Comme la famille est en situation irrégulière, pour éviter des soucis, elle a accepté d'accéder à la demande de ce voisin et de lui donner de l'argent, mais après il revient encore. « C'est un arabe », selon Madame Shen Ying, « qui a l'air très pauvre ». Selon une autre voisine, ils se sont disputés à plusieurs reprises. Il y a eu une fois, c'était avant 21h, le voisin a cherché encore des ennuis et fait venir des polices. Plusieurs voitures de police se sont garées en bas du bâtiment 4, ce qui a fait très peur aux migrants irréguliers. Heureusement, les polices ont seulement demandé la famille de Shen Ying de ne pas travailler après 21h. Finalement, pour se débarrasser de ce voisin, la famille de Shen Ying a décidé de déménager.

A partir des cas ci-dessus, nous pouvons constater que les familles chinoises ne sont pas des îles isolées, mais qu'elles entretiennent des interactions compliquées avec l'environnement où elles habitent, surtout avec leurs voisins. Par exemple, dans le cas particulier de la famille de Shen Ying, son voisin a même profité de leur vulnérabilité en tant que migrants irréguliers. Enfin, pour revenir à la question « qu'est-ce qui fait qu'un logement convient ou non pour travailler » que nous avons posée dans le chapitre 1, on peut dire au terme de ces analyses qu'un logement qui convient pour travailler n'est pas définissable en fonction de critères définissables a priori, tels que la superficie du logement. Il s'agit plutôt d'un espace socialement donné, défini à travers l'interaction entre l'occupant et ses voisins.

2.3 Relations avec les espaces extérieurs du domicile

Ce sous-chapitre cherche à comprendre d'un côté, comment les immigrants chinois, après le déracinement, construisent leur espace public et leur vie sociale dans le pays d'accueil, et de l'autre côté, comment ils se réapproprient l'espace urbain en fonction de leurs propres besoins ou selon leurs connaissances. Dans ce processus de construction d'une nouvelle vie sociale en France, nous montrerons le rôle essentiel des commerces chinois, en particulier ceux du quartier. Ce sont des lieux publics, en tant que tels, qui offrent un espace matériel où peuvent se déployer de différentes activités des habitants. Plus généralement, ils connaissent une multiplication de leurs fonctions. À côté de leur rôle commercial, ces boutiques chinoises servent également d'espaces de convivialité, de nœud de circulation des informations, ou parfois même de lieu de médiation. Cette fonction sociale n'est pas anhistorique. Dans un article sur les petits commerçants étrangers à Paris entre les deux guerres, Claire Zalc montre que ces boutiques constituent des lieux de sociabilité partagée par l'ensemble des Parisiens :

« L'acte marchand donne lieu à des échanges de biens et de services, mais il suscite également des relations sociales spécifiques. Dans la boutique comme dans l'atelier, l'échange ne se réduit pas à sa dimension économique. La fonction d'intermédiaire ancre localement le petit entrepreneur qui participe de la formation sociale d'un territoire. » (Zalc 2001 : 79)

En outre, l'existence de ces commerces ethniques rend possible une auto-organisation des habitants chinois, ce qui constitue un des thèmes principaux dans le chapitre suivant (chapitre 3).

2.3.1 Restaurant chinois et café chinois : lieu de sociabilité au quotidien

Si entre les deux guerres, « les commerces d'alimentation, fréquentés quotidiennement par les habitants à une époque où l'approvisionnement en produits alimentaires s'effectue essentiellement dans les boutiques et sur les marchés, sont des lieux centraux de la sociabilité citadine : on se rencontre au café, mais aussi chez le boulanger ou l'épicier, pour converser, commérer, commenter ; les boutiques d'alimentation se dotent de banquettes, de chaises, parfois de sofas. » (*Ibid.*) cette forme de sociabilité persiste jusqu'à nos jours. Dans leur étude

sur les juifs tunisiens à Belleville, Patrick Simon et Claude Tapia mettent en lumière l'importance de la sociabilité dans la communauté juive :

« L'espace commercial constitue également un lieu de sociabilité particulièrement développé. Les restaurants et les cafés se révèlent importants dans l'animation de la communauté. On s'y retrouve, on y renoue des contacts, on y accomplit les rituels de la journée à la tunisienne [...] » (Simon et Tapia 1998 : 108)

Ils remarquent aussi la présence des boutiques asiatiques dans l'espace urbain, « les Juifs tunisiens n'ont du reste pas l'exclusivité de la maîtrise de l'espace commercial : les Maghrébins musulmans et dernièrement, les Asiatiques se sont dotés également d'une large visibilité grâce aux nombreuses boutiques qu'ils détiennent. » (*Ibid.*) Dans le quartier enquêté, le café et l'épicerie, détenus par des Chinois, constituent des lieux centraux de la sociabilité comme le cas des juifs tunisiens, tant pour les habitants français que pour les habitant chinois.

Le restaurant chinois du bâtiment 3 est tenu par un couple chinois qui est également habitant du quartier ; le mari parle un peu le français, mais sa femme qui reste plus longtemps dans le restaurant ne le parle pas du tout. Le restaurant suit le modèle traiteur, et reste ouvert toute la journée. Sa fonction principale est bien entendu la restauration, mais en réalité, à côté de son activité principale, ce restaurant a plusieurs fonctions.

Il est intéressant de souligner que la sociabilité est fortement genrée : l'après-midi, ce sont plutôt des mères chinoises qui fréquentent le restaurant après le repas, en prenant un thé, un café ou de l'alcool ensemble ; de temps en temps, des hommes chinois s'y retrouvent pour jouer aux cartes, tout en fumant et en buvant. Toutes ces activités se passent hors de la période des repas. En général, ils passent tout l'après-midi dans le restaurant et rentrent chez eux pour le dîner.

Il faut préciser les profils sociaux de clients fréquentés. Ce sont en général les habitants les plus « libres », c'est-à-dire soit des femmes au foyer, sans activité rémunérées, avec un ou plusieurs enfants en bas âge à charge ; soit des hommes sans emploi. Les clients du restaurant se connaissent entre eux.

Le café et l'épicerie du bâtiment 4 sont tenus également par un couple chinois originaire de Wenzhou. A part des boissons à servir comme dans tous les autres cafés, il vend aussi des tickets de lotos, et fournit des services comme l'impression et la photocopie. Les équipements

pour les clients sont simples, mais jouent un rôle dans la sociabilité : un comptoir avec deux ou trois tabourets hauts, une petite table entourée par quelques chaises.

En outre, ces boutiques sont caractérisées par leur caractère ethnique, de telles scènes sont fréquentes : la télévision accrochée au mur est en train de diffuser une chaîne chinoise, tandis que des habitants chinois (toujours des hommes seuls) jouent aux cartes autour de la table (voir la Figure 17), et parfois aux échecs chinois. Comme c'est un café, normalement la vente de nourriture n'y est pas autorisée, mais on peut y commander des raviolis frits.

« Par la décoration des façades, la disposition des étalages, la présentation et la sélection des produits vendus, les boutiques proposent une mise en scène de la symbolique identitaire. » (Ibid.)



Figure 17 Une scène du jeu aux cartes, au café chinois

L'espace est un fait social. Bien que les commerces aient des fonctions définies officiellement, comme fournir de la nourriture pour un restaurant, ou fournir des boissons et exclusivement cela pour un café, les acteurs, tant les commerçants que les clients, cherchent toujours à détourner, à dépasser ou même à redéfinir, consciemment ou non, les normes déjà établies. La participation des commerçants et celle des clients à la multiplication des fonctions dans les deux commerces chinois ne doit pas être négligée.

Du côté des commerçants, ils ont intérêt à multiplier leurs activités professionnelles ou non professionnelles. La multiplication des fonctions leur apporte de nouveaux clients et des ressources supplémentaires. De plus, plus les clients restent, plus ils consomment. Par exemple, le premier étage du restaurant est spécialement réservé aux joueurs aux cartes.

Du côté du client, la multiplication des fonctions d'un lieu public répond plus parfaitement à leur demande. D'abord, ces boutiques sont comme une extension de l'espace intérieur du logement ; il facilite une vie sociale que le lieu d'habitation souvent surpeuplé ne parvient pas à fournir à ses occupants, surtout les sous-locataires non déclarés qui se trouvent seuls. Fréquenter ces lieux publics est l'occasion de fuir leur chambre fermée et « étouffée ». Parmi les femmes du foyer, par exemple, une entraide se forme naturellement : quand une mère n'est pas libre, d'autres mères s'occupent de ses enfants. Il faut souligner qu'elles deviennent amies dans le restaurant.

Ensuite, les lieux publics servent également de nœud de circulation des informations. Dans les conversations du quotidien, les clients peuvent trouver des informations sur le logement ou même le travail (voir la Figure 18 ci-dessous). C'est assez pratique pour les immigrés irréguliers qui sont exclus du marché du logement et du travail, bien que les informations ne soient que des informations concernant le marché communautaire.



Figure 18 Des affiches sur la vitre du café chinois⁶⁵

(A gauche en haut : « appartement à louer. Bâtiment 4, deux chambres et un salon. A louer. Merci de contacter (numéro de téléphone)

A droite en haut : « appartement à Louer. Bâtiment 1, trois chambres et un salon. Loyer : 1 120 €. Merci de contacter (numéro de téléphone) »

En bas : « Une grande chambre à sous-louer. Tél : numéro de téléphone ». Photo Juan DU)

⁶⁵ Sur la vitre du café chinois, sont affichées deux annonces de location et une de sous-location, rédigées en Chinois. Textes en français sous la figure sont traduits du chinois.

Enfin, ces lieux publics servent aussi d'espace de médiation. Pour nous, les chercheurs, les journalistes ou les salariés du centre social, ces lieux publics nous fournissent tout d'abord un premier contact direct avec la communauté chinoise, s'il en existe une. Le restaurant et le café offrent sans doute l'accès le plus efficace, sinon exclusif, avec les habitants chinois. Ainsi, ces lieux publics ne sont pas seulement des espaces de médiation pour les Chinois, mais aussi un lieu d'interaction (limité, pourtant) entre les Chinois et d'autres habitants, ou même avec la mairie de Bagnolet.

De cette manière, les habitants ne sont pas seulement des usagers de l'espace, mais ils se réapproprient ces lieux publics en ignorant les fonctions supposées, en multipliant les activités plus adaptées à leur demande, et en créant des espaces de solidarité. En tant qu'agents, les habitants et les commerçants n'acceptent pas passivement l'arrangement établi de l'usage d'un espace ; au contraire, ils participent activement à la réappropriation et à la redéfinition de l'espace. En apparence, cet espace de sociabilité et cette solidarité semble se limiter aux habitants chinois du quartier, et la participation à la vie de ces lieux publics est marquée par son caractère plus communautaire que véritablement publique. En fait, ce n'est qu'en insistant sur cette forme de communauté que la mobilisation des habitants chinois dans la participation aux activités sociales et culturelles est relativement efficace. Il s'agit d'une participation en tant que communauté aux affaires publiques (sociales, culturelles ou politiques), que l'on va décrire en détails dans les chapitres suivants.

A part toutes ces activités commerciales, des habitants y passent pour demander de l'aide au patron qui parle le français : expliquer un courrier, faire des appels vers un destinataire français, remplir un formulaire administratif, etc. En résumé, outre leur dimension économique et leur rôle comme lieux de la sociabilité, ces boutiques commerciales facilitent également les interactions des habitants chinois avec la société française, par exemple par le biais du travail d'un écrivain public.

Si la plupart des clients sont des Chinois, ce n'est pas pour autant un café exclusivement communautaire ; il accueille également des clients originaires de toutes ethnies, tels que les habitants français, maghrébins, mongols ou turcs. Ils y viennent pour prendre un café, pour bavarder, pour se détendre ou pour une réunion.



Figure 19 Une photo du quartier prise par un jeune habitant

(Photo prise par l'habitant⁶⁶. Il a expliqué sa raison, « J'aime bien cet endroit car il y avait un kebab et un restaurant chinois. »)

⁶⁶ Les photos sont venues d'une activité culturelle et urbaine organisée par le centre et l'association *Cités m'étaient contées* en 2016. Lors de l'activité, on a d'abord demandé aux habitants, surtout les jeunes habitants du quartier, de prendre des photos sur un endroit du quartier. Ensuite, on a demandé la raison du choix de cet endroit. Après une période de préparation, on a exposé ces photos-là au centre. Cette activité était destinée à montrer les relations des habitants avec leur quartier.



Figure 20 Une photo du café chinois prise par un habitant

(Photo prise par l'habitant. Sa raison est, « Parce que je bois mon café ici ! »)

2.3.2 Le mur extérieur et l'espace vacant devant les immeubles

Les murs extérieurs des immeubles, comme la vitre du café, servent de supports de circulation des informations. Quand je me promène dans le quartier, je vois souvent des annonces, rédigées en chinois, écrites ou affichées sur les murs extérieurs. Les annonces sont principalement des annonces commerciales, avec des marchandises (par exemple, des cigarettes) ou des services (par exemple, coupe de cheveux) à vendre. Il existe aussi des annonces d'information, sur une activité culturelle ou religieuse.

Cette réappropriation de l'espace urbain est également constatée dans le fait que l'espace libre devant les immeubles est souvent occupé par les enfants, pendant les vacances et

après l'école. Cet espace est ainsi devenu un endroit de loisir, où les enfants se rencontrent et jouent ensemble à proximité de leurs domiciles, donc du « regard » de leurs parents. A partir de 2016, la mairie de Bagnolet définit officiellement le niveau au-dessus de la dalle comme espace résidentiel, et interdit la circulation libre des véhicules, avec l'installation d'un bar à l'entrée. De cette manière, les enfants de ce quartier peuvent se réapproprier les espaces vacants dans un environnement sécurisé.



Figure 21 Des enfants jouent sur l'espace vacant

(Les enfants jouent sur l'espace vacant qui est encadré par bâtiment 1, 2 et 3. Photo Juan DU)

2.3.3 La pelouse et les plantes

Les habitants chinois s'approprient aussi dans une moindre mesure les espaces verts, en pratiquant la cueillette à partir de leurs propres connaissances. Au printemps surtout, on voit souvent des habitants chinois, la plupart du temps des femmes, cueillent des jeunes feuilles de pissenlits sur la pelouse devant le quartier. Cette présence des migrantes chinoises attire la curiosité des autres habitants, qui se demandent ce qu'elles font. En fait, les pissenlits sont considérés, dans la médecine chinoise, comme des herbes médicinales. Ces habitantes chinoises m'expliquent que les feuilles cueillies servent à faire des salades, ou des raviolis. Cette pratique est intéressante, dans le sens où elle montre comment les migrants chinois appliquent leurs

connaissances des plantes dans les espaces verts de la société d'accueil, et établissent ainsi leurs propres relations avec l'espace urbain.



Figure 22 Une habitante chinoise en train de cueillir des feuilles des pissenlits

(Photo prise par l'enquêtrice. Une habitante chinoise était en train de cueillir des feuilles des pissenlits sur la pelouse devant le quartier enquêté. Photo Juan DU)

2.4 Le processus de concentration : l’histoire de l’arrivée des migrants chinois dans le quartier

A Bagnolet, comme à Aubervilliers, on trouve un quartier résidentiel avec une concentration forte des migrants chinois. Qui sont-ils ? Quand sont-ils arrivés dans ce quartier ? Surtout, pourquoi se concentrent-ils dans un espace urbain donné et comment ?

La reconstruction de l’histoire de l’arrivée des habitants chinois dans le quartier de La Noue n’est pas une tâche facile, à cause du peu d’archives concernant les habitants chinois. De plus, les données officielles doivent être abordées avec prudence car elles sont en décalage avec le réel. Nous essayons de restituer le processus du rassemblement des Chinois dans ce quartier, en nous basant sur des entretiens avec des habitants, surtout ceux qui y habitent depuis longtemps, autrement dit, des habitants ayant une certaine ancienneté.

Dans les grandes lignes, il semble que les premiers habitants chinois du quartier sont arrivés dans les années 1980 et 1990. Il s’agissait majoritairement de réfugiés politiques de l’Asie du sud-est. Rapidement, ils sont rejoints par les habitants chinois originaires de Wenzhou et ses alentours à la fin des années 1990 et au début des années 2000. A partir de l’an 2002, le nombre des habitants chinois a beaucoup augmenté avec l’arrivée de nombreux migrants originaire du Fujian et de régions différentes du nord de la Chine.

2.4.1 Entre les 1980 et 1990 : l’arrivée des habitants originaires de l’Asie du sud-est

Malgré une sous-représentation dans la composition démographique, les migrants originaires de l’Asie du sud-est sont les premiers asiatiques qui se sont installés dans le quartier. Monsieur Gu, un cambodgien d’origine chinoise, retraité de Renault, est propriétaire de deux appartements de La Noue dont l’un est loué à une famille du Fujian, l’autre pour se loger lui-même. Il est arrivé en France lors des émeutes en Indochine dans les années 1970 et reconnu comme réfugié politique. Depuis les années 1980, il habite dans ce quartier.

Daniel, un habitant résidant dans ce quartier depuis longtemps, a confirmé cette hypothèse/chronologie :

« J'ai croisé Babark du bâtiment 3, il était avec son ami Daniel. J'ai bavardé avec celui-ci. Cela tombait bien parce que Daniel est un vieil habitant du quartier. Je lui ai demandé depuis quand il habitait ici. Il a bien réfléchi et m'a dit, « j'ai 42 ans maintenant, j'habite ici quand j'avais un an et demi. » « Alors vous êtes parmi les premiers habitants d'ici ? ». « Oui, oui, les premiers. » ... Et puis il m'a dit, « Le savez-vous ? Les premiers asiatiques dans ce quartier ne sont pas des Chinois, ce sont des laotiens, des cambodgiens et des vietnamiens... », J'ai demandé s'il se rappelait quand est-ce que les Chinois ont commencé à arriver, il a réfléchi, « ah, je ne me souviens plus... (J'ai demandé plutôt les années et il disait), euh, je dirais environ quatre-vingt-dix-sept. » (Note du journal ethnographique, le 07/10/2015)

Après, il m'a dit qu'il avait un ami cambodgien, avec qui il a organisé la première sortie⁶⁷. Finalement, ils ont pu voyager en Espagne.

2.4.2 A la fin des années 1990 et au début des années 2000 : les habitants originaires de Wenzhou

Une vague de Chinois venant de Chine continentale est arrivée après, dans les années 1990, composée principalement des migrants de Wenzhou et ses alentours. Plusieurs enquêtés m'ont raconté leurs souvenirs et leur expérience en ce qui concerne l'arrivée des migrants chinois. Certains discours ne concordent pas parfaitement, ou même se contredisent, mais c'est acceptable ou même normal dans des récits du passé. En synthétisant ces récits recueillis, nous essayons de rétablir le processus qui a abouti à la concentration des habitants chinois dans ce quartier.

Pour Madame Babara, d'origine hongroise, qui enseigne le français au centre OTTO depuis une dizaine d'années, il n'y avait pas de Chinois au début des années 1990.

⁶⁷ Maintenant, la mairie propose pendant chaque vacance scolaire des sorties pour les jeunes ou les familles. Mais à cette époque-là, la mairie n'avait pas encore ce projet, et se sont eux (Daniel et ses copains du quartier) qui ont été les premiers à le proposer.

« Elle m'a raconté ses expériences d'enseignement dans le quartier. Selon elle, il n'y avait aucun Chinois lorsqu'elle a commencé à enseigner dans le centre en 1993. On y voyait par contre beaucoup de Turcs, d'Africains et d'Iraniens. Après, elle est partie travailler ailleurs pour un moment. Quand elle est revenue en 2000, elle a trouvé beaucoup d'habitants chinois. » (Note du journal ethnographique, le 15/04/2013 au centre OTTO)

Pourtant, sa mémoire ne correspond pas exactement avec les récits des habitants chinois. Plusieurs enquêtés chinois ont dit qu'il y avait déjà pas mal des Chinois résidant dans ce quartier au début des années 1990. J'ai rencontré un monsieur qui est venu au quartier en 1993 et aussi une habitante qui y est arrivée à en 1991, Madame Shu.

« J'ai demandé à Madame Shu de me parler de l'histoire des Chinois dans ce quartier. Pour avoir souvent bavardé avec elle, je savais déjà qu'elle était arrivée en France en 1986 (elle avait 31 à l'époque), et avait déménagé ici en 1991. Elle fait partie des Chinois assez anciens ici, et elle doit avoir son idée sur l'évolution de la composition des habitants.

... (Madame Cai nous a rejointes, après avoir déposé son fils à la ludothèque du centre.)

Madame Shu est arrivée à Paris en 1986 et déménagé ici en 1991. Elle a acheté son appartement ici, qui était bon marché. A l'époque, il y avait déjà pas mal de Chinois dans ce quartier, « ceux que je connaissais personnellement représentaient une dizaine de familles », a-t-elle dit. En 1995, elle est partie à la campagne et a loué son appartement à d'autres. Je lui ai demandé à qui, elle a précisé que c'est une famille du Fujian. ... Elle y est revenue en 2010. » (Entretien le 23/12/2013 au centre OTTO)

En comparant les deux récits, on peut affirmer que la présence des Chinois dans le quartier a commencé au début des années 1990, mais qu'ils n'étaient pas très nombreux, juste « une dizaine de familles ». L'impression donnée par le récit de Madame Babara est que ces migrants étaient peu visibles. Pourtant, il est indéniable que des familles chinoises se sont installées à La Noue à l'époque.

A partir de l'an 2000, après son retour au centre, Madame Babara a trouvé de nombreux habitants chinois dans le quartier. Son récit implique que, en moins d'une décennie, le nombre

des Chinois a rapidement augmenté. Plusieurs habitants m'ont dit qu'ils avaient déménagé à ce quartier à la fin des années 1990 et au début de l'an 2000.

Monsieur Wang, un habitant chinois originaire de Wenzhou que j'ai croisé au restaurant chinois (du bâtiment 3), est arrivé en France clandestinement en 1996, et s'est installé tout de suite dans ce quartier. Des échanges avec lui confirment le processus du rassemblement supposé :

« (W pour Monsieur Wang, DJ pour l'auteure)

W : A cette époque-là il n'y avait pas beaucoup de Chinois, les gens du Fujian ou du Nord-est n'étaient pas encore arrivés.

DJ : Alors depuis quand il commence à y avoir de plus en plus des Chinois ?

W : Depuis... (Il réfléchit) 2002.

DJ : On m'a dit que les gens sont moins nombreux aujourd'hui qu'avant.

W : C'est vrai, c'est ce qui s'est passé dans ces année-là, il y a moins de gens qu'avant. »

(Note d'entretien, le 24/05/2013 au restaurant chinois)

Quant à Madame Cai, habitante chinoise originaire de Wenzhou, elle est arrivée en France en 1999, et a déménagé dans le quartier depuis 2000. Selon elle, « à cette époque-là il y avait déjà beaucoup de Chinois », dont « beaucoup sous-louaient chez d'autres ».

Monsieur Ke Tianjie, habitant chinois originaire de Wenzhou, est actuellement sans emploi, donc je l'ai croisé plusieurs fois au café en bas du bâtiment 4. Concernant l'arrivée des migrants chinois, il m'a raconté son histoire et livré ses impressions.

« Ça fait 15 ans qu'il est venu en France. Il a déménagé dans le quartier le novembre 2001 et y habite toujours. ... Quand il est arrivé en 2001, il y avait déjà beaucoup de gens de Wenzhou, dont la plupart se concentrait au bâtiment 4. » (Note du journal ethnographique, le 06/11/2013 au café chinois)

Madame Pipa m'a raconté aussi son expérience avec ce quartier. Comme d'autres, elle est venue de Wenzhou et est arrivée en France en 2002, à l'âge 29 ans. Elle a rencontré son

mari en France et a maintenant un fils et une fille. Quand on se rencontrait, la famille vivait au bâtiment 1. Elle connaissait bien ce quartier :

« Une fois arrivée en France, elle a habité chez son frère aîné qui s'est installé dans ce quartier, après, elle a déménagé. En 2006, elle est y revenue et restée deux ans ; en 2008, elle a réaménagé à la Porte Lachapelle du 18ème arrondissement ; deux ans après, elle est revenue à ce quartier et a repris le contrat de bail de son frère aîné, qui était parti à la campagne pour ouvrir son propre restaurant. Elle s'est rappelée qu'en 2006, quand elle est revenue pour la première fois, les Chinois étaient plus nombreux que maintenant ». (Note du journal ethnographique, le 15/04/2013 au centre OTTO)

Si l'on se fie à ses souvenirs, on peut voir que l'augmentation du nombre des migrants chinois au quartier de La Noue s'est passée entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, et est alimenté principalement par l'arrivée de vagues de migrants originaires de Wenzhou.

A partir de 2002 et 2003, l'arrivée des migrants chinois persistait, pourtant, sa composition démographique s'est diversifiée avec l'arrivée de migrants originaires du Fujian et du Nord de la Chine. Dans les souvenirs des habitants plus anciens, ces nouveaux-arrivants étaient souvent présents.

2.4.3 Au début des années 2000 : l'arrivée des habitants du Fujian et du Nord

Monsieur Wang s'est installé dans le quartier en 1996. A l'époque il ne voyait pas « des gens du Fujian ou du Nord-est » (Note du journal ethnographique, le 24/05/2013 au restaurant chinois). Or, selon d'autres témoins, il y avait déjà des gens du Fujian qui sont arrivés à cette époque-là, mais ils étaient peu nombreux. Ils ne sont devenus nombreux qu'après 2002, et ont atteint un maximum en 2005 et 2006. Lors des échanges avec Monsieur Ke Tianjie, il m'a expliqué,

« En 2003, 2004 et 2005, il y avait de plus en plus de gens du Fujian. Initialement, ils avaient l'intention d'aller en Angleterre, donc ils attendaient l'occasion pour aller à Calais, là-bas ils peuvent prendre le train pour Angleterre. Malheureusement le contrôle (aux frontières) était strict, il était impossible de passer de l'autre côté. En

attendant, beaucoup de gens sont restés ici pour travailler, donc au bout d'un moment, ils se sont habitués. Certains sont parvenus à arriver en Angleterre, mais ils étaient peu nombreux, beaucoup de gens sont alors restés et ont commencé à travailler en France. » (Note du journal ethnographique, le 06/11/2013 dans un café chinois)

D'après lui, les Chinois du Nord-est sont arrivés plus tard, « *ils sont de plus en plus nombreux à partir de 2007 et 2008* » (*Ibid.*).

Du premier retour en 2006 au deuxième en 2010, Madame Pipa a constaté l'évolution des habitants du Fujian. « *Entre temps, beaucoup de gens du Fujian sont retournés en Chine, après avoir travaillé pendant des années, donc il y a beaucoup moins d'habitants chinois aujourd'hui qu'avant*⁶⁸ ». Elle pense quand même que les gens du Fujian sont plus nombreux que ceux de Wenzhou.

Outre les récits des anciens habitants, j'ai pu rencontrer plusieurs habitants originaires du Fujian qui sont arrivés en « pionniers » en France.

« (Deux hommes du Fujian sont entrés dans le restaurant alors que je bavardais avec M. Ren) Un a un titre de séjour, et l'autre non. L'homme avec le titre de séjour, jeune et assez maigre, m'a dit qu'il est arrivé il y a 20 ans. J'étais assez surprise, et je lui ai redemandé. Il m'a dit que c'était plutôt 21 ans. Il est venu en février 1993, et il habite toujours dans ce quartier depuis. Il est la première personne du Fujian à habiter ici. C'était très dur à l'époque, mais « les gens sont devenus plus nombreux maintenant, et peuvent s'aider l'un aux autres », a dit-il. » (Note du journal ethnographique, le 14/11/2013 au restaurant chinois)

Monsieur et Madame Meng viennent tous les deux du Fujian, et se sont rencontrés en France. Monsieur Meng est arrivé en 1993 et habite à La Noue à partir de 1995. Madame Meng, née en 1976, est venue en France en 1998. Elle s'est mariée à l'âge de 24 ans et a un fils et une fille. Aujourd'hui, ils sont propriétaires de leur appartement dans bâtiment 1. Monsieur Meng a également une société de rénovation (du secteur de bâtiment) dont le bureau se trouve sous la dalle. Je lui ai demandé s'il est parmi les premiers gens du Fujian qui sont venus en France, il m'a répondu qu'il y avait une autre personne qui est arrivé trois mois plus tôt que lui⁶⁹.

⁶⁸ Note du journal ethnographique, le 15/04/2013 au centre OTTO.

⁶⁹ Note du journal ethnographique, le 11/06/2013, au bureau de son entreprise.

Quant à Madame Meng Li, d'après elle, « *il y avait seulement une dizaine de gens du Fujian quand elle est arrivée, et maintenant il y a une centaine*⁷⁰. »

Avec les aides de Madame Shu et Madame Cai, nous avons repris en détail toute l'histoire de l'arrivée des migrants chinois dans le quartier. Ainsi, la restitution de l'histoire de la concentration des migrants chinois devient possible.

Tout d'abord, ce sont les migrants originaires de l'Asie du sud-est qui sont arrivés en premier dans ce quartier, dans les années 1980.

Les migrants de Wenzhou sont venus ensuite. Il doit en avoir quelques-uns dans les années 1980, car Madame Shu qui a acheté l'appartement en 1991 ne croit pas qu'elle est parmi les premiers habitants chinois qui s'installent dans ce quartier.

A partir de l'an 2000, les habitants chinois continuent à s'accroître, avec l'arrivée des nouveaux, comme les migrants du Fujian et ceux du Nord de la Chine. Les gens du Fujian étaient peu nombreux, seulement quelques-uns, avant 2000. Pourtant, leur nombre s'accroît assez vite, d'après Madame Shu, « ils étaient nombreux en 2005 ». Elle m'a expliqué que les gens du Fujian ne voulaient pas aller en Italie⁷¹, par contre, ils voulaient partir en Angleterre et aux Etats-Unis⁷².

Notons que les habitants chinois ne sont pas homogènes. En ce qui concerne le logement, la plupart des propriétaires chinois sont des migrants originaires de Viêt-Nam, de Cambodge ou de Wenzhou, avec quelques propriétaires du Fujian, par contre, les locataires sont majoritairement des migrants du Fujian et du Nord, plus précisément, des nouveaux arrivants. Cette distinction, à première vue géographique, reflète un éventail de facteurs, surtout l'ancienneté de l'immigration, la situation familiale et l'attente sur l'avenir.

Si l'on parvient à restituer le processus du rassemblement des Chinois au quartier de la Noue, on se demande pourquoi, cependant, s'être rassemblé précisément dans *ce quartier-ci*, à La Noue ? Plusieurs facteurs pourraient nous aider à comprendre cette concentration des migrants chinois dans un espace urbain donné.

⁷⁰ Note du journal ethnographique, le 26/06/2013, au bureau de l'entreprise de son mari.

⁷¹ En fait, l'Italie est une des destinations principales pour les migrants originaires de Wenzhou. Les migrants en parlent comme d'une « banlieue de la France ». (Ma Mung, 2000)

⁷² Entretien le 23/12/2013, au centre OTTO.

Monsieur Diallo, directeur du centre, considère quant à lui que « l'accès relativement facile » (note d'entretien le 04/04/2013) est la raison essentielle qui explique la prédominance des Chinois. L'expression qu'il utilise, « l'accès relativement facile pour les résidents chinois », a suscité mon intérêt, parce qu'elle implique au moins deux choses : premièrement, dans une situation ordinaire, l'accès au logement pour les Chinois ne doit pas être facile ; deuxièmement, le quartier La Noue a certaines caractéristiques qui facilitent l'accès au logement des migrants chinois.

Lors de nos discussions, le prix bon marché des appartements du quartier est mentionné à plusieurs reprises comme la raison principale qui explique la concentration des Chinois dans ce quartier. Madame Teng et Madame Yu, deux propriétaires du quartier, m'ont expliqué ainsi,

« Je leur ai demandé pourquoi elles ont acheté les appartements d'ici, et si elles y avaient habité auparavant. Elles m'ont expliqué qu'elles avaient vécu dans le quartier et donc se sont habituées à vivre dans ce quartier. De plus, elles n'étaient que des salariées, et ne gagnaient pas assez pour acheter un appartement d'ailleurs. Madame Yu a ajouté : « un appartement d'ici coûte 2 000 euros par mètre carré. » (Note du journal ethnographique, le 17/06/2013)

Selon elles, contraintes par leurs revenus modestes, le prix immobilier constitue un facteur essentiel lors de la décision de l'accès à la propriété. Or, l'aspect économique seul ne suffit pas à expliquer la concentration spatiale, la préférence ethnique lors d'un achat ou d'une location contribue également à ce processus de rassemblement. Ceci est confirmé par un échange avec Monsieur Ke Tianjie,

*« Les appartements d'ici ne coûtaient pas cher, donc pas mal de gens de Wenzhou y achetaient leurs appartements. Une fois plus à l'aise, soit ils déménageaient ailleurs, **en vendant ces appartements aux Chinois, soit ils les gardaient pour louer, et c'est souvent des Chinois qui les louent.** Et ainsi, il y a de plus en plus des Chinois (dans ce quartier). » (Entretien le 06/11/2013 au café chinois)*

Au-delà de la dimension économique et de l'ethnicité, l'aspect social joue aussi un rôle qui ne peut pas être ignoré : l'ancienneté dans le quartier, l'expérience, l'habitude, permettent d'accumuler la connaissance nécessaire du tissu urbain et des services sociaux, de s'approprier l'espace urbain à travers l'expérience quotidienne et de s'insérer dans les réseaux sociaux locaux. Tout cela facilite l'insertion sociale des habitants chinois dans la ville d'installation.

Grâce aux réseaux interpersonnels développés, l'ancienneté d'un occupant-locataire facilite l'accès aux informations concernant le logement dans le même quartier, ce qui rend l'accès à la propriété possible plus tard.

Ce phénomène de concentration a donné l'occasion à des critiques de communautarisme, comme « les Chinois restent entre eux » et n'auraient pas le souhait de s'intégrer. Ce genre de critique n'a aucun sens, car, premièrement, l'existence d'une communauté n'est pas équivalente au communautarisme⁷³ ; deuxièmement, le retour à la communauté est davantage une réponse de la double exclusion.

Conclusion du chapitre : Entre quartier de transit et quartier de sédentarisation⁷⁴

Avec la forte mobilité des habitants chinois dans ce quartier, il est tout d'abord un quartier de transit. Cela doit se comprendre dans deux sens.

C'est d'abord un quartier de transit au sens de l'espace géographique. Certains migrants chinois, quand ils arrivent dans ce quartier, n'ont pas l'intention de s'y installer définitivement, ils y séjournent temporairement en espérant pouvoir ensuite aller dans d'autres pays. Je n'ai pas l'occasion de les rencontrer, ils ne sont en fait présents dans mon enquête qu'à travers les discours des habitants actuels. Selon plusieurs habitants, les Chinois étaient plus nombreux avant qu'aujourd'hui, avec de nombreux primo-arrivants du Fujian, dont une partie considérable, après y avoir habité pendant un moment, sont partis. Certains sont allés en Angleterre, certains dans les pays d'Europe du Sud, d'autres sont retournés en Chine et d'autres encore sont restés en France.

⁷³ La distinction entre communauté et communautarisme est bien argumentée dans *La communauté n'est pas le communautarisme*, dossier de la revue « Esprit critique », coordonné par Ivan Sainsanlieu et Monika Salzbrunn (2006).

⁷⁴ Cf. Patrick Simon. 1993. « Les quartiers d'immigration : 'ports de première entrée' ou espace de sédentarisation ? L'exemple de Belleville ». *Espace, populations, sociétés*, n°2 : 379-387.

C'est ensuite un quartier de transit dans un sens plus temporel. C'est un quartier qui accueille, avec un accès relativement facile au logement, de nombreux primo-arrivants vulnérables. C'est aussi un quartier qui témoigne des transitions que connaissent les vies des migrants : ayant commencé une vie migratoire comme sans-papiers, ils arrivent à régulariser leur situation et profitent d'une vie plus stable, après des années de vie dans des situations difficiles. Une fois leur situation stabilisée, certains migrants chinois quittent le quartier, selon leurs évolutions de famille ou leurs projets professionnels. Les migrants ne quittent le quartier qu'après avoir accumulé une longue expérience de la vie quotidienne dans la société française. En général, un départ indique une amélioration de la vie, soit parce qu'ils achètent leurs propres logements, soit qu'ils établissent leurs propres commerces ailleurs. Pendant ces cinq ans où j'ai enquêté, j'ai vu des gens qui viennent, des gens qui partent, dont plusieurs enquêtés. Un parent chinois que j'ai rencontré lors de la remise du bulletin scolaire de son enfant m'a dit que sa famille avait déménagé à Nantes, car ils avaient un commerce là-bas. Des familles déménagent suite à l'achat d'un logement à Bobigny, à La Courneuve. Ainsi, ce quartier de transit est un site important pour comprendre le parcours migratoire des migrants chinois.

En même temps, c'est aussi un quartier de sédentarisation. Un bon nombre des habitants accèdent à la propriété dans les quartiers de Bagnolet, et certains choisissent de résider définitivement dans le quartier de La Noue, après y avoir vécu longtemps. De cette façon, ils commencent à s'investir de plus en plus dans le quartier et aussi dans la ville, non seulement dans le logement, mais aussi dans la vie culturelle et sociale. De plus, ils s'organisent entre eux, autour des questions qui les préoccupent, en particulier le problème de l'insécurité dans le quartier, pour mieux communiquer avec les autorités locales et mieux s'intégrer, à leur manière, dans la vie sociale et politique de la société d'accueil.

Chapitre 3

L'insertion urbaine des migrants chinois

Que veut dire l'«insertion urbaine» des migrants chinois ? L'insertion urbaine constitue une des questions centrales de l'école de Chicago qui travaille spécifiquement sur les relations entre la ville et les migrants. En France, les théories de l'école de Chicago sont évoquées dans les études sociologiques ou géographiques (Topalov 2009) sur les quartiers d'immigrés, tels que le quartier de la Goutte d'or. L'insertion urbaine est également employée dans les études portant sur les migrations internes vers les villes africaines, qui insistent sur l'accès au logement et les droits à la ville. Ici, cette expression dans mon travail interroge les relations entre les migrants et la ville, abordant différents aspects de leur vie quotidienne, tels que les interactions avec les autorités municipales, la participation à la vie locale, la mobilité spatiale et la lutte pour trouver une place dans la ville.

Les migrants chinois sont souvent critiqués d'être des communautaristes qui ne parlent pas la langue française et qui restent toujours entre eux. Si l'expression de « marché ethnique du logement » révèle l'entraide effective parmi les migrants chinois lors de l'accès au logement, elle ne signifie nullement que les migrants chinois s'enferment entre eux. Au contraire, elle insiste seulement sur les ressources ethniques mobilisées qui permettent aux migrants chinois de surmonter leur vulnérabilité. En revanche, loin de ce cliché du communautarisme, les habitants chinois ont des interactions, d'une manière ou d'une autre, avec la ville où ils s'installent. Quelles relations développent-ils avec la ville ? Nous allons les aborder à partir d'échelles différentes :

D'abord, c'est la rénovation urbaine. Ceci constitue un moment de rencontre entre les habitants et les autorités locales. Elle concerne non seulement l'espace résidentiel intérieur, mais aussi extérieur, surtout l'insécurité dans le quartier, une question préoccupante pour les habitants chinois. Dans ce processus, les habitants ont des interactions avec les autorités locales d'une manière passive, puisqu'ils doivent répondre à la demande de l'intervention municipale.

Ensuite, notons que, dans une telle relation, les habitants chinois ne réagissent pas complètement de façon passive. Ils cherchent à communiquer avec la mairie sur les questions qui les concernent, telles que l'insécurité dans le quartier. Pour susciter l'attention des autorités collectives, ils ont même organisé une manifestation dans la ville.

Enfin, dans d'autres aspects culturels, les habitants chinois participent activement pour faire connaître la culture chinoise, représentée particulièrement par le Nouvel An chinois.

3.1 Rénovation urbaine

3.1.1 La rénovation urbaine et ses enjeux

Depuis 2015, la ville de Bagnolet a entamé un projet de rénovation urbaine, le PNRQAD (Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés), proposé par l'État en direction des villes « qui ont des quartiers à forte concentration d'habitant indigne (insalubre ou dangereux) »⁷⁵. La ville de Bagnolet a été retenue dans ce dispositif avec 26 autres villes en France. Ce programme concerne le quartier des Coutures qui se trouve le plus au sud de Bagnolet et qui voisine la ville de Montreuil. Le PNRQAD de Bagnolet consiste en un traitement global du quartier des Coutures que l'on peut résumer comme suit : l'intervention sur l'habitat existant, le renouvellement du tissu urbain, la requalification des espaces publics et le développement d'équipements publics adaptés aux besoins, ainsi que la restructuration du commerce et des activités artisanales. Notons que la rénovation urbaine constitue souvent un enjeu complexe :

« La rénovation urbaine, fer de lance d'une certaine politique du cadre de vie, est devenue en même temps cible de ceux qui opposent les intérêts des couches populaires aux projets technicistes portés par les nouvelles classes dirigeantes. » (Godard 1973 : 9)

Pour réaliser ce programme, la ville de Bagnolet a recruté un cabinet d'architectes BST. Lors de la première étape d'intervention, Madame Simon, salariée du cabinet BST, Madame Alice et Monsieur Dupont, deux employés de la mairie de Bagnolet qui travaillent à la Direction

⁷⁵ Échanges avec la ville en 2015.

de l'Habitat, ont réalisé des visites de logements dans le quartier sans interprète. Ayant rencontré, au cours de ces visites, « des locataires asiatiques ne parlant pas le français⁷⁶ », ils ont souhaité refaire des visites avec l'assistance d'un interprète. C'est dans cette situation que j'ai été sollicitée pour les accompagner, l'objectif étant « de se rendre compte des conditions réelles de logement et de voir quelles procédures incitatives ou coercitives peuvent être mise en place⁷⁷ ».

La présence des habitants chinois dans le quartier des Coutures avait posé deux problèmes lors des premières visites de logements : le premier repose sur la difficulté de communication entre les deux parties à cause de la barrière linguistique, le second est une méfiance généralisée parmi les habitants chinois vis-à-vis de leur quartier et des inconnus, un sentiment qui se traduit par l'accès difficile à leurs logements lors des visites. Ainsi, pour faciliter l'accès à l'espace résidentiel et la communication avec les habitants chinois, pour assurer le bon déroulement du programme, j'ai été sollicitée pour être interprète durant la première étape de l'intervention, dans le cadre du PNRQAD de Bagnolet.

Lors de deux visites en ma présence dans le quartier des Coutures, l'une en 2015, l'autre en 2016, deux constats nous impressionnent : le premier réside dans les conditions réelles de logement qui sont problématiques, le second est la méfiance des habitants chinois, plus précisément le sentiment d'insécurité⁷⁸.

3.1.2 Conditions d'habitat

Comme le but essentiel de visites de logement est « de se rendre compte des conditions réelles de logement et de voir quelles procédures incitatives ou coercitives peuvent être mise en place », les questions posées lors des visites se penchent plutôt sur les conditions d'habitation des habitants chinois, lesquelles portent sur trois principes que l'on résume ainsi : la sécurité, l'hygiène et la dignité.

Notons ici que le principe de sécurité ne porte pas le même sens pour la mairie que pour les Chinois : au lieu d'insister sur la sécurité du quartier, le principe avancé par la mairie prend

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Ce sentiment d'insécurité est également constaté chez les classes moyennes et supérieures à Mexico qui habitent en banlieue. Ce sentiment d'inconfort se manifeste par la *gated community* en Amérique Latine (Capron 2012).

généralement en considération les dangers potentiels liés à l'espace résidentiel, tels que l'incendie, le choc électrique, ainsi que l'aménagement spatial nécessaire pour l'évacuation en cas d'urgence. Les fils électriques non couverts de l'immeuble n°70 sont ainsi considérés comme une menace potentielle à la sécurité des occupants de l'immeuble. En outre, l'aménagement spatial au sein du logement n°72 soumet aussi ses habitants à des dangers potentiels : un seul couloir entassé de meubles ou d'ustensiles de cuisine, en plus d'une seule entrée et sortie pour sept ou huit familles qui y résident. « Si jamais il y a un incendie, personne ne peut sortir », s'inquiète ainsi Madame Alice pour eux.

Le principe d'hygiène s'intéresse aux conditions sanitaires de l'espace résidentiel et vise donc à lutter contre l'insalubrité. Lors de nos visites, l'humidité du logement constitue la question principale. Par exemple, plusieurs familles visitées du bâtiment n°16 ont un problème d'humidité chez elles, des moisissures se voient sur les murs. Parmi ces familles-là, le problème que l'on observe chez la famille chinoise du 2^{ème} étage est le pire : les murs sont très humides, en particulier ceux de la cuisine et du cagibi, qui sont couverts de moisissures. Cela pose des problèmes pour la santé de la famille, surtout pour une famille avec une petite fille de cinq ans et la mère enceinte. En outre, la mère prend l'initiative de nous raconter d'autres problèmes : « il y a des insectes qui nous piquent. » Selon ses descriptions, Madame Alice et Monsieur Dupont en déduisent qu'il y a des punaises de lit dans la chambre où dorment le couple et leur fille. Lors de notre deuxième visite en 2016, la famille était toujours dans le même appartement.

Apparemment, ces mauvaises conditions d'habitation ne constituent pas une raison suffisante qui pousse la famille à déménager. Cela révèle la contradiction qui existe entre l'accès au logement et les logements non conformes. L'accès au logement renvoie à des questions qui doivent être résolues en urgence, tandis que les logements non conformes constituent des risques moins évidents mais qui sur le long terme affectent la santé et la sécurité des occupants.

Le dernier principe mais non des moindres s'appuie sur la dignité de l'habitat. Lors des visites de logements, ce principe concerne plutôt la hauteur d'un logement et la surface habitable minimale attribuée à chaque occupant du logement. Lors de notre visite en 2015 à une famille chinoise habitant l'immeuble n°20, Monsieur Dupont m'a expliqué, « selon les règles, il faut au moins 9 mètres carrés pour un occupant, avec une hauteur d'au moins à 2,2 mètres. » Les critères d'un logement décent trouvent leurs origines dans le décret du 30 janvier 2002 d'application de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) : « le logement dispose au

moins d'une pièce principale ayant soit une surface habitable au moins égale à 9 mètres carrés et une hauteur sous plafond au moins égale à 2,2 mètres, soit un volume habitable au moins égal à 20 mètres cubes⁷⁹. » (Article 4). Selon ces critères, de nombreux logements occupés par les habitants chinois ne se conforment pas au principe de dignité, car, afin de réduire les dépenses en matière de logement, les stratégies résidentielles de colocation et de sous-location des migrants chinois rendent souvent les foyers chinois modestes dans une situation surpeuplée. Dans le cas de la famille chinoise du n°20, ils sont trois (le couple avec la belle-mère) résidant dans un logement d'une dizaine de mètres carrés, et ils ne sont pas les seuls qui habitent dans des logements non conformes. En insistant sur la décence et le confort d'un logement, la dignité du logement constitue ainsi une dimension spatiale importante à la dignité humaine. Pourtant, pour des habitants vulnérables comme les Chinois, l'accès au logement est la priorité principale, primant sur la dignité.

Ainsi apparaît une contradiction entre le projet de rénovation urbaine des autorités locales qui vise à mettre aux normes les conditions d'habitation et la demande impérative d'accès au logement de la population immigrée. Les échanges avec le sous-bailleur⁸⁰ de l'immeuble n°72 montrent bien l'existence de cette contradiction et la conscience qu'il en a :

« (Après l'entretien, on a demandé de nouveau une visite du logement) Le locataire-bailleur a hésité un moment et finalement accepté notre demande de visite. Une fois monté l'escalier, un couloir se trouvait devant nous au bout de l'escalier, toutes les pièces se trouvaient à droite, dont la première servait de cuisine commune. Une plaque en bois était posée sur l'évier, contre le mur, sur laquelle était écrit en chinois : « S'il vous plaît, prenez l'initiative de maintenir la propreté »⁸¹. Le couloir était long, avec des lucarnes. Sur le côté gauche du couloir étaient entassés des étagères et des ustensiles de cuisine, ce qui laissait une largeur de moins d'un mètre pour la circulation. Au bout du couloir, j'ai croisé le monsieur avec qui j'avais fait une visite de famille en accompagnant un travailleur social la dernière fois. Je l'ai salué et lui ai demandé si l'on pouvait entrer voir, il a accepté sans hésitation. Le logement où il habitait avait

⁷⁹ Consulté en ligne le 15/09/2017 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005632175&dateTexte=20110729>.

⁸⁰ Voir sous-chapitres 1.3.3 et 1.6.1.

⁸¹ 请自觉做好卫生 en chinois. Limitée par le temps, je n'ai pas eu le temps de demander plus d'informations sur l'usage de cet espace commun. Mais on y observe une vie collective, bien organisée, dans cet espace résidentiel de cohabitation de plusieurs foyers.

une seule pièce, sans cuisine, ni douche ou toilettes (qui se trouvaient toutes au début du couloir). Avant que sa femme ne rentre en Chine, ils étaient trois (avec leur fils) à habiter dans cette pièce qui avait une dizaine de mètres carrés. Après la visite, Madame Alice s'est inquiétée pour eux, car elle n'avait vu qu'une seule entrée et sortie : « si jamais il y a un incendie, personne ne peut sortir ». Aussitôt cette phrase prononcée, le locataire-bailleur est devenu très inquiet et a regretté de nous avoir laissé monter : « je vous ai dit de ne pas venir voir, mais vous avez insisté, et maintenant, [je vais avoir] des problèmes après la visite. » Avant que l'on soit sorti, il n'a cessé de se plaindre auprès de moi, inquiet et agité, ayant l'air de regretter, ce qui m'a rendue mal à l'aise. Quand Madame Alice a vu mon état, elle m'a demandé : « qu'est-ce qu'il y a ? Vous avez l'air triste. » Je leur ai expliqué les inquiétudes du locataire. Madame Alice et Monsieur Dupont ont essayé de le rassurer, en expliquant qu'ils étaient seulement venus se rendre compte des conditions d'habitation, qu'ils ne rédigerait pas de rapport officiel sur ses conditions résidentielles, qu'ils avaient dit cela car ils s'étaient inquiétés personnellement pour eux et qu'ils comprenaient ses inquiétudes. En entendant cela, le locataire-bailleur a été fort soulagé, et nous a serrés la main pour dire « au revoir ». [...] Quand on est descendu, un camion était stationné devant l'entrée pour effectuer un déchargement, et on a dû sortir en prenant l'espace tout étroit entre le camion et le mur. »



Figure 23 Cuisine commune de l'immeuble n°72

(La cuisine commune de l'immeuble n°72, maintenue dans un bon état de propreté, avec des ustensiles de cuisine bien rangés. La plaque en bois posée sur l'évier indique en chinois, « s'il vous plaît, prenez l'initiative de maintenir la propreté », comme une règle pour le bon déroulement de la vie en commun. Photo Juan DU.)

En fait, l'immeuble n°72 partage la même entrée qu'un parking. Au fond du parking, on peut voir une entrée à droite qui donne accès à une usine de confection, tandis qu'à gauche, se trouve la porte d'entrée pour accéder à l'espace résidentiel. Cet espace résidentiel à l'arrière d'un parking donne une image discrète et informelle de ce logement. Le refus initial et les inquiétudes du locataire-bailleur impliquent qu'il a conscience de l'écart entre les normes définies par la loi et les conditions réelles de son habitation. Pour lui, la mise aux normes de son logement pourrait provoquer une privation de son accès au logement actuel. Ce conflit d'intérêt potentiel est une situation inattendue pour la municipalité, ce qui lui demande

d'écouter les habitants et de prendre en considération leurs vrais besoins. En faisant des visites de logements, les autorités locales réalisent qu'ils font face à une contradiction entre la mise aux normes du logement et la garantie d'un accès au logement pour des habitants immigrés.

Bien que la mise aux normes soit un enjeu entre la municipalité et les propriétaires, les locataires ne sont pas moins concernés. Au contraire, en tant qu'occupants de logements, ils s'intéressent à leurs propres droits, en particulier à l'accès au logement et à l'évolution du projet de rénovation urbaine : devront-ils déménager ? Que feront-ils si leurs propriétaires leur demandent de partir ? Seront-ils relogés ? Ayant peu de pouvoir de négociation avec leurs propriétaires, ils n'ont pas d'autre choix que d'attendre le résultat des négociations entre la municipalité et les propriétaires.

3.1.3 Accès difficile : frontière contre l'insécurité

En ce qui concerne la méfiance, il s'agit d'un sentiment fort, omniprésent parmi les Chinois du quartier. Nos expériences lors des visites de logements renvoient directement à la méfiance des Chinois et au problème de l'insécurité dans le quartier.



Figure 24 Porte d'entrée de l'immeuble n°70

(La porte d'entrée de l'immeuble n°70, dont l'accès n'est possible qu'avec la clé. Ainsi, les boîtes aux lettres sont mises dehors, sur la porte et le mur extérieur, sur lesquelles on voit surtout des noms chinois. Photo Juan DU.)

« Quand on est sorti du logement n°72, Madame Simon et sa stagiaire nous attendaient devant l'immeuble n°70 et la porte était ouverte. (Note : L'accès au n°70 ne se fait qu'avec la clé, car il n'y a pas de digicode sur l'entrée de l'immeuble. On a frappé la porte pendant un moment, mais personne n'est venu ouvrir.) Elles nous ont expliqué qu'il y avait quelqu'un qui était rentré, donc elles avaient profité de cette opportunité

pour garder la porte ouverte. Dès l'entrée, on a remarqué tout de suite des fils électriques non couverts, les murs étaient en mauvais état. On est d'abord monté au premier étage, où habitait le monsieur qui venait de rentrer. Au bout de l'escalier, il n'y avait qu'une porte. Monsieur Dupont a frappé à la porte, mais personne n'a répondu. J'ai demandé à voix haute, en chinois, « il y a quelqu'un ? » Cette fois-ci, la porte a ouvert. J'ai présenté tout le monde, le but de cette visite, et demandé si l'on pouvait entrer. Le monsieur, d'une cinquantaine ou soixante d'années, mince et petit, nous a laissé entrer chez lui sans hésitation. Une fois entré, on a vu, à la droite, l'escalier qui continuait à monter vers le haut. Je lui ai demandé si le haut était également à lui, il m'a expliqué que non, qu'une autre famille l'occupait. En fait, soucieux du problème de l'insécurité de ce quartier, des vols et des cambriolages, avec le voisin d'en haut, ils ont installé cette porte au premier étage. Outre la cuisine et la salle d'eau, l'appartement avait quatre pièces, dont deux n'avaient pas de lit mais plutôt des matelas posés directement sur le sol. Il habitait avec sa femme, son fils et sa belle-fille, sa petite-fille de huit ans et son petit-fils de cinq ans. Le loyer était de 800 euros par mois. (...) Selon lui, l'appartement en haut avait le même arrangement spatial, le même loyer et chaque foyer possédait sa propre facture d'électricité.

Avant même que l'on pose des questions, il a dit que ce quartier était dangereux. Quelques jours auparavant, quelqu'un avait essayé d'entrer via la cuisine qui donnait sur la rue. Il m'a amené à la cuisine et j'ai vu les chaînes qui verrouillaient les fenêtres coupées. C'était un peu plus de deux heures du matin, quelqu'un était monté sur les fenêtres de la cuisine et avait coupé les grandes chaînes en fer. Le monsieur qui dormait dans le salon avait été réveillé et le voleur s'était enfui. Après, il a ajouté une serrure qui verrouillait les deux volets de la fenêtre. (...) Quand on est parti, il est descendu avec nous, comptant verrouiller la porte d'entrée. » (Note d'enquête le 04/04/2016)

Ce monsieur n'est pas le seul habitant de l'immeuble qui exprime sa crainte sur la sécurité du quartier. Ses voisins partagent les mêmes sentiments que lui, tels que la méfiance et la crainte.

« (En descendant) je lui (le Monsieur du premier étage) ai demandé s'il y avait quelqu'un au rez-de-chaussée à droite, il m'a dit qu'il devait y avoir quelqu'un, car ils venaient d'avoir un enfant. On a frappé à la porte, cette fois-ci, j'ai encore demandé et expliqué en chinois. La porte a été ouverte par une femme, un bébé aux bras ; derrière

elle, c'était la mère du bébé. Le nourrisson avait un mois environ. L'appartement était petit, bondé car il y avait trop d'affaires. La seule fenêtre ouverte sur la rue, située dans la chambre, n'était pas ouverte. Cela rendait la chambre très sombre. Trois adultes habitent dans cet appartement. Une petite chambre a été aménagée entre la chambre et le salon. En ce qui concerne les conditions de l'habitat, elles nous ont parlé de l'humidité comme problème principal, surtout au sol. Avec la fenêtre fermée, la ventilation n'est pas bonne. La stagiaire leur a demandé pourquoi elles n'ouvraient pas la fenêtre pour la ventilation, la jeune maman a ainsi répondu : « cet endroit est chaotique et dangereux. » Il y avait des vêtements accrochés entre les volets et les fenêtres. » (Note d'enquête le 04/04/2016)

Au début, les employés de la mairie arrivent avec un but plus ou moins précis, à savoir évaluer les conditions réelles de logement dans le quartier. Pourtant, lors de la visite au domicile et de la rencontre avec les habitants, d'autres questions non prévues émergent, notamment celle de l'insécurité dans le quartier. Face à des employés de la mairie, représentant les pouvoirs publics locaux, accompagnés d'une interprète, les habitants chinois en profitent pour parler de la question la plus préoccupante pour eux. Bien que ce soit la mairie qui impose le projet de rénovation urbaine, les habitants n'y jouent pas un simple rôle passif et agissent, au moins sur le plan du discours. Ainsi, cette visite à domicile permet non seulement aux autorités locales de connaître les conditions de logement, mais également aux habitants chinois d'exprimer leurs propres problèmes en partie distincts de celui des conditions de logement. À travers nos expériences concernant l'accès à l'espace résidentiel, le manque de sentiment de sécurité se traduit en général par trois moyens.

Le sentiment d'insécurité s'exprime d'abord directement par des discours, tant oraux qu'écrits. Par exemple, le locataire de l'immeuble n°70 a pris l'initiative de nous raconter le cambriolage qui avait visé sa famille. À l'immeuble n°72, face à mes perplexités (intentionnelles) sur la méfiance des habitants chinois, le locataire-bailleur m'a ainsi répondu : « qui va ouvrir la porte pour vous ? Des vols et des cambriolages ont eu lieu à plusieurs reprises dans cette rue. Personne n'ouvre la porte ! »

Outre ces discours à l'oral, on constate également des alertes écrites en chinois, tant au n°70 qu'au n°72 : au n°70, une consigne « Fermez et verrouillez la porte après l'entrée et la

sortie⁸² » se trouve derrière la porte d'entrée, tandis qu'au n°72, l'avertissement suivant, « Les gens extérieurs ne sont pas autorisés à entrer, sinon les conséquences seront de votre responsabilité !!!⁸³ », est toute de suite visible sur le mur, en prenant l'escalier pour monter vers l'espace résidentiel.

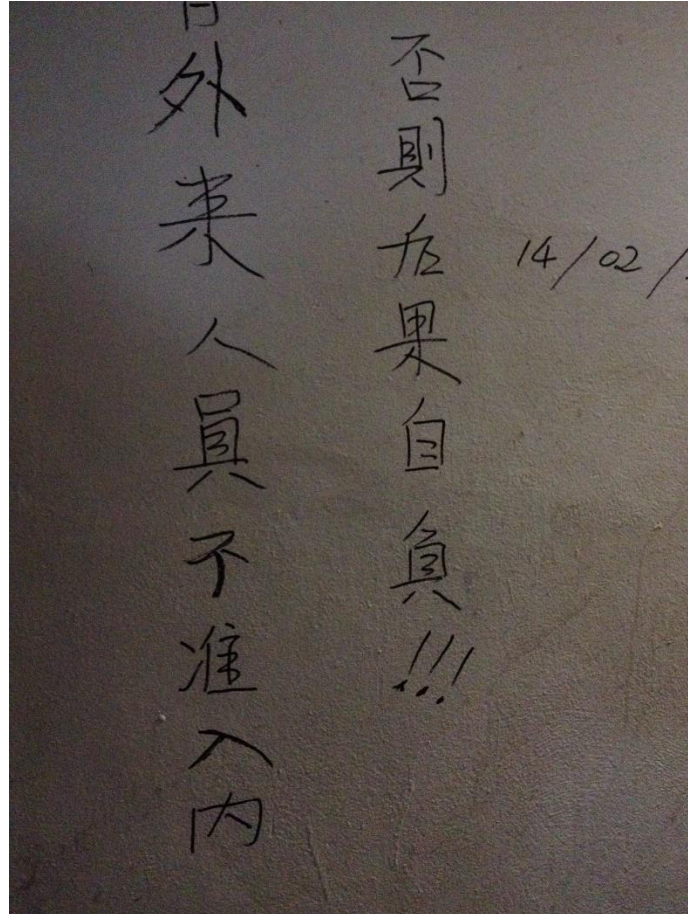


Figure 25 Avertissement d'interdiction d'entrer écrit en chinois

(Avertissement d'interdiction d'entrer écrit en chinois sur le mur du seul escalier qui donne sur l'espace résidentiel de l'immeuble ; daté du 14/02/2015. Photo Juan DU)

Ensuite, le sentiment d'insécurité se traduit dans l'espace physique : plusieurs habitants ferment toujours les fenêtres donnant sur la rue, n'ouvrent jamais les volets ou les fenêtres. Plusieurs bâtiments n'utilisent pas de digicodes, s'il y en a, ils ne marchent plus. Dans certains cas, l'accès n'est accessible qu'avec la clé, comme ce que l'on observe aux numéros 70 (la clé), 72 (la sonnerie ou la clé), 76 et 226 (le digicode et la clé).

⁸² 进出随手上锁关门 en chinois.

⁸³ 所有外来人员不准入内 否则后果自负!!! en chinois.

Cette fermeture de la fenêtre et de la porte d'entrée montre l'intention des habitants chinois d'établir une frontière, tant physique que symbolique, une frontière entre chez soi et le quartier extérieur, et aussi une frontière entre un espace résidentiel sécurisé et un extérieur conçu comme dangereux. C'est justement à travers ces objets concrets, les serrures, les portes, et la fermeture des fenêtres, que les Chinois essaient d'entourer un espace sécurisé au sein d'« un quartier dangereux ». Cette fermeture reflète le manque de sentiment de sécurité chez les habitants chinois, qui atteint son sommet chez le monsieur du n°70, chez qui la simple fermeture des fenêtres ne suffit pas à établir la frontière rassurante, il y ajoute des chaînes et des serrures pour renforcer cette dernière frontière de chez soi.

Enfin, ce sentiment peut également être senti par leur silence et le mutisme dans leur propre appartement quand on frappe la porte, ou plus précisément, par le « faire semblant qu'on n'est pas chez soi ». Lors des visites de logements en 2015 et en 2016, peu d'habitants chinois nous ont répondu quand on frappait à la porte, pourtant, ce silence est brisé avec l'intervention en chinois, la langue qu'ils peuvent comprendre, qui aide à comprendre la situation, donc à surmonter la méfiance et la frontière, comme l'ont montré les habitants du n°70. Pour mieux saisir cette frontière, nous avons fait une comparaison entre deux tentatives d'accès différentes, sans et avec interprète chinoise, dans le tableau ci-dessous :

	1 ^{ère} tentative (sans interprète)	2 ^{ème} tentative (avec interprète)
une famille chinoise au 2 ^{ème} étage (n°16)	Madame Simon a frappé à la porte et expliqué en français, pas de réponse	Avec des explications en chinois, l'habitante nous a ouvert la porte et nous a laissé entrer tout de suite
une famille chinoise au 3 ^{ème} étage (n°16)	Madame Simon a frappé à la porte et expliqué en français, pas de réponse	J'ai frappé à la porte en expliquant en chinois, il y a eu des réponses, mais la porte est restée fermée, la personne étant très vigilante. Elle a dit qu'elle était la nouvelle nounou de la famille et devait donc vérifier le rendez-vous avec sa maîtresse. Après une communication

		téléphonique, elle nous a finalement laissé entrer, en nous laissant attendre pendant à peu près dix minutes dans le couloir.
une famille chinoise au 4 ^{ème} étage (n°16)	Madame Simon a frappé à la porte et expliqué en français, pas de réponse	Avec des explications en chinois, toujours pas de réponse (Absence probablement)
une famille chinoise au rez-de-chaussée (n°14)	On a frappé à la porte à plusieurs reprises, personne n'a répondu ; on a frappé aux volets, pas de réponse non plus	Avec des explications en chinois, pas de réponse. On est resté devant l'immeuble, en bavardant. Un moment plus tard, on a entendu des bruits de clé, quelqu'un a ouvert la porte, c'était une femme chinoise. Au début, elle ne voulait pas nous laisser entrer, nous a dit qu'il n'y avait pas de problème d'habitat chez elle, nous laissant à l'entrée. Après des négociations (Monsieur Dupont a dit qu'il voulait regarder la cour intérieure), elle nous a finalement laissé entrer. Après quelques échanges, elle est devenue plus accueillante, nous a présenté les conditions de la cour, de la cave, et nous a même invité chez elle pour voir la rénovation faite récemment.
une famille chinoise au premier étage (n°70)	Monsieur Dupont a frappé à la porte et demandé en français, pas de réponse	Avec des explications en chinois, la porte a été ouverte et on nous a laissé entrer tout de suite
l'immeuble n°72	Monsieur Dupont a sonné, un Chinois a répondu, il parlait un peu	Un moment après, un Chinois est rentré, il était le locataire-bailleur. Après des explications en chinois, il ne voulait toujours

	<p>le français. Il est venu nous ouvrir la porte. Pourtant, il était là pour travailler (il y avait une usine de confection dedans). Pour accéder à l'espace résidentiel, il fallait que l'on demande aux autres.</p>	<p>pas nous laisser entrer. On n'avait pas d'autre choix que faire l'entretien devant l'entrée. Après l'entretien, Monsieur Dupont lui a demandé encore une fois à voir l'espace résidentiel à l'intérieur, en ajoutant que l'on ne venait pas tous, qu'il y avait seulement Madame Alice et lui-même qui iraient voir. Après un moment d'hésitation, cet habitant nous a finalement laissé entrer.</p>
l'immeuble n°226	<p>Pour la première porte d'entrée, il y avait un digicode et une sonnerie, mais cette dernière ne marchait pas. Après un coup de téléphone, Madame Simon a obtenu le code pour entrer. Pourtant, au bout du couloir se trouvait une seconde porte en fer, bien fermée, qui ne s'ouvrait qu'avec la clé. On a frappé à la porte, pas de réponse.</p>	<p>Avec des explications en chinois, toujours pas de réponse. Dans le bureau à côté, on a vu Madame Wang, l'amie du propriétaire, qui nous a éconduits poliment, disant ne pas s'occuper des affaires de logement et ne pas avoir la clé pour ouvrir la seconde porte. On a dû sortir de son bureau et rester dans la rue en essayant de trouver une solution. En attendant, un monsieur chinois est sorti de cet immeuble, je lui ai expliqué notre travail et demandé s'il était possible qu'il nous laisse entrer. Il a refusé résolument, en disant : « il vous faut suivre les procédures nécessaires ! » (Avant de faire les visites, nous avons déjà fait les démarches nécessaires.)</p>
Total :	<p>porte ouverte : 1/7</p> <p>permission d'entrer : 0/7</p>	<p>porte ouverte : 5/7</p> <p>permission d'entrer : 5/7 (dont trois accès possibles après des négociations)</p>

Lors de mes propres enquêtes, étant la plupart seule sur le terrain, je n'avais jamais eu l'occasion de comparer avec d'autres situations. Bien que partageant la même origine et la même culture que les enquêtés chinois, les interactions avec ces derniers n'étaient pourtant pas toujours faciles pour moi. Cet accompagnement des Français lors des visites de logements m'a néanmoins permis de saisir des réactions complètement différentes des habitants chinois, quand il s'agit de visiteurs français ou chinois.

Si des portes fermées à clé, des serrures en fer et des fenêtres toujours fermées constituent une frontière physique qui protège les habitants d'un extérieur dangereux, le mutisme implique, par contre, une frontière invisible mais symbolique, que seuls les gens auxquels les habitants chinois accordent leur confiance peuvent passer. La frontière physique s'ouvre quand il y a de la confiance. Aussi, leur méfiance à l'égard des inconnus diminue quand ils entendent parler le chinois, en plus, la voix d'une femme. La langue chinoise (qui mène à la compréhension et la communication) et la voix d'une femme (qui implique la faible possibilité de menace physique) les rassurent, permettant d'établir, quoique provisoirement, une relation de confiance entre les visiteurs et les habitants. Cela se traduit par l'ouverture de la porte et l'accès autorisé à l'espace résidentiel à l'intérieur.

Bien que la rénovation urbaine soit un projet social imposé par le gouvernement local, elle n'est jamais un projet fermé. Au contraire, elle permet la rencontre entre les pouvoirs publics municipaux et les habitants concernés. Ainsi, les habitants chinois ne subissent pas seulement la décision de rénover le logement, mais prennent l'initiative, lors de cette rencontre, d'évoquer leurs propres problèmes, qui ne sont pas ceux de la mairie. Leurs préoccupations peuvent être résumées en deux points : d'abord, si la mise aux normes des logements se trouve au cœur de la rénovation urbaine, elle n'est qu'une considération secondaire pour les habitants chinois, pour qui les droits liés au logement constituent une question essentielle et urgente, tels que le délogement, le relogement, ou l'augmentation éventuelle du loyer. La seconde préoccupation réside dans la question de l'insécurité dans le quartier. Cette question a été mentionnée à plusieurs reprises par les habitants chinois lors de la visite des logements. Ce sentiment d'insécurité ne se manifeste pas seulement par la vigilance vis-à-vis de l'extérieur, « un quartier dangereux », mais également par la crainte d'un cambriolage à l'intérieur du domicile. Notons que le sentiment d'insécurité n'est pas seulement un sentiment abstrait qui ne ferait l'objet que de discours. Au contraire, ce sentiment s'est concrétisé par des portes verrouillées, des fenêtres fermées, des volets jamais ouverts et le silence lorsque l'on frappe à

la porte. De cette façon, on voit bien que le sentiment d'insécurité ne s'arrête pas à la porte d'entrée, la frontière qui sépare l'intérieur de l'extérieur, persiste à l'intérieur, à savoir au sein même de l'espace résidentiel.

Si la question de l'insécurité pénètre de l'extérieur à l'intérieur de l'espace résidentiel, les habitants chinois ne s'enferment pourtant pas chez eux : pour répondre à ce problème, ils installent, d'un côté, des portes verrouillées ou des chaînes en fer sur les volets à l'intérieur pour renforcer la frontière ; de l'autre, ils n'hésitent pas à descendre dans la rue pour protester si besoin, au niveau local, ou entre plusieurs villes.

3.2 Le problème de l'insécurité à Bagnolet et à Aubervilliers

Le sentiment d'insécurité révélé par la frontière fermée lors des visites de logements n'est pas un phénomène spécifique dans le quartier visité. En revanche, il s'agit d'un sentiment partagé par presque la totalité des immigrants chinois résidant en Ile-de-France. Ainsi, à Aubervilliers et Bagnolet, deux villes en banlieue de Paris, où se concentrent de nombreux immigrants chinois, la question de l'insécurité du quartier, ainsi que la quête d'une amélioration, constituent une question essentielle parmi les habitants chinois. Ce problème a un effet inattendu : il invite les habitants chinois à négocier leur place dans la ville, les habitants chinois nouant ainsi des contacts étroits avec les autorités locales. Cela permet également aux habitants chinois de participer, d'une manière passive ou active, à la vie sociale et politique de la ville. Ici, nous tenterons de comparer le problème de la sécurité dans les deux villes, l'enjeu étant de mieux comprendre ce problème qui révèle une relation interethnique compliquée entre les migrants chinois et d'autres groupes d'immigrés.

3.2.1 « Ne traverse pas le parc » : l'insécurité dans le quartier se pose comme question

Dans les deux villes, le vol violent constitue la source principale du sentiment d'insécurité des migrants chinois. Dès mes premiers contacts avec les habitants de Bagnolet, on m'a averti du problème de sécurité dans le quartier. Plusieurs habitants me conseillent de ne pas traverser le parc pour rejoindre le métro, d'autres de prendre les rues en bordure du parc,

car « il y a beaucoup de voitures qui passent », ce qui assure un environnement plus sécurisé que dans le parc. Madame Pipa a été victime d'un vol violent : « le parc ? Quand il fait beau, j'y vais avec mes enfants. Mais, les escaliers pour descendre au métro, surtout avec le grand arbre au milieu, là-bas c'est dangereux. Les premiers jours quand j'ai emménagé ici, je me suis déjà fait voler ! Ne traverse pas le parc, tu peux prendre les rues qui l'entourent. » La plupart de mes enquêtés ont vécu ces expériences affreuses.

Madame Mai est l'une des habitantes qui s'inquiète le plus du problème de sécurité. Originaire de Wenzhou, elle est arrivée en France via le regroupement familial en 1998. Âgée de moins de 18 ans, elle a poursuivi ses études secondaires en France et est entrée dans un lycée professionnel dont la formation était « Retouche, vendeur et gestion de l'entreprise ». Elle a fait ses stages dans des magasins français dans le secteur de la retouche et de vendeur. Ainsi, elle parle le français : « je comprends tout ce que les Français disent, mais je m'exprime mal. » Elle habitait chez ses parents à Paris, après le mariage, avec son mari, ils ont trouvé un appartement dans le quartier. Pourtant, elle n'aime pas ce quartier et « ne sort jamais toute seule ». Quand elle doit descendre, elle prend la voiture de son mari et revient en bus, pendant quand il y a du monde. Si jamais elle doit rentrer tard le soir, elle ne revient pas chez elle mais préfère dormir chez ses parents habitant dans le 20^{ème} arrondissement de Paris (Note d'enquête, le 19/06/2013). Pour elle, « rentrer tard le soir » représente un danger potentiel, ainsi, la nuit ajoute à l'insécurité dans le quartier.

Notons que ce problème de sécurité ne concerne pas seulement les femmes, mais également les hommes. Monsieur Tu Shangbei, migrant du Fujian, habitant du bâtiment 4, travaillait dans l'aménagement intérieur avant de retourner définitivement en Chine. Il m'a également raconté son histoire de vol violent. C'était vers 13h, en pleine journée, il a traversé le parc pour descendre au métro. À mi-chemin, il a été arrêté par deux jeunes qui lui ont demandé de sortir son téléphone et de l'argent. Il a sorti son téléphone bon marché, et a trouvé une occasion pour s'enfuir. Mais les deux jeunes ont couru plus vite que lui, l'ont attrapé et donné plusieurs coups de pied et de poing. Ils ont finalement trouvé son portefeuille dans sa poche et se sont enfuis, laissant Monsieur Tu Shangbei, blessé, sur la pelouse. Cette fois-là, il s'est fait voler une centaine d'euros, ce qui équivaut à un mois de loyer pour lui.

Pour éviter ces vols violents, les habitants chinois ont développé plusieurs stratégies, telles que le contournement du parc déjà mentionné. Bien que le chemin traversant le parc soit le chemin le plus court et le plus direct pour rentrer chez eux, la plupart des habitants chinois

préfèrent prendre la rue à côté et prendre le bus, deux moyens qui prennent plus de temps pour rentrer mais plus sécurisés.

Ensuite, les stratégies employées par Madame Mai sont également populaires parmi les habitants chinois. Certains habitants, surtout les femmes, évitent de sortir seuls. Selon cette logique, l'endroit public est ainsi séparé en deux : l'endroit isolé et celui avec un fort afflux. Le premier renvoie à un endroit potentiellement dangereux où l'on doit éviter de passer, tandis que le dernier est considéré plus sécurisé. C'est pourquoi les habitants préfèrent soit prendre le bus, soit les grandes rues avec une forte circulation automobile.

Enfin, des habitantes n'utilisent plus de sac à main quand elles sortent, ou cachent leurs sacs dans des sacs plastiques, essayant de donner une impression de pauvreté, que rien d'important ou de valeur ne se trouve dans ces sacs plastiques. Cette forme de dévalorisation fonctionne bien, selon ces habitantes. D'autres mettent de l'argent et des documents importants tels que la carte vitale et le titre de séjour dans une poche en forme de ceinture, l'accrochant autour de leur taille et la cachant sous leurs vêtements ; pour des choses moins importantes, ils les mettent dans leurs sacs. Comme de nombreux habitants travaillent dans la confection, ils profitent de leur compétence pour fabriquer des poches cachées à l'intérieur des vêtements.

Depuis 2013, l'année de mon arrivée sur le terrain, la situation semble s'améliorer. Ce changement est constaté par la plupart des habitants chinois, qui expriment la même exclamation : « maintenant c'est beaucoup mieux qu'avant ! »

Comment l'amélioration a-t-elle été possible ? Plusieurs éléments apportent un effet complexe sur ce résultat : les migrants du Fujian disent qu'ils sont plus courageux que d'autres Chinois qui n'osent pas se bagarrer avec les voleurs ; les Chinois croient que leurs stratégies de dévalorisation marchent bien ; les responsables de l'association des habitants chinois disent que c'est eux qui ont mis la pression sur la mairie ; pendant une période, la mairie et la préfecture ont mis en place plus de brigades de police dans les quartiers ; ou peut-être, comme l'ont dit d'autres habitants, les jeunes seraient plus intéressés par la vente de drogues, activité plus lucrative, or les vols perturbent cette activité en faisant venir la police. En bref, il s'agit d'un résultat produit de manière complexe par divers aspects difficiles à déterminer.

Toutefois, malgré cette amélioration, le sentiment d'insécurité persiste toutefois parmi les Chinois, de même que leurs stratégies.

Le même problème de l'insécurité est également constaté dans la ville d'Aubervilliers. Pourtant, comparés avec ce que l'on entend à Bagnolet, les vols à Aubervilliers paraissent plus fréquents et plus violents. Les migrants chinois, qu'ils habitent le quartier, y résident ou ne soient que de passage, partagent tous ce sentiment d'insécurité voire la peur concernant Aubervilliers. Lors de l'enquête, plusieurs habitants du quartier Quatre chemins⁸⁴ m'ont raconté leurs mauvaises expériences.

Madame Dong Xiang, originaire de Wencheng (un district de Wenzhou), vit avec sa famille dans un grand immeuble dans la rue des cités. Née en 1978, elle est arrivée en France en 1999 et régularisée en 2009, après être restée dix ans dans la clandestinité. Elle a deux filles. Au collège, elle a appris l'anglais, « mais [l'a] complètement oublié ». Elle n'a pas de travail en Chine. Maintenant, son mari, originaire du Fujian et arrivé en France en 2000, a ouvert un garage dans la ville, tandis qu'elle reste dans la maison, s'occupant de sa fille née en 2012 (l'enquête s'est faite en 2014). Depuis son arrivée en France, elle a toujours habité en Seine-Saint-Denis et a déménagé dans plusieurs villes du 93 avant de venir à Aubervilliers en 2002. Un après-midi, elle est sortie avec sa fille pour jouer dans le parc proche de leur immeuble. En s'asseyant, son téléphone, un iPhone, est sorti un peu de sa poche de pantalon. Un jeune du quartier l'a approchée, a pris son téléphone de sa poche très vite et s'est enfuit. « Au moins, je n'ai pas été frappée », dit-elle. Pourtant, elle a vécu un vol violent en 2002, quand elle habitait au Fort d'Aubervilliers avec son copain de l'époque.

« C'était Noël, ils sont allés fêter Noël chez des amis et rentrés chez eux, en état d'ivresse. En fait, ils sont visés par les voleurs pendant le trajet en métro, car dès qu'ils sont descendus du métro, ils ont été entourés par une dizaine de personnes. Elle a été effrayée. Les voleurs portaient des bagues pointues et ont donné des coups de poings sur les yeux de son copain. Ce dernier ayant trop bu, il n'arrivait pas à se défendre. Elle s'est moquée : « quand l'ambulance est arrivée pour l'amener à l'hôpital, il s'était déjà endormi ! » Quand elle a été poussée par terre, ils ont découvert sa pochette cachée sous les vêtements. Ils l'ont arrachée, à l'intérieur était caché plus d'un millier d'euros. Elle m'a dit qu'après, elle s'est encore fait voler plusieurs fois, mais cette fois-là c'était « le plus affreux ». » (Note d'enquête, le 05/06/2014)

⁸⁴ Ce quartier se trouve à la frontière entre Aubervilliers et Paris. C'est le quartier réputé le plus dangereux, notamment aux bords de la station de métro.

En général, les vols dans ce quartier d'Aubervilliers sont très violents. Madame Li Wensi a vécu des expériences affreuses. Avant, elle travaillait dans la restauration, et rentrait donc tard le soir. Un soir, vers 23 heures, elle est sortie du métro et a pris le chemin pour rentrer chez elle (sur la rue Cité) comme d'habitude. Un groupe de jeunes l'a attaquée avec un bâton et a pris son portefeuille. Saignant à la tête, elle a téléphoné à sa famille pour qu'ils l'emmenent à l'hôpital.

Madame Chen, travailleuse sociale de l'association Pierre Ducerf dans la ville d'Aubervilliers, que j'ai accompagnée pour mener des enquêtes et des observations, connaît bien la gravité du problème de l'insécurité dans cette ville : elle ne travaille pas quand il fait sombre.

Les vols violents ont atteint leur apogée le 7 août 2016, avec le décès de Monsieur Zhang Chaolin. Cet habitant chinois d'Aubervilliers, attaqué par des jeunes d'origine magrébine, alors qu'il s'apprêtait à retrouver des amis, a été gravement blessé à la tête et est décédé cinq jours après. Sa mort a déclenché de fortes colères au sein de la communauté chinoise. Les habitants chinois d'Aubervilliers, et plus largement les migrants chinois de toute la France, ont de nouveau brisé le silence. Choqués et révoltés, des dizaines de milliers de Chinois se sont rassemblé place de la République à Paris au début de septembre pour réclamer la sécurité. Notons bien que ce n'est pas la première fois que les migrants chinois descendent dans la rue contre les violences.

3.2.2 Les échos dans les médias

Depuis 2010, une série de manifestations de migrants chinois contre les violences et les agressions et pour la sécurité a attiré l'attention des médias, des politiques et des chercheurs. Pour la société française, ces manifestations et la présence collective des Chinois dans les rues de la capitale française rompent avec le stéréotype d'un groupe minoritaire « discret » et « muet ». Ces mouvements bouleversent aussi l'image selon laquelle les Chinois seraient indifférents à la politique. Comme le montrent les slogans des manifestants, toutes les manifestations visent à améliorer la sécurité dans la ville, condamnent les violences et appellent à « la sécurité pour tous ». Cela marque le début de l'intégration spatiale et l'engagement politique des migrants chinois en France. De plus, comme le montre la configuration des participants à ces manifestations, on voit bien que la question de l'insécurité concerne toute la

communauté chinoise, peu importe qu'ils soient habitants de la ville concernée, immigrants d'autres villes ou étudiants.

L'objectif de ces manifestations est de protester contre les violences subies par de nombreux migrants chinois à Paris et dans ses banlieues. Le déclenchement de cette série de manifestations a été celle de 2010 à Belleville. Selon certains médias, cela constitue « une étape importante dans l'histoire de la défense des droits des Chinois d'outre-mer⁸⁵ ».

Manifestation de 2010

Le soir du 1^{er} juin 2010, devant le grand restaurant chinois Le Nouveau Palais de Belleville, à la sortie d'un banquet de mariage, plusieurs invités chinois se sont fait voler avec violence les sacs par un groupe de jeunes du quartier. Pour aider ses compatriotes, A-Wu, un jeune Chinois, a tiré avec un pistolet sur les agresseurs. Il a été arrêté tout de suite par la police qui est arrivée sur place. Déçus et mécontents, les Chinois ont appelé en ligne à une manifestation, sur le site de *Huarenjie*. Le 20 juin, la manifestation a réuni de nombreux Chinois, 30 000 selon les organisateurs, 8 500 selon la police. Le cortège a défilé entre la rue de Belleville et la place du Colonel Fabien. Cette manifestation était bien organisée, mais elle s'est terminée avec une fin imprévue : un conflit inattendu entre les manifestants et la police, suite au vol du sac d'une manifestante. Pour les manifestants chinois, cela constituait un geste provocateur, compte tenu du motif de la manifestation. Les manifestants voulaient ainsi punir les voleurs, mais la police les en a empêchés, et cela a déclenché le conflit.

Cette manifestation avait deux objectifs principaux : d'abord, soutenir A-Wu qui était considéré comme le héros de la communauté chinoise en France ; ensuite, revendiquer les droits de « la sécurité pour tous », comme indiqué dans le slogan de la manifestation. Autour de cet événement et de la manifestation, on constate « un processus d'identification collective⁸⁶ » (Chuang 2015 : 264). Lors de l'organisation de la manifestation, le site *Huarenjie* a servi d'*espace public* au sens de Habermas où tous les internautes exprimaient librement leurs idées, partageaient leurs expériences et les informations, éléments au cœur de l'organisation de cette manifestation, surtout la diffusion des informations.

⁸⁵ Traduit d'un reportage en chinois 6.20 大游行：巴黎华人的十字路口 [la grande manifestation 6.20 : le carrefour des Chinois à Paris]. http://focus.news.163.com/10/0728/14/6CMF11DQ00011SM9_all.html

⁸⁶ Dans la thèse de Chuang (2015), elle présentait en détails cette manifestation, mettant en lumière les relations compliquées entre les « leaders commerçants » (les présidents des associations de commerçants chinois), les associations locales (représentées par l'association *Huiji*), les jeunes chinois (représentées par l'association AJCF) ainsi que l'ambassade de Chine en France.

Cette manifestation a suscité de vifs échos médiatiques, tant chinois que français. Sur les médias chinois en France, plusieurs internautes ont partagé les photographies prises sur place et leurs expériences de participation directement sur le site *Huarenjie* : c'est le cas pour un internaute « xiaofan » :

« [...] c'est la première fois que l'on a vu sortir de si nombreux Chinois [...] pour protester contre les vols violents incessants qui visent spécifiquement les Chinois [...] Cette manifestation a permis de réunir tous les Chinois. Nous sommes en général laborieux et travaillons durs, mais nous ne supportons plus les agressions qui nous visent. Il faut que tout le monde sorte, s'unifie, comme les ruisseaux qui forment sur le fleuve Jaune⁸⁷ déferlant, dise ouvertement ce que nous pensons. En même temps, c'est aussi pour réveiller les Chinois qui ne sont pas conscients de leurs propres droits. La solidarité est la force.

J'espère que cette manifestation pourra faire comprendre au gouvernement français pourquoi les Chinois, qui travaillent normalement sans lever la tête, sortent, et à quoi ils font appel. Avec cette activité, je crois un renforcement par rapport à l'idée de défense des droits parmi les Chinois en France. Si jamais des agressions visant les Chinois se passent à nouveau, nous sortirons certainement. J'espère que le gouvernement français portera plus d'attention à la communauté chinoise et je crois que les Chinois sont plus conscients de leurs propres droits et obligations. [...]»⁸⁸

« Xiaofan » a également parlé du conflit à la fin de la manifestation. Pour lui, la manifestation contre la violence s'est transformée en ressentiment vis-à-vis de l'incompétence de la police, car « la police devait arrêter les criminels avec des menottes, ce qui aurait fait peur aux criminels et montré également leur soutien à la manifestation. [...] Alors, quand les Chinois ont demandé à la police d'arrêter les criminels, la gendarmerie nous a expulsés avec le gaz lacrymogène sans pitié, alors à ce moment-là nous avons commencé à nous défendre avec des œufs. [...]»⁸⁹

⁸⁷ Le fleuve Jaune est le deuxième plus long fleuve de Chine, avec une longueur de 5 464 kilomètres. Ce fleuve a deux significations majeures : en l'appelant « fleuve mère », le fleuve Jaune tient un lien étroit avec la civilisation chinoise, mais en même temps, il est réputé pour ses crues désastreuses.

⁸⁸ Traduit d'un billet posté le soir même du jour de la manifestation sur le site *Huarenjie*, intitulé « Le 20 juin 2010, les photos sur la manifestation des Chinois "Sécurité pour tous" », <https://www.huarenjie.com/thread-4952-1-1.html> (Consulté le 16/04/2018).

⁸⁹ *Ibid.*

Parmi les médias sinophones en France, la version chinoise de Radio France Internationale a réalisé un reportage spécifique sur cet évènement⁹⁰, avec l'interview de Monsieur Wang Jiaqing, vice-président de l'association des Chinois résidant en France, un des organisateurs de la manifestation. M. Wang a retracé l'histoire de cette grande mobilisation, insistant sur le caractère apolitique de ce mouvement. Selon lui, cette manifestation a réussi, en attirant davantage l'attention du gouvernement français sur le problème de l'insécurité dans le quartier de Belleville. Il est conscient de la complexité de ce problème, et pour éviter la critique éventuelle du communautarisme, il s'est ainsi exprimé : « le problème de l'insécurité est une affaire du gouvernement français et de la police française, ce n'est pas un problème interne des Chinois. Ce que les associations chinoises peuvent faire c'est coopérer avec le gouvernement. Il faut maintenir la communication et le dialogue avec le gouvernement⁹¹. »

Différent des autres médias centrés sur la manifestation, le journal *Nouvelles d'Europe* (*Ouzhou Shibao*), financé par le gouvernement chinois, a publié sur son site officiel un article avec des remarques que l'on ne trouvait pas ailleurs. Selon ce journal, cette manifestation constitue « un *milestone* dans l'histoire de la défense des droits des migrants chinois »⁹². Ce mouvement social aurait reçu, toujours selon ce journal, le soutien et la compréhension du peuple français, car « les Chinois, qui sont généralement tranquilles, secrets, et qui participent rarement aux mouvements sociaux, sont sortis de chez eux, [...] ont montré la force de la solidarité⁹³. » Cet article insiste sur deux particularités de ce mouvement : d'abord, la revendication de la sécurité n'est pas une affaire de la communauté chinoise, mais une demande de tous ; ensuite, la présence de politiciens dans le cortège, comme le maire-adjoint de Paris et la maire du 19^{ème} arrondissement. Selon cet article, la participation à cette sorte de manifestation, une manière d'agir populaire en France, implique une intégration par la participation politique, l'« intégration économique » des Chinois applaudie par les autorités locales n'étant pas complètement acceptée par la société dominante. Il faut bien profiter des droits accordés par la loi, employer les modes de protestation les plus communs dans la société

⁹⁰Voir sur le site de RFI :

<http://cn.rfi.fr/%E4%B8%AD%E5%9B%BD/20100711-%E7%8E%8B%E5%AE%B6%E6%B8%85%E7%BC%9A%E5%B7%B4%E9%BB%8E%E5%8D%8E%E4%BA%BA%E4%B8%BA%E4%BB%80%E4%B9%88%E8%A6%81%E7%A4%BA%E5%A8%81%E6%B8%B8%E8%A1%8C>

⁹¹ Traduit du chinois par mes soins.

⁹² Traduit du chinois par mes soins. L'article peut être consulté à l'adresse :

<http://www.oushinet.com/voice/commented/20100622/7609.html> (Consulté le 16/04/2018.)

⁹³ *Ibid.*

dominante, afin que les Chinois acquièrent une reconnaissance la plus étendue. Et cette reconnaissance est un des indicateurs du degré d'intégration sociale⁹⁴.

Le rôle de l'État chinois dans la manifestation est souligné dans cet article : la défense des droits des Chinois d'outre-mer dépend étroitement de la puissance du pays d'origine, à savoir la Chine.

Ce mouvement social a suscité également l'attention de grands médias français : *Le Monde* (« Les Chinois de Belleville se disent victimes de 'fantasmes' »), *Libération* (« Que s'est-il passé à Belleville ? »), *Le Figaro* (« Paris : la communauté chinoise dénonce l'insécurité ») et *Le Parisien* (« Echauffourées après une manifestation des Chinois de Belleville ») ont rapporté cet évènement. Plusieurs médias n'ont pas caché l'étonnement de voir une telle manifestation « jamais vue pour cette communauté d'ordinaire discrète⁹⁵. »

Pour les médias français, plusieurs raisons ont été mentionnées pour expliquer pourquoi les Chinois sont la cible d'agressions. Selon *Le Monde*, la communauté chinoise est victime de fantasmes : « il y a deux grands fantasmes : les Chinois auraient l'habitude de transporter beaucoup d'argent liquide sur eux, et les sans-papiers n'oseraient jamais porter plainte en cas d'agression⁹⁶. » Ces fantasmes ont été également mentionnés par *Libération*⁹⁷. Avec la citation du discours de Romain Guillonnet, président de l'Hed (l'Hébergement différent), ce quotidien partageait l'idée que « c'est une question d'argent, pas de racisme⁹⁸ ». Alors que cette idée n'est pas partagée par les migrants chinois, « plusieurs manifestants expliquent que les Asiatiques constituent des 'proies' » toutes désignées pour leurs agresseurs⁹⁹ ».

Même en Chine continentale, cet évènement a eu de nombreux échos dans les médias, comme *Zhongguo Xinwen wang* (*China news*, « La manifestation « Sécurité pour tous » est approuvée, pour protester l'insécurité¹⁰⁰ »), *Sina News* (« 30 000 Chinois ont participé à la

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Cité du lien : http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/06/22/les-chinois-de-belleville-se-disent-victimes-de-fantasmes_1376480_3224.html

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Citation de *Libération* : « On est attaqué parce que les Chinois ont souvent du liquide sur eux, on est des cibles faciles », ajoute un habitant. Même pas la moitié va porter plainte. Surtout à cause de la langue : beaucoup parlent mal français et n'osent pas se rendre au commissariat. ». http://www.liberation.fr/societe/2010/06/21/que-s-est-il-passe-a-belleville_660669

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Citation du *Parisien*. <http://www.leparisien.fr/paris-75/echauffourees-apres-une-manifestation-des-chinois-de-belleville-20-06-2010-971764.php>

¹⁰⁰ <http://www.chinanews.com/hr/hr-ozhrxw/news/2010/06-18/2348671.shtml> (Consulté le 17/04/2018).

manifestation contre la violence à Paris, soutenue par 90% des Français¹⁰¹ »), *Nanfang Zhoumo* (« Dévoiler la manifestation « Sécurité pour tous » des Chinois en France »¹⁰²) et *Tengxun* (qui a partagé le reportage du *Nanfang Zhoumo*¹⁰³). Parmi ces échos, le reportage du *Nanfang Zhoumo* était le plus détaillé et le plus approfondi.

En suivant tout le processus de la manifestation, le reportage met en lumière le déclencheur de ce mouvement social, son organisation et sa complexité entre différentes associations chinoises, ainsi que les avis différents, voire controversés autour de la manifestation. Au début de la préparation de la manifestation, des groupes différents se sont rencontrés : les Chinois de la jeune génération, les commerçants de l'ancienne génération, et l'association Huiji (dont l'objectif est d'aider les immigrés sans-papiers). Ensuite, selon ce reportage, « avec la manière d'agir et des idéologies différentes, l'association Huiji a quitté rapidement l'organisation. » Finalement, le travail de l'organisation a été assuré par l'association des Chinois résidant en France¹⁰⁴, avec l'aide bénévole de l'association des Jeunes Chinois de France (« AJCF » ci-après) qui n'avait fondée qu'un an auparavant¹⁰⁵.

À partir de ce reportage, on constate deux aspects remarquables : premièrement, les Chinois sont très hétérogènes, divisés en groupes différents selon des aspects variés, tels que la situation socio-économique, le niveau d'éducation, le statut juridique (des immigrés réguliers ou des sans-papiers), mais aussi l'ancienneté sur le territoire français et la tendance politique. Cette complexité est également constatée par les médias français (ex. *Le Monde*, « Les Chinois de Belleville se disent victimes de 'fantasmes' »). Pourtant, pour aboutir à une action collective, ils sont arrivés à être homogènes, bien que temporairement, dans cet événement.

Deuxièmement, autour de cette manifestation, on observe une controverse entre d'un côté, les Chinois qui sont généralement indifférents à la politique, de l'autre, les mouvements sociaux comme forme de participation politique la plus populaire en France.

L'enjeu politique de la question de l'insécurité est également pris en compte. Les manifestants chinois ne souhaitent pas que la manifestation soit politique : « il y a un risque

¹⁰¹ <http://news.sina.com.cn/w/sd/2010-06-24/051320535017.shtml> (Consulté le 17/04/2018).

¹⁰² <http://www.infzm.com/content/46712> Journaliste : Situ Beichen. (Consulté le 17/04/2018).

¹⁰³ <http://view.news.qq.com/a/20100626/000030.htm> (Consulté le 17/04/2018).

¹⁰⁴ Le nom chinois de cette association est 法国华侨华人会. Elle est la première association et créée en 1971.

¹⁰⁵ Pour avoir plus de détails sur la complexité entre les différents groupes chinois lors de l'organisation de la manifestation, en particulier le rapport avec la société française et le gouvernement chinois qui est représenté par l'ambassade de Chine en France, voir la thèse de Chuang (2015).

énorme, comme ce sont les Chinois qui déclenchent le débat sur ce sujet de l'insécurité. Ce qui nous inquiète, c'est la manipulation possible des politiciens français de cette action pour inciter le conflit entre les Chinois et les Africains. En même temps, on a peur que les gens de l'extrême droite en profitent pour provoquer des troubles¹⁰⁶. »

Malgré la déclaration de la nature apolitique de cette manifestation, les Chinois ont participé, toutefois, dans la vie politique de la société d'accueil, par la défense de leurs propres droits.

D'autres médias chinois ont également remarqué la dimension politique de ce mouvement. Sur le site Sina News, un des sites les plus consultés par les Chinois, le reportage, rédigé par Qiu Ruixian et Zhang Gong, s'ouvre sur une photographie de deux politiciens parisiens : la maire du 20^{ème} arrondissement Frédérique Calandra et le maire-adjoint Mao Peninou de la ville de Paris dans le cortège chinois. Ce reportage a considéré cette manifestation comme un geste importante qui menait à l'intégration des migrants chinois.

Manifestation de 2011

Un an après, le 19 juin 2011, les Chinois à Paris ont organisé de nouveau une manifestation contre les agressions violentes dont ils étaient victimes. Après la manifestation de 2010, la situation de l'insécurité dans les quartiers asiatiques ne s'est malheureusement pas améliorée. À la fin de mai 2011, toujours à Belleville, devant le même restaurant, un jeune Chinois, Monsieur HU Jianming, a été agressé par des voleurs, lorsqu'il a essayé de prendre en photographie ces derniers lors de l'arraché du sac de clients chinois sortant d'un banquet de mariage. Monsieur Hu a été hospitalisé et est resté dans le coma pendant plus de trois semaines. Avant cette agression, les Chinois, surtout les jeunes, étaient en train d'envisager une nouvelle manifestation le même jour que l'année précédente, en guise d'anniversaire. L'affaire de Monsieur Hu est ainsi devenue le déclencheur de cette manifestation en 2011, car elle a montré avec force que le problème de l'insécurité était toujours là, que la manifestation de 2010 avait eu davantage d'effets symboliques que pratiques, qu'une seule manifestation ne suffisait pas.

À la différence du précédent, cet appel à manifester n'a pas reçu beaucoup d'échos de l'association des Chinois résidant en France (ACRF ci-après), composée de commerçants

¹⁰⁶ Le lien du reportage : <http://news.sina.com.cn/w/sd/2010-06-24/051320535017.shtml> (Consulté le 17/04/2018). Citation traduite de l'interview de Monsieur Chen, à l'époque président de l'association des Chinois résidant en France.

chinois de l'ancienne vague ayant plutôt réussi. L'organisateur principal de la manifestation de 2010 était complètement absent en 2011, alors qu'une association de jeunes Chinois qui venait d'être créée il y a un an, l'ACPC (Association Chinoise pour le Progrès des Citoyens), a joué un rôle essentiel dans le travail d'organisation. L'appel à manifestation et le travail d'organisation se sont déroulés, pour la plupart du temps, sur le site *Huarenjie*¹⁰⁷. Dans une liste de soutiens et de parrainages¹⁰⁸ publiée sur Internet (sur le forum *Huarenjie*), on voit le soutien financier ou matériel d'individus, de certaines sociétés tenues par des Chinois et de plusieurs associations de commerçants chinois, pourtant, l'ACRF, organisateur de la manifestation en 2010, n'apparaît pas dans la liste. À partir de cette absence, on constate une division entre la jeune génération et l'ancienne, autour de plusieurs aspects, tels que la manière de faire et la relation avec le gouvernement chinois. Cette division est devenue de plus en plus profonde et très remarquable lors de l'affaire de Liu Shaoyao, en 2017, dont on mentionnera les détails ci-dessous.

La manifestation de 2011 a été évoquée tant par les médias en France que ceux en Chine continentale. Les médias français ont parlé plutôt du déclencheur de ce mouvement social (*Le Parisien*, « Vidéo. Paris : des milliers de Chinois manifestent contre l'insécurité¹⁰⁹ »), de la revendication du droit à la sécurité par les migrants chinois et que le défilé s'est fini dans le calme, sans échauffourées comme l'année précédente (*Le Monde*¹¹⁰ et *Le Parisien*). La présence de Madame Anh-Dao Traxel, d'origine vietnamienne, fille adoptive de Jacques

¹⁰⁷ L'association ACPC a un compte sur le site *Huarenjie*. Elle a publié de nombreuses annonces, afin de mobiliser les Chinois, pour appeler à la manifestation et l'organiser. Elle a également mis en ligne les détails de la comptabilité autour de la manifestation. Voir par exemple : 6.19 反抢劫游行向各界求助 [Demande d'aide pour la manifestation contre l'agression du 19 juin] <https://www.huarenjie.com/thread-113463-2-1.html>. Au-dessous de cette annonce, l'internaute « clicli » insiste pour que le flyer soit en français : 融入法国社会, 从游行开始 [« L'intégration à la société française, ça commence par la manifestation. »]

6.19 游行-游行须知 请大家仔细阅读相互转告 [Les instructions de la manifestation du 19 juin : merci de lire soigneusement et d'informer les autres] <https://www.huarenjie.com/thread-117848-1-1.html> Cette annonce a demandé aux manifestants de respecter l'ordre et de maintenir la propreté, pour éviter le maximum « de controverses », ou « de reportages faussés » dans les médias français.

6.19 游行-感谢大家 游行顺利结束, 感谢大家! [La manifestation du 19 juin - Remerciement. La manif s'est bien achevée sans problème, un grand merci à tous !] <https://www.huarenjie.com/thread-118005-1-1.html>. Dans cette annonce, on parle du travail d'organisation : « La manifestation du 19 juin a été demandée par l'ACPC, avec la coopération et participation des Chinois en France, des associations chinoises et des amis français. L'organisation est également assurée par de nombreux bénévoles. »

6.19 游行-财务物资公告 感谢所有大力支持游行的同胞! [La manifestation du 19 juin : l'annonce sur la comptabilité. Un grand merci à tous les compatriotes qui ont soutenu cette manifestation] <https://www.huarenjie.com/thread-118436-1-1.html>. Dans cette annonce, l'ACPC a publié tous les soutiens financiers et d'objets, l'ACRF (l'organisateur de la manifestation en 2010) n'ayant offert aucune contribution.

¹⁰⁸ La liste publiée est en chinois. <https://www.huarenjie.com/thread-118436-1-1.html> (Consulté le 27/04/2018).

¹⁰⁹ <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75005/video-paris-des-milliers-de-chinois-manifestent-contre-l-insecurite-20-06-2011-1500057.php> (Consulté le 27/04/2018).

¹¹⁰ Pour *Le Monde*, « Des milliers de Chinois manifestent à Paris contre l'insécurité » :

http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/06/19/des-milliers-de-chinois-manifestent-a-paris-contre-l-insecurite_1538052_3224.html (Consulté le 27/04/2018).

Chirac, a été mentionnée dans les médias (*Le Parisien*, *Global Times*¹¹¹), tandis que le rôle essentiel des Chinois de la jeune génération dans l'organisation n'était pas remarqué.

Or cette différence a été mise en avant par certains médias chinois : selon un article posté sur *Sina News*, « les Chinois de la deuxième génération qui sont nés ou ont grandi en France, ont crié pour réclamer “la sécurité, la dignité” pour la génération de leurs parents¹¹². »

Malgré tous ces efforts, les agressions qui visent les Chinois perdurent, et sont devenues, dans certains quartiers, plus violentes. L'agression mortelle d'un Chinois en 2016, a déclenché une énorme colère au sein de la communauté chinoise.

Affaire Zhang Chaolin

Monsieur Zhang Chaolin, couturier de 49 ans, était un habitant chinois d'Aubervilliers. Le 7 août 2016, il a été agressé avec son ami par trois jeunes, dans la rue des écoles du quartier Quatre chemins. Gravement blessé, Monsieur Zhang a été hospitalisé. Pourtant, cinq jours plus tard, il est décédé à l'hôpital. Furieux, les Chinois ont organisé plusieurs manifestations à Aubervilliers en août, et un rassemblement à Paris le 4 septembre. Comme les précédentes, ces manifestations étaient pour protester contre l'insécurité dans le quartier et les agressions violentes qui visent spécifiquement les Asiatiques.

Cet évènement a eu un très grand écho dans les médias : des reportages, des vidéos, des photographies, des interviews. Presque tous les médias français ont couvert cette agression mortelle, la violence récurrente que les migrants chinois subissent (des « cibles faciles » selon plusieurs médias), et les manifestations successives. En 2016, si le « préjugé » vis-à-vis de la communauté chinoise était mentionné comme motif d'agression dans tous les médias, selon lequel « les Chinois ont beaucoup d'argent », les journalistes restaient toutefois réticents à employer le terme de « racisme ». Ce dernier n'est utilisé que pour citer les revendications des manifestants chinois : « préjugés racistes¹¹³ » ou « racisme anti-asiatique » comme le montrent

¹¹¹ “法国华人被暴打 巴黎现 2 万人反暴大游行”[« Les Chinois en France sont agressés violemment, une manifestation contre l'insécurité qui réunit 20 000 manifestants à Paris »], <http://mil.huanqiu.com/world/2011-06/1770027.html> (Consulté le 27/04/2018). 环球时报 (*Global Times* en anglais) est un journal officiel de la R.P.C., qui est caractérisé par sa position nationaliste.

¹¹² <http://news.sina.com.cn/c/2011-06-21/162422680089.shtml> (Consulté le 27/04/2018).

¹¹³ Par contre, *Le Point* évoque les « préjugés culturels » dans son reportage « Aubervilliers : ce que les agresseurs de Chaolin Zhang ont dit à la police », http://www.lepoint.fr/societe/meurtre-d-aubervilliers-ce-que-les-agresseurs-ont-dit-a-la-police-02-09-2016-2065408_23.php (Consulté le 27/04/2018).

les reportages de France 24¹¹⁴, du *Huffington post*¹¹⁵, de *L'Obs*, de *L'Indépendant*¹¹⁶, de RTL, etc.

Un an après le décès de Zhang Chaolin, les médias français, peu importe leurs positions politiques, ont continué de suivre cette affaire : le dévoilement de la plaque en mémoire de Monsieur Zhang à Aubervilliers, le rassemblement pour l'anniversaire de son décès, ainsi que le procès judiciaire des trois agresseurs.

Trois aspects mis en avant par les médias font de l'affaire Zhang Chaolin une affaire emblématique pour les Chinois luttant pour plus de sécurité :

Premièrement, la dimension raciste a été retenue par le juge d'instruction : l'agression avait un caractère « raciste », car elle a été commise « en raison de « l'appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une nation »¹¹⁷. Cela apporte une signification importante pour la communauté asiatique, « cette qualification est une première victoire judiciaire¹¹⁸ ».

Deuxièmement, la description dans les médias du maigre butin dans le sac arraché contraste fortement avec le préjugé raciste, selon lequel « un Chinois, égal du cash dans la

¹¹⁴ « Manifestation massive de la communauté chinoise à Paris pour réclamer “la sécurité pour tous” », <http://www.france24.com/fr/20160904-manifestation-massive-communaute-chinoise-paris-reclamer-securite-tous-aubervilliers> (Consulté le 27/04/2018).

¹¹⁵ *Le Huffington Post* a utilisé « le racisme anti-asiatique » dans le titre de son reportage : « Manifestation monstre contre le racisme anti-asiatique à Paris ». https://www.huffingtonpost.fr/2016/09/04/racisme-anti-asiatique-manifestation-paris-zang-chaolin_n_11860656.html (Consulté le 27/04/2018).

¹¹⁶ *L'Obs* et *L'Indépendant* ont réalisé le même reportage que France24 : « Manifestation massive de la communauté chinoise à Paris pour réclamer “la sécurité pour tous” ». (Consulté le 27/04/2018).

¹¹⁷ Presque tous les médias français ont cité cette phrase du procès dans leurs reportages, on ne cite ici que quelques médias majeurs :

RTL, « Aubervilliers : deux ans de prison pour l'agression mortelle d'un immigré chinois » :

<http://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/aubervilliers-prison-agression-chinois-chaolin-zhang-7790915287>

Libération, « Mort de Chaolin Zhang à Aubervilliers : trois agresseurs qui ciblaient des Asiatiques » : http://www.liberation.fr/france/2017/07/27/mort-de-chaolin-zhang-a-aubervilliers-trois-agresseurs-qui-ciblaient-des-asiatiques_1585907

Le Parisien, « Mort de Chaolin Zhang : le plus jeune agresseur condamné à 2 ans de prison » : <http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/mort-de-chaolin-zhang-le-plus-jeune-agresseur-condamne-a-2-ans-de-prison-10-11-2017-7385817.php>

L'Humanité, « Aubervilliers, un an après la mort de Zhang Chaolin ». : <https://www.humanite.fr/aubervilliers-un-apres-la-mort-de-zhang-chaolin-640083>

Le Monde, « Deux ans de prison ferme pour l'agression « raciste » de Chaolin Zhang à Aubervilliers » : http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/11/11/deux-ans-de-prison-ferme-pour-l-agression-raciste-de-chaolin-zhang-a-aubervilliers_5213601_1653578.html

¹¹⁸ Citation de *L'Humanité*, « Aubervilliers, un an après la mort de Zhang Chaolin ». Selon *Libération*, « L'affaire est devenue le symbole de la stigmatisation des personnes d'origine asiatique à Paris. » (« Mort de Chaolin Zhang à Aubervilliers : trois agresseurs qui ciblaient des Asiatiques ».)

poche¹¹⁹ », alors qu'il n'y avait que des bonbons et un chargeur de portable dans le sac. Cet élément contradictoire aidera à briser le préjugé.

Troisièmement, la grande couverture dans les médias en France, en plus de la présence de politicien-ne-s dans les manifestations chinoises¹²⁰, implique également une reproblématisation de la question de l'insécurité.

L'affaire de Zhang Chaolin a également eu de grands échos médiatiques en Chine¹²¹. Des reportages ont été vus dans les médias nationaux et locaux : au niveau central, le Bureau des affaires des Chinois d'Outre-mer du Conseil des Affaires d'État¹²² a publié cette affaire, et à l'échelle locale, le site d'actualité de la province du Zhejiang¹²³ en a également parlé. Côté académique, le site de recherche sur les migrations internationales en Chine¹²⁴ a également publié un reportage. Parmi ces reportages, les « violences racistes » et les « préjugés » étaient les termes les plus employés par les médias pour décrire cette affaire.

Ainsi, l'affaire de Zhang Chaolin est devenue emblématique dans la revendication des droits des migrants chinois : pour la première fois, une agression a été qualifiée juridiquement de raciste. Cela signifie une intégration politique des migrants chinois dans la vie locale : victimes de l'agression violente, les migrants chinois ont finalement brisé le silence et proclamé leur revendication de la « la sécurité pour tous », en tant qu'habitants des quartiers, jouant les règles de jeu françaises, à savoir les manifestations et les rassemblements. En le faisant, ils sont

¹¹⁹ Citation de *L'Humanité*.

¹²⁰ Selon plusieurs médias (Europe 1 par exemple : <http://www.europe1.fr/societe/aubervilliers-des-bougies-pour-zhang-chaolin-mortellement-agresse-il-y-a-un-an-3405977>), la maire PCF d'Aubervilliers Meriem Derkaoui, la députée de Seine-Saint-Denis, Elisabeth Guigou, et le président du conseil départemental, Stéphane Troussel, étaient présents pour le dévoilement de la plaque et pour le rassemblement le 04/09/2016.

¹²¹ Pour n'en citer que quelques-uns : *New York Times* (version chinoise), « Killing of Migrant Forces France to Confront Treatment of Chinese » : <https://cn.nytimes.com/world/20161016/french-chinese-racism/> (Consulté le 25/04/2018).

Guanchazhe [Observateur], un site avec une tendance politique conservatrice nationaliste, a transmis un reportage de l'agence Chine nouvelle (agence de presse officielle du gouvernement chinois) : 旅法温州华侨张朝林造暴力抢劫死亡 华界反响强烈 [« Zhang Chaolin, immigrant chinois originaire de Wenzhou en France, est mort après une agression violente. La communauté chinoise est en émoi. »] :

http://www.guancha.cn/europe/2016_08_15_371272_s.shtml Consulté le 25/04/2018.

Pengpai, 为张朝林之死在巴黎游行：故乡与异乡之间的法国华人 [«Manifestation à Paris pour la mort de Zhang Chaolin : les Chinois en France entre le pays natal et le pays étranger. »] : https://www.thepaper.cn/newsDetail_forward_1524525 Consulté le 25/04/2018.

¹²² Overseas Chinese Affairs Office of The State Council [Bureau des affaires des Chinois d'Outre-mer du Conseil des Affaires d'État] a transmis une nouvelle courte sur l'avancement du procès de l'affaire Zhang : <http://www.gqb.gov.cn/news/2016/0830/40397.shtml> (Consulté le 30/04/2018).

¹²³ *Zhejiang zaixian* [Zhejiang en ligne] est un site d'actualité local. Le reportage a évoqué la plaque en mémoire à Zhang Chaolin à Aubervilliers : « la première plaque pour une victime chinoise à Aubervilliers » : http://zjnews.zjol.com.cn/zjnews/wznews/201610/t20161028_2029220.shtml (Consulté le 30/04/2018).

¹²⁴ Le reportage a été trouvé sur le site de l'institut des migrations de l'Université du Shandong : <http://www.ims.sdu.edu.cn/info/1007/6909.htm> (Consulté le 30/04/2018).

sortis de la communauté et inscrit leurs préoccupations sociales dans le contexte socio-politique français.

3.2.3 Les points communs du problème d'insécurité entre Bagnolet et Aubervilliers

Tant à Aubervilliers qu'à Bagnolet, les vols visent les Chinois. Deux raisons pourraient expliquer cette préférence sur les victimes. La première raison réside dans la préférence pour l'argent en espèces des Chinois. Selon Monsieur Ke Tianjie,

« Il y a quelques années, il y avait des jeunes qui volaient de l'argent, arrachaient des sacs. (Moi : Ce sont les Chinois qui sont visés ?) Oui. (Moi : J'entends dire que ça va mieux maintenant.) Oui, j'entends rarement (parler de vols) maintenant. (Moi : Peut-être ils pensent que les Chinois sont tous des riches.) Les Chinois ont de l'argent en espèces, ils aiment emporter des espèces avec eux, donc ils sont leur cible. Les autres, ils utilisent la carte bleue, ça ne sert à rien s'ils la volent, ils n'ont pas le numéro. Quand les Chinois sortent, ils ont au moins cent euros en espèces sur eux. (Moi : Sur ce point-là, l'argent que j'ai sur moi ne dépasse pas en général 20 euros.) Ce n'est pas pratique si tu n'as pas d'espèces sur toi. Si tu habites à Paris, ça ira, car tu peux trouver un distributeur à tout moment, mais qu'est-ce que tu peux faire ici ? La banque la plus proche se trouve au pied de la montagne (une colline dans la ville), donc, il faut avoir de l'argent en espèces si tu habites ici, sinon, pour aller à la banque la plus proche, ça prend au moins une dizaine de minutes. » (Note d'entretien, le 29/01/2015)

Bien que le discours de Monsieur Ke Tianjie sur l'influence de la densité du réseau bancaire sur la préférence pour l'argent en espèces ne soit pas très convaincant, car à Aubervilliers on trouve plus facilement des distributeurs, il approuve le jugement selon lequel « les Chinois aiment avoir des espèces sur eux ». Pour comprendre cette préférence, deux éléments doivent être pris en considération :

D'abord, une partie importante des migrants chinois n'arrive souvent pas à ouvrir leurs propres comptes bancaires, à cause de leurs statuts illégaux. De cette manière, les salaires, les loyers du logement, en bref, les revenus et les dépenses sont presque tous sous la forme d'espèces. Ainsi, il leur faut emporter fréquemment de l'argent, souvent en grandes quantités.

Ensuite, les Chinois gardent l'habitude de la préférence pour les espèces lors des rituels de la vie, tels que la naissance, le mariage ou les funérailles.

La deuxième raison est la punition faible sur les voleurs. Une fois volés ou attaqués, les Chinois allant porter plainte au commissariat ne sont pas nombreux, à cause de la barrière linguistique et d'une mauvaise connaissance de leurs propres droits. Pour les migrants en situation irrégulière surtout, ayant peur des contrôles d'identité de la police, ils n'osent pas aller au commissariat pour porter plainte, même s'ils sont des victimes. Ce qui implique peu de punitions pour les voleurs.

3.2.4 La particularité à Aubervilliers : une tension interethnique ?

Ces deux raisons peuvent être constatées à Aubervilliers et à Bagnolet. Pourtant, en comparant les vols violents qui visent les Chinois comme cibles dans les deux villes, on entrevoit une différence.

Comme on vient de le mentionner ci-dessus, depuis quelques années, les vols violents à Bagnolet diminuent, tandis qu'à l'inverse, à Aubervilliers, non seulement les vols ne diminuent pas, mais ils deviennent même plus fréquents et plus violents. Lors de discussions, beaucoup des habitants chinois de Bagnolet ont affirmé avoir entendu parler du problème de sécurité à Aubervilliers, et dit qu'ils ne déménageraient jamais là-bas : « Quatre chemins, là-bas c'est très en désordre ». Dans la pratique, quand certaines familles chinoises ont accédé à la propriété, elles ont déménagé à La Courneuve ou à Bobigny et non à Aubervilliers.

Comment est-il possible d'avoir deux tendances si différentes dans les deux villes ? À Bagnolet, bien que les vols visent souvent les Chinois comme cibles, c'est parce que les Chinois aiment avoir des espèces sur eux, les habitants locaux, qu'ils soient ou non chinois, ne pensent pas que ce sont des actes contre les Chinois. Par contre, à Aubervilliers, on sent un climat, ou un sentiment complètement différent en diverses occasions, qui traduit les relations interethniques entre les Chinois et d'autres groupes d'immigrés.

C'était pendant le Nouvel An chinois en 2014, lors de la permanence de l'interprétation chinoise dans l'école maternelle B à Aubervilliers, la directrice nous a raconté une histoire survenue dans l'école. Pour fêter le Nouvel An chinois, la directrice, avec des enseignants, ont

décoré les murs avec des caractères chinois 新年快乐 qui veulent dire « Bonne année » en français. Le lendemain, une mère d'élève, d'origine magrébine, a contesté cette décoration auprès de la directrice, « pourquoi fêtez-vous le Nouvel An chinois ? Pourquoi vous ne faites pas le Nouvel An arabe ? » La directrice nous a dit que c'était la première fois qu'elle rencontrait ce genre de choses.

Une autre fois, quand j'ai assisté à une réunion des parents au collège C d'Aubervilliers pour assurer l'interprétation pour les parents chinois ne parlant pas le français, les enseignants ont également reçu des reproches des autres parents qui exprimaient leurs mécontentements directement devant moi. D'un côté, ils pensaient que ma présence et l'interprétation ralentissaient le déroulement de la réunion, prolongeant ainsi sa durée, ce qui est une perte de temps pour eux. De l'autre, ils ne pensaient pas qu'il était juste que l'on fasse venir une interprète chinoise, disant « pourquoi ne pas faire venir un interprète arabe ? » même s'ils comprenaient bien le français. Il faut signaler ici que le collège ne fait pas venir d'interprète chinois à toutes les réunions, celle à laquelle j'ai assisté concernait étroitement les parents chinois, car c'était une réunion avec l'intervention de la police contre les rackets, dont les élèves chinois étaient souvent des victimes.

Ce sentiment de jalousie est également ressenti par les habitants chinois. Des habitantes assistant à cours de français proposés par la ville, auquel les habitants chinois assistent avec d'autres habitants immigrés, nous ont raconté à ce propos une petite histoire. Lors d'un cours, alors qu'ils apprenaient le vocabulaire relatif au logement, l'enseignante leur a posé une question, « est-ce que vous êtes locataire ou propriétaire ? » Certains élèves chinois ont répondu qu'ils étaient propriétaires. En entendant cela, les autres élèves ont commenté, « vous les Chinois vous êtes très riches. » En sentant la jalousie sous-jacente de ce commentaire, ces habitantes ont expliqué qu'elles avaient des prêts à la banque.

Outre la jalousie, sinon l'hostilité, de certains habitants immigrés à l'égard des Chinois, la tension interethnique entre les parents est transmise à la jeune génération. Au collège C également, un conflit s'est passé entre des élèves chinois et des élèves magrébins. Selon les enseignants, c'était pendant le temps de déjeuner, des élèves chinois étaient en train de faire la queue tranquillement dans la cantine, un élève algérien les a approchés et leur a cherché des ennuis, provoquant ensuite des bagarres. Après l'intervention des enseignants, l'élève algérien a crié fort à ses camarades chinois, « les Chinois contrôlent tout le travail ! » Étonnées de cette remarque, les personnes se trouvant dans la salle des professeurs étaient conscientes que ce

discours et le sentiment sous-jacent avaient été transmis par les parents. Bien que le conflit au sein du collègue C soit un cas extrême, il met en lumière les relations compliquées entre les habitants chinois et d'autres groupes d'immigrés. Par contre, pendant mon travail d'interprétation qui a duré plus de quatre ans à Bagnolet, je n'ai jamais senti cette tension, ni les habitants chinois.

Alors comment comprendre cette tension interethnique et le sentiment qui l'accompagne dans la ville d'Aubervilliers ? L'explication possible réside dans la réussite économique des commerçants chinois présents dans le nord de la ville d'Aubervilliers. Ce sont des grossistes qui ont installé leurs commerces dans d'anciens entrepôts se trouvant entre la mairie d'Aubervilliers, la Porte de la Villette et la Porte de la Chapelle. À partir de 2000, une vague de commerçants chinois, dont la majorité est originaire de Wenzhou, se sont installés dans cet espace urbain quasi-commercial. Le commerce de l'import-export forme des élites chinoises, au sens économique, et la concentration du commerce dans un endroit donné caractérise ce quartier commercial à « économie ethnique ». Lors de mes visites dans le quartier, on pouvait voir des voitures de luxe à tout instant. La quasi omniprésence de boutiques chinoises dans le quartier, de voitures de luxe... tout cela forge une image des « riches Chinois » qui est ensuite généralisée aux habitants chinois de la ville d'Aubervilliers, alors ces derniers ne sont que des travailleurs salariés ou même des travailleurs irréguliers, la majorité des grossistes chinois ne résidant pas à Aubervilliers où ils ont leurs commerces. En revanche, à Bagnolet, la présence des commerces chinois n'est pas très visible : d'un côté, tous les ateliers se trouvent sous la dalle résidentielle, de l'autre, les ateliers tenus par les Chinois ne sont pas plus nombreuses que d'autres groupes d'immigrés, tels que les Turcs.

Une deuxième explication possible se trouve dans la configuration urbaine. Bien que le fait urbain soit une représentation du fait social, la configuration urbaine apporte, en retour, des effets sur les relations sociales des habitants du quartier. À Aubervilliers, malgré la concentration des habitants chinois dans certains immeubles, ils se dispersent sur plusieurs rues dans la ville, ainsi, ils n'ont pas formé une identité par rapport au quartier, l'organisation entre habitants est par conséquent difficile, sinon impossible. Par exemple, en 2014 lorsque j'ai mené des enquêtes, il n'y avait pas d'associations créées par les habitants eux-mêmes, bien que de nombreuses associations commerciales aient été créées par des grossistes chinoises. Quant à Bagnolet, selon la Figure 6, on peut voir que le quartier de la Noue est un petit quartier résidentiel, relativement fermé, car isolé du reste de la ville. Selon plusieurs enquêtés, « ici c'est

comme un village¹²⁵ », la communication et la circulation sont à la fois pratiques et rapides. Les habitants sont plus solidaires, ce qui facilite la mobilisation, si besoin. En plus, le partage d'une même adresse par tous les habitants de la dalle renforce le sentiment d'appartenance à un espace urbain. Les Chinois du quartier s'appellent eux-mêmes « des montagnards », car le quartier se trouve sur une colline, ce qui implique qu'ils forment une identité par rapport à leur quartier résidentiel. De cette façon, l'auto-organisation des Chinois basée sur le fait d'habiter dans un même espace urbain devient possible au quartier de la Noue.

3.3 Auto-organisation des habitants chinois : trouver sa place dans la ville

3.3.1 La fondation de l'association chinoise : trois personnes clés

À la fin de l'année 2011, l'association Union Franco-chinoise (U.F.C. ci-après) est fondée par les habitants chinois du quartier. Elle est la seule association chinoise parmi les nombreuses associations du quartier, dont le local se situe au milieu des immeubles résidentiels, en bas du centre OTTO. Ses membres actifs sont eux-mêmes des habitants, en particulier ceux qui fréquentent les commerces chinois. Face aux vols violents, le but initial de la fondation de cette association est d'améliorer la sécurité du quartier. Monsieur Ke, patron de l'épicerie chinoise et du café, est un des fondateurs de l'association U.F.C. et joue depuis le début, un rôle important, sinon essentiel, dans le fonctionnement de l'association. Originaire de Wenzhou, il est arrivé en Europe en 1999, d'abord en Italie, avec sa copine de l'époque. Après être restée sept ou huit mois, sa copine est partie en France après une dispute avec lui, donc c'est pour chercher sa copine qu'il est venu en France, quand il avait 25 ans. Tant en Italie qu'en France, il travaillait, pour la plupart du temps, dans la confection. Il a été régularisé en 2009, après dix ans de vie migratoire dans l'irrégularité. Fin 2010, avec sa femme, ils ont acheté un commerce, un café, dans le quartier de la Noue, avec 150 000 euros. Ils ont deux enfants, une fille et un fils. Actuellement secrétaire général de l'association U.F.C., il connaît bien cette association depuis le début de la fondation :

¹²⁵ La même expression est aussi constatée dans la recherche de Salzbrunn sur un quartier qui possède des caractères similaires : des événements culturels et la disposition architecturale. Cf. Salzbrunn, « Mobilisation des ressources culturelles et participation politique » (2011).

« DJ (l'enquêtrice) : *Quand l'association a-t-elle été créée ?*

Ke : *Je me rappelle que c'était en 2012. Je suis arrivé à la montagne (la Noue) en novembre 2010, l'association est fondée après un moment, ça devait être en 2012.*

DJ : *Pour quelles raisons vouliez-vous fonder une association ?*

Ke : *C'est pour le problème de sécurité. À l'époque, les vols étaient très fréquents. (Notre conversation téléphonique a été coupée, à cause du signal instable. Nous reprenons la conversation en utilisant Wechat, un réseau social qui ressemble à WhatsApp, très populaire dans le monde chinois, tant en Chine qu'outre-mer. Pendant les conversations, on peut soit envoyer des textos, soit envoyer des messages vocaux. Notre conversation a utilisé les messages vocaux.)*

Ke : *(Il reprend la première question.) Je ne me rappelle plus le moment exact de la fondation, je dois vérifier. (Après un moment, il m'a envoyé la photo d'un chèque) Elle a dû être créée à l'hiver 2011, car le chéquier (au nom de l'association) nous est parvenu en janvier 2012.*

DJ : *D'accord. Est-ce que la création de l'association a changé la situation de la sécurité du quartier ?*

Ke : *Bien sûr oui, beaucoup. Comme on a fondé une association, on a organisé des activités, et invité le maire, aussi le préfet. Arui a participé à plusieurs reprises aux réunions à Bobigny, au nom de l'association (il était le président de l'association), enfin, l'ancien préfet a été changé. Avec le nouveau préfet, le problème de la sécurité s'est beaucoup amélioré.*

DJ : *Donc au début de la fondation de l'association, c'était Arui qui s'occupait de la plupart des choses, il y avait qui encore ? Il y avait toi, mais qui encore ?*

Ke : *Il n'y avait que nous deux, sinon, à ce moment-là, il y avait Monsieur Sun (l'ancien vice-président de l'association) qui faisait des travaux pratiques, et, il y avait aussi Jinshui (un habitant chinois du bâtiment 7 et aussi un membre très actif de l'association). Ah, ceux qui finançaient nos activités sont des amis d'Arui, parmi lesquels, un ami qui s'appelle Guoliang qui était la personne qui nous soutenait le plus financièrement. Au départ, on n'avait pas de subvention, c'était nous qui payions. Après, la mairie nous a donné de l'argent.*

DJ : *Vous deviez payer de vos propres poches au début ? C'était que vous, ou tous les habitants chinois ? Depuis quand la mairie a commencé à vous financer ? Combien environ ?*

Ke : Au début, on a organisé, euh, deux ans d'activités, c'était nous... Pour la première année, c'était nous les montagnards (l'auteure : les habitants chinois) qui faisaient une contribution chacun. Depuis la deuxième année, la mairie a commencé à nous financer, 15 000 euros, pour un an. À ce moment-là, Arui était gravement malade et est décédé peu après. » (Entretien le 27/08/2017)

Selon cet entretien, on peut constater deux caractéristiques principales de l'association U.F.C. :

En premier lieu, cette association est fondée et dirigée par les habitants eux-mêmes, sur le fait qu'ils vivent dans un même espace résidentiel, ce qui implique qu'ils partagent plus ou moins des expériences d'habitation, y compris le problème de sécurité. L'accent mis sur l'auto-organisation des habitants est nécessaire, car c'est en insistant sur cette caractéristique-là que l'association U.F.C. s'est distinguée des autres associations chinoises. Ces dernières sont généralement fondées selon le lieu d'origine des migrants chinois, telles que l'Association des Compatriotes de Qingtian en France, l'Association Fraternelle des Chinois de Wencheng, ou selon les activités qu'ils exercent, telles que l'Association A.S.F.C.T (une association dans le domaine du bâtiment), l'Association des Commerçants de Wenzhou en France, ou l'Association franco-chinoise de la chaussure. En outre, l'association U.F.C. touche des subventions de la part des autorités locales, ce qui est rarement le cas des autres associations chinoises.

Deuxièmement, la création de l'association U.F.C. est étroitement liée à la présence de boutiques chinoises dans le quartier. Parmi les trois personnes principales de l'association – Arui, le président de l'époque, Monsieur Ke, le secrétaire général et Monsieur Sun, le vice-président de l'époque –, les deux derniers possèdent chacun un commerce dans le quartier. Comme on vient de le mentionner ci-dessus, bien qu'ils n'habitent pas à la Noue, Monsieur Ke, avec sa femme, est patron du « café chinois » et de « l'épicerie chinoise » en bas du bâtiment 4.

En ce qui concerne Monsieur Sun, il était patron du restaurant chinois du quartier jusqu'en novembre 2013, car selon lui, « le restaurant ne marche pas très bien, (car) les habitants sont pauvres, la capacité de consommation est très limitée¹²⁶. » Né à Changle, Fuzhou, dans la province du Fujian, il est venu en France en 1991, car son cousin était en France à cette

¹²⁶ Echanges avec Monsieur Sun le 04/06/2013.

époque-là. Ce choix de destination est différent des membres de sa famille dont la plupart est partie aux États-Unis, car il est de plus en plus difficile, coûteux et risqué d'y aller. À partir de 2009, il a emménagé dans le quartier. Il est propriétaire d'un appartement du bâtiment 7. Avec sa femme, tous les deux travaillent dans leur restaurant. Ils ont deux enfants, une fille et un garçon, et la fille fait ses études supérieures dans une université parisienne.

Avoir un commerce dans le quartier a facilité, par rapport à d'autres habitants, leur investissement dans la création et le fonctionnement de l'association. D'abord, comme tous les deux doivent rester le plus longtemps possible dans le quartier pour des raisons commerciales, ils connaissent mieux ce qui s'y passe ; ensuite, par les clients qui fréquentent leurs commerces, ils connaissent de nombreux habitants, Chinois ou non, ainsi, ils sont devenus des nœuds dans les réseaux interpersonnels, ce qui facilitera la mobilisation si besoin. Enfin, en tant que petits entrepreneurs, ils sont relativement à l'aise financièrement, ce qui leur permet de s'investir davantage dans les affaires publiques.

Monsieur Arui, l'ancien président et fondateur de l'association, a été la personne essentielle lors de la création de l'association U.F.C. Comparé à d'autres habitants chinois, il a un profil sociologique complètement différent. Comme il était gravement malade lors de mon arrivée dans le quartier, et est décédé peu après, à l'âge de 46 ans, je n'ai pas eu l'occasion de faire un entretien avec lui. Pourtant, je l'ai croisé deux fois, ai rencontré sa famille à plusieurs reprises, et parlé avec ses amis, ainsi, une description sur lui est possible, à partir de ces rencontres et de ces échanges. Monsieur Arui est originaire de Rui'an, une ville sous le gouvernement de Wenzhou. Il est arrivé en France en bas âge, y a été scolarisé puis naturalisé. Selon Monsieur Ke, « ça fait peut-être trente ans qu'Arui habitait dans ce quartier. » Depuis longtemps, il participait aux activités du PS (Parti socialiste) et avait de bonnes relations avec ses camarades socialistes. Au sein du PS de Bagnolet, il s'occupait de la comptabilité.

Il s'est marié avec une Française qui était aussi un membre du PS, et ils ont trois fils. Tous les trois parlent le français et le dialecte de Wenzhou, avec un niveau limité de mandarin. Tous les trois travaillent maintenant. Au début, Monsieur Arui travaillait dans l'entreprise de son ami dont le local se trouve à Ivry-sur-Seine. Peu avant qu'il tombe malade, il a fondé sa propre entreprise, malheureusement, il est tombé malade quand les marchandises sont parvenues en France depuis la Chine. À la fin, il n'a pas eu d'autre choix que de déclarer la faillite de son entreprise. En tant qu'enfant d'immigré, il a grandi et a été scolarisé en France, donc il maîtrise bien la langue française ; en tant que membre actif du PS local, il possédait des

ressources politiques que d'autres habitants n'avaient pas. De cette manière, il est indéniable qu'il a été la personne essentielle de l'association, selon Monsieur Ke, « le décès d'Arui est une grande perte pour nous. S'il était encore vivant, il serait le maire adjoint, et probablement le premier ou le deuxième maire adjoint. Ce serait plus facile pour nous de faire des choses. Quel dommage ! »¹²⁷

Bien que l'association U.F.C. soit fondée par des habitants chinois, et propose des activités destinées aux habitants chinois, elle ne se borne jamais à la communauté chinoise. Lors de certains événements, sa mobilisation dépasse la frontière communautaire, et cherche une coopération avec le quartier ou même avec la municipalité. La manifestation de 2013 à Bagnolet est l'exemple par excellence pour observer les relations entre les habitants chinois et la ville où ils résident.

3.3.2 Les manifestations pour la sécurité

Après la fondation de l'association U.F.C. et les négociations avec les autorités locales, la sécurité du quartier s'est améliorée. Pourtant, deux événements ont provoqué l'inquiétude des habitants sur le problème de la sécurité :

Le 21 octobre 2013, un habitant chinois, un ami de Monsieur Ke, a été violemment agressé lors du vol de son sac sur la voie publique dans le quartier de la Noue, il a reçu un coup de marteau et deux balles dans la cuisse ; puis la première semaine de novembre, une personne sans domicile fixe a été retrouvée égorgée sous une passerelle.

L'appel à la manifestation intervient suite à ces deux événements féroces dans la ville de Bagnolet, où des actes « d'agression et des vols de plus en plus violents visent les habitants de la ville », surtout à l'encontre des citoyens d'origine chinoise. Pour défendre l'intérêt de tous les habitants, et surtout celui des habitants chinois, l'association U.F.C. a lancé cet appel à manifestation, en partenariat avec d'autres associations, pour exiger des autorités locales qu'elles améliorent la sécurité. Le samedi 16 novembre 2013, l'association U.F.C. a organisé une manifestation dont le slogan était « la sécurité est une affaire de tous ». C'est la troisième manifestation de Chinois, qui suit les deux grandes manifestations chinoises qui

¹²⁷ Entretien avec Monsieur Ke le 27/08/2017.

remontent au 20 juin 2010 et au 19 juin 2011. Par rapport à ces deux manifestations qui ont attiré l'attention de la société française, cette manifestation qui se déroule dans la banlieue Est de Paris n'a pas autant d'influence que les deux précédentes : beaucoup moins de manifestants, peu de médias français, quelques journalistes chinois. Pour assurer le bon déroulement de la manifestation, des habitants chinois, tels que Monsieur Ke Tianjie, en tant que membres de l'association U.F.C., ont participé activement à l'organisation.

Quoique la manifestation collective se passe à Bagnolet, nous y remarquons la silhouette de la diaspora chinoise : d'abord, l'affiche de mobilisation est postée quelques jours en avance sur les sites Web chinois ; ensuite, le jour de la manifestation, des membres d'autres associations chinoises sont également présents. Des organisateurs de la deuxième manifestation, Monsieur Shi et Olivier Wang, qui sont également de jeunes militants, sont présents dans le défilé. Outre les habitants locaux qui ont un intérêt direct à participer, cette manifestation mobilise aussi des Chinois de Paris ou d'Aubervilliers, qui sont présents dans le défilé : ils partagent le même sentiment d'insécurité avec leurs compatriotes de Bagnolet.

Elément sous droit, diffusion non autorisée

Figure 26 Manifestation pour la sécurité à Bagnolet

(L'association U.F.C. et des habitants manifestant dans leurs quartiers.)

Bien que ce soient les habitants chinois qui ont démarré la manifestation, à partir de leur propre intérêt, ils ont souhaité agir ensemble avec tous les habitants du quartier, de la ville de Bagnolet, peu importe leur origine. Ainsi, dans cette action collective, au lieu de souligner leur particularité, ils insistent sur le point commun et l'intérêt commun entre les Chinois et d'autres habitants, comme le slogan que l'on peut lire sur les pancartes, « la sécurité est une affaire de tous ». Par conséquent, des manifestants chinois côtoient leurs voisins de différentes ethnies dans le défilé. La revendication de la sécurité provenant des habitants chinois est ainsi élargie à une revendication de tout le quartier, voire de toute la ville.

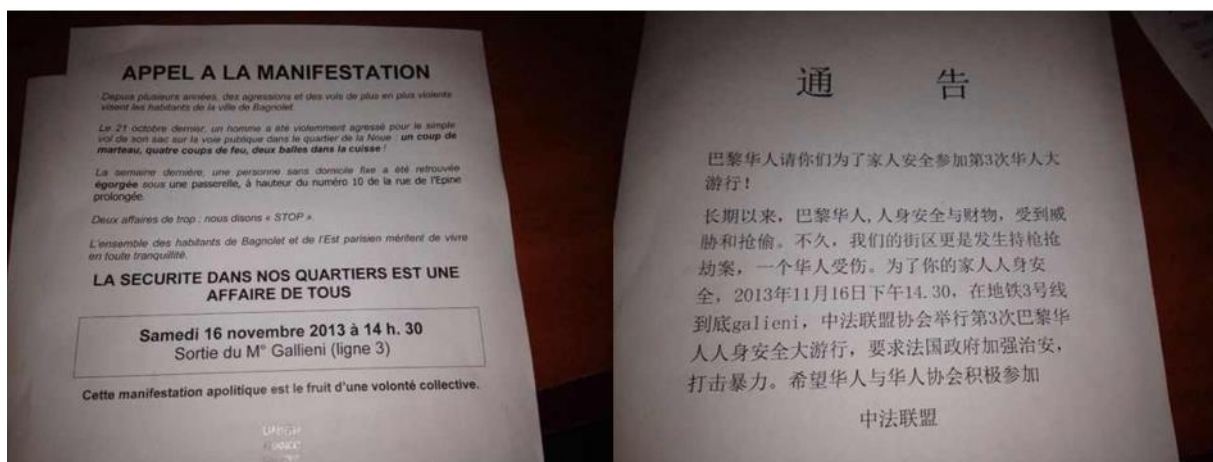


Figure 27 Deux versions de l'appel à la manifestation

(Deux versions de l'appel à la manifestation, l'une en français, l'autre en chinois. Des choses intéressantes à voir si l'on compare les deux : sur la version française, l'identité de l'homme qui « a été violemment agressé pour le simple vol de son sac » n'est pas mentionnée, en plus, on y voit une seconde victime de la violence du quartier ; en revanche, dans la version chinoise, l'homme qui est la victime du vol est bien identifié comme « un Chinois », en outre, la seconde victime n'est plus mentionnée dans cette version. Ainsi, la version chinoise, destinée aux habitants chinois, tente de les mobiliser en insistant sur l'identité de la victime, alors que la version française, destinée aux habitants de la ville, ne met plus l'accent l'identité de l'homme, au contraire, en mentionnant la seconde victime de la violence, elle voulait justifier que l'affaire de la sécurité est une affaire qui concerne tout le monde, et non une certaine communauté ou un groupe.)

Outre des manifestations occasionnelles, l'association U.F.C. organise plusieurs sortes d'activités, en particulier des activités culturelles. Elle propose des cours de *gongfu* (kungfu)

pour les jeunes, des cours du français pour les adultes¹²⁸ et organise parfois des pique-niques dans le quartier, auxquels j'ai participé deux fois, en 2013 et en 2017. Sinon, elle a également organisé une permanence juridique en 2013, en espérant que cela peut devenir un service permanent, mais cet effort n'a pas abouti. Bien que la création d'une telle association soit un signe important de l'insertion urbaine des habitants chinois, cette première manifestation et la tentative infructueuse de créer une permanence juridique révèlent implicitement des problèmes intrinsèques de l'association, et aussi son caractère expérimental.

Le 14 avril 2013 dimanche soleil, au local de l'association U.F.C., 14h à 16h30

« C'est le journal Regard sur la Chine qui a contacté ce cabinet d'avocat. C'est la première permanence juridique depuis la fondation de l'association U.F.C. Dans le bus, j'ai croisé une femme chinoise qui m'a l'air connue, en fait, mardi dernier (le 9 avril) quand j'ai accompagné, en tant qu'interprète, une dame chinoise et son avocate devant le juge des familles, elle était la juriste du mari qui demandait le divorce. Cette fois-ci, elle est accompagnée de sa collègue chinoise, qui est aussi une juriste. Elle m'a demandé si je venais pour la permanence, j'ai répondu oui, elle était contente et m'a expliqué que c'était leur cabinet qui assurerait la permanence. Elle m'a demandé si je connaissais le chemin, car l'avocat qui est arrivé en premier n'a pas réussi à trouver le chemin. Toutes les deux sont en costume, avec des chaussures à talon, l'air très professionnel. Je les ai amenées au local de l'association U.F.C.

Quand on est arrivées au local, il y a des gens devant la porte, y compris un journaliste chinois. Le local est bien rangé, avec des tables et des chaises. Le second avocat s'est perdu également, donc la deuxième juriste est sortie pour le chercher. Après, on nous a distribué des brochures du cabinet. Une habitante chinoise a parlé soudainement à voix haute, « L'heure c'est l'heure, vous ne pouvez pas reporter l'heure (de la permanence). » Personne n'a répondu. Encore des habitants qui sont arrivés. À ma gauche se sont assis un Français et ses deux copines chinoises, qui ont au moins une

¹²⁸ En fait, le centre OTTO propose également des cours de français aux habitants à prix très bas, 10 euros/an. Des habitants chinois y assistent pour apprendre la langue française. La professeure de français est une hongroise qui maîtrise parfaitement le français. Pourtant, l'association U.F.C. propose de son côté des cours de français, en justifiant que les horaires des cours proposés par le centre ne conviennent pas aux habitants chinois qui travaillent en journée. Ainsi, elle propose des cours de français le soir, de 20 heures à 22 heures, avec un enseignant français qui parle le chinois.

quarantaine d'années ; à ma droite, c'est un monsieur chinois. [...] Il s'appelle XJM et a émigré du Fujian.

[...] C'est un cabinet français, les deux avocats présentés sont les partenaires du cabinet. Le local se trouve dans le quartier de Saint Lazare. Ils ont beaucoup de coopérations avec la communauté chinoise.

[...] Ils consacrent la plupart du temps à la présentation générale sur les droits des étrangers, tels que la régularisation, le changement de statut, les droits au centre de rétention, etc. En outre, ils présentent aussi leurs services juridiques sur les affaires commerciales, telles que l'ouverture d'un commerce, l'achat ou la vente d'un commerce, etc. Ils parlent aussi de la naturalisation et des droits des familles, tels que le mariage, le divorce et les pensions alimentaires. [...] »

À partir de cette note d'enquête, on voit bien que le quartier enquêté est un quartier isolé, en termes urbain et social, et difficile à trouver. En plus, lors de la permanence, une dispute a éclaté entre un habitant chinois et les juristes. Cet habitant a mis en cause le but sous-jacent de la présence de ce cabinet (social ou commercial) en leur demandant combien coûtent les services proposés.

Après la permanence, j'ai échangé avec les deux juristes chinoises. Selon elles, la permanence était « mal organisée », et bien qu'au début, ils se soient salués et serré la main, « on ne sait absolument pas qui est le président, qui est le secrétaire général ». Elles ont fait la même chose dans d'autres endroits, où « l'organisation était meilleure, et les participants étaient plus nombreux », tandis que, dans le quartier de la Noue, « il y a plus de 250 foyers chinois, plus d'un millier de Chinois, mais seulement une vingtaine de participants. » Manque d'expérience, capacité de mobilisation restreinte, très peu de membres actifs et enthousiastes, tout cela constitue les défis auxquels l'association U.F.C. doit faire face.

3.3.3 Le Nouvel An chinois : coopération et divergence

Parmi les activités proposées par l'association U.F.C., la plus importante et la plus visible est la fête du Nouvel An chinois. Cette grande fête annuelle constitue un moment de rencontre entre les habitants chinois et la ville d'installation. Pour l'enquêtrice également, cela constitue un moment essentiel pour observer les relations entre les deux parties. À travers le Nouvel An chinois, son organisation, ses représentations, on peut voir comment les autorités locales regardent les habitants chinois et quelle position politique elles portent sur cette population immigrée.

Même pendant la première visite au centre OTTO, j'ai senti la présence des Chinois dans la vie du quartier, par exemple, dans le bureau du directeur, on peut voir, sur le mur, plusieurs affiches sur différentes activités culturelles, y compris celles de la fête du Nouvel An chinois ; une feuille est affichée aussi sur le mur, avec le nom du directeur à la fois en français et en chinois.

Elément sous droit, diffusion non autorisée

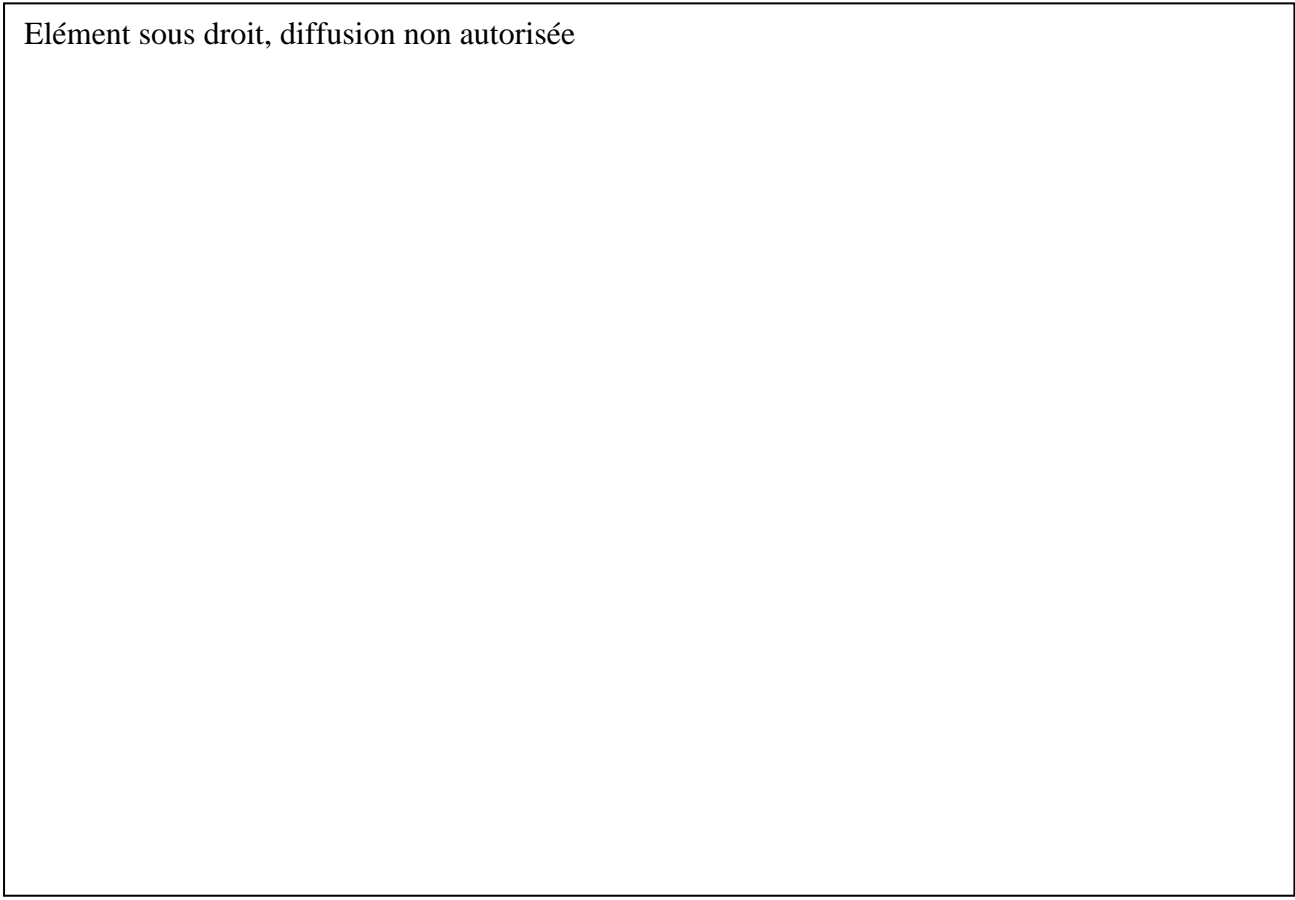


Figure 28 Nouvel An chinois dans le quartier

(Nouvel An chinois 2012 dans le quartier enquêté. Source de photo : site Internet *Huarenjie*)

Depuis la création de l'association U.F.C. à la fin de 2011, la première activité qu'elle a organisée était le Nouvel An chinois de 2012. À cette époque, ce sont les habitants chinois que l'association mobilise pour recueillir les frais pour la fête. Au début, le défilé du Nouvel An chinois était principalement animé et suivi par les habitants chinois. Fêter le Nouvel An est l'occasion de mettre l'accent sur la présence des habitants chinois dans le quartier, comme dans la vie quotidienne, ils ne sont pas très visibles bien qu'ils soient nombreux, de se positionner dans le quartier, et de s'identifier en termes culturels.

À L'HEURE CHINOISE

La ville de Bagnolet se met à l'heure chinoise pour fêter le Nouvel An chinois. En famille, entre amis, petits et grands, les Bagnoletais vont pouvoir partager cet événement festif, se divertir et voyager vers une autre culture. Venez déambuler dans les rues de Bagnolet! De Gallieni à La Noue, les lions et les dragons vont traverser nos rues et investir les quartiers de la Capsulerie et de La Noue. Invitation à défilé au son des musiques chinoises pour un moment convivial tout en couleurs.

14H Départ du défilé

14H30 Maquillage (rue Sesto-Florentino)

17H Arrivée au centre

17H/20H L'origami (l'art du pliage), la calligraphie chinoise, le maquillage, les jeux de société, l'horoscope chinois...

17H30 Spectacle de magie Mister Shanghai

19H Concert de musique traditionnelle chinoise

19H30 Échange convivial autour d'un repas (PRÉVENTE APRÈS DE L'ASSOCIATION UNION FRANCO-CHINOISE)

21H Karaoke (adultes) et film (enfants)

MERCREDI 25 FÉVRIER DE 14H À 17H
Atelier cuisine : les raviolis chinois
 Venez découvrir la gastronomie asiatique, la recette des raviolis et les ingrédients indispensables pour confectionner votre plat. Au centre Guy-Toffoletti.

Et plein d'autres surprises...

中国新年 二月二十八日 星期六

NOUVEL AN CHINOIS
samedi 28 février

中国新年 二月二十八日 星期六

ANNÉE DE LA CHEVRE

2015

→ DÈS 14H
Défilé de Gallieni vers La Noue
Animations

Centres de quartier Guy-Toffoletti et La Fosse-aux-Fraîses
 43, rue Charles-Delescluze
 Renseignements : 01 48 57 48 48
 centre.guy-toffoletti@ville-bagnolet.fr

ville-bagnolet.fr

EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNION FRANCO-CHINOISE

Figure 29 Affiche du Nouvel An chinois 2015 et les programmes

Pourtant, avec la subvention de la mairie et la collaboration progressive avec le centre social et culturel municipal OTTO, la fête du Nouvel An chinois est devenue un champ de bataille entre la communauté chinoise qui est marquée par sa culture et les autorités locales qui insistent sur l'intégration républicaine. Il s'agit d'un ensemble de luttes autour des définitions sur la fête chinoise, le quartier local, l'identité citoyen, etc. (cf. Salzbrunn).

« La nouvelle gouvernamentalité¹²⁹ [au sein des instances de démocratie locale] révèle des pratiques inédites en ce qui concerne les formes de prise de parole et de décision, notamment l'utilisation de la fête de quartier comme espace d'expression politique, puis l'instrumentalisation de fêtes officielles organisées par la municipalité comme lieux de lobbying ou de contestation. (...)

Quelles sont alors les interférences entre acteurs politiques, acteurs associatifs et représentants aux conseils de quartier ? Comment la légitimité de la prise de parole se définit-elle ? Quels sont les acteurs qui disposent du pouvoir de définition de la représentation et de l'intérêt commun ? » (Salzbrunn 2011 : 188)

La lutte entre les deux parties a atteint son apogée en 2015.

Lors du défilé de l'année de la chèvre en février 2015, la mairie a même mobilisé du personnel pour participer à l'organisation du Nouvel An chinois. Ce défilé est défini comme un « grand événement municipal » et soumis ainsi à la direction de la mairie. Dans le programme, on a conservé le défilé du dragon comme symbole de la culture chinoise, on a invité des groupes chinois pour jouer de la musique et faire des danses chinoises, on a aussi préparé un karaoké après le repas ; pourtant, en plus de tout cela, on a ajouté d'autres activités qui correspondent mieux à la définition de l'association U.F.C. et du centre OTTO : pour attirer au maximum les habitants de la ville, quelles que soient leurs origines, le centre OTTO a ajouté des activités telles que des ateliers de maquillage et de calligraphie chinoise ; en ce qui concerne le repas, prenant en considération les habitants musulmans, on a commandé autant de plats avec du porc que sans porc, afin de pouvoir accueillir tout le monde.

Lors de l'organisation, nous constatons qu'il existe une division du travail entre l'association U.F.C. et le centre OTTO dans la préparation de la fête. En général, l'association s'occupe de la décoration : elle met des lanternes rouges partout dans le quartier, s'occupe du défilé en offrant des costumes et des personnels, invite des groupes chinois pour la musique et la danse et commande de la nourriture. Par contre, le centre est utilisé comme lieu de la fête, il mobilise tous les personnels du centre pour assurer la préparation et l'organisation de cet événement municipal : il conçoit l'affiche, les imprime, aménage le centre, prépare tous les matériaux pour les ateliers d'animations, etc. Lors des interactions, on constate un engagement

¹²⁹ L'auteure utilise ce terme « la nouvelle gouvernamentalité » en référant au propos de Bacqué et Sintomer, 2001. « Gestion de proximité et démocratie participative », Les Annales de la Recherche Urbaine, n°90 : 148-155. (Salzbrunn 2011 : 188)

de plus en plus profond de la mairie dans cette fête tant culturelle qu'ethnique, ainsi que le retrait des Chinois. Lors des réunions préparatoires pour la fête en 2015, peu de responsables de l'association U.F.C. y ont assisté, disant qu'ils étaient occupés. En outre, pendant la préparation, l'association nous montre aussi son problème de mobilisation : outre quelques membres activistes, elle n'arrive pas à mobiliser beaucoup d'habitants dans le travail de préparation, par exemple, les lanternes sont mises par Monsieur Ke et ses trois ou quatre amis, en plus, peu de membres de l'association collaborent avec le centre pour assurer le bon déroulement de la fête chinoise. Avec les autorités locales qui prennent l'initiative de fêter le Nouvel An chinois, l'association U.F.C. semble un peu découragée : « si la mairie veut le fêter, qu'elle le fête », « il y a moins des Chinois qui y vont que les dernières années ».



Figure 30 Activités du Nouvel An chinois

(En haut à gauche : des lanternes rouges qui décorent le quartier résidentiel ; en haut à droite : le concert chinois au centre, assuré par un groupe chinois ; en bas à gauche : repas ensemble, au centre ; en bas à droite : le défilé du dragon et du lion sur la dalle résidentielle. Photo Juan DU)

Ainsi, une activité caractérisée au début comme communautaire et ethnique est devenue commune, après l'intervention des pouvoirs publics. La fête du Nouvel An chinois est devenue au fur et à mesure une activité culturelle de la ville de Bagnolet.

L'organisation du Nouvel An chinois et ses représentations reflètent les relations entre les autorités locales et les habitants chinois : il y a des coopérations, mais aussi un objectif de la part des autorités locales de placer ces activités dans le cadre de la République et d'intégrer ces habitants à la société française. En fait, les politiques concernant les habitants immigrés sont toujours guidées par le principe d'intégration. En mettant en valeur la culture spécifique de chaque groupe d'immigrés (le Nouvel An chinois pour les Chinois, la fête du printemps pour les Turcs, etc.), en célébrant le multiculturalisme, en invitant tous les habitants à connaître ces cultures, elles ne sont plus des cultures ethniques, fermées, réservées seulement à certains groupes, mais deviennent des cultures ouvertes à tous, que tout le monde peut connaître, comprendre, ou apprécier. De cette manière compliquée et sophistiquée, les autorités locales dépassent le dilemme entre la spécificité et la généralité des cultures des groupes minoritaires, et essaient de les placer dans le cadre de l'intégration.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre s'est focalisé sur l'insertion urbaine des habitants chinois. Loin du cliché du communautarisme, les habitants chinois ont des interactions, d'une manière ou d'une autre, avec la ville où ils s'installent.

D'abord, un projet de rénovation urbaine constitue un moment de rencontre entre les habitants et les autorités locales. Elle concerne non seulement l'espace résidentiel intérieur, mais aussi extérieur, surtout l'insécurité dans le quartier, une question préoccupante pour les habitants chinois. Dans ce processus, les habitants ont des interactions avec les autorités locales d'une manière relativement passive, puisqu'ils doivent répondre à la demande de l'intervention municipale.

Ensuite, notons que, dans une telle relation, les habitants chinois ne réagissent pas complètement de façon passive. Ils cherchent à communiquer avec la mairie sur les questions qui les concernent, telles que l'insécurité dans le quartier. Pour susciter l'attention des autorités collectives, ils ont même organisé une manifestation dans la ville. Ils ont même créé une association, afin de mieux participer à la vie sociale et culturelle de la ville.

Enfin, dans d'autres aspects culturels, les habitants chinois participent activement pour faire connaître la culture chinoise, représentée particulièrement par le Nouvel An chinois.

Partie 2 : Le travail des migrants chinois

Si la société française est touchée par le chômage ou le sans-emploi, les groupes d'immigrants sont particulièrement concernés par cette question sociale¹³⁰. Néanmoins, les Chinois semblent moins concernés par ce phénomène inquiétant. Comment est-ce possible ? Surtout quand la majorité des nouveaux arrivants sont dans une situation défavorable, sur le plan social, économique et politique. Comment les migrants chinois s'en sortent-ils au regard d'une telle contrainte structurelle ? Dans cette partie nous allons tenter de donner des éléments de réponse en nous intéressant à la question du travail des migrants chinois : accès au travail et conditions de travail, ainsi que la rencontre entre les éthiques du travail des immigrants chinois et celles de la société française.

Les quartiers chinois sont généralement considérés comme des « enclaves ethniques », et leur existence explique que les immigrés chinois soient souvent taxés de communautaristes. Selon mes observations, il est vrai que les migrants chinois « restent entre eux » : les employeurs chinois recrutent souvent des travailleurs chinois, et les travailleurs chinois travaillent en général pour leurs compatriotes, mais cela ne signifie pas qu'ils se contentent de rester dans l'économie ethnique¹³¹ (Waldinger 1993), ou le marché du travail ethnique. Ce point-là est bien étudié dans de diverses études, francophones et anglophones, qui portent sur cette population immigrée (Ma Mung 2005 ; Ma Mung et Guillon 1992 ; Zhou 2010 ; Raulin 1988 ; Auguin 2010). Notre recherche, qui s'inspire de ces études, ne porte pas seulement sur les conditions du travail, mais aussi sur les perceptions et les représentations du travail chez les travailleurs migrants chinois. Pour comprendre la position du travail dans la vie migratoire, il faut comprendre ce marché du travail ethnique et la manière dont il fonctionne.

Ainsi, le chapitre 4 décrira les secteurs d'activité où se concentrent les migrants chinois et leur évolution, les caractères de ce marché du travail, ainsi que les conditions du travail des travailleurs migrants. Ce marché du travail fonctionne avec un ensemble des règles tacites, que des Chinois nomment « règles de jeu de gens de Wenzhou » (chapitre 5).

¹³⁰ La présence massive de travailleurs étrangers dans le marché du travail suscite des débats politiques et scientifiques en France, liés à crainte de la concurrence entre travailleurs français et étrangers, ou à la discrimination dans le champ de travail.

¹³¹ Je reprends ici la notion d'économie ethnique que Roger Waldinger a proposée dans son article « Le débat sur l'enclave ethnique » (1993). Ainsi, dans ma thèse, la notion de l'enclave ethnique ne sera pas utilisée car elle se concentre plutôt sur la non-communication entre le secteur ethnique et l'économie du pays d'accueil. Si cette notion de Wilson et Portes (1980) a inspiré beaucoup d'études sur l'économie ethnique de l'immigration, elle contribue à sous-estimer l'importance des communications entre les groupes d'immigrés et les pays d'accueil.

Après m'être confrontée aux conditions du travail difficiles des travailleurs migrants chinois, je me suis intéressée aux réactions de ces travailleurs face à une « exploitation extrême » (Gao et Poisson 2005b). Comment réagissent-ils à ces conditions de travail ? Et comment interprètent-ils leur résistance ou leur tolérance ? Dans le chapitre 6 nous proposerons des hypothèses en nous concentrant sur les perceptions et les représentations du travail, en se basant principalement sur les analyses des discours lors de conflits entre employeurs et employés. Enfin, le chapitre 6 portera également sur « le code de bonne conduite » au sein de ce marché ethnique : qu'est-ce qu'un bon patron, et qu'est-ce qu'un bon travailleur du point de vue de chacun des acteurs ?

Chapitre 4

Le marché ethnique du travail

Ce chapitre vise à aborder les caractéristiques du travail chez les travailleurs immigrés chinois. La question du travail est d'une importance capitale dans la vie quotidienne de tous les immigrants, y compris dans celle des immigrants chinois. Dans ses études sur « les gens de Wenzhou à Paris », Wang Chunguang a montré que, « chaque migrant de Wenzhou a des expériences variées par rapport à l'emploi » (Wang 2000 : 72). Le travail se trouve au cœur de la vie migratoire, et possède des influences indéniables sur d'autres aspects de la vie migratoire, tels que la forme d'habitation.

En ce qui concerne le monde professionnel, on constate l'existence d'un marché ethnique du travail parmi les immigrés chinois. La plupart des études précédentes se sont penchées sur les commerces ethniques et l'entrepreneuriat (Ma Mung 1994), ce qui constitue un aspect essentiel du marché ethnique. D'autres études s'intéressent aux travailleurs chinois, et critiquent les conditions du travail pénibles qui leur sont imposées. Pour surmonter le dualisme entre ces deux groupes sociaux contrastés, cette recherche essaie de discuter les relations entre les patrons chinois et les travailleurs de même origine d'une perspective plus dynamique. Afin de donner une vue d'ensemble sur le travail des immigrés chinois, nous allons nous intéresser aux secteurs d'activités, aux parcours économiques des immigrés chinois et à l'accès au travail. Les caractéristiques du marché ethnique chinois seront également abordées dans ce premier chapitre : le caractère communautaire, l'ambiguïté entre formel et informel, ainsi que la précarité.

4.1 Double exclusion et l'économie ethnique

Comme dans le marché du logement locatif, les immigrés chinois se trouvent dans une situation défavorable quant au travail. Cela se traduit d'abord dans une double exclusion lors de l'accès au travail. L'exclusion trouve son origine non seulement dans les exigences légitimes des politiques migratoires, mais également dans l'attente de compétences professionnelles qualifiées sur le marché du travail.

L'exclusion provient d'abord des politiques migratoires. Selon les politiques migratoires, il est interdit aux entreprises de recruter des salariés en situation irrégulière, sous peine de sanctions. Si à la fin des années 90, l'infraction liée à l'emploi de main-d'œuvre irrégulière était « dans la pratique largement tolérée par les pouvoirs publics », cette tolérance « semble s'être récemment réduite : par exemple, un décret du 11 mai 2007 exige des employeurs qu'ils fassent vérifier par la préfecture les titres de séjour des étrangers qu'ils entendent embaucher. » (Jounin 2010 : 69-70). D'après ses propres observations sur le terrain, « les contrôles de police sur les sites de production ont été multipliés, sur réquisition de justice ou grâce à la collaboration des inspecteurs du travail ou de l'URSSAF, tandis que les caisses primaires d'assurance maladie systématisent leur contrôle et s'équipent même en détecteurs de faux papiers. » (*Ibid.*)

Les sanctions deviennent plus sévères, allant jusqu'à engager des sanctions pénales. À partir de 2011, « le fait pour toute personne, directement ou par personne interposée, d'embaucher, de conserver à son service ou d'employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni du titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France, est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 15 000 € appliquée autant de fois qu'il y a d'étrangers concernés ; ces peines sont portées à un emprisonnement de 10 ans et une amende de 100 000 € lorsque l'infraction est commise en bande organisée. » (Article L8256-2 du Code du travail)¹³²

Avec le durcissement des politiques migratoires, les travailleurs étrangers sont exclus juridiquement du marché du travail formel : si les migrants chinois ne sont pas tous des migrants clandestins, on doit admettre que la majorité d'entre eux sont arrivés en France ou y séjourné

¹³² Lien du site qui concerne la loi du travail et les sanctions contre le travail illégal : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=C71DC8B9C21BDE5B7A75DFD45C001AE4.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000032171290&cidTexte=LEGITEXT000006072050&categorieLien=id&dateTexte=

d'une manière irrégulière, ou ont passé une longue période d'irrégularité avant d'être régularisés. De toute manière, ils se trouvaient généralement en situation irrégulière lors de leur premier accès au marché du travail, et ont, plus ou moins, l'expérience de l'irrégularité. Ainsi, l'accès au travail dans le marché formel est institutionnellement interdit par les politiques migratoires. Par conséquent, pour survivre, les immigrants chinois n'ont pas d'autres choix que travailler au noir et rester ainsi dans l'informel.

L'exclusion du marché du travail formel peut également s'expliquer par une certaine logique bureaucratique. En accédant au marché du travail formel, des documents attestant des compétences professionnelles sont exigées, telle que la maîtrise de langue, de certains outils technologiques, ou des diplômes. Tout cela relève de la qualification ou de la requalification professionnelle des travailleurs migrants. Ainsi l'exclusion des travailleurs migrants est donc également dû au fait qu'ils ne possèdent pas les compétences exigées par le marché de l'emploi formel, qu'ils ne remplissent pas des conditions de base.

Si dans certains cas le manque de compétences personnelles est avéré, il est important de montrer que, même lorsqu'ils en sont munis, les travailleurs étrangers subissent une discrimination, voire une exclusion, puisqu'on exige une requalification professionnelle ou scolaire. Cette exclusion persiste même parmi les étrangers scolarisés ou formés sur place (Littérature ou les politiques qui concernent l'emploi d'un étudiant étranger). Une liste de métiers ouverts aux étrangers est postée sur le site du Ministère de l'Intérieur¹³³, les métiers qui n'y figurent pas sont considérés comme ceux pour lesquels les étrangers (non ressortissants d'un Etat membre de l'EU) pourraient être en concurrence avec les Français. Ainsi, la double exclusion est une combinaison d'une logique libérale (qui insiste sur les compétences individuelles) et des politiques protectrices et exclusives.

On est donc face à un paradoxe puisque d'un côté sur le marché du travail formel on préfère recruter des travailleurs migrants qui acceptent de moins bonnes conditions de travail que les travailleurs nationaux (temps de travail et rémunération), et de l'autre, leur embauche est contrainte par les politiques régulant le marché de l'emploi. Pour répondre à ce paradoxe et être plus rentable, les entreprises délocalisent dans des pays où « les conditions d'utilisation de la main-d'œuvre - au regard des salaires, des charges sociales, de la durée et des conditions du

¹³³ Arrêté du 18 janvier 2008, qui peut être trouvée sur le site du Ministère de l'Intérieur : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-professionnelle/Liste-par-region-des-metiers-ouverts-aux-etrangers-non-ressortissants-d-un-Etat-membre-de-l-Union-europeenne-d-un-autre-Etat-partie-a-l-Espace-economique-europeen-ou-de-la-Confederation-suisse-Arrete-du-18-janvier-2008>

travail, de la flexibilité et de la docilité - sont jugées plus favorables par l'employeur » (Jounin 2010) ou recrutent des travailleurs irréguliers sur place.

Face à l'exclusion provenant du marché formel, à laquelle s'ajoute l'exclusion institutionnelle qu'impliquent les politiques migratoires, les travailleurs migrants, surtout les sans-papiers, se trouvent dans une situation difficile et vulnérable. Faute de ressources, ils n'ont pas d'autres choix que de se tourner vers leur communauté ethnique où des offres d'emploi sont accessibles et largement diffusées, et où les activités informelles sont plus ou moins tolérées. Ainsi, les activités informelles constituent une ressource essentielle pour les travailleurs immigrés, surtout pour ceux en situation irrégulière. Ce phénomène est également constaté dans le terrain, où une quantité importante d'activités informelles est exercée par les enquêtés chinois. Il faut éclaircir ici que les activités informelles ne sont pas exercées seulement par les migrants irréguliers, mais aussi par des travailleurs réguliers. Lors de l'accès au marché du travail, les réseaux, interpersonnels ou communautaires, sont mobilisés par les immigrants chinois comme ressource pour faciliter la recherche d'emploi, quelles que soient les conditions du travail.

Le travail des immigrés constitue un sujet classique en sociologie de l'immigration. Même au début de l'immigration, le travail se trouve au cœur des recherches, la majorité des immigrés se déplaçant pour des raisons économiques. En France, de nombreuses études se penchent sur le travail des immigrés, des travailleurs saisonniers étrangers aux femmes de ménages portugaises, en passant par les travailleurs algériens dans les grandes usines.

La plupart des travailleurs immigrés sont employés dans des entreprises françaises ou travaillent au service de familles françaises, autrement dit, leurs activités professionnelles sont peu caractérisées par l'ethnicité. Toutefois, certains groupes d'immigrés comme les Chinois, présentent des caractéristiques spécifiques. D'une part, ils ont plus tendance à devenir travailleurs indépendants que les autres ; d'autre part les patrons des commerces tenus par les Chinois emploient généralement des travailleurs chinois ce qui implique que la plupart des travailleurs chinois travaillent pour des employeurs de même origine. Ceci implique donc un marché du travail ethnique.

4.1.1 Quelle définition du marché ethnique du travail ?

Dans cette recherche, le marché ethnique du travail est entendu comme un marché parallèle, à côté du marché du travail dominant et formel. Ce marché parallèle est caractérisé

par l'ethnicité : les acteurs au sein du marché sont souvent de même origine ethnique. Au sein de ce marché ethnique, les travailleurs immigrés chinois sont en général recrutés par les employeurs compatriotes, les employeurs chinois préférant les employés chinois. Au-delà de cela, des règles de jeu différentes que celles du marché dominant règnent sur ce marché ethnique. Dans cette partie, en démontrant les règles de jeu, nous visons à dévoiler le fonctionnement intérieur de ce monde professionnel, afin de mieux comprendre la relation professionnelle entre les travailleurs immigrés chinois et leurs employeurs, ainsi que les parcours migratoires, tant professionnels que sociaux, de la population migratoire chinoise.

En se penchant sur le marché ethnique du travail, nous commençons avec ce chapitre monographique qui aborde plusieurs aspects de ce marché : les secteurs d'activités où concentrent la majorité des immigrés chinois, leurs parcours migratoires, l'accès à l'emploi, et les conditions de travail.

4.2 Méthodologie de la question du travail

4.2.1 Travail : une absence problématisée

Si le travail est un sujet rarement mentionné par les migrants chinois eux-mêmes lors des enquêtes, il constitue un aspect essentiel de leur vie quotidienne. Pourtant, son importance ne m'a été révélé que progressivement au fil des années d'enquête. Dans la partie suivante, nous montrerons comment le travail se pose comme question, et comment l'importance du travail se dévoile au fur et à mesure des périodes différentes d'études.

Lors de ma première rencontre avec les migrants chinois, entre 2009 et 2011, dans le cadre d'un master en sociologie, j'assurais des cours du soutien scolaire au sein de l'association franco-chinoise Pierre Ducerf pour les enfants d'origine chinoise. Les parents chinois que j'ai croisés au local de l'association parlaient peu de leur travail. De plus, quand ils en parlaient, c'était la plupart du temps c'est pour s'excuser de leur absence à un rendez-vous avec les enseignants, ou à une réunion parentale : « je ne peux pas y aller, parce que je suis occupée, je travaille ». Ce ne veut pas dire que ces parents chinois ne s'intéressent pas aux études de leurs enfants, ou qu'ils ne veulent pas accompagner leurs enfants dans les études, au contraire, mais ils ne peuvent pas à cause du travail qui occupe une grande partie de leur temps et de leur

énergie, surtout dans ces familles vulnérables. Pourtant, comme mon mémoire s'est penché plutôt sur les interactions entre les familles chinoises et les établissements scolaires français, la dimension du travail n'était abordée que dans la description de profils sociologiques des parents chinois, afin de mieux comprendre leurs stratégies scolaires. Durant cette période, le travail était mentionné d'une manière discrète, qui se présentait à contretemps par rapport au rythme scolaire. Il semblait que le travail occupait seulement une place marginale dans la vie quotidienne, mais en fait, c'est plutôt dans les discours (face à une enquêtrice, à savoir une étrangère) que le travail constituait un sujet marginal.

A partir de la fin de l'année 2011, je suis entrée en thèse en continuant mes études sur cette population immigrée, mais cette fois-ci, en m'intéressant plutôt à la question de la concentration spatiale des habitants chinois dans la société d'accueil. Pour rencontrer les migrants chinois en tant qu'habitants, j'ai commencé à travailler, dès avril 2013, en tant qu'écrivain public dans le centre social et culturel du quartier où je faisais mes enquêtes. Comme lors de ma dernière enquête de master, les habitants qui passaient me voir parlaient rarement de leur travail, comme s'ils ne rencontraient aucuns problèmes dans leur vie professionnelle ; ils ne venaient me voir que pour les démarches administratives, c'est-à-dire au moment où ils entraient en interaction avec la société française, l'école, la banque, la Caf, l'assurance maladie (AME pour les migrants sans papiers, CMU pour les régularisés), la Préfecture, etc. Le travail était si peu présent dans nos échanges que je l'ai pratiquement ignoré.

Pourtant, comme pour tous les immigrants, le travail constitue toujours *de facto* une part essentielle pour les migrants chinois. Ainsi, l'absence du travail dans les discours m'a conduit à réfléchir sur la relation entre moi et mes enquêtés : en fait, il n'est pas vrai que les Chinois ne parlent pas de leur travail, au contraire, ils en parlent souvent, mais entre eux. Par contre, ils ne pensent pas qu'il soit nécessaire d'en parler avec moi, une écrivain public (mon rôle social dans le quartier), qui est supposée les aider à résoudre les difficultés lors d'interactions avec ceux qu'ils considèrent la société française. Ainsi, le travail n'appartient pas à cette catégorie (les institutions françaises), mais à un autre monde où ils règlent les problèmes de manière spécifique.

Deux enquêtes de terrain, à deux périodes, ce qui me permet de faire rencontrer des matériaux différents dans l'espace et dans le temps, de faire des comparaisons, afin de faire sortir des aspects ignorés auparavant, à savoir le travail et son importance sociologique, ainsi que le lien étroit entre le travail et le logement. En fait, le lieu d'habitat est souvent considéré

comme un lieu de reproduction, qui est différent de l'usine, lieu de production. Dans cette perspective, de nombreuses études portent sur le processus du travail et la relation de domination qu'on y trouve, pourtant, la question du logement est souvent laissée de côté, considérée comme une question secondaire dans la sociologie du travail. D'un autre côté, dans les études sur le logement, la dimension financière du foyer se trouve plutôt dans la description des profils sociologiques. Aujourd'hui, pour mieux comprendre les conditions de vie des travailleurs migrants, certains chercheurs cherchent à réunir ces deux aspects. Prenons Pun Ngai comme exemple, dans ses recherches sur une usine et le système de dortoir à Shenzhen en Chine, la chercheuse a réintroduit la dimension d'habitat dans l'ensemble des analyses sur les relations de domination dans le travail (Pun 2010).

Dans mon terrain, bien que les familles d'immigrés chinois ne soient pas logées dans des dortoirs, ni chez leurs patrons, il existe un lien complexe entre le logement et le travail (indicateur de la classe sociale et de la situation financière d'un foyer), à l'égard de l'immigration internationale. En sociologie urbaine, l'espace résidentiel est généralement considéré comme une représentation spatiale du social, alors que, parmi les migrants chinois, l'espace résidentiel peut tout à fait être également un espace de travail (Green et al. 1989). Ici, l'habitat et le travail se heurte.

J'ai heureusement toujours eu la chance d'entrer dans le domicile des migrants. Au cours de mes nombreuses visites, j'ai rencontré des migrants travaillant chez eux, surtout ceux n'ayant pas de titre de séjour. Ils exercent principalement dans la confection et parfois dans la restauration. La première fois que j'ai été invitée chez Monsieur et Madame Shang qui habitent dans le 11^e arrondissement, j'ai été impressionnée par l'aménagement spatial de l'appartement. À première vue, je ne suis pas arrivée à dire je me trouvais dans un atelier de travail ou dans un logement résidentiel. Il s'agissait d'un studio de 18 m² abritant une famille de trois personnes, mais où l'espace était surtout occupé par quatre machines à coudre. Au fond du studio, on distinguait un coin cuisine séparé par des plaques cartons, et une mezzanine, où couchaient les trois occupants pour utiliser au maximum la hauteur de la pièce. À l'heure du dîner, les machines à coudre ont été utilisées aussi comme table. Karl, le fils, m'a dit qu'il faisait aussi ses devoirs sur ces machines mais que quand il faisait beau, il sortait les faire dans la petite cour devant son logement.

L'espace de travail et l'espace résidentiel est ici étroitement mêlé, ce qui nous rappelle les travaux menés sur les pays en développement, où travailler chez soi n'est pas un phénomène

surprenant. On pense par exemple aux études de Xiong Bingchun menées à Taïwan à la fin des années 80 et au début des années 90, période où connaît une forte croissance économique grâce au développement rapide de l'industrie de fabrication pour l'exportation. Dans ce contexte, la politique « le salon de séjour est l'usine » a été promue pour mobiliser au maximum la main-d'œuvre libre, surtout féminine. Ainsi, le salon, un espace résidentiel, était transformé en lieu de travail. Xiong (2010) a mis en accent sur les contributions des femmes mariées dans cette industrie : en plus des tâches ménagères, elles exerçaient des activités rémunérées chez elles pour des usines sous-traitantes.

Dans les années 90 à Pékin, de nombreux des gens du Zhejiang ont migré et se sont installés au sud de la capitale, et cette concentration tant résidentielle que professionnelle a ainsi formé un « village de Zhejiang » (Xiang 2000). Dans ce « village », la majorité des migrants travaillaient chez eux. L'habitat se mélangeait avec les ateliers de confections.

C'est justement cette confusion entre l'habitat et le travail qui nous montre concrètement l'importance du travail chez les travailleurs migrants, voire l'intrusion du travail dans d'autres dimensions de la vie quotidienne des migrants chinois. Pourtant, cet aspect n'est pas visible pour ceux qui sont extérieurs, et peu mentionné par les migrants eux-mêmes, pour plusieurs raisons :

D'abord, étant donnée la position qu'ils m'ont attribuée (écrivain public), ce sont plutôt les interactions avec la société française que les questions du travail dont ils me parlent. Le travail représente un domaine qu'ils abordent « entre eux ».

Ensuite, l'invisibilité du travail chez soi peut être considérée comme une stratégie choisie. En effet, les migrants chinois sont conscients de cette confusion de l'espace résidentiel et professionnel, même s'ils ne connaissent pas précisément les lois ou les décrets légaux qui définissent l'utilisation de l'espace. En général, c'est suite aux réactions des voisins - souvent négatives, violentes, avec des menaces de dénonciation - qu'ils se rendent du compte que l'usage professionnel de l'espace résidentiel devrait être déclaré, au risque que leurs activités soient considérées comme informelles. Ainsi, dans cet espace résidentiel, généralement compressé, deux habitudes, deux attentes se heurtent : d'un côté les migrants chinois qui ne s'habituent pas à cette régulation car en Chine, l'usage de l'espace résidentiel ne sont pas régulé de façon si explicite dans la loi ; les habitants français de l'autre côté, pour qui l'espace résidentiel est un espace de repos et de divertissement et surtout où l'on prend du recul par

rapport au travail. Ainsi le mutisme par rapport au travail n'est pas un simple résultat passif, mais plutôt une stratégie employée pour éviter des conflits éventuels, afin de se protéger.

En bref, c'est cette absence discours autour du travail et la confusion entre les espaces domestiques et professionnels qui m'a conduit à m'intéresser à cette question. Ainsi, lors d'enquêtes, j'ai commencé à poser des questions sur le rapport au travail en plus de celles concernant l'habitation.

4.2.2 Justifier les études sur le travail hors du champ du travail

Pour recueillir des matériaux sur l'ensemble du champ du travail : accès, conditions du travail, perceptions de l'emploi et de l'employeur, litiges et attentes concernant la vie professionnelle, plusieurs méthodes ont été employées au long de l'enquête de terrain. L'observation participante et les entretiens semi-directifs constituent les principales méthodes. Des entretiens ont été menés avec des habitants du quartier de La Noue, mais aussi avec certains habitants parisiens. Dans la plupart des cas, ces entretiens duraient plus d'une heure et sont été complétés par des conversations informelles à plusieurs reprises.

Il est aussi arrivé que je sois sollicitée directement en cas de litiges employé-employeur. Par exemple, en 2015, quatre employées chinoises d'un atelier de confection tenu par un patron turc qui n'avaient pas été payées depuis des mois m'ont sollicitée comme interprète en faisant intervenir le syndicat. Cet engagement direct m'a permis d'observer les relations entre employeur et l'employé lors de conflits¹³⁴.

En compléments des approches mentionnées ci-dessus, une autre méthode a également été employée pour recueillir plus de matériaux : l'analyse des discours sur le site *Huarenjie*, un forum fréquenté par les immigrés chinois. Lors des sujets ou des débats sur le travail, nous avons collecté les discours des internautes chinois, ce qui nous permis de croiser deux types de sources. Suivre ces débats sur Internet nous a donné la possibilité non seulement de dépasser les frontières géographiques des quartiers enquêtés afin de tenter de généraliser les constats et les hypothèses mais cela nous a aussi guidés vers de nouvelles des pistes à creuser lors de nos entretiens avec les habitants.

¹³⁴ Béroud (2015) distingue, dans un article, les évolutions des conflits du travail en France à trois échelles d'observation : dans une entreprise ou dans un établissement, de mobilisation sectorielle et de mouvements interprofessionnel.

L'analyse des débats sur Internet a une signification méthodologique importante. D'abord, dans la relation directe, pour des aspects complexes et contraignants, les enquêtés n'arrivent pas entrer dans une discussion approfondie autour du travail. Bien que l'enquêtrice ait l'intention de les diriger, ils ne comprennent pas que le travail est un sujet qui mérite discussion. Dépourvus de la parole, ces habitants chinois ne sentent plus le besoin de s'exprimer publiquement, mise à part pour se plaindre occasionnellement. Par contre, sur les forums qui offrent un environnement égalitaire et anonyme, les immigrés chinois sont beaucoup plus prompts à s'exprimer et à débattre lorsqu'un sujet déclenche la polémique. Cela prend la forme d'une discussion collective sur Internet où différents points de vue s'expriment, voire s'opposent, la discussion déviant parfois vers d'autres sujets. Ces discussions collectives permettent non seulement de mener des analyses approfondies sur la justification (Boltansk et Thévenot 1991) des immigrés chinois autour du travail et de la relation employeur-employé, mais aussi de réorienter la recherche et les futurs entretiens.

Ensuite, selon les interactionnistes, une bonne étude en science sociale ne peut se contenter d'étudier un seul point de vue, mais doit prendre en compte les relations de façon plurilatérale et les étudier comme une unité organique. Ainsi, pour comprendre les mécanismes d'exploitation et la résistance des travailleurs chinois, je ne pouvais me borner à m'intéresser uniquement aux travailleurs. Si la plupart des enquêtés que j'ai rencontré étaient des travailleurs, suivre les débats sur les forums en ligne, où les patrons participent activement (au moins selon leur propre déclaration), m'a permis d'enrichir mes sources et d'envisager toutes les perspectives dans la relation professionnelle.

Mon étude sur le travail est principalement menée hors le lieu du travail. Et je ne suis pas la seule personne à le faire. Il pourrait sembler paradoxale que mon étude sur le travail soit mené principalement hors de l'espace professionnel. Toutefois, ce choix méthodologique, nous a été inspiré notamment par les travaux de Florence Weber. Lors de ses études ethnographiques à Montbard, une petite ville industrielle en milieu rural, elle fait ce choix de privilégier l'extérieur plutôt que l'intérieur de l'usine en étudiant la « bricole » des travailleurs, ou le « travail à côté » ce qui lui a permis d'apporter un regard nouveau sur le travail.

« Comme on peut déjà s'en rendre compte, j'ai privilégié, dans mes observations et dans mes analyses, l'extérieur de l'usine. Cependant, j'ai tenté sans cesse de comprendre les liens qui réunissent, dans les pratiques des individus comme dans les relations entre individus, ces deux mondes en communication que sont l'usine et son

dehors, le lieu du travail salarié et celui des modes de vie, ce qu'en termes marxistes on nommerait le lieu de la production et celui de reproduction. ... J'ai disposé, pour ce faire, de deux types de matériaux très différents : pour l'extérieur de l'usine, j'ai pu confronter les discours que j'entendais avec les pratiques que j'observais ; pour son intérieur, au contraire, j'ai dû passer par la médiation des représentations qu'on m'en donnait, prises forcément dans une logique extérieure à l'usine. ... Il faudra donc tenir compte, en lisant mes analyses et mes conclusions, de ma position d'observation à l'extérieur du champ professionnel. » (Weber 2009 : 15-16)

Dans mon terrain d'enquête, j'ai été confrontée au même dilemme puisque l'enquête s'est déroulée dans un quartier essentiellement résidentiel. Mener une autre enquête dans un lieu de travail aurait été idéal, mais cela n'a pas été possible pour deux raisons. D'une part commencer un nouveau terrain sur le monde professionnel dans le cadre d'une thèse portant sur la vie quotidienne des immigrés n'aurait pas été raisonnable ; d'autre part, il y a une grande différence entre mon enquête et celle de Florence Weber qui date des années 80 : si les habitants de Montbard travaillaient, pour la plupart, dans la grande usine de la ville, ce n'est pas du tout le cas pour ces habitants chinois qui se concentrent dans des entreprises familiales de taille moyenne ou petite, et qui exercent des activités très variées et spatialement éclatées (à Paris, en province, mais aussi chez eux).

De plus, l'accès à l'usine est très difficile comme en témoigne ma première tentative. En 2014, j'ai travaillé pendant un mois dans une petite entreprise tenue par un patron chinois originaire de la province du Fujian. Il s'agissait d'une entreprise spécialisée dans l'aménagement intérieur et la plupart des commandes venaient des restaurants et des bars. J'ai été recrutée comme secrétaire et le travail consistait principal à faire des devis pour les clients et à classer de toutes sortes de dossiers. Au début, j'ai cru que ce serait une bonne occasion de rencontrer des ouvriers chinois travaillant dans le secteur du bâtiment, mais j'ai rapidement compris que la réalité était complètement différente de ce que j'avais imaginé.

Tout d'abord, l'entreprise où je travaillais se trouvait en bas de la dalle résidentielle ; le lieu de travail était divisé en deux parties : la majorité de l'espace était consacrée à l'atelier de travail, mais aussi au stockage des matériaux (planches, etc.) et des outils, et le bureau n'occupait qu'un petit coin de l'atelier. La distinction entre travail bureaucratique et physique était ainsi concrétisée par la séparation spatiale entre le bureau et l'atelier. Cette frontière était également perceptible dans la circulation des personnels, durant un mois de travail, mise à part

le patron, je n'ai croisé pratiquement personne dans l'entreprise. J'étais la plupart du temps seule dans le bureau alors que les ouvriers travaillaient à l'extérieur sur des chantiers. Les rares fois où je les rencontrais, quand il venait prendre des outils, je ne pouvais que brièvement parler avec eux et il m'était donc impossible de faire véritablement de l'observation participante.

Ensuite, l'entreprise était caractérisée par une masculinité exclusive puisque tous les ouvriers étaient des hommes et que l'ancien secrétaire était le neveu du patron, ce qui rendait les échanges plus compliqués. De plus, j'étais la seule salariée dans l'entreprise (les autres étaient tous des hommes). Des études menées sur des entreprises familiales ont montré que les femmes de patron participent souvent d'une manière active mais sans être rémunérées dans les activités économiques de l'entreprise (Xiong 2010). Pourtant, dans la famille de mon employeur, la division sexuelle du travail était plus manifeste puisque bien que la femme du patron n'ait pas de travail rémunéré, elle participait rarement aux activités professionnelles de son mari et s'occupait, pour la plupart de temps, des tâches ménagères et des enfants scolarisés.

Enfin, malgré mon isolement dans l'entreprise, certains détails m'ont toutefois permis de recueillir des éléments sur la relation professionnelle entre les employés et employeur. Par exemple un système de vidéosurveillance a été installé dans l'atelier pour contrôler les activités des employés. Dès le début, l'employeur voulait « faire les choses à sa manière ». J'ai commencé à travailler sans contrat et après avoir insisté à plusieurs reprises j'ai finalement obtenu un contrat au bout de deux semaines. De plus il voulait que je reste devant l'ordinateur, dans le bureau même lorsque le travail était terminé.

Cette tentative nous montre la difficulté d'accès au lieu de travail, surtout quand les immigrés se concentrent sur des secteurs très variés et selon des modalités de travail très différentes. Pour ces différentes raisons, les matériaux sur le travail sont composés principalement par les discours que formulés par les habitants enquêtés ou sur le forum. Il faudra donc tenir compte du fait que toutes mes analyses sur le travail et les relations professionnelles sont basées sur les perceptions des immigrés chinois, ainsi que les représentations qu'ils m'en ont données.

4.3 Secteurs d'activités

En France, les secteurs d'activités concernés par les travailleurs chinois ont énormément varié selon au cours de l'histoire. Les primo-arrivants, issus de la première vague dans les

années 1920 et 1930, travaillaient pour la plupart comme colporteurs dans le quartier de la gare de Lyon à Paris (Archambault 1952). Ils faisaient des allers-retours entre Paris et la province pour vendre de petites marchandises, profitant de la proximité spatiale avec la gare, véritable nœud de transport.

Après la Seconde Guerre mondiale, les Chinois en France ont commencé à se sédentariser en se tournant vers des activités économiques plus stables que colporteurs marchands ambulants. Les métiers dits des « trois couteaux » constituent alors les secteurs où se concentrent la majorité des immigrants chinois (Auguin 2010 : 165). Les « trois couteaux » regroupent les professions liées à la restauration, à la confection et à la maroquinerie¹³⁵. Dans les recherches de Wang (2000) sur les Chinois à Paris, ces trois secteurs sont également identifiés comme ceux où exercent le plus les Chinois jusque dans les années 1970 (Wang 2000 : 130-137). Également, selon les études menées par Emmanuel Ma Mung (2000), la restauration constitue le commerce le plus important pour les migrants chinois depuis les années 1970¹³⁶.

Néanmoins, les secteurs d'activités concernés ont évolué au tournant du 21^{ème} siècle. De nombreux nouveaux-arrivants sont arrivés en France, alimentant le réservoir de main-d'œuvre chinoise, dans un contexte de durcissement de la concurrence dans le secteur économique. Dans ce cadre, des changements se sont opérés dans le monde professionnel (Ma Mung et Li 1994 ; Pieke et Li 1997). Si la restauration continue à employer une grande partie des immigrants chinois, la confection a perdu sa capacité à absorber la main d'œuvre, à cause de la crise économique mais aussi du développement de l'import-export du prêt-à-porter depuis la Chine¹³⁷. La maroquinerie quant à elle a presque disparue¹³⁸. Par contre, ces dernières années, de nombreux travailleurs chinois qualifiés, surtout des hommes, occupent des activités dans le

¹³⁵ Les « trois couteaux » font référence au couteau de cuisine (*caidao*), aux ciseaux (*jiandao*) et aux outils du maroquinier (*pidao*), et représentent respectivement les trois secteurs de la restauration, de la confection et de la maroquinerie.

¹³⁶ Les années 1970 constituaient un moment-clé dans l'histoire des Chinois en France, car à cette période, la France assouplit ses politiques migratoires et met en place en 1976 la politique du « regroupement familial », qui permettait aux Chinois ayant déjà de la famille en France de migrer en France légalement. Du côté chinois, la réouverture des frontières et le rétablissement de la relation diplomatique entre les deux pays a facilité également la migration au cours de cette période.

¹³⁷ L'essor des activités d'import-export à Aubervilliers

¹³⁸ L'importation des sacs depuis la Chine. Les ateliers de maroquinerie sont transformés pour être dédiés à d'autres usages dans le quartier Arts-et-métiers.

bâtiment¹³⁹ (maçons ou plâtriers), qui constitue à l'heure actuelle un des secteurs les plus importantes qui attire de plus en plus des migrants chinois¹⁴⁰.

Mise à part les secteurs mentionnés ci-dessus, les activités économiques des immigrants chinois se diversifient et s'étendent à toutes sortes d'activités, avec des niveaux très variés, de métiers très qualifiés comme avocat aux emplois précaires peu voire pas qualifiés. Des Chinois travaillent également dans les bar-tabac, les salons de coiffure, les salons de manucure, chez les fleuristes, dans des agences de voyage, des cabinets d'avocats, ainsi que dans les secteurs informels, surtout en ce qui concerne les « travailleurs sans papiers » (Morice et Potot 2010). Ces activités dites informelles sont également très variées : prostitution des femmes chinoises dans la rue (Gao et Lévy 2006 ; Lévy et Lieber 2009), vente à la sauvette sur les trottoirs parisiens, femmes de ménage, et autres petits travaux non-déclarés comme nounou à domicile, ou biffins (Duclos 2015). Cette dernière catégorie regroupe des sans-papiers chinois qui, faute de ressources, fouillent dans les poubelles pour récupérer des objets d'occasion afin de revendre sur le marché des biffins.

Dans ce marché du travail ethnique, les travailleurs immigrés chinois sont classés en deux catégories selon leur statut juridique : ceux avec un titre de séjour et les sans-papiers. Cette catégorisation juridique influence profondément la vie quotidienne des migrants, en particulier celle des travailleurs irréguliers qui rencontrent plus de difficultés que les régularisés pour trouver un emploi. Notons que cette différence n'a rien à voir avec les compétences professionnelles ou les personnalités des immigrants, elle ne vient que de leurs différents statuts juridiques « légaux » ou « illégaux ». Ces « illégaux », faute de permis de travail, n'ont pas d'autre choix que de rester et travailler dans les activités informelles pour survivre. Ces activités informelles, quoique diversifiées, peuvent être catégorisées en trois types principaux.

Le premier type est composé de travailleur au noir, qui sont recrutés et rémunérés par un ou plusieurs employeurs. Il existe ainsi une relation professionnelle qui caractérise ce

¹³⁹ Le secteur du bâtiment est composé de deux activités majeures : la rénovation intérieure (pour les particuliers et les professionnels, et la vente de matériaux de construction. Les commençants chinois qui investissent dans ce secteur sont tellement nombreux qu'ils ont déjà monté une association, « l'association franco-chinoise du bâtiment » dont le siège se trouve à La Courneuve.

¹⁴⁰ Dans ses études sur les immigrés chinois de Wenzhou à Paris, menées dans les années 90s, Wang Chunguang (2000) a mis en évidence un groupe de travailleurs immigrés qu'il a nommé « artisans souterrains » (2000 : 138). À la différence des anciens immigrés, ils étaient d'ouvriers qualifiés. Selon l'auteur, ce groupe était composé de deux catégories : les maçons et les artisans travaillant dans la décoration d'intérieur. À cette période, il s'agissait d'un phénomène nouveau qui venait d'apparaître il y a moins de dix ans. Aujourd'hui, les ouvriers qualifiés dans le secteur du bâtiment et de l'aménagement intérieur sont plus nombreux.

premier type. Ce type du travail comprend les nounous à domicile, femmes de ménage ou personnes travaillant dans la confection à domicile.

Le deuxième type pourrait être comparé à de l'auto-entrepreneuriat même si les activités économiques ne sont pas déclarées. Ces immigrés ne travaillent pas pour un employeur donné, ils reçoivent directement leur revenu de leur clientèle, comme dans le cas de coiffeurs à domicile ou de restaurateurs qui cuisinent chez eux et vendent ensuite en ligne. Le deuxième type est caractérisé par des activités économiques indépendantes mais dissimulées et qui sont en retrait dans l'espace résidentiel.

Le troisième concerne les immigrés les plus vulnérables, qui n'ont pas de travail rémunéré par un patron, ni des ressources nécessaires pour travailler comme autoentrepreneur au noir comme par exemple les biffins chinois¹⁴¹ qui sont récemment apparus sur les marchés des biffins (une sorte de marchés aux puces où ne se vendent que des marchandises d'occasion pour la plupart récupérées dans les poubelles par les biffins eux-mêmes). En ce qui concerne les femmes dans cette situation, elles sont le plus souvent prostituées.

Toutes ces activités économiques ont un rapport avec l'espace urbain : celles des deux premiers types se passent, pour la plupart du temps, dans l'espace résidentiel donc privé, alors que celles du troisième sont plus visibles, avec des activités s'exerçant sur la voie publique, tant pour les biffins que pour les prostituées.

4.4 Parcours professionnels des migrants chinois

Si les immigrants peuvent être classés selon leurs statuts juridiques en travailleurs réguliers et irréguliers, en revanche, cette catégorisation ne s'applique plus pour les activités exercées par les immigrants, car la frontière entre le formel et l'informel est ambiguë, ou « poreuse » selon le terme de Ma Mung (2005, 2009). Cette ambiguïté nous invite à réfléchir sur la relation entre la régularité et l'irrégularité, ainsi que le formel et l'informel (cf. Mozère 1999).

¹⁴¹ Voir la partie « biffin chinois ».

Cette ambiguïté est en premier lieu constatée chez les travailleurs sans papiers. Malgré leur statut irrégulier, ils ne se limitent au secteur informel. Ils se dispersent, dans toutes sortes d'activités, tant liées au secteur informel qu'au secteur formel. Dans le secteur formel - qui désigne les activités économiques encadrées et déclarées, telle que la restauration, le bâtiment et la confection - les travailleurs irréguliers peuvent travailler au côté de collègues réguliers. Toutefois leurs conditions de travail seront moins bonnes, en général ils travaillent plus longtemps, sont moins payés et en outre, comme ils ne sont pas déclarés, ils n'ont pas accès aux droits sociaux (assurance maladie, retraite, etc.).

Les travailleurs réguliers, quant à eux, vivent aussi dans cette ambiguïté. Pour des raisons diverses, ils ne sortent pas complètement de l'informel. Il est vrai que dans les secteurs informels, à la différence des secteurs formels, on trouve peu de travailleurs réguliers, qui les considèrent comme source de vulnérabilité et de précarité. Une fois régularisés, les travailleurs ne tardent pas à se trouver vers les activités formelles, en normalisant leurs conditions de travail (signature d'un contrat de travail, déclaration des ressources, etc.). « La plupart des acteurs évoluant dans ce secteur auraient généralement préféré le formel, la légalité et les prestations sociales qui s'y rattachent. » (Hainard et Ischer 2007) Ainsi, on remarque donc une différence nette entre les travailleurs régularisés et ceux qui sont encore en situation irrégulière dans différents domaines, tels que le statut social, la situation financière, ou la satisfaction de leur condition de vie dans le pays d'accueil. Néanmoins, le changement de statut juridique n'implique pas un changement complet dans la vie des migrants, ni automatiquement une amélioration des conditions de travail.

La teneur de cette ambiguïté entre formelle et informelle chez les migrants réguliers dépend beaucoup de leur modalité de travail. Pour ceux qui travaillent d'une manière régulière, l'informel se présente sous deux formes ; soit les conditions de travail ne pas strictement conformes à la loi du travail, soit une partie des revenus n'est pas déclarée ou payée. Dans la plupart des cas ces deux aspects se combinent. On trouve aussi certains immigrés qui, malgré leur statut régulier, préfèrent un travail irrégulier ou dissimulé, afin de mieux s'adapter leur situation notamment familiale. Dans le quartier de La Noue, certaines habitantes chinoises font un travail de sous-traitante chez elles, pour pouvoir s'occuper de leurs enfants en bas âge. On constate aussi que l'organisation au sein de la famille est souvent genrée, les femmes prenant naturellement en charge les enfants et les tâches liées à l'espace intérieur.

Les cas de Madame Liu Taohua, Monsieur Niu Yese et Monsieur Qin Qianniu illustrent bien cette ambiguïté entre la régularité et l'irrégularité : même après la régularisation de leur statut, leurs conditions de travail ne sont pas devenues pas complètement formelles.

Avant la régularisation, Madame Liu Taohua (née en 1984) travaillait dans une usine de confection située sous la dalle du quartier enquêté, son mari travaillait comme chef de cuisine dans un restaurant japonais. Début 2014, ils ont tous les deux été régularisés. Ils avaient deux enfants scolarisés dans l'école du quartier, une fille et un garçon, tous les deux nés en France. Après la régularisation, elle a continué à travailler dans la même usine de confection, mais cette fois-ci, avec des bulletins de paie et des salaires déclarés. L'usine était tenue par un patron truc, mais tous les employés étaient Chinois, y compris Madame Lin. Pour avoir son contrat de travail, elle a demandé à plusieurs reprises à son employeur, mais ce dernier lui a toujours répondu, « je vous le donnerai », mais jusqu'à la fermeture de l'usine, il ne lui a jamais donné.

Les conditions du travail ne se sont pas beaucoup améliorées, même si le salaire faiblement augmenté pour atteindre le salaire minimum exigé. Madame Lin travaillait de 8h à 19h, avec une heure de pause-déjeuner et une autre heure vers 17h pour aller chercher les enfants à l'école. Pendant les neuf mois où elle a travaillé dans cette usine, Madame Lin n'a jamais eu son contrat et le salaire était payé un mois voire même deux mois en retard. La situation est devenue pire à partir du mois d'octobre, date à laquelle elle n'a plus du tout été payée. En novembre, elle a décidé d'arrêter de travailler dans cette usine et de chercher du travail ailleurs. En décembre, elle est passée me voir pour que je l'aide à récupérer ses salaires impayés. Avec une collègue française, nous avons fait appel au syndicat et commencé à entreprendre les démarches auprès de l'inspection du travail. Cette affaire n'a toujours pas été réglée à ce jour.

Comme pour Madame Liu Taohua, la situation professionnelle de Monsieur Niu Yese s'est peu améliorée après avoir été régularisé : il est toujours confronté à la précarité aux soucis que pose le travail informel dans le domaine de l'aménagement intérieur.

Monsieur Niu Yese est venu seul en France, laissant sa femme et ses enfants dans le Fujian, en Chine. Il a toujours travaillé dans le secteur du bâtiment même avant sa régularisation en 2012. S'il est content d'être régularisé, il découvre très rapidement que sa situation demeure précaire. Il espère que sa régularisation lui permettra de trouver un emploi plus stable et mieux payé et cherche activement du travail. Mais il se

trouve face à un choix dilemme : accepter un salaire plus bas que celui espéré, le même que celui proposé partout dans ce secteur ethnique ou rester sans emploi.

Monsieur Qin Qianniu, un ami de Monsieur Niu Yese, a quant à lui vu sa situation s'améliorer un peu :

Né en 1963, il est arrivé seul en France en 2003, laissant sa femme et ses deux enfants (des filles) à Fujian, en Chine. Il a été régularisé en décembre 2013. Avant la régularisation, il travaillait dans une entreprise qui fournissait des matériaux pour le bâtiment (les travaux de finition surtout), à Aubervilliers. Après avoir obtenu ses papiers, il change d'emploi et travaille comme conditionneur dans une entreprise d'alimentation à Ivry-sur-Seine. Grâce à son titre de séjour de type « vie privée et familiale », il peut signer un contrat de travail, avoir des fiches de paie et des revenus déclarés et bénéficier des droits sociaux qui les accompagnent. Par contre son salaire reste identique, mais il est logé par son employeur, ce qu'il considère comme un avantage de plus.

La majorité des parcours des immigrants ressemblent aux cas présentés ci-dessus. Ils réussissant à régulariser leur statut juridique mais se trouvent toujours dans une situation précaire sur le marché du travail. Parmi mes enquêtés, ceux qui ont réussi à sortir de la précarité de l'emploi sont des immigrés qui ont monté leur propre commerce. La régularisation (Chauvin, Garcés-Mascareñas et Kraler 2013) et la création de son propre commerce constituent deux moments essentiels dans les parcours des immigrants. Si le premier leur accorde le droit de séjourner et d'exercer légalement une activité économique, le second leur offre une opportunité d'améliorer significativement leur situation professionnelle, ouvrant la possibilité d'une éventuelle ascension sociale.

4.5. Accès au travail

Pour trouver un travail, les migrants chinois utilisent deux canaux principaux : les réseaux personnels et les ressources « communautaires ». Ces catégories sont utiles d'un point de vue méthodologique, mais assez artificielles puisque dans les pratiques réelles, les deux moyens sont employés simultanément pour trouver un travail au plus vite. Pourtant, il est important de montrer qu'il existe toujours une préférence pour l'une ou l'autre. Dans la partie suivante, les deux différentes modalités de recherche d'emploi seront présentées ; ensuite, nous montrerons les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles, du point de vue du travailleur et de l'employeur.

4.5.1 Par les réseaux personnels

Ce que l'on nomme réseaux personnels se situent à trois niveaux en fonction de l'intensité du lien interpersonnel : les membres de la famille avec lesquels le lien est très fort, les amis avec lesquels les interactions sont assez fréquentes et les connaissances que l'on croise de temps en temps dans la vie.

Il est très fréquent que les migrants chinois parviennent à trouver un travail via ses réseaux interpersonnels¹⁴² et c'est aussi le cas pour les employeurs cherchant du personnel. C'est pour cette raison que ces réseaux interpersonnels sont caractérisés par l'ethnicité. Mes enquêtés ont également utilisé ce canal pour chercher un travail. Les exemples de ces habitants illustrent bien le fonctionnement des réseaux personnels, tant pour trouver un travailleur que pour trouver un employeur :

Monsieur Wei a ouvert sa propre boutique à Bagnolet et cherchait des travailleurs. Par hasard, sa voisine, Madame Jin, venait de quitter son travail. Ils ont échangé ces informations en se croisant dans le quartier, alors Monsieur Wei a proposé ce travail à Madame Jin.

J'ai également vécu moi-même cette expérience. Lors d'une l'enquête de terrain dans le quartier de La Noue, deux habitants m'ont proposé un emploi. Si le premier habitant était une connaissance que j'avais rencontré plusieurs fois dans le quartier, ce n'était pas le cas pour la

¹⁴² Les analyses d'Hily, Berthomiere et Mihaylova (2004) sur la notion de « réseaux sociaux » en migration permettent d'éclaircir sa distinction du communautarisme.

seconde que je n'avais croisé qu'une seule fois au centre municipal. Voilà comment j'ai travaillé pour son mari :

J'ai travaillé une fois dans une société de décoration intérieure gérée par un patron du Fujian. C'est la femme du patron qui m'a proposée d'y travailler, elle venait parfois aux cours de français au centre. Elle m'a donc demandé mon numéro de téléphone quand elle a su que je parlais français. Les travailleurs dans cette société étaient presque toujours des compatriotes du patron venant de la région du Fujian.

Même lorsque des habitants changent de quartier, les réseaux personnels qu'ils y ont établis continuent de fonctionner. Monsieur Te Bai, ancien habitant du bâtiment 4, a quitté Bagnoleet quand il a ouvert un restaurant et emménagé avec sa famille dans le 15^e arrondissement à Paris. Il a recruté le frère cadet d'un de ses voisins comme chef de cuisine dans son restaurant.

Bien que l'enquête se soit déroulée principalement dans le quartier de Bagnoleet, l'importance des réseaux personnels dans la recherche d'emploi semble se vérifier également chez les Chinois résidant dans d'autres villes. Madame Zhou Liuying, une immigrante chinoise que j'ai connue il y longtemps, a quitté Paris peu après son mariage et s'est installée en province avec son mari. Ils ont ouvert un restaurant avec la famille de la sœur du mari et commencé à chercher des employés. C'est finalement un neveu (fils de la sœur aînée) de Madame Zhou Liuying qui est allé les aider.

Dans certains cas, l'employé pourra jouer plusieurs rôles en même temps dans le monde professionnel : en monopolisant les informations des deux côtés, entre l'employeur et les employés potentiels, l'employé pourra être un intermédiaire dans cette relation professionnelle et en tirer de profit.

Madame Jin, ancienne habitante de La Noue, travaillait dans la confection depuis longtemps, depuis son arrivée en France. Ainsi, elle avait une connaissance assez étendue des Chinois qui travaillaient dans ce métier. De temps en temps, Madame Jin s'engageait à trouver des travailleurs pour les patrons qu'elle connaissait, surtout quand les derniers recevaient des commandes urgentes et avaient besoin des mains de plus pour exécuter ces commandes dans un court délai. Ainsi, elle travaillait parfois comme « contractrice », une sorte d'intermédiaire entre les deux côtés : en plus de son

propre travail rémunéré, elle tirait aussi un certain pourcentage pour chaque pièce fabriquée de la part des travailleurs qu'elle avait trouvés.

Cette pratique, qui s'inscrit dans la « résistance quotidienne » au sens de J. Scott (Scott 1985), reflète bien l'*agency* de l'employeuse qui, profitant sa position d'intermédiaire dans cette relation professionnelle, renforçait son pouvoir dans la négociation avec l'employeur pour enfin maximiser ses propres intérêts.

Ces exemples nous montrent qu'il existe trois types de lien interpersonnel qui entrent en jeu dans l'accès au travail. Ces liens peuvent être définis selon deux types de critères : la densité du lien (fort ou faible) et sa nature (issue de liens prescrits ou acquis dans la vie quotidienne). Ces trois formes ne jouent pas le même rôle dans l'accès au travail.

Le premier type de relation concerne les membres de la famille qui partagent un lien fort et naturel. Lorsqu'ils montent un commerce ensemble, où chacun s'investit financièrement ou techniquement, ce sont souvent les membres de la famille qui occupent les postes essentiels dans le commerce, comme la caisse, l'achat des matériaux et la cuisine quand cela est possible. Madame Zhou Liuying explique ainsi que « la caisse doit être occupée par un parent, car c'est l'argent, ce qui est le plus essentiel ... il vaut mieux que le chef de cuisine soit aussi un membre de la famille... [Car] ce que nous faisons, c'est un petit commerce, si jamais le chef de cuisine nous quitte, nous serons dans la merde, mais un parent ne fera jamais ça. ». On préférera choisir un membre de la famille pour garantir le succès de l'entreprise en comptant sur les valeurs d'obligation et de solidarité familiale.

Le deuxième type est composé des connaissances, avec lesquelles à la différence du premier type, on possède un lien plus ou moins faible et construit. Lors du recrutement, les connaissances sont préférées aux amis. A l'opposé des membres de la famille, ils occupent souvent des postes peu importants, comme serveurs dans la restauration. Le recrutement se fait via les réseaux interpersonnels, l'employeur fait savoir à son réseau qu'il cherche des travailleurs et si une personne cherche à ce moment-là du travail, ils se mettent en accord. L'employeur peut également chercher via Internet, de cette manière, le recrutement est un processus rempli du hasard.

Les amis constituent le troisième type. À la différence deux premiers types qui facilitent l'accès au travail, les amis ne sont pas toujours favorisés lors de l'embauche. Comment expliquer ce contournement de l'amitié ? Une analyse de la profondeur et de la nature du lien

peut fournir des pistes. Entre les membres de la famille qui sont unis par le sang ou le mariage, le lien est très fort et difficile à rompre, même à la suite de conflits, alors que pour les connaissances que l'on fréquente dans la vie quotidienne, le lien est relativement faible, ce qui rend la rupture plus facile et moins douloureuse en cas de conflit. En revanche, l'amitié étant un sentiment fort, la rupture du lien peut se passer d'une manière désagréable suite à un conflit. Ainsi, malgré l'importance de l'entraide entre les immigrants chinois, peu sont ceux qui travaillent pour un ami, contrairement l'idée que l'on peut avoir de la solidarité communautaire. Cette disposition sert à éviter une rupture imprévue, « finalement on ne peut même plus rester amis ». Lors d'un entretien, Madame Jin m'a décrit, d'une manière vive, cette situation délicate :

« Si un ami veut venir faire son apprentissage chez un ami (patron), ça va, mais il sera convenu à l'avance qu'après l'apprentissage, il ira travailler ailleurs... Si tu es patron, (pendant les heures du travail) tu vois qu'il reste là, debout, sans rien faire, tu hésites de le lui reprocher (car c'est ton ami) ; et pareil, si tu es travailleur, tu vas penser que le patron ne voit que les moments où tu ne travailles pas ; quand tu es très occupé, crevé par le travail, et là, il ne le voit pas ! Mais tu n'arrives pas à le contredire... Et finalement on ne peut même pas rester amis. »

Le discours de Madame Jin illustre bien le conflit qui pourrait éclater dans une relation professionnelle et la situation délicate quand il s'agit d'amis. Si travailler pour un inconnu ou une connaissance avec qui l'on a seulement un lien faible permet d'exprimer son mécontentement, quelle que soit la manière, ce n'est plus le cas pour les amis, car l'amitié empêche l'expression libre et ouverte des mécontentements lors du travail, et l'accumulation de ces sentiments négatifs mène généralement à un conflit entre les deux parties. La prise en compte en amont par l'employeur de l'éventualité d'un conflit dans la relation professionnelle nous relève un point important : le marché du travail est loin d'être monde exclusivement économique ; au contraire, c'est un champ qui est entièrement social comprenant les questions de genre, d'ancienneté, les sentiments, l'ethnicité, etc. Embaucher un ami signifie ainsi faire entrer le sentiment amical dans la relation professionnelle, ce qui rend la gestion des conflits plus compliquée. En faisant, au lieu d'expulser tous les éléments sociaux tels que le sentiment, les acteurs au sein de ce marché cherchent à garder un équilibre entre l'intérêt économique et d'autres intérêts.

Ainsi, éviter d'embaucher des amis dans son propre commerce vise à équilibrer plusieurs intérêts qui risquent de s'opposer dans des contextes donnés, y compris le monde

professionnel. L'accès au travail via ces trois types de lien signifie alors un mélange entre l'intérêt économique et le sentiment amical auquel les acteurs doivent faire face. Pourtant, ce mélange diffère selon les trois types. Pour le premier type, le lien familial constitue le pilier d'une coopération économique, ce qui met cette relation dans un état stable grâce aux intérêts communs et la conviction de l'impossibilité d'une rupture. Pour le deuxième type, il est également facile de trouver un point d'équilibre : avec un lien faible, l'intérêt domine les autres aspects. Néanmoins, c'est le contraire pour le troisième type, avec un sentiment fort dans un monde qui se veut exclusivement « raisonnable », il est facile de perdre cet équilibre. Lors de conflits sur les modalités ou les conditions de travail, les deux aspects deviennent incompatibles et se les relations se terminent souvent en rupture. Ainsi, les travailleurs ou employeurs ayant une longue expérience professionnelle, ne sollicitent ou n'embauchent pas d'amis afin d'éviter une rupture potentielle. Les amis restent des amis et l'amitié ne pénètre pas dans le monde professionnel.

4.5.2 Par internet et annonces : un réseau communautaire

Dans la communauté chinoise, comme ailleurs, Internet joue un rôle de plus en plus important dans la vie quotidienne. Cette évolution se passe aussi bien au niveau professionnel qu'au niveau personnel. En plus du téléphone, les immigrants profitent du développement technique dans d'autres domaines, tel que le forum et les messageries instantanées.

Le site *Huarenjie* est un forum très populaire parmi les migrants chinois, surtout les migrants sans-papiers. En utilisant ce site, les immigrants peuvent s'échanger les informations utiles. En plus, pour ceux qui ne parviennent pas à trouver un travail ou ceux qui préfèrent travailler comme « indépendants », ce site offre des solutions pour les migrants les plus vulnérables et pas seulement des activités salariées. Des offres de services variées sont disponibles sur Internet, comme par exemple la préparation à domicile de raviolis ou de plats chinois avec les prix précis et les coordonnées téléphoniques.

Bien entendu, les ressources les plus consultées sur ce site sont celles relatives au travail et au logement. De nombreux enquêtés ont trouvé un emploi ou un logement via ce forum, ce qui montre la popularité de ce site. Monsieur Te Bai, ancien habitant de Bagnolet, a ouvert son propre restaurant dans le 15^e arrondissement à Paris. Lui-même pris par le temps car très occupé lors de l'ouverture de son commerce, sa femme m'a contacté pour me demander de poster une annonce à leur place pour trouver des serveurs. Ce site constitue donc un moyen important en

ce qui concerne l'accès au travail. Ci-dessous un exemple de deux annonces d'emploi, une demande et une offre.

The screenshot shows a job advertisement on a website. The main text of the ad is as follows:

巴黎 1区！中餐馆招募温州地区大厨一名。外卖店大厨

广告号：9306711 浏览量：107

你感兴趣的分类

- 家教/招生/讲座
- 餐饮业招聘/求职
- 其他行业
- 车工/烫工/裁剪/杂工
- 保姆/月嫂/钟点工
- 留学生求职招聘区
- 售货员/司机/发广告
- Tabac咖啡吧业

餐饮业招聘/求职

求职大厨

暂无图片

25岁温州人想找份全工

暂无图片

77省Chelles中餐自助请一位洗碗工帮打

暂无图片

详细介绍

巴黎 1区！中餐馆招募温州地区大厨一名。外卖店大厨也可以。或者熟手二手想学大厨也可。需要本人居留可以报工。电话或者短信06 [redacted]

来自：iPhone手机用户发布

Figure 31 Une annonce d'offre d'emploi

(1^{ème} arrondissement de Paris. Restaurant chinois cherche un chef de cuisine originaire de Wenzhou. Chef de cuisine pour restaurant à emporter.

Lieu du poste : Paris

Demande/offre : Offre

Nature : Emploi à plein temps

Catégorie : Chef de cuisine, Assistant Chef

Téléphone : 06 XX XX XX XX

Publié par : identifiant d'un internaute

Description détaillée :

Dans le 1^{ème} arrondissement à Paris ! Restaurant chinois cherche un chef de cuisine originaire de Wenzhou. Possible pour chef de cuisine de restaurant à emporter. Possible aussi pour assistant chef expérimenté voulant devenir chef de cuisine.

Titre de séjour obligatoire.

Contacter par téléphone ou SMS : 06 XX XX XX XX)



Figure 32 Une annonce de demande d'emploi

(Homme sans-papier cherche un travail dans la restauration. Travail à plein temps, à mi-temps ou extra possible.

Lieu du poste : Paris

Demande/offre : demande

Nature :

Catégorie : deuxième Assistant Chef/wok, plonge/travailleur polyvalent

Téléphone : 07 XX XX XX XX

Publié par : identifiant d'un internaute

Description détaillée :

Homme, sans papiers, je cherche un travail polyvalent comme plongeur dans un restaurant. Je suis très efficace. Le patron peut me contacter si besoin.)

Dans ces deux annonces mises en ligne, plusieurs aspects doivent être mentionnés : le titre de séjour, les expériences professionnelles, parfois l'origine et le sexe. Parmi ces aspects, le titre de séjour constitue une dimension la plus essentielle dans le marché du travail, dont l'importance sera discutée plus tard.

4.5.3 Préférence pour les réseaux interpersonnels : la gestion des conflits

Les réseaux interpersonnels et internet constituent les deux moyens les plus employés par les immigrés chinois¹⁴³. Pourtant, n'existe-t-il pas de préférence lors de l'accès au travail ? D'après ce que l'on a pu constater dans l'enquête, la sollicitation de ces deux moyens ne se fait pas de la même manière. Les habitants chinois expriment souvent leur préférence pour les réseaux interpersonnels. Ils ne recourent à internet que quand ils n'arrivent pas à trouver un emploi par le premier. Comment expliquer cette préférence ? Cette question renvoie en effet aux conditions de travail des immigrés chinois, un sujet que l'on abordera dans le chapitre suivant. Ici, nous allons nous concentrer sur la distinction entre lien fort et faible à partir de la théorie de Granovetter.

La théorie de Granovetter s'intéresse aux différents types de liens utilisés par les salariés à trouver un travail. Selon ces études (Granovetter 1973), les salariés ont plus de chance de trouver un travail avec lien faible qu'avec un lien fort. Cette hypothèse nous donne une perspective structuraliste lors de la recherche d'emploi. Nous nous penchons ici sur les agents sociaux, en particulier les travailleurs et leur préférence pour le lien fort ou faible. Le premier se manifeste par les liens entre membres de la famille ou entre amis, alors le dernier concerne les liens entre connaissances ou inconnus (le cas d'Internet) pour lesquels la fréquence des interactions est faible. Alors comment expliquer la préférence pour le lien fort des travailleurs chinois ? Une de mes hypothèses est qu'il s'agit d'une sorte de gestion préventive ou de contrôle du conflit avant même d'entrer dans une relation professionnelle. Les cas de trois enquêtés qui

¹⁴³ Les réseaux interpersonnels (« *renji guanxi* » en chinois) jouent aussi un rôle important en Chine, voir l'étude de Ji Yingying (2012). Des chercheurs utilisent un modèle quantitatif pour examiner l'effet de réseaux interpersonnels dans la recherche de l'emploi (Bian, Zhang et Cheng 2012).

ont vécu des conflits avec leurs employeurs peuvent illustrer le mécanisme qui régit cette préférence pour le lien fort lors de la recherche de travail.

Monsieur Niu Yese, habitant chinois du bâtiment 4 dans le quartier de La Noue, a travaillé pendant un moment pour un employeur originaire de la même ville, Fuqing dans la province du Fujian. Comme l'employeur résidait dans le même quartier, Monsieur Niu Yese le croisait de temps en temps. Suite à un défaut de paiement d'une partie de ses salaires pendant plusieurs mois, Monsieur Niu Yese l'a contacté d'abord par téléphone, puis les lui réclamé directement quand il le croisait dans le quartier. Il comptait même aller chez son employeur comme ultime recours, mais il a finalement été payé.

En 2013, un autre habitant, Monsieur Qiu Xiaoshan, a vécu la même difficulté que Monsieur Niu Yese pour obtenir ses salaires. Pourtant, si sa demande était justifiée, cela s'est terminé en conflit violent. Travaillant depuis longtemps pour un patron d'origine cambodgienne dans le secteur de bâtiment, il connaissait l'adresse de son patron et passé chez lui pour lui demander ses salaires dus. Pourtant, il a fini par être frapper par son patron furieux et violent et a dû être hospitalisé pour une blessure à la tête. Finalement, grâce au soutien de ses voisins, son patron est passé en justice.

Les salaires impayés existent dans toute sorte de profession, mais d'après les enquêtes, la situation est pire dans la décoration intérieure où travaillent Messieurs Niu Yese et Qin Xiaoshan. Cela se voit de temps en temps dans la confection, surtout au moment de la rupture du contrat de travail, il arrive parfois que le patron ne veuille pas payer le dernier salaire et cherche des excuses pour garder l'argent. Madame Jin, ancienne habitante du quartier de La Noue, m'a raconté son histoire.

Elle a travaillé à mi-temps dans un atelier de confection qui était géré par un couple mixte, le patron était turc et la patronne chinoise. Après avoir quitté cet atelier, elle n'a pas reçu son dernier salaire. Elle a dû demander à plusieurs reprises pendant plus d'un mois pour pouvoir finalement le récupérer, une somme de plus de 300 euros. Elle avait mis en place une stratégie : « après avoir accompagné ma fille à l'école (pour apprendre le chinois), je passais à l'atelier et j'y restais lorsque j'avais du temps libre, surtout pendant les week-ends, je disais que j'attendais que ma fille sorte. »

Dans ces trois exemples, les travailleurs gardent un lien étroit avec leurs employeurs, ce qui leur permet d'aller régler directement le problème avec eux lorsque des salaires sont impayés. Par contre, pour ceux qui travaillent pour des inconnus, le lien faible rend la réclamation des salaires impayés plus difficile.

Quatre habitantes chinoises travaillaient dans un atelier de confection qui était géré par un employeur d'origine turque. Elles n'ont pas reçu leur salaire entre septembre et décembre 2014. Comme l'atelier se trouvait au sous-sol de la dalle d'habitation, elles connaissaient l'adresse professionnelle de l'atelier. Mais elles ne connaissaient pas bien le nom du patron, ni son adresse personnelle. La demande directe des salaires auprès l'employeur n'était pas possible si le patron ne répondait plus aux appels. Avec l'aide des personnels du centre social et culturel du quartier, elles ont pu contacter un syndicat pour lancer le processus afin de récupérer leurs salaires. Pourtant, comme l'atelier était toujours fermé, l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception qui était la première démarche n'a pas abouti.

Ainsi, ces travailleurs chinois ont tous eu des problèmes de salaires impayés¹⁴⁴. Mais bien qu'ils aient tous réclamé directement les salaires dus auprès les employeurs, leur manière de régler les conflits présentent des différences. Dans les deux premiers cas, quel que soit le résultat, ils ont pu contacter directement l'employeur grâce au lien fort, alors que dans le troisième cas, elles n'ont pas réussi à le voir en personne car elles entretenaient avec lui un lien faible.

La préférence du lien fort lors de l'établissement de la relation professionnelle peut aussi s'expliquer par la volonté de réduire les violations de contrat. Faute de protection du contrat par la loi, le fait d'entretenir un lien avec l'employeur donne la possibilité de se protéger. Lorsque le travailleur et le patron appartiennent au même réseau social, il est probable que les travailleurs connaissent ces coordonnées et même son adresse personnelle. En cas de conflit ou de salaire impayé, les travailleurs peuvent toujours trouver un intermédiaire reconnu par les deux parties ce qui facilite le recouvrement des salaires. En revanche, dans le cas de travail trouvé sur internet, les travailleurs se sentent plus vulnérables. Ils ne connaissent pas la réputation du patron, ne savent pas s'ils paient volontiers les salaires et s'il sera possible de le trouver en personne.

¹⁴⁴ Ce phénomène du salaire non payé existe aussi en Chine, la situation est pire dans le secteur du bâtiment. Voir la recherche de Qi (2011), dans laquelle l'auteure essaie de comprendre ce phénomène avec une perspective historique.

Cette préférence du lien fort est surtout mise en avant par les immigrés irréguliers sans papiers. L'inquiétude sur le paiement du salaire varie selon les secteurs d'activités. Dans la confection, cela pose peu de problème pour les travailleurs au noir qui travaillent chez eux, car, selon Madame Song Bie, « si le patron ne paie pas, nous ne lui donnons pas les objets fabriqués ». Par contre, dans le bâtiment, y compris la rénovation intérieure, les travailleurs au noir sont beaucoup plus inquiets. Selon Monsieur Niu Yese, « Si l'on ne connaît pas bien le patron, il peut changer son numéro de téléphone (après le travail) et personne ne le trouvera plus ».

Dans le contexte de la migration, les réseaux interpersonnels des Chinois en France s'inscrivent en général dans un réseau plus étendu, celui de la communauté. Par conséquent, chez les travailleurs illégaux, la crainte de l'intervention de la loi pousse les travailleurs vers une dépendance à une pression tant physique que morale de la communauté qui peut agir, idéalement, en prévention et en régulation des actions du patron qui appartient au même groupe social.

4.5.4 Le caractère communautaire dans les activités économiques des immigrés chinois

Bien que les activités économiques des Chinois soient très variées et dépassent de parfois la frontière de l'économie ethnique, elles sont toutefois caractérisées communautairement. Au-delà de certains secteurs où la clientèle visée est grand public, on constate également des services destinés à une clientèle de la même communauté des immigrés chinois. Cela concerne particulièrement les activités informelles où se concentrent de nombreux travailleurs immigrés irréguliers.

Dans le quartier enquêté à Bagnolet, un bon nombre des habitants chinois ne possède pas un statut légal. Pour survivre, ils exercent des activités variées et non déclarées, ce qui s'inscrivent dans l'économie informelles. Ces activités informelles sont caractérisées par la nature communautaire, qui se traduit par des annonces écrites en chinois, affichées dans un espace urbain public, visant évidemment une clientèle chinoise, comme ce que nous pouvons voir dans les photos ci-dessous.

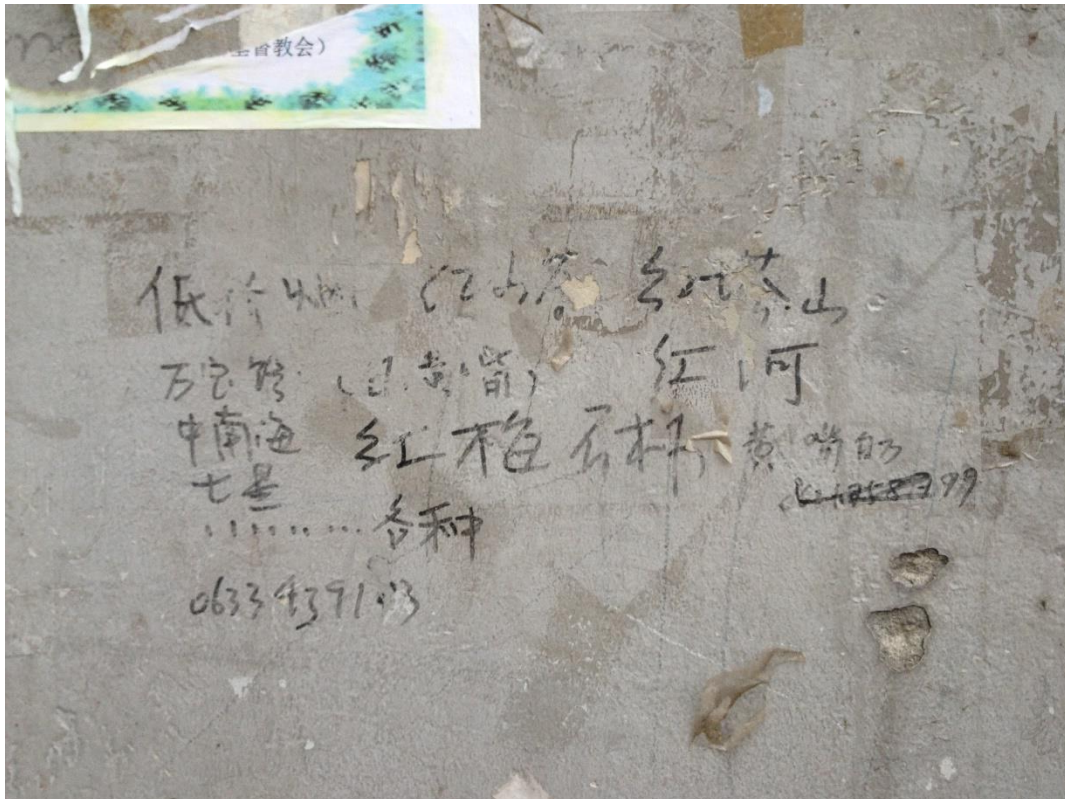


Figure 33 Une publicité de cigarettes en chinois sur le mur de l'immeuble

(Sur le chemin en destination du bâtiment 4, j'ai vu des mots en chinois, écrits avec des feutres noirs sur le mur extérieur du bâtiment 1 qui servent de panneaux pour des petites annonces :

« Cigarettes bons marchés à vendre (différentes marques de cigarettes chinoises, ci-dessous le numéro de téléphone à contacter) ».)

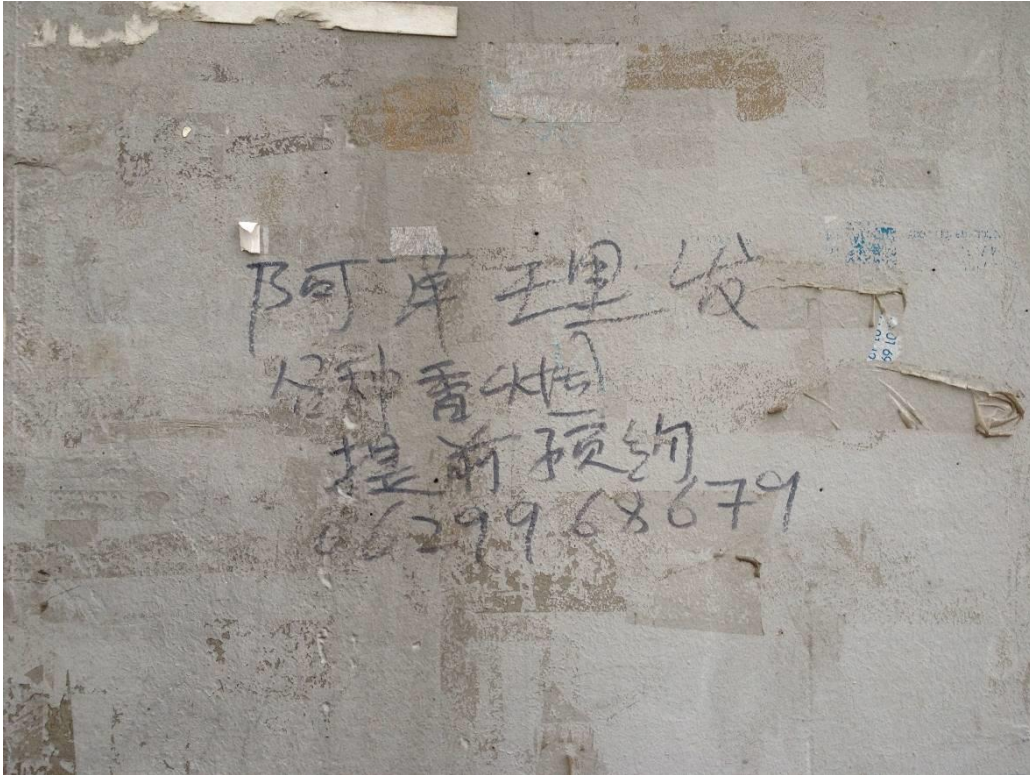


Figure 34 Publicités de coiffure et de cigarettes

(Sur le même mur, on voit également une autre annonce commerciale :

« Coiffure chez Aping. Toutes sortes de cigarette. Réservation demandée. »,
L'annonce est suivie par un numéro de téléphone.)

Comparés avec le prix du marché dominant, les services proposés par les travailleurs sans-papiers sont bon marché, dans la coiffure, le baby-sitting ou l'alimentation, on propose un prix moins élevé donc concurrentiel par rapport à celui du marché régulier. En 2012, lors de ma première visite chez Madame Jin, une habitante du quartier La Noue, a fait venir une coiffeuse chinoise chez elle :

Lors de la première visite chez Madame Jin, elle a fait venir une coiffeuse chinoise. La coiffeuse avait une quarantaine d'années, elle est venue avec tous son matériel et s'est installée dans la cuisine. Les membres de la famille ont mouillé leurs cheveux dans le lavabo et se sont fait couper les cheveux un par un dans la cuisine. Des amis de la famille Jin sont passés également pour se faire coiffer. Les prix étaient intéressants : 7 euros pour les hommes, 10 euros pour les femmes. Avant de partir, la coiffeuse chinoise nous a donné sa carte de visite, sur laquelle étaient indiquées ses coordonnées. Elle habitait dans le

20^{ème} arrondissement de Paris, un quartier qui jouxte la ville de Bagnolet à l'ouest. Madame Jin l'a connue par des amis. Après la coiffure, Madame Jin s'est occupée de nettoyer la cuisine dont le sol était recouvert par les cheveux.

(Note du journal ethnographique, le 10/12/2012)

Dans cet exemple, on perçoit ce que peut être l'économie ethnique et son mécanisme de formation. Plus qu'un rassemblement de différents services ou de divers secteurs, ce marché ethnique est plutôt un ensemble de relations interdépendantes qui sont maintenues par les acteurs du marché : les employeurs, les travailleurs, les clients et aussi institutions administratives. C'est dans cette perspective relationnelle que l'on peut dire qu'il existe une communauté chinoise, qui s'est construite sur les interactions économiques et interpersonnelles des immigrants chinois. Pour reconstruire le terme communauté, il est préférable de le regarder dans une perspective relationnelle, autrement dit, la communauté est plutôt un ensemble de relations basées sur un ensemble d'interactions et d'interdépendance. Cet ensemble de relation est établi le plus souvent dans les activités économiques, par exemple, la relation économique entre les magasins des nourritures asiatiques et la demande culinaire des clients, entre les restaurants asiatiques et la demande des clients (Asiatiques et Français) et également entre les propriétaires asiatiques et leurs locataires.

Lors de la discussion sur les caractéristiques communautaires des activités informelles chez les Chinois, deux points méritent d'être mentionnés :

En premier lieu, pour les immigrants qui sont exclus du marché régulier, les réseaux communautaires pourront offrir des ressources intéressantes, telles que des logements à louer, des emplois ou des services bon marché. Ceci distingue les immigrants chinois des autres groupes ethniques. Par exemple, pour les immigrants d'origine sénégalaise, bien que la solidarité communautaire soit très solide, ils bénéficient pourtant de peu d'opportunités économiques ou de soutiens financiers de leurs réseaux interpersonnels.

Le second point se trouve dans l'exclusivité de cette économie informelle. Pourtant, cette exclusivité est plus objective que subjective. Autrement dit, ce système socioéconomique n'exclut pas délibérément ceux qui sont extérieurs, en fait, bon nombre des travailleurs des autres groupes ethniques travaillent pour les Chinois, mais ils sont toujours minoritaires au sein de ce système. Par exemple, dans les restaurants, des travailleurs africains sont recrutés pour faire le ménage, dans les boutiques, des Français sont embauchés comme vendeurs. Ici, on parle

de l'exclusivité pour comprendre son origine, un résultat issu de la barrière linguistique (presque toutes les petites annonces affichées sont écrites en chinois) et des relations sociales qui se limitent souvent au sein de la communauté (la circulation des informations se fait par le bouche-à-oreille et les annonces sont affichées sur les murs extérieurs des supermarchés chinois et sur des sites chinois).

De cette manière, ce système n'est pas complètement fermé ni exclusif, par contre, il s'agit d'un ensemble des relations en mouvance, prêt à accepter toutes sortes d'opportunités venant d'ailleurs.

4.5.5 Entre le régulier/irrégulier et le formel/informel

Selon leurs statuts juridiques, les immigrés chinois peuvent être classifiés, d'une manière simplifiée, en deux types : ceux qui ont un titre de séjour et ceux qui sont en situation irrégulière. Bien que l'obtention d'un titre de séjour occupe une place essentielle dans le parcours des immigrés, en avoir un n'implique pas forcément que les travailleurs immigrés puissent sortir complètement de l'irrégularité. Ce phénomène est observé tant dans la sphère de l'habitat que de l'emploi. En ce qui concerne le travail, quel que soit son statut juridique, il n'existe pas une frontière explicite entre les activités économiques formelles et informelles pour les immigrés chinois. Tout est mélangé, tout est en mouvance.

Quand un immigré régulier est recruté par un employeur compatriote, il le déclare auprès de l'Urssaf, comme la loi du travail l'exige. Une fois que le travail commence, l'employé reçoit régulièrement ses bulletins de salaire. Toutes les démarches semblent être faites convenablement. Mais si l'on regarde plus dans le détail, la réalité est complexe. Tant à Aubervilliers qu'à Bagnolet, les habitants d'origine chinoise ont des expériences similaires dans l'informel par rapport au travail. Un regard plus profond sur les conditions du travail nous permet de mieux saisir la relation complexe entre la régularité et l'informel.

D'après des entretiens et des conversations, on constate qu'il existe un écart entre le fait réel et le contrat de travail écrit. En ce qui concerne les heures du travail, l'exemple de Madame Zhou Lili illustre bien la relation complexe entre le régulier et l'informel, ainsi que la façon dont l'informel s'enracine dans l'économie ethnique chinoise :

Madame Zhou Lili, une immigrée originaire de Wenzhou, réside avec sa famille à Paris. Elle est régularisée en 2013 et continue à travailler dans la confection. Sur son contrat de travail, ses 35 heures de travail hebdomadaire sont déclarées, mais en réalité, elle travaille au moins dix heures par jour, 6.5j/7 ou 7j/7, selon les commandes de l'entreprise. Dans ce cas-là, le salaire n'est pas non plus le même que celui indiqué sur contrat qui est le SMIC. En plus du salaire déclaré versé directement sur son compte ou payé par chèque (1 100 euros environs), Madame Zhou Lili reçoit une somme d'argent en espèce, variant entre 400 et 600 euros, comme salaire complémentaire. Le salaire déclaré et le salaire complémentaire constitue son salaire réel, soit environ 1 500-1 700 euros mensuel. On peut donc calculer son véritable salaire horaire à partir de ses heures de travail. Si l'on estime, dans le meilleur des cas, que sur un mois de 30 jours, elle travaille 6 jours par semaine (au lieu de 6 jours et demi) et 10 heures par jour, elle est donc payée 5,77 euros/heure (1500 (euros)/26 (jours)/10 (heures), ce qui représente un grand écart avec le SMIC, qui est de 7,47 euros nets en 2014.

Dans le cas de Madame Zhou Lili, malgré la régularisation de son statut, ses conditions de travail ne sont toujours pas conformées à ce qu'exige la loi du travail. Bien qu'elle exerce une activité régulière, certains aspects de son travail restent dans l'informel, tels que les conditions réelles du travail.

En outre, le salaire n'est pas déclaré non plus d'une manière régulière. Le cas de Monsieur Yuan ci-dessous pourra nous aider à comprendre le rôle du « salaire complémentaire ».

M. Yuan, un habitant de Bagnolet, travaillait comme chef de cuisine dans un restaurant chinois. Dans une conversation, il m'a dit que son salaire réel était de 2 500 euros mensuels, mais le salaire déclaré par son employeur était seulement le SMIC, c'est-à-dire qu'il recevait tous les mois plus de 1300 euros en espèce¹⁴⁵.

Madame Zhou Lili et Monsieur Yuan ne sont pas les seuls à recevoir un « salaire complémentaire ». En fait, un tel arrangement du salaire se voit fréquemment parmi les Chinois.

Dans la plupart des cas, les employeurs préfèrent ce type de rémunération pour éviter de payer d'avantages de cotisations patronales. Plus le salaire déclaré est bas, moins les

¹⁴⁵ Note du journal ethnographique, le 06/04/2014.

cotisations patronales qu'ils paient sont élevées. Du côté de l'employé, il n'a pas d'autre choix que d'accepter la proposition de l'employeur, sous peine que l'employeur lui préfère un autre employé qui accepte. Ce mode de paiement de salaire est normal et omniprésent pour les deux parties, ils l'acceptent sans aucun doute. De cette manière, ce mode de paiement de salaire divisé en deux parties et payé par deux moyens différents constitue un accord non écrit, convenu oralement par les employeurs et les employés chinois.

S'agissant d'un accord oral, il risque d'être rompu sans l'accord de l'une ou l'autre des deux parties. Toutefois, les personnes les plus vulnérables sont toujours les dominés dans la relation de pouvoir – ici, dans la relation employeur/employé. Ce sont toujours les employés chinois qui subissent les conséquences d'une rupture imprévue, c'est-à-dire de salaires complémentaires impayés. Dans ce cas-là, les employés n'ont pas d'autre choix que d'aller demander leurs salaires directement auprès de leur employeur, comme s'il s'agissait des revenus non déclarés.

L'informel se traduit également parfois par l'absence totale de contrat de travail. Il n'est pas surprenant de ne pas signer de contrat de travail, même après avoir commencé à travailler. Dans des cas extrêmes, il arrive que des travailleurs, même après avoir été embauché par un autre patron, n'aient toujours pas eu leur contrat de travail précédent. Dans une telle situation, ils ne mentionnent pas leur expérience précédente, puisque de nombreux travailleurs n'ont pas de certificat de fin du contrat, ni de certificat indiquant qu'ils ont démissionné ou été licenciés. Les employeurs ne veulent pas payer de frais sociaux supplémentaires et les conséquences sont évidentes, sans ces certificats les travailleurs au chômage ne peuvent pas s'inscrire à Pôle d'emploi, ni actualiser leur situation professionnelle à la Caf. En général, les travailleurs savent que leurs employeurs ne leur fourniront pas de tels documents, s'ils arrivent à obtenir un certificat de fin de contrat, c'est déjà un plus pour eux. La difficulté à obtenir un certificat de licenciement est tellement grande que les travailleurs n'envisagent même pas de le demander. C'est pourquoi peu de travailleurs chinois se déclarent au chômage, s'inscrivent à Pôle d'emploi ou déclarent un changement de leur situation à la Caf. Si l'inscription à Pôle d'emploi implique une longue négociation avec l'employeur pour obtenir les justificatifs, ils préfèrent se remettre sur le marché du travail et se précipitent pour trouver un autre travail en acceptant ce *statu quo*.

4.5.6 Entre l'instabilité et la précarité

En France, le marché du travail étant lui-même en cours de précarisation, le marché ethnique du travail des immigrés chinois il est d'autant plus caractérisé par la précarité. La précarité se traduit principalement par deux aspects : la flexibilité de l'emploi et les salaires impayés. D'une part, sur le marché du travail ethnique, peu de travailleurs immigrés chinois travaille pendant des années pour le même employeur, au contraire, ils changent fréquemment d'emploi. Le recrutement et le licenciement sont également flexibles. Dans mes enquêtes de terrain, les habitants travaillaient souvent dans une société lors de notre première rencontre et dans une autre quelques mois plus tard.

D'autre part, la précarité se caractérise également par la fréquence des salaires impayés. Comme nous l'avons abordé dans le sous-chapitre précédent, le salaire déclaré, est souvent complété par une somme complémentaire non déclarée. Profitant de l'informel de cette part du salaire, certains employeurs ont tendance de ne pas payer délibérément les derniers salaires. Plusieurs habitants enquêtés ont subi cette mauvaise foi, tels que Monsieur Niu Yese qui avait une mauvaise expérience de demander ses salaires auprès son employeur ou Monsieur Qiu Xiaoshan qui a été battu par son employeur quand il lui a demandé ses salaires. Cette précarité relève un rapport de pouvoir entre l'employeur et ses employés, ainsi que la position de vulnérabilité des travailleurs chinois dans une telle relation professionnelle.

La précarité varie selon les secteurs d'activités. La situation la plus précaire se trouve dans le bâtiment et l'aménagement intérieur. Les expériences professionnelles de Monsieur et Madame Jia de Bagnolet nous donnent une image de la précarité dans le domaine professionnel. Tous deux sont régularisés depuis juillet 2013. Depuis, Madame a déjà changé deux ou trois fois d'emploi, elle est passé de la restauration à la confection, alors que son mari, qui travaillait dans l'aménagement intérieur, a dû changer de sociétés tous les deux ou trois mois. Selon eux, « c'est comme ça dans le bâtiment, s'il n'y a plus de boulot, on change pour un autre. »

Les discours de Madame et Monsieur Jia nous donnent des pistes d'explication. La précarité dans le secteur du bâtiment est déterminée par la nature de ce métier qui est dépendant des chantiers obtenus. Quand l'employeur décroche un contrat, souvent changer la décoration intérieure d'un restaurant chinois, il recrute des travailleurs pour les réaliser. Une fois le projet terminé, l'employeur ne veut plus garder ses employés s'il n'a pas d'autre chantier et les

employés doivent donc se tourner vers une autre société qui a besoin de main-d'œuvre. Une forte mobilité est ainsi constatée dans ce métier.

Pour expliquer la précarité dans ce marché ethnique du travail, nous nous appuyons ici sur trois points. Premièrement, les techniques acquises pour franchir le seuil de différents domaines professionnels ne sont pas compliquées, donc la mobilité entre un métier tel que la confection et un autre tel que la restauration, n'est pas une chose difficile pour les travailleurs chinois.

Deuxièmement, la précarité peut être expliquée par le fait que le contrat de travail a peu d'effet restrictif sur l'employeur. Les travailleurs immigrants négocient rarement les articles du contrat de travail avec leurs employeurs, en général ils ne lisent même pas leur contrat de travail, pour des raisons compliquées (la barrière linguistique est la raison la plus évidente) que nous analysons dans le chapitre suivant. Ainsi, l'employeur qui est libéré des obligations écrites dans le contrat du travail profite de cette flexibilité. Cela facilite la mobilité qui mène, en général, à la précarité.

Le troisième point se trouve dans les stratégies de gestion. Pour profiter des politiques qui visent à aider les nouvelles sociétés, avec moins de charges sociales et d'impôts à payer, certains employeurs choisissent de fermer leurs entreprises après trois ans. Ensuite, ils changent le nom et l'adresse de l'entreprise et embauchent un nouveau gérant, en gardant les mêmes employés et en exerçant les mêmes activités professionnelles. De cette manière, bien que les immigrés chinois travaillent toujours pour le même employeur, ils changent officiellement d'entreprise et obtiennent un nouveau contrat du travail et de nouveaux bulletins de salaire.

Vu la situation des travailleurs réguliers, nous pouvons aisément imaginer que celle des travailleurs sans-papiers est plus précaire. N'ayant pas de titre de séjour, ni de permis de travail, ils n'ont pas d'autres choix que de tout accepter pour survivre, leur situation vulnérable et le travail temporaire. Un habitant de La Noue, Monsieur Tu Shangbei, a vécu pendant des années dans une telle situation pénible. En tant que travailleur irrégulier, il n'avait pas de l'autorisation de travailler donc pas de travail stable. En mai 2013, il s'en est plaint à moi, « ce mois-ci, je n'ai travaillé que quatre ou cinq jours (nous étions au milieu du mois). » Il était très angoissé lorsqu'il parlait de travail et de mauvaise humeur. En septembre il a décidé finalement de retourner en Chine. Le cas de Monsieur Tu Shangbei nous montre que les immigrés irréguliers

constituent ainsi, dans une certaine mesure, un réservoir de main-d'œuvre pénalisée par la précarité, ils sont sollicités quand il y a une demande et sont renvoyés quand il n'y en a plus.

Chapitre 5

Les conditions de travail : « règles de jeu » de « gens de Wenzhou »

Au sein du marché ethnique du travail où se concentrent les immigrants chinois, il existe en effet des règles de jeu différentes. « Nous les gens de Wenzhou avons nos propres règles lors du recrutement et du licenciement » (S1-R04 codé pour sujet 1, réponse 04 ; et passim.) Dans ce chapitre, nous allons décrire les conditions de travail en nous focalisant sur ces règles de jeu, en particulier sur le contrat de travail et la façon générale pour régler les problèmes lors du conflit.

Le discours cité ci-dessus est extrait d'un débat dans le forum chinois autour des conditions de travail et les savoir-faire dans le marché ethnique du travail, suite à une plainte publiée par un patron furieux en 2014. Les règles de jeu, comme les autres aspects des immigrants chinois, sont également caractérisées par l'informel. Il s'agit de règles tacites. Certains migrants chinois, malgré la même origine et culture partagées, ont des profils sociologiques différents de ceux des travailleurs immigrés que nous étudions ici. Avec des profils et parcours différents, ces gens-là pourront servir comme révélateurs mettant au jour les règles de jeu régnant dans le monde professionnel ethnique. Selon les mots de migrants d'origine de Wenzhou, « les étudiantes étrangères », « celles qui se mariaient avec les français » et « les gens de Taïwan et de Hongkong » font partie de ceux qui ne respecteraient pas les règles de jeu.

5.1 Introduction

5.1.1 Sources des matériaux

Les hypothèses et les analyses de ce chapitre sont d'abord basées sur l'interview individuelle, l'enquête approfondie et la conversation informelle. Ces méthodes nous

permettent de recueillir des matériaux intéressants comme les opinions et les perceptions des enquêtés par rapport au travail. Pourtant, ces méthodes ont leurs contraintes méthodologiques : les matériaux récoltés reflètent plutôt une situation « ordinaire », c'est-à-dire qu'ils représentent des opinions concernant le travail, le patron et aussi la relation entre l'employé et l'employeur. Ces opinions se forment à partir des expériences de la vie quotidienne, dominée par un climat paisible. Malgré la richesse des matériaux que ces méthodes apportent, il manque toutefois un moment de rupture avec l'ordinaire, tels que les conflits entre les employés et les employeurs. Alors les conflits, définis comme moments d'explosion, nous permettent de mieux saisir les aspects importants mais qui sont auparavant dissimulés dans la situation ordinaire. Ce que nous observons dans les conflits aidera à problématiser ce que nous avons recueilli auprès des travailleurs chinois.

Ainsi, pour élargir la source des matériaux et enrichir les enquêtes de terrain, mais aussi pour comparer les matériaux recueillis par d'autres, nous faisons, pour compléter, des analyses de discours sur des sujets qui correspondent à certains caractères, sur le site *Huarenjie*¹⁴⁶. Tous les sujets choisis ont deux caractères communs.

Premièrement, il s'agit des débats sur la relation entre les employés et les employeurs.

Deuxièmement, ils attirent l'attention de nombreux internautes chinois et suscitent des polémiques dans la communauté.

Nous pouvons croire que, la plupart des discours sont fiables, en considérant l'anonymat des communications via Internet, et la réaction immédiate en situation de conflit. Ces discours représentent, dans un large degré, les positions et les opinions des internautes participant au débat. Dans cette situation de conflit (avec beaucoup des débats et des polémiques), nous constatons des matériaux intéressants qui n'apparaissent pas dans la vie quotidienne. Ces débats nous permettent de mieux comprendre les justifications utilisées par les employés ou les employeurs en parlant du travail, la relation employé-employeur ; la manière de régler un conflit et aussi les moralités sur lesquelles ces justifications se basent. Ci-dessous se trouve un tableau présentant qui présente les différents sujets discutés.

¹⁴⁶ Littéralement « avenue des Chinois », un site d'Internet de communication et de circulation des informations parmi les migrants chinois. Ce site est en chinois. Pour la présentation précise de ce site et le forum, merci de la consulter dans la partie 1.3.2 du chapitre 1.

N°	DATE ET LONGUEUR	TITRE	RESUME	SUJET
S1	04/12/2014 146 réponses	« Qu’êtes-vous devenus, les étudiants ! »	Sujet posté par un patron. Il a fait des reproches sur ses travailleurs étudiants, car les derniers ont menacé de recourir à la loi si leurs salaires ne sont pas payés.	Conflit entre un patron et ses travailleurs-étudiants ; Des droits associés au travail sont discutés ; L’émergence des « règles tacites ».
S2	29/11/2014 174 réponses	« Je n’ai pas de papiers, est-ce la raison que je devais mal traiter par le patron ? »	Sujet posté par un travailleur sans-papiers. Après deux jours de travail, il était informé qu’il ne serait pas payé car il s’agissait un essai professionnel.	Conflit entre un patron et un travailleur sans-papiers ; Shigong (essai professionnel) est discuté comme conditions du travail
S3	02/12/2014 189 réponses	« Période d’essai, apprenti, si ce n’est pas payé, c’est la fraude, l’exploitation, quels que soient leurs statuts »	Sujet posté par un internaute chinois. Il a insisté qu’il s’agissait d’une exploitation si le salaire ne serait pas payé. Il a critiqué le patron du Sujet 2.	Conditions du travail sont discutées ; Règles tacites sont discutées ; Est-ce la période d’essai doit être rémunérée ?
S4	08/12/2014 28 réponses	« Allez porter plainte ! Un jour tu deviendras aussi accusé »	Sujet posté par un ancien travailleur sans-papiers. Il a perdu son travail après que son patron était accusé. Sa famille a dû passer une période très dure.	contre la manière juridique (porter plainte, par exemple) pour régler le conflit : un exemple de soi-même
S5	24/12/2014 41 réponses	« C’est le 24 : c’est Noël, je fais à manger aux ouvriers. Frères ouvriers, merci d’avoir travaillé dur. »	Sujet posté par un patron. Il a fait à manger à ses ouvriers un grand repas de Noël. Un climat harmonieux entre le patron et les travailleurs.	Relation professionnelle ; Bon patron
S6	11/01/2015 62 réponses	« La chose qui est plus dure qu’aller à l’espace est de trouver un travail »	Sujet posté par un travailleur. Au chômage depuis plus d’un mois, mais n’arrivait pas à trouver un travail à cause de peu d’expériences professionnelles.	Règles tacites et conditions du travail
S7	11/01/2015 31 réponses	« Quelle proportion des patrons prennent-ils les ouvriers comme membres de famille ? »	Est-ce que les patrons prennent les ouvriers comme membres de famille ? Et vice versa ?	Relation professionnelle ; Familiarisation de la relation
S8	12/01/2015 48 réponses	« Sur le phénomène des vacances payées sous condition d’avoir travaillé d’un an »	Faut-il travailler au moins un an pour pouvoir avoir les indemnités de vacances payées ?	Conditions du travail ; Vacances payées et les indemnités

Tableau 5.1 Présentation des sujets discutés

Les discussions de ce chapitre seront basées principalement sur le premier sujet qui fait émerger les « règles de jeu ». Comme les sujets 2, 3, 6 et 8 sont similaires, à savoir les conditions de travail, les droits associés et les règles tacites au sein du marché ethnique du travail, les réponses seront utilisées comme matériaux complémentaires. Par contre, le sujet 5 est dominé par un climat très harmonieux, ce qui nous permet d'avoir une autre perspective pour mieux comprendre la relation employeur et employé, ainsi que leurs attentes réciproque. C'est pourquoi, le sujet 5 sera traité, avec le sujet 7, dans le prochain chapitre, pour discuter de la relation professionnelle au niveau subjectif.

Les sujets et les réponses cités dans ces deux chapitres seront codés selon cette façon de codage : par exemple, la 4e réponse sous le sujet 1 sera codée S1-R4, et la 26e réponse sous le sujet 3 sera S3-R26, et passim.

5.1.2 Le sujet principal et la contextualisation

Le 4 décembre 2014, un employeur a posé un sujet (S1) sur le forum chinois critiquant son employé-étudiant qui serait « un tricheur, un déshonnête ». Bien qu'il n'ait pas précisé ce qui s'est passé entre eux, nous pouvons quand-même découvrir le désaccord d'après ses discours :

« Pourquoi vous ... avez si nombreux d'idées après avoir été licenciés ? (Vous) utilisez tous les jours les lois comme armes pour demander vos salaires ! Bien sûr je vous donnerai les salaires. Pourtant, ne pouvez-vous utiliser vos armes de lois tout au début pour convenir à la condition du travail au préalable ? Salaires pour l'essai ! Salaires pendant les vacances ! Pas de licenciement sans raison, etc. Dites TOUT au jour d'interview, s'il-vous plaît ! Pourquoi vous attendez jusqu'à la fin et (ce que j'ai obtenu est) une seule parole : nous porterons plainte contre vous si vous ne nous payez pas ! Nous allons vous noircir sur l'avenue (c'est-à-dire le site d'Internet Huarenjie, littéralement « l'avenue des Chinois »). »

« Pourquoi d'autres personnes peuvent bosser tranquillement et s'en aller tranquillement, tandis que vous utilisez les lois et profitez mes fautes pour résoudre les problèmes ? ... Vous ne pouvez pas tous préciser au début ? J'ai ras-le-bol de vous ! Ne croyez pas que vous soyez forts en connaissant les lois ! ... Si vous êtes forts, précisez

tout au début, comment posez-vous des problèmes après ! Vous ne savez pas que cela est aussi une triche, une déshonnêteté ? »

Pour conclure ce *poste*, il a déclaré ainsi avec colère : « en un mot, je ne prends plus les étudiants ! »

En partant de ce texte, nous essayons de reconstruire l'histoire et d'indiquer les désaccords évidents entre deux côtés (l'histoire est fiable surtout quand elle est racontée par l'employeur pensant qu'il avait raison) : les travailleurs-étudiants sont licenciés sans raison ; après le licenciement, ils n'ont pas reçu leur salaire tout de suite. De plus, les deux ont des opinions contradictoires sur plusieurs aspects, tels que la rémunération de « *shigong* » (un concept ambigu qui oscille entre la période d'essai et l'essai professionnel, que je nommerai ci-après « la période d'essai »), les congés payés et les conditions lors d'un licenciement. Selon ce patron, toutes ces points ne sont pas mentionnés lors de l'entretien pré-embauche. Les travailleurs-étudiants se basant sur les lois du travail en France alors que ce n'est pas le cas de l'employeur. Voilà d'où provient le désaccord.

Pour le résoudre, les travailleurs-étudiants ont menacé de porter plainte contre leur employeur, puis de le « noircir » sur le site Internet. Deux solutions que l'employeur n'apprécie pas du tout. Le désaccord s'intensifie ainsi.

Les deux solutions impliquent des sens différents. En portant plainte les travailleurs s'appuient sur la loi française pour défendre leurs droits. En « noircissant » leur patron sur le site internet ils s'en prennent à sa réputation sociale au sein de la communauté chinoise.

Comme réponse, cet employeur a déclaré ne plus vouloir recruter d'étudiants et a posté ses « mauvaises expériences » sur Internet (finalement c'est l'employeur, au lieu des travailleurs-étudiants qui a posté son opinion sur le site d'Internet).

Soulignons ici une contradiction dans ces propos. Si nous comparons ce que l'employeur a fait avec les lois du travail, on remarquera que c'est bien lui qui ne les n'a pas respectées tout simplement parce qu'il se fie à d'autres règles en pensant que c'est normal. Ce qui explique qu'il soit convaincu que ce sont ses travailleurs-étudiants qui exagéraient et qu'ils n'avaient pas de raisons d'agir ainsi.

5.1.3 Discussion préliminaire : « Les gens de Wenzhou » et « ceux qui ne sont pas de Wenzhou »

Peu d'acteurs au sein des travailleurs-migrants défient les règles existantes, et le conflit n'apparaît que quand quelqu'un (l'employeur ou l'employé) en brise les règles. Notons que les conflits se passent souvent entre les immigrés originaires de Wenzhou et ceux qui viennent ailleurs. Il semblerait que les travailleurs immigrés de Wenzhou acceptent plus facilement ces conditions du travail.

En premier lieu, la présence des étudiants dans le marché ethnique du travail qui est dominé par les immigrés de Wenzhou permet de dévoiler les « règles de jeu » dans ce domaine professionnel peu connu. Ils y accèdent comme un groupe d'étrangers. Ignorant l'existence d'un ensemble de règles tacites, ayant des liens plus étroits plus ouverts avec la société dominante, ces travailleurs-étudiants rencontrent plus fréquemment des conflits avec leurs employeurs. C'est ainsi que les règles tacites deviennent visibles, rendant possible les discussions. Après tout cela, nous pouvons encadrer de façon analytique les discussions autour du travail, pour mieux comprendre dans quelles moralités de travail ces discours sont donnés.

Dans le débat, les internautes incluent aussi d'autres groupes dans la catégorie de « n'agir pas dans le cadre des règles de Wenzhou » : outre les étudiants, les « femmes chinoises qui ont épousé un étranger¹⁴⁷ » (S1-R17, S1-R19, S1-38, S1-R45, S1-R115, S3-R15, S3-R150) sont mentionnées à plusieurs reprises dans des réponses différentes. De plus, dans les discours, le mot « *dama* » est utilisé pour désigner ces femmes chinoises, ce qui signifie littéralement les Chinoises qui ne sont plus jeunes, entre quarante et soixante ans, dans un sens relativement stigmatisé.

En outre, « certains Hongkongais et Taïwanais » (S1-R21) sont également pris en compte dans cette catégorie.

¹⁴⁷ Avec les analyses sur les réponses au premier sujet, nous constatons l'hostilité (je me permets d'ainsi dire) de plusieurs patrons vis-à-vis de ces travailleuses qui se sont mariées à un Français. Des mots insultants, comme « la fesse diable étrangère », « laquais des Français » sont souvent employés pour décrire ces travailleuses ; le mot neutre est « celles qui se sont mariées à un étranger ». Pourquoi une telle hostilité est-elle possible ? Deux explications possibles : premièrement, la majorité de migrants peu qualifiés doivent attendre environ dix ans de séjours irréguliers pour déposer leurs demandes de régularisation, alors que ces femmes-là pourront avoir un titre de séjour beaucoup plus facilement via le mariage. Sexe pourrait être une ressource. Ainsi, elles ne partagent pas les mêmes trajectoires migratoires que la majorité des travailleurs immigrés. Deuxièmement, ces travailleuses savent comment défendre leurs intérêts et acceptent moins facilement les « règles de jeu ».

Un point commun ressort parmi ces groupes : ils ont, plus ou moins, un contact relativement étroit avec la société française et connaît des lois du travail surtout en ce qui concerne les droits des travailleurs. Autrement dit, ils connaissent plus facilement leurs propres droits, acceptant moins la violation de leurs intérêts que les règles tacites du travail (S3-R151). Ils ont donc plus fréquemment des conflits avec leurs employeurs chinois (S1-R46 : « à la fin, ce n'est pas rare que les étudiants s'affrontent avec les employeurs d'origine de Wenzhou »). Différents des autres travailleurs, ils dépassent plus facilement ces règles tacites et accèdent à la loi française pour défendre leurs propres intérêts. Certains internautes chinois l'ont critiqué dans un ton ironique :

« Ils ne sont pas sérieux au travail, mais très sérieux lors du paiement de leur salaire. » (S1-R45)

Ils ne sont pas fiables pour les employeurs chinois. En effet, ces derniers considèrent le recrutement d'une personne appartenant à cette catégorie comme une décision très risquée.

« Que ce serait d'avoir des ennuis ! » (S1-R27 : littéralement, « cela équivaut à inviter un loup au foyer ».)

Parmi les réponses des internautes, il y en a une qui est intéressante :

« Comme les étudiants n'arrivent pas à tolérer les règles de Wenzhou, ils pourraient chercher des règles françaises, japonaises, ou taiwanaises ; vous êtes libres pour choisir un emploi, ce n'est pas la peine de forcer l'un et l'autre » (S1-R46).

Selon cette justification, une équation entre « compétences individuelles » et « règles françaises » est ainsi supposée : si les employés sont compétents, ils pourraient trouver un emploi au marché du travail dominant et tout fonctionnerait selon les règles françaises, c'est-à-dire avec les conditions de travail conformes à la loi ; en revanche, si les employés ne sont pas capables de trouver un emploi sur le marché du travail dominant, ils doivent alors accepter les règles de Wenzhou, travaillant dans des conditions de travail plus dures, avec des salaires plus bas. Pourtant, cette équation est-elle correcte ? Nous devons rester prudents à ce discours du « choix libre » comme la réponse S1-R46 l'a imposé. En fait, les travailleurs-migrants sont confrontés à des contraintes variées qui les limitent au marché ethnique du travail. Ils ont donc peu de pouvoir lors de la négociation avec leurs employeurs compatriotes sur les conditions du travail.

5.1.4 Les « règles de jeu » de « gens de Wenzhou »

Au début de ce chapitre, les règles de jeu de « gens de Wenzhou » sont mentionnées à plusieurs reprises par les internautes chinois lors du débat. Ce sujet recevait autant d'agréments que de critiques, néanmoins, aucun internaute ne nie l'existence de telles règles à l'intérieur de cette communauté. Alors, en quoi consistent les règles de « gens de Wenzhou » ? En fait, les analyses sur ces règles de jeu renvoient aux conditions de travail des travailleurs immigrés chinois.

Bien qu'une définition des règles de « gens de Wenzhou » soit difficile, nous essayons de la définir d'une manière non fermée. Si nous devons les définir brièvement elles consistent en un ensemble de conditions de travail, la manière dont elles peuvent être négociées, ainsi que de leurs solutions lors du litige entre l'employeur et l'employé. Nous pouvons voir également qu'elles contiennent trois niveaux de question :

1) le conflit ou le désaccord entre l'employeur et l'employé autour des droits associés au travail.

Normalement, le contrat de travail a pour objectif de définir sous forme d'écriture les droits et les obligations entre l'employeur et l'employé. Pourtant, dans le marché ethnique du travail, bien que le contrat de travail soit signé, il ne fonctionne pas comme ceci. Par contre, le « *tangong* », littéralement « négocier un travail », remplace le contrat écrit, ce qui attire bien l'attention. Qu'est-ce que le « *tangong* » ? Une forme de contrat différent d'un contrat de travail bien formulé et établi. Qu'est-ce que l'existence de ce « *tangong* » signifie pour les travailleurs immigrés chinois ?

2) Comment résoudre le problème en cas du conflit ?

« Pourquoi d'autres personnes peuvent bosser tranquillement et s'en aller tranquillement, tandis que vous utilisez les lois et profitez de mes fautes pour résoudre les problèmes ? » (S1)

Selon les discours de cet internaute, deux solutions extrêmes sont possibles : soit les travailleurs partent sans contester la décision de l'employeur, soit ils recourent à la loi pour se défendre. A quel moment choisissent-ils l'une mais pas l'autre ?

3) La conséquence des solutions, ou la sanction de l'employeur : « Plus d'étudiants ! », a-t-il déclaré sur un forum public et communautaire.

Les analyses sur ces trois niveaux de question seront déroulées dans les trois sous-chapitres ci-après.

5.2 Le contrat de travail et les conditions de travail

« Nous les gens de Wenzhou avons nos propres règles lors du recrutement et du licenciement » (S1-R04)

5.2.1 L'émergence de « règles tacites » : un conflit entre les étudiants et les immigrés chinois

« Salaires pour l'essai ! Salaires pendant les vacances ! Pas de licenciement sans raison, etc. Dites TOUT le jour de l'entretien, s'il-vous plaît ! » (S1)

Bien que le contrat de travail soit signé, cela ne signifie pas que, pour les acteurs au sein du marché ethnique du travail, les droits et les obligations des deux côtés soient bien définis. Par contre, tous les droits associés au travail doivent être négociés oralement lors de l'entretien, comme ce que l'employeur a dit dans le discours ci-dessus. De plus, cet employeur ne pense pas que tous les droits soient universels, ainsi, il faut que les employés les mentionnent pour les négocier.

Pourtant, les travailleurs-étudiants supposent que ces droits sont universels, donc obligatoires. Etrangers et nouveaux dans ce monde professionnel, ils n'ont pas encore maîtrisé les règles tacites et donc prennent au sérieux ce qui est écrit sur le contrat de travail.

Le désaccord s'est passé ainsi. Alors que l'employeur ne respectait pas les lois, il ne pensait pas pour autant qu'il fût fautif. En revanche, il pensait que c'étaient ses travailleurs-étudiants qui avaient exagéré, en demandant des droits qui dépassaient ce qu'il avait imaginé. Notons que l'employeur pensait que ses opinions étaient représentatives au sein de la communauté chinoise. Cela expliquerait pourquoi il a posté ce litige sur Internet, pensant recevoir des soutiens et des échos assimilés de la communauté qui sont contre ses travailleurs et les travailleurs similaires. Il n'avait pas tort car il y en avait. Alors, en quoi consiste cet

ensemble de règles concernant les comportements et les droits associés au travail ? Acquis pour cet employeur, mais également partagé par d'autres.

A partir des analyses de toutes les réponses à ce sujet, nous constatons un fait intéressant : quel que soit leurs positions (pour ou contre), presque la totalité des réponses reconnaît l'existence de ces règles tacites lors du recrutement. Parmi ces réponses, l'une d'elle est très représentative :

« Les gens de Wenzhou ont un ensemble de règles propres au recrutement et au licenciement. Ne mentionne pas des aspects tel que l'exploitation, ou le fait de faire des heures supplémentaires, ni la déviation de la loi française non plus – en admettant si l'on les traite si sérieusement, la plupart des restaurants ou boutiques tenus par les gens de Wenzhou seraient fermés. Les gens de Wenzhou sont arrivés en France sans-le-sou, mais arrivent aujourd'hui à s'enraciner ici ; ils ont bien sûr un ensemble de règles de survie. Quand les travailleurs d'origine de Wenzhou viennent à l'entretien avec leurs patrons de la même origine, ils négocient le salaire, les horaires de travail, les vacances, le repas de midi et les congés ; ils ont un discours tacite. Ceux qui savent jouer auront l'emploi. Alors que les étudiants viennent tout juste d'arriver et n'ont encore aucune notion de tout cela ; après avoir consulté les lois, ils prennent conscience que leurs traitements sont incompatibles avec la loi française. S'ensuivent toute sorte de conflits et à la fin des disputes ; (ils s'orientent vers) l'inspection du travail ou Huarenjie le site internet, et disent que les gens de Wenzhou sont méchants et les exploitent, etc. Hélas, que pouvons-nous dire ? Peut-être que les gens de Wenzhou peuvent s'adapter au modèle de Wenzhou. En bref, les travailleurs et les patrons d'origine de Wenzhou survivent en France grâce aux règles de Wenzhou. Qui a raison et qui a tort ? Cela dépend des règles qu'on utilise pour mesurer, dans la perspective de la survie, de la dignité ou de la loi. » (S1-R04)

Ce discours est très intéressant, car il correspond bien ce que nous percevons dans le terrain d'enquête. En fait, les mêmes règles sont également constatées parmi les habitants chinois. Monsieur Ke Tianjie, habitant du quartier, travaille dans la confection depuis son arrivée en France en 1998. Il m'a parlé de la situation dans ce métier.

DJ : J'entends dire que vous devez négocier les conditions de travail avec le patron ? Vous ne prenez pas en compte le contrat ? Vous négociez directement sans prendre en compte le contrat ?

Ke TJ : Tout à fait. Dans la confection des vêtements, on se dit les choses oralement, ensuite il y a un jour d'essai, pour voir la vitesse de l'ouvrier. Si tu travailles trop lentement, ça ne plaît pas au patron. De plus, c'est toi qui dois décider si le prix (par pièce) est raisonnable. Si la commande est compliquée, je ne la ferai pas. Il y a des modèles compliqués, très compliqués. Les travailleurs qui n'ont pas un bon niveau, en fabriquant que sept ou huit pièces par jour, ça ne va pas, ça ne va pas du tout pour les modèles compliqués.

DJ : Ce genre d'essai sera-t-il payé ?

Ke TJ : Normalement c'est payé, c'est payé par pièce.

(Note d'entretien, le 29/01/2015, au centre)

Une autre habitante, Madame Liu Taohua, d'origine du Fujian, ancienne travailleuse dans la confection, a dû négocier son salaire avec son employeur lors de l'interview. Faute d'expériences professionnelles dans la restauration, elle n'arrivait pas à se défendre pour un salaire correct : pour un travail de serveuse à mi-temps, elle n'a obtenu qu'un peu plus de 400 euros comme salaire mensuel.

« Les gens de Wenzhou ont un ensemble de règles propres au recrutement et au licenciement ». Selon ce discours du S1-R04, l'exploitation et les heures supplémentaires sont universels au marché ethnique du travail, sinon, les commerces ne sont plus rentables, « si l'on les traite si sérieusement, la plupart des restaurants ou boutiques tenus par les gens de Wenzhou seraient fermés. »

« Dans la restauration, la division du travail est bien claire, à chacun sa tâche ; si vous n'arrivez pas à la terminer et voulez garder votre emploi, il faut faire des heures supplémentaires. Attention, il n'y a pas de salaires supplémentaires, car c'est votre propre tâche. Y a-t-il des travailleurs qui s'occupent du sashimi dans les restaurants japonais qui ne viennent pas tôt le matin, pour décharger les poissons et les préparer ? » (S1-R91)

Notons que les employeurs et les employés ont peu de doute sur les règles tacites. Même les employés exploités, acceptent le fait qu'ils ont des traitements de travail relativement mauvais. Ce phénomène devient même un « fait social » existant au sein de la communauté chinoise et accepté généralement.

Ce phénomène est confirmé par ce que nous avons observé au terrain d'enquête : il est rare que les travailleurs immigrés chinois se plaignent de leurs conditions de travail, en revanche, ils la regardent et l'acceptent tout naturellement, « c'est comme ça partout ». Ils sont tellement muets sur ces sujets-là que la chercheuse a presque ignoré ce fait.

Selon ce discours, le conflit entre l'employeur et les travailleurs-étudiants trouve son origine ici : les immigrés de Wenzhou ont leurs « règles de survie », alors que les étudiants les ignorent complètement et s'appuient par contre sur les lois, comme le disait l'internaute, « les étudiants viennent tout juste d'arriver, ils n'ont encore aucune notion de tout cela [règles tacites] ; après avoir consulté les lois, ils ont alors la conscience que leurs traitements sont incompatibles avec la loi française. » (S1-R04) Comme ces deux règles sont différentes, voire conflictuelles, des désaccords et des conflits sont engendrés.

L'internaute du discours S1-R04 a conclu, « Peut-être que les gens de Wenzhou peuvent s'adapter aux règles de jeu de Wenzhou », cela nous donne une piste pour comprendre la préférence d'un employeur de Wenzhou envers des employés de la même origine : ce n'est pas seulement une entraide entre des compatriotes, mais également pour des considérations pratiques. Cette préférence baisse alors le prix de négociation et la possibilité de conflit – les deux parties s'accordent plus facilement, en partageant les mêmes règles tacites.

Ce discours n'a pas jugé « qui a raison, et qui a tort », au contraire, il admet la coexistence de deux types de règles, et pensait que chacun avait sa norme d'évaluation individuelle. Signalons qu'il est le seul discours qui essaie de comprendre ce conflit d'un point de vue de l'employeur de Wenzhou, mais aussi de se mettre à la place des étudiants. Différente de cette réponse, la plupart des réponses sous le sujet 1 porte un ton qui correspond à ce que le patron attendait, des critiques contre le groupe d'étudiant, « (vous avez) exprimé la voix intérieure du patron chinois » (S1-R13). Ce discours signifie que cette connaissance n'est pas particulière mais assez universelle dans ce monde professionnel. Bien sûr des répliques (S1-R29) sont aussi constatées. Nous n'avons pas l'intention de discuter ici de la relation entre les étudiants et les immigrés chinois, mais plutôt de nous focaliser sur la différenciation des opinions de ces deux

groupes en ce qui concerne les traitements du travail, ainsi que la différence des normes de chacun, surtout le conflit entre les normes des immigrants et les lois sur lesquels les étudiants s'appuient.

5.2.2 Négocier son contrat de travail à l'oral

Alors, que sont ces « règles de jeu » de « gens de Wenzhou » mentionnées à plusieurs reprises ci-dessus ? En fait, il s'agit d'un ensemble de règles existantes dans le marché ethnique, dont une partie est flexible et se structure constamment via la négociation entre l'employeur et l'employé.

L'essentiel de ces règles se trouve dans la manière d'établir le contrat de travail. En fait, peu de personne se soucie du contrat de travail dans lequel les droits et les obligations des deux intéressés sont écrits officiellement. Toutes les conditions, y compris le salaire et l'ensemble des droits associés au travail, tels que les congés payés, les horaires de travail, les repas ou la période d'essai, sont négociés à l'oral et n'entrent jamais dans le contrat de travail. Une différence essentielle distingue les deux formes de contrat : celui écrit est protégé par les lois, tandis que celui oral n'est pas reconnu légalement, n'apportant donc aucune obligation juridique pour les deux intéressés. Signalons que cela ne signifie pas pour autant la même chose des deux côtés. Si nous considérons la vulnérabilité des employés chinois et leur position inférieure dans leur rapport avec les employeurs, ce sont généralement les travailleurs qui sont dépourvus de la protection juridique établie dans le contrat écrit. Malgré tout cette forme de contrat oral est pratiquement universelle au sein du marché ethnique du travail et fonctionne toujours.

Au-delà de cette mesure du contrat oral, les conditions de travail doivent être négociées à l'oral, d'une manière détaillée. Comme il l'est dit dans la réponse S1-R04, « Quand les travailleurs d'origine de Wenzhou viennent à l'entretien avec leurs patrons de la même origine, ils négocient le salaire, les horaires de travail, les vacances, le repas de midi et les congés ; ils ont un accord tacite. Ceux qui savent jouer décrocheront l'emploi. » Nous aborderons ci-dessous plusieurs questions essentielles, en particulier le montant du salaire, les horaires de travail, les vacances payées et la rémunération de la période d'essai. Ces aspects détaillés nous permettent de mieux saisir les conditions de travail des travailleurs immigrés chinois, ainsi que leur relation avec les employeurs.

5.2.3 « Congés » et « vacances payés »

Nous commençons d'abord par le congé pendant les jours ouvrés et les vacances payées. La demande d'un jour de congé pendant les jours ouvrés n'est pas appréciée par le patron. Les travailleurs sont supposés demander un congé que lorsqu'il s'agit d'affaires importantes, telles que le renouvellement de titre de séjour. De plus, ils sont supposés retourner à leur poste le plus vite possible une fois les affaires réglées. Lors du débat sur le forum, plusieurs internautes chinois ont déjà exprimé leurs opinions par rapport aux congés demandés. Une des réponses les plus représentatives se trouve ci-dessous :

« Si vous avez un rendez-vous pour le renouvellement des papiers ou pour une visite médicale, il faut prévenir l'employeur en avance. Ici on n'a pas de pneu ou de roues dentées de rechange ; dès que le rendez-vous finira nous rentrerons travailler au restaurant ... » (S1-R91)

Cette attitude négative de l'employeur par rapport au congé se ressent également chez les employés. De plus, cette attitude est même tellement intégrée dans les perceptions de ces derniers qu'elle se manifeste par le fait que les travailleurs évitent au maximum de demander un congé pendant les jours ouvrés, voire démissionnent volontairement si plusieurs congés sont prévus. Lors de l'enquête, Monsieur Ke Tianjie, travailleur dans la confection, nous a expliqué son point de vue sur le congé.

DJ : J'ai remarqué que, si l'on travaille pour un patron de Wenzhou, on ne peut pas demander un congé quand on veut.

Ke TJ : Le congé ? Il y en a, mais ça dépend du motif (du congé). On ne peut pas dire que le patron est méchant, non, ça dépend. Le congé, on ne peut pas le demander quand il y a des commandes urgentes, non ? Une seule fois au maximum. Euh, encore ? Vatt'en ! [Il imite le ton de patron] C'est sûr [que tu ne peux pas demander un congé], tous les jours si c'est en plein boum. Tu travailles, travailles, c'est comme ça dans la confection. Mais c'est pareil dans le restaurant. Pas de congé le samedi et le dimanche ! Si tu demandes un congé, il y a moins de travailleurs qui bossent, sauf si le patron a quelqu'un pour te remplacer. Comme ils sont très occupés, ils n'ont personne pour te remplacer. Mais un congé est possible dans la semaine. (...) Imagine-toi, le restaurant ne sert qu'une soixantaine de clients dans la semaine, mais deux cents les week-ends, alors dans ce cas-là, tu n'as pas d'autres choix. Deux cents clients, il faut que tu

travaillés, ça c'est sûr. Tout le monde est très pris, personne n'est là pour t'aider ou te remplacer. Mais cela est possible s'il y a seulement soixante-dix clients, n'importe qui pourrait t'aider.

DJ : Donc c'est pratiquement impossible pendant la période de boum. Mais si les clients ne sont pas beaucoup, il est possible que tu sortes pendant un moment, mais après, il faut y retourner ?

Ke TJ : Oui, ça, ça ne pose pas de problème.

DJ : Si je suis très prise pendant cette période, par exemple, que je tombe ou que je déménage, etc. dans ce cas-là, qu'est-ce que l'on peut faire ? J'entends rarement parler de licenciement, ce sont plutôt les ouvriers qui partent d'eux-mêmes. Est-ce vrai ?

Ke TJ : C'est ça. Si tu as trop de choses personnelles à faire, on est, on est ... (il cherche les mots, alors je répète de nouveau ma question.) Si tu as trop d'affaires personnelles, alors il faut prévenir le patron, en expliquant ta situation et demandant s'il y a un arrangement. Si ça ne va pas, tant pis. Mais il vaut mieux en parler avec le patron. S'il n'y a pas beaucoup de commandes, il te l'accordera normalement, « vas-y ». S'il y a des tissus à confectionner, le patron peut laisser le travail aux autres. Qui fait le travail n'est pas important. Mais si c'est pendant la période de rush, ça ne va certainement pas. Par contre, si c'est en juillet ou août où l'on n'a pas assez de travail, les autres seraient heureux de prendre ta part. C'est simple, cela dépend de la période.

(Note d'entretien, le 29/01/2015, au centre)

Cet entretien révèle que Monsieur Ke Tianjie compatit envers le patron par rapport au congé. Cette attitude négative, selon lui, n'implique aucun jugement moral sur le patron, au contraire, elle se comprend avec des raisons très pratiques, dont l'arrangement du travail est souvent mentionné comme une raison importante.

En plus du congé qui n'est pas souhaité par le patron, les vacances payées constituent un autre sujet de débat. Contrairement à la compréhension des travailleurs par rapport au congé, leur attitude est plutôt critique si leurs vacances payées sont indemnisées sous condition. Il est nécessaire de signaler ici que dans le langage des immigrés chinois, il existe deux termes en parlant de « vacances » : la notion de « vacances payées » concerne les droits aux congés payés,

souvent désignées par les immigrés chinois par le mot « vacances » ; ensuite, le terme « l'argent des vacances » se réfère à l'indemnité compensatrice qui remplace les congés payés.

Selon la loi du travail, « Tout salarié a droit chaque année à un congé payé à la charge de l'employeur. Cette disposition est d'ordre public. Le droit aux congés payés est ouvert au salarié, quels que soient son emploi, sa catégorie ou sa qualification, la nature de sa rémunération et ses horaires de travail. Le salarié à temps partiel a les mêmes droits que le salarié à temps complet¹⁴⁸. » De plus, « le salarié a droit à un congé de deux jours et demi ouvrables par mois de travail effectif chez le même employeur¹⁴⁹. »

Néanmoins, selon mes enquêtes auprès d'habitants et d'internautes chinois, cette loi concernant les congés payés est modifiée dans le marché ethnique du travail. En ajoutant des conditions supplémentaires sur les droits des congés payés, les vacances sont devenues une des conditions de travail à négocier avec l'employeur lors de l'accès au travail.

Madame Jin, immigrée d'origine de Wenzhou, travaille en France depuis une dizaine d'années et possède donc de bonnes connaissances du marché du travail. Selon elle, une partie des employeurs calculent les vacances et paient l'indemnité à conditions que les employés travaillent au moins un an.

En 2015, le sujet a été posté sur le forum Internet *Huarenjie*, il a été écrit ceci : « *Aujourd'hui, des patrons chinois refusent de verser à leurs travailleurs l'indemnité compensatrice des congés payés, sauf s'ils travaillent au moins un an. Il n'y a pas d'indemnités si vous travaillez onze mois* »¹⁵⁰. Des internautes ont répondu en faisant part de leurs propres expériences. Selon les réponses, nous pouvons constater que les conditions de la durée de travail pour pouvoir toucher l'indemnité compensatrice peuvent être de trois mois (S8-R7, S8-R9, S8-R38, S8-R41) ou de six mois pour certains (S8-R8, S8-R11, S8-R29), voire d'un an pour d'autres (S8-R14).

Le ton général de ce sujet reste critique. D'abord, les travailleurs immigrés chinois connaissent plus ou moins leurs droits concernant les congés payés. Ceci se manifeste dans les

¹⁴⁸ Citation du site de Ministère du Travail : <http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/temps-de-travail-et-conges/conges-et-absences/article/les-conges-payes> Consulté le 10/07/2018.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ Sujet 8, « Sur le phénomène des vacances payées sous condition d'avoir travaillé d'un an », posté le 12 janvier 2015.

réponses dans lesquelles plusieurs internautes disaient « 2.5 jours de congés par mois » (S8-R05, R16, R19, R20, R42).

Ensuite, même les immigrants ont conscience de la signification ethnique de cette mesure, « il n'y a que les patrons chinois qui font ça. » (S8-R05) Plusieurs internautes ont exprimé leurs mécontentements : « normalement c'est à partir de trois mois, si le patron ne les accorde pas, je vais le donner une leçon. » (S8-R07), ou « s'il ne paie pas, je vais porter plainte » (S8-R09).

Une réponse à ce sujet essaie de considérer les vacances payées comme une mesure de contrôle de l'employeur visant à déduire la mobilité des employés et ainsi les stabiliser.

« Parce que le patron veut que les ouvriers travaillent plus longtemps. Normalement il faut attendre une demi-année pour avoir (l'indemnité). Ceci est mon avis personnel, selon mes propres expériences pendant ma recherche de travail. » (S8-R11)

Pourtant, cette interprétation a été réfutée par d'autres internautes, « mais ceci n'excuse pas le patron qui bafoue les droits des ouvriers comme il veut. S'il est gentil avec ses ouvriers, ils travailleront sûrement sur une longue période. » (S8-R13). Nous pouvons conclure avec des réponses où il est avancé trois arguments contre le conditionnement des vacances payées.

Premièrement, les expériences de certains internautes nous montrent que la condition supplémentaire est plutôt faite pour éviter de payer l'indemnité plus que pour stabiliser les ouvriers.

« C'est exactement ce que je pense ! J'ai travaillé pendant cinq ou six ans dans ce genre de boutique. Entre temps, j'ai dû arrêter quelques fois pour voyager en Chine ou pour ma grossesse. J'ai toujours travaillé pour le même patron. Mais il m'est arrivé la même chose : comme j'ai travaillé moins d'un an, je n'ai pas eu d'argent pour les vacances ! (S8-R14).

Deuxièmement, le patron qui exige de travailler un an comme condition est en général quelqu'un de difficile, ce qui expliquerait qu'« il soit probable que les anciens ouvriers ne restaient pas longtemps. » (S8-R17)

Troisièmement, selon les internautes, les vacances payées sous condition, surtout avec un an de travail, révèlent souvent la mauvaise volonté du patron de verser l'indemnité compensatrice due (« Il veut simplement ne pas payer l'argent de vacances », S8-R17).

Si les droits aux congés payés constituent un consensus pour les travailleurs chinois qui travaillent dans la restauration et dans les boutiques, il est complètement différent dans la confection. Monsieur Ke Tianjie, travailleur de confection depuis à peu près 20 ans, connaît bien les règles.

DJ : (...) Les vacances doivent être aussi négociées ?

Ke TJ : Vacances ? Il n'y en a pas dans la confection. C'est comme ça. De toute manière, il faut suivre le rythme de l'entreprise. Quand l'entreprise est en vacances, tu es aussi en vacances. Ça, ce n'est pas la peine de négocier.

DJ : Il faut suivre le rythme de l'entreprise... si l'entreprise est en vacances, alors vous...

Ke TJ (reprend la conversation) : Il faut voir si l'entreprise est occupée ou pas. Si elle a des commandes, elle peut couper les tissus (selon les modèles) et les déposer dans les usines de confection, elle pourrait couper des dizaines de milliers de pièces pour que nous puissions travailler tranquillement pendant les vacances. Elle récupéra les vêtements une fois de retour de vacances.

DJ : Si vous ne travaillez pas, par exemple, pour des raisons personnelles, ou parce que vous êtes malades, est-ce que vous serez rémunérés ?

Ke TJ : Non. Comme nous sommes payés par pièce, alors nous n'aurons pas d'argent, c'est sûr.

DJ : Ah, d'accord, vous êtes payés par pièce.

Ke TJ : Il n'y a pas non plus de vacances dans les usines de confection.

DJ : Ah bon, pas de vacances quel que soit le statut ?

Ke TJ : Non, personne n'en a.

(Note d'entretien, le 29/01/2018, au centre)

« Pas de vacances dans les usines de confection, quel que soit le statut (des ouvriers) ». Cette règle est également confirmée par Madame Liu Taohua, ancienne travailleuse dans la

confection. Cette règle tacite constitue un consensus parmi les travailleurs dans ce métier, que peu d'entre eux envisage à revoir.

5.2.4 Rupture du contrat de travail :

Différent du marché du travail formel, le marché ethnique du travail fonctionne avec une autre règle lors de la rupture du contrat. Cette règle est caractérisée par la flexibilité qui est souhaitée tant par l'employeur que par l'employé. Par exemple dans une réponse on peut lire ceci, « si je n'aime pas le patron, je m'en vais pour prendre un autre travail ; et si le patron n'aime pas son employé, il n'a qu'à en changer le changerait » (S1-R46).

Il est important, en premier lieu, d'éclaircir le terme « rupture du contrat de travail ». Cette notion implicite est employée car nous devons prendre en compte sa signification particulière au sein de la communauté chinoise. Lors d'une rupture du contrat de travail, il est presque impossible de distinguer s'il s'agit d'un licenciement ou d'une démission, car, d'un côté, il y a des travailleurs qui démissionnent volontairement, mais de l'autre côté, il existe de nombreux cas où ils démissionnent en percevant les mauvaises attitudes des employeurs comme un signal de « je ne vous veux plus ». Même dans le cadre d'un licenciement au sens juridique, il serait traité comme une démission : absence des justificatifs, pas d'indemnité, etc. C'est pour son ambiguïté que le terme « rupture du contrat de travail » est utilisé.

Il existe néanmoins des règles à respecter lors de la rupture d'un contrat de travail, comme ce qui est expliqué par un internaute sur le forum :

« Restez-y si cela vous plaît, sinon, prévenez l'employeur environ 10 jours en avance ; dès qu'il trouvera un travailleur (pour vous remplacer), vous partirez avec votre salaire. ... De son côté l'employeur préviendra son employé de sa date d'arrêt quelques jours en avance. » (S1-R91)

Si une partie prend sa décision, il doit prévenir l'autre avant la rupture, à raison d'une semaine à une dizaine de jours en avance, afin que le second ait le temps de trouver un remplaçant (si c'est l'employeur) ou trouver un travail (si c'est l'employé).

L'exemple de Madame Liu Taohua pourrait nous illustrer comment rompre un contrat de travail dans ce marché ethnique du travail. Ancienne travailleuse dans la confection, elle a tenté de changer sa profession et trouvé son premier travail de restauration dans un restaurant

chinois. Elle n'appréciait pas ce travail, à cause des dures conditions de travail et de sa patronne qui la surveillait constamment. Elle a donc souhaité démissionner.

« Elle ne pensait pas pouvoir continuer à travailler comme ça et a décidé de partir. Elle en a parlé avec sa patronne, en lui demandant de chercher quelqu'un, et qu'elle partirait dès qu'elle serait remplacée. La patronne a accepté et a trouvé en peu de temps une fille d'origine de Wenzhou à qui elle a demandé de venir pour l'essai et pour être un peu formée avant le départ de Madame Lin. Madame Lin lui a montré comment cuisiner les nouilles, comment ajouter de la sauce et la fille l'a suivi en observant comment elle travaillait. »

(Note d'enquête, le 21/01/2015, au centre)

L'absence de prévision serait mal vue. Dans le cas de Monsieur Liu Cunzai, l'employeur n'a pas averti assez tôt de la rupture du contrat de travail et fut ainsi mal évalué par son employé :

« Après avoir eu son titre de séjour, mon mari ne voulait plus travailler pour lui (son patron), il lui a dit de trouver un chef de cuisine et qu'il partirait quand qu'il en aurait trouvé un. ... Mais, le même soir où son patron a trouvé un travailleur, il a téléphoné à mon mari pour lui dire de ne plus venir. Au moment même où mon mari s'apprêtait à partir pour le travail. ... même le frère et la belle-sœur du patron ont fini par quitter le restaurant ». (Enquête réalisée avec Madame Liu, le 3 décembre 2014)

Lors de cette rupture de contrat de travail, l'employé, Monsieur Liu Cunzai, a respecté les règles tacites et prévenu son employeur à l'avance. Par contre, l'employeur a informé à la dernière minute Monsieur Liu Cunzai qu'il n'avait pas à venir travailler. Ce qui rendit bien évidemment Monsieur Liu Cunzai en colère. Ainsi, quelques temps plus tard, quand le patron le contacta en lui demandant de revenir travailler, il a refusé. « Il s'est fiché de lui », a dit sa femme. Ce refus est, pour Monsieur Liu Cunzai, une façon de se venger, bouleversant, bien qu'il soit temporaire, le rapport de pouvoir entre les deux parties.

Pourtant, cette règle n'est pas remise en cause par les travailleurs. La flexibilité du licenciement est considérée, en revanche, comme un avantage de ce marché ethnique. De cette opinion « Si je n'aime pas le patron, je m'en vais pour trouver un autre travail » (S1-R46), nous pouvons y voir une expression de liberté de mobilité des travailleurs au sein du marché du travail. Liberté qui rétabli un rapport d'égalité avec l'employeur, en ayant le droit d'arrêter le

travail quand ils le souhaitent. Pourtant, il faut signaler que le rapport de pouvoir perdure, et dans cette flexibilité, c'est souvent l'intérêt des travailleurs qui est violé, en perdant l'indemnité de licenciement, ou le droit au chômage (sans justificatifs de fin de contrat). A partir de cette perspective, le fait que le travailleur incite les travailleurs à cette mobilité ceci pourrait être considérée comme une forme de résistances infra-politique dans le sens de James C.Scott. Comme son mari, Madame Liu a utilisé la même sorte de vengeance lorsque sa patronne lui a demandé de revenir. « La fille (qui doit me remplacer) n'était pas présente le lendemain, elle devait être effrayée par le boulot. La patronne m'a téléphoné en me demandant de revenir. Et bien je n'y retournerais sûrement pas¹⁵¹ », m'a-t-elle dit.

5.2.5 *Shigong* : la période d'essai sera-t-elle rémunérée ou non ?

Le 29 novembre 2014, un internaute chinois a posté un sujet sur le site d'Internet *Huarenjie* suite à une mauvaise expérience pendant sa la recherche de travail. En fait, il n'avait pas de papiers mais est arrivé à trouver un emploi. Il avait prévenu le patron qu'il n'avait pas d'expériences professionnelles et ne savait donc pas comment faire. Il a été toutefois pris. Pourtant, après deux jours de travail, il a appris qu'il ne serait pas payé, alors qu'il pensé l'être vu qu'« un essai est toujours rémunéré en France ». Il n'a pas compris car comme il l'a expliqué « j'ai déjà commencé à travailler, pourquoi il n'y pas de salaire ? Un travail gratuit ? » (S2). Il s'est senti être mal traité par son patron.

Ce sujet a bien attiré l'attention des internautes et provoqué une polémique. Générant à peu près 200 réponses sous le sujet et engendrant de nouveaux sujets postés visant à discuter les droits des travailleurs immigrés chinois (S3, S4). Ce débat nous permet de comprendre plus précisément les règles partagées et tacites, se distinguant avec celui des travailleurs-étudiants. Si les litiges entre les travailleurs-étudiants et leur employeur font apparaître des confrontations avec les règles tacites le débat sur la rémunération de la période d'essai se cantonne au sein du cadre de ces règles.

¹⁵¹ Conversation informelle le 21/01/2015 au centre OTTO.

Alors quelle est la période d'essai qui fait débat ? Dans le vocabulaire des immigrés chinois, elle est appelée plutôt *shigong*. Il s'agit d'une notion entre période d'essai et essai professionnel. Selon la loi du travail,

« L'essai professionnel est une épreuve de courte durée destinée à évaluer la qualification professionnelle et l'aptitude du candidat à occuper l'emploi proposé. Il peut s'agir, par exemple, d'un examen de rédaction, de dactylographie, de fabrication d'une pièce... »

L'essai professionnel précède la conclusion du contrat de travail et ne doit pas être confondu avec la période d'essai, qui intervient après l'embauche du salarié. L'épreuve proposée doit avoir lieu en dehors des conditions normales d'emploi des salariés de l'entreprise. Il ne s'agit pas d'une prestation de travail.

L'essai professionnel n'est pas rémunéré¹⁵². »

A partir de cette définition juridique, la période d'essai doit être rémunérée, alors que ce n'est pas le cas pour l'essai professionnel. Pourtant, l'essai professionnel est « une épreuve de courte durée », alors que dans le cas ci-dessus, l'ouvrier a déjà travaillé depuis plus de deux jours quand il a posté le sujet sur le forum, ce qui ne correspondait pas à cette définition de « courte durée ». C'est pour cette raison que nous préférons employer ici le terme la « période d'essai » afin que la notion étudiée soit explicite. Aussi, la demande « une période d'essai doit être-t-elle rémunérée ? » constitue la question essentielle de ce débat.

En lisant toutes les réponses à ce sujet, nous constatons des justifications différentes voire conflictuelles qui peuvent être classifiées en trois catégories¹⁵³.

Parmi de nombreuses réponses, diverses justifications, voire conflictuelles, peuvent être classifiées en trois catégories. La première catégorie regroupe des réponses selon lesquelles une période d'essai doit certainement être rémunérée, en argumentant que les travailleurs consacrent de leur temps et de l'énergie au travail. Cette opinion insiste sur la logique du marché, un échange libre et égal entre force de travail et salaire. Pourtant, ce point de vue n'a été partagé

¹⁵² Citation du lien de site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F309> Consulté le 11/07/2018.

¹⁵³ Il faut souligner qu'un internaute pourrait donner plusieurs réponses.

que par trois ou quatre internautes (S2-R2, S2-R7, S2-R73, S2-R120, S2-R142, S2-R154, S2-R166, S2-R169).

Les réponses qui appartiennent à la deuxième catégorie considèrent aussi qu'une période d'essai doit être rémunérée (S2-R5, S2-R8, S2-R16, S2-R18, S2-R19, S2-R22, S2-R24, S2-R31, S2-R45, S2-R49, S2-R61, S2-R63, S2-R64, S2-R77, S2-R91, S2-R116, S2-R117, S2-R120, S2-R128, S2-R137, S2-R139, S2-R149, S2-R153). Néanmoins, un point différent la distingue de la première catégorie. Il est ici plus question d'une rémunération pour des questions morales et moins pour une logique de marché. Selon cette logique, la rémunération d'un travailleur est nécessaire pour sa survie, alors que la valeur de la force de travail du travailleur est entièrement ignorée dans ces avis. Cette justification trouve ainsi ses origines dans les obligations morales du patron de ne pas laisser ses compatriotes travailleurs dans une situation misérable. En outre, dans ce cas-là, le travailleur a déjà travaillé deux jours au lieu de deux heures, une situation dans laquelle les obligations morales sont quasiment obligatoires.

Il est nécessaire d'ajouter ici un autre point qui mérite d'être analysé de façon plus approfondie plus tard. Parmi les nombreuses réponses, nous constatons une idée qui est partagée par plusieurs internautes. Si le patron recrute ce travailleur sur du long terme, le dernier n'insistera pas sur la rémunération de ces deux jours. Par contre, si le patron ne prend pas ce travailleur, alors il devra lui payer le salaire correspondant à cette période d'essai. Remarquons que cette idée est également partagée par le travailleur intéressé. Malgré la possibilité d'accéder aux lois pour défendre leurs propres intérêts, les travailleurs immigrés chinois préfèrent utiliser des pressions morales sur leurs employeurs, afin de s'assurer une obligation de base.

Contrairement aux deux dernières catégories qui portent un point de vue critique sur la non-rémunération pendant une période d'essai, les réponses de la troisième catégorie se trouvent dans une position contraire. Il est affirmé qu'une période d'essai ne doit pas être rémunérée, car c'est perçu comme une occasion précieuse pour qu'un nouveau travailleur sans expérience professionnelle vienne apprendre le savoir-faire dans ce secteur. Ainsi, elle constitue une opportunité précieuse pour le nouveau, le travail sera alors « gratuit » (S2-R4, S2-R6, S2-R26, S2-R29, S2-R60, S2-R72, S2-R98, S2-R168). De plus, certains internautes ont argumenté le fait que le patron ne lui ait même pas demandé les frais d'apprentissage.

En général, les internautes qui tiennent ce discours sont des patrons, statut social confirmé à partir de leurs autres réponses sur le site¹⁵⁴. Or, parmi ces réponses, il y en a une qui est exceptionnelle, car elle est donnée par un internaute qui se déclarait être un travailleur.

« (Quand) j'ai appris la fabrication des vêtements, j'ai travaillé pendant un mois, sans un sou. Apprendre les savoir-faire, c'est volontaire. » (S3-R4)

En tant que travailleur, il rejoint les discours des employeurs. Considérant que la période d'essai est plutôt une celle de l'apprentissage, donc la non-rémunération n'est qu'un phénomène normal. D'après ce discours, il semble que ce travailleur a intériorisé des normes ou des régulations imposées par les employeurs. Nous nous demandons comment cette intériorisation est-elle possible ? La discussion par rapport à cette question se déroulera dans le chapitre suivant.

Autour de ce débat sur la période d'essai doit-elle être rémunérée ou non, les internautes ont également proposé des solutions pour défendre les droits des travailleurs, qui pourraient être résumées en trois catégories de justifications mentionnées ci-dessus.

Les internautes qui soutiennent la première catégorie de justifications proposent au travailleur d'aller demander directement sa rémunération auprès du patron. De plus, en cas de refus, ils écrivent qu'il doit porter plainte contre son patron (S2-R52, S2-R153, S3-R14). La demande directe au patron concerné est ainsi considérée comme une mesure de médiation, avant l'intervention du tiers, telle que la loi. L'intervention de la loi n'est pas exclue dans la première solution proposée.

Par contre, selon la deuxième proposition, il est préconisé que le travailleur concerné regarde cette affaire d'un autre point de vue, ne se préoccupant plus de son maigre salaire, en prenant, avec un esprit optimiste, ces deux jours de travail gratuit comme des « occasions d'apprentissage » (S2-R106, S2-R109, S2-R149). Suite à ces débats, une autre réponse propose, en plus, un « sujet positif », qui est un rappel à tous les travailleurs de négocier la période d'essai avant de commencer de travailler¹⁵⁵ :

¹⁵⁴ Sur ce site, chaque internaute possède également un page personnel, sur lequel nous pouvons consulter les sujets qu'il a participé, les journaux qu'il a écrits, voire des photos. En analysant les traces historiques laissées sur ce page personnel, nous pouvons confirmer le statut social d'un internaute, en comparant ses discours du présent avec ceux du passé. Par exemple, parmi les réponses de la troisième catégorie, nous avons trouvé certains qui ont posté des sujets à la recherche des ouvriers il y a plusieurs mois.

¹⁵⁵ Le lien du site concerné : <http://www.huarenjie.com/thread-4028233-1-1.html> Et la citation est la réponse 23 à ce sujet.

« Rappeler aux travailleurs, que ce soit des nouveaux ou des expérimentés, de bien tout négocier avant de commencer à travailler. Est-ce que la période d'essai doit être payée ? Combien est-elle rémunérée ? Il faut tout dire en avance. De l'autre côté, les travailleurs doivent être honnêtes sur leurs compétences professionnelles. De cette manière, tout le monde sera tranquille et il n'y aura plus de désaccord. ... Ce que l'auteur du sujet (3) a dit, comme quoi les nouveaux travailleurs doivent être payés, sinon, c'est de l'exploitation, ce discours-là n'est pas sympa. Si vous êtes un nouveau travailleur sans expérience, ne vous préoccupez pas de cette petite somme de. Le patron vous a donné une possibilité d'apprentissage, vous devez apprendre à être reconnaissant, sur le fait que votre patron vous a donné cette possibilité. Une fois que vous aurez maîtrisé, quand l'aile deviendra mûre, vous pourriez gagner le trésor ».
(R23)

A la fin, les internautes de la troisième catégorie croient que ce travailleur n'a pas eu raison d'avoir critiqué son patron. Au contraire, l'opportunité d'apprentissage serait plus précieuse que la rémunération. De cette manière, la question de la rémunération de la force de travail est transposée à l'apprentissage, et la valeur d'expériences professionnelles est mise en relief. Ainsi, le travailleur devrait être reconnaissant d'avoir cette opportunité, au lieu de critiquer son patron de ne pas l'avoir payé. L'intervention du tiers, telle que la loi ou le syndicat, est vivement critiquée par la troisième catégorie.

Malgré les idées différentes concernant ce litige et le travailleur intéressé, la deuxième et la troisième proposition partagent un point commun, ce qui les diffère de la première. En fait, toutes les deux opposent la proposition d'accéder aux lois pour défendre les droits des travailleurs. Elles ne veulent pas de conflits violents entre l'employeur et l'employé. Au contraire, elles préfèrent apaiser le conflit en cédant les intérêts des travailleurs. Dans ce rapport de pouvoir, le travailleur en situation vulnérable est souvent le côté qui subit les dommages. Cette solution est souvent même adoptée par les travailleurs. Alors comment expliquer la préférence de cette solution non juridique, qui semble irraisonnable ? Cette question sera discutée en détail dans le chapitre 6. Ici, nous nous bornons à la discussion sur les expériences professionnelles dans le marché ethnique du travail.

En fait, dans ce marché ethnique, il existe deux types de salaire. La différence dépend des expériences professionnelles, comme l'a expliqué un internaute sur le forum :

« (...) Deux types de salaire : celui pour les travailleurs avec expériences, et celui pour ceux qui n'en ont pas. On prend en général les premiers. » (S1-R91)

Il y a donc un salaire différent pour le même travail. Par exemple, le salaire moyen pour un travail à mi-temps dans la restauration est à environ 800 euros. Cependant pourtant, Madame Liu Taohua, une nouvelle dans ce domaine-là, a seulement perçu un peu plus de 400 euros en faisant le même travail. Dans la situation extrême, le nouveau travailleur ne reçoit même pas de salaire, ce qui est également qualifié comme une des « règles tacites » dans le secteur de la restauration.

« Selon les règles tacites au restaurant ou au bar-tabac, les travailleurs sans expériences ne seraient pas payés, même s'ils ont un titre de séjour et parlent le français. Pas d'expériences, pas de salaires. Après tout, le patron doit dépenser de l'énergie et de son temps pour apprendre au nouveau qui ne restera peut-être pas longtemps. Le cas que chaque partie soit d'accord est exclu. » (S1-R112).

« Pas d'expériences, pas de salaires ». A partir de ces discours sur la relation entre le salaire et l'expérience, nous constatons une tentative des patrons à dévaloriser la force de travail, en mettant l'accent sur la valeur des expériences professionnelles. Aussi, les expériences sont devenues des ressources précieuses dans le marché du travail. Selon ces discours, la force de travail sans expérience n'a aucune valeur. En le faisant, la valeur d'expérience est mise en évidence et le travail est devenu une activité d'apprentissage, alors dans ce processus-là, la force de travail consacrée par les travailleurs dans le processus du travail est ignorée, masquée, voire dévalorisée et se manifeste par un travail gratuit.

En résumé, nous insistons sur quatre points par rapport aux règles de jeu de « gens de Wenzhou ».

1/ Les règles de « gens de Wenzhou » sont un ensemble de règles tacites, dont les Chinois ne parlent pas aussi bien du côté des travailleurs que des employeurs. Ce sont des désaccords et des litiges qui mettent en lumière ces règles à un moment donné. La tâche n'est pas facile à définir d'une manière explicite. Il est exclu de pouvoir les définir catégoriquement car au sein du marché du travail chinois l'ensemble des règles est à négocier donc en mouvance.

A chacun sa compréhension et sa connaissance. Néanmoins, il existe des caractères qui permettraient de définir ces règles. Il s'agit d'un ensemble de règles tacites qui prend sa fonction au sein du marché ethnique du travail, entre les patrons et ses travailleurs chinois. Règles différentes de celles du marché formel. En gros, elles consistent en un contrat de travail négocié oralement, en ce qui concerne les conditions défavorables de travail (salaire bas, longues journées de travail, congés payés sous conditions, etc.), liberté de licenciement, peu de tolérance par rapport au congé demandé, le dégoût de l'intervention du tiers lors du litige, etc.

Bien qu'elles restent des règles tacites, cela ne signifie pas qu'elles sont entièrement en dehors de la loi française du travail. Au contraire, c'est justement par la comparaison et la confrontation avec la dernière que les règles tacites prennent ses formes actuelles, et continuent à évoluer, suite à des débats successifs sur les droits des travailleurs, à travers le prisme de la loi française.

2/ Les « règles de jeu » de « gens de Wenzhou » sont mieux considérées par les immigrés chinois que celles de la société française et l'essentiel repose sur la flexibilité. Selon eux, la flexibilité faciliterait le taux de l'accès à l'emploi. « Le marché du travail des gens de Wenzhou est plus flexible que celui des français. Si je n'aime pas le patron, je m'en vais pour chercher un autre travail ; et si le patron n'aime pas son employé, il peut facilement le changer. Personne ne recherche le sentiment de précaution comme les Français. Le taux de chômage en France reste toujours au niveau élevé et la cause se trouve, en grande partie, dans les droits des travailleurs. Les patrons craignent de tomber sur un mauvais travailleur et de ne pouvoir le licencier facilement plus tard. » (S1-R46). Malgré le fait que la flexibilité soit positive pour les deux parties, les travailleurs subissent toujours les dommages, vu que leurs positions sont vulnérables.

3/ Le grand débat sur les droits des travailleurs n'a pas posé un défi substantif sur les règles de Wenzhou. Quel que soit l'écart entre ces justifications et propositions, elles se rejoignent sur un point : si les deux côtés sont d'accord pour que la période d'essai soit gratuite, cela ne pose alors pas de problème. Dans ce cas-là, ce n'est plus un problème social que l'on discute dans l'espace publique, au contraire, il se retire dans la sphère privée entre l'employeur et l'employé, qui n'interfère pas dans la discussion publique, et ne conduit pas à une intervention extérieure.

4/ Dans la communauté chinoise, peu importe le rôle social, les acteurs ont tous une espérance et une obligation morales sur les comportements de l'employeur. Derrière les comportements, il s'agit d'un ensemble de normes. Cependant, les employeurs se trouvent dans une situation plus favorable que les employés en interprétant ces normes, ce qui permet aux employeurs de profiter de ces normes pour renforcer leur contrôle sur le processus du travail, voire avoir le consentement des employés. Par exemple, certains patrons argumentent que les travailleurs doivent être reconnaissants d'être recrutés, comme ce sont eux, les patrons, qui offrent des emplois au noir aux travailleurs, de plus, ils prennent des risques avec cette décision. Cette justification montre la tentative des patrons de se mettre dans une position supérieure sur le plan moral.

Pourtant, ces dernières années, avec la popularité croissante de la prise de conscience de leurs droits, de nombreux travailleurs refusent d'accepter cet argument et le critiquent vivement. Ils nient la relation charitable et unilatérale illustrée dans cet argument, en insistant sur l'échange entre la force de travail et le salaire, ainsi que la relation d'interdépendance des deux parties, dans laquelle chacune prend ce dont elle a besoin, la main-d'œuvre pour l'une et le salaire pour l'autre.

5.3 Négocier entre soi ou faire intervenir les institutions de l'extérieur ?

En admettant l'existence d'un ensemble de règles qui sont différentes de la loi française, la déclaration ci-dessous signale une nette position de déséquilibre entre elles :

« Les règles de jeu de « gens de Wenzhou » ne peuvent pas dépasser le cadre des lois françaises. Ici c'est la France. Quand les règles de Wenzhou contredisent la loi française du travail, nous n'avons pas que la loi comme solution pour nous défendre. »
(SI-R39)

Malgré cet argument, la majorité des répondants est contre un recours à la loi et à une intervention de l'extérieur. Comment pourrait-on expliquer cette réaction qui semble irraisonnable ? Nous commençons par nous intéresser au sujet 3 qui insistait sur les droits des travailleurs et sur l'intervention de la loi en cas de conflit. Nous revenons aussi sur la polémique

qu'il suscitait au sujet de la solution entre soi ou de l'intervention de l'extérieur. Ensuite, nous essayons de comprendre la préférence des immigrants chinois d'une solution sur l'autre, en nous basant sur les réponses récoltées dans les débats en ligne.

5.3.1 Porter plainte ? Un sujet polémique

Trois jours après la publication, par le sujet 2, d'une plainte concernant la non-rémunération de deux jours de travail d'un ouvrier sans-papier, un autre sujet (sujet 3), inspiré par ce dernier, a répondu sur le forum. Sa réponse a suscité de nombreuses réactions et de fortes participations des internautes chinois. Partant du point de vue des travailleurs, ce *post* défendait résolument les droits et intérêts légitimes des travailleurs immigrants, condamnait le patron, et exprimait la volonté d'aider le travailleur concerné à porter plainte contre son patron.

Cette attitude était remarquable pour ses déclarations explicites des droits des travailleurs et sa confrontation directe avec l'employeur. Un engagement direct et un procès juridique étaient ainsi proposés. L'auteure de ce sujet n'hésitait pas à faire intervenir la loi française de l'extérieur contre les règles tacites dans le marché ethnique du travail.

Tout d'abord, afin de mettre en cause la légitimité des règles tacites du marché ethnique, l'auteure s'appuyait sur la loi du travail française comme règles contrastées, en écrivant, « en France, aucun article n'est écrit ainsi : la période d'essai équivaut à l'apprentissage donc ne doit pas être payée ». Ensuite, elle devenait moins insistante sur la loi et a expliqué une seule situation exceptionnelle où elle acceptait le travail gratuit. Il s'agissait d'un accord commun qui avait été établi entre les deux parties, car « nous les étrangers n'avons rien à juger » (S3-R27). Comme le travailleur concerné n'était pas contre, les gens non concernés n'auraient pas dû intervenir. Mais à la fin de la discussion, elle a ajouté que, s'ils ne s'étaient pas mis d'accord à l'avance, et si le travailleur a commencé son travail sans savoir qu'il ne serait pas payé, alors il s'agit d'une fraude ? Dans ce cas-là, elle a proposé une solution juridique et s'est dite prête à aider le travailleur concerné.

Deux types de discours distincts caractérisent ces *posts* : d'un côté, l'auteure a sollicité un ensemble de termes marxistes pour critiquer le travail gratuit du sujet 2. En effet, elle fait un usage intensif des mots qui renvoient aux notions sur le travail que nous les Chinois ont appris dans les collèges, telles que les notions de bénéfices, de valeur, de plus-value, d'exploitation, et ainsi de suite. De l'autre côté, elle utilise également deux types de normes l'une étant

juridique (« C'est la violation de la loi. »), l'autre s'appuyant sur la morale, la conscience et l'humanité.

« Monsieur le patron, où s'en va votre conscience d'être humain, et votre morale ? [...] des dizaines d'euros ... pour un patron d'un restaurant, ça ne vaut rien, pourtant pour un sans-papier, ... c'est très important pour payer le loyer, de la nourriture [...] En tant que patron, vous devez plus ou moins (dit-elle vraiment plus ou moins ?) verser un salaire. »

La dimension morale est ainsi mobilisée pour inciter à une obligation sociale du patron, qui se trouve ainsi dans une position défavorable, tant sur le plan juridique que sur le plan moral.

Pourtant, la plupart des réponses à cette proposition était contredite, ou témoignait d'une attitude réservée. Pour quelles raisons sont-ils contre l'intervention de la loi ? Quelles solutions emploient-ils généralement pour résoudre les conflits ? D'après les réponses des internautes chinois, nous pouvons catégoriser les solutions à trois échelles : soit les problèmes se résolvent entre les concernés, soit dans l'espace public au sein de la communauté, soit en faisant intervenir la loi. Parmi les trois solutions, nous constatons des degrés de préférence pour les unes ou les autres, que nous abordons ci-dessous.

5.3.2 La préférence pour une résolution des conflits « à l'intérieur »

Lors des conflits entre l'employeur et l'employé, les conflits sont censés être réglés à l'intérieur, en s'appuyant sur les justifications de l'« intérêt commun » et la « solidarité des Chinois ». L'idéal serait lorsque les conflits peuvent être réglés entre les deux parties ? Sinon, il est préférable de les régler à l'intérieur de la communauté, tout en essayant de faire intervenir une personne intermédiaire pour mettre en pratique des médiations entre les deux parties (Ma Mung 2000). Parfois, le site Internet *Huarenjie* joue ce rôle de médiation. Certains internautes les sollicitent d'ailleurs lors de débats sur les forums.

« Je supplie Huarenjie de poster un conseil pour nous tous, afin d'éviter, dans le futur, que des points importants ne soient pas discutés lors de l'entretien. » (S3-R55)

Si les deux parties n'arrivent pas à mettre en accord sur une solution, alors les conflits s'aggravent, vont au-delà des concernés et sont mis à la discussion publique, à l'échelle de la communauté. Une fois arrivée à cette échelle, la relation entre les deux parties concernées

atteint une étape de « déchirure », où les conflits deviennent, dans une certaine mesure, incontrôlables. Toutefois, il arrive que certains conflits retournent à l'échelle inférieure, où l'on ne trouve que les personnes concernées.

Les conflits atteignent le niveau le plus violent une fois l'intervention des pouvoirs publics, tels que les assistantes sociales, les policiers, l'Inspection du travail et les syndicats. Cette intervention d'un tiers extérieur signale l'entrée de principes juridiques qui remplaceront la médiation intérieure se basant sur les normes internes. A cette échelle-là, le compromis deviendrait quasiment impossible.

Plusieurs internautes ne croient pas que l'intervention juridique soit un bon moyen pour résoudre les conflits. Même si les intérêts des travailleurs sont violés, ils ne sont pas supposés faire intervenir directement les pouvoirs publics pour régler les problèmes, sans faire les efforts à l'intérieur, ou à l'échelle inférieure. Dans ce cas, ils sont considérés comme des gens qui réagissent d'une façon excessive. Les interventions de la loi ou des non concernés entraînent une rupture brutale, totale, et presque irréversible, ce qui n'est pas considéré comme « bien » pour les immigrés chinois.

En étudiant la manière de penser des immigrés chinois, nous pouvons mieux comprendre les logiques derrière ces comportements et ces choix qui semblent parfois irraisonnables. La préférence d'une solution à l'intérieur de la communauté-repose sur deux aspects majeurs. D'une part, les deux côtés sont tous influencés par la morale : le compromis est toujours préférable qu'un conflit direct et violent. C'est pour cette raison que la médiation est souhaitable en cas de conflit. D'autre part, les considérations pratiques ne sont ainsi pas ignorées : l'intervention du pouvoir public engendre des désagréments supplémentaires, et démontrerait les activités illicites dans les entreprises. Ces deux éléments justifient la grande antipathie ressentie par les patrons chinois à l'égard de ceux qui viennent ainsi aggraver la situation lors du conflit.

Il est important de souligner enfin que, dans le cas où le conflit est réglé à « l'intérieur », ce sont souvent les travailleurs qui subissent une perte partielle de leurs intérêts. D'une part, les travailleurs, sans recours aux moyens juridiques, ne peuvent que s'appuyer sur une pression morale collective pour faire payer leurs patrons – un moyen dont l'efficacité est douteuse. D'autre part, un ensemble de discours de consolation assaillent les travailleurs, en leur disant qu'il faut « voir les bons côtés des choses », que « les expériences gagnées valent plus que les

salaires », que l'on payait le salaire dû comme frais de scolarité, etc. Ces discours facilitent psychologiquement le renoncement de la défense des intérêts des travailleurs. Une fois ces discours acceptés par les travailleurs, pour des raisons variées, la solution à l'intérieur engendre inévitablement le renoncement des droits.

5.3.3 Comment explique-t-on cette préférence ?

Outre l'auteure du troisième sujet et son ami, un seul internaute a exprimé clairement son accord avec l'auteure. Dans sa réponse, il a laissé les coordonnées de l'Inspection du Travail et proposé aux travailleurs d'y demander des aides (S3-R117, S3-R124). Néanmoins, ses propositions, dont celle de faire intervenir la loi afin de défendre les intérêts du travailleur semblaient outrageuses pour un bon nombre d'internautes. Les réponses opposées citées ci-dessous en sont représentatives :

« Ne croyez pas que ce que vous faites pourrait aider quelqu'un, au contraire, ça ferait du mal à tous les compatriotes. Si les patrons ont des ennuis à cause de ça, il deviendra plus dur pour les compatriotes sans-papiers de trouver un travail ; qui emploierait des compatriotes sans-papiers que l'on ne connaît pas ? Si l'auteure croit qu'elle est une bonne personne, elle n'a qu'à accompagner ce travailleur auprès de son patron pour demander son salaire ... J'en ai marre des gens comme vous qui parlez toujours de porter plainte. Et en plus vous avez l'impression d'être quelqu'un d'important simplement parce que vous parlez le français ? » (S3-R5)

« Malgré la bonne volonté de l'auteure, ça fait perdre des occasions pour les nouveaux » (S3-R8)

« Ce que je veux dire, c'est que nous pouvons utiliser une autre solution pour régler ces problèmes, nous sommes tous des Chinois. » (S3-R22)

« Sans nous, les sans-papiers mourraient de faim. En cas de contrôles, nous aurons des amendes multipliées. » (S3-R96)

« Quand les Chinois arrivaient en France, ils n'étaient pas seulement sans-le-sou mais également lourdement endettés. Mais regardez la réussite qu'ils ont atteint, ça se voit. Qu'est-ce que ça signifie ? Ça veut dire que la façon de faire chinoise est bonne... Actuellement, la situation économique en France n'est pas favorable, la sécurité

publique se dégrade, tout cela à cause de ces putains de loi ; mais certaines personnes sont encore béates parce qu'ils ont ces lois-là. ... Les grandes entreprises ont leurs propres avocats et comptables pour les aider à exploiter des failles juridiques. Mais nous, les petites entreprises, devons osciller à la marge de la loi pour survivre, avant de songer au développement. Ça, c'est le moyen de survie dans la France d'aujourd'hui. » (S3-R162)

« Elle n'a pas de scrupule du tout si c'est contre ses compatriotes. » (S3-R169)

« Ce n'est facile pour personne. Il faut vivre. Ce n'est vraiment pas nécessaire de faire en sorte que tout le monde y perde. Outre les principes juridiques, il y a aussi les principes humains. Étant tous Chinois, nous devons encore plus nous aider les uns les autres. » (S4-R6)

« Est-ce que la dénonciation est le seul moyen que les travailleurs au noir peuvent utiliser quand ils rencontrent les patrons voyous ? Il faut penser aux compatriotes. On partage le même intérêt, on est des sauterelles qui s'attachent sur une même corde. Bon, le malheur pour le patron. Mais qu'est-ce qu'il va se passer pour les autres travailleurs ? Le rapatriement, pour le pire des cas ; et de toute manière, il va falloir payer l'avocat et perdre le travail. Réfléchissez avant d'agir ! » (S4-R7)

« Si la bécassine se bat avec l'huître, c'est le pêcheur qui en profite. Le vent et l'eau vont et viennent ; la montagne et le fleuve se croiseront un jour. » (S4-R21). L'internaute a explicité sa métaphore en précisant : « Le pêcheur, c'est l'État. » (S4-R23) Les dernières phrases disent de manière poétique que les travailleurs deviendront un jour des patrons et inversement.)

« Pour la plupart d'entre nous, les Chinois (en France), on a commencé par travailler au noir. On doit donc se comprendre mutuellement. » (S4-R26)

Comment justifient-ils la légitimité de leur position qui s'oppose à la loi française ? A travers les analyses des discours ci-dessus, nous constatons qu'ils insistent sur la relation interdépendante entre les patrons et les travailleurs chinois. En s'appuyant sur cette interdépendance entre les deux parties, ils découragent leurs compatriotes d'avoir recours à la loi. De plus, ils mettent en évidence la relation d'interdépendances avec les autres travailleurs. Ils incitent les travailleurs à réfléchir avant d'agir, car l'intervention de la loi poserait des

problèmes aux autres, surtout quand ces derniers travaillent au noir, se trouvent dans une situation illégale, ou n'ont pas d'expériences professionnelles (S3-R5, S3-R8, S3-R11, S3-R96, S3-R152, S4-R7, S4-R8).

L'accent mis sur la relation d'indépendance entre les intérêts du patron et ceux du travailleur implique deux difficultés. D'une part, si les intérêts du patron sont mis en péril, il y aura des conséquences directes sur les intérêts du travailleur, surtout sur les nouveaux et les sans-papiers. D'autre part, privilégier l'« intérêt commun » envoie le signal d'une menace potentielle : on peut craindre que les patrons ne recruteraient plus de travailleurs au noir, ni de nouveaux travailleurs sans expériences. Evidemment, être « sans-papiers » ou « nouveau » est une faiblesse pour les travailleurs immigrés sur le marché du travail.

Pour certains patrons, comme ils offrent des opportunités de travail et des emplois aux travailleurs, ils sont dans une position de domination absolue. La garantie des intérêts du patron constitue ainsi un préalable nécessaire à ceux des travailleurs. Au sein de cette relation employeur-employé, cette position de domination existe, y compris sur le plan moral : « sans nous, les sans-papiers mourraient de faim. » (S3-R96)

5.4 Conséquence : menace d'exclusion

Le marché ethnique contient un ensemble de ressources et d'informations. Les gens qui ne respectent pas les règles tacites risquent d'être exclus de ce marché : « On verra s'il y aura encore des patrons qui oseront l'embaucher ». Avoir un accès restreint au marché ethnique est la conséquence à laquelle les déviants doivent faire face. Il s'agit d'une sanction qui est annoncée par les patrons. En ligne, un internaute qui s'est déclaré être patron a ainsi dit,

« Moi, je n'embauche plus de nouveaux travailleurs. Le fait de ne pas payer un nouveau ou de le payer moins, serait considéré comme de l'exploitation. Si jamais j'embauche un nouveau (comme l'auteur du sujet 3), je risquerais des procédures juridiques. [Embaucher un nouveau] c'est une tâche ardue et ingrate, et ça apporte même des ennuis à la fin. » (S3-R8)

D'après les témoignages recueillis sur le forum, les travailleurs immigrés sont prioritaires lors d'un recrutement, par rapport aux travailleurs-étudiants ou aux chinoises qui se

sont mariées avec un étranger, car ces derniers acceptent moins naturellement les règles tacites et les contestent plus facilement. En guise de réponse à cette menace d'exclusion, on peut lire sur le forum un témoignage ironique d'un internaute qui défendait les droits des travailleurs en imitant le ton d'un patron :

« Oui, je ne prends jamais une travailleuse qui s'est mariée avec un étranger, car je ne peux pas faire ce que je veux. Je n'ose pas parler de ne pas la payer, sinon il y aurait de gros ennuis. Toutes sortes de conditions restreintes, telle qu'une absence de paiement des heures supplémentaires, qu'une absence d'indemnité compensatrice de congés payés à condition d'avoir travaillé depuis plus de six mois, qu'une absence d'indemnité de congés payés incluse dans le salaire, ou qu'un travail le 1er mai sans rémunération ni congés supplémentaires etc. ne peuvent que s'appliquer aux compatriotes chinois qui ne sont pas mariés à un étranger. Le patron pourrait licencier un employé sans raison ... ces pouvoirs sacrés pour les patrons ne pourraient jamais s'appliquer sur ces travailleuses mariées à un étranger, sinon, il risquerait des ennuis infinis. Qu'ils sont malheureux ces patrons ... Bref, un patron sans conscience, qui s'en fiche de la loi du de travail et qui fait faire à ses employés des heures supplémentaires gratuites, ne prend jamais ces travailleuses-ci ... il est plus tranquille en embauchant des compatriotes qui ne savent pas défendre leurs propres intérêts ou ne veulent pas le faire. ... Par conséquent, ces travailleuses qui se sont mariées à un étranger savent comment défendre leurs intérêts ; au sens strict, elles ne sont plus considérées comme des compatriotes. Quand bien même ils ne seraient pas mariés à un étranger, tout chinois qui saurait se défendre ne serait toutefois pas non plus considéré comme tel. » (S3-R151)

Les conditions de travail des travailleurs immigrés sont bien résumées dans le témoignage ci-dessus. Les Chinois qui n'acceptent pas ces règles tacites risquent d'être exclus de ce marché ethnique. Comme cela a par ailleurs été bien énoncé dans cet extrait, outre les étudiants chinois, les travailleuses mariées à un Français ne sont pas prioritaires non plus lors d'un recrutement. Ainsi, une hiérarchie et des préférences sont établies entre les travailleurs sur le marché ethnique du travail : on privilégie d'abord, c'est les immigrés originaires de Wenzhou, ensuite, les immigrés d'autres régions, et enfin, les étudiants, les femmes mariées à un Français, les Hongkongais et les Taïwanais.

Bien que les débats sur les conditions de travail et la relation professionnelle ne remettent pas en question de manière substantielle l'ensemble des règles tacites sur le marché ethnique du travail (« Quelle que soit dont vous traitez les travailleurs, et bien que les salariés soient moins payés, vous devez les payer de toute manière » (S3-R66)), les comportements des immigrés chinois, et notamment la négociation et le débat lui-même, mettent en cause, dans une certaine mesure, les règles tacites existantes.

Peu importe qu'ils en aient conscience, les débats en ligne constituent une lutte de pouvoir de parole qui définirait des règles. Bien que, dans cette lutte, les travailleurs se trouvent dans une situation défavorisée, ils font comprendre aux patrons qu'ils ne peuvent pas faire tout ce qu'ils veulent, comme l'illustrent certains témoignages d'internautes chinois, qui confirment l'aspect positif de ces débats :

« Pour un patron qui est obligé de prendre un travailleur au noir, s'il comprend qu'il ne peut pas mal traiter son employé, car cela aurait de graves répercussions, il le prendra quand même, mais en étant plus sympa » (S3-R13)

« [Ce débat] a bien réussi à attirer ... l'attention des patrons » (S3-R63)

« Alors osent-ils (encore) ne plus traiter les nouveaux travailleurs ou les travailleurs au noir comme des êtres humains ? » (S3-R153)

Dans les chapitres 4 et 5, nous avons montré comment les liens interpersonnels et les réseaux communautaires sont mobilisés par les migrants chinois pour accéder au marché du logement. Grâce aux analyses sur le marché ethnique du marché et les règles tacites du marché, nous avons essayé de dévoiler le mécanisme de ce marché ethnique. Nous ne nous contentons des analyses sur les conditions matérielles de travail et insisterons, dans le chapitre 6, la dimension subjective des travailleurs immigrés chinois.

Chapitre 6

« Tout soldat porte dans sa giberne le bâton de maréchal » : Les perceptions et les représentations du travail des travailleurs migrants chinois

Face à la forte demande de main-d'œuvre en Europe occidentale après la seconde guerre mondiale, de nombreux « travailleurs immigrés » (Morice et Potot 2010 ; Granotier 1970 ; Castles 2006) sont venus travailler en Europe, y compris en France. Ils travaillaient côte à côte avec les travailleurs locaux dans divers secteurs économiques. Depuis lors, les chercheurs n'ont cessé de se demander si ces travailleurs immigrés, à la fois immigrés et travailleurs, pouvaient constituer une nouvelle classe ouvrière. Dans quelles mesures sont-ils en mesure de mener des actions collectives et de constituer une classe sociale (Castles et Kosack 1973 ; Tripier 1990) ? La question s'est posée aussi pour la migration chinoise qui représente aujourd'hui une partie importante des diverses vagues migratoires à destination de la France. Nous allons voir que les travailleurs immigrés chinois s'inscrivent en réalité dans une autre logique.

Bien que de nombreux travailleurs chinois ont émigré depuis une vingtaine d'années, on les retrouve en faible nombre dans les syndicats et dans les mouvements revendicatifs des pays d'accueil (Barron & al. 2011, 2014 ; Kahmann 2015 ; Tapia & Turner 2013). S'ils participent parfois à des grèves, leurs comportements étaient « peu conformes à ce que des syndicalistes CGT français entendaient par 'grève' » (Jounin 2014). Ils avaient par exemple tendance à ne pas se déclarer gréviste auprès de leur employeur tout en arrêtant de travailler. Il existe donc un paradoxe. Les conditions du travail des travailleurs immigrés chinois sont plus pénibles que celle des travailleurs nationaux, certains chercheurs utilisant des termes comme « exploitation extrême » ou « nouvelles formes d'esclavage » (Gao & Poisson 2005a, 2005b). Et pourtant, les travailleurs migrants chinois n'ont généralement pas recours à la loi ou à l'action syndicale

lorsque leurs droits sont violés. Il semble qu'une analyse de la tolérance¹⁵⁶ paradoxale des migrants chinois vis-à-vis des relations d'exploitation peut, en retour, nous permettre de mieux comprendre le rapport des travailleurs migrants chinois à la notion de classe ouvrière.

On peut comprendre que les modalités d'action des travailleurs en Chine même passent rarement par un répertoire collectif à cause des contraintes structurales (Liu 2011), mais les travailleurs chinois qui émigrent en France se situent dans un tout autre cadre où les lois existent et où les syndicats peuvent agir. Or, les travailleurs immigrés chinois préfèrent, dans la plupart des cas, avoir recours aux *weapons of the weak* telles que James C. Scott les définit (1985), plutôt qu'à une résistance publique, et collective. Alors qu'ils sont soutenus par les syndicats (Chuang 2014), pourquoi choisissent-ils encore les *hidden transcripts* (Scott 1990) pour négocier leurs conditions du travail ?

Pour mieux répondre à cette question, il est crucial de s'appuyer sur l'analyse des perceptions et représentations des travailleurs immigrés vis-à-vis du travail. Cet intérêt pour la dimension subjective des pratiques économiques nous rappelle la notion de l'économie morale. Cette notion, proposée pour la première fois par Edward Thompson (1963, 1971) à propos des émeutes de la faim de l'Angleterre du XVIIIe siècle et reprise par la suite par James C. Scott (1976) pour les paysans de l'Asie du Sud-est, souligne l'interaction entre les activités économiques et la moralité dans une société. Dans les termes de Didier Fassin, résumant l'approche de James C. Scott, il s'agit de comprendre la dimension subjective et humaine des pratiques économiques, « l'espace des valeurs et des affects, et singulièrement du sentiment de justice » (Fassin et Fassin 2009 : 1249). Cette notion est également bien étudiée dans l'univers académique chinois (Guo 2002).

Dans ce cadre de perceptions et de représentations, deux moments de la relation de travail doivent être distingués : celle où la relation “ fonctionne ” et les conflits potentiels sont bien contrôlés et dissimulés et la période de crise où les conflits explosent entre l'employeur et l'employé. Nous nous intéresserons aux perceptions ordinaires du “ bon patron ”, du “ bon travailleur ” et du bon travail. Lors de l'analyse de conflit, nous nous pencherons sur les discours et les justifications donnés lors du conflit.

¹⁵⁶ Quand on parle de « tolérance » on a tendance à opposer tolérance et résistance. Ici, la tolérance n'implique pas une absence de résistance. Chez Scott la résistance se situe au niveau individuel et est souvent dissimulée. Elle s'oppose aux formes habituelles de résistance collective.

6.1 Un bon boulot ? Une étude sur les perceptions.

« The worker is portrayed neither as an economic actor, rationally pursuing financial advantage, nor as a social creature seeking satisfaction of needs for solidarity and security. The worker is an individual in search of meaning, responsibility, a sense of personal achievement, a maximized “quality of life”, and hence of work. Thus the individual is not to be emancipated from work, perceived as merely a task or a means to an end, but to be fulfilled in work, now construed as an activity through which we produce, discover, and experience our selves. » (Rose 1989 : 103, cité in Ezzy 1997 : 430)

Douglas Ezzy (1997) a démontré l'importance de la subjectivité dans les représentations du processus de travail, en insistant sur le fait qu'un « bon » travail est défini à travers une narration subjective du travailleur concernant ses propres expériences. Si nous nous contentons d'étudier les aspects objectifs de la relation de travail, les conditions du travail, le cadre juridique, il est difficile, sinon impossible, de comprendre les attitudes paradoxales des travailleurs immigrés chinois.

6.1.1 Qu'est-ce qu'un « bon boulot » ?

Non seulement les discours sur le *bon boulot* reflètent la relation de domination dans le processus de travail, mais ils révèlent aussi les procédures de gestion des conflits. Madame Jin, travailleuse dans la confection depuis une dizaine d'années, m'explique sa conception du *bon boulot*.

« Habituellement, on reçoit en même temps différents modèles (de vêtements) à coudre. Tout le monde (les travailleurs) veut les modèles simples. Pour les modèles compliqués, il faut s'arrêter très fréquemment pour mettre les tissus pré-coupés en ordre, et on perd du temps. On met beaucoup plus de temps que pour les modèles simples qui peuvent passer à la machine rapidement (...) »

Dans la confection, un *bon boulot* implique donc la production de vêtements qui peuvent être faits facilement et rapidement. Beaucoup de travailleurs m'ont fait cette remarque. Ils admettent aussi que cela peut provoquer des tensions parmi les travailleurs. Il arrive souvent

qu'ils se battent pour avoir le *bon boulot*. Madame Jin a une conscience aiguë de la différence entre les différents modèles de vêtement et de son impact sur la productivité du travail et le revenu :

« (...) si tu peux faire 300 pièces pour les modèles simples, tu ne pourras en faire que 200 pièces pour les modèles compliqués. C'est ça l'important. Si tu es payé 0.8 euros (par pièce) pour les modèles simples et 1 euro pour les compliqués, tu gagneras au total 240 euros pour les simples mais 200 euros seulement pour les compliqués... tu vois la différence ? Alors les travailleurs se battent pour obtenir le bon boulot. »

Dans ces discours, la concurrence entre travailleurs est un élément important et chaque travailleur cherche à maximiser ses intérêts, en faisant le *bon boulot* et en laissant le difficile à d'autres. Or, la concurrence entre les travailleurs est souvent considérée comme une donnée qui affaiblit la contestation sociale (Burawoy 1979).

Bien que le patron puisse profiter de cette concurrence, les travailleurs peuvent néanmoins, grâce à leurs compétences professionnelles concernant les différents modèles, négocier avec leurs patrons. Madame Shen Ying, une habitante du bâtiment 4, est originaire du Fujian. Comme la plupart des membres de sa famille, elle travaille dans la confection. Faute de titre de séjour, elle travaille chez elle. Lors d'un entretien avec elle, elle m'a expliqué comment elle négociait avec son patron.

« (DJ pour l'enquêtrice, et SY pour Madame Shen Ying)

DJ : Comment ton patron te paye-t-il ?

SY : Ça dépend. Certains patrons calculent en euros, mais mon patron lui calcule en franc, environ deux francs par pièce. Par exemple, un débardeur comme ça (elle pointe le débardeur qu'elle porte), ne coûte qu'entre 1.5 et 1.8 francs. Le pull que tu portes coûte 2 francs. Plus le modèle est compliqué, plus le prix est élevé. Les vêtements les plus compliqués, comme les robes d'été, varient entre trois et quatre francs, voire un euro. Tout n'est pas fixé.

DJ : Tout dépend du modèle alors ? Tu peux négocier le prix avec ton patron ?

SY : Tout à fait, il faut négocier les prix, alors c'est différent chaque fois. Si ce sont des modèles faciles à faire, on demande que la livraison soit plus importante, si les modèles sont trop compliqués, on les refuse »

(Note d'entretien le 08/10/2014, au centre)

Ses connaissances professionnelles lui permettent une certaine marge de manœuvre lors de la négociation avec le patron sur le prix.

6.1.2 Le moment de bonheur

Selon Monsieur Ke Tianjie, le paiement du salaire constitue le grand moment de bonheur pour tous les travailleurs. Le prix par pièce et la rémunération globale occupent une place centrale dans la vie du travailleur, car ils sont considérés comme la récompense de la dureté du travail.

(Ke Tianjie et moi étions en train de comparer le travail de confection en Italie et en France, aujourd'hui et hier.)

Ke TJ : A l'époque, (en France) le prix n'était pas mal, plus on bossait, plus c'était intéressant, oui, plus on bossait, plus c'était intéressant (rire).

DJ : Ce n'est plus le cas maintenant ?

Ke TJ : Maintenant le prix est trop bas, beaucoup plus bas qu'avant. On travaille plus vite, mais on gagne moins. Dans la confection, on gagnait bien. Au moment où je suis arrivé de Chine, c'était en décembre, une saison où il n'y avait pas beaucoup de commandes, j'ai gagné 6 000 francs, alors que je n'étais pas très occupée. Les autres, ils gagnaient généralement 10 000 (francs).

DJ : A cette époque-là, tout le monde était heureux de gagner de l'argent ?

Ke TJ : Oui. Le seul bonheur durant tout le mois, c'était le moment du paiement (rire).

DJ : Et maintenant ?

Ke TJ : Maintenant... on gagne peu, la situation est de pire en pire dans la confection, et le prix est de plus en plus bas.

(Note d'entretien le 29/01/2015, au centre)

On voit que les attentes des travailleurs chinois par rapport au travail sont très modestes. Ils sont fiers de pouvoir gagner de l'argent avec leurs propres mains. Au lieu de chercher à améliorer collectivement leurs conditions du travail, ils préfèrent négocier leurs rémunérations personnellement avec leurs patrons, car c'est une stratégie qui leur semble plus raisonnable.

6.1.3 Qu'est-ce qu'un « bon patron » ?

Les études sur la définition du *bon patron* et du *bon travailleur* peuvent nous aider à mieux comprendre les attentes de l'un et l'autre, ainsi que la relation de domination entre les deux. Des échanges avec deux habitants de La Noue nous révèlent des perceptions très différentes.

Monsieur Ke Tianjie, immigré originaire de la ville de Wenzhou, travaille depuis une dizaine d'années dans la confection. Dans sa description du *bon patron*, il insiste sur les conditions du travail, en particulier le salaire.

« DJ : Ça fait un bon moment que tu travailles en France, d'après toi, qu'est-ce qu'un bon patron ? Et un mauvais patron ?

Ke TJ : Un bon patron, pour moi, c'est celui qui paie le salaire...

DJ : Qu'est-ce que tu veux dire « paie le salaire » ?

Ke TJ : Au moment du paiement, il paie, c'est ça. Mais c'est bien aussi si le patron ne demande pas trop de nous.

DJ : Qu'est-ce que ça veut dire « ne demande pas trop » ?

Ke TJ : C'est-à-dire, (il réfléchit et reformule sa phrase) qu'on te donne des choses correctes¹⁵⁷ à manger.

DJ : Des choses correctes à manger ? Tu veux dire qu'il ne faut pas être trop radin ? Par exemple, ne pas donner des radis sautés tous les jours (rire).

Ke TJ : Oui. En fait, chez nous, nous avons beaucoup de gens qui viennent de Wencheng, de Qingtian. Ils habitaient dans la montagne, ce sont des gens très économes, c'est toujours le cas maintenant, très économes. (DJ : Il faut éviter les patrons de ces villes-là ?) Tout à fait, nous aimons travailler pour ceux qui sont originaire de Li'ao.

DJ : Ah bon ?

Ke TJ : Oui, parce qu'ils sont partis dans les années 1990, et ils sont tout proches de nous, ils viennent de la banlieue de Wenzhou.

(Précédemment on a parlé un peu de la géographie de Wenzhou.)

DJ : Et ils sont plus généreux ?

Ke TJ : Bien sûr ! Dans la montagne, ce qu'ils mangent ce sont des légumes séchés, ils sèchent tout. Ils vivent eux-mêmes de cette manière, comment offriraient-ils (... [des choses meilleures pour nous les travailleurs ?]) ? (...)

DJ : Alors vous choisissez le patron ?

Ke TJ : Sûrement. (...)

(Nous nous sommes orientés vers un autre sujet : une association d'immigrés chinois.)

DJ : A part des repas corrects, tu as d'autres attentes ? Par exemple, ne pas être surveillé par le patron ?

Ke TJ : Oui. On n'aime pas les patrons qui nous disent tout le temps ce que nous devons faire, ça c'est sûr... de toute de manière, c'est normal pour tout le monde, c'est comme ça pour tout le monde. » (Note d'entretien le 29/01/2015, au centre)

¹⁵⁷ Dans la confection comme dans la restauration, les repas, surtout le déjeuner, sont préparés ou offerts par les patrons.

Ces repas de travail sont aussi mentionnés par d'autres habitants lorsque la notion de *bon patron* est évoquée. Madame Liu Taohua, habitante de La Noue et qui travaille dans la confection, m'a expliqué sa conception du *mauvais patron* lors d'un entretien.

« Je ne sais pas ce qu'est un bon patron mais je sais ce qu'est-ce un mauvais patron. Mon mari a travaillé une fois pour un patron originaire de Wenzhou qui était très radin. Les repas qu'il offrait aux ouvriers n'étaient pas bons. Il ne faisait que des plats très bon marché, mais même ça, il trouvait que c'était trop et ramenait une partie à la cuisine en disant qu'on mangerait ça le soir ! Imagine-toi ! Soyez un peu plus gentil avec les ouvriers et ils travailleront mieux, en y mettant de la bonne volonté. Mais là, mon mari n'avait pas assez à manger, il avait encore faim ! »

(Note d'entretien le 03/12/2014, au centre)

Comme Monsieur Ke Tianjie, Madame Liu Taohua déteste les patrons qui surveillent les ouvriers. Après avoir quitté la confection, elle a commencé à chercher un travail dans la restauration. Comme elle était débutante dans le métier, elle n'a trouvé qu'un travail à mi-temps avec un salaire d'un peu plus de 400 euros mensuels, beaucoup plus bas qu'à l'ordinaire.

« Après mes journées de travail, j'étais complètement crevée. Une fois rentrée chez moi, je m'allongeais directement sur mon lit, j'avais mal partout. Mais grosso modo ça allait. Le problème était que la patronne me regardait sans arrêt quand je bossais, elle ne m'apprenait rien mais disait que j'étais trop lente.

Un jour, les deux autres ouvriers ont pris les congés en même temps, et personne ne m'avait prévenue à l'avance. (...) Je devais tout préparer en une demi-heure toute seule. C'était impossible (...) La cuisine était en bas, personne n'était là pour m'aider, donc je devais courir et descendre en bas pour mettre les plats dans le monte-plat et remonter ensuite en haut pour appuyer sur le bouton. Le plus énervant, c'était que la patronne fixait son regard sur moi, en me regardant bosser et courir ici et là. Elle n'a pas cessé de dire que je n'avais pas bien fait ci ou ça, que je n'étais pas assez rapide. En plus, elle m'a dit, « j'ai l'impression que tu es moins rapide que le premier jour. » J'en ai eu marre, je n'arrivais pas à travailler comme ça. Je lui ai dit que je partirais dès qu'elle aurait trouvé quelqu'un pour me remplacer. »

(Note d'enquête le 21/01/2015, au centre)

Pour les ouvriers, le bon patron est celui qui paie à temps. C'est la première attente envers le patron. Ensuite les repas fournis par le patron revêtent une importance indéniable. Au vu de leurs conditions de travail difficiles, les ouvriers ont besoin d'une bonne nourriture. C'est un symbole de la qualité de la relation de travail. Lors d'un débat en ligne, un internaute note qu'« ils (les patrons) traitent les ouvriers comme des machines à qui il ne serait pas nécessaire d'ajouter de l'essence » (S7-R22). Les mauvais repas sont généralement considérés par les ouvriers comme un signe de non-respect, comme un élément d'« objectivation » du travailleur par le patron.

Enfin, un *bon patron* ne « demande pas trop » (selon le discours du Monsieur Ke Tianjie), et ne surveille pas ses ouvriers. Un patron excessif veut un contrôle total sur le processus du travail et une surveillance permanente, ce qui n'est pas apprécié par les ouvriers. Le bon patron doit être un patron intelligent qui sait leur laisser un peu de liberté afin qu'ils se sentent maîtres de leurs pratiques professionnelles.

Au-delà de ces critères qui renvoient plus ou moins aux conditions de travail, un autre critère, plus subjectif, est également mentionné à plusieurs reprises tant par les habitants que par les internautes chinois. Sur le forum de *Huarenjie*, parmi plusieurs débats autour de la relation entre le patron et les ouvriers, le sujet 5¹⁵⁸ (voir le tableau au début du chapitre précédent) concerne le repas de Noël. Ce sujet a été posté par un patron qui avait participé aux débats précédant sur la relation de travail. Deux points sont soulevés. Le premier concerne les plats qu'il avait faits à manger à ses ouvriers pendant la fête de Noël. Il a préparé des plats très chics, « *des langoustes, de la soupe d'ailerons de requin, du canard laqué de Pékin, du poisson à la vapeur, des crevettes salées et poivrées, des coquilles Saint-Jacques aux brocolis, et aussi des pâtés de riz gluant sautées, on ne fait pas sauter du simple calamar à la fin de l'année*¹⁵⁹. » Le second point est déjà dans le titre. Il ne parle pas d'« ouvriers » mais de « frères ouvriers » à qui il dit « *merci d'avoir travaillé dur* ». Les ouvriers sont plus des partenaires que des travailleurs subalternes.

Les réactions des autres internautes à ce témoignage sont très positives :

¹⁵⁸ Le sujet 5 est publié à la fin de 2014. Il est intitulé « C'est le 24 : c'est Noël, je fais à manger aux ouvriers. Frères ouvriers, merci d'avoir travaillé dur ».

¹⁵⁹ « Pâtés de riz gluant sautées » est un plat typique de fin d'année. Il est constitué de caractères qui peuvent être aussi compris « l'an prochain sera mieux que cette année ». Par contre, « faire sauter du calamar » est une formule populaire pour désigner le licenciement.

« *Comme vous êtes compatissant en tant que patron, que vous prenez les ouvriers pour des frères, vous ferez sûrement des affaires florissantes.* » (S5-R2)

« *Joyeux Noël à tous ! C'est un bonheur de travailler pour vous. ...* » (S5-R5)

« *Voici un bon patron. Je vous souhaite des affaires florissantes.* » (S5-R6)

« *Un tel patron est top ! Je vous souhaite des affaires florissantes, et une bonne santé.* » (S5-R7)

« *Ça serait formidable de rencontrer un tel patron !* » (S5-R8)

« *C'est un homme bon avec de la compassion. Je vous souhaite beaucoup de progrès pour cette nouvelle année, vos affaires seront de plus en plus florissantes.* » (S5-R15)

« *Travailler pour un tel patron, j'en serais très heureux, peu importe la dureté du travail.* » (S5-R18)

« *C'est bien d'avoir une telle attitude, les ouvriers travailleront plus dur pour vous et vous feront gagner de l'argent* » (S5-R24)

« *Il doit y avoir pas mal de patrons qui invitent tous les ans leurs ouvriers à un repas non ? (...) C'est une occasion pour améliorer les relations affectives.* » (S5-R26)

Ce n'est pas rare que, lors de fêtes (Noël ou Nouvel An), les patrons expriment leur respect pour leurs ouvriers en les invitant à un repas copieux. Les fêtes offrent une occasion d'interaction, dans une ambiance sympathique, amicale, voire familiale. Les patrons qui organisent de telles fêtes sont souvent très appréciés par les ouvriers.

Grâce aux réactions à ce sujet de discussion, nous avons une image claire de ce qu'est un bon patron : quelqu'un qui « *a une conscience* », « *qui a de la compassion* » (S5-R15), « *qui traite les ouvriers comme des frères* » (S5-R2). Cette dernière expression fait disparaître, en tout cas superficiellement, les différences de classe. De même, un bon patron est celui qui « *n'est pas arrogant, mais modeste* ». Dans ce cas, les travailleurs se sentent comme s'ils « *travaillaient à la maison* ». Un bon patron est quelqu'un qui « *ne se prend pas pour un patron* », et qui ne traite pas les employés comme des gens inférieurs à lui. « *On veut bien travailler pour un bon patron, même s'il offre un salaire un peu bas que d'autres ... on se fiche des*

*dizaines d'euros en plus, ce qui est important c'est de travailler dans la bonne humeur*¹⁶⁰. » En ligne, on trouve un propos similaire :

« (...) *Ce que je n'apprécie pas, ce sont les patrons qui prennent constamment des grands airs et qui manifestent continuellement leur autorité.* » (S5-R24)

Si les patrons emploient la stratégie qui consiste à « *adoucir l'autorité* » pour améliorer les relations avec leurs travailleurs, ces derniers cherchent, en mettant l'accent sur ce point, à modifier leur rapport au pouvoir. Bien que superficiel, ce changement procure aux ouvriers un sentiment d'être à égalité, d'être respecté, d'être maître d'eux-mêmes, ce qui leur permet d'accepter de travailler dans des conditions pénibles. Ainsi, les critères d'un bon patron ne concernent pas seulement les conditions du travail mais également le rapport au pouvoir.

6.1.4 Qu'est-ce qu'un « bon travailleur » ?

Contrairement aux attentes des ouvriers vis-à-vis du bon patron, les attentes des patrons pour les travailleurs sont plus complexes. Faire son travail ne suffit pas à être un *bon travailleur*. En ce qui concerne les conditions de travail, les patrons n'apprécient pas les travailleurs qui « *partent à l'heure (de fermeture) même qu'il y a encore des clients.* » (S3-R76) Sur le forum chinois *Huarenjie*, un internaute exprime son mécontentement :

« *Aujourd'hui, comme les travailleurs craignent l'arrivée de nouveaux clients, ils préfèrent fermer la porte plus tôt et s'en aller. Ils ne sont pas du tout comme les travailleurs d'antan*¹⁶¹. » (S7¹⁶²-R15)

D'après un grossiste chinois, les patrons n'aiment pas les travailleurs qui « *ne se soucient que de leur profit personnel* »¹⁶³. D'après ce patron, si les travailleurs refusent les petits calculs ridicules et qu'ils regardent les choses à long terme, ils pourront profiter de certaines rétributions. Leur patron les laissera s'absenter sans problème lorsqu'ils en auront besoin. Si un

¹⁶⁰ Conversation informelle avec Madame Chen, le 15/10/2014, au centre OTTO.

¹⁶¹ Cette réponse est venue d'un internaute qui est patron. C'est la même personne qui a posté le sujet 5 (repas de Noël).

¹⁶² Le sujet 7 est intitulé « Quelle proportion de patrons considèrent-ils les ouvriers comme des membres de leur famille ? »

¹⁶³ Note d'une conversation avec un grossiste chinois qui tenait sa boutique des vêtements dans le 11^{ème} arrondissement à Paris. La conversation s'est passée en septembre 2013.

jour les travailleurs veulent monter leurs propres commerces, les anciens patrons les soutiendront, ou même leur prêteront de l'argent.

Soulignons ici que ces rétributions ne sont pas systématiques. Plusieurs travailleurs en témoignent :

« Avant, quand j'étais jeune, je traitais le patron comme mon grand frère. Je bossais deux fois plus dur, souvent du 11h le matin jusqu'à 2h du matin. Mais qu'est-ce qui m'ait arrivé par la suite ? J'ai été viré quand on n'a plus eu besoin de moi (...) » (S7-R14)

« (...) J'étais du genre " bon travailleur ", tel que vous le définissez. (...) ET alors ? On t'utilise quand on a besoin de toi et on te vire ensuite. A quoi ça sert de travailler dur pour un tel patron ? (...) » (S7-R17)

La relation entre l'employeur et l'employé doit être contenue dans des limites simples. *« Si le patron ne peut pas partager le même sort que ses ouvriers, il vaut mieux de ne pas trop leur demander. »* La relation simple implique un rapport strictement professionnel qui se centre sur l'échange travail-salaire et exclut toute relation de type familial (voir le chapitre 4).

Les patrons attendent que les ouvriers ne comptent ni leurs heures ni leur peine, mais ils veulent aussi que leurs ouvriers les comprennent. Un *bon travailleur* doit se mettre à la place de son patron, et comprendre ses difficultés et le stress auquel il doit faire face. Les ouvriers doivent regarder l'intérêt du patron comme le leur.

Malgré leurs différences de perception, les deux parties considèrent que la relation professionnelle doit être processuelle : une bonne relation dépend des efforts des travailleurs et du patron. Les internautes expriment souvent ce point de vue :

1. « Notre patronne est bouddhiste, elle m'a dit plusieurs fois que nous sommes une famille et je dois être à l'aise. Elle agit en accord avec ses principes. En retour, je travaille le mieux possible. De partout, il y a de bons patrons, et de bons travailleurs, il suffit de les rencontrer. J'espère que tous les patrons deviendront plus tolérants et plus généreux, que les ouvriers comprendront mieux le stress de patrons, et travailleront plus durs. La relation serait ainsi beaucoup plus harmonieuse. » (S7-R23)

2. « *Il s'agit d'une relation réciproque (« se comprendre ») (...) les patrons devraient suivre leur conscience, et les travailleurs devraient être dignes du salaire que leurs patrons leur donnent* » (S3-R76)

3. « *Chaque fin du mois, lors du paiement de salaire, je dis « merci » à ma patronne, elle répond que c'est ce que je mérite. Le respect réciproque est important.* » (S7-R28)

Dans le monde professionnel des Chinois, on constate des attentes très asymétriques entre le patron et le travailleur. Être un bon travailleur suppose toute une série de devoirs qui dépassent généralement ce que le contrat définit tandis que payer le salaire à temps suffit généralement à caractériser le bon patron. L'analyse des perceptions réciproques nous aident à comprendre le rapport ouvriers/patron. Les ouvriers peuvent négocier avec les patrons mais ils se trouvent toujours dans une position défavorable, ce qui se traduit par des attentes très limitées (« *Il suffit qu'il ne soit ni radin, ni sans scrupules pour être bon.* ») (S7-R24). Dans ce cadre, comment définir le rapport au travail sur le marché ethnique ?

6.2 La littérature sur rapport salarial

Les réflexions sur le rapport salarial trouvent leur origine chez Karl Marx. Dans *Le Capital*, Marx signale que ce que le capitaliste achète est une force de travail abstraite, qui ne devient productive que dans le procès de travail : « La force de travail de l'homme à l'état fluide, ou le travail humain, forme bien de la valeur, mais n'est pas valeur. Il ne devient valeur qu'à l'état coagulé, sous la forme d'un objet » (Karl Marx 1972¹⁶⁴). Pour cette raison, ce que la production capitaliste cherche à maximiser est la plus-value. Elle cherche à transformer autant que possible la force de travail vendue par les ouvriers en travail réel. Pour cela, le capitaliste doit contrôler l'ensemble du procès de travail.

Pour Braveman, le capitalisme repose essentiellement sur des dispositifs de contrôle et d'organisation de la force de travail afin d'augmenter la productivité du travail. Le *management* est au centre des préoccupations du capitalisme moderne qui, par conséquent, sépare la conception et l'exécution dans le procès de travail. Les ouvriers subissent un phénomène de

¹⁶⁴ *Le Capital - Livre premier : Le développement de la production capitaliste.*
<https://www.marxists.org/francais/marx/works/1867/Capital-I/kmcapI-I-3.htm>

deskilling, ce qui les rend plus vulnérables (Braveman 1974). Par la suite, de nombreux chercheurs ont critiqué l'accent mis par Braveman sur les conditions objectives de production et son absence de prise en compte de la subjectivité des travailleurs, de leurs représentations et de leurs sentiments (O'Doherty and Willmott 2011 : 457), notamment sur leur lieu de travail (Ezzy 1997 : 427). Des chercheurs se sont longuement penchés sur la question de la subjectivité ouvrière (Storey 1985 ; Cockburn 1983 ; Sosteric 1996 ; Newton 1999 ; Burawoy 2008). En particulier les analyses de Burawoy ont eu un large écho. Pour lui, il existe une dimension ludique dans la façon dont les ouvriers participent à la production. D'une certaine façon, il existe un consentement volontaire dans le rapport des ouvriers au travail capitaliste.

Dans un certain retournement paradoxal, Burawoy fut à son tour critiqué par son excès d'intérêt pour le lieu de travail. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur le rôle que pouvaient jouer les caractéristiques sociales des ouvriers, le genre, l'ethnie, l'âge, le statut de citoyen, etc. (McDowell, Batnitzky et Dyer 2007 ; Bernard 2005 ; Holgate, Pollert et Kumarappen 2012). Ces recherches ont attiré l'attention des chercheurs chinois travaillant sur la nouvelle classe ouvrière issue des migrations internes en Chine même (Shen et Wen 2014 ; You 2006 ; Zheng, Sun et Wan 2015). Mais la subjectivité des ouvriers est étudiée d'un point de vue statique, comme une donnée culturelle intangible. Pour ma part, je voudrais plutôt insister sur la dynamique des représentations et des comportements dans un souci d'intégrer la notion de temporalité.

6.3 La surexploitation : une typologie

Avant de proposer des hypothèses pouvant expliquer le degré élevé d'acceptation de la surexploitation, il est important au préalable de définir le terme de surexploitation. Quelles sont les caractéristiques de la surexploitation des travailleurs migrants chinois dont parlent les chercheurs ?

Au travers des analyses des deux premiers chapitres, nous constatons qu'en réalité, il n'existe pas une forme de surexploitation, mais plusieurs. On peut en définir au moins deux grands types : surexploitation chronique et surexploitation aiguë. La surexploitation chronique désigne l'ensemble des règles tacites que l'on peut constater sur le marché ethnique du travail : longues heures de travail, des salaires bas, peu de vacances, mauvais environnement de travail.

Par contre, la surexploitation devient aiguë quand les employeurs ne respectent plus les règles tacites, et entrent dans un état de non-droit. Cela se traduit principalement par des salaires non payés.

Du point de vue des employés, on constate que la surexploitation aiguë correspond à un ensemble de désaccords ou même de conflits, plus ou moins visible, entre l'employeur et l'employé (voir le chapitre 5), et qui suscite généralement une réaction violente de la part de l'employé, comme dans le cas de l'occupation d'un salon de coiffure parisien par des travailleurs chinois en 2014 (Jiang 2017). En revanche, la surexploitation chronique déclenche rarement une résistance ouverte et collective bien qu'elle ait souvent des conséquences profondes sur la vie quotidienne et la situation économique des migrants chinois.

La façon dont Madame Zhou Lili décrit sa situation est très représentative des perceptions des travailleurs immigrés chinois. Un petit rappel à sa situation : Madame Zhou Lili a régularisé sa situation en 2012. Quand elle n'avait pas de titre de séjour, elle travaillait chez elle, avec cinq machines à coudre installées dans son studio. Avec son titre de séjour, elle continue à travailler dans la confection, mais cette fois-ci, elle ne travaille plus à domicile, elle a trouvé un emploi formel dans un atelier de confection. Le patron est un français d'origine turque. Elle a signé un contrat de travail, sur lequel les heures du travail sont fixées à « 35 heures hebdomadaires », avec un salaire du niveau du SMIC.

Néanmoins, ses conditions de travail sont différentes. Elle travaille 6 jours sur 7 et 10 heures par jour. Si l'on enlève une heure de pause-déjeuner, sa journée est de neuf heures, soit 54 heures par semaine. Les heures supplémentaires sont considérées comme des heures du travail conventionnelles par l'employeur et ne sont donc pas prises en compte comme heures supplémentaires. Seules les heures du travail qui sont considérées comme dépassant les heures conventionnelles sont payés comme heures supplémentaires, par exemple celles liées à une commande urgente le dimanche. Néanmoins, Madame Zhou Lili se lamente rarement sur ses conditions de travail. Lorsque j'insiste sur ce point elle se contente de noter que « c'est comme ça partout dans la confection, ça ne servirait à rien de changer de patron¹⁶⁵. »

Encore une fois, cette « tolérance » à l'exploitation ne signifie pas du tout que les ouvriers ne résistent pas mais cette résistance reste au niveau individuel. De plus, bon nombre

¹⁶⁵ Échange avec Madame Zhou Lili en 2013, quelques mois après sa régularisation.

des travailleurs immigrés chinois sont syndiqués et participent à des mouvements sociaux (Chuang 2014 ; Jounin 2014). En 2014, plusieurs Chinoises ont même occupé le salon de manucure où elles travaillaient avec leurs camarades ivoiriennes. Il s'agissait d'exiger le paiement de leurs salaires et la régularisation de leur statut. Ces actions ont attiré l'attention des médias française et des chercheurs. Alors comment explique-t-on la coexistence de ces deux attitudes : « tolérance » et résistance à l'exploitation ?

Dans ses analyses sur les syndicats et les travailleurs sans-papiers, Jounin a remarqué qu'il existait un « mythe chinois » sur lequel il restait perplexe. A l'inverse des immigrés de l'Afrique de l'ouest, population dans laquelle la proportion de syndiqués est assez élevée¹⁶⁶ et qui participent activement aux mouvements sociaux, les immigrés chinois, y compris les syndiqués, ne sont pas très motivés pour la résistance collective et ouverte, telle que la grève ou la manifestation. En réalité, les travailleurs ne défient pas le patron quand il est question d'exploitation chronique, par contre la résistance devient ouverte lorsqu'ils doivent faire face à une surexploitation aiguë, par exemple le non-paiement des salaires. Ils ne se syndiquent que pour faciliter leur régularisation.

La quasi-totalité des résistances contre la « surexploitation » de l'employeur a pour origine le non-paiement des salaires. Si jamais les employés mentionnent l'exploitation chronique, ce n'est qu'à travers des réflexions occasionnelles qui se terminent souvent par la même exclamation, « *shui jiao wo mei benshi ne !* » (Je n'ai rien à reprocher à personne, c'est moi qui n'ai pas les compétences requises !) Ils expliquent leur situation de vulnérabilité par leur incapacité personnelle, et non par les inégalités sociales ou les imperfections du système social. Dans une vision très libérale, c'est leur manque de diplôme, de connaissances ou de qualification professionnelle qui explique leurs problèmes.

Le paiement régulier du salaire constitue le seuil de rupture entre l'acceptation et le refus de la situation. Quand le salaire n'est pas payé, le refus de la surexploitation aiguë met à jour la surexploitation chronique jusqu'alors tolérée et dissimulée. L'opinion d'un internaute lors d'un débat sur la relation de travail est symptomatique :

« Vous pouvez malmener vos travailleurs comme vous voulez ; vous pouvez aussi diminuer leur salaire comme vous voulez ; mais quoi qu'il en soit, vous ne pouvez pas

¹⁶⁶ Dans sa thèse, Holgate (2004) étudie en particulier la participation des travailleurs migrants dans les syndicats et la stratégie de mobilisation qui dépasse parfois les lieux de travail.

ne pas les payer ; vous ne pouvez pas chercher une raison pour ne pas les payer. » (S3-R66)

Par ailleurs, les immigrants chinois préfèrent régler les conflits entre eux (Auguin 2010), avec ou sans médiation et évitent au maximum l'intervention des pouvoirs publics (ex. l'inspection du travail). Les explications de ce phénomène sont souvent simplistes. On note que la plupart des travailleurs chinois ne connaissent pas leurs droits ni la manière dont la société française fonctionne ou qu'étant en situation irrégulière, ils ont peur de l'intervention des pouvoirs publics comme la police ou l'inspection du travail. Néanmoins, ces explications ne semblent pas suffisantes. Une façon de faire avancer la réflexion est de s'intéresser aux perceptions et représentations du travail chez les travailleurs immigrés. Nous prendrons comme objets d'analyse les débats qui ont suivi un litige lié à la rémunération (voir sujet 2).

A la fin du chapitre 5, nous avons déjà décrit le litige entre une employée et son patron autour de son salaire non payé (sujet 2) et les réactions des internautes qui s'opposaient tous à une intervention d'un tiers d'extérieur. Dans ces débats, trois éléments nous semblent essentiels.

6.3.1 La dimension morale du travail

Le travail possède une dimension morale pour les travailleurs immigrés chinois, et surtout pour les ouvriers sans-papiers. Le travail constitue, pour eux, un moyen de survivre, et un espoir pour vivre mieux dans le futur. Certains travailleurs immigrés, nourris de cette conception expriment leur reconnaissance à leurs employeurs, malgré les conditions de travail difficiles. La logique de survie (Scott 1979) joue aussi un rôle dans cette population :

« Il y a quelques années, je n'avais pas de titre de séjour. [...] Nous sommes sept dans la famille, et nous n'avons pas de ressource. Agé de 16 ans, j'ai dû travailler au noir. Le patron était pas mal, et je gagnais 8 000 francs par mois. Les autres employés étaient sympas. Un jour, quelqu'un, je ne sais pas qui, a porté plainte contre le patron. A cause de ça, ma famille a dû manger des pâtes et des patates pendant trois mois. [...] »

D'autres témoignages vont dans le même sens :

« Ce n'est facile pour personne. Il faut vivre. [...] Outre les principes juridiques, il y a aussi les principes humains. » (S4-R06)

« [...] *Il faut penser aux compatriotes. On partage les mêmes intérêts, on est des sauterelles attachées à la même corde... Qu'est-ce qui va arriver aux autres travailleurs [en cas de plainte] ? Le rapatriement, dans le pire des cas ; et de toute manière ils devront payer l'avocat et perdre leur travail. Réfléchissez avant d'agir !* » (S4-R07)

« *Entre manger et ne pas manger, entre l'exploitation et la non-exploitation, comment choisis-tu ?* » (S1-R19) Face à ce dilemme entre la faim et l'exploitation, il est difficile pour les travailleurs immigrés chinois de choisir. Exclus du marché formel, ils cherchent des opportunités dans l'économie ethnique qui a ses propres règles. Ce sont les patrons qui ont le pouvoir de définir les règles du jeu sur ce marché ethnique. De cette manière, les travailleurs immigrés chinois doivent choisir entre l'accès au travail relativement facile mais avec des conditions de travail pénibles, et la menace de mourir de faim. A l'inverse, « *les principes humains* » (S4-R06) conduisent le patron à respecter le principe de survie, c'est pourquoi la non-rémunération d'une travailleuse (sujet 2) a fait autant de bruit sur le forum chinois.

Deux principes cohabitent dans l'économie morale des travailleurs chinois. Le premier est basé sur le besoin de survie du travailleur lui-même et de sa famille, l'autre sur le respect des intérêts des autres immigrés chinois placés dans la même situation. Si le premier principe permet de critiquer les mauvais patrons, le second est souvent employé pour dissuader les compatriotes de faire intervenir les pouvoirs publics.

Parmi les mots utilisés pour évoquer le bon comportement moral, on trouve *liangxin* (良心, conscience, sens moral ; S1-R29, S3, S3-R14, S3-R76, S2-R19, S2-R120, S2-R142), *heixin laoban* (黑心老板, employeurs sans scrupule ; S1-R83, S2-R142, S3-R13, S3-R27, S3-R66, S7-R24), *kebo* (刻薄, dur ; S2-R117), *linse* (吝啬, avare ; S2-R137, R150). Un patron qui ne paie pas le salaire sera considéré comme quelqu'un qui est sans scrupule, voire inhumain.

« (...) *ceux qui sont en mesure d'escroquer leurs compatriotes et de ne pas leur payer leur salaire ne traitent pas les ouvriers comme des êtres humains. (...)* » (S3-R23)

La pauvreté des travailleurs sans-papiers et la dureté de la vie sont soulignées pour justifier le besoin de respecter le principe de survie :

« (...) *Il est déjà très difficile pour un ouvrier sans-papiers de trouver un travail. N'accablez pas un malheureux. N'utilisez pas d'excuses diverses pour les faire*

travailler pour rien. Ils ne gagnent même pas assez pour payer leurs tickets de métro. (...) » (S3-R63)

Outre les dépenses comme le transport qui sont liées au travail, d'autres dépenses de la vie quotidienne sont également mentionnées :

« (...) En Europe, tout le monde est endetté, de plus, on a aussi le loyer à payer. Comment est-il possible de faire travailler les gens pour rien ? (...) Ce patron [du sujet 2] n'est certainement pas une bonne personne, il est méchant. » (S2-R91)

« Il faut payer, de toute manière » (S2-R117). C'est le patron qui décide du salaire et pour parler de celui-ci les internautes chinois utilisent souvent le terme *xinku qian* (S2-R24, R64, R116, R120), littéralement, l'argent de la peine. Le patron est d'autant plus dans l'obligation de le payer. Le salaire représente la force de travail que les ouvriers ont donné au patron. Non seulement la surexploitation aigüe ne peut se justifier au plan juridique, mais c'est une faute sur le plan moral. On *« accable un malheureux » (S2-R120, S3-R63).*

Quant à la prise en compte des intérêts des autres travailleurs, elle s'appuie sur des termes comme *hai* (害, nuire à, causer du tort à ; S3-R5, R11, R152, R153, S4) et *lianlei* (连累, compromettre quelqu'un ; S4-R7).

« Ne croyez pas que ce que vous faites peut aider quelqu'un, au contraire, ça fera du tort à tous les compatriotes. Si les patrons ont des ennuis à cause de ça, il deviendra plus dur pour les compatriotes sans-papiers de trouver un travail ; qui emploiera des compatriotes sans-papiers que l'on ne connaît pas ? (...) » (S3-R5)

« Le gens comme vous [ceux qui proposent de porter plainte contre le patron] pourrait aider un travailleur, mais nuire à cent travailleurs qui n'ont pas de titre, ni d'expériences, voire 1 000 ! Auras-tu la conscience tranquille après ça ? » (S3-R11)

« (...) Vous pénalisez le patron, mais les autres travailleurs sont compromis ? (...) » (S4-R07)

Néanmoins, tous les internautes n'acceptent pas ce point de vue. Selon un internaute, c'est le patron, qui en violant le principe de survie des ouvriers est responsable.

« Arrêtez de dire « ça nuit à tous les Chinois ». Il est vrai que les Chinois travaillent durement pour gagner leur vie en France, mais il ne faut pas oublier la conscience et la moralité. » (S3-R14)

Le salaire non payé déclenche donc le sentiment de surexploitation aiguë, car elle viole le principe de survie. Cette forme de surexploitation suscitera, en général, une réaction violente et ouverte des ouvriers. De plus, les ouvriers se sentent justifiés de réagir de cette manière. C'est pourquoi nous pouvons observer de nombreuses attaques contre les patrons sur Internet et plusieurs cas où les ouvriers concernés ont porté plainte. Par contre, la surexploitation chronique ne justifie pas de défier le patron. Elle est même justifiée, (« Regardez la réussite qu'ils [les Chinois] ont, ça se voit. (...) La manière chinoise est bonne et permet la réussite » (S3-R162)), « c'est le seul moyen de survivre en France » (*idem*).

6.3.2 « Nous sommes tous des Chinois » : l'ethnicité contre la classe

« Entre Chinois, on doit s'aider les uns les autres. » (S4-R06)

L'identité des travailleurs immigrés est toujours une question complexe. La subjectivité des travailleurs ne tient pas seulement à l'appartenance sociale, mais aussi à l'ethnicité¹⁶⁷, la race, le genre, le village d'origine, de l'époque de la migration, etc. Le même phénomène est observé dans les études sur les migrants chinois. Certains éléments comme l'origine géographique et la classe sociale ont été bien étudiés dans les recherches menées sur les migrants ruraux à l'intérieur de la Chine. Ces migrants ruraux, concentrés majoritairement dans les usines de manufacture ou les chantiers de construction partagent certaines caractéristiques sociologiques communes avec les migrants chinois qui partent de Chine. Dans une étude menée sur les ouvriers du bâtiment, Shen (2008) a constaté que les relations basées sur le « *laoxiang* » (l'origine géographique, petite ville ou village) jouaient un rôle important dans le processus de travail. Ce phénomène l'a conduit à utiliser le concept d'« hégémonie des relations ».

Dans le cadre des migrations internationales des chinois c'est moins l'origine géographique (*laoxiang*) que « l'ethnicité » qui semble jouer un rôle important – l'ethnicité et non la nationalité car l'identification tient à une supposée culture commune que serait aussi

¹⁶⁷ « L'appartenance ethnique » au sens de Fredrik Barth (1969).

partagée par une partie des réfugiés politiques de l'Asie du Sud-est et leurs descendants, immigrés de Chine il y a parfois fort longtemps¹⁶⁸.

Parmi les migrants chinois, l'identité ethnique semble dominer l'identité de classes. Ce discours « nous sommes tous des Chinois » sert à persuader les travailleurs chinois d'être dociles, d'empêcher le conflit ou d'en baisser l'intensité :

« (...) Les Chinois n'ont pas une vie facile en France. La nourriture, le logement, pour obtenir tout ça il faut compter sur nos propres forces. **Pas de luttes sociales entre nous** (...) » (S3-R62)

« Ce que je veux dire, c'est que nous pouvons utiliser une autre solution pour régler ces problèmes, nous sommes tous des Chinois. » (S3-R22)

« Ce n'est facile pour personne. Il faut vivre. Outre les principes juridiques, il y a aussi les principes humains. Étant tous des Chinois, on doit s'aider les uns les autres. » (S4-R6)

« Nous sommes tous des Chinois vivant à l'étranger, il faut s'entraider pour pallier les difficultés. Pourquoi nous battre entre nous ? » (S1-R14)

En revanche, cette identité ethnique est mise en cause quand des migrants chinois ont recours à la loi.

« (...) Vous portez plainte pour rien, vous menacez les autres. Je me demande si vous êtes Chinois. Vous parlez toujours de porter plainte, quel intérêt ? Oui, ce patron n'a pas payé le salaire, ça ne va vraiment pas. Mais il suffit de le savoir. (...) » (S3-R86)

Le terme « Chinois » ne se réfère pas ici à tous les Chinois. En fait, il s'agit des « Chinois en France », qui partagent une expérience migratoire. La relation de travail est dissimulée sous une solidarité communautaire qui insiste sur l'expérience commune du travail à l'étranger. Ce

¹⁶⁸ C'est le cas de Monsieur Gu, habitant de La Noue. Réfugié politique cambodgien, il est arrivé en France dans les années 1970 âgé d'une dizaine d'années. Ancien ouvrier de l'usine Peugeot, il est aujourd'hui à la retraite. Il est descendant de Chinois. Ses grands-parents sont originaires de Chaozhou. Il est né au Cambodge et est aujourd'hui français mais il se considère comme Chinois, et participe aux activités économiques et culturelles des immigrés chinois. Concernant le logement, par exemple, Monsieur Gu est propriétaire de deux appartements dans le quartier, dont l'un est loué à une famille chinoise originaire du Fujian. Il a également participé à la manifestation contre une agression violente dans le quartier, lors du nouvel an chinois. Les habitants chinois disent qu'il est « de Phnom Penh » (capitale de Cambodge) quand ils parlent de lui, alors qu'il n'a jamais insisté sur son pays natal lors de notre rencontre. En revanche, il a beaucoup parlé de son identité chinoise.

discours sur la solidarité communautaire est soutenu par un autre sur l'identité ethnique et l'intérêt partagé (« des sauterelles attachées à une même corde », S4-R07) et sur l'effort individuel (La nourriture, le logement, pour obtenir tout ça il faut compter sur nos propres forces ? », S3-R62). *L'autre*, le gouvernement français, censé représenter l'intérêt opposé, est diabolisé. (Comme on a vu avant, « Si la bécassine se bagarre avec l'huître, c'est le pêcheur qui en profite. (...) » (S4-R21). Un peu plus loin dans le débat, l'auteur de cette phrase est encore plus clair : « Le pêcheur, c'est l'Etat. »).

Le caractère hégémonique du discours identitaire distingue la communauté chinoise d'autres groupes minoritaires. Une étude de N. Jounin (2014) décrit une situation différente chez les migrants africains. En travaillant sur la participation et la mobilisation politiques des travailleurs sans-papiers dans les syndicats français, l'auteur montre que les migrants africains, en particulier ceux de l'Afrique ouest, sont particulièrement engagés. Les Maliens par exemple sont de bons militants. L'identité ethnique n'arrive pas à masquer l'identité ouvrière.

« Plutôt dans des positions de salariat d'exécution, ils (les travailleurs sans-papiers maliens) s'affrontent à des employeurs vis-à-vis desquels il peut exister des liens complexes de loyautés, mais rarement redoublés par des loyautés liées à l'origine au sens large (famille, village, ethnicité). » (Jounin 2014 : 146)

La différence tient sans doute aux caractéristiques du marché ethnique qui offre des ressources importantes, ce qui implique une loyauté¹⁶⁹ communautaire et double la relation professionnelle d'une identité ethnique plus ou moins intense. Cela empêcherait le recours au droit ou aux mouvements sociaux chez les Chinois.

Par contre, chez les migrants africains, la relation professionnelle est moins influencée par l'ethnicité, car le marché ethnique du travail n'existe pas. Il est rare que les migrants africains deviennent des patrons et proposent ainsi des emplois à leurs compatriotes. Prenons les migrants maliens comme exemple :

« 88 % d'entre eux sont employés ou ouvriers (contre 65 % de l'ensemble des immigrants). Cela se traduit par une sous-représentation dans la catégorie où les immigrants sont, en France, traditionnellement surreprésentés : celle des artisans, commerçants et chefs

¹⁶⁹ Cette notion de « loyauté » est bien élaborée dans la thèse de Jounin (2006).

d'entreprise. On y retrouve 3 % des actifs immigrés maliens contre 10 % des immigrés (et 7 % des non immigrés) » (Jounin 2014 : 140).

« Leur mise au travail s'adosse au statut salarié. D'autre part, ils ont moins de chance que d'autres à être les salariés d'un patron de même origine, puisqu'ils en trouvent peu. Ils sont plus sujets à des liens de subordination formelle qu'à un patronage informel interne au groupe. » (ibid. : 142)

Contrairement aux migrants chinois qui travaillent pour « un patronage informel interne au groupe », les migrants africains travaillent plus souvent pour un patron d'autres groupes :

« La faiblesse, sinon l'absence, d'une classe intermédiaire d'immigrés maliens, et en particulier d'un petit patronat qui assumerait pour le compte de donneurs d'ordres la mise au travail de compatriotes, explique que l'immigration malienne soit plus directement en prise avec les institutions indigènes (Etat et entreprises). » (ibid. : 147)

Ainsi, dans le domaine professionnel, l'influence de l'identité ethnique sur les travailleurs africains est faible : « leur subordination, moins encadrée dans des relations interpersonnelles, laisse plus de place à l'intervention d'un tiers » (ibid. : 147). Les travailleurs sans-papiers maliens, « davantage insérés dans les cadres formalisés du salariat, moins proche de leurs employeurs, (...) étaient plus disponibles que leurs homologues chinois pour participer à une grève, selon le sens donné à ce terme par le mouvement ouvrier en France. » (ibid. : 146)

6.3.3 Devenir patron : la temporalité et les parcours migratoires

« (...) Je souhaite que tout le monde puisse devenir patrons et patronnes. Ne pensez pas tous les jours à travailler pour les autres, ne dépensez pas tout le salaire du mois en attendant celui du prochain, car il n'y a pas d'avenir pour les salariés. Si vous travaillez dur, la réussite sera à vous. » (S5-R3)

Ce discours est celui d'un patron qui s'adresse aux travailleurs sur internet. Son objectif est d'encourager les ouvriers à devenir patrons. Non seulement on y retrouve l'esprit d'entreprise

mais aussi des références à la mobilité sociale, une vision dynamique, ainsi qu'un regard sur la temporalité¹⁷⁰ qui influencent fortement le processus de de travail.

Dans la plupart des études, le statut d'ouvrier ou de patron renvoie à des réalités structurelles. Des ouvriers des grandes entreprises dans les pays développés aux migrants ruraux des chantiers du bâtiment en Chine, en passant par les serveurs-euses dans la restauration, la position socio-économique des salariés semble intangible. Ils ont peu de chance de monter dans la hiérarchie sociale grâce à leur travail.

Pourtant, la théorie de l'« enclave ethnique » (Portes et Manning 2008 ; Portes et Zhou 1996) insiste sur la mobilité sociale des immigrés grâce à l'ouverture de commerces. Cette perspective dynamique est peu prise en compte par la sociologie du travail. Que se passe-t-il quand on introduit la notion de temporalité dans la réflexion ?

En Chine, certaines études montrent qu'il était possible de passer du statut d'employé à employeur. Une étude sociologique sur les ateliers de confection à Canton a mis en relation les mauvaises conditions de travail et l'aspiration de nombreux travailleurs migrants à devenir patron. Le « rêve de devenir patron » (Zheng, Sun et Wan 2015) constitue la base de l'acceptation par les travailleurs de mauvaises conditions du travail et de la précarité.

Si en Chine devenir patron est un phénomène rare, en France il est plus fréquent. Cet objectif est assumé par beaucoup d'enquêtés et d'internautes. Il devient parfois réalité. Monsieur Liu Cunzai (mari de Madame Liu Taohua), ancien chef de cuisine dans un restaurant japonais, a démissionné un an après sa régularisation, et a établi son propre E-commerce sur Amazon. Une autre enquêtée, Madame Weng, a ouvert son salon de coiffure, quelques mois après avoir obtenu des papiers en 2013. Mais pour la plupart, il reste un rêve. Lors des débats en ligne sur les conditions de travail, plusieurs internautes ont exprimé le même avis : « on ne devient patron qu'étape après étape. » (S3-R62)

¹⁷⁰ La temporalité (*Zeitlichkeit*) est un concept philosophique qui met l'accent sur le vécu individuel par rapport au temps. Luhmann (1976) explique que le caractère essentiel de la société moderne se trouve dans la temporalisation de la réalité (*temporalizing reality*). Ricœur, quant à lui, montre que l'identité personnelle est une identité narrative (1985, 1990), qui « ne s'exprime que dans la dimension temporelle de l'existence de l'être humain ». Daniel Mercure (1995) mène des analyses sur la variété du temps social et du rythme collectif dans la société industrielle et montre que les représentations de l'avenir sont caractérisées par l'appartenance à une classe.

Bien que les migrants chinois ne soient pas des travailleurs qualifiés et que la plupart d'entre eux soient salariés (57%¹⁷¹, un pourcentage beaucoup plus bas que les autres groupes ethniques), ils ont plus de chance de changer de statut et de devenir patron que les migrants d'autres groupes (13%). On peut ainsi conclure que l'identité sociale des travailleurs migrants chinois est plus floue et instable que celle des autres groupes ou qu'ils sont plus victimes du "fantasme du patron". Mais peu importe le pourcentage réel de travailleurs migrants qui deviennent patrons, devenir patron reste une attente répandue. Un enquêté m'a dit une fois, « tout soldat porte dans sa giberne son bâton de maréchal ». Il était pourtant en situation irrégulière et vivait en faisant de la vente à la sauvette.

D'une certaine manière cette attente est raisonnable parce qu'elle constitue le seul moyen d'ascension sociale. La majorité des migrants chinois travaillent dans des petites et moyennes entreprises familiales. Le personnel y est peu nombreux et la hiérarchie réduite, elles offrent peu d'opportunités de carrière. En conséquence, les travailleurs migrants voient leur statut d'ouvrier comme une étape transitoire.

Cela a beaucoup d'influence sur le rapport au travail : puisque les conditions du travail sont provisoires, les travailleurs ont peu d'intérêt à les contester. Pour eux, l'employeur et l'employé ne constituent pas deux classes aux intérêts contradictoires, mais deux stades différents dans une même carrière : les travailleurs peuvent devenir patron, alors que les patrons peuvent aussi redevenir travailleurs si leur commerce fait faillite. De cette manière, la frontière entre travailleurs et employeurs est « poreuse », selon le terme de E. Ma Mung (2009). Cette temporalité est évoquée d'une manière figurée et poétique par un internaute chinois :

« Le vent et l'eau vont et viennent ; la montagne et le fleuve se croiseront un jour. » (S4-R21)

Pour d'autres, la relation entre employeur et employé est plutôt une question de « division du travail ».

« (...) Je suis convaincu que les laborieux auront le respect des autres. Il n'y a aucun caractère de classe parmi nous ! C'est simplement une question de division de travail, une chose nécessaire dans une société. » (S3-R80)

¹⁷¹ Les données viennent de l'INSEE, N. Jounin (2014).

L'identité narrative¹⁷² des travailleurs migrants chinois s'appuie à la fois sur le passé partagé d'une trajectoire migratoire (une longue période de vie en situation irrégulière, « on a tous commencé par travailler au noir »¹⁷³), sur un présent du travail laborieux et sur un avenir de patron. Les ouvriers chinois ne pensent pas qu'ils appartiennent à la classe ouvrière et leur potentielle subjectivité d'ouvrier n'est pas visible dans la narration.

Les employeurs sont conscients de cette dynamique et la rappellent constamment.

« Pour la plupart d'entre nous, les Chinois (en France), on a commencé par travailler au noir. On doit donc se comprendre mutuellement. » (S4-R26)

« Les Chinois ne vivent pas une vie facile en France. La nourriture, le logement, pour obtenir tout ça il faut compter sur nos propres forces ? Ne nous battons pas entre nous. [S'adressant aux patrons] Les patrons ne sont-ils pas devenus des patrons au fur et à mesure ? Il ne faut pas oublier la douleur une fois la cicatrice soignée. (...) » (S3-R62)

Être ouvrier signifie exercer une profession et non pas appartenir à une classe sociale. C'est pour cette raison que, même quand les travailleurs migrants sont syndiqués, l'objectif est plus de faciliter l'obtention du titre de séjour que de contester les conditions du travail. La temporalité joue un rôle essentiel dans l'identité sociale des travailleurs migrants : les possibilités d'ascension sociale permettent de maintenir cette modalité de surexploitation sur le marché ethnique du travail, en la justifiant auprès des nouveaux arrivants.

Notons que cette stratégie d'ascension sociale est constatée auprès d'autres migrants. Dans les travaux de N. Jounin (2010) sur les travailleurs du ferrailage, on trouve ces propos d'un patron : « je préfère embaucher des gens que je perçois qu'ils vont évoluer au fils des années dans l'entreprise... L'idéal, c'est d'embaucher ce type de main-d'œuvre là. Parce que comme ça, le conflit social, il existe pas. » (*ibid.* : 76)

¹⁷² Dans le sens de Paul Ricœur (Ricœur 1985, 1990).

¹⁷³ Réponse S4-R26.

Conclusion du chapitre

A travers un travail ethnographique auprès des travailleurs immigrés d'origine chinoise, ainsi que des analyses des débats parmi les internautes chinois en France, nous avons pu constater l'existence d'un ensemble de règles tacites sur le marché du travail chinois en France. Ces règles implicites, qui concernent les droits associés au travail (congés, salaire pendant la période d'essai, etc.), vont à l'encontre des lois. Elles durcissent la situation des travailleurs immigrés. Néanmoins, les travailleurs chinois ne contestent pas ces règles imposées par les employeurs. Au contraire, ils expriment parfois leur « consentement » à ces règles, et négocient leurs droits dans le cadre de celles-ci.

Cette analyse permet de réexaminer la notion de « solidarité ethnique ». Les discours dominants circulant sur les réseaux sociaux chinois insistent sur leur caractère culturel afin de les légitimer à l'encontre des règles dominantes dans la société française. Les acteurs s'entendraient spontanément pour régler les conflits en évitant l'intervention des forces extérieures, ou de pouvoirs publics. En réalité, trois éléments expliquent cette situation : la dimension morale du travail, l'identité ethnique qui domine sur d'autres identités, y compris l'identité sociale, et l'espoir de devenir patron dans le futur. Les discours concernant la lutte sociale sont dissimulés ou remises en cause par les acteurs. Une sorte d'« empathie réciproque » lie les employés et les employeurs. Dans les discours dominants, les employés et les employeurs ne sont pas deux classes avec des intérêts contradictoires, mais deux étapes différentes dans une même trajectoire. Dans cette configuration, les travailleurs immigrés ne se considèrent pas comme une classe qui a un intérêt commun à défendre. La résistance, si elle existe, reste au niveau individuel et se manifeste souvent par la négociation occasionnelle.

Néanmoins, la diversification des travailleurs immigrés chinois change la situation. Depuis de la fin des années 1990 et le début des années 2000, les migrants chinois sont devenus de plus en plus hétérogènes. Les nouveaux acteurs apparus sur le marché du travail ethnique représentent un défi pour le maintien de ces règles. Les remises en cause potentielles peuvent provenir des travailleurs/étudiants, ou de Chinoises mariées à des Français. Ce sont des Chinois à cheval sur la frontière ethnique et qui ont plus d'accès aux ressources formelles.

Biffins chinois :

Une activité économique en dehors de l'économie ethnique ?

« Aujourd'hui c'est la journée 'porte ouverte' du centre (où j'officie comme écrivain public). Ce midi, j'y suis allée en vélib'. Pour rejoindre l'avenue Gallieni, j'ai fait comme d'habitude, j'ai pris la rue Lucien Lambeau, peu après la porte de Montreuil. Pourtant, l'ambiance dans la rue était complètement différente des autres jours. Dans la semaine, il y a peu de gens. Aujourd'hui c'est un autre monde. Trois voitures de police stationnent à l'entrée de la rue, avec plusieurs policiers qui surveillent la foule. La rue est pleine de gens, bien qu'il n'y ait pas d'immeuble d'habitation. Les deux côtés de la rue sont occupés par des marchands et des marchandises. Le reste de l'espace est envahi par les clients. Impossible pour moi de traverser la rue. J'ai l'impression que la plupart des marchands sont des Roms. (...). Monsieur Yang m'a dit qu'il venait parfois ici pour vendre ses marchandises mais je ne vois pas de visage chinois dans la foule.

L'après-midi, quand je suis revenue du quartier La Noue, le pont sur la route périphérique était toujours rempli des gens. Ça doit être la même chose dans la rue Lucien Lambeau. Au-dessous du pont se trouve le marché aux puces de la porte de Montreuil, qui s'étend le long de l'avenue du Professeur André Lemierre. J'avais entendu parler de ce marché par Monsieur Yang, aujourd'hui c'est la première fois que je le vois en vrai. C'est impressionnant. Le marché officiel se trouve du côté nord et les stands informels de l'autre côté. Au début, j'ai vu plutôt des Roms, mais petit à petit, vers le milieu de l'avenue, j'ai vu des visages chinois derrière leurs stands (un tissu placé par terre). Ils s'assoient par terre ou sur des sacs de marchandises, la majorité porte un casque. Ils sont en nombre. Le marché aux puces s'arrête vers le bâtiment de l'hôtel Suite Novotel. Ici les policiers sont moins nombreux. Bouchons relativement importants¹⁷⁴. »

¹⁷⁴ Note du journal ethnographique, le 21/09/2013.

Dans les trois chapitres précédents, nous avons analysé l'économie ethnique et le marché ethnique du travail. Toutefois, j'ai trouvé dans mes enquêtes de terrain à Bagnolet des travailleurs immigrés chinois dans des activités économiques situées en dehors des réseaux communautaires. Qui sont-ils ? Quelles activités exercent-ils ? Ont-elles un lien avec l'économie ethnique ? Je concentrerai mon attention sur l'activité des biffins où se concentrent bon nombre d'immigrés chinois. Ces activités ont attiré la curiosité de la société française¹⁷⁵ en raison de leur visibilité dans l'espace urbain. Pour rendre compte de ce phénomène je vais commencer par présenter la trajectoire d'un immigré chinois qui est devenu chiffonnier. Cette trajectoire, complétée par d'autres, nous permettra notamment de dresser le profil sociologique des biffins chinois.

L'histoire de Monsieur Yang

Dans le quartier La Noue à Bagnolet, plusieurs habitants travaillent comme biffins, ou « ceux qui ramassent les choses » selon l'expression utilisée par les habitants chinois (*jianhuode* en chinois). Monsieur Yang est l'un d'eux.

Originaire de Tianjin, une grande ville portuaire à côté de Pékin, la capitale chinoise, Monsieur Yang a émigré en France en 2004. Arrivé avec un visa de commerce, il y est resté après l'expiration de son visa et est devenu ainsi un immigré illégal. En raison de sa situation, il a vécu de petits boulots. Lors de notre première rencontre dans le quartier en 2013, il était principalement chiffonnier. Il est finalement régularisé en 2015.

En Chine, Monsieur Yang travaillait dans une entreprise d'État. En 1995, il est devenu *xiagang*¹⁷⁶ (Kernen et Rocca 1999 ; Rocca 2000), c'est-à-dire qu'il a perdu son emploi supposé être à vie et son salaire, tout en restant rattaché juridiquement à cette entreprise. Sa femme, employée dans une autre usine d'État, a subi le même sort peu après. Pour survivre et pouvoir payer les frais de scolarité de leur fille, le couple a tenté tous types de petits commerces, tels que la vente à la sauvette. Mais les activités du couple ont beaucoup souffert des contrôles

¹⁷⁵ Voir par exemple le reportage de *Reporterre* en avril 2014. <https://reporterre.net/Les-biffins-de-Paris-sont-des-recycleurs-ecolos> Consulté le 21/07/2018.

¹⁷⁶ Ce terme *xiagang* désigne un phénomène économique et social qui a touché profondément les zones industrielles entre la fin des années 1990 et le début des années 2000. Afin d'améliorer les performances économiques des entreprises qui sont détenues par l'État, et de diminuer les charges sociales, l'État a lancé un vaste mouvement de restructuration industrielle. Des dizaines de millions d'employés et d'ouvriers ont perdu leur emploi et leur couverture sociale. De nombreuses familles urbaines se sont retrouvées sans revenus, frappant les victimes d'un double phénomène de déclassement social et de paupérisation (Rocca 2000).

exercés par les *chengguan* (les agents du Bureau de l'administration des affaires urbaines¹⁷⁷) En 2004 et 2005, s'est déclenchée à Tianjin une vague d'émigration vers les pays étrangers. Il a eu une occasion de partir et s'est souvenu de l'adage « *yiren shouku, quanjia xiangfu* », en français « une personne souffre, mais toute la famille jouit de la vie. » A l'époque les départs de Tianjin ne sont pas organisés par des trafiquants illégaux comme dans le cas des gens de Wenzhou, mais par une sorte d'agence légale qui sert d'intermédiaire¹⁷⁸. D'après les affirmations de l'agence, comme les frais de nourriture et de logement sont pris en charge par le patron en Europe, il reste chaque mois au travailleur immigré de quatre ou cinq mille yuan¹⁷⁹ (la devise nationale de la Chine).

Il est donc parti en 2004 pour l'Europe avec un visa « visite commerciale », qui lui a coûté 38 000 yuan¹⁸⁰ (4 800 euros le 24/07/2018). Il a pris un vol direct de Pékin pour l'Allemagne, puis est arrivé à la gare de l'est à Paris. Il a ensuite pris le métro pour Gallieni. Une amie chinoise originaire de la même ville que lui, arrivée en France quelques années plus tôt et déjà mariée à un Français, était en charge de son accueil. Mais très occupée ce jour-là, elle a envoyé une autre personne pour le chercher au métro et l'installer dans le quartier, qu'il n'a jamais quitté. Bien qu'exagérées, les prédictions de l'agence ne se sont pas révélées totalement fausses :

« Bien que les repas et le logement ne soient pas offerts, j'ai pu épargner plus de 400 euros par mois quand j'avais ce travail. A l'époque, le taux d'échange entre euro et yuan était plus élevé, alors j'avais vraiment 4 000 yuan à mettre de côté¹⁸¹. » (Note d'entretien, le 20/06/2013, à la Mairie de Bagnolet)

¹⁷⁷ Le Bureau de l'administration des affaires urbaines, communément abrégé en *Chengguan*, est un service municipal présent dans toutes les villes chinoises. Les agents sont chargés des domaines suivants : assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique ainsi que la bonne application des arrêtés municipaux en matière d'environnement, d'assainissement, de sécurité du travail, le contrôle de la pollution, de la santé. En Chine, les *chengguan* ont une très mauvaise réputation. Ils sont souvent décriés pour leur violence et leurs abus de pouvoir.

¹⁷⁸ Pour mieux connaître le rôle des agences intermédiaires ou *brokers* dans la migration internationale, voir l'article de J. Lindquist, B. Xiang et B. Yeoh (2012).

¹⁷⁹ Rappelons que le salaire moyen des employés à Tianjin était de 1484 yuan en 2004 et 1683 yuan en 2005. On peut donc imaginer ce que pouvait représenter 4000 ou 5000 yuan pour des employés ayant perdu leur emploi. Les données sont issues de Bureau des ressources humaines et de sécurité sociale de la municipalité de Tianjin : http://hrss.tj.gov.cn/ecdomain/framework/tj/cjciieigfbknbbodkbnejjfgfahgjaa/ibgppllcaijbbofocikilajcbejadp.do?isfloat=1&disp_template=ccnjmfhhefpibbodjemcncphdmpjllhn&fileid=20081114160131421&moduleIDPage=ibgppllcaijbbofocikilajcbejadp&siteIDPage=tj&infoChecked=0 et http://hrss.tj.gov.cn/ecdomain/framework/tj/cjciieigfbknbbodkbnejjfgfahgjaa/ibgppllcaijbbofocikilajcbejadp.do?isfloat=1&disp_template=ccnjmfhhefpibbodjemcncphdmpjllhn&fileid=20081114160131421&moduleIDPage=ibgppllcaijbbofocikilajcbejadp&siteIDPage=tj&infoChecked=0 Consulté le 22/07/2018.

¹⁸⁰ Les frais de migration de Monsieur Zhang ne sont pas élevés, notamment comparés à ceux que les gens de Wenzhou dépensent pour venir en France : les trafiquants leur demandent de cinq à six fois de plus.

¹⁸¹ En juillet 2018, 1 euro vaut moins de 8 yuan, mais en 2004, le taux d'échange était plus élevé, 1 euro correspondait à 10 yuan.

Avant d'être chiffonnier, il a travaillé pour un grossiste chinois originaire de Wenzhou à Aubervilliers. Il était le seul ouvrier dans cette boutique de vente en gros de vêtements d'enfants. C'était une période dure pour lui : le patron possédait quatre entrepôts, et Monsieur Yang était le seul travailleur à décharger toutes les marchandises. Pourtant, le salaire était faible, un peu plus de 800 euros mensuels pour la première année, cent euros de plus un an plus tard, et mille euro la troisième année. Epuisé par ce travail très lourd, il a demandé que le patron l'augmente ou recrute une personne de plus. Le patron a refusé et Yang a démissionné et s'est établi comme biffin¹⁸².

Le métier de biffin est loin d'être stable : parfois il trouve des objets utiles qu'il peut revendre, parfois il ne trouve rien d'intéressant. De plus, il s'agit d'une activité dont le rythme est scandé par le calendrier et le climat. Il ne travaille pas pendant les jours fériés, ni quand il fait mauvais, car « il n'y a pas de clients¹⁸³ ». Le 31 décembre 2013, veille du Nouvel An, alors que nous déjeunions ensemble dans un restaurant chinois, il m'a expliqué « aujourd'hui c'est pas la peine de travailler, personne sortira les poubelles, demain non plus, j'en profite pour me reposer chez moi¹⁸⁴. »

L'instabilité du travail se manifeste non seulement dans le processus de ramassage, mais aussi au moment de la vente des marchandises. Les biffins occupent un espace public sans autorisation et sont souvent chassés par la police. C'est pour lui une source d'angoisse, à tout moment la police peut confisquer sa cargaison et tout jeter à la benne. Il peut tout perdre en un instant. Fin 2015, il est finalement régularisé et obtient un titre de séjour « vie privée et familiale ». Depuis, il a arrêté de travailler comme biffin et a trouvé un travail plus stable dans un restaurant chinois.

¹⁸² En fait, après sa démission, le patron a employé l'a remplacé par trois personnes mais ils ont démissionné ou ont été renvoyés. Son patron l'a contacté une fois pour le réembaucher. Il l'a refusé.

¹⁸³ Note d'entretien, le 20/06/2013.

¹⁸⁴ Note du journal ethnographique, le 31/12/2013.

Qui sont les biffins chinois ? Une description sociologique

Biffin est un vieux mot qui désigne les chiffonniers, des gens pauvres qui fouillent les poubelles pour récupérer les objets encore utilisables et les revendre dans les marchés aux puces. Selon les matériaux que j'ai recueillis dans mon enquête, les Chinois se sont lancés dans cette activité depuis une dizaine d'années, à partir de 2005.

L'histoire de Monsieur Yang est très représentative. Plusieurs habitants chinois du quartier travaillent aussi comme biffins. En outre, lors de mes visites aux marchés de chiffonniers¹⁸⁵, j'ai rencontré d'autres biffins chinois qui avaient beaucoup de points communs avec Monsieur Yang, surtout en ce qui concerne leur profil sociologique.

1/ L'origine des biffins chinois se concentre sur quelques villes. J'ai rarement rencontré des immigrés originaires de Wenzhou. Par contre, Monsieur Yang et son ami Monsieur Wang sont de Tianjin et ses voisins viennent du Henan ; de plus, au marché de chiffonniers et dans le quartier résidentiel, j'ai rencontré deux dames originaires de Qingdao¹⁸⁶ (province du Shangdong), et plusieurs biffins originaires du Nord-est. Toutes ces villes se trouvent au nord et au nord-est de la Chine, où l'émigration vers la France est un phénomène nouveau, dû à la restructuration économique.

2/ Les biffins chinois sont un peu plus âgés que les autres Chinois. Faute de données statistiques, mais en m'appuyant sur mes enquêtes, il me semble que la majorité des biffins ont une cinquantaine d'années ; certains sont plus âgés, par exemple, Madame Lin, une dame originaire de Qingdao.

« Monsieur Diallo¹⁸⁷ s'arrête devant un stand tenu par une Chinoise, et achète un jouet, à 2 euros, sans négocier le prix. En me voyant, elle a l'air très contente, et me demandé si je fais des études ici. (...) Elle dit qu'elle est de Qingdao. Elle porte un bandeau-fichu

¹⁸⁵ Le marché de biffin se trouve à la halle de Croix-de-Chavaux, à Montreuil, il est proche du quartier résidentiel où se sont déroulées mes enquêtes.

¹⁸⁶ Qingdao, une ville portuaire chinoise a une histoire commune avec l'Europe. En 1898, les terrains sont cédés à l'Allemagne pour 99 ans par le gouvernement Mandchous. La Chine reprend le territoire en 1922. En ce qui concerne la France, c'est de Qingdao que sont partis des travailleurs chinois engagés par la France comme terrassiers pendant la première guerre mondiale. Aujourd'hui, cette ville est connue pour sa bière « Tsingtao » vendue dans tous les restaurants chinois.

¹⁸⁷ Monsieur Diallo est le directeur du centre social et culturel OTTO du quartier où j'ai travaillé comme écrivain public. Lors de ma première visite au marché des biffins, j'étais m'a accompagné par lui, une collègue française et un photographe français.

sur la tête, ce qui veut peut-être dire qu'elle vient d'une zone rurale¹⁸⁸. Elle me dit avoir une soixantaine d'années. (...) ¹⁸⁹ »

Les biffins chinois se distinguent ainsi des autres immigrés dont la moyenne d'âge peut être estimée dans une fourchette comprise entre 20 ans et 40 ans.

3/ La durée de séjour en France est relativement courte. La plupart des biffins chinois que j'ai rencontrés étaient arrivés en France après 2004, un moment où le marché du travail ethnique a commencé à être saturé. Les nouveaux immigrés ont eu plus de mal à trouver du travail. De plus, ceux qui ne viennent pas de la région de Wenzhou rencontrent des difficultés supplémentaires ; les patrons, eux-mêmes de Wenzhou, préfèrent en général les travailleurs de la même ville car ils acceptent plus facilement les « règles du jeu » des « gens de Wenzhou ».

4/ Les parcours migratoires des biffins sont différents de ceux de la plupart des travailleurs immigrés chinois. Comme la région de Wenzhou est connue par le gouvernement français comme le lieu d'émigration le plus important de Chine, peu de visas leur sont accordés. Ces candidats à l'émigration doivent donc payer plus cher pour venir en France et leur trajet migratoire est généralement plus aventureux. Ils ont un projet migratoire clair et sont déterminés à régulariser leur statut et devenir patron. Cet objectif final démontre l'importance de la notion de succès chez la plupart des immigrés chinois qui se déplacent à l'échelle internationale. Mais les biffins chinois ont une attitude différente. Il existe des biffins qui s'efforcent de rester en France et de régulariser leur situation, comme Monsieur Yang, mais certains voient leur expérience migratoire comme une période temporaire et compte retourner en Chine quelques années plus tard, « après avoir gagné un peu d'argent¹⁹⁰ ». C'est le cas de Madame Lin :

« Elle (Madame Lin) me dit avoir une soixantaine d'années. Je me suis étonnée de son âge et lui ai demandé la raison de son départ de Chine. Elle m'a expliqué qu'elle s'occupait de son petit-fils mais lorsque l'enfant a grandi, elle s'est mise à s'ennuyer et a décidé de partir, « pour tenter sa chance ». Elle compte retourner en Chine à la fin de cette année [2014] ou l'an prochain¹⁹¹ [2015]. »

Deux semaines plus tard, j'ai croisé Madame Lin dans le quartier résidentiel, elle

¹⁸⁸ Le bandeau-fichu constitue un accessoire très fréquent parmi les femmes qui font un travail physique pour se protéger du vent et du soleil. Il est typique du vêtement des femmes rurales.

¹⁸⁹ Note du journal ethnographique, le 09/04/2014.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ Note du journal ethnographique, le 09/04/2014.

revenait du travail, toujours en fichu, tenant à la main son caddie rempli, avec un téléviseur à écran plat au sommet. Je l'ai aidé à monter son caddie par l'escalier. Elle m'a dit encore une fois qu'elle repartirait l'an prochain. En janvier 2015, nous l'avons croisé encore une fois dans le quartier, elle m'a dit qu'elle partirait en Chine avec son mari dans une dizaine de jours. Agée de 63 ans, Madame Lin travaillait comme biffin avec son mari qui a 65 ans, et ils ont sous-loué une chambre dans le bâtiment 4 du quartier. Récemment, ils ont demandé un « retour volontaire » auprès de l'OFII¹⁹², qui a été accepté¹⁹³. Ils devaient passer le lendemain à l'OFII pour retirer leurs billets d'avion. Le mari touche une pension de retraite en Chine, plus de 2 000 yuans mensuels, soit 252 euros¹⁹⁴. Les voisins de Monsieur Yang, un couple originaire du Henan, sont également retournés en France en 2015.

Il est important de souligner que ce type de parcours migratoire est un choix aventureux : pas de travail stable et déclaré, pas de justificatif de domicile, ces biffins chinois vivant dans la pauvreté ont peu de chance de régulariser leur situation. De plus, émigrer à l'âge d'une cinquantaine d'années (qui n'est pas loin de l'âge de retraite) signifie que la vie professionnelle de l'immigré s'est déroulée principalement en Chine, ce qui rend le succès de la migration très aléatoire.

5/ La quasi-totalité des biffins chinois sont marginalisés, ils sont même marginalisés à l'intérieur de la communauté chinoise. Arrivés en France souvent seuls, en laissant leur enfant adulte en Chine, ces nouveaux immigrants n'ont pas d'enfants scolarisés en France, ce qui réduit les interactions avec la société française, La scolarisation d'enfants est souvent considérée comme une aide précieuse pour l'intégration des parents. De plus, avec un réseau interpersonnel limité, ils reçoivent peu de soutien affectif, et leur accès aux ressources communautaires est limité.

Sans travail stable, ils ont des revenus faibles et instables, ce qui les oblige à limiter leurs dépenses quotidiennes, surtout pour le logement. Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre 1, le *dapu*, forme de sous-location non déclarée, est la seule modalité de logement pour les biffins, ce qui rend leur vie invisible sur le plan administratif.

¹⁹² L'Office français de l'immigration et de l'intégration.

¹⁹³ Le « retour volontaire » est une politique d'aide aux immigrants en situation irrégulière afin qu'ils retournent dans leur pays d'origine. Une fois la demande acceptée, le billet d'avion de retour est pris en charge par l'OFII. Dn plus, Ils reçoivent 500 euros par personne comme prime de retour. En 2017, 373 Chinois en ont bénéficié. http://www.liberation.fr/checknews/2018/02/13/existe-t-il-des-primas-de-retour-pour-les-migrants_1629116 données sont venues de Consulté le 24/07/2018.

¹⁹⁴ Le calcul est fait au taux d'échange le 24/07/2018.

Une activité économique en dehors de l'économie ethnique

Être chiffonnier est une activité économique qui se déroule en dehors de la communauté. D'abord, le ramassage lui-même se passe sur les trottoirs parisiens ou en banlieue dans des endroits étrangers au monde de la migration chinoise. Monsieur Yang fréquente le 16^{ème} arrondissement (métro « Victor Hugo », ligne 2, selon lui) ou bien il va à Créteil quand il y a trop de biffins dans le 16^{ème} arrondissement. Cet arrondissement, le quartier le plus riche de Paris, représente une « poule aux heures d'or » pour les biffins. Les marchandises jetées par les habitants du quartier sont souvent de valeur. Ensuite, les marchandises se vendent sur les marchés aux puces, dans lesquels les vendeurs sont d'origine diverse¹⁹⁵, notamment des Roms (Duclos 2015 : 167). Enfin, la clientèle n'est pas chinoise, bien au contraire, les Chinois fuient ce genre de « marché misérable » (Duclos 2015).

En dehors de cette extériorité à l'économie communautaire, le chiffonnage présente plusieurs caractéristiques. Premièrement, le travail y est difficile. Tant au niveau du ramassage que de la vente, les horaires de travail ne sont pas seulement longs, mais aussi atypiques. Le ramassage doit suivre le rythme de travail des horaires de la sortie de poubelles. Ainsi, Monsieur Yang part de chez lui très tôt, vers 5h du matin.

« Je lui ai demandé ses horaires de travail, il en parle d'une manière claire et précise : le matin, il part de chez lui à 5H et attend le bus de 5H05 en bas de la dalle ; parfois, le bus est en retard et arrive vers 5H07 ou 5H08. A 5H20, il arrive au métro Gallieni. Il attend encore sept ou huit minutes pour prendre le premier départ de métro à 5H30. Puis, il change pour la ligne 2 à l'arrêt dont le nom commence par « V »¹⁹⁶, et descend un arrêt plus loin à Charles de Gaulle Etoile¹⁹⁷. A 8H30, il finit le travail du matin et se dirige vers le métro. Vers 10H30, il rentre chez lui. Il se repose et mange, mais en général, il ne fait pas la sieste. A 15H30 ou 16H de l'après-midi, il repart pour le ramassage, et rentre chez lui vers 20H30 ou 21H. S'il récolte bien le matin, il n'a pas besoin de sortir l'après-midi¹⁹⁸. »

Les biffins doivent se lever encore plus tôt les jours de vente. Monsieur Yang fréquente

¹⁹⁵ Voir la thèse de Mélanie Duclos (Duclos 2015).

¹⁹⁶ Après vérification avec lui sur le plan de métro, il s'agit de la station « Villiers ».

¹⁹⁷ C'est la station « Victor Hugo » dont il voulait parler. Cet exemple évoque bien la façon de concevoir l'espace parisien.

¹⁹⁸ Note du journal ethnographique, le 31/12/2013.

les marchés de la porte de Clignancourt au nord à Paris, de la porte de Montreuil à l'est à Paris et de la halle de Croix-de-Chavaux à Montreuil. Afin de trouver une bonne place, il doit se lever très tôt, vers 2H du matin. C'est la même chose pour ses voisins originaires du Henan.

« Madame Zheng me dit, « regarde, ils (ses voisins) mangent tard, après le repas, ils laissent les bols sans les laver, et ils vont directement au lit... Demain c'est samedi, ils doivent se lever à 2H pour vendre leurs marchandises. » Je ne suis pas étonnée. Monsieur Yang m'a expliqué que, pendant les week-ends, il y avait des marchés à la porte de Clignancourt. Il devait se lever tôt comme ses voisins. Pas de métro à 2H, il doit prendre le bus de nuit¹⁹⁹. »

C'est la même chose quand il y a un marché un mercredi (une fois par mois) à la halle de Croix-de-Chavaux à Montreuil. Notons que c'est un endroit autorisé, grâce à un accord entre l'association des biffins *Amelior*²⁰⁰ et la ville de Montreuil. Les chiffonniers ne sont plus pourchassés par les policiers, et sont protégés du soleil et de la pluie. Mais, ils ne sont pas protégés du froid. Un jour de printemps vers midi, je suis passée au marché et entre le tiers et la moitié des marchands étaient des Chinois. Il faisait encore frais, et la halle est un espace ouvert, couvert d'un toit à plus de trois mètres de haut. Les marchands portaient tous des vêtements très épais. Pour occuper des places, les biffins chinois se sont levés vers 2H du matin et y ont passé toute la nuit. Il arrive souvent qu'ils réservent des emplacements pour leurs amis, ce qui provoque mécontentements et critiques de la part des autres biffins²⁰¹.

Le froid et les heures atypiques ne sont pas les seules réalités qui rendent les conditions de travail difficiles, les difficultés pour aller aux toilettes constituent un autre obstacle à surmonter, surtout lors de la vente qui dure normalement une journée. Chez Monsieur Yang, j'ai vu ses voisins se précipiter aux toilettes une fois rentrés à la maison. Selon Monsieur Yang, ils peuvent tenir une demi-journée pas plus. Une marchande chinoise que j'ai croisée au marché Croix-de-Chavaux m'a expliqué sa solution :

« (Si jamais elle voulait aller aux toilettes) elle va au café en face [de la halle] et commande un expresso. Elle va directement aux toilettes. Après, elle retourne au marché avec son café. « Deux fois au maximum », a dit-elle. Elle s'est déjà habituée à

¹⁹⁹ Note du journal ethnographique, le 01/07/2013.

²⁰⁰ Site de l'association est : <http://amelior.canalblog.com/>

²⁰¹ Note du journal ethnographique, le 09/04/2014, conversation avec le directeur de l'association des biffins.

*ce rythme*²⁰². »

Les biffins chinois doivent aussi faire face à la stigmatisation, qui ne provient pas seulement de la société française. Cette stigmatisation s'exprime notamment par l'attitude des conducteurs de bus. Les jours de marché, comme les biffins partent au marché très tôt le matin, ils doivent prendre les bus de nuit. Parfois, les conducteurs ne laissent pas monter ces passagers avec de grands chariots, et dans ce cas-là, ils doivent attendre le prochain bus.

« *« Un bus toutes les trente minutes », me dit Monsieur Yang. Je lui ai demandé si cela lui est arrivé, il a souri, « [dans le pire de cas], j'ai dû attendre trois bus pour pouvoir finalement monter dedans*²⁰³. »

Mais il garde un ton enjoué quand il parle de ces expériences, comme s'il n'y avait rien de honteux à être biffin. Avec humour il appelle le bus de nuit le « chat nocturne », *yemao*.

Les biffins chinois sont aussi critiqués par les autres biffins francophones. L'entraide des biffins chinois qui les incite à réserver des emplacements à leurs amis suscite le mécontentement des autres groupes. De plus, les Chinois sont accusés de casser les prix, comme Duclos l'a constaté dans sa thèse sur les biffins parisiens :

« *Les Chinois étaient durs en affaire ; ils n'étaient là que pour le commerce ; jamais ils ne discutaient ni avec leurs clients ni avec d'autres marchands ; sans compter qu'ils cassaient les prix : ils vendaient beaucoup moins cher que les autres vendeurs, amoindrissaient leur recette pour augmenter la leur. (...) » (Duclos 2015 : 167-168)*

Cette critique ne provient pas seulement des biffins francophones, nous avons entendu un discours semblable de la copine de Monsieur.

« *« Les biffins détruisent le fonctionnement normal de l'économie française ». Selon elle, d'un côté, ils ne paient pas d'impôt ; de l'autre, le ramassage et la revente font baisser la demande pour les produits neufs. Ils détruisent aussi les règles du marché. Les biffins chinois vendent à bon marché, par exemple, pour une paire de chaussons, les marchands déclarés demandent cinq euros, alors que les Chinois demandent seulement*

²⁰² Note du journal ethnographique, le 09/04/2014, conversation avec une marchande originaire du Henan.

²⁰³ Note du journal ethnographique, le 01/07/2013.

un euro. (...) Mais les Roms, ils peuvent les vendre à 50 centimes²⁰⁴. »

Les biffins chinois sont également stigmatisés par leurs compatriotes. Lors d'une de mes permanences comme écrivain public, plusieurs habitantes chinoises m'ont dit que les biffins chinois étaient « sales ». Une habitante nous a dit qu'elle ne sous-louerait jamais son appartement à un biffin chinois, à cause de leur manque d'hygiène.

« Ne sous-louez jamais l'appartement à ceux qui ramassent des choses dans la rue. Ils ramènent des choses sales ou des insectes nuisibles à la maison, il faut acheter des produits pour désinfecter et c'est vraiment désagréable²⁰⁵. »

La stigmatisation peut provenir des biffins eux-mêmes. Pour certains biffins chinois leur travail est sans valeur, ce qui signifie que leur vie migratoire est un échec. Certains se sentent tellement honteux qu'ils refusent de parler de leur travail. Ils ne l'exercent que pour survivre.

Mais d'autres chiffonniers tentent de donner de la valeur à leur travail, en insistant notamment sur la liberté qu'elle leur donne. Pour Monsieur Yang :

« On est plus libre comme biffins, personne n'est là pour nous contrôler. Si je ne veux pas travailler, je ne sors pas. Travailler pour un patron c'est crevant²⁰⁶. »

Une marchande chinoise que j'ai croisée au marché Croix-de-Chavaux m'a tenu un discours identique. Originnaire de la province du Henan, elle habitait au bâtiment 1 du quartier et travaillait comme biffin. Elle insiste sur la liberté que ce travail lui apporte.

« Elle parle beaucoup et me dit qu'elle s'est habituée à ce travail, à ce rythme de vie plus souple et plus libre. Elle ne veut pas faire un autre travail, car elle ne supporte d'avoir quelqu'un qui la surveille²⁰⁷. »

Elle compare sa vie actuelle avec le travail qu'elle faisait avant de devenir biffin. Elle avait été nounou dans une famille originaire de Wenzhou, une expérience désagréable et qui constitue une des raisons pour laquelle elle est devenue chiffonnière.

« Quand je suis arrivé en France, on m'a proposé de garder les enfants d'une famille

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ Note du journal ethnographique, le 16/11/2016.

²⁰⁶ Note du journal ethnographique, le 20/06/2013.

²⁰⁷ Note du journal ethnographique, le 09/04/2014.

chinoise, originaire de Wenzhou. J'étais payée un peu plus de 400 euros pour trois enfants ! La famille n'était pas sympa. Elle était sympa quand elle avait besoin de moi, sinon, elle faisait la tête. Avant de partir au travail, la femme était capable de sortir tous ses vêtements du placard et de me demander de les plier. Je n'en pouvais plus²⁰⁸. »

L'insistance sur la liberté que donne ce travail sert aussi à contester la stigmatisation du métier par la société. Malgré la dureté de leur travail, les biffins chinois considèrent qu'ils jouissent d'une grande liberté. C'est eux seuls qui ont choisi d'être biffin, au lieu d'être exploités, d'une manière jugée indigne et injuste, par les autres.

En s'appropriant l'espace urbain sans autorisation officielle, les biffins affrontent inévitablement la police. Celle-ci n'effectue pas seulement des contrôles d'identité, elle chasse aussi ces marchands irréguliers. Ils sont donc doublement mis en danger. Par les contrôles d'identité qui peuvent aboutir à leur rapatriement à cause de leur situation irrégulière. Mais aussi par la confiscation de la marchandise par la police. Monsieur Yang a été contrôlé et chassé à plusieurs reprises par la police.

« Ils ne paient pas une place pour tous les marchés. S'ils ne veulent pas payer (12 euros par jour), ils installent leur stand à côté ou en face du marché, « Il n'y a que les Chinois et les Roms qui font ça », m'a dit-il. Les policiers les chassent en les voyant. « Avant, ils faisaient des contrôles d'identité, maintenant ils ne contrôlent plus, ils ne demandent rien. On doit laisser nos marchandises, après on peut partir », me dit Monsieur Yang. Une fois, ils se sont mis dans une petite ruelle, la police est arrivée peu après et a bloqué les deux côtés de la rue. Les biffins ont dû partir en laissant leurs marchandises qui ont fini dans le camion poubelle. Cela représente un dommage important. « Nous avons travaillé pour rien ». Il calcule, « si tu as deux sacs de marchandises qui coûtent 150 euros, et tu te fais confisquer un sac par la police, il te reste alors seulement 75 euros (de marchandises²⁰⁹) ». »

Une fois, lors d'un contrôle de la police, il a dû courir jusqu'au quartier de La Noue, avec toutes ses marchandises, « j'étais crevé, les marchandises étaient très lourdes, et puis, la police m'a suivi²¹⁰. »

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ Note du journal ethnographique, le 20/06/2013.

²¹⁰ *Ibid.*

Les marchandises que la police juge comme ayant peu de valeur et qui sont laissés sur place, sont soigneusement ramassées par les biffins, puis nettoyées et conservés pour être vendues plus tard sur les marchés aux puces.

Face à l'action de la police, Monsieur Yang garde toutefois son optimisme et son humour. En parlant de la chasse aux marchands, il emploie une métaphore amusante : « *si la police est l'aigle, alors nous sommes les poussins*²¹¹. » En fait, « L'Aigle attrape un poussin » est un jeu d'enfants très populaire en Chine. Cette métaphore permet de ramener le rapport de force extrêmement inégal entre les biffins et la police à un jeu d'enfants.

Une fois, il a été chassé plusieurs fois par la police le même après-midi. En me racontant cette histoire, il plaisante, « *la police trouvait que le soleil nous tapait sur la tête, donc elle nous a demandé de nous déplacer pour prendre le frais*²¹². » Nous avons éclaté de rire.

* * *

A la fin de ce chapitre, j'aimerais revenir sur trois aspects de la situation des biffins, et insister notamment sur leurs relations avec l'économie ethnique chinoise et la société française.

D'abord, il est important de noter que le métier de chiffonnier est une activité économique qui semble en dehors de l'économie communautaire. Pourtant, cette « extériorité » à la communauté ne signifie pas que les biffins chinois sont complètement en dehors de l'économie ethnique. Par exemple, monsieur Yang complète son activité principale par de petits boulots temporaires, comme laver la vaisselle dans les restaurants chinois²¹³.

En outre, les biffins chinois peuvent aussi bénéficier d'autres ressources communautaires, tel le logement. La plupart des biffins chinois que j'ai rencontrés au marché de Croix-de-Chavaux sont en sous-location chez des familles chinoises dans le quartier La Noue.

Ensuite, il est difficile de dire si devenir biffin est un choix obligé ou volontaire. C'est un métier qui peut protéger les immigrants chinois d'une exploitation jugée inappropriée par eux-

²¹¹ Note du journal ethnographique, le 01/07/2013.

²¹² *Ibid.*

²¹³ *Ibid.*

mêmes. L'histoire de Monsieur Yang illustre à la fois sa capacité de décider par lui-même et la force des contraintes qui pèsent sur lui : ne supportant plus les conditions de travail difficiles sur le marché ethnique, il a décidé de gagner sa vie autrement mais faute de ressources il est devenu biffin. Une fois régularisé, il n'a pas tardé à revenir sur le marché ethnique et profiter de meilleures conditions de travail. Il a eu de la chance car les opportunités de régularisation sont rares pour les biffins.

Notons enfin que les chiffonniers chinois ont développé une relation différente avec la société française et l'espace urbain que celle entretenue par les autres immigrants chinois. Leur degré de mobilité spatiale est très élevé. Ils connaissent bien Paris et ses banlieues, les horaires de sortie des poubelles, et les quartiers riches propres à des « chasses au trésor ». Ils connaissent beaucoup mieux le tissu urbain que les autres immigrants chinois. De plus, avec leurs chariots, ils sont plus visibles dans l'espace urbain, sur la voie publique et dans les marchés aux puces.

Les chiffonniers chinois ont aussi plus d'interaction avec la société locale que leurs congénères qui travaillent dans l'économie ethnique. Ils doivent apprendre à travailler avec les biffins francophones, les Roms et une clientèle diversifiée. De plus, plusieurs d'entre eux participent à l'association des biffins *Amelior*, qui défend des intérêts collectifs. Au marché Croix-de-Chavaux, par exemple, les biffins chinois sont bien intégrés dans l'association : ils respectent les règles de propreté en nettoyant la halle après la vente. Lors d'une visite au marché, une marchande chinoise m'a surpris par son utilisation d'un terme de sciences sociales :

« J'ai visité les stands ici et là. Le premier stand à ma gauche était tenu par une marchande chinoise. Nous avons commencé à parler. Elle m'a demandé si je venais pour « faire des enquêtes ». J'ai été surpris en entendant ce terme, c'était la première fois qu'un enquêteur l'utilisait²¹⁴. »

Elle m'a expliqué plus tard qu'elle avait entendu ce terme dans la bouche du directeur de l'association de biffins. Nous pouvons supposer que toutes ces interactions peuvent influencer la relation de cette population particulière de migrants chinois avec la société française.

²¹⁴ Note du journal ethnographique, le 09/04/2014.

Conclusion générale

Cette thèse s'intéresse à la vie quotidienne et aux stratégies de survie des nouveaux immigrés chinois après leur arrivée en France. « Nouveaux », car ils ont émigré vers l'an 2000 et étaient, pour la plupart, en situation irrégulière lors de l'enquête de terrain. L'exclusion qu'ils ont subie dans la société d'accueil à la fois de la part des politiques migratoires et du marché est particulièrement visible dans deux domaines essentiels de l'expérience migratoire : l'accès au logement et au travail. En dépit de ce double obstacle, les immigrés chinois « par le bas » parviennent généralement à s'en sortir. Comment parviennent-ils à se dégager de cette situation défavorable ?

Notre thèse a montré que le lien interpersonnel et le lien communautaire sont les deux principaux moyens mobilisés par les immigrés chinois pour faciliter leur vie migratoire. Si le lien interpersonnel relève principalement des rapports sociaux, le lien communautaire s'appuie, lui, sur l'ethnicité. Grâce aux ressources communautaires, les immigrés chinois en situation vulnérable peuvent accéder à un logement et à un emploi. L'étude de ces pratiques nous a permis de mettre en lumière la formation de marchés ethniques du logement et du travail régis par un ensemble de règles tacites.

Le logement des immigrés chinois

Il convient de souligner une fois encore que la question du logement constitue une dimension cruciale pour la vie quotidienne des immigrés, notamment chinois. Dès ses débuts, la sociologie française de l'immigration a fait de la question du logement l'un de ses principaux axes de recherche²¹⁵. Pourtant, le logement des immigrés chinois reste un sujet peu exploré jusqu'à nos jours. Aussi, cette thèse entendait contribuer aux études actuelles sur cette question à partir du cas de l'immigration chinoise en se concentrant sur plusieurs aspects du logement, tels que l'accès au logement, les conditions d'habitation et la relation des résidents à l'espace urbain.

²¹⁵ Voir les études de Véronique de Rudder (De Rudder 1976, 1983, 1987), de Patrick Simon (1999) et de Nadir Boumaza (1987), pour ne citer que quelques-uns.

L'analyse a porté sur deux niveaux : celui du voisinage et de la ville. Dans le voisinage, nous avons constaté un conflit entre les différentes normes de l'habitat. Les habitants ont des attentes différentes quant à leur logement résidentiel, ce qui crée des situations de conflit. La plupart des habitants attend d'un espace résidentiel qu'il soit calme et propre : un endroit où se reposer, sans être dérangé par les bruits. D'autres cherchent un espace convenable où travailler, sans être dénoncés par leurs voisins. Certains demandent la tranquillité et la propreté, alors que d'autres se battent pour survivre. La contradiction existant entre ces attentes est à l'origine des problèmes de voisinage.

Dans ce contexte, la critique selon laquelle les habitants chinois seraient responsables de la saleté du quartier est apparue à plusieurs reprises au cours de mes enquêtes de terrain dans le quartier de La Noue :

« (Dans le bâtiment 1) J'étais en train d'observer l'environnement de l'entrée de l'immeuble (les affiches, les boîtes aux lettres, la propreté, etc.) lorsqu'une habitante est entrée et, pensant que j'attendais l'ascenseur, m'a dit, « Mademoiselle, l'ascenseur ne marche pas ». Je l'ai remerciée et lui ai demandé si elle connaissait des voisins chinois. Elle m'a dit qu'il y avait pas mal de Chinois qui habitaient dans l'immeuble, ajoutant : « ils sont sales, ils jettent des déchets partout. »²¹⁶. »

Au niveau de la ville, ce décalage persiste entre les autorités collectives et les habitants chinois. À l'occasion des projets de rénovation urbaine, les autorités locales prennent l'initiative de contacter les familles chinoises, afin de recueillir des informations sur l'état de leur logement. Pourtant, lorsqu'ils sont interrogés, les habitants chinois profitent de ces rencontres pour évoquer d'autres questions qui les préoccupent plus, notamment le problème de l'insécurité. Si les autorités locales cherchent à remettre les logements insalubres aux normes, les habitants chinois cherchent, eux, à rendre visible le problème de l'insécurité. A leurs yeux, la mise aux normes des logements n'est qu'une question secondaire.

²¹⁶ Note du journal ethnographique, le 22/04/2013.

La sociologie du travail au prisme de l'économie ethnique

La présente thèse entendait faire dialoguer la théorie de l'économie ethnique avec la sociologie du travail. Les études précédentes consacrées aux travailleurs immigrés chinois sont souvent limitées à une critique des conditions de travail de ces derniers. Peu d'études ont poussé plus loin l'analyse en se demandant pourquoi ces conditions de travail pénibles persistent. De plus, ce type d'explications se contente souvent de dégager les facteurs restrictifs tels que la situation socio-économique défavorable des individus étudiés. Une telle approche présente le défaut de ne pas suffisamment prendre en compte le point de vue des immigrés. Afin de surmonter cet écueil, notre recherche s'est efforcée de saisir la dimension subjective des expériences migratoires. Ainsi, les relations professionnelles au sein de l'économie ethnique, de même que les formes de résistance, ont été réexaminées dans le cadre théorique du processus de contrôle du travail.

En se basant sur les perceptions des immigrés chinois vis-à-vis du travail et du parcours tant professionnel que migratoire, notre thèse analyse, d'une part, les conditions objectives de travail des employés sur le marché ethnique du travail et, d'autre part, les rouages dont dépend le bon fonctionnement de ce modèle d'exploitation.

En outre, les travailleurs immigrés sont généralement considérés comme un groupe opposé aux employeurs. Notre thèse s'est employée à dépasser cette relation de confrontation en montrant que ces deux composantes s'inscrivent dans une même trajectoire professionnelle, mais à des étapes différentes. Il faut toutefois préciser que cette approche n'est possible que pour les microentreprises, ainsi que pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Le logement et le travail : deux domaines étroitement liés

Le logement et le travail ne sont pas deux mondes isolés l'un de l'autre. Au contraire, ces domaines essentiels dans la vie quotidienne des immigrés sont profondément intriqués. En partant de la conception marxiste du travail comme pratique de production et du logement comme lieu de la reproduction, nous avons cherché à montrer en quoi ces deux domaines sont liés sous deux aspects.

D'une part, les activités économiques peuvent être exercées dans l'espace résidentiel. Du fait de leur situation irrégulière, un bon nombre d'habitants chinois ne peuvent pas aller travailler dans les ateliers de confection ou les restaurants ; lieux de travail susceptibles d'être contrôlés par la police ou l'Inspection du Travail. Ils n'ont donc pas d'autres choix que de travailler dans leur domicile (voir Chapitre 1). Par conséquent, l'espace résidentiel sert aussi d'espace de travail, faisant du logement à la fois un espace de production et de reproduction. Ainsi, il importe d'étudier l'arrangement et l'appropriation d'un même espace, selon ce qu'exigent les différentes fonctions qui lui sont attribuées. Si la façon dont est arrangé un même espace résidentiel reflète la situation difficile dans laquelle se trouvent les immigrés, l'analyse ne saurait se limiter à ce simple constat. Il convenait de décrypter à travers cette situation difficile qui semble, à premier vue, stagnante, une intelligence « par le bas » des immigrés et ainsi de comprendre leur capacité d'action (*agency*). C'est justement à travers ce réaménagement de l'espace résidentiel que les immigrés cherchent à surmonter le *statu quo*, en consacrant une partie de l'espace résidentiel à l'exécution d'une activité économique, ce qui leur assure un moyen de subsistance. Certains immigrés travaillant chez eux accèdent, dans une certaine mesure, au statut d'autoentrepreneur, se dégageant ainsi du rapport salarial.

D'autre part, le logement lui-même peut constituer une activité économique. Si l'on considère habituellement que l'espace résidentiel n'est plus une marchandise une fois qu'il a été acheté ou loué, cette définition du logement n'est pas aussi précise ni déterminée pour les habitants en situation vulnérable. De fait, l'espace à usage résidentiel reste une ressource économique susceptible d'être remarketisée. Cette thèse a ainsi expliqué comment les pratiques liées au logement sont parties prenantes d'une économie informelle comprenant toutes sortes d'activités économiques illégales ou non déclarées.

Dans le contexte migratoire, le logement est une ressource rare qui est souvent commercialisée par les immigrés chinois sous la forme de sous-locations non déclarées. Ces pratiques sont à l'origine d'un marché du logement locatif propre à la communauté chinoise qui possède une tarification relativement standardisée à partir de laquelle est, par exemple, déterminé le coût d'une chambre ou d'un lit. Fondée sur une logique de marché, cette tarification s'applique à tous les immigrés quelle que soit la nature du lien existant entre le loueur et le locataire. L'hébergement est rarement gratuit, y compris entre parents. Le principal avantage pouvant être tiré d'un lien fort, comme des parents déjà installés, est une entraide éventuelle pour accéder au logement. Comme nous l'avons montré dans le chapitre 1, plusieurs

habitants des quartiers étudiés ont pu accéder au logement sans frais d'intermédiaire grâce à leurs parents déjà sur place, alors que cet accès est un service payant pour les autres. Bien que le rôle d'intermédiaire aidant à accéder au logement soit loin de constituer un service professionnel comparable à celui d'un agent immobilier, ce type d'aide n'en est pas moins payant. Cette marchandisation se traduit, en outre, par le surpeuplement des logements occupés par les immigrés.

À cet égard, les Chinois se distinguent des immigrés originaires d'autres pays. Si le fait d'héberger un tiers chez soi permet la formation d'un marché du logement chez les immigrés chinois, ce n'est pas le cas chez les immigrés de l'Afrique de l'Ouest. Dans un article sur le logement des immigrés soninkés à Bamako, à Dakar et en France, Mahamet Timera montre qu'il existe un réseau d'accueil et d'hébergement dans ces villes. L'hébergement des migrants est « principalement réalisé en famille par des parents et des migrants qui y sont installés de longue date. » (Timera 2000 : 54). Il est gratuit car il constitue « une forme d'obligation morale d'hospitalité (...). » (Timera 2000 : 53) dans le cadre des solidarités familiales et communautaires. Ce n'est donc pas le cas dans la communauté chinoise qui est marquée par un processus croissant de marchandisation.

Ressources ethniques : un processus de marchandisation ?

Notre analyse des marchés ethniques du logement et du travail démontre que les ressources ethniques qui circulent au sein de ces marchés sont l'objet d'une marchandisation croissante. Malgré certaines tentatives visant à professionnaliser ces services, par exemple dans le cadre d'agences immobilières, les marchés ethniques reposent sur des activités non professionnelles car ponctuelles. Dans le cas du marché du logement, le fait d'aider quelqu'un à se loger constitue rarement une activité professionnelle. Il s'agit d'une pratique individuelle, temporaire et ponctuelle, mais rémunératrice.

Le processus de marchandisation des ressources ethniques intervient aussi bien sur le marché du logement que sur celui du travail, quoique de manières différentes. Lors de l'accès au logement, il se traduit par des frais supplémentaires exigés par le propriétaire et l'intermédiaire, ainsi que par la sous-location non déclarée de l'espace résidentiel à plusieurs immigrés. En revanche, ce processus ne se présente pas sous une forme monétaire dans le

marché ethnique du travail. En échange d'un accès rapide à l'emploi, les travailleurs immigrés chinois cèdent une partie de leurs droits associés (salaire plus bas, heures de travail plus longues, congés payés sous condition, etc.).

Afin de mieux saisir le processus de marchandisation des ressources ethniques, nous avons distingué trois aspects principaux :

1/ Si les rôles sociaux des acteurs au sein du marché ethnique du logement sont temporaires, car il s'agit d'une affaire ponctuelle, celui du marché ethnique du travail est relativement stable et permanent.

2/ Ces échanges, autant sur le marché du logement que sur celui du travail, ne reposent pas sur une marchandisation complète. Il s'agit d'un ensemble de pratiques empiriques populaires non systématiques, ni structurées en règles strictes. Toutes ces pratiques sont en effet régies par des règles tacites qui connaissent une évolution permanente, ce qui laisse des espaces de négociation.

3/ Il existe un rapport de pouvoir dans la relation d'échange. Du fait de la rareté des ressources dans le domaine du logement et du travail, l'échange comporte une dimension morale, qui dépasse la seule dimension économique. En offrant (contre rémunération) un accès à des ressources rares, propriétaires et employeurs se considèrent non seulement comme des agents économiques dans le cadre d'une relation de marché, mais aussi comme des « donneurs », ce qui les place dans une position dominante tant sur le plan économique que sur le plan moral. Ils jouissent ainsi d'une situation favorable dans le rapport de pouvoir.

Pour cette raison, les nouveaux arrivants, s'ils se bornent aux ressources ethniques, se trouvent dans une position défavorable au sein de la relation de pouvoir. Désavantagés dans la négociation, ils peinent à améliorer de façon substantielle leur situation, même après la régularisation de leur statut. La seule solution semble être pour eux de devenir patron à leur tour, changeant ainsi de statut social. L'analyse des marchés ethniques nous a donc conduit à nous interroger sur le point de vue des immigrés chinois.

S'intégrer : le point de vue des immigrés

Ces dernières années, deux termes sont fréquemment employés dans les études consacrées aux immigrés chinois : l'un est « les Chinois en France » ; l'autre « les Chinois de France ». C'est précisément dans la nuance existant entre ces deux termes que repose la problématique de l' « intégration ». Aussi, nous avons choisi de mettre l'accent sur la place des immigrés chinois en tant qu'habitants plutôt que sur la migration comme simple phénomène de mobilité. Les immigrés chinois sont ici considérés comme un groupe d'étrangers s'inscrivant dans un espace aussi bien urbain que social qui a des interactions quotidiennes et continues avec la ville d'accueil. Ce faisant, notre objectif a été de démontrer le processus et le mécanisme de l'intégration, ainsi que le point de vue « émique » des immigrés en tant que sujets de la migration.

Bien que la question de l'intégration ne soit pas discutée de manière directe dans la thèse, notre étude répond à cette question essentielle sous plusieurs angles. L'intégration est une notion mise en avant par le pays d'accueil qui ignore ainsi les différences et les inégalités présentes entre les immigrés selon leur pays d'origine. En adoptant une approche « émique », notre thèse a tenté d'ouvrir de nouvelles perspectives dans la compréhension de cette notion éminemment politique. Chaque immigré chinois tire de son expérience migratoire et de ses relations avec la société française un point de vue propre sur la migration. Ces points de vue différents peuvent être résumés en trois points :

Premièrement, la performance économique constitue une dimension essentielle de l' « intégration ». En signant le contrat CAI, contenant les critères d'intégration « standardisés²¹⁷ » tels qu'ils sont définis par l'Etat et l'OFII, les immigrés régularisent leur statut. Si cette régularisation marque une étape importante dans leur parcours migratoire, elle ne modifie pas leur niveau de français ou leur perception de la vie privée et de la vie publique ; autant de facteurs déterminants pour leur intégration. Les immigrés ont leurs propres idées sur ce qu'est l'intégration, et ces idées varient selon leur origine. Par exemple, pour les immigrés chinois l'intégration est avant tout synonyme de réussite économique. Cette dimension économique est mise en avant par les immigrés eux-mêmes pour justifier leur présence sur le territoire français : en travaillant laborieusement, ils ne constituent pas une charge pour la

²¹⁷ Nous avons parlé des critères « standardisés » parce que dans le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) comporte, plusieurs critères sont écrits pour définir ce qu'est l'intégration à la manière républicaine.

société française, ce dont ils sont fiers. Avec un travail et des revenus stables, les immigrés chinois peuvent s'installer durablement en France ce qui facilite, par la suite, leur intégration dans d'autres domaines que l'économie. Comparés à la dimension économique, les autres critères d'intégration sont perçus comme beaucoup moins importants. Par exemple, la maîtrise de la langue française est généralement considérée par les immigrés chinois comme un critère secondaire, pour lequel ils s'investissent peu.

Deuxièmement, l'intégration politique apparaît comme une nouvelle dimension de l'intégration. A partir de 2009, une série de manifestations organisées par des immigrés chinois pour se plaindre de l'insécurité à la suite d'agressions violentes dans leur quartier a brisé l'image d'une communauté indifférente à la politique. Plusieurs associations chinoises ont été créées à l'occasion de ces manifestations. Les jeunes chinois de la deuxième génération ont commencé à revendiquer leur identité et se sont mobilisés dans ces mouvements sociaux, tandis que les élites de la communauté chinoise se sont investies dans la vie politique française, notamment en devenant adjoints dans les mairies d'arrondissement à Paris et en banlieue.

Plus qu'au rôle des élites, nous nous sommes davantage intéressés aux formes populaires, ou « par le bas », de la participation politique. Ainsi nous nous sommes interrogés sur les modalités de cette participation des immigrés chinois dans les mouvements sociaux. En manifestant dans la rue, ils s'engagent dans une action politique quotidienne et luttent pour la définition et la réappropriation de leur quartier. Face aux agresseurs qui définissent l'espace urbain comme un espace soumis à une force arbitraire, les immigrés chinois, victimes de cette violence, cherchent à transformer leur quartier en un espace de vie tranquille.

Durant cette lutte collective réunissant des Chinois issus de sous-groupes différents, les habitants discutent du problème de l'insécurité, qui constitue leur principale préoccupation dans le contexte socio-politique de la société française. Cette participation est un facteur d'intégration politique pour les habitants chinois, en tant qu'usagers de l'espace urbain.

Troisièmement, l'insertion urbaine des immigrés chinois constitue aussi un aspect important pour l'intégration. Il s'agit d'une question centrale pour comprendre la relation qui existe entre les immigrés et la ville. Si la question de l'insécurité représente le problème le plus urgent et le plus visible pour les immigrés chinois, et si, nous venons de le dire, elle joue un rôle important dans leur participation politique, elle ne constitue néanmoins qu'une des dimensions de l'intégration urbaine. Cette dernière repose également sur les interactions des

habitants chinois avec la société d'accueil, par exemple dans le domaine culturel. Nous avons montré que c'est précisément à travers l'analyse de ce type d'interactions qu'une meilleure compréhension des phénomènes d'intégration au niveau micro est possible. Ce faisant, l'intégration n'apparaît plus seulement comme une notion politique abstraite, mais s'incarne dans chaque détail de la vie quotidienne des immigrés : se rendre à la mairie pour payer les frais de cantine de ses enfants, se présenter aux réunions parentales de leur école, suivre des cours de français dans le centre culturel et social du quartier ou participer aux voyages organisés par ce dernier, voire même régler un litige de voisinage. L'intégration est visible jusque dans le « Bonjour Tonton ! » qu'adresse un jeune Français originaire du Sri-Lanka à un habitant chinois qu'il connaît depuis l'enfance.

Perspectives pour de futures recherches

- Les propriétaires chinois et la cohabitation

Lors de mes enquêtes de terrain, j'ai eu peu d'occasion de rencontrer des propriétaires chinois. Bien qu'ils apparaissent rarement dans la thèse, leur point de vue constitue une dimension importante. Deux pistes pourront être creusées dans ce domaine : le rôle des propriétaires chinois dans le marché ethnique du logement et l'apparition d'un nouveau phénomène : ces dernières années, de plus en plus d'immigrés chinois ayant accédé à la propriété, notamment en banlieue parisienne, comme à Bobigny ou à la Courneuve, il convient de s'interroger sur la cohabitation. Comme la plupart des habitants chinois résident désormais dans une copropriété, ils sont amenés à participer à la gestion collective. Dans ce contexte, comment les propriétaires chinois vivent-ils avec d'autres habitants aux origines diverses ? Et comment gèrent-ils l'espace résidentiel d'une manière collective ? Comment, enfin, les relations interethniques se développent-elles au niveau du voisinage ? Toutes ces questions pourront faire l'objet d'études plus approfondies.

- Les biffins chinois

Bien que les biffins chinois exercent une activité extérieure à l'économie ethnique, ce groupe mérite d'être étudié de manière plus systématique sous l'angle de l'économie de la pauvreté et des relations interethniques. Plusieurs questions relatives aux biffins chinois en France, telles que leurs relations avec l'espace urbain, les riverains, les marchands réguliers, les autres biffins, ou les associations, nécessitent de nouvelles enquêtes. Ce groupe d'immigrés chinois possédant un profil sociologique et un parcours migratoire atypiques comparés au reste de la communauté chinoise, nous permet, en creux, de mieux comprendre les relations entre les nouveaux immigrés chinois et la société française.

- De nouveaux terrains transnationaux

Les enquêtes menées dans le cadre de cette thèse se sont limitées à la France, alors même que certains immigrés ont des expériences transnationales. Outre les mobilités fréquentes entre le pays de départ et ceux d'accueil, de nombreux immigrés ont des parents installés dans d'autres pays. Par exemple, la présence d'immigrés originaires du Fujian en France est un phénomène récent au regard de la longue histoire de l'émigration en direction de l'Asie du sud-est, du Japon, des Etats-Unis, mais aussi de l'Angleterre. Au cours de mes enquêtes, j'ai ainsi rencontré un bon nombre d'immigrés du Fujian ayant de la famille en Angleterre. Je compte profiter de la proximité géographique entre la France et l'Angleterre pour mener un travail de terrain sur les immigrés du Fujian installés de l'autre côté de la Manche, afin de réaliser une étude comparative.

Bibliographie

Source en langue française et anglaise

Archambault, Charles. 1952. « En marge du quartier chinois ». *Bulletin de la Société d'Etudes Indochinoises*, 27 (3) : 275-94.

Auguin, Estelle. 2004. « Le Nouvel An chinois à Paris : théâtre d'économies ethniques ». *Revue européenne des migrations internationales*, 20 (3) : 75-87.

———. 2005. « Le lien filial en migration : Les Chinois du sud du Zhejiang ». *Revue Hommes et migrations*, n° 1254 : 18-28.

———. 2009. *L'éthique chinoise et l'esprit du capitalisme : la diaspora chinoise originaire de la région de Wenzhou*. Thèse de doctorat, Paris : Paris 5.

———. 2010. « Le marché de l'emploi chinois en France : un système social au service de la réussite économique ». In *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*. Paris : Karthala.

Auguin, Estelle, et Florence Levy. 2007. « Langue et vulnérabilité des migrations chinoises actuelles ». *Revue européenne des migrations internationales*, 23 (3) : 67-84.

Bailey, Thomas, et Roger Waldinger. 1991. « Primary, secondary, and enclave labor markets: A training systems approach ». *American Sociological Review*, 56 (4): 432-445.

Barron, Pierre, Bory Anne, Lucie TOURETTE, Sébastien CHAUVIN, et Nicolas JOUNIN. 2011. *On bosse ici, on reste ici! : La grève des sans-papiers: Une aventure inédite*. Paris : La Découverte.

Barron, Pierre, Anne Bory, Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin, et Lucie Tourette. 2014. « Les grèves de travailleurs sans papiers (2006-2010) ». In *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris : La Découverte.

Barth, Fredrik (Ed.). 1969. *Ethnic groups and boundaries: the social organization of culture difference*, Boston: Little Brown Publishing.

Beaud, Stéphane, et Florence Weber. 2010. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.

Béguin, Hélène, et Claire Lévy-Vroelant. 2012. « Habiter chez autrui : pourquoi et comment ? Trajectoires et expériences de jeunes hébergés en région parisienne ». *Agora débats/jeunesses*, 61 (2) : 61-78.

Beltrán, Joaquín. 2002. « Asian Immigrants in Spain: An Overview ». *Asian and Pacific Migration Journal*, 11 (4): 485-504.

- Beraha, Richard (ed.). 2012. *La Chine à Paris. Enquête au cœur d'un monde méconnu*. Paris : Robert Laffont.
- Bernard, Sophie. 2005. « Le temps de l'activité de la caissière : entre logique productive et logique de service ». *Sociologie du travail*, 47 (2) : 170–187.
- Béroud, Sophie. 2015. « Les transformations des conflits du travail en France ». *Idées économiques et sociales*, n° 4 : 7–12.
- Bertoncello, Brigitte, et Sylvie Bredeloup. 2009. « Chine-Afrique ou la valse des entrepreneurs-migrants ». *Revue européenne des migrations internationales*, 25 (1) : 45-70.
- Blanc-Chaléard, Marie-Claude. 2001. *Histoire de l'immigration*. Paris : La Découverte.
- Boltanski, Luc, et Laurent Thévenot. 1991. *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Boumaza, Nadir. 1987. « Immigration et espace urbain. Une approche anthropologique ». *L'Homme et la société*, 83 (1) : 92-105.
- Bourdarias, Françoise. 2009. « Migrants chinois au Mali : une pluralité de mondes sociaux ». *Revue européenne des migrations internationales*, 25 (1) : 7-24.
- Bourgois, Philippe. 2001. *En quête de respect. Le crack à New York*. Paris : Seuil.
- Bredeloup, Sylvie, et Brigitte Bertoncello. 2006. « La migration chinoise en Afrique : accélérateur du développement ou « sanglot de l'homme noir » ? ». *Afrique contemporaine*, n° 218 : 199-224.
- Burawoy, Michael. 1979. *Manufacturing consent: Changes in the labor process under monopoly capitalism*. Chicago: University of Chicago Press.
- Capron, Guénola. 2012. « Sentiment d'insécurité et inconfort chez les classes moyennes et supérieures des banlieues résidentielles au Sud et au Nord ». *Espaces et sociétés*, 150 (2) : 129-47.
- Castells, Manuel, et Alejandro Portes. 1989. « World underneath: The origins, dynamics, and effects of the informal economy ». In *The informal economy: Studies in advanced and less developed countries*. Baltimore: John Hopkins University Press.
- Castles, Stephen. 2006. « *Guestworkers* in Europe: A resurrection? » *International migration review*, 40 (4): 741–766.
- Castles, Stephen, et Godula Kosack. 1973. *Immigrant workers and class structure in Western Europe*. Oxford: Oxford University Press.
- Cattelain, Chloé, Marylène Lieber, Claire Saillard, et Sébastien Ngugen. 2005. « Les déclassés du Nord : une nouvelle migration chinoise en France ». *Revue européenne de migrations internationales*, 21 (3) : 27-52.
- Ceccagno, Antonella. 2003a. « New Chinese Migrants in Italy ». *International Migration*, 41 (3): 187–213.

- Ceccagno, Antonella. 2003b. « Les nouveaux migrants chinois en Italie : installations productives entre ethnicité et mondialisation ». *Migrations société*, n° 89 : 135–150.
- Chan, Kwok-Bun. 1992. « Ethnie Resources, Opportunity Structure and Coping Strategies : Chinese Businesses in Canada ». *Revue Européenne Des Migrations Internationales*, 8 (3): 117-37.
- Chauvin, Sébastien, Blanca Garcés-Mascareñas, et Albert Kraler. 2013. « Working for legality: Employment and migrant regularization in Europe ». *International Migration*, 51 (6): 118–131.
- Chauvin, Sébastien, et Nicolas Jounin. 2011. « L’externalisation des illégalités. Ethnographie des usages du travail ‘temporaire’ à Paris et Chicago ». In *Les paradoxes de l’économie informelle. À qui profitent les règles*, Paris : Karthala.
- Chuang, Ya-Han. 2014. « Labor Politics and Organizing Strategies in Immigrant-Owned SMEs: The Case of the Confédération Générale du Travail and Chinese Migrant Workers in France ». *WorkingUSA*, 17 (3): 373–389.
- . 2015. « Au-delà de l’ “intégration” : la formation politique d’une minorité ». Thèse de doctorat. Paris : Paris-Sorbonne.
- De Rudder, Véronique. 1983a. « Les conditions de logement des Algériens en France : un problème racial ? » In *Les Algériens en France : Genèse et devenir d’une migration*. Paris : CNRS Editions.
- . 1983b. « L’exclusion n’est pas le ghetto : les immigrés dans les HLM ». *Projet*, n° 171-172 : 80-91.
- . 1987. « Le logement des immigrés en Europe ». Commission Migrants et Réfugiés du Conseil de l’Europe.
- . 2002. « De l’urbain au social : le « cycle des relations raciales » ». *Revue européenne des migrations internationales*, 18 (3) : 41-54.
- De Rudder-Paurd, Véronique. 1976. « Le logement des travailleurs immigrés. La situation actuelle et leurs aspirations ». *Collection IDERIC*, 6 (1) : 335-56.
- Debare, Marc. 1992. *Les milliards de l’ombre, l’économie souterraine*. Paris : Hatier.
- Du, Juan. 2014. « Habiter entre marginalité et invisibilité: les immigrés chinois en sous-location en banlieue parisienne ». *Cahiers de l’URMIS*, n° 15.
- . 2017. « Perceptions et représentations du travail chez les migrants chinois à Paris », In Tania Angeloff (ed.) *Enquêter aujourd’hui sur la Chine contemporaine* [en ligne]. Paris : IEDES - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. 57p. (coll. Monographies Sud-Nord, n°3) : 30-34.
- Ezzy, Douglas. 1997. « Subjectivity and the Labour Process: Conceptualising ‘Good Work’ ». *Sociology*, 31 (3): 427-44.

- Fassin, Didier, et Alain Morice. 2001. « Les épreuves de l'irrégularité: les sans-papiers, entre déni d'existence et reconquête d'un statut ». In *Exclusions au cœur de la cité*, Paris : Economica.
- Fassin, Eric, et Didier Fassin. 2009. *De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française*. Paris : La Découverte.
- Fernandes, L. 2002. « Acteurs et territoires psychotropiques : ethnographie des drogues dans une périphérie urbaine ». *Déviance et Société*, 26 (4) : 427-41.
- Fontaine, Laurence, et Florence Weber. 2011. *Les paradoxes de l'économie informelle : à qui profitent les règles*. Paris : Karthala.
- Fourcaut, Annie. 1995. « Banlieue rouge ». In *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*. Paris : PUF.
- Frank, N., Pál N. Pieke, M. Thunø, et A. Ceddagno. 2004. *Transnational Chinese: Fujianese Migrants in Europe*. Palo Alto: Stanford University Press.
- Gao, Yun, Florence Lévy, et Véronique Poisson. 2006. « De la migration au travail ». *Travail, genre et sociétés*, 16 (2) : 53–74.
- Gao, Yun, et Véronique Poisson. 2005a. « Nouvelles formes d'esclavage parmi les Chinois récemment arrivés en France ». *Hommes & migrations*, n° 1254 : 29–44.
- . 2005b. *Le trafic et l'exploitation des immigrants chinois en France*. Genève : Bureau international du Travail.
- Gaudin, Jocelyne, et Michel Schiray. 1984. « L'économie cachée en France : état du débat et bilan des travaux ». *Revue économique*, 35 (4) : 691-732.
- Giese, Karsten. 2003. « New Chinese migration to Germany : historical consistencies and new patterns of diversification within a globalized migration regime ». *International Migration*, 41 (3): 155–185.
- Godard, Francis, et al. 1973. *La rénovation urbaine à Paris : structure urbaine et logique de classe*. Paris : Mouton.
- Granotier, Bernard. 1970. *Les travailleurs immigrés en France*. Paris : La Découverte.
- Granovetter, Mark. 1985. « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness ». *American Journal of Sociology*, 91 (3): 481-510.
- Granovetter, Mark S. 1973. « The strength of weak ties ». *American journal of sociology*, 78 (6): 1360–1380.
- Green, Nancy, Kenan Ozturk, Vinh Phong Tan, Sandrine Tasmadjian, et Agnès Vince. 1989. *Les rapports habitat-travail dans l'industrie de l'habillement à Paris et dans sa banlieue*. Paris : Plan Construction et Habitat.
- Guerassimoff, Carine. 2003. « The new Chinese migrants in France ». *International Migration*, 41 (3): 135–154.

- Guerassimoff, Carine. 1997. *L'Etat chinois et les communautés chinoises d'outre-mer*. Paris: L'Harmattan.
- . 2006a. « Gender and Migration Networks: New Approches to Research on Chinese Migration to France and Europe ». *Journal of Chinese Overseas*, 2 (1): 134-45.
- . 2006b. « Le renouvellement des perspectives transnationales de la Chine ». *Critique internationale*, n° 32 : 39-52.
- Guillon, Michèle, et Isabelle Taboada-Leonetti. 1986. *Le triangle de Choisy. Un quartier chinois à Paris*. Paris ; L'Harmattan.
- Guillon, Michelle. 1995. « Les asiatiques en France ». *Migrants-Formation*, n° 101: 06-17.
- Habouzit, Rémi. 2017. « Le logement social sinon rien : les inégalités face à la propriété des habitants relogés d'une copropriété dégradée ». *Espaces et sociétés*, 170 (3) : 107-22.
- Hainard, François, et Patrick Ischer. 2007. « L'économie informelle licite comme alternative contrainte à l'exclusion économique et sociale : questions pour un colloque ». In *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale?*, Berne : Commission suisse pour l'UNESCO.
- Hassoun, Jean-Pierre. 1992. « Pratiques religieuses et entreprises chinoises à Paris. Un paysage favorable ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8 (3) : 139-54.
- Hassoun, Jean-Pierre, et Vinh Phong Tan. 1986. « Les Chinois de Paris : minorité culturelle ou constellation ethnique ? ». *Terrain*, n° 7 : 34-44.
- He, Xuebing, et Jean-Louis Rocca. 2013. « Une tortueuse trajectoire : patriotisme et fêtes traditionnelles dans la Chine des réformes ». *Critique internationale*, n° 58 : 73-92.
- Hily, Marie-Antoinette, William Berthomiere, et Dimitrina Mihaylova. 2004. « La notion de 'réseaux sociaux' en migration ». *Revue Hommes et Migrations*, n° 1250 : 6-12.
- Holgate, Jane. 2004. *Organising Black and Minority Ethnic Workers: Trade Union Strategies for Recruitment and Inclusion*. Thèse de doctorat, London: Queen Mary University of London.
- Holgate, Jane, Janroj Keles, Anna Pollert, et Leena Kumarappen. 2012. « Workplace problems among Kurdish workers in London: experiences of an 'invisible' community and the role of community organisations as support networks ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 38 (4): 595–612.
- Jamoulle, Pascale. 2000. *Drogues de rue : Récits et styles de vie*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Université.
- Jiang, Xiaoyi. 2017. « Genre dans le parcours de travail chez les migrants chinoises. » In Tania Angeloff (ed.) *Enquêter aujourd'hui sur la Chine contemporaine* [en ligne]. Paris : IEDES - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. 57p. (coll. Monographies Sud-Nord, n°3) : 35-42.
- Jounin, Nicolas. 2006. *Loyautés incertaines. Les travailleurs du bâtiment entre discrimination et précarité*. Thèse de doctorat. Paris : Université Paris-Diderot-Paris VII.

- . 2010. « Des sans-papiers locaux à la sous-traitance internationale. Trajectoire d'un métier du bâtiment : le ferrailage ». In *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*. Paris : Karthala.
- . 2014. « Aux origines des « travailleurs sans papiers ». Les spécificités d'un groupe au service d'une identification généraliste ». *Revue européenne des migrations internationales*, 30 (1) : 131-52.
- Juteau, Danielle. 1996. « L'ethnicité comme rapport social ». *Mots. Les langages du politique* 49, (1) : 97-105.
- Kahmann, Marcus. 2015. « When the strike encounters the sans papiers movement: the discovery of a workers' repertoire of actions for irregular migrant protest in France ». *Transfer: European Review of Labour and Research*, 21 (4): 413–428.
- Kernen, Antoine, et Jean-Louis Rocca. 1998. « La réforme des entreprises publiques en Chine et sa gestion sociale. Le cas de Shenyang et du Liaoning ». *Les Etudes du CERI*, n° 37.
- . 1999. « Traitement social du chômage et nouvelle pauvreté [Le cas de Shenyang et du Liaoning] ». *Perspectives chinoises*, 56 (1): 35–51.
- Laczko, F. 2003. « Introduction: Understanding Migration between China and Europe ». *International Migration*, 41 (3): 5–19.
- Laé, Jean-François. 1989. *Travailler au noir*. Paris : Métailié.
- . 1990. « Le travail au noir, vestibule de l'emploi ». *Sociologie du travail*, 32 (1) : 23–37.
- Lausent-Herrera, Isabelle. 2009. « La nouvelle immigration chinoise au Pérou ». *Revue européenne des migrations internationales*, 25 (1) : 71-96.
- Lautier, Bruno. 1994. *L'économie informelle dans le tiers monde*. Paris : La Découverte.
- . 2013. « Secteur informel et emploi : l'enseignement des pays sous-développés ». *Revue Tiers Monde*, 2 (214) : 151-67.
- Lautier, Bruno, Claude de Miras, et Alain Morice. 1991. *L'État et l'informel*. Paris: L'Harmattan.
- Lefebvre, Henri. 2015. *Le droit à la ville*. Paris : Economica.
- Lévy, Florence. 2005. « Les femmes du Nord, une migration au profil atypique ». *Hommes et Migrations*, n° 1254 : 45-57.
- Lévy, Florence, et Marylène Lieber. 2009. « La sexualité comme ressource migratoire : Les Chinoises du Nord à Paris ». *Revue française de sociologie*, 50 (4) : 719-46.
- Lévy, Jean-Pierre. 2003. « Peuplement et trajectoires dans l'espace résidentiel : le cas de la Seine-Saint-Denis ». *Population*, 58 (3) : 365–400.

- Lévy-Vroelant, Claire. 2000. *Logements de passage : formes, normes, expériences*. Paris : L'Harmattan.
- Lévy-Vroelant, Claire. 2002. « Mobilités et espaces de l'habiter des classes populaires urbaines de la fin du XIXe siècle aux années 1950 ». *Espaces et sociétés*, 108 (1) : 215-38.
- . 2005. « Retour sur une catastrophe annoncée : le logement précaire dans la capitale ». *Mouvements*, 42 (5) : 84-89.
- . 2006. « Migrants et logement : une histoire mouvementée ». *Plein droit*, 68 (1): 5-10.
- . 2013. « Comment décrire ? Comment raconter ?... ». La mémoire perdue des hôtels meublés parisiens ». *Revue européenne des migrations internationales*, 29 (1) : 91-111.
- Liang, Yuanfa, et Xingqiu Ye. 2014. *Faguo huaqiao huaren shehui fazhan jianshi (Brève histoire de la communauté chinoise en France)*. Pacifica. Paris.
- Light, Ivan, Georges Sabagh, Mehdi Bozorgmehr, et Claudia Der-Mariosian. 1994. « Beyond the ethnic enclave economy ». *Social Problems*, 41 (1): 65.
- Light, Ivan, Georges Sabagh, Mehdi Bozorgmehr, Claudia Der-Martirosian, Sophie Body-Gendrot, Emmanuel Ma Mung, et Catherine Hodeir. 1992. « Los Angeles : l'économie ethnique iranienne ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8 (1) : 155-69.
- Light, Ivan, et Gold Steven. 2000. *Ethnic Economies*. San Diego : Academic Press.
- Live, Yu-Sion. 1991. *La diaspora chinoise en France : immigration, activités socio-économiques, pratiques socio-culturelles*. Thèse de doctorat, Paris : Ecoles des hautes études en sciences sociales.
- . 1992. « Les Chinois de Paris depuis le début du siècle. Présence urbaine et activités économiques ». *Revue européenne des migrations internationales*, 8 (3) : 155-73.
- . 1995. *Chinois de France : un siècle de présences. De 1900 à nos jours*. Paris : Mémoire collective.
- Ma Mung, Emmanuel. 1992a. « Dispositif économique et ressources spatiales : éléments d'une économie de diaspora ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8 (3) : 175-93.
- . 1992b. « L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne ». *Revue européenne des migrations internationales*, 8 (1) : 39-59.
- . 1994. « L'entrepreneuriat ethnique en France ». *Sociologie du travail*, n° 36 : 185–209.
- . 1996. « Entreprise économique et appartenance ethnique ». *Revue européenne des migrations internationales*, 12 (2) : 211-33.
- . 2000. *La diaspora chinoise : géographie d'une migration*. Paris : Ophrys.
- . 2005. « Chinese immigration and (ethnic) labour market ». In *Asian Migration and Labour Market Integration in Europe*, Abingdon: Routledge.

- . 2009. « Le prolétaire, le commerçant et la diaspora ». *Revue européenne des migrations internationales*, 25 (1) : 97-118.
- McDowell, Linda, Adina Batnitzky, et Sarah Dyer. 2007. « Division, Segmentation, and Interpellation: The Embodied Labors of Migrant Workers in a Greater London Hotel ». *Economic Geography*, 83 (1): 1-25.
- Moreno, Sabine. 2005. « Le projet “Chinois d’Europe et intégration” ». *Hommes & Migrations*, n° 1254 : 58-64.
- Morice, Alain, et Swanie Potot, éd. 2010. *De l’ouvrier immigré au travailleur sans papiers : les étrangers dans la modernisation du salariat*. Paris : Karthala.
- Mozère, Liane. 1999. *Travail au noir, informalité : liberté ou sujétion : une lecture de travaux relatifs à l’économie informelle*. Paris : L’Harmattan.
- . 2007. « L’économie informelle : quelques paradoxes ». In *L’économie informelle : une alternative à l’exclusion économique et sociale ?* Berne : Commission suisse pour l’UNESCO.
- Nee, Victor, et Jimmy Sanders. 1985. « The road to parity: Determinants of the socioeconomic achievements of Asian Americans ». *Ethnic and Racial Studies*, 8 (1): 75-93.
- Nee, Victor, Jimmy M. Sanders, et Scott Sernau. 1994. « Job Transitions in an Immigrant Metropolis: Ethnic Boundaries and the Mixed Economy ». *American Sociological Review*, 59 (6): 849-72.
- Newton, Tim. 1999. « Power, Subjectivity and British Industrial and Organisational Sociology: The Relevance of the Work of Norbert Elias ». *Sociology*, 33 (2): 411-40.
- Nieto, Gladys. 2003. « The Chinese in Spain ». *International Migration*, 41 (3): 215–237.
- Noiriel, Gérard. 1988. *Le Creuset français. Histoire de l’immigration (XIXe-XXe siècles)*. Paris : Seuil.
- Nyíri, Pál. 2003. « Chinese Migration to Eastern Europe ». *International Migration*, 41 (3): 239-65.
- O’Doherty, Damian, et Hugh Willmott. 2001. « Debating Labour Process Theory: The Issue of Subjectivity and the Relevance of Poststructuralism ». *Sociology*, 35 (2): 457-76.
- Pan, Junliang. 2012. « Wenzhous de Chine et de France : portrait culturel et religieux » In Beraha, Richard (ed.) *La Chine à Paris. Enquête au cœur d’un monde méconnu*. Paris : Robert Laffont : 211-242.
- Park, Yoon Jung. 2009. « Les Chinois résidant temporairement en Afrique ». *Hommes et migrations*, n° 1279 : 126-38.
- Park, Yoon jung. 2010. « Résidents temporaires ou permanents? Migration chinoise contemporaine en Afrique ». Traduit par Anne Wilhelmi. *Les Temps Modernes*, n° 657 (1) : 136-57.

- Park, Yoon Jung, et Anna Ying Chen. 2009. « Recent Chinese Migrants in small Towns of Post-apartheid South Africa ». *Revue européenne des migrations internationales*, 25 (1): 25-44.
- Pette, Mathilde. 2014. « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture ». *Sociologie*, 5 (4) : 405–421.
- Pieke, Frank. 1992. « Immigration et entrepreneuriat : les Chinois aux Pays-Bas ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8 (3): 33-50..
- Pieke, Frank N. 2007. « Les migrations chinoises contemporaines : nouveaux régimes et nouvelles activités en Europe ». In *Nouvelles migrations chinoises et travail en Europe*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- Pieke, Frank N., Pál Nyíri, Mette Thunø, et Antonella Ceccagno. 2002. « Chinese globalization and Fujianese migrants in Europe ». In *Manuscript in preparation*.
- Pieke, Frank N., et Biao Xiang. 2009. « Les Chinois au Royaume-Uni, ou l'illusion de l'immigration choisie ». *Critique internationale*, 35 (4) : 97-117.
- Pina-Guerassimoff, Carine. 2006. « Le renouvellement des perspectives transnationales de la Chine, The Renewal of China's Transnational Perspectives ». *Critique internationale*, 32 (3): 39-52.
- Poisson, Véronique. 2007. « Des réseaux transnationaux : le cas des Chinois du Zhejiang ». *Outre-Terre*, n° 4 : 421–430.
- . 2005. « Les grandes étapes de cent ans d'histoire migratoire entre la Chine et la France ». *Hommes & migrations*, n° 1254: 6–17.
- Portes, Alejandro. 1995. *The Economic Sociology of Immigration. Essays on Networks, Ethnicity, and Entrepreneurship*. New York: Russell Sage Foundation.
- . 1999. « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129 (1) : 15–25.
- Portes, Alejandro, et Robert L. Bach. 1985. *Latin Journey: Cuban and Mexican Immigrants in the United States*. University of California Press.
- Portes, Alejandro, et Leif Jensen. 1989. « The Enclave and the Entrants: Patterns of Ethnic Enterprise in Miami before and after Mariel ». *American Sociological Review*, 54 (6): 929-49.
- Portes, Alejandro, et Jensen Leif. 1987. « What's an Ethnic Enclave? The Case for Conceptual Clarity ». *American Sociological Review*, 52 (6): 768–770.
- Portes, Alejandro, et Robert Manning. 2008. *The immigrant enclave: Theory and empirical examples*. Boulder : Westview Press.
- Portes, Alejandro, et Julia Sensenbrenner. 1993. « Embeddedness and Immigration: Notes on the Social Determinants of Economic Action ». *American Journal of Sociology*, 98 (6): 1320-50.

- Portes, Alejandro, et Steven Shafer. 2007. « Revisiting the Enclave Hypothesis: Miami Twenty-five Years Later ». In *The Sociology of Entrepreneurship*, Bingley: Emerald Group Publishing Limited.
- Portes, Alejandro, et Min Zhou. 1996. « Self-Employment and the Earnings of Immigrants ». *American Sociological Review*, 61 (2): 219-30.
- Portes, Alejandro, Min Zhou, Sophie Body-Gendrot, Emmanuel Ma Mung, et Catherine Hodeir. 1992. « En route vers les sommets : perspectives sur la question des minorités ethniques ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 8 (1) : 171-92.
- Raad, Lina. 2017. « Pour qui produit-on du logement social ? Le cas de la banlieue rouge ». *Espaces et sociétés*, 170 (3) : 33-50.
- Raulin, Anne. 1988. « Espaces marchands et concentrations urbaines minoritaires. La petite Asie de Paris ». *Cahiers internationaux de sociologie*, 225–242.
- Rea, Andrea, et Maryse Tripier. 2003. « Sociologie de l’immigration ». Paris : La Découverte.
- Rinaudo, Christian, et Marie-Antoinette Hily. 2003. « Cosmopolitisme et altérité: les nouveaux migrants dans l’économie informelle ». *Tsantsa (Revue suisse d’ethnologie)*, n° 8: 48–57.
- Rocca, Jean-Louis. 2000a. « La montée du chômage dans la Chine urbaine [Les contradictions des politiques de l’emploi] ». *Perspectives chinoises*, 59 (1) : 38–51.
- . 2000b. « L’évolution de la crise du travail dans la Chine urbaine ». *Les Etudes du CERI*, n° 65 (avril).
- . 2008. *La société chinoise vue par ses sociologues*. Paris : Presses de Sciences Po.
- . 2010. *Une sociologie de la Chine*. Paris : La Découverte.
- Rouleau-Berger, Laurence, éd. 2007. *Nouvelles migrations chinoises et travail en Europe*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- Salgues, Camille. 2012. « Ethnographie du fait scolaire chez les migrants ruraux à Shanghai ». *Politix*, n° 99 : 129-52.
- Salzbrunn, Monika. 2011. « Mobilisation des ressources culturelles et participation politique ». *Migrations Société*, n° 133 : 175-92.
- Sanders, Jimmy M., et Victor Nee. 1987. « Limits of Ethnic Solidarity in the Enclave Economy ». *American Sociological Review*, 52 (6): 745-73.
- . 1996. « Immigrant Self-Employment: The Family as Social Capital and the Value of Human Capital ». *American Sociological Review*, 61 (2): 231-49.
- Sanders, Jimmy, Victor Nee, et Scott Sernau. 2002. « Asian immigrants’ reliance on social ties in a multiethnic labor market ». *Social Forces*, 81 (1): 281–314.
- Sayad, Abdelmalek. 1977. « Les trois “âges” de l’émigration algérienne en France ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15 (1) : 59-79.

- . 1984. « Tendances et Courants des Publications en Sciences Sociales sur l'Immigration en France Depuis 1960 ». *Current Sociology*, 32 (3) : 219–304.
- . 1994. « Qu'est-ce que l'intégration ? » *Hommes et Migrations*, 1182 (1) : 8-14.
- . 1999. *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Seuil.
- Scott, James C. 1979. *The Moral Economy of the Peasant: Rebellion and Subsistence in Southeast Asia*. New Haven: Yale University Press.
- . 1985. *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*. New Haven : Yale University Press.
- Shen, Yuan. 2008. « L'hégémonie fondée sur les relations dans l'industrie du bâtiment ». In *La société chinoise vue par ses sociologues*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Simon, Patrick. 1993. « Les quartiers d'immigration : 'ports de première entrée' ou espaces de sédentarisation ? L'exemple de Belleville ». *Espace, populations, sociétés*, 11 (2) : 379–387.
- Simon, Patrick, et Claude Tapia. 1998. *Le Belleville des Juifs tunisiens*. Paris: Autrement.
- . 1999. « Les politiques de l'habitat et les immigrés ». *Cahiers de l'URMIS*, n° 5.
- Sosteric, Mike. 1996. "Subjectivity and the Labour Process: A Case Study in the Restaurant Industry". *Work, Employment and Society*, 10 (2): 297-318.
- Spire, Amandine. 2011. *L'étranger et la ville en Afrique de l'Ouest*. Paris : Karthala.
- Taboada-Leonetti, Isabelle. 1989. « Cohabitation pluri-ethnique dans la ville : stratégies d'insertion locale et phénomènes identitaires ». *Revue européenne des migrations internationales* 5 (2) : 51-70.
- Tapia, Maite, et Lowell Turner. 2013. « Union campaigns as countermovements: mobilizing immigrant workers in France and the United Kingdom ». *British Journal of Industrial Relations*, 51 (3): 601–622.
- Terray, Emmanuel. 1999. « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », In *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*. Paris : La découverte.
- Thunø, Mette 2001. « Reaching out and incorporating Chinese overseas: The trans-territorial scope of the PRC by the end of the 20th century ». *The China Quarterly*, 168 (1): 910–929.
- . 2003a. « Channels of Entry and Preferred Destinations: The Circumvention of Denmark by Chinese Immigrants ». *International Migration*, 41 (3): 99–133.
- . 2003b. « The Chinese in Europe ». *International Migration*, 41 (3): 267-77.
- Thunø, Mette, et F. N. Pieke. 2005. « Institutionalizing recent rural emigration from China to Europe: New transnational villages in Fujian ». *International Migration Review*, 39 (2): 485–514.

- Thunø, Mette, G. Benton, et F. N. Pieke. 1998. « Chinese in Denmark ». In *The Chinese in Europe*, Basingstoke: Macmillan.
- Timera, Mahamet. 2009. « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale ». *Politique africaine*, 115 (3) : 175–195.
- . 2000. « Hospitalité et hébergement dans un réseau migratoire local et international d’Afrique de l’ouest » In Claire Lévy-Vroélant, (Ed.) *Logements de passage. Formes, normes, expériences*. Paris : L’Harmattan. Collection Habitat et Sociétés. pp. 51-67.
- Topalov, Christian. 2009. « Maurice Halbwachs and Chicago Sociologists ». *Revue Française de Sociologie*, Vol. 49 (5): 187-214.
- Tripier, Maryse. 1990. *L’immigration dans la classe ouvrière en France*. Paris: L’Harmattan.
- Waldinger, Roger. 1993. « Le débat sur l’enclave ethnique : revue critique ». *Revue européenne de migrations internationales*, 9 (2) : 15-29.
- Wang, Chunguang, et Jean Philippe Béja. 1999. « Wenzhou People in Paris: A Distinctive Social Integration Pattern ». *Social Sciences in China*, 6: 106–119.
- Weber, Florence. 2007. « Du travail à-côté au travail au noir : l’économie informelle, complément ou substitut de l’économie légale ? » In *L’économie informelle: une alternative à l’exclusion économique et sociale?*, Berne : Commission suisse pour l’UNESCO.
- . 2009. *Le travail à-côté : Une ethnographie des perceptions*. Édition revue et augmentée. Paris: Editions de l’Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Wilson, Kenneth L., et Alejandro Portes. 1980. “Immigrant Enclaves: An Analysis of the Labor Market Experiences of Cubans in Miami”. *American Journal of Sociology*, 86 (2): 295-319.
- Xiang, Biao. 2003. « Emigration from China: A sending country perspective ». *International Migration*, 41 (3): 21–48.
- Xiang, Biao, Johan Lindquist, et Brenda Yeoh. “Opening the Black Box of Migration: Brokers, the Organization of Transnational Mobility and the Changing Political Economy in Asia”. *Pacific Affairs* 85 (1): 7-19.
- Zalc, Claire. 2001. « Petits entrepreneurs étrangers en ville., Urban installation, migratory networks and professional solidarity of small immigrant shopkeepers in Paris in the interwar period ». *Histoire urbaine*, n° 4: 67-82.
- Zhao, Yeqin. 2009. « Les illusions perdues d’une Chinoise du Nord à Belleville ». *Terrains et travaux*, n° 16 : 195-211.
- Zheng, Li-Hua. 1995a. *Les Chinois de Paris et leurs jeux de face*. Paris : L’Harmattan.
- . 1995b. « Ressources linguistiques et gestion relationnelle dans la communauté chinoise de Paris ». *Revue européenne de migrations internationales*, 11 (1): 133-51.
- Zhou, Min. 2010. *Chinatown: The socioeconomic potential of an urban enclave*. Philadelphia: Temple University Press.

Source en langue chinoise

Bian, Yanjie 边燕杰, Zhang, Wenhong 张文宏, et Cheng, Cheng 程诚. 2012. « Qiuzhi guocheng de shehui wangluo moxing : jianyan guanxi xiaoying jiashe 求职过程的社会网络模型:检验关系效应假设 (*Modèle des réseaux sociaux mobilisés pour chercher un emploi. Test de l'efficacité du guanxi*) ». *Shehui 社会*, 32 (3) : 24-37.

Burawoy, Michael 布若威·迈克尔. 2008. *Zhizao tongyi : longduan zibenzhuyi laodong guocheng de bianqian 制造同意：垄断资本主义劳动过程的变迁* (*Produire le consentement : Évolution du processus de travail dans le capitalisme de monopole*). Pékin : Shangwu yinshuguan.

Cao, Nanlai 曹南来. 2016. « Lüfa huaren yimin jidujiao : diehe wangluo yu shequn weishen 旅法华人移民基督教：叠合网络与社群委身 (*Le christianisme des migrants chinois en France : Réseaux imbriqués et engagements communautaires*) ». *Shehuixue yanjiu 社会学研究*, n° 3 : 152-169.

Granovetter, Marc 格兰诺维特·马克. 2007. *Xiangqian : Shehuiwang yu jingji xingdong 镶嵌：社会网与经济行动* (*Encastrément : Réseaux sociaux et action économique*). Pékin : Shehui kexue wenxian chubanshe.

Guo, Yuhua 郭于华. 2002. « “Daoyi jingji” haishi “lixing xiaonong” “道义经济” 还是 “理性小农”? (« *Économie morale* » ou « *paysans rationnels* » ?) » *Dushu 读书*, n°5 : 104-110.

Ji, Yingying 纪莺莺. 2012. « Wenhua, zhidu yu jiegou : zhongguo shehui guanxi yanjiu 文化、制度与结构:中国社会关系研究 (*Culture, système et structures. Une étude des relations sociales en Chine*) ». *Shehuixue yanjiu 社会学研究*, n° 02 : 60-85.

Li, Minghuan 李明欢. 1995. « Gouzhu huaren zuqun yu diguo dashehui goutong de qiaoliang – shilun dangdai haiwai huaren shetuan de shehui gongneng 构筑华人族群与当地国大社会沟通的桥梁——试论当代海外华人社团的社会功能 (*Construire un pont entre communauté chinoise et société dominante du pays d'accueil. Fonction sociale des associations des Chinois d'outre-mer à l'époque contemporaine*) ». *Huanqiao huaren lishi yanjiu 华侨华人历史研究*, n° 02 : 32-40.

———. 1999a. « Zhanqian zhongguoren yimin xiou lishi kaocha 战前中国人移民西欧历史考察 (*Examen de l'histoire de l'immigration chinoise en Europe occidentale avant-guerre*) ». *Huanqiao huaren lishi yanjiu* 华侨华人历史研究, n° 03 : 16-25.

———. 1999b. «“Xiangdui shiluo” yu “liansuo xiaoying” : guanyu dangdai wenzhou diqu chuguo yiminchao de fenxi yu sikao “相对失落”与“连锁效应”：关于当代温州地区出国移民潮的分析与思考 (« *Frustration relative* » et « *réaction en chaîne* » : *Analyses et réflexions sur les émigrés contemporains originaires de Wenzhou*) ». *Shehuixue yanjiu* 社会学研究, n° 05 : 85-95.

———. 2000. « Fufa qingongjianxue yundong zai zhanqian ouzhou huaqiaoshishang de yiyi 赴法勤工俭学运动在战前欧洲华侨史上的意义 (*Signification du mouvement Travail-Etudes en France sur l'histoire des immigrants chinois en Europe avant-guerre*) ». *Huanqiao huaren lishi yanjiu* 华侨华人历史研究, n° 03 : 40-46.

———. 2005. «“Zhongguo de quanqiu hua” yu “kuaguo de fujianren” “中国的全球化”与“跨国的福建人” (« *La mondialisation de la Chine* » et « *les Fukiénois transnationaux* ») ». *Dushu* 读书, n° 08 : 63-69.

———. 2008a. « Faguo de zhongguo xin yimin renkou goucheng fenxi – yi chuantong, zhidu yu shichang wei shijiao 法国的中国新移民人口构成分析——以传统、制度与市场为视角 (*Analyses de la composition démographique des nouveaux migrants chinois en France. Au prisme de la tradition, du système et du marché*) ». *Xiamen daxue xuebao (Zhhexue shehui kexue ban)* 厦门大学学报 (哲学社会科学版), n° 03 : 106-13.

———. 2008b. « Mousheng yu hefa yu feifa zhijian : zai yiselie de fujianren 谋生于合法与非法之间:在以色列的福建人 (*Survivre entre légalité et illégalité : Les Fukiénois en Israël*) ». *Shijie minzu* 世界民族, n° 04 : 50-59.

———. 2015. « 21 shiji chu ouzhou huaren shetuan fazhan xin qushi 21 世纪初欧洲华人社团发展新趋势 (*Nouvelles tendances concernant le développement des associations chinoises en Europe au début du 21^{ème} siècle*) ». *Huanqiao huaren lishi yanjiu* 华侨华人历史研究, n° 04 : 1-8.

Li, Minghuan 李明欢, Jiang, Hongzhen 江宏真, et Yu, Yunping 俞云平. 2003. « Yige lü'ou xin qiaoxiang de xingcheng, yingxiang, wenti yu duice – fujiansheng sanmingshi xixian xin qiaoxiang diaocha baogao 一个旅欧新侨乡的形成、影响、问题与对策——福建省三明市明溪县新侨乡调研报告 (*La formation d'un nouveau village de départ des immigrants chinois en Europe : conséquences, problématiques et contre-mesures. Rapport de recherche sur le village Xinqiao, comté Mingxi, ville Sanming de la province du Fujian*) ». *Huanqiao huaren lishi yanjiu* 华侨华人历史研究, n° 04 : 8-15.

Li, Xiangyi 黎相宜, et Zhou, Min 周敏. 2014. « Kuaguo kongjian xia xiaofei de shehui jiazhi duixian – jiyu meiguo fuzhou yimin liangqi xiaofei de gean yanjiu 跨国空间下消费的社会价值兑现——基于美国福州移民两栖消费的个案研究 (*La réalisation de valeur sociale de la consommation dans les espaces transnationaux. Le cas des immigrants Fukiénois aux Etats-Unis*) ». *Shehuixue yanjiu* 社会学研究, n° 2 : 43-64.

Ma Mung, EmmanueI, et Li, Minghuan 李明欢. 1994. « Faguo huaren shehui gailan 法国华人社会概览 (*Situation générale de la communauté chinoise en France*) ». *Huanqiao huaren lishi yanjiu* 华侨华人历史研究, n° 04 : 49-56.

Pieke, Frank N., et Li, Minghuan 李明欢. 1997. « Ouzhou huaqiao huaren gaikuang 欧洲华侨华人概况 (*Situation générale des migrants et descendants chinois en Europe*) ». *Huanqiao huaren lishi yanjiu* 华侨华人历史研究, n° 02 : 26-36.

Qi, Xin 亓昕. 2011. « Jianzhuye qianxin jizhi de xingcheng yu zaishengcheng fenxi 建筑业欠薪机制的形成与再生产分析 (*La formation et la reproduction du mécanisme de paiement arriéré des salaires dans le secteur du bâtiment en Chine*) ». *Shehuixue yanjiu* 社会学研究, n° 5 : 55-79.

Scott, James 斯科特·詹姆斯. 2001. *Nongmin de daoyi jingjixue : dongnanya de fanpan yu shengcun* 农民的道义经济学：东南亚的反叛与生存 (*The moral economy of the peasant: Rebellion and subsistence in Southeast Asia*), Nankin : Yinlin chubanshe.

———. 2007. *Ruozhe de wuqi : nongmin fankang de richang xingshi* 弱者的武器：农民反抗的日常形式 (*Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*). Nankin : Yinlin chubanshe.

Wang, Chunguang 王春光. 2000. *Bali de wenzhouren : yige yimin quanti de kua shehui jiangou xingdong* 巴黎的温州人：一个移民群体的跨社会建构行动 (*Les gens de Wenzhou à Paris : une construction trans--sociétale d'un groupe d'immigré*). Jiangxi : Jiangxi renmin chubanshe.

Xiang, Biao 项飙. 2000. *Kuayue bianjie de shequ: Beijing « Zhejiangcun » de shenghuoshi* 跨越边界的社区：北京浙江村的生活史 (*Communauté transfrontière : l'histoire de la vie du « village du Zhejiang » à Pékin*). Pékin: Sanlian shudian.

Xiong, Bingchun 熊秉纯. 2010. *Keting ji gongchang* 客厅即工厂 (*Livingrooms as Factories: Class, Gender and the Satellite Factory System in Taiwan*). Chongqing : Chongqing daxue chubanshe.

Ye, Xingqiu 叶星球. 2009. *Faguo huaren sanbainian* 法国华人三百年 (*Chinois de France : Trois siècles d'histoire*). Paris: Pacifica - Paris.

You, Zhenglin 游正林. 2006. « Guanli kongzhi yu gongren kangzheng – zibenzhuyi laodong guochengzhong de youguan wenxian shuping 管理控制与工人抗争——资本主义劳动过程研究中的有关文献述评 (*Contrôle de gestion et résistance des ouvriers. Lecture critique des études concernant les processus de travail capitalistes*) ». *Shehuixue yanjiu* 社会学研究, n° 4 : 169-85.

Zheng, Guanghuai 郑广怀, Sun, Hui 孙慧, et Wan, Xiangdong 万向东. 2015. « Cong “gangong youxi” dao “laoban youxi” – fei zhengshi jiuye zhong de laodong kongzhi 从“赶工游戏”到“老板游戏”——非正式就业中的劳动控制 (*Du « jeu de Making-out » au « jeu du patron » : le contrôle du travail dans l'emploi informel*) ». *Shehuixue yanjiu* 社会学研究, n° 3 : 170-95.